ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

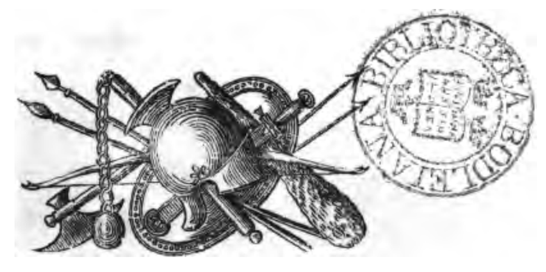
MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume,

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE;

PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES SAINTS-PÈRES, 16.

MDCCCXXXIX.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES*.

* Voyez à la fin du volume la *Table générale* des noms cités dans les généalogies et dans le *Nobiliaire de Champagne*.

D'ARBAUD,

Co-seigneurs d'Aulps; *seigneurs* du Baron et de Blonzac, de Bresque, de Chateauvieux, de Bargemont, de Peynier, de Rognac, de Porchères, de la Chapelle-Sennevoy, de Gardanne, de Malcor, de Cornillon; *marquis* de Jouques *et* de Mison, *barons* d'Ongles, etc.

En Provence et *en Bourgogne.*



Armes : *d'azur, au chevron d'argent; au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.*

Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : Mihi nascitur et perit ira.

La maison d'ARBAUD est citée par les historiens de la Provence parmi les plus anciennes de cette contrée. Son nom figure honorablement parmi ceux qui rappellent d'antiques illustrations et des services nombreux rendus au pays. Elle a donné un chancelier de Provence, nombre de chevaliers à l'ordre de Malte,

des premiers magistrats dans les cours souveraines d'Aix, et des généraux distingués dans la marine.

Lors de la recherche générale de la noblesse, en 1666, cette famille subsistait en huit branches. Une seule s'est continuée jusqu'à nos jours. Elles ont fait preuve dans cette recherche, et plus récemment au cabinet des ordres du Roi en 1788, depuis Barthélemi d'Arbaud, dont nous allons parler.

I. Barthélemi d'Arbaud, Ier du nom, chevalier, qualifié *magnifique* et *puissant homme*, naquit à Arles en 1277, d'Abrial d'Arbaud, gentilhomme de la ville de Tarascon. Nostradamus (*Histoire de Provence*, p. 358) le cite comme l'un des hommes illustres qui florissaient au commencement du XIVe siècle. Il était également renommé par ses faits d'armes et par ses profondes connaissances des coutumes et des lois de son pays. Sous ce dernier rapport, ajoute Nostradamus, on le comparait aux plus fameux jurisconsultes de la Provence, au nombre desquels figuraient alors Bertrand de Grasse, chevalier, seigneur d'Albaron, viguier de Marseille, Raimond d'Agoult, chevalier, seigneur de Sault, et plusieurs autres. Barthélemi d'Arbaud est énoncé juge de la cour du palais de la ville de Marseille dans deux chartes des 8 mars 1322 et 24 septembre 1324. Cette dernière date est celle de l'enregistrement fait en sa présence du contrat de mariage de Sanche, fils aîné de Jayme, roi de Majorque, avec Marie d'Anjou, fille de Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence (*Preuves de* 1788). Depuis Barthélemi d'Arbaud fut élevé à la dignité de chancelier du roi Robert, et mourut en 1341. Il avait épousé Béatrix de Fos, fille de Rossolin de Fos, de laquelle il eut trois fils :

de Fos : d'or, au lion naissant de gueules.

1° Jean Ier, dont l'article suit;

2° Melchior Ier, auteur de la branche d'Aulps, rapportée ci-après;

3° Bertrand d'Arbaud.

II. Jean d'Arbaud, Ier du nom, damoiseau, fonda

dans l'église de Saint-Trophime d'Arles, en 1343, une messe pour le repos de l'âme de Barthélemi d'Arbaud, son père. Il eut pour fils :

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° Jacques d'Arbaud, seigneur de Blonzac. Celui-ci eut pour fille :

Catherine d'Arbaud, mentionnée dans une charte du 13 juin 1388, avec Dragonnet *des Porcelets*, seigneur de Fos, de Martigues, de Lançon, etc., son mari.

III. Jean D'ARBAUD, IIe du nom, vivait en 1380, et eut pour fils Elzear, dont l'article suit.

IV. Elzear D'ARBAUD fut marié, vers 1435, avec Saurette DE CAMARGUES, veuve de noble Moneti de Raimond, et fille de noble Gilles de Camargues, de la ville de Beaucaire. Le 20 décembre 1445, Saurette de Camargues fit don de tous les droits qu'elle avait en la succession de Catherine de Camargues, sa sœur, à Hugues de Raimond, son fils. Elzear eut, entre autres enfants :

DE CAMARGUES

V. Noble Barthélemi D'ARBAUD, IIe du nom, lequel vivait encore en 1470. Il avait épousé noble Pionne DE BOUIC, d'une très-ancienne famille de la ville d'Arles. Il en eut, entre autres enfants :

DE BOUIC : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au tourteau d'azur, aux 2 et 3 de gueules plein.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit;

2° Beatrix d'Arbaud, femme de Jean *de Barras*, seigneur de Melan et de la Pène, frère de Bernadin de Barras, commandeur de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, et fils de Noel de Barras, seigneur de Melan, et de Jacquette d'Orcières.

VI. Noble Jean D'ARBAUD, IIIe du nom, eut pour femme noble Béatrix DE ROUX, de laquelle il laissa :

DE ROUX : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1° Louis, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jeanne d'Arbaud, mariée à Trophime *de Bouic*, seigneur d'Ubaye.

VII. Louis D'ARBAUD, Ier du nom, seigneur du Baron, fit son testament en 1527. Il avait épousé

D'ORCIÈRES : coupé d'argent et de gueules, à l'ours en pied de sable, tenant une couronne d'or, brochant.

Jeanne D'ORCIÈRES, sœur de Claude, seigneur d'Orcières et de Montorsier, en Dauphiné. De leur mariage sont provenus :

1° Vincent, qui suit;

2° Andrieve d'Arbaud, mariée peu avant 1520, avec François *de Sommati*, seigneur du Castelar, conseiller au parlement de Provence;

3° Jeanne d'Arbaud, mariée, en 1524, à noble Guillaume *de Brunet*, viguier de la ville d'Arles;

4° Antoinette d'Arbaud, épouse de Jacques *d'Aiguières*, seigneur de Mejanes, fils de Gaucher d'Aiguières et d'Alix de Mestre. Ils ont eu, entre autres enfants :

A. Nicolas d'Aiguières,
B. Louis d'Aiguières,
} reçus chevaliers de l'ordre de Malte en 1569.

DE LA TOUR : d'azur, à la tour d'argent, et 2 colombes du même, becquées et membrées de gueules affrontées et perchées sur les créneaux.

VIII. Vincent D'ARBAUD, IIe du nom, seigneur du Baron, épousa Anne DE LA TOUR. Il en eut :

1° Louis IIe, dont l'article suit;

2° Madelaine d'Arbaud, mariée, vers 1550, avec noble Pierre *de la Tour*, de la ville d'Arles.

IX. Louis D'ARBAUD, IIe du nom, seigneur du Baron, gentilhomme ordinaire, servant du roi Henri IV, fit son testament en 1597, et laissa :

DE BLANC : d'azur, à la bande ondée d'argent, accompagnée en chef d'un croissant du même, et en pointe d'un besant d'or.

X. Tristan D'ARBAUD, seigneur de Blonzac, époux de Françoise DE BLANC, de laquelle il eut, entre autres enfants, Pierre d'Arbaud, qui suit.

XI. Pierre D'ARBAUD, seigneur de Blonzac, capitaine au régiment de Montpezat, et membre de l'académie royale d'Arles, vivait en 1693. Cette branche s'est éteinte avant 1750.

BRANCHE D'AULPS.

SEIGNEURS DE BRESQUE ET DE CHATEAUVIEUX.

II. Melchior D'ARBAUD, Ier du nom, second fils de Barthélemi d'Arbaud, Ier du nom, chancelier du roi Robert, et de Béatrix de Fos, succéda aux biens que son père possédait dans la haute Provence. Il épousa, en 1338, Blanche DE SABRAN, dont il eut, entre autres enfants, Arbaud Ier, qui suit.

DE SABRAN : de gueules, au lion d'argent.

III. Arbaud D'ARBAUD, Ier du nom, co-seigneur d'Aulps, qualifié *noble et puissant homme* dans des chartes de 1389 et 1400, assista comme député de la ville d'Aulps aux états de Provence le 20 mai 1397 (*Preuves de* 1788). Il avait épousé Susanne DE CASTELLANE, fille de Pons de Castellane. Il fut père d'Arbaud IIe, qui suit.

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour d'or, sommée de 3 tourelles du même, celle du milieu supérieure.

IV. Arbaud D'ARBAUD, IIe du nom, co-seigneur d'Aulps, premier consul, en 1418, puis syndic de la ville d'Aix, assista aux états de Provence tenus en ladite ville le 25 mai 1429. Nostradamus (p. 561) parle d'Arbaud d'Arbaud comme d'un gentilhomme des plus marquants de son époque. Il est aussi nommé parmi les nobles de Tarascon, sans doute parce qu'il avait conservé des biens dans le territoire de cette ville. Il avait épousé Antoinette DE PINGON, fille de noble Bernard de Pingon, avec laquelle il fit une vente le 5 août 1433, et donna procuration le 22 décembre 1439 suivant acte passé devant Mayol, notaire à Aix, à messires Jean Barthélemi, Jean Dedons, Jacques Durand, Bertrand de Boniface, Guillaume de Bernard et Louis de Valens. Arbaud IIe fit son testament le 1er janvier 1455. Antoinette de Pingon lui survécut jusqu'après l'année 1455. Elle en avait eu un fils qui a continué la descendance.

DE PINGON : d'azur, à la fasce d'or et deux pointes d'argent, l'une en chef et l'autre au bas de l'écu.

V. Guillaume D'ARBAUD, Ier du nom, co-seigneur d'Aulps et seigneur de Bresque au diocèse de Fréjus, est mentionné dans des chartes des 8 octobre 1455 et 17 décembre 1463. Comme héritier de noble Antoinette de Pingon sa mère, il transigea, le 22 octobre 1467, avec nobles Guillaume, Amédée et Pierre de Clare. Noble Degane d'Esperel l'institua son héritier universel le 12 janvier 1499. Il fit son testament à Aulps le 25 janvier 1505 (*v. st.*), devant Poesi, notaire royal à Villecrose, et prescrivit sa sépulture dans une chapelle qu'il avait fait bâtir en l'église paroissiale d'Aulps. Il avait eu deux femmes, qu'il rappelle dans son testament : 1° Honorade DE FABRI, dame en partie de Fabrègues; 2° Marguerite DU MONT, *alias* DE BROVES, ainsi que les enfants issus de ces deux mariages, savoir ;

DE FABRI : d'argent, au pal d'azur; au chef de gueules, chargé de 3 écussons d'or.

DU MONT :

Du premier lit :

1° Honoré, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DE BARGÈMONT, rapportée ci-après;

3° Pierre, auteur de la BRANCHE DE PORCHÈRES, mentionnée en son rang;

4° Louise d'Arbaud, femme de Jean *d'Arnaud d'Ortolan*, de la ville de Draguignan;

5° Honorade d'Arbaud, femme de noble Foucher *de Laidet ;*

Du second lit :

6° Jeanne d'Arbaud, légataire de son père le 25 janvier 1505.

VI. Honoré D'ARBAUD, Ier du nom, seigneur de Saint-Jean de Bresque et de plusieurs directes au lieu de Fabrègues, fut institué héritier universel de son père conjointement avec son frère Pierre d'Arbaud par testament de Guillaume Ier du 25 janvier 1505. Honoré avait épousé avant l'année 1499, Marguerite DE BERNARD, *dite* DE CLARE, laquelle eût en dot 1,400 florins d'or. Honoré d'Arbaud fit son testament à Aulps devant Poësi, notaire de Villecrose, le 12 décembre 1524, et voulut être inhumé en la chapelle de

DE BERNARD-CLARE : d'azur, à 3 pals d'or; au chef cousu de gueules, soutenu d'or et chargé de 3 étoiles du même.

Saint-Jean-Baptiste, fondée par son père en l'église paroissiale de la ville d'Aulps. Antoinette de Bernard, sa veuve, vivait encore le 20 janvier 1534 (*v. st.*). Leurs enfants furent :

1° Honoré, IIe du nom, qui suit;

2° Louise d'Arbaud;

3° Gasparde d'Arbaud, mariée, en 1526, avec Jean-Louis *de Loques*, seigneur de Puymichel.

VII. Honoré D'ARBAUD, IIe du nom, seigneur de Saint-Jean de Bresque, épousa, avant le 12 décembre 1524, Antoinette DE PORTANIER, laquelle était veuve lors d'une reconnaissance foncière qu'elle reçut le 20 janvier 1534, par acte passé devant Antoine Raimbauld, notaire royal de la ville d'Aulps. Honoré eut pour fils unique :

DE PORTANIER : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 roses du même.

VIII. Melchior D'ARBAUD, IIe du nom, seigneur de Saint-Jean-de-Bresque. Il était sous la tutelle de sa mère en 1534. Il épousa, le 9 avril 1549, Françoise DE LAUGIER, fille d'Antoine de Laugier, co-seigneur de Thoard, et de Catherine de Lincel. De ce mariage sont provenus trois fils :

DE LAUGIER : d'argent, au lion de gueules.

1° Guillaume, IIe du nom, dont on va parler;

2° Marcellin d'Arbaud, seigneur de St-Jean-de-Bresque, qui a laissé de son mariage avec Blanche *de Barras* :

A. André d'Arbaud, seigneur de St-Jean-de-Bresque, marié avec N... *de Requiston*, et père de :

a. N... d'Arbaud, vivant à Aulps en 1666;

b. Marguerite d'Arbaud. Elle fut mariée, en 1655, à Hubert *d'Isoard*, seigneur de Thorame;

B. Jeanne d'Arbaud, mariée : 1° avec noble Jean *de Jugeard;* 2° par contrat du 8 mars 1610, passé devant Compagnon, notaire à Aulps, avec noble Berenger *de Chieusses*, écuyer, fils de noble Antoine de Chieusses, écuyer, et de noble Madelaine de Vintimille du Revest;

3° Antoine d'Arbaud.

DE BARRAS : fascé d'or et d'azur.

IX. Guillaume D'ARBAUD, IIe du nom, seigneur de Châteauvieux, épousa, le 18 février 1571, Diane DE BARRAS, sœur de Blanche, femme de son frère Marcellin, et fille de Louis de Barras, seigneur de Clumens, et d'Honorade de Vintimille-Saint-Laurent. De ce mariage est issu François, qui suit.

DE FABRI : comme à la page 6.

X. François D'ARBAUD, seigneur de Châteauvieux et de Bresque, se maria, le 21 septembre 1625, avec Marguerite DE FABRI, fille de Melchior de Fabri, seigneur de Fabrègues, et de Camille d'Esparron, fille d'Honoré d'Esparron, seigneur de Tourtour, et d'Yolande de Blacas. Ils ont eu, entre autres enfants :

1° Melchior, IIIe du nom, qui suit ;

2° Antoine-François d'Arbaud de Châteauvieux, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 7 janvier 1654 (Voir ses *Quartiers* dans le t. I, p. 37, de la *Langue de Provence*, à la Bibliothèque de l'Arsenal) ;

3° Marguerite d'Arbaud, femme de César *de Sabran*.

DE RAIMOND : d'or, à 3 fasces d'azur, et 3 aiglettes de sable rangées au dessus de la dernière fasce.

XI. Melchior D'ARBAUD, IIIe du nom, seigneur de Châteauvieux et de Fos-Amphoux, épousa, le 21 septembre 1660, Françoise DE RAIMOND D'EOUX, fille d'Honoré de Raimond, seigneur d'Eoux, et de Lucrèce de Demandols. Melchior d'Arbaud fut maintenu dans sa noblesse le 28 septembre 1668. De son mariage sont issus :

1° Alexandre d'Arbaud, seigneur de Fos-Amphoux et de Châteauvieux, qui a laissé de demoiselle *de Ponteves-Bargême* :

Françoise d'Arbaud de Châteauvieux, épouse de messire François *de Chailan*, seigneur de Moriès et du Castelet ;

2° Antoine, dont l'article suit ;

3° François d'Arbaud de Châteauvieux, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1700 ;

4° Baltazar d'Arbaud ;

5° Louis d'Arbaud ;

6° Joseph d'Arbaud.

XII. Antoine d'Arbaud, d'abord chevalier de l'ordre de Malte, puis seigneur de Châteauvieux, épousa : 1° demoiselle N... ; 2° par contrat du 1er juin 1723, Jeanne de Gaufridi de Foz. Ses enfants furent ; De Gaufridi : tranchée d'argent et de gueules.

Du premier lit :

1° Louis d'Arbaud, seigneur de Châteauvieux, officier des vaisseaux du roi, mort sans postérité ;

Du second lit :

2° N... d'Arbaud, chevalier de l'ordre de Malte, officier des vaisseaux du roi, mort sans postérité ;

3° N... d'Arbaud, reçu chanoine comte de l'abbaye sécularisée de St-Victor de Marseille, le 19 juillet 1751, décédé en 1798, le dernier rejeton de cette branche.

Nota. Les seigneurs du Baron et la branche d'Aulps portaient pour armoiries : *d'argent, au griffon de sable, ayant la patte dextre d'aigle et la jambe senestre de lion écorchées de gueules.*

La différence de ces armoiries avec celles des autres branches avait fait adopter par l'abbé Robert de Briançon la distinction de deux familles d'Arbaud. Cette erreur, réfutée par Maynier, l'est plus expressément encore par les titres originaux et par les preuves faites au cabinet du St-Esprit en 1788. Maynier pense avec raison que cette différence d'armoiries a dû être l'effet d'une substitution, usage très-fréquent non-seulement en Provence, mais encore dans toutes les provinces du midi.

BRANCHE DE BARGEMONT.

Seigneurs de Peynier (*éteints*).

VI. Jean d'Arbaud, co-seigneur de Bargemont, de Comps, de Malignon et de Fabrègues, par le testament de Guillaume d'Arbaud, co-seigneur d'Aulps, son père, et par succession d'Honorade de Fabri, sa mère, est qualifié *magnifique homme*, docteur en droit, dans un acte du 13 juillet 1490. Il fut pourvu d'un office de maître rational en la chambre des comptes d'Aix le 21 janvier 1502 (*v. st.*). Il avait épousé Jeanne Neveu, fille de Jean Neveu, et de Jeanne de Bussane. Il en eut, entre autres enfants, Honoré, qui suit. Neveu :

VII. Honoré D'ARBAUD, seigneur de Bargemont, de Comps, etc., conseiller, puis maître rational en la chambre des comptes de Provence le 25 juillet 1523, épousa Marguerite DE LAUGIER, fille d'Honoré de Laugier, seigneur d'Esparron, avocat-général au parlement de Provence, et de Marguerite de Materon. Ses enfants furent :

DE LAUGIER : d'argent, au lion de gueules.

1° Pierre, dont on va parler;

2° Anne d'Arbaud, mariée avec Joseph *de Micaelis*, seigneur de Bedejun, reçu conseiller en la chambre des comptes en 1576;

3° Marie d'Arbaud, mariée, vers 1570, avec Espit *de Micaelis*, d'une branche aînée de la même famille.

VIII. Pierre D'ARBAUD, seigneur de Bargemont, premier consul d'Aix et procureur du pays en 1585, eut pour femme Honorade D'ISOARD DE MATERON, dame de Peynier, fille de Louis d'Isoard de Materon, seigneur de Peynier, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel de S. M., et de Marguerite de Ferrier de Majastres. Elle le rendit père de :

D'ISOARD : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 loups naissants de sable, lampassés et armés de gueules.

1° Jean-Baptiste, qui suit;

2° Honoré d'Arbaud, seigneur de Bargemont, marié avec N... *de Cormis*;

3° Honoré d'Arbaud de Bargemont, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem en 1607, et depuis commandeur (Voyez les registres de la *Langue de Provence*, t. 1, p. 35, à la Bibliothèque de l'Arsenal);

4° Marguerite d'Arbaud, épouse d'Antoine *de Thoron*, coseigneur de Thoard, conseiller au parlement de Provence;

5° Lucrèce d'Arbaud, dame de Peynier, mariée, en 1602, avec Alexandre *de Thomassin*, conseiller au parlement d'Aix, desquels sont descendus les marquis de Peynier;

6° Claude d'Arbaud de Bargemont, mariée, en 1609, avec Esprit *de Durand*, co-seigneur de Peynier.

IX. Jean-Baptiste D'ARBAUD, seigneur de Bargemont et de Peynier, eut pour femme Anne DE ROCHAS, dame d'Aiglun, fille d'Antoine de Rochas, seigneur

DE ROCHAS : de gueules, au croissant d'argent en chef et une rose d'or en pointe.

d'Aiglun, et d'Isabelle de Baschi de Saint-Estève. De ce mariage sont issus :

1° Antoine d'Arbaud de Materon, prévôt de la métropole d'Aix, puis grand-vicaire et official de cet archevêché. Il fut nommé à l'évêché de Sisteron le 17 juillet 1648, et sacré à Aix le 6 février 1649. Il assista aux assemblées du clergé de France en 1650 et 1656, et mourut le 26 mai 1666, laissant une haute réputation de savoir et de piété (*Gallia Christiana*);

2° Jean-Baptiste d'Arbaud,
3° Alphonse d'Arbaud,
4° Jean-François d'Arbaud,
} reçus chevaliers de l'ordre de Malte, le premier en 1621 et les deux autres en 1622 : le premier est mort commandeur de Poylaval;

5° Françoise d'Arbaud, dame de Peynier, mariée avec Antoine *de Roux*, seigneur de la Perusse. Leurs descendants ont ajouté à leurs nom et armes ceux de la maison D'ARBAUD (1).

BRANCHE DE PORCHÈRES.

VI. Pierre D'ARBAUD, co-seigneur de Porchères et de Callas, troisième fils de Guillaume d'Arbaud, co-seigneur d'Aulps, et d'Honorade de Fabri, sa première femme, fut institué héritier universel de son père conjointement avec son frère aîné Honoré d'Arbaud, seigneur de Saint-Jean-de-Bresque, le 25 janvier 1505. Pierre d'Arbaud fut pourvu d'un office de maître rational en la cour des comptes d'Aix le 24 juillet 1523. En 1545 il était premier consul d'Aix et procureur du pays. Il avait épousé : 1° Marguerite DE PONTEVÈS, fille de Pierre de Pontevès; 2° Honorade DE BOURGAREL, fille de Jean de Bourgarel, de la ville de Brignolles. Il rap-

DE PONTEVÈS : de gueules, au pont à 2 arches d'or, maçonné de sable.

DE BOURGAREL : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une église du même.

(1) Lors de l'édit de 1696, sur la grande maîtrise des armoiries, Antoine *de Roux d'Arbaud* fit registrer ses armes à l'*Armorial de la généralité d'Aix*. Elles y sont ainsi décrites (t. I, p. 392) : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent; au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe essorante d'argent, et en pointe d'un lion d'or.*

pelle ses deux femmes dans le testament qu'il fit en la ville de Saint-Maximin, le 11 février 1545, devant Hugues Bonilli, notaire royal de cette ville, où Pierre d'Arbaud voulut être inhumé dans la chapelle de Ste-Marthe de l'église de la Madelaine. Honorade de Bourgarel fit le sien devant Pierre Alpheran, notaire de la même ville, le 30 octobre 1545. Pierre d'Arbaud a eu pour enfants;

Du premier lit :

1° Jacques d'Arbaud, le majeur, seigneur de Rognac, reçu procureur-général en la chambre des comptes de Provence le 17 juin 1540. Il laissa deux fils et deux filles :

A. Honoré d'Arbaud, seigneur de Rognac, conseiller à la chambre des comptes de Provence. Il fut père de :

Pierre d'Arbaud, seigneur de Rognac, conseiller en la chambre des comptes en 1621. Il avait épousé demoiselle *de Joannis*, fille d'Arnoul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, conseiller au parlement de Provence, et de Charlotte de Coriolis. Il en eut :

I. Jean d'Arbaud, seigneur de Rognac, conseiller au parlement de Provence en 1633, qui n'a eu que deux filles :

AA. Chrétienne d'Arbaud, mariée à Guillaume *d'Autric de Vintimille*, seigneur de Baumettes, conseiller au parlement d'Aix, dont elle était veuve sans enfants en 1696;

BB. Gabrielle d'Arbaud, dame de Rognac, mariée à Jean-Baptiste *de Thomassin*, marquis de Saint-Paul, conseiller, puis président à mortier au parlement de Provence, décédé en 1703;

II. Honoré d'Arbaud;

III. François d'Arbaud de Rognac. Il se maria à Beaucaire;

IV. Bruno d'Arbaud de Rognac, tué en duel;

B. Jean d'Arbaud;

C. Diane d'Arbaud, mariée : 1° avec Jean *de Materon*, seigneur de Lescalle; 2° avec Pierre *Dedons*, co-seigneur d'Istres et de Mimet, conseiller au parlement de Provence en 1581;

D. Lucrèce d'Arbaud, épouse de Jean *de Thomas*, seigneur de la Garde;

2° Diane d'Arbaud, mariée, vers 1525, à Jacques *de Bricard*, de la ville de Marseille;

Du second lit :

3° Jacques le mineur, Ier du nom, qui suit;

4° Honoré, auteur de la BRANCHE DE GARDANNE, *seigneurs* puis *marquis* DE JOUQUES et DE MISON, mentionnée ci-après;

5° Bernardine d'Arbaud, épouse de Milan *de Rissi*, seigneur d'Astoin.

VII. Jacques D'ARBAUD, le mineur, Ier du nom, écuyer, seigneur de Porchères, institué héritier universel de son père le 11 février 1545, avait épousé, par contrat du 31 octobre 1541, passé devant Gautier, notaire royal à Aix, noble Marguerite D'ESCALIS, fille de noble François d'Escalis, seigneur de Consernade, docteur ès-droits, et de noble Andrieve de Mathieu du Revest. Un édit royal ayant prohibé tout port d'armes pour ceux qui n'étaient point gentilshommes, Jacques d'Arbaud fut déclaré, par sa qualité, exempt de ladite prohibition, pouvant comme tous les autres nobles du pays porter dague et épée (sentence du sénéchal d'Aix du 2 mars 1565). De son mariage sont provenus :

D'ESCALIS : d'or, au griffon de gueules; au bâton de sable, brochant sur le tout.

1° Jacques, IIe du nom, qui suit;

2° Alexandre d'Arbaud, co-seigneur de Porchères, marié avec Catherine *de Boyer*, de laquelle il eut :

A. François d'Arbaud, co-seigneur de Porchères, marié, en 1634, avec Madelaine *de Ruffi*, qui le rendit père de :

a. François-Lange d'Arbaud de Porchères. Il eut pour fille :

Thérèse d'Arbaud de Porchères, mariée à Lambesc, le 9 décembre 1706, avec Jean-Joseph *de Chapus*, seigneur de Pierredon;

b. Anne d'Arbaud de Porchères, mariée à Jean-François *d'Aimar*, seigneur de Puymichel;

B. Lange d'Arbaud de Porchères, prieur de Bras-d'Asse;

3° Marc-Antoine d'Arbaud, co-seigneur de Porchères, marié avec Anne *de Mayol*, dont il eut :

Pierre d'Arbaud de Porchères;

4° Catherine d'Arbaud de Porchères, mariée avec Jean *Ailhaud*, écuyer, seigneur de Cheiron.

VIII. Jacques d'Arbaud, IIe du nom, écuyer, seigneur de Porchères, fit le partage de la succession paternelle avec ses frères par acte du 10 juin 1580, passé devant Fauqueste, notaire à St-Maximin. Il s'allia, par contrat du 19 avril 1582, passé devant Boissières et Ainesy, notaires au Luc, en présence d'Honoré d'Arbaud son oncle, conseiller du roi, avocat-général en la cour des comptes de Provence, à noble Anne d'Amalric, fille de Jean d'Amalric, et de damoiselle Nicolaine de Begue. Leurs enfants furent :

D'Amalric : d'azur, au pin de sinople ombragé d'argent, le fût chargé d'une croix de Malte; accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un cerf du même.

1° Jean, dont l'article suit;

2° François, auteur du rameau de la Chapelle-Sennevoy, rapporté ci-après;

3° Françoise d'Arbaud, femme de Gabriel *de Fresquienne*.

IX. Jean d'Arbaud, seigneur de Porchères, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1618, avait été pourvu, dès l'année 1606, de la charge de capitaine et viguier royal de la ville de St-Maximin, après avoir commandé pendant quelque temps une galère du roi. Il cultiva la poésie avec François d'Arbaud, son frère puîné. Sa *Traduction en vers français de quelques psaumes* a eu deux éditions : la première, à Grenoble en 1651; la seconde, plus étendue, à Marseille en 1684. Il avait épousé Madelaine de Richieri, de Saint-Maximin, de laquelle il eut deux fils :

De Richieri : coupé, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'or mal-ordonnées; au 2 de gueules à une colombe volante d'argent et un chef d'or.

1° Roland, dont l'article suit;

2° Marc-Antoine d'Arbaud de Porchères, marié avec Anne *de Fresquienne*, de la ville de Saint-Maximin. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son père par arrêt du 25 mai 1667. Il vivait encore en 1696.

X. Roland d'Arbaud, seigneur de Porchères, épousa à Marseille, en 1654, Anne *de Croizet*, de laquelle il eut trois enfants, dont la postérité est éteinte.

De Croizet : d'azur, à la croix recroisetée d'or.

RAMEAU DE LA CHAPELLE-SENNEVOY (*éteint*).

IX. François D'ARBAUD DE PORCHÈRES, écuyer, seigneur en partie de la Chapelle-Sennevoy, en Bourgogne, baptisé le 26 décembre 1590, transigea avec son frère aîné sur les successions de Jacques d'Arbaud et d'Anne d'Amalric, leurs père et mère, par acte du 7 octobre 1624, passé à St-Maximin. Attiré dans sa jeunesse à Paris par le poète Malherbe, son talent pour la poésie se développa de la manière la plus heureuse sous ce mentor célèbre (1). Malherbe conçut pour son élève une affection qui dura jusqu'à sa mort, et voulut par son testament qu'il recueillît la moitié de sa bibliothèque. François d'Arbaud fut un des premiers membres de l'Académie française. On a de lui, outre nombre de pièces insérées dans divers recueils (2), une *Ode à Louis XIII*, une *Paraphrase des psaumes graduels* et des *poésies* sur divers sujets. François d'Arbaud se maria, par contrat du 2 mai 1634, signé Durand et Tolleron, notaires au Châtelet de Paris, avec demoiselle Rose DE LA FONT, fille de Léonard de la Font, DE LA FONT:

(1) Le disciple était digne de marcher sur les traces du maître. A propos d'un *Poème de la Madelaine* de d'Arbaud, qui est perdu, Racan écrivit les vers suivants :

Cette sainte, dont tes veilles
Mettent la gloire en si haut lieu,
Fait voir deux sortes de merveilles,
Les tiennes et celles de Dieu.
Il est vrai que je porte envie
A tes beaux vers comme à sa vie;
Mais quoique je veuille tenter,
Ma faiblesse y fait résistance :
Je ne puis non plus imiter
Tes écrits que sa pénitence.

(2) On doit rejeter de ses écrits un *sonnet sur les yeux de la belle Gabrielle d'Estrées*. Cette pièce ridicule, qui valut à son auteur une pension de 1,400 livres, est d'Honorat Laugier de Porchères.

écuyer, seigneur en partie de la Chapelle-Sennevoy, en Bourgogne; et de Madelaine d'Essaulx. Le 30 juillet 1638, suivant acte signé par Petit-Jean, notaire au bailliage de Tonnerre, François d'Arbaud, co-seigneur de Porchères, rendit hommage pour partie de la Chapelle-Sennevoy à Charles-Henri, comte de Clermont et de Tonnerre. Il fit son testament devant du Tartre, notaire au même bailliage, le 5 mai 1640, et mourut la même année. Sa veuve se remaria à Jacques de Rotaux, écuyer. Elle avait eu de son premier mari :

1° Antoine, dont l'article suit ;

2° Alexandre d'Arbaud ;

3° Françoise d'Arbaud.

X. Antoine d'Arbaud de Porchères, écuyer, seigneur de la Chapelle-Sennevoy, fut placé par son père, ainsi que son frère Alexandre, sous la curatelle de messire Gilbert de Bigny, seigneur de Préverange. L'acte d'élection de leur tutelle est du 11 mai 1640. Antoine épousa, par contrat du 19 septembre 1660, passé devant Lepault, notaire, Claude Angélique Largentier, veuve en premières noces de Jean de Moreau, seigneur de Vinets, lieutenant-colonel du régiment de Florainville, et en secondes noces d'Alexandre de Romecourt, seigneur de Suzemont, et fille de Jean Largentier, et d'Anne le Seure. Antoine d'Arbaud fut maintenu dans sa noblesse par M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de juillet 1668. Il eut de Claude-Angélique Largentier :

Largentier : d'azur, à 3 chandeliers d'église d'or.

1° François d'Arbaud ;

2° Antoine d'Arbaud ;

3° Claude-Madelaine d'Arbaud.

BRANCHE DE GARDANNE.

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE JOUQUES ET DE MISON.

VII. Honoré D'ARBAUD, seigneur de Gardanne, fils puîné de Pierre d'Arbaud, co-seigneur de Porchères et de Callas, et d'Honorade de Bourgarel, sa seconde femme, transigea avec Jacques d'Arbaud, le mineur, son frère aîné, seigneur de Porchères, au sujet des successions de leurs père et mère, par acte du 30 octobre 1553, passé devant Antoine Chabaud, notaire royal à Aix. Honoré d'Arbaud acquit une portion de la terre de Gardanne. Il était avocat-général de la cour des comptes de Provence en 1554, et vivait encore en 1603. Il avait épousé, par contrat du 18 octobre 1555, Jeanne DE BOMPAR. Elle fit son testament devant Catrebard, notaire royal à Aix, le 2 avril 1608, et demanda à être inhumée dans l'église du couvent de l'Observance auprès de son mari. Elle l'avait rendu père de :

DE BOMPAR : d'azur, à 2 colombes d'argent, perchées sur un tronc écoté d'or en fasce.

1° Joseph, qui suit ;

2° Honoré d'Arbaud, écuyer. Il se retira à Toulon en 1618 et fit son testament en 1626. Il laissa de son mariage avec Marguerite *de Marin* :

Charles-Jacques d'Arbaud, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 28 septembre 1668 ;

3° Gérard d'Arbaud, second consul d'Aix en 1621, mort célibataire ;

4° Lucrèce d'Arbaud ;

5° Louise d'Arbaud, mariée, le 28 janvier 1588, avec Jean *de Gaillard*, contrôleur-général des guerres en Provence, fils de Gilles de Gaillard, seigneur de Puteaux, et de Catherine le Coigneux.

VIII. Joseph D'ARBAUD, seigneur de Gardanne, fut pourvu, le 16 novembre 1595, de l'office d'avocat-général en la chambre des comptes d'Aix sur la démission de son père. Le 19 des même mois et an, il épousa, par contrat passé devant Catrebard, notaire

DE THOMASSIN : de sable, semé de faulx d'or; adextré et senestré d'argent.

royal à Aix, Louise DE THOMASSIN, fille de Jean-André de Thomassin, seigneur d'Ainac, conseiller au parlement de Provence (cité par l'historien de Provence comme un grand magistrat), et de Catherine d'Étienne de St-Jean. Louise de Thomassin était veuve lors d'une cession que lui fit Honoré d'Arbaud, son beau-père, le 16 septembre 1603. Joseph d'Arbaud en avait eu deux fils :

1° Honoré d'Arbaud, légataire de son aïeul le 16 septembre 1603, mort sans postérité;

2° Jean-Augustin, qui a continué la postérité.

IX. Jean-Augustin D'ARBAUD, seigneur de Gardanne, fut reçu conseiller en la cour des comptes de Provence le 1er mars 1632. De concert avec son frère Honoré d'Arbaud, il avait transigé, par acte passé devant Gazel, notaire à Aix, le 17 décembre 1620, avec Gérard et Honoré d'Arbaud, ses oncles, sur la succession de Jeanne de Bompar, veuve d'Honoré d'Arbaud. Jean-Augustin d'Arbaud fut marié, par contrat passé en la maison seigneuriale de la Barben, devant Colla, notaire royal à Aix, le 28 août 1635, avec Jeanne DE BADET, dame en partie de Gardanne, fille de Jean de Badet, co-seigneur de Gardanne, conseiller au parlement de Provence, et de Jeanne de Forbin-la-Barben, et petite-fille d'Antoine de Badet, conseiller au même parlement, et de Florette de Gras, dame en partie de Gardanne par sa mère Hélionne de Forbin, épouse de Guillaume de Gras, seigneur de la Tour. Jean-Augustin fit son testament olographe à Aix, le 3 novembre 1649 (déposé le même jour en l'étude de Colla, notaire). Sa veuve fit le sien devant Jean de Virgina, notaire de la même ville, le 7 mai 1683. Leurs enfants furent :

DE BADET : d'azur, au dragon d'or, ayant la tête retournée et mordant sa queue terminée en cercle; au centre est un oiseau d'or, d'azur et de gueules, et au 1er canton une étoile d'or.

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Jean d'Arbaud;

3° Marguerite d'Arbaud;

4° Louise d'Arbaud;

5° Hélène d'Arbaud.

L'une de ces trois sœurs épousa Joseph *de Menc*, seigneur de Campagne, conseiller en la cour des comptes de Provence.

X. Jacques D'ARBAUD, seigneur de Gardanne, acquit pour le prix de 26 mille écus la principale partie de la terre et seigneurie de Jouques, de dame Françoise du Mas de Castellane, par acte du 7 novembre 1680, passé devant Colla, notaire à Aix. Il avait épousé, au mois de mai 1674, Marguerite DE MAUREL, fille d'André de Maurel, seigneur du Chaffault, de Malmoisson et de Valbonnette, conseiller au parlement de Provence, et de Marguerite de Villeneuve de Mons. Jacques d'Arbaud fit son testament devant Colla, notaire, le 24 septembre 1682, et fut inhumé dans l'église du cloître de l'Observance. Sa veuve lui survécut jusqu'après l'année 1693. De leur mariage sont provenus :

DE MAUREL : d'or, au cheval effaré de sable : au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1° André-Elzéar Ier, qui suit;

2° Charles d'Arbaud, major du régiment de Champagne;

3° Joseph d'Arbaud, co-seigneur de Gardanne, chef d'escadre des armées navales;

4° Hélène d'Arbaud, religieuse ursuline à Aix.

XI. André-Elzéar D'ARBAUD, Ier du nom, chevalier, seigneur de Gardanne et de Jouques, conseiller, puis président à mortier au parlement de Provence le 26 mars 1740, avait épousé, par contrat du 7 décembre 1697, passé devant Daniel, notaire royal à Aix, Anne DE CITRANY, fille de noble Joseph de Citrany, conseiller en la cour des comptes de Provence, et de Madelaine de Chabert. Haut et puissant seigneur André-Elzéar d'Arbaud fit son testament à Aix devant Perrin, notaire royal, le 24 janvier 1744, et fut inhumé en l'église des révérends pères de l'Observance, au tombeau de ses prédécesseurs. Ses enfants furent :

DE CITRANY : d'argent, au citronier terrassé de sinople, fruité d'or.

1° Jean-Joseph-Augustin, dont on va parler;

2° Gaspard d'Arbaud, lieutenant de galères, chevalier de l'ordre de St-Louis;

3° François-Casimir d'Arbaud, chanoine théologal de l'église d'Aix, abbé de St-Laurent de Combelongue;

4° Alexandre-Bache, comte d'Arbaud-Jouques. Il entra au service garde-marine le 6 juillet 1735, et fut nommé successivement enseigne de vaisseau le 10 octobre 1743, lieutenant le 23 mai 1754, capitaine de vaisseau le 15

janvier 1762, gouverneur de la Guadeloupe le 24 octobre 1775, chef d'escadre le 1er juin 1778, lieutenant-général des armées navales le 12 janvier 1782, et commandeur de l'ordre de St-Louis le 25 août 1785. Il est mort à Aix au mois de novembre 1793, n'ayant pas eu d'enfants de son mariage, contracté à la Guadeloupe, en 1778, avec sa nièce, Gabrielle *de Bonnet-Costefrède*, veuve de M. de Laugier-St-André;

5° Catherine-Lucrèce d'Arbaud, religieuse ursuline à Aix;

6° Marguerite d'Arbaud, mariée, le 5 décembre 1718, avec Philippe-Ignace-André *de Bonnet*, seigneur de Costefrède, conseiller en la cour des comptes de Provence;

7° Anne d'Arbaud.

XII. Jean-Joseph-Augustin d'Arbaud, chevalier, seigneur de Jouques, de Saint-Jacques de Malcor, baron d'Ongles, etc., conseiller au parlement de Provence, puis conseiller honoraire par lettres du 26 mai 1760, avait épousé, par contrat du 5 janvier 1734, Lucrèce-Françoise-Cécile de Renaud, dame d'Ongles, fille de messire Jean de Renaud, baron d'Ongles, et de dame Marguerite de Renaud d'Alein. Haut et puissant seigneur Jean-Joseph-Augustin d'Arbaud fit son testament le 17 janvier 1768, devant Perrin, notaire royal à Aix. Il laissa de son mariage:

De Renaud: de gueules, à 10 losanges d'or, 4, 4 et 2.

1° André-Elzéar, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Joseph-Bache, baron d'Arbaud, né le 23 septembre 1738, major général à la Martinique et des îles du Vent, chevalier de l'ordre de St-Louis. Le 30 juin 1788, il obtint de M. Cherin, généalogiste des ordres du roi, un certificat de ses preuves de noblesse remontant à magnifique homme Barthélemi d'Arbaud, qui vivait en 1322, lesdites preuves enregistrées par arrêt du conseil-d'état au conseil supérieur de la Martinique. Le baron d'Arbaud est décédé à Aix le 15 avril 1812. Il avait épousé Pauline-Charlotte *Mignot de Vauconnu*, fille d'un gentilhomme anglais de l'île de la Grenade, originaire de Normandie. Il a laissé un fils:

Alexandre, baron d'Arbaud, marié à la Martinique avec Marie-Françoise *de Clessemeur*, fille d'un gentilhomme breton, décédé à la Martinique, capitaine des vaisseaux du roi. De ce mariage sont nés:

a. Charles d'Arbaud, élève à l'école militaire de St-Cyr, d'où il est sorti, en 1838, pour entrer sous-lieutenant dans le 21e régiment de ligne;

b. Maria d'Arbaud, qui a épousé, en 1833, M. *de Lacaille*, juge au conseil royal de la Martinique;

3° Anne-Constance d'Arbaud, décédée à Aix en 1789.

XIII. André-Elzéar d'Arbaud, IIe du nom, marquis de Jouques et de Mison, baron d'Ongles, seigneur de Cornillon, de Maillanne, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement d'Aix par provisions du 16 mars 1768, a péri victime de son dévoûment à Louis XVI, ayant été condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon le 26 décembre 1793. Il avait épousé à Aix, par contrat du 24 juin 1768, haute et puissante demoiselle Marie-Thérèse-Gabrielle de Milan-Forbin de Mison, fille de haut et puissant seigneur Joseph-Charles-Bernard-Ignace de Milan-Forbin, chevalier, marquis de la Roque, baron de Gontard, seigneur de Cornillon, etc., et de feu haute et puissante dame Marie-Marthe de Bertet. De ce mariage sont issus : De Milan-Forbin : d'or, à 3 milans de sable.

1° Joseph-Charles-André, dont l'article suit;

2° Bache-Augustin-Philippe, comte d'Arbaud-Jouques, gentilhomme honoraire de la chambre du feu roi Charles X, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, grand'-croix de l'ordre royal et militaire d'Espagne de St-Ferdinand, mort sans postérité le 13 avril 1831;

3° Melchior-André-Elzéar, comte d'Arbaud-Mison, né le 14 juin 1772, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 9 février 1780, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de St-Louis, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur et des ordres royaux d'Espagne de Charles III et de St-Ferdinand, mort sans postérité le 3 juillet 1834.

XIV. Joseph-Charles-André d'Arbaud, marquis de Mison, baron de Jouques (1), reçu chevalier de Malte en février 1791, en émigration avec ses frères, où il fit les campagnes de l'armée de Condé, chevalier de l'ordre de St-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal d'Espagne de Charles III, successivement préfet des Hautes-Pyrénées en 1813,

(1) Un majorat à ce titre a été assis sur la terre de Jouques, en faveur de Joseph-Charles-André et de ses descendants mâles en ordre de primogéniture, par lettres-patentes de l'empereur Napoléon, datées de Dresde le 16 mai 1813.

de la Charente-Inférieure en 1814, du Gard en 1815, de la Côte-d'Or en 1823 et des Bouches-du-Rhône en 1829, conseiller d'état, et démissionnaire de toutes ses fonctions le 3 août 1830, a épousé, au mois de février 1803, Joséphine-Marie-Charlotte DE RAFÉLIS-ST-SAUVEUR, fille cadette de feu le marquis de Rafélis-St-Sauveur, mestre de camp, inspecteur-général des dragons de France, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de Jeanne de Bar. De ce mariage il a eu un fils et deux filles :

DE RAFÉLIS : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix recroisettée d'azur, aux 2 et 3 de gueules, au roc d'échiquier d'argent.

1° Jean-Philippe-Joseph-André, comte d'Arbaud, chevalier de l'ordre royal d'Espagne de Charles III, vivant et non marié;

2° Caroline-Alexandrine-Elzéarine d'Arbaud, mariée à Dijon, le 5 novembre 1829, au baron Armand *de la Chadenède;*

3° Augustine-Alexandrine-Élisabeth d'Arbaud, mariée, en 1831, au comte Oswald *d'Arnaud de Vitrolles,* fils aîné du baron de Vitrolles, ancien ministre d'état, ancien pair de France

DE BECDELIÈVRE,

Seigneurs vicomtes du Bouexic, de la Bunelaye, etc.; *marquis* de Becdelièvre; *seigneurs* d'Avaugour et de Mauves, du Boisbasset et du Hautbois, de Penhouet, de Belair, du Brossay; *comtes* de Becdelièvre; *seigneurs* puis *marquis* de Quevilly, de Cany et de Saint-Georges; *barons* d'Archigny, etc., *en Bretagne, au Maine, en Normandie.*



Armes : *de sable, à 2 croix de calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : Hoc tegmine tutus.

La maison de BECDELIÈVRE est originaire du duché de Bretagne, où ses premiers auteurs gouvernaient leurs personnes et leurs biens d'après l'*assise du comte Geoffroi*, qui formait le principal caractère de noblesse dans cette province.

Peu de familles ont laissé plus de traces honorables. Quatre cents ans de services continus dans les premiers emplois de la magistrature et de l'armée,

de l'église et de l'ordre de Malte, une position de fortune marquante par les fiefs de dignité qui en faisaient la base, et des alliances avec les races les plus illustres, tels sont les avantages qui l'ont placée dans l'opinion au rang des plus distinguées du royaume.

Cette famille avait projeté de nombreux rameaux en diverses provinces. Trois seulement ont survécu et la représentent en Bretagne : ce sont la branche des *marquis de Becdelièvre*, la branche *de Penhouet* et celle *du Brossay*.

Presque tous les historiens ont parlé de la maison de Becdelièvre. Les généalogistes, et entre autres Moréri, la Chenaye-des-Bois, le comte de Waroquier et en dernier lieu M. de Courcelles, en ont rapporté la généalogie dans leurs ouvrages.

On ne se propose pas dans la présente notice de reproduire les faits nombreux consignés par ces divers auteurs. Mais en retraçant ceux qui établissent les filiations, les services et les alliances des différentes branches de cette famille, on y ajoutera plusieurs pièces importantes émanées de l'autorité souveraine, et qui, rappelant avec détail son ancienneté et ses illustrations, serviront de complément et de preuves aux témoignages historiques publiés jusqu'à ce jour.

Avant d'entrer dans ces développements filiatifs, nous dirons sommairement que les branches de Bretagne ont été maintenues lors de la dernière recherche (1669) dans leur noblesse d'ancienne extraction et dans les qualités de messire et de chevalier; que les branches de Normandie, et nommément celle de Cany, ont été admises aux honneurs de la cour en 1770 et 1775; enfin, que des diverses branches de cette maison sont sortis nombre présidents à mortier, premiers présidents en la chambre des comptes et en la cour des aides de Bretagne et de Normandie, de mestres de camp et d'officiers-généraux, de conseillers-d'état d'épée, gentilshommes de la chambre de nos rois, et qu'elles ont formé leurs principales alliances avec les maisons d'*Anviray*, d'*Argouges*, *de Bailleul*, *de Beaumanoir*, *de Beaune-Semblançay*, *de Bois-Adam*,

du Boscregnoult, de Bourgneuf, de Breauté, Bruneau, barons d'Ornac, du Châtellier, le Clerc, barons de Vezins, de Clercy, de Cornullier, de Courtarvel, de Courtaurel-Rouzat, de Coutances, d'Esmalleville, d'Espinay, d'Estampes, de Franquetot-Coigny, Fumée des Roches, de Ghaisne-Bourmont, de Giverville, de Gouyon, du Guesclin, de Houdetot, de Lambilly, de Larlan-Rochefort, de Longeviale, barons d'Apchier, de Martel, de Menou, de Montauban-Rohan, de Montbourcher, de Montmorency-Luxembourg et Montmorency-Tancarville, de Moy, du Mur, d'Osmond, de la Planche de Ruillé, du Plessis-Grénédan, de Quelen, de la Rivière, de Rosily, de Saint-Pern, de la Saudraye, de Sesmaisons, de Talaru, de Talhouet, de Tremigon, de la Tullaye, de Varroc, de Vaucouleur, de la Villéon, etc., etc.

I. Pierre DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic en la paroisse de Guipry, diocèse de St-Malo, en 1350 et 1360, épousa Raoulette HUGUET, et vivait encore en 1371, époque à laquelle il donna à ferme des héritages. Il eut pour fils :

HUGUET : d'argent, à 3 croissants de sable.

II. Thomas DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, qui vivait en 1411, et laissa de son mariage avec Mathilde DE PENHOUET :

DE PENHOUET : d'azur, à 3 croisettes patées et fichées d'or.

1° Guillaume, Ier du nom, qui suit ;

2° Pierre de Becdelièvre, mort sans postérité.

III. Guillaume DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic en 1426, obtint du duc Artus III, le 26 mai 1458, un mandement portant évocation aux plaids-généraux de Rennes d'un procès qu'il avait contre les habitants de la paroisse de Guipry. (*Chancellerie de Bretagne*). Il avait épousé Jeanne SOREL ; rappelée avec lui dans un partage noble et avantageux fait, le 5 mai 1505, entre leurs fils et petit-fils, acte dans lequel Raoul est énoncé fils aîné et héritier principal et noble de Thomas, celui-ci fils aîné et héritier principal et noble de Guillaume, et ce dernier fils aîné

SOREL : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

et héritier principal et noble de Thomas. Les enfants de Guillaume I et de Jeanne Sorel furent :

1° Thomas, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Pierre, IIe du nom, l'aîné, auteur de la branche des seigneurs DU BOISBASSET et DU HAUTBOIS, mentionnée plus loin;

3° Charles, dit Charlot, dont est descendue la branche des *seigneurs* puis *marquis* DE CANY et DE QUEVILLY, rapportée à son rang;

4° Pierre de Becdelièvre, le jeune, doyen de Guipry, puis de Loheac, nommé par François II, duc de Bretagne, maître des requêtes le 19 février 1487, mort en 1500;

5° Louis de Becdelièvre, recteur de St-Jacques-de-la-Lande, mort en 1486;

6° François de Becdelièvre, prieur de Henc en 1486;

7° Françoise de Becdelièvre, mariée, le 12 mai 1466, avec Guillaume *Robelot*, écuyer, seigneur de Voltays.

GILLOT : d'azur, à 3 abeilles d'or.

IV. Thomas DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, chevalier, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, fit un échange au nom de sa femme Perrine GILLOT, le 15 janvier 1466 (*v. st.*), avec Jean, sire de Maure. Cette dame, devenue veuve de Thomas de Becdelièvre, accepta aux plaids-généraux de Chateaubriand tenus à Loheac, le 1er février 1473 (*v. st.*), la tutelle et le gouvernement noble de ses enfants. Elle épousa en secondes noces, avant le 13 février 1480 (*v. st.*), Jean de la Fouchaye, et mourut avant le 22 septembre 1500. Elle avait eu de son premier mari :

1° Raoul, dont nous parlerons plus bas;

2° Étienne de Becdelièvre, seigneur du Bas-Bury en 1513, marié avec Jeanne d'*Attie*, dont :

A. Gilles de Becdelièvre, seigneur du Bas-Bury et de la Motte-au-Chancelier, marié, avant l'année 1550, avec Jeanne *Juhel*, et père de :

a. Gilles de Becdelièvre, conseiller au parlement de Bretagne en 1571, mort célibataire;

b. Étiennette de Becdelièvre, mariée au seigneur de Berthemais, auquel elle porta la terre du Bas-Bury, après la mort de son frère;

c. Gillette de Becdelièvre, épouse de Jean *de Quelen*;

d. Perrine de Becdelièvre, } mortes non mariées;
e. Olive de Becdelièvre, }

B. Étienne de Becdelièvre. Il n'a eu qu'une fille;

C. Perrine de Becdelièvre, mariée à M. *de Beaumanoir de Beauchesne*;

D. Julienne de Becdelièvre, épouse du seigneur de la Hairie;

3° Thomas de Becdelièvre, seigneur de Gouen, qui reçut son partage comme juveigneur le 1er février 1505 (*v. st.*), et laissa de son mariage avec Jeanne *le Chanoine* :

A. Guillemette de Becdelièvre, épouse de Pierre *de la Porte*, seigneur du Val;

B. Jeanne de Becdelièvre, mariée à M. *Perrault de Launay*;

4° Pierre de Becdelièvre, doyen de Loheac et recteur de Guipry. Il fit son testament le 19 mai 1510;

5° Guillaume de Becdelièvre, recteur de Comblezac, qui testa le 17 septembre 1522;

6° Laurence de Becdelièvre, mariée, le 15 juin 1478, avec Jean *de la Fouays*, seigneur du Bois-au-Vayer.

V. Raoul DE BECDELIÈVRE, écuyer, seigneur du Bouexic, de la Fauvelays et autres lieux, porta les armes sous le règne de François II, duc de Bretagne. La duchesse Anne, fille aînée de ce prince, le chargea de plusieurs missions importantes relatives à la négociation de son mariage, d'abord, en 1489, près du roi Charles VIII, ensuite près de Maximilien, roi des Romains. (V. les *Institutions*, ouvrage inédit du chevalier Guyot des Fontaines, liv. v.) Raoul de Becdelièvre fut nommé lieutenant de la ville de Rennes par le roi Charles VIII le 9 juin 1496, et confirmé par la duchesse Anne, femme de Louis XII, les 9 avril 1498 et 21 juillet 1500. (*Ch. des comptes de Bretagne.*) Le 25 septembre 1503, il comparut à la montre des nobles de l'évêché de Rennes, et y promit de servir le roi et la reine et de fournir à leur ost deux hommes bien armés. Raoul vivait encore le 4 novembre 1544. Il avait épousé, le 27 novembre 1489, Guillemette CHALLOT, morte avant le 28 juin 1505. Elle le rendit père de deux fils et deux filles :

CHALLOT : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lionceaux de sable.

1° Gilles de Becdelièvre, seigneur du Bouexic, marié avec Gillette *de la Chasse*, et décédé en 1528, sans postérité;



2° Étienne, dont l'article suit;

3° Perrine de Becdelièvre, mariée, le 27 janvier 1507, à Jean *Pesehart*, écuyer, seigneur de la Chavagnière;

4° Rose de Becdelièvre, mariée, le 22 septembre 1511, à Jean *du Fresche*, écuyer, seigneur du Perret.

VI. Étienne DE BECDELIÈVRE, écuyer, seigneur du Bonexic et de la Fauvelays, passa à la réformation de la noblesse de Bretagne en 1513, et fut nommé lieutenant de la ville de Rennes par le roi François Ier le 21 janvier 1527 (*v. st.*), et confirmé par le roi Henri II en 1546 et 1552. Il fournit divers aveux et déclarations féodales les 4 novembre et 5 mars 1539 (*v. st.*), 21 juillet 1549, 30 mai 1550 et 30 juin 1555. Il avait épousé : 1° le 26 mai 1525, Gillette DE VAUCOULEUR, dame de la Ville-de-Bout, morte sans enfants avant le 21 novembre 1539; 2° le 19 mai 1541, Gillette DU HAN, laquelle était veuve le 19 juillet 1559. Étienne a eu de ce second mariage :

DE VAUCOULEUR : d'azur, à la croix d'argent.

DU HAN : d'argent, à la bande fuselée de sable, sommée d'un lion morné de gueules.

1° René de Becdelièvre, mort célibataire ;

2° François, Ier du nom, qui a continué la descendance;

3° Jean, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BUNELAYE, *marquis* DE BECDELIÈVRE, rapportée ci-après;

4° Gillette de Becdelièvre, mariée : 1° en 1568, avec Jean *Pescherel*, seigneur de Beaulieu et de la Villeneuve; 2° à François *de l'Espinay*, écuyer; 3° à Guillaume *de Ginguené*, seigneur de la Chapelle;

5° Françoise de Becdelièvre, mariée, le 9 janvier 1567, avec René de *Bois Adam*, écuyer, seigneur de Bois-Adam et de la Rozays, dont elle était veuve en 1582;

6° Claude de Becdelièvre, mariée, en 1576, avec François *du Plessis*, écuyer, seigneur de Grenédan.

VII. François DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur du Bonexic, de Guipry et de la Fauvelays, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 27 octobre 1569, épousa, le 26 mars 1572, Françoise DU CHATELLIER, dame du Châtellier, terre qu'elle eut par un partage qu'elle fit avec sa sœur Julienne du Châtellier, épouse de Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie. Il reçut des lettres de conseiller hono-

DU CHATELLIER : de gueules, au dextrochère tenant une fleur de lys, et accompagné de 4 besants posés en croix, le tout d'argent.

raire au parlement de Rennes le 26 août 1607, et mourut après l'année 1623. Ses enfants furent :

1° René de Becdelièvre, auquel son père résigna, en 1607, sa charge de conseiller au parlement de Bretagne. Il n'y fut pas reçu étant mort chartreux à Paris;

2° Jean, qui a continué la postérité;

3° Françoise de Becdelièvre, mariée, le 28 mai 1602, à Gui *de Renouart*, seigneur de Villayer et des Onglées, maître en la chambre des comptes de Bretagne;

4° Marguerite de Becdelièvre, mariée, le 20 mai 1606, avec Nicolas *du Bois*, écuyer, seigneur du Bois-Robert;

5° Olive de Becdelièvre, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes;

6° Claude de Becdelièvre, épouse, par contrat du 25 juillet 1611, de Julien *Bonamy*, co-seigneur par elle du Châtellier.

VIII. Jean DE BECDELIÈVRE, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur de Guipry, de Bossac et du Châtellier, nommé conseiller au parlement de Bretagne le 17 mai 1618, obtint du roi Louis XIII, au mois de février 1637, des lettres-patentes portant union des fiefs et châtellenies de Bossac et Guipry à la seigneurie du Bouexic, et leur érection en *vicomté du Bouexic* (1), tenue de S. M. à foi et hommage, lettres qui furent enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne, ainsi qu'au présidial de Rennes, les 8 août 1637 et 12 et 14 juin 1638. Jean de Becdelièvre ayant résigné sa charge au seigneur de Kérisac, son gendre, le 14 août 1640, obtint, le 31 décembre suivant, des lettres de conseiller honoraire au parlement de Bretagne. Il épousa : 1° le 25 septembre 1617, Guionne CHEVILLE, morte en 1636, fille de Jean Cheville, écuyer, seigneur de la Flourie, et de Bertranne Frotet; 2° le 31 juillet 1644, Péronnelle DE LA VILLÉON, fille de François de la Villéon, écuyer, seigneur de Boisfeuillet, et d'Isabeau de la Fresnaye. Ses enfants furent :

CHEVILLE : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de 3 quintefeuilles, et en pointe d'un croissant du même.

DE LA VILLÉON : d'argent, au houx arraché de sinople; au franc canton de sable fretté d'or.

(1) Voir les lettres-patentes d'érection de la vicomté du Bouexic, aux PREUVES, à la fin de la généalogie.

Du premier lit :

1° Gui de Becdelièvre, chevalier, mort en 1643, n'ayant pas été marié ;

2° Françoise de Becdelièvre, mariée, le 9 août 1640, avec Jean *Hingant*, chevalier, seigneur de Kerisac, conseiller au parlement de Bretagne ;

3° Bertranne de Becdelièvre. Elle fut religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes ;

4° Anne de Becdelièvre, mariée, le 8 septembre 1650, à René, seigneur *de la Saudraye* ;

5° Guionne de Becdelièvre. Elle épousa, le 3 juin 1660, Georges *de Gaulay*, seigneur du Boisguy ;

Du second lit :

6° François, IIe du nom, dont nous allons parler ;

7° Georges-Alexis de Becdelièvre, prieur d'Yrodouer.

IX. François DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, etc., baptisé le 21 février 1650, comparut au greffe de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne en son nom et au nom de son frère Georges-Alexis, et y soutint être issu d'ancienne chevalerie et extraction. A l'appui de son instance il produisit ses titres remontant sa filiation à Pierre de Becdelièvre, seigneur du Bouexic, son septième aïeul, et sur le vu de ces titres, la chambre, par arrêt du 14 mai 1669 (1), les déclara *issus d'ancienne extraction noble*, avec faculté pour François de prendre la qualité de chevalier, et pour son frère celle d'écuyer. (*Original produit en* 1770, *au cabinet des ordres du Roi.*) Le vicomte du Bouexic épousa, en 1676, Madelaine D'ESPINAY, fille d'Urbain d'Espinay, chevalier, marquis de Vaucouleurs, et de Susanne de Trémigon. Leurs fils :

D'ESPINAY : d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé, armé et couronné d'or.

X. Pierre DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, etc., etc., a eu de son mariage, contracté le 10 janvier 1702,

(1) Voir cet arrêt aux PREUVES, à la fin de la généalogie.

avec Louise GABARD, dame du Teilhac, six fils et quatre filles :

GABARD : de gueules, à 3 étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

1° Jean-Baptiste-Antoine de Becdelièvre, chevalier, vicomte du Bouexic, né le 27 décembre 1702, marié, le 14 décembre 1735, avec Charlotte *de Cornullier*, dame de Montreuil, et décédé sans postérité. La vicomté de Bouexic, décrétée sur lui en 1756, passa par adjudication à M. du Bouexic de Pinieux ;

2° Charles-Prudent de Becdelièvre, né à Nantes en 1705, grand-vicaire de Périgueux en 1736, sacré évêque de Nîmes en 1738, mort peu d'années avant la révolution, le dernier rejeton de sa branche. Ce prélat a laissé dans le midi de la France l'exemple d'une vie sainte et vénérée par cinquante ans d'œuvres de bienfaisance. Plusieurs établissements de charité, fondés par lui, y subsistent encore ;

3° Pierre-Joseph de Becdelièvre, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1718, mort enseigne à bord du vaisseau *le Mercure* le 13 septembre 1746 ;

4° Pierre-Joseph, mentionné ci-après ;

5° Louis-Toussaint, chevalier de Becdelièvre, né en 1719, nommé enseigne de vaisseau le 25 mars 1738, puis chevalier de l'ordre de St-Louis. Il commandait le vaisseau *le Moras*, faisant partie de l'escadre du comte d'Aché, dans les combats des 29 avril et 3 août 1758, contre l'escadre anglaise, près de Pondichéry (*Gazette de France*) ;

6° François-Pierre de Becdelièvre, chevalier de la Roche-Hervé, né le 14 juillet 1725, officier de marine ;

7° Pélagie de Becdelièvre, mariée, le 31 mai 1732, avec Pierre *Picaut*, seigneur de la Pommeraye, morte le 19 juillet 1746 ;

8° Louise de Becdelièvre, religieuse à la visitation de Rennes, morte le 11 octobre 1725 ;

9° Marie-Anne de Becdelièvre, mariée, le 12 avril 1742, avec haut et puissant seigneur messire Charles-Henri *Bruneau d'Ornac*, baron de Verfeil et des états de Languedoc, etc. Elle mourut le 18 décembre 1745 ;

10° Louise-Françoise-Aimée de Becdelièvre, mariée, le 20 juin 1742, à Jean-François *de Rainaud de Boulogne*, seigneur de Lascours au diocèse d'Alais.

XI. Pierre-Joseph, vicomte DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur du Teilhac, né le 10 mars 1718, épousa, le 1er octobre 1753, Thérèse-Marie-Gabrielle

GILARD : de gueules, à 2 clés d'argent en sautoir.

GILARD DE KERANFLECH, et mourut en 1766, laissant une fille unique :

Laurence-Antoinette de Becdelièvre, dame du Teilhac, née le 4 février 1758.

MARQUIS DE BECDELIÈVRE.

(BRANCHE AINÉE ACTUELLE.)

VII. Jean DE BECDELIÈVRE, écuyer, seigneur de la Maultays, troisième fils d'Étienne, seigneur du Bouexic, et de Gillette du Han, partagea avec son frère aîné et ses sœurs le 5 mai 1585, et fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 14 août 1591. Il avait épousé Françoise LE DUC, décédée en 1602. Il fit son testament le 5 mai 1608, et laissa de son mariage :

LE DUC : de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.

1° Jean de Becdelièvre, mort sans postérité ;

2° François, dont l'article suit ;

3° Claude de Becdelièvre, mort sans enfants.

VIII. François DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, conseiller au parlement de Bretagne en 1620, fut reçu premier président de la chambre des comptes de Nantes le 3 janvier 1633, charge qui après sa mort passa à son beau-père Jean Blanchard, seigneur de Lessongère, conseiller-d'état. De son mariage, contracté le 7 juillet 1621, avec Jeanne BLANCHARD, sont provenus :

BLANCHARD : d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de 5 besants d'or 2 en chef et 3 en pointe.

1° Jean-Baptiste, Ier du nom, qui suit ;

2° Françoise de Becdelièvre, mariée, en 1640, à messire Gui *du Pont*, chevalier, seigneur d'Echuilly, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1643.

IX. Jean-Baptiste DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, fut successivement avocat-général en la chambre des comptes de Nantes le 17 juillet 1646, conseiller au

parlement de Bretagne le 12 janvier 1649, et conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au même parlement le 3 octobre 1652. Il eut pour femme, par contrat du 16 juin 1647, Louise DE HARROUYS, dame de la Seilleraye. Ils ne vivaient plus le 2 décembre 1658, date de l'élection tutelle de leurs enfants, qui furent :

DE HARROUYS : d'argent, à 3 bandes de gueules, chacune chargée de 3 têtes de licorne d'or.

1° Jean-Baptiste, IIe du nom, qui suit ;

2° Louis de Becdelièvre, qui se retira du service avec le grade de capitaine et mourut capucin ;

3° Françoise de Becdelièvre, religieuse à Fontevrault.

X. Jean-Baptiste DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Brunelaye, naquit à Nantes en 1651. Lui et son frère ayant justifié devant la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne (comme l'avait justifié la branche du Bouexic en 1669) « que leurs prédécesseurs s'étoient de temps » immorial gouvernés et comportés noblement et » avantageusement, tant en leurs personnes et biens, » que partages, suivant l'assise du comte Geoffroi, » ayant toujours pris et porté les qualités de nobles » hommes, écuyers, messires et chevaliers, » ils furent maintenus, par arrêt du 29 novembre 1670, comme issus d'ancienne extraction noble, avec faculté à Jean-Baptiste de Becdelièvre de porter la qualité de *chevalier*, et à Louis celle d'*écuyer*. Jean-Baptiste fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 7 juillet 1677, puis premier président en la chambre des comptes le 5 septembre 1678. Il déploya dans l'exercice de cette charge de profondes connaissances et un grand caractère. Le chancelier d'Aguesseau en parle en ces termes : « Les trois Arnaud ont contribué à » révéler à Louis XIV la force de M. de Becdelièvre, » magistrat intègre et éclairé. Il exerça la plus hono» rable des magistratures, celle qui constitue arbitre » dans les circonstances les plus délicates. M. de Bec» delièvre fut consulté sur les affaires privées et sur » celles d'une province jalouse de ses privilèges. » Le roi lui rendit ce témoignage : « *L'intégrité, la sagesse*

» *et le caractère inflexible d'un seul ramènent les têtes » exaltées, et il concilie ce qu'il me doit avec ce que » les Bretons attendent de son impartialité.* » Jean-Baptiste de Becdelièvre mourut en 1736. Il avait eu de son mariage, contracté le 22 août 1677, avec Renée DE SESMAISONS (1), dame de Tréambert, deux fils :

DE SESMAISONS : d'azur, à 3 tours de maison d'or.

1° Guillaume-Jean-Baptiste-François, dont l'article suit;

2° Hilarion-Marie de Becdelièvre, reçu président en la chambre des comptes de Bretagne le 1er février 1723, mort célibataire au mois de juin 1737.

XI. Guillaume-Jean-Baptiste-François, marquis DE BECDELIÈVRE (2), chevalier, seigneur de Quifistre, de Tréambert, du Prodo, de Tremeur, de Villejame, de Pinieux, de la Seilleraye, etc., fut reçu premier président de la chambre des comptes de Bretagne le 31 décembre 1716, et mourut en son château de Becdelièvre le 7 novembre 1733. (*Gazette de France.*) Il avait épousé, le 30 juin 1705, haute et puissante demoiselle Françoise LE NOBLETZ DE LESCUS, qui le rendit père de deux fils et d'une fille :

LE NOBLETZ : d'argent, à 2 fasces de sable ; au franc canton de gueules, chargé d'une quintefeuille d'argent.

1° Hilarion-François, qui suit;

2° Gui-Marie-Hilarion de Becdelièvre, né le 16 août 1713, reçu chevalier de Malte le 27 avril 1715, mort en 1740, lieutenant aux gardes françaises;

3° Jeanne-Marie de Becdelièvre, mariée, le 3 janvier 1723, à Charles-Jean-François, marquis *de la Rivière*, en Bretagne, morte en viduité et sans enfants en 1740.

XII. Hilarion-François, marquis DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur de la Seilleraye, de la Touche, d'Auray, de Mauves, de Peslan, de Faix et d'Avaugour, né le 9 décembre 1707, fut conseiller du roi et premier président de la chambre des comptes

---

(1) Madame de la Fayette cite Renée de Sesmaisons comme la plus belle femme du royaume, et ajoute que la solidité de ses vertus surpassait encore l'éclat de sa beauté.

(2) Voyez les lettres-patentes d'érection du marquisat de Becdelièvre, du mois de février 1717, aux PREUVES, à la fin de cette généalogie.

de Bretagne le 31 décembre 1733. Quoique jeune alors pour cette haute magistrature, et surtout pour les circonstances difficiles où il eut à l'exercer, il sut y déployer les talents éminents et les grandes qualités qui avaient distingué son aïeul et qu'il eut en partage. Il épousa à Rouen, le 25 septembre 1740, haute et puissante demoiselle Marie-Anne D'ANVIRAY DE MACHONVILLE, dame de Gruménil, en présence de tous les membres vivants des branches de Normandie. De ce mariage sont issus :

D'ANVIRAY : de gueules, à la fasce d'or, chargée de 3 croisettes de gueules, et accompagnée en chef d'un croissant d'argent.

1° Hilarion-Anne-François-Philippe, dont on va parler;

2° Anne-Henriette-Perrine de Becdelièvre, mariée, le 2 mars 1765, à François-Julien, marquis *de Rosily*, seigneur de Mesros, dont postérité;

3° Anne-Françoise de Becdelièvre, mariée à Guillaume *de la Planche*, comte de Ruillé, député aux états-généraux et membre de l'assemblée constituante, mort à Angers sur l'échafaud révolutionnaire le 2 janvier 1794.

XIII. Hilarion-Anne-François-Philippe, marquis DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, de Mauves, etc., etc., né le 6 février 1743, conseiller au parlement de Bretagne le 5 août 1767, puis conseiller du roi en ses conseils et premier président de la chambre des comptes de Bretagne, mourut à Nantes le 7 mai 1792. Il avait épousé, le 18 juillet 1773, haute et puissante demoiselle Marie-Émilie-Louise-Victoire DE COUTANCES, dame de la Bouvardière, de la Haute et Basse-Indre, etc., morte à Paris le 28 décembre 1802, des suites de sa captivité à la citadelle de Besançon, où elle avait passé plusieurs mois, s'y était constituée prisonnière pour recevoir le dernier adieu de sa fille, madame de Bourmont, qui devait suivre son mari à la Guiane. Le marquis de Becdelièvre avait eu trois fils et trois filles :

DE COUTANCES : d'azur, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 3 besants d'or.

1° Hilarion-Louis de Becdelièvre, mort à sept ans;

2° Anne-Christophe, marquis de Becdelièvre, né à Nantes en 1775. Il n'avait que seize ans lorsqu'après de brillantes études à l'école militaire de Sorèze il émigra en 1791 pour rejoindre les princes français à Coblentz. Après avoir

fait avec une grande distinction les campagnes de l'armée de Condé, il rentra en France, au commencement de 1795, joignit l'armée de la rive droite de la Loire, commandée par le vicomte de Scepeaux, et y remplit les fonctions de major-général de la cavalerie. Il donna des preuves de sang-froid et de bravoure dans plusieurs rencontres, et notamment à l'attaque d'Oudon, au mois de juillet de la même année. Mais entraîné par trop d'ardeur, il y reçut à quatre-vingts pas de sa troupe un coup de feu qui lui traversa la poitrine et dont il mourut le 10 août suivant, honoré des regrets de ses chefs et de ses compagnons d'armes ;

3° Louis-Marie-Christophe, dont l'article suit ;

4° Marie-Madelaine-Julienne de Becdelièvre, mariée, en 1800, avec Louis-Auguste-Victor *de Ghaisne*, comte de Bourmont, pair et maréchal de France, qui, après avoir doté sa patrie de la glorieuse conquête d'Alger, est allé, dans un exil volontaire, partager les malheurs dont la révolution de juillet a frappé la branche aînée des Bourbons. De son mariage avec mademoiselle de Becdelièvre sont issus :

A. Louis-Auguste-Joseph, vicomte de Bourmont, aide-de-camp de son père, chevalier de la Légion-d'Honneur, de l'ordre de St-Ferdinand d'Espagne et de l'ordre de la Tour et de l'Épée de Portugal ;

B. Louis-Fortuné-Amédée, baron de Bourmont, chevalier de l'ordre de St-Ferdinand, tué à la conquête d'Alger ;

C. Louis-Paul-Charles, baron de Bourmont, page de Charles X ;

D. Philippe-Auguste-Adolphe de Bourmont, élève à St-Cyr ;

E. César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Bourmont ;

F. Marie-Augustine-Juliette de Bourmont ;

G. Marie-Thérèse-Ernestine de Bourmont ;

5° Émilie-Joséphine de Becdelièvre, épouse de Philippe-Alexis-Fortuné *le Clerc*, baron de Vezins en Anjou, aide-de-camp du comte de Bourmont dans les dernières guerres des armées royales de l'Ouest. Le baron de Vezins est mort en 1813, ayant eu, outre quatre filles décédées :

A. Philippe-Joseph-Henri le Clerc, baron de Vezins ;

B. Marie-Angélique-Juliette le Clerc de Vezins, mariée, en 1822, avec Amédée-Louis-Henri, vicomte *de Menou*, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

C. Alix-Marie-Blanche-Joséphine le Clerc de Vezins, mariée, en 1829, à Louis-Marie, vicomte *de Becdelièvre du Brossay;*

D. Marie-Clotilde le Clerc de Vezins;

6° Louise-Félicité de Becdelièvre, mariée, en 1803, avec Louis *de la Selle de Vauldenay*, seigneur d'Echuilly. Elle mourut sans enfants le 17 mars 1810.

XIV. Louis-Marie-Christophe, marquis DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, de Mauves, de la Brousse, de Kerbra, etc., né le 18 juin 1783, chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 11 décembre 1784, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X le 12 avril 1829 et ancien membre du conseil-général du département de la Loire-Inférieure (1), a épousé à Paris, le 9 septembre 1805, Caliste-Françoise-Joséphine DE LARLAN DE ROCHEFORT, dame de la Brousse et de Kerbra, fille de Jacques-François, comte de Larlan de Rochefort, et de dame Marie-Victoire-Françoise-Brigitte de Kerguelen (2). De ce mariage sont issus:

DE LARLAN: d'argent, à 9 mâcles de sable en croix.

1° Hilarion-François-Marie Albéric, comte de Becdelièvre, né le 15 février 1814;

2° Aliénor-Louise-Caliste-Marie-Juliette-Mathilde de Becdelièvre, née le 13 octobre 1807, mariée, le 4 août 1828, à César-René, comte *de Courtarvel*, pair de France à cette époque, maréchal-de-camp et gentilhomme honoraire de la chambre du roi Louis XVIII;

3° Emilie-Caroline-Alix de Becdelièvre, née le 9 juin 1810, mariée à Nantes, le 30 mai 1838, avec Joseph-Balthazar *de Courtaurel*, comte de Rouzat, ancien officier de la maison militaire du roi, fils de Mathieu-Louis-Jacques de Courtaurel, comte de Rouzat, seigneur de la Tour, et de Françoise-Joachime-Marguerite-Luce de Pierre de Bernis.

---

(1) Le marquis de Becdelièvre a été mis en surveillance pendant quatre mois, par ordre de Bonaparte, lors de l'évasion du comte de Bourmont en 1804. Il a racheté, en 1812, le château de Becdelièvre qui avait été confisqué et vendu par suite de l'émigration de son frère aîné.

(2) C'est le père de cette dame, Yves-Joseph de Kerquelen-Tremarec, décédé en 1797, contre-amiral, qui avait découvert, en 1772, la terre dite *de Kerguelen*, dans les mers australes.



BRANCHE DU BOISBASSET ET DU HAUTBOIS.

IV. Pierre DE BECDELIÈVRE, II[e] du nom, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, second fils de Guillaume I de Becdelièvre, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, fut établi capitaine-général du territoire de Guérande en 1482. On le voit inscrit dans un mandement de François II, duc de Bretagne, du 23 juin 1483, au nombre des gentilshommes auxquels la garde de la ville de Rennes avait été confiée. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 482, 583). Après la mort du duc François II, Pierre de Becdelièvre fut disgracié pour être entré dans le parti que la régente de France, madame de Beaujeu, avait en Bretagne. La duchesse Anne fit confisquer ses biens en 1491, mais il y rentra bientôt après lors du mariage de cette princesse avec le roi Charles VIII. Pierre de Becdelièvre vivait encore en 1504. Il avait épousé : 1° Robine, *alias* Perrine TREMBLAY; 2° Jeanne DE BOURGNEUF DE CUCÉ. Ses enfants furent ;

TREMBLAY : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 molettes d'éperon du même en orle.

DE BOURGNEUF : d'argent, au sautoir de sable ; au franc canton de gueules, chargé de 2 poissons d'argent.

Du premier lit :

1° Jeanne de Becdelièvre, mariée, le 3 août 1501, avec Bertrand *de Bourgneuf*, seigneur de Cucé;

Du second lit :

2° Louis, dont l'article suit;

3° Arthuse de Becdelièvre, épouse 1° de Jean *le Saige*, seigneur de la Gontraye; 2° avant 1539, de Pierre *de Saint-Pern*, écuyer, seigneur de la Hongueraye;

4° Françoise de Becdelièvre, mariée à Jean *Brillet*, écuyer, seigneur de Laubinière, fils de Geoffroi Brillet, chevalier, seigneur de Laubinière, et de Guillemette de Montbourcher;

5° Gillette de Becdelièvre, femme de Guillaume *Pescherel*, écuyer, seigneur de la Villeneuve.

V. Louis DE BECDELIÈVRE, seigneur du Boisbasset et du Hautbois (filleul du roi Louis XII), épousa Julienne DE LA BOULLAYE. Cette dame, qui vivait encore en 1530, le rendit père de trois fils :

DE LA BOULLAYE : d'azur, à 3 merlettes d'or.

1° Gilles de Becdelièvre, seigneur du Boisbasset, marié avec Perrine *du Masle*, et décédé sans postérité en 1541 ;

2° Pierre, III[e] du nom, qui suit ;

3° Jean de Becdelièvre, mort ecclésiastique.

VI. Pierre DE BECDELIÈVRE, III[e] du nom, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne, porta les armes en la compagnie de Raoul Tison, seigneur de la Villedeneu, capitaine des gentilshommes de pied de l'évêché de St-Malo, suivant une montre faite à Lesneven le 21 avril 1543. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 1050). Il eut de son mariage avec Jeanne DU MASLE (sœur de Perrine du Masle), fille de Pierre, seigneur du Masle, et d'Isabeau de Montauban, celle-ci issue d'une branche puînée de la maison de Rohan :

DU MASLE : d'azur, à 3 cygnes d'argent becqués et membrés d'or.

1° Jean, I[er] du nom, dont on va parler ;

2° Autre Jean de Becdelièvre, religieux en l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, puis recteur de Maure ;

3° François, I[er] du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-MAUR et DE PENHOUET, rapportée ci-après ;

4° Julienne de Becdelièvre, mariée, le 15 mai 1575, avec Jean *Fauvel*, seigneur de la Vallée-St-Just ;

5° Mathurine de Becdelièvre, alliée à Pierre *de Goulard*, chevalier, seigneur de Vernière en Anjou.

VII. Jean DE BECDELIÈVRE, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne, épousa, le 15 août 1569, Louise PELLERIN, dame de Penhouet, dont il eut :

PELLERIN : d'argent, à 3 coquilles de sable.

1° François, qui suit ;

2° Mathurin de Becdelièvre. Il vendit sa terre de Penhouet à François de Becdelièvre, seigneur de St-Maur, son cousin-germain, et mourut sans postérité ;

3° Françoise de Becdelièvre, épouse de Jacques *Privé*, écuyer, seigneur des Bignons et du Pontpéan ;

4° Gillette de Becdelièvre, mariée, 1° à Jean *de Grésille*, seigneur de la Barre-Chevry; 2° à Nicolas *de Kerjan*, seigneur de Préclos;

5° Louise de Becdelièvre, femme de Jean *de Lezenet*, écuyer, seigneur de Valnéant.

DE LIMOGES : d'azur, au lion d'or.

VIII. François DE BECDELIÈVRE, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, épousa Jeanne DE LIMOGES, dame de Chusseville. Il mourut le 20 avril 1639, laissant de ce mariage :

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° Jeanne de Becdelièvre, mariée à Gilles *du Puey*, écuyer, seigneur du Chesne;

3° Nicole de Becdelièvre, mariée, en 1633, avec René *Rouaud*, seigneur de Tregueil-Lanvaux.

DE LA RUÉE : d'argent, à 3 feuilles de rue de sinople.

IX. Jean DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, seigneur du Boisbasset, du Hautbois et de Chusseville, épousa, le 20 décembre 1630, Louise DE LA RUÉE DE SAINT-MARCEL, dont il n'eut que deux filles :

1° Gillonne de Becdelièvre, dame du Boisbasset, mariée : 1° en 1652, avec Gilles *Henry*, seigneur de Bohal, dont elle était veuve et tutrice de leurs enfants en 1667; 2° avec N... *Tuffin de la Rouairie*, brigadier de cavalerie des armées du roi;

2° Jeanne de Becdelièvre, épouse de Christophe *de Bedée*, seigneur de Belleville.

BRANCHE DE SAINT-MAUR ET DE PENHOUET.

DE LA CORBINIÈRE : d'argent, à 3 têtes de corbeau arrachées de sable.

VII. François DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, seigneur de Gouvello et de St-Maur, fils puîné de Pierre III de Becdelièvre, et de Jeanne du Masle, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 27 octobre 1569. Il vécut jusqu'au 17 avril 1603. Grégorine DE LA CORBINIÈRE, son épouse, l'avait rendu père de trois enfants :

1° François, IIe du nom, dont on va parler;

2° Françoise-Julienne de Becdelièvre, morte sans alliance;

3° Anne de Becdelièvre, épouse de Pierre *de Perchays*, écuyer.

VIII. François DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, seigneur de St-Maur, puis de Penhouet, épousa, le 28 avril 1613, Françoise LE MARCHANT, dame de la Guerivays, et mourut le 4 mars 1632. Ses enfants furent :

LE MARCHANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1° René de Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur, qui épousa : 1° le 25 septembre 1639, Marthe *de Kerveno;* 2° le 12 mars 1644, Antoinette *le Pennec.* Il n'a laissé qu'une fille :

Julienne-Marie de Becdelièvre, femme, par contrat du 2 mai 1662, de Jean-Georges *de la Motte,* seigneur de la Vallée-Plumaudan;

2° Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit;

3° Claude de Becdelièvre, auteur de la BRANCHE DU BROSSAY, mentionnée page 22;

4° Gilles de Becdelièvre, seigneur du Houx, mort célibataire.

IX. Guillaume DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, seigneur de Penhouet, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec ses deux fils, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 27 juin 1669. Il avait épousé, le 20 janvier 1645, Julienne DU MUR, dame de Pommerel, dont il eut :

DU MUR : de gueules, au château à 3 tours d'argent.

1° Julien-Antoine, qui suit;

2° Jean de Becdelièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE BELAIR et DE PIRUIT, rapportée ci-après.

X. Julien-Antoine DE BECDELIÈVRE, seigneur de Penhouet, épousa, le 23 juin 1670, Madelaine COSNIER, fille de René Cosnier, seigneur de la Clergerie. Il mourut en 1703, laissant de ce mariage :

COSNIER : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une colombe d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier du même, et accompagnée de 3 étoiles de gueules.

1° René-Jean-Baptiste, qui suit;

2° Julien-Antoine de Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur. Il eut de son mariage avec Renée *Denisot :*

Antoinette de Becdelièvre, alliée, le 10 janvier 1729, à Claude-Louis *Fournier,* seigneur de Tréelo.

XI. René-Jean-Baptiste DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur de Penhouet, se maria deux fois : 1° le 4 jan-

DE GALLAIS : de sable, au croissant d'or, accompagné de 3 roses du même.

LE NOIR : d'azur, à 3 chevrons d'or ; au franc canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

vier 1689, à Jeanne DE GALLAIS DE LA VILLERAULT, morte sans enfants; 2° le 25 février 1725, à Jeanne-Hélène LE NOIR DE CARLAN. Il mourut le 24 décembre 1736, ayant eu de ce second mariage :

1° Jean-Marie de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Penhouet, né le 8 décembre 1727, marié, le 24 septembre 1757, avec Susanne *de la Tullaye*, de laquelle il eut :

A. Anne-Marie-Alexandre de Becdelièvre, né le 10 janvier 1760, mort sans postérité ;

B. Gabriel-Antoine de Becdelièvre, né le 18 février 1761, mort sans postérité ;

C. Jean-Vincent de Becdelièvre, né le 27 juin 1762, chanoine de St-Brieuc ;

D. Reine de Becdelièvre, épouse de M. *le Noir de Tournemine ;*

2° Gabriel-François-Louis, qui a continué la postérité ;

3° Flavie-Susanne de Becdelièvre, religieuse ursuline à Redon, morte le 2 juillet 1756.

XII. Gabriel-François-Louis, chevalier DE BECDELIÈVRE, seigneur du Val-Hamon, né le 15 septembre 1734, entra au service comme lieutenant dans le régiment d'Enghien, et fut fait capitaine dans les volontaires de Dauphiné en 1760. Il se distingua dans la guerre dite de *Sept ans*, et fut dangereusement blessé en 1757 à la bataille d'Hastembeck, puis au passage du Rhin. Il servit dans la légion de Flandre, le régiment d'Auxerrois infanterie, et le 2e régiment de chasseurs à cheval, fut nommé successivement capitaine-commandant au régiment des chasseurs des Pyrénées, lieutenant-colonel commandant le 7e bataillon d'infanterie légère et chevalier des ordres de St-Louis et de la Légion-d'Honneur. Le chevalier de Becdelièvre avait reçu un sabre d'honneur à la suite d'une action d'éclat. Il a eu de son mariage contracté, le 5 novembre 1775, avec Anne-Marie-Catherine ROCHE DE JAGONAS.

ROCHE :

1° François-Gabriel-Philippe-Narcisse, qui suit ;

2° Marie-Agnès-Gabrielle de Becdelièvre, née le 1er juin 1777, non mariée.

XIII. François-Gabriel-Philippe-Narcisse, vicomte DE BECDELIÈVRE, né le 28 mai 1778, marié, le 18 juillet 1812, avec Anne-Eugénie ARTAULT DE VIRY, a eu de ce mariage :

ARTAULT : de sable, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une losange du champ.

1° Anne-Marie-Louis-Philippe de Becdelièvre, né le 30 juin 1816;

2° Hilarion-Ludovic de Becdelièvre ;

3° Philippe-Élisabeth-Gabrielle-Émilie-Juliette de Becdelièvre, née le 26 octobre 1813, mariée, en 1836, avec Auguste de *Longeviale*, baron d'Apchier ;

4° Françoise-Marie-Élisabeth-Caliste de Becdelièvre, née le 30 mars 1817 ;

5° Jeanne-Marie-Eugénie de Becdelièvre.

SEIGNEURS DE BELAIR ET DE PIRUIT.

(*Branche éteinte.*)

X. Jean DE BECDELIÈVRE, seigneur de Belair et de Piruit, né le 2 février 1648, second fils de Guillaume II, seigneur de Penhouet, et de Julienne du Mur, épousa Jeanne OLIVE, laquelle étant veuve transigea, le 3 février 1697, avec Julien-Antoine de Becdelièvre, son beau-frère, comme tutrice de ses deux fils, nommés :

OLIVE :

1° Julien-Joseph, dont on va parler;

2° François-Jean de Becdelièvre, mort sans postérité le 17 juin 1708.

XI. Julien-Joseph DE BECDELIÈVRE, seigneur de Belair et de Piruit, né le 25 avril 1685, épousa, le 26 septembre 1706, Anne DAGUES, et mourut le 19 août 1707. Il eut pour fils :

DAGUES :

XII. Antoine DE BECDELIÈVRE, seigneur de Belair et de Piruit, né posthume le 5 mars 1708, marié, le 7 mars 1733, avec Charlotte DENYAU DE LA GARENNE, qui en resta veuve le 5 décembre 1740. Ils eurent deux fils :

DENYAU : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une tête de loup d'or.

1° Antoine-Pierre de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Belair et de Piruit, né le 9 octobre 1734. Il fut reçu garde de la marine en 1756, et périt avec le vaisseau *le Thésée*, commandé par M. de Kersaint, dans le combat qui eut lieu à la hauteur de Belle-Isle, le 20 novembre 1759, entre le marquis de Conflans et l'amiral Hawke;

2° Charles-Jacques-Denis, *dit* l'abbé de Becdelièvre, né le 17 septembre 1735, chanoine et grand-vicaire de St-Brieuc.

SEIGNEURS DU BROSSAY.

COSTARD : d'argent, à la fasce vivrée de sable.

IX. Claude DE BECDELIÈVRE, seigneur de la Motte et du Brossay, troisième fils de François II de Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur, et de Françoise le Marchant, épousa Gilonne COSTARD DE LA CUCUÈRE, laquelle était veuve et tutrice de son fils Gabriel lorsqu'ils furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 27 juin 1669. Claude de Becdelièvre avait eu deux enfants :

1° Gabriel, dont l'article suit;

2° Marguerite de Becdelièvre, mariée à Georges *Saulnier*, seigneur de Rohermand.

ROUAUD : d'argent, au croissant de sable, accompagné de 3 macles du même.

X. Gabriel DE BECDELIÈVRE, seigneur du Brossay, émancipé le 25 juin 1680, rendit hommage pour sa terre du Brossay à la baronnie de Derval. De son mariage contracté le 11 septembre 1683, avec Gillonne ROUAUD, fille de Guillaume Rouaud, seigneur de Tregueil-Lanvaux, sont provenus :

1° René-François, qui suit ;

2° Pierre de Becdelièvre, chevalier du Brossay, mort célibataire ;

3° Marie-Anne de Becdelièvre, épouse du seigneur *de Kerouet*, morte sans enfants en 1754.

SAULNIER : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de sable.

XI. René-François DE BECDELIÈVRE, seigneur du Brossay, épousa, le 15 février 1713, Gabrielle SAULNIER, sa cousine germaine. Il en eut, entre autres enfants :

XII. Alexandre-Gabriel DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur du Brossay, marié, le 12 septembre 1735, avec Marie MORAUD, fille de Louis-Joseph Moraud, seigneur du Deron, commandant la noblesse de l'évêché de Rennes, et de Françoise de Montaudouin. Il en eut : MORAUD : d'argent, à 3 coquilles de sable.

1° Pierre-Louis, dont on va parler ;

2° Lucrèce-Augustine de Becdelièvre, mariée, en 1764, avec N... *de Fourché*, seigneur de Quéhillac, ancien officier de dragons, chevalier de l'ordre de St-Louis ;

XIII. Pierre-Louis DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur du Brossay, de Canay et autres lieux, né le 11 novembre 1738, fut reçu parmi les pages de la grande-écurie du roi en 1754, et passa cornette au régiment de Talleyrand, cavalerie, en 1756. Il mourut au Brossay, laissant de son mariage avec Rose-Élisabeth ORTHIOU DE LA PENISSIÈRE : ORTHIOU : d'argent, à la croix de gueules.

1° Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, dont l'article suit ;

2° Pierre-Henri de Becdelièvre du Brossay, né en 1768, marié : 1° avec Anne le *Mosnier de Thouaré* ; 2° en 1810, avec Angelique *Binet de Jasson* ;

3° Louis-Clair, qui a formé la SECONDE BRANCHE DU BROSSAY, rapportée ci-après ;

4° Sainte-Élisabeth de Becdelièvre du Brossay, mariée à Nantes, en 1787, à messire Charlemagne-Gabriel *Charette de Boisfoucaud*, écuyer calvacadour de Louis XVIII.

XIV. Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, comte DE BECDELIÈVRE DU BROSSAY, né à Guémené-Penfaut le 13 octobre 1767, épousa Henriette-Perrine-Modeste DU GOUYON DE L'ABBAYE. Il est décédé le 26 septembre 1812, laissant de ce mariage : DU GOUYON : d'azur, à 3 goujons l'un sur l'autre d'argent.

1° Alexandre-Michel-René, qui suit ;

2° Modeste-Augustine-Élisabeth de Becdelièvre du Brossay, mariée, le 8 novembre 1813, à messire N... *Dondel du Faouedic* ;

3° Caroline de Becdelièvre ;

4° Alexandrine-Louise de Becdelièvre, morte à quinze ans le 26 septembre 1815.

XVI. Alexandre-Michel-René, comte DE BECDELIÈVRE DU BROSSAY, né le 4 octobre 1791, a été nommé, en 1818, lieutenant dans la légion de la Loire-Inférieure (42e régiment de ligne).

SECONDE BRANCHE DU BROSSAY.

XIV. Louis-Clair DE BECDELIÈVRE DU BROSSAY, né à Guémené-Penfaut en 1771, troisième fils de Pierre-Louis de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, et de Rose-Élisabeth Orthiou de la Penissière, fut reçu page de Louis XVI en 1783. Émigré, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des gentilshommes bretons, et plusieurs autres campagnes dans les compagnies nobles de l'armée de Condé. Atteint dans cette guerre d'un coup de feu dans la poitrine, il mourut des suites de cette blessure le 14 février 1808. Il avait épousé Marie-Thérèse LE LASSEUR DE RANZAY. De ce mariage sont issus :

LE LASSEUR : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 coqs d'or, ceux en chef affrontés.

1° Louis-Marin, qui suit ;

2° Marie-Rose de Becdelièvre, née le 5 août 1802 ;

3° Marie-Thérèse de Becdelièvre, née le 18 mars 1804.

XV. Louis-Marin, vicomte DE BECDELIÈVRE DU BROSSAY, né le 28 octobre 1806, a épousé, en 1829, Alix-Marie-Blanche-Joséphine LE CLERC DE VEZINS, fille de Philippe-Alexis-Fortuné le Clerc, baron de Vezins, et d'Émilie-Josephine de Becdelièvre. Il a deux fils et une fille.

LE CLERC : d'argent, à la croix de gueules, engrelée de sable, cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

MARQUIS DE QUEVILLY ET DE CANY.

(*Branche éteinte.*)

IV. Charles, dit Charlot DE BECDELIÈVRE, Ier du nom, seigneur de Chavaignes et de Sautonne en Berry, troisième fils de Guillaume I de Becdelièvre, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, suivit en France, en 1491, la duchesse Anne de Bretagne, lors de son mariage avec le roi Charles VIII. Il transigea sur

la succession de son frère, Pierre de Becdelièvre, doyen de Loheac, avec Raoul, son neveu, seigneur du Bouexic, par acte du 21 juillet 1500, où le gouvernement noble de son père fut reconnu. Il eut deux femmes : 1° Gilonne DE BEAUNE-SEMBLANÇAY (1), sœur de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours, chambellan du roi, bailli et gouverneur de Touraine, et surintendant des finances, morte vers 1490; 2° Pernelle DREUX, de la maison de Dreux-Brézé. Ses enfants furent :

DE BEAUNE : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.

DREUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil du second émail.

Du premier lit :

1° Guion de Becdelièvre, mort sans postérité;

2° Gilles de Becdelièvre, mort célibataire;

3° René, qui a continué la descendance;

4° Charles de Becdelièvre, seigneur de Sautonne, de Sanoye et de la Leurie, mort sans postérité au mois d'avril 1548;

5° Jeanne de Becdelièvre, femme de Martin *Fumée des Roches*, d'une des plus illustres maisons de Touraine;

Du second lit :

6° Gui de Becdelièvre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen et prieur de St-Ymer;

7° François de Becdelièvre, seigneur de Launay et de Vaux-Thibault, qui servit dans les guerres de Piémont sous le prince de Melphe. Il laissa de son mariage avec Bertrande *du Pin* :

Guillaume de Becdelièvre, vivant le 27 décembre 1560. Il servit dans les guerres de son temps en qualité d'homme d'armes du seigneur de Montmorency;

8° Jacques de Becdelièvre, mort célibataire en 1574;

9° Louise de Becdelièvre. Elle était veuve, en 1527, de Denis *du Val*, seigneur de Stors en Beauvais, et fut mère de Pierre du Val, évêque de Seez;

10° René de Becdelièvre, femme de Martin *Peguineau*, seigneur de la Ville-au-Maire et de la Motte.

---

(1) Elle fut tante de Martin de Beaune, archevêque de Tours et grand'tante de Regnaud de Beaune, archevêque de Sens, grand-aumônier de France.

V. René DE BECDELIÈVRE, seigneur de Sazilly et de Quevilly, suivit à la conquête du Milanais le roi Louis XII, qui le nomma, en 1502, gouverneur et podestat de la ville d'Alexandrie. Après la perte du duché de Milan, le même monarque récompensa les services de René de Becdelièvre par le don d'une charge de conseiller en l'échiquier de Normandie en 1512. Il succéda au cardinal d'Amboise dans la charge de garde-des-sceaux de la chancéllerie près le parlement de Rouen. Il épousa : 1° le 7 janvier 1513, Marie D'OSMONT, veuve de Robert de Croixmare, seigneur des Alleurs, morte le 10 décembre 1531; 2° le 4 septembre 1538, Marguerite DE BONSHOMMES. René de Becdelièvre mourut le 14 avril 1545 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen de la ville de Rouen. Il a eu pour enfants ;

D'OSMONT : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

DE BONSHOMMES : de gueules, à 2 bustes de cerf d'argent en chef et un lévrier du même, en pointe.

Du premier lit :

1° Charles, II° du nom, qui suit;

2° Françoise de Becdelièvre, mariée, le 14 septembre 1541, à Jean *de Bonshommes*, seigneur de Couronne et de Hautonne;

Du second lit :

3° Marie de Becdelièvre, mariée, le 21 mars 1553, avec Adrien II, sire *de Bréauté*, châtelain de Néville, bailli de Gisors, gentilhomme ordinaire de la chambre et chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances.

VI. Charles DE BECDELIÈVRE, II° du nom, seigneur de Sazilly, du Grand-Quevilly, de Sanoye, de Brumare et de la Bergerole en Anjou, né le 20 janvier 1520, fut élu par la noblesse de Normandie, en 1588, pour répondre aux cahiers et articles présentés par l'archevêque de Lyon, et les autres commissaires députés par le roi en cette province. Le 8 novembre 1593, Charles de Becdelièvre fut député de la noblesse du bailliage de Rouen pour assister aux états tenus à Caen par le duc de Montpensier. Il avait épousé : 1° au mois de mars 1548, Françoise SURREAU, dame de Brumare, etc.; 2° le 5 mai 1558, Anne DU HAMEL, fille de Nicolas du

SURREAU : d'argent, au sautoir de gueules, chargé d'une croisette d'argent, et cantonné de 4 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

DU HAMEL : de sinople, à 3 roses d'argent.

Hamel, seigneur de Feuguerolles; 3° le 22 septembre 1574, Geneviève Ruzé de la Herpinière. Il a laissé;

Ruzé : de gueules, au chevron burelé, ondé d'argent et d'azur, accompagné de 3 lionceaux d'or, ceux en chef affrontés.

Du premier lit :

1° Pierre, II° du nom, qui suit;

2° François, auteur de la branche de Bonnemare *;

3° Charlotte de Becdelièvre, mariée, le 20 septembre 1566, avec Jean *de la Place*, seigneur de Fumechon, etc.;

Du troisième lit :

4° Geneviève de Becdelièvre, mariée, le 28 novembre 1594, à Jacques, seigneur *du Boscregnoult*, chevalier.

---

*BRANCHE DE BONNEMARE (*éteinte*).

VII. François de Becdelièvre, seigneur de Bonnemare, de Farceaux, de Farin et de Villers, par le partage fait le 28 janvier 1576 de la succession de Thomas Surreau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son oncle maternel, servait en 1575 dans la compagnie du seigneur du Bois d'Annebourg, et était homme d'armes de la compagnie du marquis de Rothelin (François d'Orléans) en 1587. François de Becdelièvre fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1612. Du mariage qu'il avait contracté, en 1580, avec Anne Hallé de la Haule, sont provenus :

Hallé : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or et accompagné de 3 molettes d'éperon de sable.

1° François de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de Vardes en 1622, puis dans celui de Lesmont en 1625. Dès l'année 1617 la noblesse du bailliage de Gisors l'avait élu député aux états-généraux du royaume, convoqués à Tours. Il ne fut pas marié;

2° Pierre de Becdelièvre, seigneur de Farceaux. Le roi lui donna, en 1625, la compagnie d'infanterie qu'avait commandée son frère aîné. Il mourut aussi célibataire;

3° Henri de Becdelièvre, prêtre, curé de St-Denis-le-Ferment;

4° Jacques, qui a continué la postérité;

5° Anne de Becdelièvre, épouse de Nicolas *Boulloche*, maître des requêtes de la reine, mère de Louis XIII;

6° Marie de Becdelièvre. Elle épousa : 1° le 5 octobre 1621, Guillaume *de Banastre*, seigneur des Routes; 2° Jean *Costard*, seigneur des Ervollus.

VII. Pierre DE BECDELIÈVRE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville, du Grand-Quevilly et de Brumare, né en 1549, parcourut avec une égale distinction la carrière de la magistrature et celle des armes. Il fut successivement maître en la chambre des comptes de Normandie, chevalier de l'ordre du roi en 1610 et gentilhomme ordinaire de la chambre en 1620. Il as-

---

SEIGNEURS DE BONNEMARE.

VIII. Jacques DE BECDELIÈVRE, chevalier, seigneur de Bonnemare, de Villers, de Farceaux, de Farin, etc., commanda pendant trente-six ans diverses compagnies d'infanterie pour le service des rois Henri IV et Louis XIII, et se trouva à toutes les actions importantes des guerres de son temps. Il épousa, le 8 avril 1643, Charlotte ALLORGE DE MALICORNE, morte le 17 septembre 1666, après l'avoir rendu père de sept fils et deux filles, savoir :

ALLORGE : de gueules, à 3 gerbes d'or, accompagnées de 7 molettes d'éperon du même, trois rangées en chef, une au centre, et trois en pointe posées 2 et 1.

1° François-Henri de Becdelièvre, seigr. de Bonnemare et de Farceaux, maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers, marié, le 2 décembre 1668, avec Florentine *Rouault*, et décédé sans postérité;

2° Georges-François de Becdelièvre, seigneur de Villers, capitaine de dragons, marié à Madelaine *Boutin*, veuve de Jacques de Ste-Marie-d'Agneaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIV, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Granville. Georges-François de Becdelièvre mourut aussi sans enfants;

3° Jacques-Philippe, qui suit;

4° Pierre de Becdelièvre, capitaine au régiment de la Marine, mort célibataire;

5° Charles de Becdelièvre,
6° Gilles de Becdelièvre,
7° Claude de Becdelièvre,
} tués au service dans les guerres de Louis XIV;

8° Anne-Élisabeth de Becdelièvre, mariée : 1° avec Anne *Allorge*, seigneur de Malicorne; 2° avec Jean *Lucas*, seigneur et patron de Clermont, premier gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de l'ordre de St-Michel;

9° Marie-Catherine de Becdelièvre, mariée : 1° en 1672, avec Charles *le Caron*, seigneur de Ronfeugère; 2° avec N... *de Lauberie*, seigneur du Mesnil-Raoul.

sista à la bataille de St-Denis, sous le duc de Longueville en 1587, puis aux siéges de Domfront et de St-Lô en 1589 et 1590, sous le sire de Matignon et le duc de Montpensier, enfin au siége de Rouen en 1591. Il eut de son mariage contracté le 10 octobre 1576 avec Catherine MARTEL, dame de Hocqueville :

MARTEL : d'or, à 3 marteaux de gueules.

1° Charles, III° du nom, dont on parlera ci-après;

2° Pierre de Becdelièvre, seigneur et patron du Grand-Quevilly et de Gaillarbois, capitaine de la milice de Rouen en 1620, puis conseiller au parlement de Normandie. Il avait épousé : 1° le 14 juillet 1616, Marie *de Clainville;* 2° le 9 mars 1619, Marguerite *Marc de la Ferté*, sœur d'Emeri, évêque du Mans et aumônier du roi. Pierre de Becdelièvre fut maintenu dans sa noblesse le 6 février 1641. Il mourut sans postérité avant le 8 mars 1653;

3° Charles de Becdelièvre, le jeune, seigneur de Fresnes, de Romilly et de St-Georges, gentilhomme ordinaire de la

---

SEIGNEURS DE BONNEMARE.

IX. Jacques-Philippe DE BECDELIÈVRE, seigneur de Bonnemare, fut maintenu dans sa noblesse le 3 juin 1668, et mourut le 11 décembre 1719. Il avait épousé, le 2 janvier 1675, Madelaine LE MARCHAND. Leur fils unique,

LE MARCHAND : de gueules, à la croix pommetée d'or, cantonnée de 4 trèfles d'argent.

X. Jacques-Georges DE BECDELIÈVRE, seigneur de Bonnemare, né le 3 novembre 1677, fut lieutenant au régiment de Montenay, infanterie, et s'allia, le 2 décembre 1702, avec Françoise DE CACQUERAY. Il mourut le 2 avril 1747, ayant eu de son mariage :

DE CACQUERAY : d'or, à 3 roses de gueules.

1° Jean-Jacques-René de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, né le 15 mars 1709, chevalier de l'ordre de St-Louis, créé brigadier de cavalerie le 1er mars 1780, et officier de la première compagnie des mousquetaires du roi. Il mourut en 1788, sans postérité;

2° Pierre-Marie de Becdelièvre, né le 3 novembre 1715, prêtre, curé d'Ouainville, décédé en 1770;

3° Françoise-Hélène de Becdelièvre, mariée, le 14 février 1726, avec Louis *Martel*, seigneur de Gravetol;

4° Catherine-Susanne-Angélique de Becdelièvre, mariée, le 2 juillet 1729, avec Robert *le Mancel*, seigneur de Secqueville, mort le 16 août 1730.

chambre du roi, marié, le 22 octobre 1624, avec Anne *de Brument*, de laquelle il eut trois fils et une fille :

A. Pierre de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Fresnes, né le 3 janvier 1635, nommé intendant de Rouen le 3 juin 1668, mort célibataire;

B. René de Becdelièvre, chevalier, marquis de Saint-Georges, né le 16 avril 1637. Il fit ses premières armes au siége de Montmedy, en 1657, alors lieutenant au régiment de Rambures. Après s'être trouvé à la bataille des Dunes et aux siéges de Gravelines, Berghes, Dunkerque et Ypres, il fut promu au grade de capitaine. Il fit la campagne d'Allemagne en 1664, puis en 1667 celle de Flandre, où il assista aux siéges de Douay, Tournay et Lille. Il se fit remarquer aux différents siéges des campagnes de 1672 et 1673, et particulièrement à celui de Maestricht, où il fut blessé. Il passa du grade de major à celui de lieutenant-colonel du régiment du Roi, infanterie, le 8 août 1673. Les grades de colonel-lieutenant de ce corps et de brigadier d'infanterie lui furent donnés les 6 janvier et 24 février 1676, après les siéges de Besançon et de Dôle, le combat de Seneff, la prise de Liége, de Huy, de Dinant et de Limbourg, où il s'était distingué. Il fut employé dans ses nouveaux grades aux siéges de Condé, Bouchain et Aire en 1676, à celui de Valenciennes et à la bataille de Cassel en 1677, à la prise de Gand et d'Ypres en 1678. Le 14 août de cette année, le marquis de Saint-Georges contribua par son sang-froid et sa valeur au gain de la bataille de Saint-Denis, près Mons, en repoussant à la tête du régiment du Roi, le prince d'Orange; mais ayant eu le bras emporté dans une charge, il mourut de cette blessure dans les premiers jours du mois de septembre. (V. la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VIII, p. 28; la *Gazette de France* et les *Annales du temps*);

C. Charles de Becdelièvre, seigneur de Romilly, étudiant à Paris en 1668, mort sans postérité;

D. Jeanne de Becdelièvre, mariée, le 10 novembre 1646, à François *du Four*, seigneur de Nogent-le-Secq, de Bois-Chevrel, etc.;

4° Catherine de Becdelièvre, mariée, le 15 mai 1598, avec Antoine *de Parey*, seigneur de Cambray, des Crépins, etc.;

5° Marguerite de Becdelièvre, femme de Pierre *de Vivefay*, seigneur de la Bataille;

6° Jeanne de Becdelièvre, mariée, le 25 novembre 1610, à Charles *de Clercy*, seigneur de Moyaux, du Fresnay et de Fultot;

7° Geneviève de Becdelièvre, épouse de Pierre *Gouel*, seigneur des Parcs et de Normanville, capitaine d'infanterie.

VIII. Charles DE BECDELIÈVRE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville, de Ronchoux, du Buc et de Brumare, né le 26 février 1579, accompagna le duc de Mercœur en Hongrie en 1601, et se distingua à l'attaque du pacha Ibrahim, qui assiégeait Canischa, ainsi qu'à la reprise d'Albe-Royale et à la défaite de l'armée ottomane qui marchait au secours de cette place. Rentré en France en 1602, Charles de Becdelièvre fut pourvu par le roi Henri IV de l'office de secrétaire ordinaire de sa chambre le 30 novembre 1604, puis de celle de son maître d'hôtel le 4 mars 1610. Louis XIII le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre le 30 décembre 1614. Charles de Becdelièvre fut en outre grand-voyer de Normandie, maître en la chambre des comptes et président du bureau des finances à Rouen. L'étendue et la variété de ses connaissances le montrèrent supérieur dans l'exercice de toutes ces charges, et elles ne l'empêchèrent pas de se vouer, avec un égal succès, à la carrière militaire. Il fut nommé conseiller d'état d'épée le 4 juin 1619, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie entretenu pour le service du roi le 11 février 1620. Le 11 juillet de cette année, il eut commission pour commander ce régiment à l'armée que le duc d'Elbeuf rassembla en Normandie, et le roi lui écrivit de Suze le 4 août suivant. Charles de Becdelièvre mourut le 15 novembre 1622, et fut inhumé dans l'église de St-Godard de Rouen. Il avait épousé, le 2 novembre 1604, Jeanne DE MORANT, dame du Bois d'Aubigny, remariée à Jacques Dyel, seigneur de Miroménil, conseiller au parlement de Rouen. Elle avait eu de son premier mari :

DE MORANT : d'azur, à 3 cormorans d'argent.

1° Pierre, IIIe du nom, qui suit;

2° Thomas de Becdelièvre, mort célibataire en 1643;

3° Catherine de Becdelièvre, mariée, le 6 septembre 1626, avec François *de Franquetot*, chevalier, seigneur de Carquebut et de Vassy, gentilhomme ordinaire de la maison du roi;

4° Madelaine de Becdelièvre, femme de Marc-Aurèle *de Giverville*, seigneur d'Argence, etc.

IX. Pierre DE BECDELIÈVRE, IIIe du nom, chevalier, marquis de Quevilly, de Hocquéville et de Cany-Barville, baron d'Archigny, châtelain de Grainville et seigneur de plus quinze autres terres, fut nommé gentilhomme de la chambre du roi le 6 janvier 1620, premier président de la cour des aides de Normandie, puis conseiller-d'état le 12 janvier 1644, et conseiller en tous les conseils le 4 décembre 1646. En considération des grands services rendus à l'État par lui et ses prédécesseurs, le roi unit à la seigneurie de Quevilly les fiefs de Hocqueville et de Bertheauville, et les érigea en *marquisat de Quevilly* par lettres-patentes du mois de mai 1654. (Voir ces lettres-patentes aux PREUVES, à la fin de cette généalogie). Pierre de Becdelièvre fut maintenu dans sa noblesse par M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, le 3 juillet 1668. Il avait épousé, le 7 février 1637, Madelaine DE MOY, morte à Cany le 1er janvier 1685. Il ne lui survécut que jusqu'au 13 juillet de la même année. Tous deux furent inhumés sous une magnifique tombe de marbre, dans l'église des Carmes déchaussés de Rouen, que le marquis de Quevilly avait fondée et fait bâtir. Ils y sont représentés sculptés de grandeur naturelle et agenouillés. De leur mariage sont provenus :

DE MOY : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 merlettes d'argent.

1° Pierre de Becdelièvre, chevalier, marquis de Hocquéville et de Cany. Il fut conseiller-d'état, premier président de la cour des aides de Normandie le 9 décembre 1678, et mourut en 1726, sans enfants de Françoise *le Boultz*, qu'il avait épousée le 20 mai 1672. Il avait fondé un hôpital de religieux de la Charité à Grainville;

2° Thomas-Charles, qui a continué la postérité;

3° Barbe de Becdelièvre, mariée, le 29 mai 1659, avec Pierre *le Guerchois*, chevalier, seigneur d'Autretot, de la Garenne et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et procureur-général au parlement de Normandie;

4° Geneviève de Becdelièvre, mariée, le 19 mai 1663, à Baltazar *le Marinier*, chevalier, marquis de Cany-Veauville;

5° Madelaine de Becdelièvre, mariée, le 19 mai 1670, à Jacques *d'Anviray*, chevalier, baron de Baudemont, conseiller du roi en ses conseils et président en la chambre des comptes de Normandie.

X. Thomas-Charles DE BECDELIÈVRE, chevalier, marquis de Quevilly et de Brumare, fut nommé successivement conseiller au parlement de Rouen le 5 mai 1674, président à mortier le 15 janvier 1681, et conseiller du roi en ses conseils d'état et privé le 16 août 1684. Il épousa, le 31 janvier 1674, Marie-Anne PELLOT DE PORT-DAVID, et mourut le 26 décembre 1711. Ses enfants furent :

PELLOT : de sable, à 3 bandes d'or.

1° Claude de Becdelièvre, chevalier, marquis de Quévilly, vicomte de Blosseville, etc., président à mortier au parlement de Rouen, marié : 1° le 13 décembre 1703, avec Marguerite *Bouchard*, dame de Blosseville ; 2° le 8 janvier 1728, avec Marie-Angélique-Charlotte-Henriette *du Moucel*. Il est mort sans postérité ;

2° Pierre de Becdelièvre, chevalier de Hocqueville, sous-lieutenant de la compagnie Colonelle des gardes françaises le 12 mars 1694, il avait été désigné par le roi pour passer au commandement du régiment de Noailles, lorsqu'il fut tué au siége de Tournay en 1697. Il n'était point marié ;

3° Charles-François de Becdelièvre, religieux bénédictin de Cluny, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen en 1693, puis de Bort, en Limosin, de Bezu-le-Long et de St-Aubin-des-Fresnes, en Vexin ;

4° Paul-René de Becdelièvre, qui fit profession aux carmes déchaussés de Rouen, le 14 juillet 1697, sous le nom de P. *Pierre-Marie de Saint-Thomas*. Il était visiteur-général des missions en Angleterre en 1715, et assistant-général de son ordre. Il mourut le 9 décembre 1741 ;

5° François-Alexandre de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Hocqueville, capitaine d'infanterie au régiment de la Vieille-Marine en 1704, tué au combat de Cassano en 1705 ;

6° Henri de Becdelièvre, chevalier de Brumare, garde de la marine en 1703, tué à la hauteur de Malaga, en 1704, sur le vaisseau du comte de Toulouse, amiral de France ;

7° Louis, qui a continué la postérité ;

8° Claude-Louis de Becdelièvre, mort au berceau ;

9° Marie-Anne de Becdelièvre, } religieuses ;
10° Madelaine de Becdelièvre, }

11° Jeanne-Thérèse de Becdelièvre, mariée, le 15 mai 1700, à Louis *de Carrel*, chevalier, président en la chambre des comptes de Normandie, dont elle resta veuve en 1717. Elle se fit religieuse, en 1719, au couvent des dames carmélites de Rouen, où elle mourut le 14 décembre 1755 ;

12° Marie-Barbe-Ursule de Becdelièvre, mariée, le 3 mars 1709, à Robert-Vincent *d'Esmalleville*, chevalier, marquis d'Esmalleville et de Panneville, capitaine au régiment Royal, infanterie, et chevalier de l'ordre de St-Louis;

13° Geneviève de Becdelièvre, mariée, le 14 septembre 1711, avec Pierre *de Vitrvoc*, chevalier, seigneur de Houesville. Elle mourut le 1[er] juin 1767;

14° Élisabeth de Becdelièvre, religieuse-professe aux ursulines de Rouen en 1704, morte le 28 octobre 1763.

MARC DE LA FERTÉ : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 marcs du même; aux 2 et 3 de sable, à 2 épées d'argent, garnies d'or, et passées en sautoir.
COSTÉ : d'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.
TOUSTAIN : d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de 8 merlettes de sable.
DE HOUDETOT : d'argent, à la bande d'azur, diaprée de 3 médaillons d'or, celui du milieu figuré d'un lion, les 2 autres d'une aigle du même.

XI. Louis DE BECDELIÈVRE, chevalier, marquis de Quevilly, de Cany et de Houdetot, né le 20 août 1687, fut conseiller au parlement de Normandie et commissaire aux requêtes. Il mourut le 4 novembre 1740. Il avait épousé : 1° le 9 mai 1711, Émilie-Thérèse-Marie MARC DE LA FERTÉ, fille de Charles Marc de la Ferté, écuyer, seigneur de Reux, conseiller honoraire au grand-conseil, et de Marie-Amyot d'Inville; 2° le 15 avril 1713, Marie-Anne COSTÉ DE SAINT-SUPLIX, fille d'Alexandre Costé, seigneur de Saint-Suplix, conseiller au parlement de Rouen, et de Marguerite le Blais; 3° le 3 mai 1717, Anne-Henriette-Catherine TOUSTAIN, fille de Jacques Toustain, seigneur d'Herbeville, et de Madelaine-Angélique de Lannoy; 4° le 24 juillet 1723, Marie-Madelaine DE HOUDETOT, morte le 4 septembre 1761, fille d'Adrien-Joseph, marquis de Houdetot, et de Madelaine de Châlons d'Attonville. Le marquis de Cany a eu pour enfants :

Du premier lit :

1° Marie-Anne-Charlotte de Becdelièvre, morte sans alliance;

Du second lit :

2° Marguerite-Lydie de Becdelièvre, mariée, le 1[er] mars 1734, à Louis-Roger, marquis *d'Estampes*, baron de Mauny, dont elle fut la seconde femme. Ils moururent, elle le 3 avril 1742, et lui le 15 septembre 1754;

Du troisième lit :

3° Pierre-Jacques-Louis, qui suit;

4° Marie-Angélique-Claudine-Henriette de Becdelièvre, mariée, le 29 mars 1742, avec Charles-Louis *d'Argouges*, comte de Rannes, maréchal-de-camp. Elle mourut le 10 août 1760;

Du quatrième lit :

5° Péronne de Becdelièvre, morte le 13 août 1732.

XII. Pierre-Jacques-Louis DE BECDELIÈVRE, chevalier, marquis de Cany et de Quevilly, né le 18 avril 1718, décédé le 5 octobre 1771, et inhumé en l'église de St-Sulpice, à Paris, a laissé de son mariage, contracté le 30 août 1733, avec Charlotte DE PAULMIER DE LA BUCAILLE, mort le 25 janvier 1754 :

DE PAULMIER : d'azur, au lion d'or; au chef du même, chargé de 3 tourteaux de gueules.

1° Louis-Pierre de Becdelièvre, comte de Cany, né le 25 août 1737, capitaine de dragons au régiment de la Reine en 1755, guidon des gendarmes de Bourgogne en 1759, premier cornette des chevau-légers d'Aquitaine en 1760, sous-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne le 2 mars 1762, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, enfin sous-lieutenant des gendarmes de Berry en 1763, mort célibataire le 29 mai 1767 ;

2° Anne-Louis-Roger, qui suit ;

3° Henriette-Jeanne-Hélie de Becdelièvre, née le 14 novembre 1742, mariée, le 22 juillet 1767, à Louis-François, vicomte *de Talaru*, premier maître d'hôtel de la reine et chevalier des ordres du Roi. Elle fut présentée le 8 août 1767 et nommée, au mois de décembre 1768, dame de Madame Adélaïde de France. Elle est décédée.

XIII. Anne-Louis-Roger DE BECDELIÈVRE, comte de Cany, né le 13 août 1739, nommé chevalier de Malte de minorité en 1740, fut reçu page du roi en la petite écurie en 1754 et il était premier page en 1757. Il fut nommé successivement capitaine de dragons le 18 janvier 1760, guidon de la gendarmerie en 1761, mestre de camp de cavalerie en 1770, sous-lieutenant dans la gendarmerie en 1771, brigadier de cavalerie le 5 décembre 1781 et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Le comte de Cany a été présenté au roi et à la famille royale en 1770. Il mourut en 1790. Il avait épousé, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 18 juin 1768, Élisabeth-Marie BOUTREN D'HATTENVILLE, dame du Gros-Ménil, présentée au

BOUTREN : de gueules, mantelé d'argent.

roi le 30 juillet 1774, par la vicomtesse de Talaru, sa belle-sœur. Le comte de Cany n'a laissé que deux filles :

1° Anne-Louise-Marie de Becdelièvre, *mademoiselle de Cany*, née le 20 juillet 1769, mariée, le 21 janvier 1787, avec Anne-Christian *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Beaumont, pair de France, prince de Tingry, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, décédé à Paris le 14 mars 1821, fils de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingry, marquis de Breval, comte de Luxe, lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes-du-corps, et d'Éléonore-Joséphine-Fulchéric des Laurents de Saint-Alexandre. La princesse de Tingry est décédée le 26 juillet 1733. Elle a eu pour enfants :

A. Anne-Édouard-Louis-Joseph de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, pair de France, prince de Luxembourg, né le 9 septembre 1802, nommé, en 1823, chevalier de l'ordre de Charles III;

B. Anne-Charles-Maurice-Marie-Hervé de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxembourg, né le 9 avril 1804;

C. Anne-Albertine-Josèphe-Marie de Montmorency-Luxembourg, mariée, le 1er juin 1808, à Marie-Louis-Eugène, comte *de Béthune-Saint-Venant*, marquis de Lens, comte de Montgommery, vicomte de Lieres et baron de Sully;

D. Marie-Élianne de Montmorency-Luxembourg;

2° Marie-Henriette de Becdelièvre de Cany, mariée, le 6 septembre 1797, avec Anne-Louis-Christian, prince *de Montmorency*, grand d'Espagne de première classe, né le 27 mai 1769, fils d'Anne-Léon, IIe du nom, duc de Montmorency, premier baron chrétien et premier baron de France, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des Deux-Modaves, comte de Tancarville, connétable héréditaire de Normandie, et d'Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa seconde femme. La princesse de Montmorency est décédée le 15 mai 1834. De son mariage étaient issus :

A. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorency, né le 4 mai 1801;

B. Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorency, né le 25 mai 1806, mort à l'école d'équitation de Saumur au mois de décembre 1826;

C. Anne-Charlotte-Marie-Henriette de Montmorency, née le 28 août 1798, mariée, le 27 octobre 1817, avec Désiré-Emmanuel-Delie-Louis-Michel-Timoléon *de Cossé*, comte de Brissac, alors gentilhomme du duc de Berry, et depuis aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux;

D. Anne-Sidonie-Joséphine-Marie de Montmorency, née le 17 décembre 1799, mariée, au mois de juin 1819, au comte *de la Châtre*;

E. Anne-Elie-Marie-Aurélie de Montmorency, née le 24 avril 1803.

PIÈCES

POUR SERVIR DE PREUVES COMPLÉMENTAIRES

A LA GÉNÉALOGIE

DE BECDELIÈVRE.

Arrêt de Maintenue de Noblesse.

(14 MAI 1669.)

Extrait des registres de la chambre établie par le Roy pour la refformation de la Noblesse du pays et duché de Bretagne.

Entre le procureur général du Roy, demandeur, d'une part; et messire François *Becdelièvre*, chevalier, vicomte du Bouexic, demeurant en cette ville de Rennes, paroisse de Saint-Sauveur, faisant, tant pour lui que pour messire Georges-Alexis *Becdelièvre*, son frère puisné, avec lui demeurant, deffendeurs, d'autre part.

Vu par la chambre établie par le Roy, pour la refformation de la noblesse de la province de Bretagne, par lettres-patentes de Sa Majesté du mois de janvier 1668, vérifiées en parlement, deux extraits de comparutions et déclarations faittes au greffe de laditte chambre par ledit sieur vicomte du Bouexic, deffendeur, de soustenir pour luy et Georges-Alexis Becdelièvre, son frère puisné, les qualités d'Escuyer, Messire et de Chevalier, et estre fils aisné héritier principal et noble de deffunt messire Jean *Becdelièvre*, sieur vicomte du Bouexic, conseiller au parlement, chef de nom et d'armes, et porter pour armes : *De sable, à deux croix d'argent en hexagosne et pentagosne par le croisillon, au pié fiché, accompagnées d'une coquille d'argent en pointe*, lesdits extraits en dates des 18 septembre, 23 novembre 1668, signés J. le Clavier, greffier. Induction dudit messire François Becdelièvre, chef de nom et armes, chevalier, seigneur vicomte du Bouexic, faisant, tant pour luy que pour messire Georges-Alexis Becdelièvre, aussy chevalier, son frère puisné, deffendeurs, sur

le seing de maistre Christophe Ernault, son procureur, fournie et signifiée au procureur général du Roy par Tetart, huissier, le 2 may présents mois et an 1669, par laquelle il soustient *estre noble et issu d'ancienne chevalerie et extraction noble*, et comme tel devoir estre avec son frère puisné, et leur postérité en loyal et légitime mariage, maintenus dans les qualités de Nobles, Ecuyers, Messires et Chevaliers, comme estant issus d'ancienne chevalerie et extraction noble, et dans tous les droits, privilèges et prééminences, immunités et exemptions, honneurs et prérogatives qui sont attribués aux anciens nobles et véritables chevaliers de cette province, et qu'à cet effet leur nom sera employé au rolle et catalogue des nobles de la sénéchaussée de Rennes. Pour faire la preuve desquelles conclusions, articule ce fait de généalogie, que ledit deffendeur est fils aisné et héritier principal et noble de messire Jean Becdelièvre, vivant seigneur vicomte du Bouexic, conseiller en la cour, et de damoiselle Perronnelle *de la Villéon*, sa seconde femme, issüe en ligne directe de la maison du Boisseiller, dont est sorti messire Jacques de la Villéon, en son temps chancelier de Bretagne; que ledit messire Jean Becdelièvre, père dudit deffendeur, estoit fils premier puisné de messire François *Becdelièvre*, conseiller en la cour, et de dame Françoise *du Chastelier*, de la maison du Chastelier près Fougères, très-ancienne et considérable noblesse; qu'il avoit pour frère aisné messire René *Becdelièvre*, pourvu en l'office de conseiller de sondit père, auquel il ne fut pas reçu d'autant qu'il entra aux Chartreux à Paris et y mourut, et par son décès ledit Jean premier puisné devint aisné héritier principal et noble aux successions de sesdits père et mère, et avoit pour sœurs puisnées : dame Françoise *Becdelièvre*, mariée à messire Guy *de Regnoüart*, sieur des Onglées; dame Marguerite *Becdelièvre*, mariée à écuyer Nicolas *du Boys*, sieur du Boisrobert; Olive *Becdelièvre*, religieuse en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes; et dame Claude *Becdelièvre*, mariée avec écuyer Jullien *Bonamy*, sieur du Chastelier; que ledit messire François Becdelièvre, seigneur du Bouexic, estoit fils aisné héritier principal et noble d'écuyer Estienne *Becdelièvre*, conseiller du Roy et lieutenant ordinaire en la cour et sénéchaussée de Rennes, et de damoiselle Gillette *du Han*, fille de messire Jean du Han, seigneur de La Mettrye, procureur général du duc, et de Jeanne Brullon, fille de messire Yves Brullon, maistre des requestes de la royne Anne, chevalier, seigneur de La Muce; que ledit Estienne estoit fils puisné de noble écuyer Raoul *Becdelièvre*, et de damoiselle Guillemette *Challot*, ses père et mère, qui avoit pour frère aisné Gilles *Becdelièvre*, qui épousa damoiselle Gillette *de la Chasse*, dont il n'eut d'enfans, et estant décédé sans hoirs de son corps, ledit Estienne devint aisné héritier principal et noble; que ledit Raoul Becdelièvre, lieutenant en la cour et sénéchaussée de Rennes, estoit fils aisné héritier principal et noble d'écuyer Thomas *Becdelièvre*, et de damoiselle Perrine *Gillotte*, sa compagne; que ledit Thomas Becdelièvre, chevalier,

seigneur du Bouexic, estoit héritier principal et noble d'écuyer Guillaume *Becdelièvre*, et de damoiselle Jeanne *Sorel*, issue de l'ancienne maison des Sorel de la Gelimiaye, de la paroisse de Carantoir et autres; pour frères puisnés messire Pierre *Becdelièvre*, qui fut trésorier général de Bretagne, et messire Charlot *Becdelièvre*, seigneur de Chavaignes; que ledit Guillaume, seigneur du Bouexic, estoit héritier principal et noble de Thomas *Becdelièvre*, premier du nom, seigneur du Bouexic, qui vivoit en l'an 1411, lequel Guillaume avoit pour fils puisnés messire Pierre *Becdelièvre*, seigneur du Hautboys, et du Boisbasset, et Charlot *Becdelièvre*, seigneur de Chavaignes, duquel sont issus les Becdelièvre de Rouen, qui y ont établi une illustre famille; que ledit Thomas estoit héritier principal et noble d'écuyer Pierre *Becdelièvre*, seigneur du Bouexic, qui vivoit ès années 1350 et 1360, *lesquels se sont de tout temps immémorial comportés et gouvernés noblement et avantageusement tant en leurs personnes que biens, suivant l'assise du comte Geffroy*, pris les qualités de *Nobles, Écuyers Messires, Chevaliers* et *Seigneurs*, et porté les armes par eux cy-devant déclarées, qui sont: *De sable à 2 croix d'argent en hexagosne et pentagosne par le croisillon, au pié fiché, accompagnées d'une coquille d'argent en pointe*, ce que le deffendeur fait voir par les contrats de mariage de ses ancestres, au pied desquels sont leurs écussons, les mêmes armes estant apposées tant à la maison du Bouexic, chapelle ancienne dudit lieu et autres chapelles, en l'église de Guipry et de Lohéac, et en l'église de Saint-Germain-en-Coglais, avec tombeaux enlevés, dont il est fondateur et seul prééminencier, à cause de sa terre du Chastelier, en l'église du Chastelier, où il y a banc armoyé, écussons en la vitre du maistre-autel, comme aussy en l'église et paroisse de Saint-Sauveur de Rennes et sur le portail de la Poissonnerie du costé du pont, place publique, *lesquelles armes semblent aussy anciennes que ledit portail, ce qui n'eust pas esté pour lors souffert si lesdits Becdelièvre n'eussent esté de qualité très-considérable et éminente, puisqu'en ce temps-là c'estoit une des premières portes pour entrer dans cette ville de Rennes.*

Ce que pour justiffier, rapporte sur le degré dudit messire Jean *Becdelièvre*, vivant seigneur vicomte du Bouexic, conseiller en la cour, père du deffendeur, trois pièces :

La première est un contrat de mariage de messire Jean Becdelièvre, seigneur vicomte du Bouexic, conseiller du Roy au parlement de Bretagne, et damoiselle Perronnelle *de la Villéon*, fille de deffunt messire François de la Villéon et de dame Yzabeau de la Fresnaye, en leur vivant seigneur et dame du Boisfeuillet, en date du 31 juillet 1644, signé le Chapellier.

La seconde est un extrait tiré du papier baptismal de l'église paroissiale de Saint-Aubin de Rennes, par lequel se voit que François, fils de messire Jean Becdelièvre, seigneur du Bouexic, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, et de dame Perronelle de la Villéon, sa compagne, a esté tenu sur les

saints fonts de baptesme le 21 février 1650, lédit extrait datté au délivrement du 28 février 1666; signé Bouvier.

La troisième est l'institution de ladite de la Villéon, après le décès dudit Becdelièvre, son mary, en la charge de tutrice dudit François, son fils aisné, deffendeur, et de ses puisnés par l'avis de plusieurs personnes, tous qualifiés parans desdits mineurs, tant paternels que maternels, en date du 15 décembre 1659; signé Péan. Ledit messire Jean Becdelièvre, conseiller en la cour, père dudit deffendeur, a fait unir les fiefs de la chastellenie de Bossac et Guipry, Quemillac et autres fiefs en Saint-Malo-de-Phily, Saint-Senoul, Guichen, Lohéac, Guignen et autres fiefs dépendans de la terre et seigneurie du Bouexic, et icelle fait ériger en *vicomté*, avec droit de porter les armes, écussons, couronnes, devises et titres appartenant à la qualité de vicomte, par lettres-patentes du Roy du mois de février 1637, publiées, vérifiées et enregistrées tant au parlement, chambre des comptes, que présidial de Rennes; et pour le justiffier rapporte quinze pièces. Les deux premières sont lesdites lettres-patentes du Roy qui érigent et élèvent la terre et seigneurie du Bouexic, avec ses appartenances et dépendances, en titre, nom, qualité et prééminence de vicomté, pour en jouir ledit sieur du Bouexic et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, ses hoirs, successeurs et ayant cause, lesdittes lettres données à Paris au mois de février 1637; signées LOUIS, et sur le repli, par le Roy, *Phelippeaux*, avec l'arrest estant au pied portant l'enregistrature desdittes lettres, faite au parlement le 29 avril 1637; signé Monneraye. Les troisième et quatrième sont une requeste présentée en la cour par ledit messire Jean Becdelièvre, conseiller en icelle, et l'arrest rendu sur ladite requeste par lequel la cour auroit ordonné que lesdittes lettres seroient luęs et publiées aux prosnes des grandes messes des paroisses où lesdittes terres et fiefs sont situés et au prochain marché des lieux; ledit arrest en datte du 8 aoust 1637, signé Monneraye. Les cinq suivantes sont cinq procès-verbaux des lectures et publications desdittes lettres, faites aux paroisses de Lohéac, Saint-Malo-de-Phily, Guipry, Saint-Senoul et Guignen et prochain marché desdits lieux, les 16 et 22 aoust audit an 1637, signées et garanties. La dixième est une sentence donnée en l'audience du siège présidial de Rennes, contenant la vérification desdits cinq procès-verbaux. L'onzième est un arrest rendu en la chambre des comptes de Bretagne, portant aussy la vériffication et enregistrement desdittes lettres, à charge de rapporter en icelle procès-verbal de l'étendue, valeur et consistance des domaines et fiefs y mentionnés dans le mois; ledit arrest, en datte du 17 décembre 1637, signé Ernaud, et controllé. Les douzième et treizième sont une requeste présentée en la cour par messire Jean Becdelièvre, vicomte du Bouexic, et arrest rendu sur icelle, par lequel la cour aurait donné commission au premier des conseillers d'icelle trouvé sur les lieux, ou juges royaux desdits lieux., pour mettre ledit Becdelièvre en possession et jouissance des-

dits droits à luy attribués par lesdittes lettres, et exécuter ledit arrest du 29 aoust lors dernier, ainsi qu'il appartiendroit; ledit arrest en date du 12 juin 1638, signé Monneraye. La quatorzième est un procès-verbal fait par le conseiller du présidial de Rennes, par lequel se voit que ledit sieur vicomte du Bouexic auroit fait eslever une justice patibulaire à quatre poteaux sur le haut de la lande de Clac, sous laditte juridiction et vicomté du Bouexic, en datte du 14 juin 1638, signé et garanti. La quinzième est un aveu fourny à messire Jean Becdelièvre, seigneur du Bouexic, du Chastelier, Bonac, etc., par écuyer Guy le Borgne et damoiselle Jullienne de la Doubeye, laditte de la Doubeye autorisée dudit le Borgne, son mary, le 15 juillet 1634, signé et garanti.

Cinq pièces : La première est la résignation faitte par Luc Godard, écuyer, sieur des Loges, conseiller du Roy et président aux enquestes de sa cour de parlement de Rennes, de sondit office de conseiller originaire en laditte cour, entre les mains de Jean Becdelièvre, écuyer, sieur du Chastelier, en datte du 27 avril 1618, signée et garantie et seellée. La seconde est une quittance des gages dudit office, du 17 mai 1618. La troisième sont les lettres de provisions dudit Jean Becdelièvre, sieur de Bouexic, dudit office de conseiller en la cour, du 17 mai audit an 1618. La quatrième est l'arrest de la cour portant sa réception audit office, du 17 aoust audit an 1618. Et la cinquième est une résignation faitte par ledit Jean Becdelièvre, seigneur du Bouexic, de sondit office de conseiller en la cour, entre les mains d'écuyer Jean Hingaut, sieur de Kérisac, en datte du 14 aoust 1640, signée et garantie; par lesquels actes se voit que ledit messire Jean Becdelièvre fut pourvu de l'état et office de conseiller au parlement de Bretagne par la résignation que luy en fit écuyer Luc Godard, sieur des Loges, et qu'après l'avoir exercée longtemps et l'ayant résignée audit seigneur de Kérisac, son gendre, il obtint des lettres de conseiller honoraire, lesdittes lettres en datte du 31 décembre 1640. Une requeste présentée en la cour le 15 janvier 1641, tendant à l'enregistrature desdittes lettres, arrest d'enregistrature estant au pied d'icelles, du 19 janvier audit an 1641; le tout signé et garanti.

Lettres de conseiller honoraire obtenues par maistre François *Becdelièvre*, après la résignation qu'il avoit faitte de sondit office à René Becdelièvre, son fils aisné, dattées du 26 aout 1607, avec une requeste présentée en la cour, avant que lesdittes lettres fussent enregistrées, le 15 janvier 1608, avec l'enregistrature estant au pied d'icelles, du 9 février audit an 1608; le tout signé et garanti. Lettres de résignation de l'office de conseiller en la cour, faittes par messire François Brullon, chevalier, sieur de la Muce, entre les mains de messire François de Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouexic, en date du 20 avril 1569, signées et garanties. Lettres de provisions dudit office, obtenues par ledit François Becdelièvre, le 25 aoust audit an 1569, signées et garanties et scellées. Arrest de la cour portant la réception dudit Becdelièvre audit office, du 27 octobre audit an 1569, signée

Couriolle. Requeste présentée en la cour le 28 dudit mois, tendant à la réception dudit Becdelièvre audit office. Lettres du 17 janvier 1570, par lesquelles se voit que ledit messire François Becdelièvre fut reçu en ladite charge de conseiller en la cour dès le 27 octobre 1569, sur la démission de messire François de Brullon, et a possédé cette charge trente-huit ans, et après l'avoir résignée à écuyer René Becdelièvre, son fils, il obtint lettres de conseiller honoraire

Sur le degré dudit François, père dudit Jean Becdelièvre, sont rapportées six pièces.

La première est le contrat de mariage de noble monsieur maistre François *Becdelièvre*, seigneur du Bouexic, conseiller du Roy en la cour de parlement de Bretagne, et damoiselle Françoise *du Chastelier*, fille puisnée de noble homme Jehan du Chastelier, sieur des Loges, et damoiselle Orfraise de Couaisnon, sa compagne, et partage fait de leurs successions avec dame Julienne du Chastelier, femme et compagne de messire Bertrand du Querquin (du Gueselin), seigneur de la Roberye, sœur aisnée de laditte Françoise du Chastelier, puisnée, par lequel partage lesdittes successions sont reconnues nobles et partagées noblement et advantageusement aux deux parts et entier. Au bas duquel sont les écussons d'armes et alliance des Becdelièvre, du Chastelier, de Couaisnon et du Han, en datte du 26 mars 1572, signé et garanti.

La seconde est un partage noble et advantageux donné par écuyer Jean Becdelièvre, sieur du Chastelier, héritier principal et noble et présomptif de messire François Becdelièvre, conseiller en la cour, et de damoiselle Françoise du Chastelier, sa compagne, seigneur et dame du Bouexic, à damoiselle Françoise et Marguerite, Claude et Olive Becdelièvre, ses sœurs, tant dans les successions échues de leur ditte mère, que celles à échoir de leur dit père, lesquelles successions ils reconnurent nobles et de gouvernement noble, *s'étant eux et leurs prédécesseurs de tout tems immémorial comportés et gouvernés noblement et advantageusement, selon l'assise du comte Geffroy*; ledit partage en date du 5 juin 1612, signé et garanti.

La troisième est un autre partage noble de la succession collatérale de damoiselle Françoise Becdelièvre, dame du Boisadam, laquelle estant décédée sans enfans, ledit François Becdelièvre, son frère aisné, recueillit seul sa succession, noblement et collatéralement; ledit partage en datte du 16 février 1626, signé et garanti.

La quatrième est un aveu rendu par ledit seigneur du Bouexic à haut et puissant seigneur messire François de Cossé, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du Roy, le 10 janvier 1617, signé et garanti.

Les cinquième et sixième sont deux autres aveux rendus audit messire François Becdelièvre, chevalier, seigneur du Bouexic, par Jullien Bousgeard, Pierre le Mil et autres, ses sujets, des héritages qu'ils tenoient sous laditte seigneurie du Bouexic, par

lesquels ledit Becdelièvre est qualifié de Messire et de Chevalier, laquelle qualité lui est donnée en plusieurs autres actes et aveux; lesdits aveux en datte des 11 et 28 février 1623, signés et garantis.

Sur le degré d'Estienne *Becdelièvre*, conseiller du Roy, lieutenant ordinaire en la cour et sénéchaussée de Rennes, sont rapportées seize pièces.

La première est un acte d'accord passé entre maistre François Berard écuyer, sieur de la Haute-Touche, et Perronne le Chauchari, damoiselle, sa compagne, et noble homme maistre Estienne Becdelièvre, seigneur du Bouexic et de la Fauvelaye, sur ce que lesdits mariés disoient que ledit Becdelièvre avoit esté marié et acquis communité de biens meubles, dettes et acquets avec deffunte Gillette *de Vaucouleur*, damoiselle, morte et décédée sans hoirs; ledit acte en datte du 21 novembre 1539, et garanti; par lequel acte se voit que ledit Becdelièvre avoit épousé en premières noces laditte de Vaucouleur.

La seconde est un contrat de mariage de noble homme maistre Estienne de Becdelièvre, seigneur du Bouexic et de la Fauvelaye, et damoiselle Gillette *du Han*, fille de noble homme maistre Jehan du Han, seigneur de Launay et de la Mettrye, conseiller et procureur général du duc, et de deffunte damoiselle Jeannette Brullon, sa femme, en datte du 19 mai 1541, signé et garanti.

La troisième est un acte passé entre damoiselle Gillette du Han, dame douairière du Bouexic, et noble homme messire François Brullon, chevalier, seigneur de la Muce, le 19 juillet 1659, signé et garanti.

La quatrième est une demande de partage faitte par maistre Jean Becdelièvre et damoiselle Gillette Becdelièvre, à monsieur maistre François Becdelièvre, conseiller de la cour de parlement, leur frère aisné, en ce qui leur pourroit appartenir aux successions de deffunt noble homme Estienne Becdelièvre, en son vivant lieutenant de Rennes, et de damoiselle Gillette du Han, leurs père et mère, en noble comme en noble, et en partable comme en partable, en datte du 9 mai 1582, signée et garantie.

La cinquième est une sentence rendue sur laditte demande, qui juge ledit partage estre fait en noble comme en noble, et en partable comme en partable, des biens desdittes successions, entre lesdits François, Jean et Gillette Becdelièvre; laditte sentence en datte du 28 mai 1582.

La sixième est la convocation des parens desdits Becdelièvre pour faire ledit partage par leur avis, en datte du 11 août 1582, signée et garantie.

La septième est l'avis desdits parens sur le fait des partages de laditte succession dudit deffunt Estienne Becdelièvre, en datte du 28 aoust 1582; signé et garanti.

La huitième est le partage ensuite entre noble homme François Becdelièvre, sieur du Bouexic et de la Fauvelaye, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, fils aisné, héritier

principal et noble d'Estienne Becdelièvre et de damoiselle Gillette du Han, sa femme, ses père et mère, et nobles gens Jehan Becdelièvre, Françoise Becdelièyre, dame douairière du Boisadam, Claude Becdelièvre, femme de François du Plessis, écuyer, son mary, et Gillette Becdelièvre, par lequel ledit François Becdelièvre donne ledit partage au noble comme au noble auxdits Becdelièvre, ses puisnés, aux successions de leursdits père et mère, *lesquelles ils reconnurent nobles et d'ancien gouvernement noble, s'estant de tous tems partagées noblement et advantageusement selon l'assise du comte Geffroy*; ledit partage en date du 5 mai 1585, signé et garanti.

Les neuvième, dixième et onzième sont trois aveux et tenues rendus par noble homme Estienne Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouexic, aux sieurs de Lohéac et à haut et puissant seigneur comte de Laval, des terres qu'il tenoit prochement et noblement desdits seigneurs, en dattes des 21 juillet 1549, 30 mai 1550 et 30 juin 1555, signés et garantis; par lesquels se voit que ledit Estienne Becdelièvre est qualiffié de Noble homme, Eçuyer et Seigneur.

Les douzième et treizième sont des lettres par lesquelles ledit Estienne Becdelièvre fût pourvu, par le Roy François, de la charge de lieutenant civil et criminel de la cour et sénéchaussée de Rennes, lesdittes lettres en dattes des 21 janvier et 14 février 1527, signées et garanties.

La quatorzième sont autres lettres du roy Henry, par lesquelles il se voit qu'après le décès du roy François il fut confirmé en laditte charge par le roy Henry. Lesdittes lettres en datte du 22 janvier 1546, signées et garanties.

La quinzième sont autres lettres du roy Henry II, accordées audit Estienne Becdelièvre, par lesquelles ayant établi et créé un siège présidial à Rennes en l'an 1551, il fut confirmé en sondit office de lieutenant et officier dudit siège présidial; lesdittes lettres en datte du 13 février 1552, signées, garanties et scellées.

La seizième est une déclaration faite par ledit Estienne Becdelièvre, écuyer, seigneur du Bouexic, à monsieur messire Pierre d'Argentré, chevalier, sieur de la Guichardière, des terres et héritages nobles qu'il possédoit sujets au ban et arrière-ban, dans laquelle il est qualifié Seigneur (et Ecuyer) du Bouexic; ledit acte en datte du 5 mars 1539, signé et garanti.

Sur le degré dudit Raoul *Becdelièvre*, père dudit Estienne, sont rapportées dix pièces.

La première est une quittance consentie par damoiselle Gillette de la Chasse, veuve de feu noble écuyer, Gilles Becdelièvre, en son vivant sieur du Bouexic, à noble écuyer Estienne Becdelièvre, frère puisné et héritier principal dudit Gilles, son aisné; en conséquence d'un accord entre laditte Gillette de la Chasse et ledit Estienne Becdelièvre, par laquelle se voit que ledit Gilles Becdelièvre, mari de laditte de la Chasse, estoit frère

aisné dudit Estienne, lequel devint aisné par son décès; ladite quittance en datte du 2 janvier 1530, signée et garantie.

La seconde est un contrat de mariage d'entre nobles gens messire Raoul Becdelièvre, sieur du Bouexic, et noble damoiselle Guillemette *Challot*, fille de nobles personnes maistre Jehan Challot et de damoiselle Phelipe du Pé, sa femme, ses père et mère, en datte du 27 novembre 1489, signé et garanti.

La troisième est un acte d'accord passé entre nobles gens messire Raoul Becdelièvre, sieur du Bouexic, tant en son nom que comme garde naturel de Gilles, Estienne, Perrinne et Rose Becdelièvre, ses enfants mineurs de son mariage avec feu noble damoiselle Guillemette Challot, en son vivant sa femme et compagne, fille de feu nobles gens maistre Jehan Challot, et Phelipe du Pé, sa femme, en leur vivant sieur et dame de la Chalousaye, et Jehan Challot, frère de ladite Challot, par lequel ledit Raoul Becdelièvre traita des droits appartenans à sesdits mineurs, vers ledit Jehan Challot, frère de ladite Challot, leur mère; ledit acte en datte du 28 juin 1505, signé et garanti.

La quatrième sont des lettres de provisions de la charge de lieutenant de Rennes, accordées à Raoul Becdelièvre, par Charles roy de France, le 9 juin 1496, signées et garanties.

La cinquième sont des lettres de finance du 15 juillet audit an 1496, signées et garanties.

La sixième sont autres lettres de la duchesse Anne, accordées audit Raoul Becdelièvre, portant confirmation dudit office de lieutenant de Rennes, en datte du 9 avril 1498, signées et garanties.

La septième est un acte d'assiette faitte par noble écuyer Raoul Becdelièvre, seigneur du Bouexic, de trente livres de rente par luy promises à écuyer Jean Peschart, sieur de la Chavannière, dans son contrat de mariage, du 27 janvier 1507, avec damoiselle Perrine Becdelièvre; ledit acte en datte du 2 juillet 1518, signé et garanti.

La huitième est un autre acte d'assiette faitte par écuyer Estienne Becdelièvre, après le décès de Raoul Becdelièvre, son père, et Gilles Becdelièvre, son frère aisné, décédé sans hoirs de corps (et desquels fut ledit Estienne héritier principal et noble), à écuyer Jehan du Fresche, père et garde naturel d'écuyer Jehan du Fresche, son fils de son mariage avec damoiselle Rose Becdelièvre, de pareille somme de trente livres promise par le contrat de mariage du 22 septembre 1511, par ledit Raoul Becdelièvre, sieur du Bouexic; ledit acte en datte du 4 novembre 1544, signé et garanti et scellé.

La neuvième est un acte judiciel passé entre noble écuyer maistre Raoul Becdelièvre, sieur du Bouexic, et Guillaume Clamart, en datte du 19 février 1501, signé et garanti, par lequel se voit que ledit Becdelièvre est qualifié de Noble, Ecuyer, sieur du Bouexic.

La dixième est un minu baillé à haut et puissant seigneur Jehan d'Assigné, baron de Coetmen, par écuyer Gilles Becdelièvre, héri-

tier principal et noble de deffunt Raoul Becdelièvre, son père, après son décès; ledit minu en datte du pénultième de janvier 1527, signé et garanti.

Sur le degré de Thomas *Becdelièvre*, père dudit Raoul, sont rapportées trois pièces.

La première est un acte de tutelle par lequel damoiselle Perrine *Gillot*, veuve de feu Thomas Becdelièvre, en son vivant seigneur du Bouexic, fut instituée tutrice de Raoul Becdelièvre, son fils aisné, héritier principal et noble, Estienne Becdelièvre, sieur du Bas-Bury, Thomas, Pierre, Guillaume et Laurance Becdelièvre, ses enfans puisnés, par l'avis et consentement de leurs parens tant paternels que maternels, tous personnes de qualité; ledit acte en datte du 1er février 1475, signé et garanti.

La deuxième est un acte d'accord en forme de partage noble et advantageux fait suivant l'assise du comte Geffroy, donné par Raoul Becdelièvre, fils aisné, héritier principal et noble d'écuyer Thomas Becdelièvre, et de damoiselle Perrine Gillot, ses père et mère, à Estienne Becdelièvre, son frère puisné, dans les successions de leursdits père et mère, lesquels ils auroient partagées noblement *et auroient reconnu qu'elles estoient et d'ancien gouvernement et noble et s'estant eux et leurs prédécesseurs, de tout tems immémorial, comportés et gouvernés noblement et advantageusement, selon l'assise du comte Geffroy*; ledit acte en datte du 30 avril 1506, signé et garanti. Et se voit par ledit acte que ledit écuyer Thomas Becdelièvre et laditte damoiselle Perrine Gillot eurent pour enfans Raoul, aisné, Estienne, Thomas, Guillaume et Laurance; que dudit Raoul et de Guillemette Challot estoient issus Gilles et Estienne; que ledit Gilles estant décédé sans hoirs de corps, Estienne puisné luy succéda noblement.

La troisième est un autre partage noble et advantageux donné par Gilles Becdelièvre, fils aisné de Raoul, et ratiffié par Estienne, puisné dudit Gilles, mort sans hoirs de corps, et son héritier principal et noble, à Thomas Becdelièvre, frère puisné dudit Raoul, dans les successions de Thomas Becdelièvre et de Perrine Gillot, sa femme, de maistre Pierre Becdelièvre, doyen de Lohéac, et de Louis, recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande; lesdits Pierre et Louis, frères puisnés dudit Thomas Becdelièvre, enfans de Guillaume; ledit Raoul Becdelièvre, fils aisné dudit Thomas, par lequel se voit les filiations cy-dessus et le gouvernement noble et advantageux, selon l'assise du comte Geffroy, et lesdittes successions reconnues nobles et toutes les personnes nobles, et que partie du partage dudit Thomas ne luy avoit esté baillée qu'à viage et par bienfait, suivant l'assise du comte Geffroy; ledit partage en datte du 3 mai 1528, avec acte estant au pied en datte du 12 aoust 1529, signé et garanti.

Sur le degré de Guillaume *Becdelièvre*, père dudit Thomas, sont rapportées trois pièces.

La première est un acte passé entre écuyer Raoul Becdelièvre, fils de Thomas et Charlot Becdelièvre, son oncle, sur le fait de

la succession de Guillaume Becdelièvre et Jeanne *Sorel*, père et mère dudit Charlot; ledit acte en datte du 21 juillet 1500, signé et garanti.

La seconde est un acte de contrat passé en exécution du premier, entre nobles gens maistre Raoul Becdelièvre, seigneur du Bouexic, et Charlot Becdelièvre, seigneur, en son tems, de Chavaignes, tant en son nom que pour maistre Gilles Becdelièvre, son frère, par lequel acte se voit que ledit Charles eut un fils nommé René Becdelièvre, sieur de Sasilly, qui fut conseiller au parlement de Rouen en l'année 1512, et que dudit Charles sont issus les Becdelièvre de Rouen, qui ont établi une illustre famille, et dont est issu Pierre Becdelièvre, premier président à présent en la cour des Aydes à Rouen; ledit acte en datte du 29 mars 1514, signé et garanti.

La troisième est un acte passé entre Raoul Becdelièvre, sieur du Bouexic, et Pierre Becdelièvre, doyen de Lohéac, par lequel se voit que ledit Raoul estoit fils aisné héritier principal et noble de Thomas Becdelièvre et de Perrine Gillot, et que ledit Thomas estoit fils aisné héritier principal et noble de Guillaume et de damoiselle Jeanne Sorel, issue de la maison de la Gelimiaye; *la succession duquel Guillaume et de laditte Sorel a esté partagée noblement et advantageusement, selon l'assise du comte Geffroy*; ledit acte en datte du 5 mai 1505, signé et garanti.

Lettres du duc François, par lesquelles sur la nécessité qu'il y avoit d'élever et soudoyer nombre de francs-archers sur les paroisses, le duc mande aux fabriques des paroisses de parler à son bien-amé et féal conseiller Pierre Becdelièvre, trésorier de ses guerres; lesquelles lettres furent lues, publiées et enregistrées en la cour de Rennes, de Vitré et Fougères, les 31 mai, 2 et 4 juin 1481; en exécution desquelles ledit Becdelièvre, trésorier des guerres de Bretagne, donne commission à Jehan Thierry, de faire la recette en l'éveseché de Rennes, le 31 mai audit an 1481, avec pouvoir de contraindre les contributifs; lequel Pierre Becdelièvre estoit frère puisné de Thomas; lesdittes lettres en datte du 11 mai 1481, signées et scellées. Et se voit par icelles que lesdits Becdelièvre ont toujours esté dans les emplois honorables, tant dans les charges de justice que de la milice, comme personnes de condition et de mérite; ledit pouvoir dudit Becdelièvre donné audit Jehan de Thierry, en datte dudit jour 31 mai 1481, signé *Becdelièvre*.

Un procès-verbal fait en l'église de Saint-François de cette ville de Rennes, par lequel se voit que ledit Pierre Becdelièvre décéda le 1er octobre 1504; il fut inhumé en laditte église de Saint-François, dans le chœur d'icelle, proche le chauseau où est une pierre tomballe sur laquelle se voit l'effigie d'un homme priant, les mains jointes, vestu d'une cotte d'armes, l'espée au costé, suporté d'un levrier ayant aux deux costés de la teste deux écussons, et sur l'espaule de laditte cotte d'armes se remarque encore *une croix au pied fichée* et au-dessous *une coquille*, qui sont les anciennes armes des Becdelièvre, et lesquelles

ils portent encore à présent, et est escrit autour de laditte pierre tomballe ces mots :

« Cy gist noble homme messire Pierre Becdelièvre, en son » vivant trésorier-général de Bretagne, seigneur du Hautbois et » du Boisbasset, qui décéda le premier octobre mil cinq cent » quatre. Dieu en ait l'asme. Amen. »

Ledit procès-verbal en datte du 18 février 1669, signé Bretin et André notaires royaux, rapporteurs d'iceluy; duquel Pierre sieur du Boisbasset est descendue la famille noble des Becdelièvre du Boisbasset, de Saint-Maur et de Penhouet, qui est une famille très-considérable.

Et se voit par l'acte de partage de la succession d'écuyer Thomas Becdelièvre, second du nom, et de Perrine Gillot, en datte du 5 mai 1528, cy-dessus induit, que Guillaume Becdelièvre, dont a été parlé cy-dessus, estoit fils héritier principal et noble d'écuyer Thomas Becdelièvre, premier du nom, seigneur du Bouexic, qui vivoit en 1411, et que ledit Thomas Becdelièvre, premier du nom, estoit fils héritier principal et présomptif d'écuyer Pierre Becdelièvre, seigneur du Bouexic, qui vivoit en 1350 et 1360, et *que lesdits Becdelièvre et leurs prédécesseurs estoient nobles et s'estoient de tous tems traittés et gouvernés noblement et advantageusement.*

Généalogie faitte par Pierre Becdelièvre, chevalier, marquis de Quevilly, seigneur de Hocqueville, premier président en la cour des Aydes de Rouen, le 13 mars 1669, de luy signée, et scellée du sceau de ses armes, par laquelle se voit qu'un de ses prédécesseurs a esté qualifié, d'un de nos Roys, du collier de l'ordre de Saint-Michel, et que d'autres ont esté conseillers du Roy en ses conseils, et maistres-d'hostel ordinaires de sa maison, et mestres-de-camp, et qu'ils ont tous eu généralement des employs fort illustres.

Les autres actes et pièces mentionnés en l'induction dudit messire François Becdelièvre, deffendeur, et tout ce qui a esté mis et induit vers laditte chambre : conclusions du procureur général du Roy considérées :

La chambre faisant droit sur l'instance, a déclaré et déclare lesdits François et Georges-Alexis Becdelièvre et leurs descendans en mariage légitime, *nobles et issus d'ancienne extraction noble*; et comme tels leur a permis, sçavoir, audit François Becdelièvre de prendre les qualités d'*Écuyer* et de *Chevalier*, et audit Georges-Alexis celle d'*Écuyer*, et les a maintenus au droit d'avoir armes et écussons timbrés appartenant à leurs qualités et à jouir de tous droits, franchises, privilèges et prééminences attribués aux nobles de cette province, et ordonné que leurs noms seront employés aux Rolle et Catalogue desdits nobles de la sénéchaussée de Rennes.

Fait en laditte chambre à Rennes, le quatorzième may mil six cent soixante-neuf. Signé L.-C. PICQUET.

(*Original aux archives du palais à Rennes, et extrait en forme authentique aux archives du marquis de Becdelièvre*).

VICOMTÉ DU BOUEXIC.

Lettres-patentes du mois de février 1637.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. La raison et l'expérience ont également fait connoître à nos prédécesseurs que les marques d'honneur sont les plus chères récompenses de la vertu. C'est pourquoi ils ont toujours été soigneux de récompenser le mérite et la fidélité de ceux qui les ont servis courageusement; et d'autant que nous ne désirons pas moins que les autres monarques qui ont porté le sceptre devant nous, faire connoître à tout le monde que de toutes les parties de la justice, que nous désirons rendre soigneusement, il n'y en a pas une que nous chérissions tant que celle qui distribue les récompenses; à ces causes, ayant mis en considération les fidèles services qui nous ont été rendus par notre amé et féal conseiller en notre cour de parlement de Rennes, François *Becdelièvre*, écuyer, sieur du Bouexic, tant en l'exercice de sa charge, par l'espace de cinquante-sept années, qu'en plusieurs autres occasions importantes, même durant les mouvements derniers de la Ligue, où sa fidélité se fit connoître avec tant de témoignages, que sa maison et terre du Bouexic en fut pillée et la plus grande partie de ses titres perdus; et que les mêmes services nous sont continués par notre amé et féal Jean Becdelièvre, son fils, écuyer, sieur du Bouexic, aussi conseiller audit parlement de Bretagne, depuis l'année mil six cent dix-huit, lequel depuis quelque temps avoit acquis les terres et châtellenies de Bossac en Guipry, de Quémillac, et quelques autres fiefs s'étendant aux paroisses de Guipry, Guignen et Saint-Malo de Phily, en notre pays de Bretagne, dans lesquelles paroisses et autres proches les unes des autres est situé le château du Bouexic et fiefs en dépendants, lesquelles terre du Bouexic et châtellenie de Bossac et Quémillac, sont belles, nobles et de grande étendue, se joignant l'une l'autre, consistant en bourgs, paroisses, plusieurs fiefs de haute, moyenne et basse justice, chapelle, bois de haute futaie, bois taillis, grand domaine et grand revenu et valeur suffisant pour soutenir le titre et qualité de vicomté; nous, en reconnoissance de ses services, et par les considérations susdites, avons, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, lesdites terres, châtellenies, fiefs et justice de Bossac en Guipry, Quémillac et autres fiefs par ledit sieur du Bouexic acquis, joints et unis à la terre et seigneurie du Bouexic, et fiefs qui en dépendent, et icelle seigneurie *du Bouexic*, créée, érigée et élevée, créons, érigeons et élevons par ces présentes, signées de notre main, au titre, qualité et prééminence *de Vicomté*, pour ledit sieur du Bouexic en jouir et user pleinement, paisiblement, perpétuellement, ses hoirs, successeurs et ayant-cause audit titre de vicomte, lequel nous voulons être réputé et appelé seigneur et vicomte du Bouexic

ou que tel se puisse dire, nommer, qualifier et instituer, tant en jugement que dehors, qu'il en jouisse et use en tels et pareils droits, autorité et prérogatives, prééminence et hautesse, comme jouissent et usent, et ont accoutumé jouir et user les autres seigneurs vicomtes de notre province de Bretagne, et prendre sur ses armoiries les blason, devises, enseignes et titres appartenants à ladite qualité de vicomte; aussi que les vassaux, arrière-vassaux ou autres tenant noblement et roturièrement de ladite vicomté du Bouexic, feront à l'avenir les hommages et bailleront leurs aveux et dénombrements, déclarations de leurs terres et devoirs dus audit sieur vicomte du Bouexic, et à ses successeurs, seigneurs vicomtes, au nom dudit sieur vicomte du Bouexic, et semblablement tous autres actes et reconnoissances, sans toutefois que pour mutation de titre et qualité, ils soient tenus à autres devoirs qu'ils ont été jusqu'à présent. Voulons et nous plaît que ledit sieur vicomte du Bouexic puisse établir officiers nécessaires pour l'exercice de la justice ordinaire, ainsi que les autres vicomtes, qui sera tenue dorénavant au bourg dudit Guipry, lieu plus commode à nos dits sujets, le jour de jeudi à heure accoutumée, et qu'il puisse faire construire et élever fourches patibulaires, et le même nombre de pilliers que les autres sieurs vicomtes de laditte province, à la charge et condition que ladite vicomté du Bouexic sera tenue de nous à foi et hommage, et que les appellations ressortiront où elles avoient coutume de ressortir avant ladite érection, et sans que pour ce, nous entendions rien déroger aux droits de justice, foi et hommage, s'il en appartient, ainsi qu'à nous, ni contrevenir aux cas royaux, et que ladite érection et création fasse préjudice à nos droits et à ceux d'autrui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour de parlement à Rennes, et chambre de nos comptes à Nantes, sénéchal de Rennes, et à tous autres nos justiciers, officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles ils fassent jouir et user, et laissent ledit exposant, ses hoirs, successeurs, seigneurs d'icelle terre, seigneurie et vicomté, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose bonne et stable à toujours, nous avons à icelle fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes.

Donné à Paris au mois de février l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS; et sur le repli : par le roi, signé *Phélippeaux*, et scellé du grand scel de cire verte, à lacs de soie rouge et verte

MARQUISAT DE BECDELIÈVRE.

(*Lettres-patentes du mois de février* 1717.)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les rois, nos prédécesseurs, ont toujours estimé que le véritable moyen d'exciter à la vertu était de distinguer par des marques d'honneur ceux qui, recommandables par leur naissance et poussés d'un véritable zèle, se sont encore élevés au-dessus du commun par les services qu'ils ont rendus à l'État, et non contents de les accorder en leurs personnes, ils ont même voulu attribuer des titres et dignités à leurs terres et seigneuries, ce qu'ils ont reconnu être d'une très-grande utilité pour engager un chacun à se rendre digne de pareilles grâces; en quoi voulant les imiter, nous rappelons agréablement les services qui nous ont été rendus, tant par notre amé et féal conseiller Guillaume-Jean-Baptiste-François *de Becdelièvre*, chevalier, seigneur de Tréambert, de Quifistre et autres lieux, président, et reçu en survivance, premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, et ceux que nous espérons qu'il nous rendra, que ceux que nous rendent et à l'État depuis plus de 58 ans Jean-Baptiste *de Becdelièvre*, chevalier, seigneur de Bunelaye, son père, en ladite charge de premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, suivant en cela l'exemple de ses ancêtres qui, depuis la réunion de notre province de Bretagne à notre couronne, nous ont toujours donné, et aux rois nos prédécesseurs, des marques de leur zèle et de leur affection à notre service, tant dans la même charge de premier président de notre chambre des comptes de Bretagne, et en celles de conseiller et président en notre parlement de la même province, et de conseiller-d'état ordinaire, que dans toutes les autres charges et emplois importants dont ils ont été pourvus, tant par les rois nos prédécesseurs que par les ducs de Bretagne, au service desquels ils s'étoient également distingués depuis plusieurs siècles, en divers emplois considérables, dans l'exercice desquels ils se sont comportés de manière qu'ils en ont obtenu des récompenses et des marques de distinction particulière *il y a plus de trois cents ans;* et, par toutes ces considérations, voulant donner audit sieur Guillaume-Jean-Baptiste-François de Becdelièvre des marques de l'estime que nous faisons de sa personne, et le maintenir en état d'honneur qui puisse passer à sa postérité, nous nous y portons d'autant plus volontiers, que les terres et seigneuries de Tréambert en Saint-Molf, du Petit-Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur en Saint-Molf, de Villejame, de Kercredin et de Pinieux, situées dans notre province de Bretagne, en les paroisses de Mesquer, Saint-Molf, Saint-Liphard, Assérac, Piriac et Guérande, sous notre domaine de Guérande, sur lesquelles nous

voulons faire passer la grâce que nous lui accordons, sont d'une étendue et d'un revenu fort considérable; que dans la plus grande partie desdites terres ledit de Becdelièvre a tout droit de haute, moyenne et basse justice; que lesdites terres sont composées de plusieurs fiefs, *au nombre de plus de* 500 *mouvances différentes;* que la terre et seigneurie de Tréambert en Mesquer est une châtellenie ancienne, avec droit de ceps et collier dans le bourg de Mesquer, tous droits de prééminences, droits de police sur le pain, et d'étalage sur les denrées qui se rendent dans ledit bourg de Mesquer; une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de Mesquer, avec tous droits prohibitifs et privilège d'apposer et mettre au pilier de ladite église et au carroir d'icelle, armoiries, écussons et armes dudit lieu de Tréambert, droits de patronage et de présentation d'une chapellenie de cinq messes par semaine, de service dans la chapelle du château dudit Tréambert, droit de dîmes dans l'étendue des fiefs de Beaulieu et de Quifistre en Mesquer, dépendants de la châtellenie de Tréambert, droit d'une justice patibulaire, élevée à quatre piliers, et avec tous autres droits de seigneurie et juridiction appartenants au seigneur-châtelain et haut justicier; que la terre et seigneurie de Quifistre est aussi une des plus anciennes châtellenies de notre province de Bretagne; qu'elle s'étend dans les paroisses de Saint-Molf, Saint-Liphard, Piriac et Guérande, avec le droit de la moitié de la coutume, de la foire nommée le Pas de Saint-Liphard, le droit d'avoir un pot de terre de chaque potier vendant sur la chaussée de l'étang de Breca, par charretée ou charge de cheval, le droit de prééminence et patronage en l'église paroissiale de Saint-Molf, de ceps et collier, de justice patibulaire, de salon et étalage de quatre foires dans l'année, droits de dîme, de tous blés, grains, à la onzième gerbe, même des vins, crigneaux et autres espèces de fruits qui se dîment dans l'étendue du fief de ladite châtellenie en Saint-Liphard et Saint-Molf, droit de juridiction, avec exercice ordinaire, dans le bourg de Saint-Molf, dans laquelle paroisse ledit sieur de Becdelièvre est seul haut justicier, droits d'épaves et de galois, ensemble droit de déshérence, connoissance de sang, pourvoyance de mineurs, confection d'inventaires, et généralement tous autres droits appartenants au seigneur haut justicier et châtelain; que la terre et seigneurie de Quendenniac, dans la paroisse d'Assérac, a droit de juridiction haute, moyenne et basse, droits d'épaves et de galois, droit de terrage ou dîme ou onzième sur tous les grains et fruits qui croissent dans ledit fief, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que la seigneurie de Tréambert en Saint-Molf a pareillement droit de juridiction haute, moyenne et basse, d'épaves et galois, comme aussi droit de déshérence, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que les terres et seigneuries du Petit-Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur, Kercredin et Pinieux, qui s'étendent dans les paroisses de Saint-Molf et Gué-

rande, donnent audit sieur de Becdelièvre grand nombre de vassaux qui sont sujets à toute servitude, obéissance, distroits de cour, et autres droits; que de toutes lesdites terres et seigneuries sont sujets et relèvent plusieurs gentilshommes, officiers et autres tenant terres nobles et seigneuries à foi et hommage et rachat, sous-rachat et plusieurs autres droits, le tout d'un revenu considérable et suffisant pour soutenir la qualité de marquisat; *pour ces causes* et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, régent, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons uni, annexé et incorporé, et, par ces présentes signées de notre main, unissons, annexons et incorporons lesdites terres de Quifistre, Quendenniac, Tréambert, en Saint-Molf, du petit Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Villejame, Cremeur en Saint-Molf, Kercredin et Pinieux, fiefs, revenus, circonstances, appartenances et dépendances d'icelles, à la terre de Tréambert en Mesquer, pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même terre et seigneurie, laquelle, de notre même puissance et autorité royale, nous avons créée, érigée, décorée et élevée, créons, érigeons, décorons et élevons par ces présentes en nom, titre, dignité et prééminences de marquisat; et, sur ce qu'il nous auroit été représenté par ledit sieur de Becdelièvre que dans sa famille, fort étendue dans nos provinces de Bretagne et Normandie, il ne se trouve aucune terre de son nom, nous avons fait et faisons ladite érection sous la dénomination de *marquisat de Becdelièvre*, et pour cet effet nous avons changé et commué, et, par ces présentes, changeons et commuons ledit nom de Tréambert en Mesquer, en celui de Becdelièvre, pour en jouir par ledit sieur de Becdelièvre et ses successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs de ladite terre, perpétuellement et à toujours, sous ladite dénomination de marquisat de Becdelièvre, voulons et nous plaît que les vassaux et justiciables d'icelle, tant nobles que roturiers, dorénavant portent et rendent, quand le cas y écherra, les foi et hommage, donnent leurs aveux et dénombrements, fassent leurs déclarations, et payent les droits et devoirs dont ils sont tenus, sans les augmenter, sous la reconnoissance dudit titre de marquisat de Becdelièvre, et que ledit sieur de Becdelièvre, ses héritiers, successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs et propriétaires de ladite terre, jouissent à l'avenir du titre de marquis, avec tous les honneurs, droits, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres marquis de notre royaume et province de Bretagne; et, à cet effet, leur avons permis de porter, sur leurs armes et blasons, des couronnes appartenant à la dignité de marquisat, pour, dudit marquisat, user et jouir par eux, l'avoir, tenir et posséder aux mêmes redevances, foi et hommages, droits et devoirs qu'il doit à présent à cause desdites terres et sans aucun changement de mouvance, augmentation ni diminution de droits; voulons que la justice

y soit administrée par les officiers d'icelle au bourg de Mesquer, et que les juges et officiers intitulent leurs sentences et jugements de la qualité de marquis de Becdelièvre, sans aucun changement de ressort, ni que les appellations puissent être relevées ailleurs ni d'autre manière qu'elles étoient auparavant, sans rien innover aux droits de justice, foi et hommage qui pourroient appartenir à d'autres seigneurs particuliers, ni contrevenir aux cas royaux, dont la juridiction appartient aux présidiaux; lui permettons, pour marque de ladite justice, de faire élever fourches patibulaires à quatre piliers, poteaux et carcans, aux endroits nécessaires, à condition toutefois que tous les actes, de quelque nature qu'ils soient, qui ont été rendus ou passés jusqu'à l'exécution des présentes, sous le nom de Tréambert en Mesquer, seront exécutés, sans que, sous prétexte de la présente érection, ils puissent être contestés. N'entendons néanmoins qu'en conséquence de ladite érection, ni des édits des années 1565 et 1566 et autres, on puisse prétendre ledit marquisat être uni ni reversible à notre couronne au défaut d'hoirs mâles ou femelles dudit sieur de Becdelièvre, auxquels édits et à tous autres rendus sur ce sujet nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence; voulons seulement, qu'audit cas ladite terre et marquisat de Becdelièvre, circonstances et dépendances, reprenne le premier état et nature qu'elle avoit avant la présente érection. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne et chambre des comptes à Nantes, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit sieur de Becdelièvre, ses successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, règlements, arrêts et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence. Car tel est notre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de février 1717, et de notre règne le deuxième, *signé* LOUIS. Par le roi, le *duc d'Orléans*, régent, au-dessous *Phélypeaux*, visa *d'Aguesseau*. Ensuite est écrit : Pour union de terres et érection en marquisat à Guillaume-Jean-Baptiste-François de Becdelièvre. Scellé du grand sceau sur cire verte à lacs de soie rouge et verte. Lesdites lettres ont été insinuées à Rennes le 28 mars 1730.

La chambre a ordonné et ordonne que lesdites lettres-patentes seront registrées au greffe pour être exécutées, et jouir l'impétrant de leur effet, bien et duement, suivant la volonté du roi. Fait en la chambre des comptes, à Nantes, le 24 avril 1730.

MARQUISAT DE QUEVILLY.

(*Lettres-patentes du mois de mai* 1654.)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut.

Estant nécessaire pour le bien de nostre service et du public, que ceux qui se portent aux belles et généreuses actions soient eslevez aux dignités et prééminences dignes à leurs mérites, afin d'inviter leurs successeurs, nos amés sujets, à leur exemple, à embrasser la vertu et continuer dans la fidélité de nous servir et le public, nous avons estimé que nostre amé et féal conseiller en nos conseils d'estat et privé, premier président en nostre cour des aydes de Normandie, Pierre de Becdelièvre, seigneur du grand Quevilly et de Hocqueville, debvoit entr'autres recevoir de nous de semblables grâces et faveurs, tant en considération des grands services qu'il nous a rendus, et au feu roi, nostre très-honoré seigneur et père que Dieu absolve, tant aux charges de nostre conseiller en nostre parlement de Normandie, et de celle de premier président en nostre ditte cour des aydes, en laquelle il continue journellement de nous donner des preuves de sa fidélité, que de ceux de Charles de Becdelièvre, seigneur de Hocqueville, conseiller en nos conseils, et mestre-de-camp d'un régiment de gens de pied français, son père, Pierre de Becdelièvre, seigneur du grand Quevilly, son ayeul, Charles de Becdelièvre, seigneur de Sazilly, et dudit grand Quevilly, son bisayeul, et René de Becdelièvre, son trisayeul, seigneur de Sazilly, pourvu dès l'année 1502, du gouvernement de la ville d'Alexandrie, après la conqueste du duché de Milan; lesquels tous auroient rendu de grands et signalés services aux deffunts rois Louis le Juste et Henry le Grand, nos très honorez seigneurs, père et ayeul, et aux autres rois nos prédécesseurs, en tous les employs qu'ils leur auroient donnés, aux uns dans la profession des armes, et aux autres dans l'administration de la justice et dans la fonction des charges et offices qu'ils auroient tenus dans toutes les compagnies souveraines de nostre ditte province, et les auroient exercées au contentement universel de tout le public, et laissé des marques de leur ferme et constante fidélité qu'ils ont eue pour la manutention de la grandeur de nostre estat.

Voulant pour cette cause donner audict sieur de Becdelièvre et à sa postérité des témoignages de la satisfaction que nous en avons en l'honorant à l'advenir d'un titre convenable; sur ce qu'il nous auroit fait entendre qu'il possède en nostre province de Normandie plusieurs grands fiefs et terres nobles, entr'autres en nostre vicomté de Rouen, dans les paroisses du grand Quevilly, trois fiefs et terres nobles tenus de nous, à cause de nostre château et vicomté de Rouen; l'un, appellé

le fief du grand Quevilly, plein fief de haubert, à cause duquel il est seigneur et patron de laditte paroisse; l'autre, nommé Panche de Chèvre; et le troisième, de Gaillarbois; tous trois de bon et grand revenu, auxquels il y a manoirs, parc, plants de haut-bois, colombiers à pied, justice et juridiction basse sur les hommes, hommages et treizième, et de grands cens et rentes en deniers, grains et oyseaux, et beaux domaynes en plants, closages, prairies et terres de labour, et droit de pesche en nostre rivière de Seine, de pâturages et chauffage en nostre forêt de Rouvroy; qu'il possède encore dans nostre vicomté de Caudebec, proche et contiguë celle de Rouen, deux autres belles terres et seigneuries tenues de nous à cause de nostre diste vicomté de Caudebec: l'une, appelée d'Hocqueville, assise dans la paroisse de Cany, au hameau dudist Hocqueville, et l'autre, de Bertranville, en la paroisse dudist Bertranville, proche de la première; lesdittes deux terres bien logées de toutes sortes de bâtiments, et plantées, à cause desquelles il a aussi plusieurs hommes et vassaux qui lui doibvent de grands cens et rentes en deniers et oyseaux, et grand nombre de terres en labour; lesquelles terres de Panche de Chèvre, Gaillarbois, d'Hocqueville et de Bertranville, ledict sieur de Becdelièvre nous auroit requis unir audict fief du grand Quevilly, et le tout créer, ériger, et élever en titre et dignité de marquisat, estant, par le moyen de ladicte union desdictes terres et fiefs, le revenu plus que suffisant pour soutenir ledict estat et dignité de marquis; sçavoir faisons que nous, pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, de nostre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons lesdicts fiefs de Panche de Chèvre, Gaillarbois, Hocqueville, Bertranville, et autres terres et domaynes que ledict sieur de Becdelièvre pourra cy-aprez acquérir, tenir de nous, joints, unis et incorporez, joignons, unissons et incorporons audict fief du grand Quevilly, et icelui auxdits susdits, annexes, appartenances et dépendances, créé, érigé, créons, érigeons, et élevons par ces présentes signées de nostre main, au titre, nom et dignité de *marquisat*, soubs le nom du *Grand-Quevilly*, pour en jouir et user par ledict sieur de Becdelièvre, ses enfants, successeurs et ayant-cause; masles nés et à naistre en loyal mariage, audict nom, titre et dignité de marquisat, pleinement, paisiblement et perpétuellement, à une seule foy et hommage de nous, à cause de nostre château et vicomté de Rouen, lesquels, à cet effet, nous voulons, estre dicts, sensez et réputez, nommez et appelez marquis du Grand-Quevilly, et que tels ils se puissent dire, nommer et intituler tant en jugement que dehors, et en jouissent et usent en tels et semblables droits et privilèges de noblesse, auctorité, prérogatifves, prééminences en fait de guerres, assemblées de noblesse, ainsi que jouissent et ont accoutumé de jouir les austres marquis de nostre royaume, comme s'il estoit cy particulièrement exprimé,

et que tous les vassaux et tenants dudict marquisat, tant nobles que roturiers qui en dépendent, soient tenus de lui rendre leurs hommages, adveux, dénombrements et recongnoissances soubs ledict titre et dignité de marquis, en ses plaids et gaige plèges qu'il pourra faire tenir en son manoir du Grand-Quevilly, pour les teneurs dudit marquisat dans ladicte paroisse; et pour les teneurs d'Hocqueville et de Bertranville, en son manoir de Bertranville, sans estre lesdits vassaux et tenantz obligez à autres charges et deniers, pour raison de la présente érection, que ceux accoutumés, ni aussi que lesdicts sieurs marquis soient subjets à autres charges envers nous qu'ils estoient auparavant laditte union et érection, ny aussi qu'au moyen d'icelle il y ayt aucun changement de ressort et juridiction; sans aussi que pour ça, nous entendions rien innover aux droits de justice, ny contrevenir aux cas royaux et à ceux dont la juridiction est attribuée aux juges présidiaux, lesquels demeureront dans leur entier; et, de nos plus amples grâces, permettons audict sieur de Becdelièvre, ses successeurs et ayant-cause, de porter sur leurs armoiries et blasons les marques et titres de marquis; déclarons, au surplus, que nous n'avons entendu et n'entendons qu'au deffault d'hoirs masles, nous ou nos successeurs roys, puissions prétendre droicts de propriété, réunion, reversion ou possession dudict marquisat, au moyen de nos ordonnances faites ou à faire sur l'érection des marquisats et comtez, même celle de 1566, et de celle de Blois et autres; de la rigueur desquelles, pour les mesmes considérations susdictes, nous avons excepté et réservé, exceptons et réservons la présente érection, sans laquelle condition ledict sieur marquis n'eust voulu accepter ledict titre; à la charge toutefois qu'advenant le décès dudict sieur de Becdelièvre et de ses successeurs en ligne masculine, sans hoirs masles, ladicte terre retournera en son premier estat; et, pour d'autant plus améliorer, décorer et ennoblir ledict marquisat, sçis en pays très-fertile et abondant de toutes sortes de vivres, et pour la commodité des vassaux et habitants desdicts lieux, avons, audict marquisat de Quevilly, créé et érigé, créons et érigeons, par cesdittes présentes, une foire par chacun an, en la paroisse du Grand-Quevilly, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, à la fin de juin de chaque année, pour ladicte foire estre tenue auxdits lieux dorénavant, perpétuellement et à toujours, entretenue, gardée et observée; voulons et nous plaist que tous marchands fréquentant foires et marchés y puissent aller achepter, vendre, échanger, trafiquer de toutes sortes de marchandises permises et licites, et que ledict sieur marquis et marchands, habitants, jouissent tous de tels pareils droicts, privilèges et franchises dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres ayant pareilles foires en nostre royaume, pourvu qu'à quatre lieues à la ronde desdittes paroisses il n'y ait d'autres foires audict jour, auxquels ces présentes puissent nuire ni préjudicier, sans qu'au moyen

des présentes on puisse prétendre aucune franchise ny exemption de nos droicts; et, en cas que ladicte foire eschut un jour de dimanche, voulons qu'elle soit remise au lendemain. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant la cour du parlement, et chambre des comptes à Rouen, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du conteuu en icelles, jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement ledict sieur de Becdelièvre, ses hoirs masles et ayant-cause, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements nonobstant lesdittes ordonnances, et toutes les autres ordonnances, règlements, coutumes et dispositions contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdittes présentes; car tel est nostre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre notre scel à cesdittes présentes, sauf en autre chose nostre droict, et ceux d'autrui en toutes choses.

Donné à Paris, au mois de may l'an de grâce 1654, et de nostre règne le douzième. Signé LOUIS, et sur le repli, par le roy, signé *Phelippeaux*, visa *Molé*. Suivent plusieurs paraphes, et le grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge.

DE BONNEVIE,

Seigneurs DE BONNEVIE, DE POGNIAT, DE LAVORT, DE CROUSALOUX, DE PERSIGNAT, DE MEZIÈRES, DE MARCILLAC, *comtes* DE BONNEVIE, etc., *en Forez, en Auvergne* et *en Bourbonnais.*



ARMES : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à 3 barbeaux d'argent en fasces, accompagnés en chef de 3 étoiles du même, qui est* DE BONNEVIE ; *aux 2 et 3 d'azur, semés de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante, qui est* DE LA TOUR D'AUVERGNE. Supports : deux lions.

Les premiers titres qui fassent connaître la famille DE BONNEVIE * (en latin *Bonæ vitæ*) la présentent

---

* Il a existé à Paris une famille DE BONNEVIE, différente de celle qui fait l'objet de cette généalogie. Elle a eu pour auteur Jean *Bonnevie*, qui fut pourvu, en 1721, d'une charge de secrétaire du roi qu'il résigna, en 1733, à son fils, Jean-Charles *de Bonnevie*, reçu, le 10 juillet de la même année, conseiller du roi, commissaire en la seconde chambre des requêtes du Palais. (*État de la France,* année 1722, p. 106 ; année 1736, p. 107, 297.) Jean-Charles de Bonnevie acheta le marquisat de Vervins, en Picardie. De son mariage avec Marie *Moreau,* il a eu une fille unique, Marie-Jeanne-Olympe *de Bonnevie*, dame de Vervins, mariée : 1° en 1732, avec Louis-François, vicomte *de Rohan-Chabot,* mort en 1758 ; 2° en 1765, avec Marie-François-Henri *de Franquetot*,

possessionnée dans les provinces de Forez et d'Auvergne, au commencement du XIVe siècle. La position qu'elle y tenait dès lors offre tous les indices d'une ancienne origine, confirmés par de belles alliances et d'honorables services. Durant les longues dissensions causées par la réforme politique et les innovations religieuses, cette famille est restée constamment fidèle à la religion et à la royauté.

Mathieu *de Bonnevie*, Ier du nom, seigneur de Montaignet, épousa, vers l'an 1280, *Blanchette*, laquelle était veuve lors d'un hommage qu'elle rendit en 1291, comme tutrice de leurs enfants pour la moitié de la grange de Montaignet et pour les cens et autres devoirs situés dans la châtellenie de St-Bonnet. (*Chambre des comptes de Paris, reg.* 491, *fol.* 66.)

Jean *de Bonnevie*, fils de Mathieu, seigneur de Montaignet, rendit hommage pour cette terre et pour d'autres domaines et mouvances situés en la même châtellenie de Saint-Bonnet, en 1332 et 1337. (*Ibid., reg.* 490, *p.* 89; *reg.* 491, *p.* 200.) Il eut pour fils :

Mathieu *de Bonnevie*, IIe du nom, seigneur de Montaignet, qui avait succédé à son père en 1346, époque à laquelle il fit hommage pour les mêmes fiefs. (*Ibid., registre* 492, *p.* 171.)

Tous les titres de cette famille ont été brûlés sur la place publique d'Aubiat, en 1793. Mais les preuves qu'elle a faites en l'élection de Gannat, en 1599; celles que mentionne M. de Tubeuf, intendant de la généralité de Moulins, dans un jugement de maintenue de noblesse, du 12 mars 1669; celles enfin qui ont été faites en 1785, pour admission aux écoles militaires, établissent sa filiation ainsi qu'il suit :

I. Louis DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur dudit lieu et de Poignat, près Volore, vivant vers 1480,

---

duc de Coigny, pair et maréchal de France. Elle mourut le 27 septembre 1757, la dernière de cette famille, qui portait pour armoiries : *d'argent, semé de trèfles de sinople; au chef de gueules, chargé de 3 croisettes d'argent.*

avait pour tante damoiselle Jacqueline *de Bonnevie*, laquelle fit plusieurs donations à l'église de Volore. Il a laissé, entre autres enfants :

1° Gabriel, qui suit;

2° Gabrielle de Bonnevie, mariée, le 10 décembre 1519, avec François *de Mascon* (1), seigneur de Neuville. (D. Coll.)

II. Gabriel DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Bonnevie, de Pogniat, de Lavort, etc., passa une transaction, le 17 janvier 1530 (*v. st.*), devant Bannoy, notaire royal, avec la communauté des prêtres de Volore, pour raison d'un obit fondé par ses aïeux. Il fut père de :

III. Pierre DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Pogniat et de Lavort, marié, par contrat du 1er mai 1549, passé du consentement et en présence de son père, avec damoiselle Gasparde BEGON DE LA ROUZIÈRE, fille de noble homme Hugues Begon, écuyer, seigneur de la Rouzière. De ce mariage sont provenus :

BEGON : d'azur, au chevron, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'un lion, le tout d'or.

1° Louis, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Jean, auteur du rameau des *seigneurs* DE MEZIÈRES *;

3° Antoine de Bonnevie, religieux au prieuré de Sauxillanges, de l'ordre de Cluny.

IV. Louis DE BONNEVIE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, etc., fut reconnu noble et ex-

---

* SEIGNEURS DE MEZIÈRES.

IV. Jean DE BONNEVIE, écuyer, seigneur de Mezières, de Marcillac, etc., fut marié, par contrat du 23 février 1591, passé devant Geoffroi, notaire royal, avec damoiselle Marie DE LORME, fille de noble homme Gilbert de Lorme, écuyer, seigneur de Pagnat et de la Mothe de

DE LORME : d'argent, à 3 merlettes de sable, accompagnées de 9 étoiles du même, rangées 3, 3 et 3.

---

(1) DE MASCON : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

trait de noble race et lignée, par sentence de l'élection de Gannat, signée Chevarier, de l'année 1599. Dès 1577, Louis de Bonnévie avait fait partie, ainsi que son père, du corps des gentilshommes d'Auvergne qui, joints aux troupes commandées par le duc d'Alençon, s'emparèrent de la ville d'Issoire sur les Huguenots. Il avait

---

Seigneurs de Mezières.

Lorme, homme d'armes de la compagnie du comte de Villars, et de Peronnelle de Mezières. Ils ont laissé :

du Sauzay : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, sur un tertre de sinople accostée en chef de 2 étoiles d'argent.

V. Louis de Bonnevie, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Marcillaç, de Mezières, de Serviat, né le 7 janvier 1592. Il prit pour femme, par contrat du 6 janvier 1620, damoiselle Anne du Sauzay, dame de Serviat, fille de Gaspard du Sauzay, écuyer, seigneur de la Rivière, et de dame Isabeau de Vonnes. De ce mariage est issu, entre autres enfants, François qui suit.

Chalvet de Rochemonteix: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier passant d'argent, colleté de gueules, qui est *de Chalvet;* aux 2 et 3 d'argent, à la bande ondée de gueules, accompagnée de 6 merlettes du même en orle, qui est *de Rochefort d'Ally.*

VI. François de Bonnevie, écuyer, seigneur de Mezières, de Marcillac, de la Tour de Serviat, etc., capitaine au régiment de Navarre, fut nommé gentilhomme ordinaire de *Monsieur*, frère du roi, par provisions du 27 août 1651, et écuyer de *Madame*, le 27 avril 1661. Il épousa, par contrat du 13 février 1662, damoiselle Françoise Chalvet de Rochemonteix (1), fille de feu haut et puissant seigneur Maximilien Chalvet de Rochemonteix, chevalier, seigneur de la Roche, de Vernassal, de Fougières, de la Maurie, de la Terrasse, etc., et d'Anne d'Auzon, fille de François d'Auzon, chevalier, seigneur de Montravel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la

---

(1) Elle était sœur de François Chalvet de Rochemonteix, gouverneur et capitaine des bourg et château de Léotoing, qui épousa, le 27 avril 1658, Marie *le Bouthillier de Rancé*, sœur du célèbre abbé réformateur de la Trappe, et fille de Denis le Bouthillier de Rancé, baron de Verrey, lieutenant-général de la marine en Picardie, dont Maximilien Chalvet de Rochemonteix, comte de Vernassal, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Rocroy, mort à Paris le 18 juin 1755.

épousé, par contrat du 26 août 1576, passé devant Agier, notaire royal, damoiselle Amable GENEBRARD, fille de Pierre Genebrard, procureur au présidial de Riom, et d'Anne de Richevoix, et sœur du célèbre et savant Gilbert Genebrard, bénédictin de l'ordre de Cluny, archevêque d'Aix, si connu par son dévouement outré à la ligue. De ce mariage sont nés :

GENEBRARD : d'or, au chêne de sinople.

SEIGNEURS DE MEZIÈRES.

chambre, syndic de la noblesse d'Auvergne, et de Renée d'Urfé. François de Bonnevie fut maintenu dans sa noblesse de race par jugement de M. de Tubeuf, intendant en Bourbonnais, du 12 mars 1669. En la même année et plusieurs fois jusqu'en 1685, il fit hommage pour les château, domaine et seigneurie de Marcillac, et pour la maison noble de Serviat, paroisse de Charbonnières-les-Vieilles. (*Chambre des comptes*, *reg*. 499, *p*. 200 ; *reg*. 500, *p*. 19 ; *reg*. 503, *p*. 562 ; *reg*. 504, *p*. 23.) Il vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit registrer ses armoiries à l'armorial de la généralité de Riom. (Voir à la *Bibliothèque du Roi*, p. 27, n° 99.) Il eut de mademoiselle de Rochemonteix deux filles :

1° Marie-Anne de Bonnevie, dame de Mezières et de Marcillac, mariée, par contrat du 8 février 1690, reçu par Dupuy, notaire royal, avec Charles-Ignace *de Beauverger de Montgon* (1), qu'elle rendit père de :

Charlotte de Beauverger-Montgon, mariée, en 1721, avec Claude, comte *de la Rochelambert* (2) ;

2° Anne de Bonnevie, dame de la Tour de Serviat, en Bourbonnais, pour laquelle elle fit hommage en 1717 et 1723. Elle était veuve à cette dernière époque d'Antoine *Rabuchon*, écuyer, seigneur des Granges, capitaine de dragons. (*Chambre des comptes*, *reg*. 507, *fol*. 219 ; *reg*. 508, *fol*. 118.)

---

(1) DE CORDEBEUF-BEAUVERGER-MONTGON : écartelé aux 1 et 4 contre-écartelés d'or, à 3 fasces de sable, et échiquetés d'argent et d'azur, au chef de gueules ; aux 2 et 3 contre-écartelés en sautoir d'hermine et d'argent, à 2 fasces d'azur.

(2) DE LA ROCHELAMBERT : d'argent, au chevron d'azur ; au chef de gueules.



1° Gilbert, Ier du nom, dont on va parler;

2° Antoine de Bonnevie, écuyer, marié avec Antoinette *de Beaubois*, et père de :

A. N... de Bonnevie de Pogniat, écuyer, seigneur de la Souche, marié avec Marguerite *de Chaslus*; veuve de lui lorsqu'elle fut marraine de Guillaume-Joseph de Bonnevie le 3 août 1657;

B. Jacqueline de Bonnevie, épouse de Jean *de Matucières*, dont elle était veuve en 1669, lors d'un hommage qu'elle rendit pour le domaine noble de la Souche, paroisse de l'Espinasse, au ressort de Riom. (*Chambre des comptes de Paris, reg.* 499, p. 144);

3° Gervais de Bonnevie, écuyer, vivant le 13 juillet 1617.

DE BASMAISON :

DE CHASLUS : d'azur, à un leude (poisson de mer) d'or en bande, accompagné de 5 étoiles du même, 2 en chef et 3 en pointe; à la bordure engrelée de gueules.

ROUHER : d'azur, à l'agneau pascal d'argent, accompagné de 3 coquilles du même.

V. Gilbert DE BONNEVIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, etc., servit long-temps comme homme d'armes dans une compagnie des ordonnances du roi. Gilbert épousa : 1° par contrat du 16 septembre 1608, reçu par Juge, notaire royal, damoiselle Jacquette DE BASMAISON, morte le 5 juin 1632, et inhumée le 6 dans l'église d'Aubiat, fille d'Amable de Basmaison, contrôleur des finances à Riom, et de Catherine de Murat; 2° à Prondines, par contrat du 17 mai 1633, reçu par Boniol, notaire royal, et insinué à la sénéchaussée de Riom, damoiselle Charlotte DE CHASLUS DE PRONDINES, morte le 23 janvier 1639, fille d'Antoine de Chaslus, écuyer, seigneur de Prondines, de Vialvelour et de Faugières, issu en ligne directe de Gui de Chaslus, chambellan du roi Charles V en 1380, et d'Étienne de Chaslus, seigneur de Tour, chambellan du roi Charles VI, et de Catherine le Loup; 3° Jeanne ROUHER, dont il n'eut pas d'enfants. Gilbert de Bonnevie mourut le 17 novembre 1664, et fut inhumé dans l'église d'Aubiat, au tombeau de ses ancêtres, qui se voit encore aujourd'hui et où sont sculptées les armes de la famille (1). Il avait eu pour enfants;

(1) On trouve à la Bibliothèque royale, vol. 280 des *Généralités*, année 1650, la note qui suit : « Le sieur de Pougnat, de la famille de Bonnevie, réside ordinairement dans la paroisse d'Au-

Du premier lit :

1° Louis de Bonnevie, baptisé le 3 octobre 1609;

2° Pierre de Bonnevie, écuyer, seigneur de la Mothe, mort au service du roi;

3° Jean-Baptiste de Bonnevie, baptisé le 19 septembre 1616, vivant le 5 décembre 1632;

4° Louis-Gilbert de Bonnevie, baptisé le 12 novembre 1619;

5° Anne-Quentianne de Bonnevie, baptisée le 14 octobre 1614;

6° Rose de Bonnevie, baptisée le 13 juillet 1617;

7° Jeanne de Bonnevie. Elle vivait le 2 novembre 1632;

Du second lit :

8° François, qui a continué la postérité;

9° Antoine de Bonnevie, né le 11 octobre 1636, mort en garnison à Béthune, en Flandre, vers l'an 1658;

10° Peyronelle de Bonnevie, mariée, le 29 mai 1650, avec messire Jean *de Belvezeix* (1), écuyer, seigneur de Vaux;

11° Gilberte de Bonnevie, née le 7 décembre 1638, morte en bas âge.

VI. François de Bonnevie, écuyer, seigneur de Pogniat, de Lavort, de Crousaloux, etc., né le 1er septembre 1634, épousa, par contrat du 29 novembre 1653, damoiselle Catherine Rouher, fille de noble homme Guillaume Rouher, conseiller du roi, lieutenant-général et commissaire examinateur en l'élection de Gannat, et de Françoise Prieur. François de Bonnevie fut maintenu dans sa noblesse de race, conjointement avec François de Bonnevie, seigneur de Mezières, son cousin, par jugement de M. de Tubeuf, commissaire départi en la généralité de Moulins, du 12 mars 1669. Ce jugement fait mention de douze certificats de services

Rouher: comme à la p. 6.

» biat. C'est un bon gentilhomme dont les prédécesseurs sont pres-
» que tous morts au service; son alliance est dans la famille des
» Basmaison, en Auvergne, laquelle est cognue par leur députation
» aux états-généraux de Blois, et dans la famille de Chaslus de
» Prondines, sortie de la maison du Loup. Le bien dudit Pougnat
» consiste en 5 ou 6 mille livres de rente. »

(1) de Belvezeix : d'argent, à la bande de sable, chargée de 3 étoiles d'or.

rendus par François de Bonnevie et ses prédécesseurs, pendant de nombreuses années, comme gendarmes d'une compagnie de cent hommes des ordonnances du roi. Il mourut le 13 septembre 1682. Catherine Rouher, sa veuve, fit hommage, en 1684 et 1686, pour les maison noble et domaine de Lavort, au ressort de Gannat. (*Ch. des comptes de Paris, reg.* 503, *fol.* 284; *reg.* 505, *fol.* 60.) Seize enfants étaient issus de leur mariage, savoir :

1° Guillaume-Joseph de Bonnevie, né le 3 août 1657, capitaine de grenadiers dans le régiment de Lorraine, et aide-de-camp du maréchal de Turenne. En allant rejoindre l'armée en Allemagne, en 1698, il fut assassiné dans un bois voisin de Rang, près Belfort. Avant de mourir, il eut le temps de faire un testament qu'il écrivit de son sang, en faveur de sa famille. Une somme de 99 louis, qu'il avait sur lui, fut léguée, partie pour les frais de ses funérailles, et le surplus aux pauvres. Il ne s'était pas marié;

2° Antoine de Bonnevie, né le 25 octobre 1658, cornette dans le régiment de Cravates, cavalerie. Il fut tué la première année de son service à la bataille de Seneff, en 1675;

3° François de Bonnevie, né le 18 avril 1661, mort en bas âge;

4° Jean de Bonnevie, né le 3 juillet 1662, mort le 4 octobre de la même année;

5° Jean-Antoine de Bonnevie, né le 28 avril 1664, décédé le 6 juillet 1676;

6° Jean-Marie, qui a continué la postérité;

7° Jean-Claude de Bonnevie, né le 25 avril 1668, mort le 1er juin 1680;

8° François de Bonnevie, seigneur de Poignat, de la Reinaude et de la Mothe, né le 2 juin 1670. Nommé garde de la marine au département de Rochefort, par lettres du mois de mars 1691, il fit plusieurs campagnes, entre autres celle de la Hogue, sur le vaisseau de M. de la Gallissonnière, son parent. Il épousa : 1° le 26 février 1702, Rosalie d'*Allemagne* (1), morte à Riom le 21 février 1711, et inhumée le 23 dans l'église d'Aubiat, fille de Blaise d'Allemagne, écuyer, seigneur de la Font, et de Madelaine

(1) D'ALLEMAGNE : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 mouchetures d'hermine d'argent, et en pointe d'une palme du même.

Soubrany, et veuve de Jacques-Geoffroi de la Roche-Aymon, baron de la Farge, etc.; 2° par contrat du 18 juillet 1728, Marguerite *Berard* (1), veuve de Jean-Pierre-François de l'Hôpital, seigneur de la Baume, et fille de défunts Gilbert Berard, écuyer, et de Marie de Sirmond. François de Bonnevie mourut sans postérité à Aubiat le 5 décembre 1751;

9° Gilbert de Bonnevie, né le 19 novembre 1672, bachelier en Sorbonne, prieur et curé de Montluçon;

10° Gaspard de Bonnevie, né le 3 juin 1674, décédé le 12 avril 1675;

11° Gabriel de Bonnevie, né le 5 décembre 1665, mort en 1676;

12° Guillaume de Bonnevie, né le 19 avril 1677, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et lieutenant-colonel du régiment de Lorraine. Il mourut après cinquante ans de service, à Villefranche, en Roussillon, où son régiment tenait garnison;

13° Françoise de Bonnevie, née le 23 janvier 1660, morte le 20 septembre suivant;

14° Autre Françoise de Bonnevie, née le 29 novembre 1666, supérieure des ursulines de Maringues;

15° Marguerite de Bonnevie, née le 22 juin 1671, supérieure des ursulines d'Aigueperse;

16° Rosalie de Bonnevie, née le 23 septembre 1679, morte le 7 février 1681.

VII. Jean-Marie DE BONNEVIE, chevalier, seigneur de Pogniat, de Lavort, de Crousaloux, etc., né le 5 novembre 1665, capitaine au régiment de Lorraine, épousa, le 27 novembre 1714, Jeanne DE LA TOUR D'AUVERGNE, fille de haut et puissant seigneur René de la Tour d'Auvergne, chevalier, seigneur du Planchat, de la Terre-Basse, de Murat-des-Quairs, etc., et de dame Michelle Veisset. C'est en la personne de Jeanne de la Tour d'Auvergne que s'est éteinte la branche du Planchat, et c'est à partir de cette époque que MM. de Bonnevie ont écartelé leurs armes de celles de la Tour d'Auvergne. Jean-Marie fut père de:

DE LA TOUR D'AUVERGNE : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante.

1° François de Bonnevie, né le 27 octobre 1715, décédé le 23 février 1716;

(1) BERARD : de gueules, au lion coupé d'or et de vair, lampassé, armé et couronné de sable; à la bordure de vair.



2° François de Bonnevie,
3° Guillaume de Bonnevie, } nés le 12 février 1718, morts la même année;

4° Gilbert IIe, qui a continué la postérité;

5° Guillaume de Bonnevie, né le 28 août 1724, capitaine dans le régiment de Lorraine, tué dans une escarmouche au siége de Madras, sous M. de Lally, en 1758;

6° Jean de Bonnevie, né le 10 juin 1728, tué très-jeune, au siége d'Ath, en Brabant, étant cadet dans le régiment de Lorraine;

7° Marguerite de Bonnevie, née le 27 mars 1718,
8° Catherine de Bonnevie, née le 22 novembre 1719, } chanoinesses comtesses du chapitre royal de Laveine.

VIII. Gilbert, IIe du nom, comte DE BONNEVIE, chevalier, seigneur de Pogniat, de Lavort, de Crousaloux, de Persignat, de la Vernière, de Combaude, etc., né le 8 novembre 1721, fut capitaine dans le régiment de Lorraine, avec lequel il a fait huit campagnes en Allemagne. Il épousa, le 6 avril 1750, demoiselle Jeanne DE REVENGÉ, fille de haut et puissant seigneur messire Nicolas-Joseph de Revengé, chevalier, seigneur de Bompré, Persenat, Cordebœuf, la Maisonrouge, etc., et de dame Henriette Héron, et sœur de messire Nicolas de Revengé, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des gardes du roi de Pologne. Gilbert II mourut le 13 mars 1806. Il avait eu de son mariage :

DE REVENGÉ : d'argent, au lion de sable, armé de gueules.

1° Guillaume-Gilbert, dont l'article suit;

2° Jean-François-Nicolas-Julie de Bonnevie, vicomte de Pogniat, né le 25 octobre 1754, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres de Saint-Lazare et de Montcarmel. Il servit d'abord dans le régiment d'Orléans, dragons, fut ensuite officier des gardes de S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, avec rang de colonel de cavalerie. Il suivit ce prince en émigration, et fit auprès de sa personne la campagne de 1792. Après le licenciement, ce prince lui donna une attestation flatteuse de sa fidélité et de ses services, Elle est datée de Dusseldorff, le 29 novembre 1792. Le vicomte de Bonnevie se rendit ensuite auprès de madame la comtesse d'Artois, à Turin, et ne quitta cette princesse que le 24 juillet 1798, date du certificat qu'il en reçut à la Vigne-la-Reine, près Turin. De là il passa en Angleterre, d'où il revint en France, en 1800. Il avait épousé : 1° mademoiselle *Tixier*, veuve de M. Bontemps,

fermier général; 2° le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802), Marie-Françoise *de Labbe de Saint-Georges* (1), chanoinesse honoraire de Jourcey, d'une famille distinguée du Berry. Il mourut à Versailles, le 12 octobre 1811, sans avoir eu d'enfants de ses deux mariages;

3° Nicolas-Aimé, chevalier de Bonnevie, né le 22 décembre 1762. Il fit la guerre de l'Inde, sous le bailli de Suffren, avec rang de major dans la marine royale, et fut blessé sur le vaisseau de S. M. *le Vengeur*, dont il était lieutenant. Employé à Cayenne à l'époque de la révolution, il émigra aux États-Unis. Il revint ensuite en France, où le roi Louis XVIII le chargea de différentes missions à l'intérieur, dont il s'acquitta de manière à en recevoir les témoignages les plus flatteurs. A la restauration, il a été nommé capitaine de vaisseau honoraire et chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

4° Jeanne-Nicole de Bonnevie, née le 28 juillet 1751, mariée, le 9 décembre 1771, avec Claude *de Barthomivat de la Besse*, chevalier, seigneur de la Mothe, capitaine au régiment de Poitou, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte en 1787.

IX. Guillaume-Gilbert, chevalier, comte DE BONNEVIE, né le 20 août 1752, officier au régiment de Bourgogne, infanterie, a fait avec ce corps la guerre de Corse. Il s'est retiré très-jeune du service, et a épousé, le 10 mars 1776, Louise-Priscille-Pauline DEL PUECH DE COMEIRAS, fille de Jean-François del Puech, marquis de Comeiras, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Saint-Hippolyte-le-Vieux, et de dame Anne-Madeleine-Françoise Lallemant de Montlangault. Guillaume-Gilbert a signé l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne le 10 avril 1791. Il a obtenu l'érection en majorat *de baron* d'une partie des terres qu'il possédait à Aubiat, par lettres-patentes de l'empereur Napoléon, du 13 mars 1811, enregistrées à la cour royale de Riom, création confirmée par autres lettres-patentes du roi Louis XVIII, du 23 mars 1816, enregistrées à la commission du sceau, registre R, fol. 132. Il est décédé le 16 septembre 1836. De son mariage sont issus :

DEL PUECH : de gueules, au château donjonné de 3 tours d'argent, maçonné de sable.

(1) DE LABBE : d'argent, à 3 fasces de gueules; au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

1° Gilbert-Marie-Hippolyte, qui suit;

2° Jean-François-Fortuné de Bonnevie, né le 26 février 1778, reçu élève à l'école militaire le 31 décembre 1785.

X. Gilbert-Marie-Hippolyte, comte DE BONNEVIE DE POGNIAT, né le 22 décembre 1776, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fut inscrit aux pages, dont il ne put faire partie par suite de la révolution. Emigré à l'âge de quinze ans, il fut rejoindre l'armée des princes à Coblentz, entra dans le régiment des hommes d'armes à pied, en qualité de cadet, dans la compagnie du marquis de la Rochelambert, son parent, et fit avec ce corps la campagne de 1792. Après le licenciement de cette armée, M. de Bonnevie passa en Espagne, et entra sous-lieutenant dans le régiment Royal-Roussillon, commandé par le comte de Caldaguès. Il passa de ce régiment dans celui de Bourbon, sous les ordres du comte d'Espagne, et fit avec ce corps toute la guerre de la Péninsule jusqu'à la paix des Pyrénées. Il rentra en France à cette époque; mais forcé d'en sortir par suite de la révolution du 18 fructidor, il rejoignit l'armée du prince de Condé et entra dans le régiment des chasseurs nobles à cheval, commandé par S. A. R. le duc de Berry. Il n'a quitté ce régiment que peu de temps avant son licenciement à Steyer-Lintzen, en Autriche, comme l'attestent les certificats honorables délivrés par le prince de Condé et le duc de Berry. Il a épousé, le 8 février 1808, Emilie-Henriette-Joséphine DE DURAT, fille de messire Jean-François, comte de Durat, maréchal-de-camp, ancien gouverneur-général de l'île de la Grenade et de ses dépendances, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne de Bosredon de Vieuxvoisin. De ce mariage sont issus :

DE DURAT : échiqueté d'or et d'azur.

1° Ernest-Joseph-Louis de Bonnevie, né le 23 février 1809, mort le 14 février 1824;

2° Gilbert-Louis de Bonnevie, né le 31 mai 1811, mort le 9 août de la même année;

3° François-Félix de Bonnevie, né le 9 juin 1812;

4° Louis-François-Adolphe de Bonnevie, né le 3 septembre 1814.

COUFFON,

Seigneurs DU KERDREUX, DE KERLEANMAREC, DE KERDELLECH, DE BELLEVUE, DE KERGUILAVEN, DE KERMONSTER, DE TREFFLEURS, etc., *en Bretagne.*



ARMES : *de sable, à 3 têtes de levrier coupées d'argent, colletées d'or.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins. Supports : deux levriers.

Il est peu de familles anciennes dont le nom ait subi moins de variations que celle qui fait l'objet de cette notice. Son nom se trouve seulement orthographié COFFON et COUFFON dans les anciens titres.

Parmi les nobles qui furent requis pour asseoir une rente annuelle de cinquante livres sur le havage de Lannion, au profit de Jean Ier, duc de Bretagne, en 1283, on trouve Henri COFFON, écuyer (1).

(1) Cette rente avait été consentie par Morvan de Kelennec (de Quelennec), écuyer, par suite d'une convention antérieure avec le duc de Bretagne. Ceux qui furent appelés pour en faire l'assiette furent Henri de Buech-Gardiffensis, Pierre de Payen, Alain, fils de Draen, et Livon, fils d'Urvoez, chevaliers; Anne de Raguel, Jean Goupil, Dougnal de Coëtriou, Henri *Coffon* et Alain Nivon,

On voit aussi un Guillaume Coffon, *aliàs* Couffon, prêter serment de fidélité au duc de Bretagne avec les autres gentilshommes du terroir de Goëllo, évêché de Saint-Brieuc, en 1437. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col. 1308).

Au commencement du XV[e] siècle, cette famille était divisée en deux branches principales : celle du Kerdreux et celle de Kerdellech. Elles ont eu pour auteur commun :

I. Noble Jean Couffon, I[er] du nom, qui, né vers la fin du XIV[e] siècle, vivait encore en 1441, époque à laquelle il fut compris dans la réformation parmi les nobles de l'évêché de Saint-Brieuc. Il eut pour fils :

II. Noble Philippe Couffon, I[er] du nom, rappelé dans la réformation de 1535, comme bisaïeul de Henri Couffon, seigneur du Kerdreux. Il avait eu, entre autres enfants :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Guillaume, I[er] du nom, auteur de la branche de Kerdellech, mentionnée ci-après;

3° Françoise Couffon, femme de noble Robert *Olivier* (1), sieur du Bourdon, dans la paroisse de Plouha, lequel vivait en 1483. (Réformation de 1668, et *Dict. de la Noblesse*, par la Chenaye-des-Bois, in-4°, t. XI, p. 75.)

écuyers. Ils assignèrent par ladite rente le havage de Lannion, l'octavage ou 8[e] des tailles, les foires de Saint-Jean-Baptiste, le droit que Morvan percevait sur le sel de ladite ville, etc. La charte de cette assiette de rente, datée du mois de juillet 1283, fut scellée des sceaux desdits chevaliers et écuyers, et aussi des sceaux de Dougnol et de Cheru, bourgeois de Lannion (*Preuves de l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, col. 1067). L'historien, qui écrivait en 1742, remarque qu'il restait encore dix sceaux à cette charte.

(1) Olivier, famille maintenue lors de la dernière recherche, par arrêt du 16 mai 1669, dans sa noblesse d'extraction sur preuves remontant à Jean Olivier, sieur du Bourdon, dans la paroisse de Plouha, marié, au mois de janvier 1446, avec Françoise Gendrot de la Marre. Elle avait passé aux anciennes réformations faites en 1460 et 1500. *D'argent, à 3 têtes de levrier de sable, colletées d'or, 2 et 1, accompagnées en chef d'une quintefeuille du second émail.*

III. Noble Pierre Couffon, seigneur du Kerdreux, est mentionné avec Jean du Quellenec, seigneur de Kerjoly, parmi les nobles de la paroisse de Plouha en 1513. Il laissa :

1° François, dont on va parler;

2° Perrine Couffon. Elle fut mariée, en 1506, avec Jean *Cillart* (1), seigneur de la Ville-Hélio, fils de Pierre Cillart, seigneur de la Ville-Hélio, et de Catherine de Keramprovost.

IV. Noble François Couffon, seigneur de Kerdreux, eut entre autres enfants :

1° Henri, dont l'article suit;

2° Isabeau Couffon, épouse de Vincent *Taillart* (2), seigneur de Kertanguy, dans la paroisse de Plouha, lequel passa à la réformation de 1535.

V. Henri Couffon, écuyer, seigneur du Kerdreux, passa à la réformation de 1535. Il fut père de :

1° Jean Couffon, seigneur de Kerdreux, marié en 1580 avec Fiacre *de Goesbriand* (3), et décédé sans postérité. (Voir à la bibliothèque de l'Arsenal l'exemplaire armoirié du *Nobiliaire de Bretagne*, dressé sur la recherche de 1668, article Goesbriand);

2° Marguerite Couffon, dame de Kerdreux après la mort de son frère. Elle transmit cette terre à son mari M... *du*

---

(1) Cillart, famille maintenue lors de la dernière recherche dans sa noblesse d'extraction sur preuves remontant à 1400. Elle a passé aux anciennes réformations. *D'argent, au grélier de gueules.*

(2) Taillart, famille maintenue lors de la dernière recherche par arrêt du 9 mars 1669. *D'hermine, à 5 fusées de gueules, accolées en bande.*

(3) De Goesbriand, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui a prouvé, lors de la dernière recherche, depuis Auffray de Goesbriand, capitaine de 50 lances, qui vivait avant 1200. Auffray de Goesbriand, vivant en 1389, fut sous Charles VII gouverneur des ville et château de St-Macaire et lieutenant-général du Bazadais. (Voir les preuves faites en 1711, au cabinet du St-Esprit, pour Louis-Vincent, marquis de *Goesbriand*, lieutenant-général, créé chevalier des ordres du Roi pour sa belle défense d'Airi, en Artois, où il avait soutenu, en 1710, cinquante-huit jours de tranchée ouverte). *D'azur, à la fasce d'or.*

Tertre (1), seigneur de Kervegan. Leur fille aînée, Jeanne du Tertre, dame du Kerdreux, épousa Jacques Boullays, seigneur de Lanigu, de Kerlivion, et par elle du Kerdreux, dont est issu Alain Boullays, seigneur de Kerlivion, du Kerdreux et de Kerpradec, marié avec Catherine Moreau de la Ville-Robert. (Voir à la bibliothèque de l'Arsenal les *registres des maintenues de la Bretagne*).

BRANCHE DE KERDELLECH.

III. Noble Guillaume Couffon, Ier du nom, fils puîné de noble Philippe Couffon, est porté sur le registre de la réformation, faite en 1513, de la noblesse de l'évêché de Saint-Brieuc, paroisse de Pléhédel, avec Jeanne Thérézien, sa femme, dame de Kermorvezen. Cette dame lui survécut et se remaria à noble Guyomar Colliou, avec l'approbation duquel elle transporta à Guillaume Poulart, sieur de Kerberzeau, les maison, manoir et appartenances de Kermorvezen, en la paroisse de Pléhédel, par acte du 7 juin 1522. Guillaume Couffon, son premier mari, en avait eu :

Thérézien :

IV. Noble Guillaume Couffon, IIe du nom, énoncé fils de feu Guillaume et de Jeanne Thérézien, et qualifié héritier principal et noble de cette dernière dans un exploit rendu en la juridiction de Plouha, entre Robin le Bras et Clémence sa femme, et François Uron, curateur dudit Guillaume Couffon, par lequel exploit les parties durent faire choix de priseurs nobles pour l'exécution d'un acte d'échange du 8 avril 1522, fait entre Jeanne Thérézien et lesdits Robin-le-Bras et sa femme. Guillaume Couffon fit un acte de vente le 18 mai 1532. Il épousa Gillette le Floch (2), laquelle était veuve lors

le Floch : d'azur, au cerf d'or.

(1) Du Tertre. Cette famille, qui a aussi passé aux anciennes réformations de Bretagne, a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, lors de la dernière recherche, par arrêt du 4 novembre 1670. *D'argent, au rencontre de cerf de gueules accompagné entre son bois en chef d'une fleur de lys du même.*

(2) Famille d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui a prouvé lors de la recherche depuis Mahé le Floch, père de Rivoal le Floch, vivant en 1375. Arrêt du 21 août 1670. (Voyez le *Dict. des origines véridiques*, t. 1, p. 489.)

d'un acte de raquit qu'elle passa le 22 avril 1544. Ils sont rappelés tous deux dans une enquête faite en la juridiction de Plouha le 31 mars 163.. Leurs enfants furent :

1° Guillaume, IIIe du nom, qui suit;

2° Henri, auteur de la BRANCHE DE KERMONSTER *.

3° Anne Couffon.

V. Guillaume COUFFON, IIIe du nom, écuyer, sieur de Kerdellech, fit une acquisition le 30 janvier 1563.

---

* BRANCHE DE KERMONSTER.

VI. Noble Henri COUFFON, énoncé fils de Guillaume Couffon, épousa Marie HARSCOUET (1), fille de Jean Harscouet et de Marie Hingant. Il eut de ce mariage : HARSCOUET : d'azur, à 3 coquilles d'argent.

1° Vincent, qui suit;

2° Françoise Couffon.

VII. Noble Vincent COUFFON fut marié avec Sylvestre DU POIRIER, qui le rendit père de : DU POIRIER :

1° Sylvestre Couffon, sieur de Kermonster, marié avec Marguerite *Geslin*, dont un fils :
   Pierre Couffon, sieur de Kermonster. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne du 30 août 1669;

2° Christophe Couffon;

3° Pierre Couffon;

4° François Couffon;

5° Vincent Couffon, sieur de Treffleurs, qui fut aussi maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 5 septembre 1669. Cette branche brisait par transposition des émaux, portant : *d'argent, à 3 têtes de levrier de sable, colletées d'or*;

6° Anne Couffon.

---

(1) HARSCOUET. Cette famille a été maintenue noble d'ancienne extraction dans la dernière recherche. Elle avait passé aux anciennes réformations.

GESLIN : d'or, à 6 merlettes de sable, 3, 2 et 1.

Il épousa Louise GESLIN (1), héritière de la branche de Geslin de Kertanguy, laquelle était veuve de lui lorsque, par acte du 14 avril 1581, elle transigea sur partage avec Anne Couffon, sa belle-sœur. Guillaume III et Louise Geslin sont rappelés dans une requête présentée par Jean Couffon, leur petit-fils, aux juges de la juridiction de Plouha le 17 mars 1631, comme leur héritier principal et noble par représentation de Philippe Couffon, son père, et encore comme héritier principal et noble de Vincent Geslin, sieur de Kerletoux, frère de Louise. Du mariage de cette dernière et de Guillaume Couffon sont provenus :

1° Philippe, II[e] du nom, dont on va parler;

2° Renée Couffon, femme de Guillaume *de Poences* (2), seigneur de Prathingant;

3° Marie Couffon;

4° Marguerite Couffon.

HINGANT : de sable, à 3 épées d'argent en pal.

VI. Philippe COUFFON, II[e] du nom, écuyer, épousa Catherine HINGANT (3), fille de Jean Hingant, écuyer, sieur de Pennelan, et de damoiselle Jeanne Phelippe. Les 3 et 4 octobre 1632, leurs enfants partagèrent leurs successions comme étant de gouvernement noble et de partage avantageux, c'est-à-dire que l'aîné eut les deux tiers, outre la maison noble et principale de Kerdellech, avec un enfeu dans l'église paroissiale de Plouha, et l'autre tiers échut aux puînés. Les noms de ces enfants sont :

1° Jean, II[e] du nom, qui suit;

(1) Famille qui a passé à la réformation de 1427. Elle s'est divisée en de nombreuses branches qui ont été maintenues en 1669 et 1670. (Voir les *Registres de la recherche de 1668*, à l'Arsenal.)

(2) DE POENCES, famille qui a passé aux anciennes réformations, et dont était Guillaume de Poences, évêque de St-Brieuc en 1260. (Voir l'ouvrage de M. Habasque, sur les *Côtes du Nord.*) *De gueules, à l'épervier d'or, se repaissant d'une cuisse de perdrix au naturel.*

(3) Cette famille, maintenue noble d'ancienne extraction lors de la dernière recherche, avait aussi passé aux anciennes réformations.

2° Guillaume Couffon, écuyer, sieur de Bellevue, né le 19 avril 1604, marié : 1° avec Plese *Couffon;* 2° avec Françoise *de Tanouarn* (1), avec laquelle il vivait le 27 janvier 1662. Il eut du premier lit :

Jean Couffon, écuyer, sieur de Kerguilaven, né le 29 mars 1637.

3° Vincent Couffon, écuyer, sieur de Kerlau.

VII. Jean COUFFON, IIe du nom, écuyer, sieur de Kerdellech, est nommé dans une sentence rendue le 26 janvier 1632, en la juridiction de Plouha, entre lui comme fils aîné, héritier principal et noble de feu Philippe Couffon, Guillaume de Poences et Renée Couffon, sa femme, représentant les puînés, pour le partage fait entre eux des immeubles, tant de la succession de Louise Geslin que des successions collatérales de Marguerite et Anne Couffon, et de Vincent Geslin, sieur de Kerletoux. Jean Couffon a laissé de son mariage avec Marguerite GARNIER DE MALABRY : GARNIER DE MALABRY:

1° Maurice Couffon, écuyer, sieur de Kerdellech, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et ses oncles Guillaume et Vincent Couffon, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 11 juillet 1669. Il mourut sans enfants;

2° François Couffon,
3° Alain Couffon, } morts sans postérité;

4° Julien, dont l'article suit.

VIII. Julien COUFFON, écuyer, sieur de Kerdellech, né le 29 janvier 1654, et baptisé le même jour en l'é-

---

(1) DE TANOUARN, seigneurs du Bourblanc, en Bretagne. Cette famille, qui a passé aux anciennes réformations, a fait preuve, lors de la dernière recherche, depuis Alain de Tanouarn, qui vivait à la fin du quatorzième siècle, et a été maintenue dans la qualité de chevalier par arrêt du 17 mars 1671. *D'azur, à 3 molettes d'éperon d'or; à la bordure du même, chargée de 8 mâcles d'azur.*

Une autre famille *de Tanouarn,* seigneurs du Plessis-Bardoul, a été maintenue à la dernière recherche, comme descendue de Jean *le Mesnager,* sieur du Plessis-Bardoul, anobli au mois de décembre 1581. Jean *le Mesnager,* son fils, sieur de Piollaine, ayant épousé Jeanne *de Tanouarn,* ses fils obtinrent, en 1641, des lettres qui les autorisèrent à quitter le nom de le Mesnager pour prendre celui de Tanouarn. *D'azur, à 3 étoiles d'or à 8 rais.*

DU QUELLENEC : d'hermine, au chef de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or.

glise paroissiale de Plouha, épousa Barbe DU QUELLENEC (1), mariage célébré en la paroisse de Plouha, le 25 novembre 1688, en présence de Jean Couffon, écuyer, sieur de Kerguilaven, son cousin-germain, de Louise le Dauphin, dame du Colledon, aïeule de Barbe du Quellenec, et de Jean et Vincent du Quellenec, écuyers, seigneurs du Quellenec et de Pennaurum, ses frères. Julien Couffon, sieur de Kerdellech, donna déclaration le 25 avril 1690, au juge royal de Saint-Brieuc, conformément aux ordres du roi, pour le ban et arrière-ban, portant qu'il possédait une maison avec terres nobles, appartenances et dépendances, situées dans la paroisse et relevant de la juridiction de Plouha. Il comparut à la première revue de la noblesse de l'évêché de Saint-Brieuc, le 10 juin de la même année 1690, ainsi qu'il est constaté par un certificat de M. Guiard, commissaire des guerres. Comme mari de Barbe du Quellenec, fille puînée de défunt Vincent du Quellenec, écuyer, sieur de Pennaurum, et de dame Mathurine Gendret, Julien Couffon reçut conjointement avec Marie du Quellenec, dame de Kerglas, aussi fille puînée dudit sieur de Pennaurum, le partage provisionnaire qui leur fut donné le 19 mai 1697, par le

(1) Cette famille d'ancienne chevalerie descend, suivant Pierre d'Hozier dans sa dédicace de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre le Baud, aumônier de la duchesse Anne, de l'illustre maison d'Avaugour, branche puînée, par les comtes de Penthièvre, ses auteurs, de la maison souveraine de Bretagne. Jean, sire du Quellenec, ayant épousé, en 1371, Tiphaine, vicomtesse *du Fou*, Jean, sire du Quellenec, vicomte du Fou, chevalier, son fils, écartela ses armes de celles de sa mère. Le fils de ce dernier, nommé aussi Jean du Quellenec, amiral de Bretagne, souvent cité dans l'histoire de ce pays, portait de même : *écartelé aux 1 et 4 d'hermine, au chef de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or,* qui est DU QUELLENEC ; *aux 2 et 3 d'azur, au léopard d'or,* qui est DU FOU.

Deux branches de cette ancienne famille ont été maintenues dans la dernière recherche, celle des seigneurs de Belle-Isle et de la Brosse, par arrêt du 8 novembre 1668, et celle des seigneurs de Pennaurum et du Colledon, puînée de la branche des seigneurs de Kerjolly, par arrêt du 5 septembre 1669.

Il y a eu en Bretagne une autre famille DU QUELLENEC, portant : *d'argent, à 8 mâcles de gueules*, laquelle n'avait point de rapport avec la précédente.

sieur le Dauphin de Kerhamon, curateur des enfants mineurs desdits sieur et dame de Pennaurum, et en cette qualité représentant l'aîné de la succession de défunt Alain du Quellenec, écuyer, sieur du Colledon, aïeul desdits mineurs (1), en présence de leurs parents paternels et maternels, savoir : écuyers, Pierre, seigneur du Quellenec, cousin issu de germain, Gabriel Harscouet, sieur du Quellen, époux de Marie du Quellenec, Mathieu Couffon, sieur de Kerlevarec, parent au 4e degré, François Harscouet, François-Joseph Courson, sieur de Cortang, Pierre Taillart, sieur du Guasveu, et Claude Courson, sieur de Quevets. Julien Couffon et Barbe du Quellenec ont eu pour fils :

IX. Claude COUFFON, écuyer, seigneur de Kerdellech, né le 8 août 1695, et baptisé le même jour par le recteur de l'église de Plouha. Il se maria, le 26 septembre 1718, avec Anne-Gillette COURSON (2), dame de la Maisonneuve, laquelle en resta veuve en 1740. Leurs enfants furent :

COURSON : d'or, à 3 chouettes de sable membrées de gueules.

1° Yves-Gabriel, qui suit;

2° Anne-Marie Couffon de Kerdellech;

3° Marie Couffon de Kerdellech.

X. Yves-Gabriel COUFFON, chevalier, seigneur de Kerdellech, né le 2 avril 1727, et baptisé le même jour en l'église paroissiale de Plouha, fut mis avec ses sœurs sous la tutelle de leur mère par acte exercé en la juridiction de Plouha le 3 mars 1740, et obtint des lettres de bénéfice d'âge en la chancellerie de Rennes le 18 novembre 1750. Il s'allia, par contrat du 25 avril

(1) Alain de Quellenec était fils de Philippe de Quellenec, seigneur de Pennaurum, et de Marguerite le Meur, et petit-fils de Jean du Quellenec et de Françoise *Couffon*, dame du Colledon. (Voir à la bibliothèque de l'Arsenal le *Nobiliaire de Bretagne*, dressé sur les registres de la réformation de 1668).

(2) Cette famille a été maintenue, en 1668, dans sa noblesse d'ancienne extraction. Elle a figuré dans les anciennes réformations.

1756, passé devant Brunot et Lemat, notaires des sénéchaussée de Guingamp et juridiction de Saint-Michel, Marie-Augustine-Louise LIMON DU TIMEUR, fille de noble Toussaint Limon, sieur du Timeur, avocat en la cour et ancien maire de Guingamp, et de défunte dame Louise-Catherine Philippe, dame du Timeur. Yves-Gabriel Couffon passa un bail le 30 juin 1782, devant de Kerguenech et P. Courson, notaires en la juridiction de Plouha. Il eut de son mariage :

LIMON DU TIMEUR : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 tourteaux du champ et accompagnée de 3 molettes d'éperon du second émail.

1° François Couffon de Kerdellech. Il fut parrain de Gabriel-Marie, son frère, le 29 avril 1772. Il mourut sans postérité ;

2° Yves-Anne Couffon de Kerdellech, né le 4 février 1760. Il entra dans les gardes-du-corps de Louis XVI et fit preuve de son dévouement à ce prince malheureux dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 (1). Lors du départ pour Varennes, il précéda le roi, ayant accompagné à la frontière le comte d'Agoult, premier aide-major-général des gardes, qui avait ordre d'y attendre S. M. Yves-Anne est mort à Lubeck, après le licenciement des armées des princes et de Condé, dans lesquelles il avait servi avec distinction. De son mariage contracté avant son émigration avec Marie-Anne *le Bihan de Pennelé* (2), il n'a eu qu'une fille :

(1) Les titres qui prouvaient la filiation des Couffon et le gouvernement noble dans leur famille depuis un temps immémorial ont été perdus pendant la révolution, ayant été, par l'imbécillité de la personne à qui ils avaient été confiés, enfouis dans la terre dont ils ont été tirés presque totalement gâtés. Ces titres prouvaient que les Couffon étaient d'ancienne chevalerie et qu'ils avaient été bienfaiteurs de l'abbaye de Beauport près Paimpol. Yves-Anne Couffon, garde-du-corps du roi, se trouvant à Paris, avait donné communication de ces titres au généalogiste des ordres du roi, pour faire les preuves des carosses, mais la révolution qui éclata empêcha de donner suite à cette affaire. Si les monuments peuvent corroborer cette assertion, nous dirons que l'on voyait encore avant la révolution les armes des Couffon sculptées sur les murs de cette abbaye, détruite pendant la terreur, et que l'on nomme, dans la paroisse de Plouha, la *Tour Couffon*, un endroit où existait autrefois une tour bâtie, ainsi que l'indique le nom, par les auteurs de cette famille. Ce n'est plus actuellement qu'une fortification ruinée, située sur une éminence et dominant la mer. On a établi tout auprès un poste de douaniers.

(2) LE BIHAN, famille reconnue noble d'extraction dans la dernière recherche : *d'or, au chevron de gueules, à la champagne d'azur*.

Adèle Couffon de Kerdellech, mariée au chevalier *le Gras*, capitaine de vaisseau.

3° Claude-Marie Couffon de Kerdellech, prêtre, né le 24 octobre 1765. Il émigra lors de la révolution, et n'est rentré qu'en 1814;

4° Gabriel-Marie Couffon de Kerdellech, né le 21 avril 1771. Le 27 février 1787, il fit ses preuves de noblesse pour le service militaire devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, qui lui en donna son certificat le 5 mai suivant. (*Voir ces preuves dans l'ancien fonds du St-Esprit, à la Bibliothèque du roi.*) Lieutenant au régiment de la Couronne, il a émigré et servi avec une distinction particulière dans l'armée des Princes et depuis dans celle de Condé, jusqu'au licenciement définitif (1801). Après son retour en France, il a épousé, le 27 juin 1804, Rose-Sévère-Joséphine *Halna du Bosquilly* (1), dont il a eu deux enfants :

a. Hippolyte Couffon, mort en bas âge;

b. Sidonie Couffon du Bosquilly, mariée à M. *de Lantivy de Kerveno* (2).

5° Alexandre-Marie, dont l'article suit;

6° Marie-Louise Couffon, née le 21 avril 1772.

XI. Alexandre-Marie DE COUFFON DE KERDELLECH, écuyer, né et baptisé le 7 septembre 1773, directeur des subsistances de la marine, nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 22 mai 1825, a épousé, le 30 juin 1807, Marie-Claire BAUDOUIN DE LA HUBINIÈRE, fille de feu Charles-François Baudoüin

BAUDOUIN DE LA HUBINIÈRE : de gueules, à la croix patée d'or.

---

(1) HALNA, famille maintenue, en 1760, dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves remontant à Jean Halna, sieur des Portes, mentionné, lors de la réformation de 1441, parmi les nobles de la paroisse de Maroué (évêché de St-Brieuc). *D'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux haches d'armes adossées du même.*

(2) DE LANTIVY, maison qui a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêts des 17 novembre 1668 et 8 mai 1669. Elle a passé aux anciennes réformations. *De gueules, à l'épée d'argent en pal, la pointe en bas.*



de la Hubinière (1), ancien garde-du-corps du roi, et de dame Marie-Charlotte Merlaud de la Clartière. De ce mariage sont issus :

1° Auguste-Marie de Couffon de Kerdellech, écuyer, né à Brest le 28 septembre 1811 ;

2° Alexandre-François-Marie de Couffon de Kerdellech, écuyer, né à Brest le 7 février 1814.

---

(1) Commandant en chef en 1793 les royalistes de Sainte-Pazanne et des paroisses circonvoisines. Son père s'était trouvé à la bataille de Fontenoy, faisant partie de la maison militaire du roi, il était major d'infanterie. M. de la Hubinière se distingua dans la guerre de la Vendée, et principalement dans la seconde attaque de Pornic, dont s'empara le marquis de la Roche-Saint-André. Son courage et son sang-froid sauvèrent la vie à ce général, lorsque le lendemain les républicains vinrent en forces assaillir et reprendre cette ville. Il le fit monter derrière lui et le ramena blessé et couvert de contusions à Machecoul. (Voir la *Vie de Charrette*, successeur du marquis de la Roche-Saint-André, dans le commandement de l'armée royale.) M. de la Hubinière a été guillotiné à Nantes, en 1793.

DE LA GARDE,

Seigneurs DE LA GARDE, DE TRANCHELION, DE PARLAN; *comtes* DE SAIGNES; *barons* DE PALARET et DE TEGRA; *seigneurs* DE REILLAC, DE MOLIÈRES, DE LESTRADE, DE COMBETTES, DE BONNECOSTE, DE MIRABEL, DE LANGLADE; *barons* de SAINT-ANGEL, *marquis* et *comtes* DE LA GARDE, *en Limosin*, *en Quercy*, *en Auvergne* et *en Périgord.*



ARMES : *d'azur, à une épée antique d'argent en bande.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

« La maison DE LA GARDE est recommandable par » son ancienneté, ses dignités, ses services et ses al- » liances. » (*Preuves de cour.*)

Ce jugement du généalogiste des ordres du Roi est fondé sur les faits qui suivent :

Possession immémoriale de la terre seigneuriale de la Garde, dont cette famille a tiré son nom, terre située dans le vicomté de Turenne, à deux lieues de Tulle, capitale du Bas-Limosin;

Dignités les plus éminentes du sacerdoce, cette

maison ayant produit un cardinal (dix-septième général de l'ordre des frères Prêcheurs), un évêque de Maguelonne et deux archevêques d'Arles, dont l'un, légat du St-Siége, fut ensuite patriarche de Jérusalem;

Services distinguées dans les armes et dans les négociations, particulièrement lors de la situation critique où se trouva la France après la prise et la captivité du roi François Ier;

Alliances avec les plus nobles familles du royaume, et entre autres avec les maisons d'*Adhémar*, *d'Ailly-Picquigny*, *d'Assas*, *d'Astoaud*, *de Barasc*, *de Barjac*, *de Belcastel*, *de Beaumond-Touchebœuf*, *de Beynac*, *de Bignicourt-Chambly*, *de Boislinars*, *de Bourdeille-Brantôme*, *de Chabans*, *de Chasteigner-la-Rochepozay*, *de Corn-d'Ampare*, *de Durfort-Boissières*, *d'Escairac*, *de Fontanges*, *de Fredeville*, *de Gaulejac*, *de Gironde*, *de Langheac*, *de Lestrade-Floirac*, *de Luzech*, *de Malbosc*, *Malet de la Jorie*, *de Méalet de Fargues*, *de Melun*, *de Mier*, *de Montvaillant*, *de Parlan*, *de Perusse*, *de Peyronencq-Saint-Chamarant*, *de Plas de Valon*, *de la Porte-Luzignac*, *de Roger de Beaufort*, *de Saint-Chamans*, *de Tranchelion*, *de Turenne d'Aynac*, *d'Usson*, *de Vabres*, *de la Valette-Cornusson*, *etc.*, *etc.*

La maison de la Garde a fait des preuves pour l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, pour les pages, et en dernier lieu pour les honneurs de la cour.

Elle établit sa filiation depuis :

I. Geraud DE LA GARDE, Ier du nom, seigneur de la Garde, au diocèse de Tulle, en Limosin, qui vivait en 1240. Une généalogie manuscrite conservée dans l'ancien fonds du cabinet de l'ordre du St-Esprit, et citée dans la preuve de cour, lui donne pour fils :

1° Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;
2° Guillaume de la Garde;
3° Géraud de la Garde;
4° Gaucelin de la Garde, chanoine, puis sous-doyen du chapitre de Brioude en 1278 (Baluze, *Preuves de l'Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 288). Il transigea pour les droits de

cette église, en 1282, avec Beraud, sire de Mercœur. Nommé à l'évêché de Lodève en 1290, il fut transféré à celui de Maguelonne en 1296. Les bulles parlent de ce prélat avec beaucoup d'éloge. Il fut présent au concile de Beziers le 29 octobre 1299, et assista, le 25 juin 1300, dans le couvent des frères Prêcheurs de Pamiers, à l'absolution qu'y reçut le comte de Foix de l'excommunication qu'il avait encourue du St-Siége. L'année suivante, Gaucelin de la Garde se trouva à l'assemblée de Senlis où le roi Philippe-le-Bel fit informer contre Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, accusé du crime de lèze-majesté. On sait que ce fut l'arrestation de cet évêque qui souleva cette grande querelle dans laquelle le roi de France défendit avec tant d'énergie les droits de son royaume et de sa couronne contre les prétentions de Boniface VIII. Philippe-le-Bel, décidé à opposer la force aux menaces, et jugeant nécessaire de s'unir plus étroitement avec les autres souverains contre les empiétements du St-Siége, nomma, en 1303, Gaucelin de la Garde, Ithier de Nanteuil, grand-prieur des hospitaliers de France, Gautier de Joinville, etc., ses ambassadeurs pour traiter à Narbonne avec l'évêque de Sarragosse et les autres ambassadeurs du roi d'Aragon. Le 15 novembre 1304, Gaucelin de la Garde ratifia le traité conclu entre l'archevêque Gilles Aycelin et Amalric, vicomte de Narbonne. Il mourut le 11 mars suivant, que l'on comptait encore 1304, et fut inhumé devant le maître autel de son église de Maguelonne. *Gallia Christiana*, t. VI, col. 777, 1123; *Hist. générale de Languedoc*, par D. Vaissete, t. IV, pp. 88, 104; *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques*, par le P. Richard, t. III, p. 656, 1052).

II. Pierre DE LA GARDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Garde en 1281, acquit, de concert avec son frère Gaucelin de la Garde, un jardin et un pré situés en la paroisse de Belpuech, que leur vendit Gui de Malemort, par acte du mardi après l'octave de Sainte-Croix, 1302. Ses enfants furent :

1° Bernard, Ier du nom, dont l'article viendra plus bas;

2° Guillaume de la Garde, damoiseau, marié avec Étoile *de Parlan*, fille de noble Raimond de Parlan, damoiseau, coseigneur du château de Parlan au diocèse de St-Flour, et de Souveraine de Bonnefons. Il eut, entre autres enfants :

A. Guillaume de la Garde, nommé exécuteur du testament de Souveraine de Bonnefons, son aïeule, veuve de Raimond de Parlan, fait devant Jean La Vedrune, notaire royal, le 2 septembre 1353. Sa destinée ultérieure n'est pas connue;

B. N..... de la Garde, } vivants en 1353;
C. N..... de la Garde, }

3° Pierre de la Garde, chevalier, qui fut présent, en 1319, avec Arnaud, seigneur de Landorre, Étienne, seigneur de Lastic, Amblard, seigneur de Dienne, Astorg, seigneur de Chailanne, Bertrand de Severac, etc., au contrat de mariage de Guillaume, seigneur d'Estaing, avec Ermengarde de Peyre, et fit une acquisition, en 1323, tant en son nom qu'en celui de ses frères Guillaume et Geraud (*Preuves de cour*);

4° Geraud, II[e] du nom, auteur de la BRANCHE DE SAIGNES et DE PARLAN, mentionnée ci-après;

5° Raimond de la Garde, qui embrassa l'état ecclésiastique.

III. Bernard DE LA GARDE, I[er] du nom, seigneur de la Garde et de Daumar en Limosin, épousa une dame nommée *Astugue*. après la mort de laquelle, ayant établi ses enfants, il embrassa la vie religieuse. Il était curé d'Hautefaye, au diocèse de Périgueux, en 1327. Il avait eu, entre autres enfants (1) :

1° Bernard, II[e] du nom, qui suit;

2° Geraud de la Garde, dit de Daumar (2), né au château de Daumar, paroisse de la Garde. Il entra dans l'ordre des frères Prêcheurs au couvent de Brives, dont il fut nommé prieur en 1323. Transféré à Paris, il y enseignait la théologie en 1326 et 1327. L'éclat de sa vertu et de sa renommée ayant réuni sur lui les suffrages de son ordre, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis, il fut élu général des frères Prêcheurs dans l'assemblée tenue à Carcassonne en 1340. Clément VI, dont tous les historiens le qualifient cousin,

(1) La généalogie manuscrite conservée au cabinet du Saint-Esprit n'en cite que deux, Bernard et Guillaume, archevêque de Braga. Mais Baluze prouve que Bernard II de la Garde était frère d'Etienne, et il pense qu'il l'était également du cardinal Geraud.

(2) Il a suffi de l'analogie assez équivoque des noms de Geraud de la Garde de Daumar avec ceux de la Garde-Adhémar, pour que l'abbé Roy, dans sa nouvelle *Histoire des Cardinaux français* (in-8°, 1788, t. x), ait confondu l'origine des deux familles. C'est du reste la moindre des erreurs de toutes sortes dont fourmille son article de Geraud de la Garde, erreurs qu'il eût évitées s'il eût consulté Baluze. Vers la fin du XVII[e] siècle, il existait à Tulle deux familles *la Garde*, dont l'abbé Roy a confondu l'origine avec celle des seigneurs de la Garde, de Daumar et de Tranchelion. De l'une étaient Jérôme *la Garde d'Auberty*, avocat en parlement, et François *la Garde*, bourgeois de Tulle, qui firent enregistrer leurs armoiries à l'armorial de France, généralité de

l'ayant appelé à Avignon, immédiatement après son exaltation, le créa cardinal du titre de Sainte-Sabine le 20 septembre 1342. Il jouit peu de cette éminente dignité, étant mort à Avignon le 27 septembre 1343, et non à Toulouse en 1345, comme le prétend par erreur l'abbé Roy. (*Vitæ paparum Avenionensium*, par Baluze, t. I, col. 245, 286, 299, 852);

3° Étienne de la Garde, qualifié parent du pape Clément VI, qui le pourvut de l'archevêché d'Arles, au mois de décembre 1350, lorsque Étienne Aldebrand passa de ce siége à celui de Toulouse (1), vacant par la promotion au cardinalat de l'archevêque Raimond de Canillac. Peu après, Clément VI nomma Étienne de la Garde son légat en Lombardie et en Romagne. Il soumit les rebelles de Salon de la Crau (dépendant de l'archevêché d'Arles), et rétablit le droit de battre monnaie dans la seigneurie de Montdragon. Il mourut le 14 des calendes de juin 1359, et fut inhumé dans l'église de St-Trophime d'Arles. (Baluze, *Vies des papes d'Avignon*, t. I, col. 844, 879, 986, 988; et *Historia Tutelensis*, lib. III, pp. 200, 201; *Dict. des Sciences ecclésiastiques*, t. I, p. 330, extr. des *Annales du Limosin*, p. 6);

4° Guillaume de la Garde, qui fut d'abord chanoine de l'église d'Orléans, puis archevêque de Braga, en Portugal. Il était déjà revêtu de cette dignité lorsqu'en 1348, le pape Clément VI, son cousin (2), l'envoya à Rome pour cou-

---

Limoges, en 1698. Elles y sont décrites, folios 158, 168 : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même; au chef cousu d'azur, chargé d'une croix patée d'or.* L'autre famille était représentée à la même époque par Martial *la Garde*, doyen des conseillers du roi au présidial de Tulle, portant : *d'azur, au pal d'or, accosté de 6 étoiles du même; à la bande de gueules, brochante sur le tout*, suivant sa déclaration inscrite p. 247 du même Armorial.

(1) Ce fut cet archevêque Etienne Aldebrand, et non Etienne de la Garde, qui fut camerier et trésorier de Clément VI, ainsi que le prouvent de nombreux actes du temps cités par Baluze. (Voir aussi le *Dict. des Sciences ecclésiastiques*, t. I, p. 330.)

(2) Bzovius, an. 1352, paragraphe 7, rapporte que Clément VI (Pierre Rogier de Beaufort) disait lui-même de Guillaume de la Garde qu'il était *un homme de son sang*. Baluze a prouvé contre Onuphre Pavinius que la parenté de Geraud, d'Étienne et de Guillaume de la Garde avec Clément VI ne provenait pas, comme celle du cardinal Guillaume de la Jugie, de leur naissance d'une sœur de ce pape. Cependant cette parenté était très-proche, et l'on ne peut nier qu'elle n'explique la haute faveur dont Guillaume de la Garde et ses frères ont joui auprès de ce souverain pontife. Les expressions de Clément VI n'indiqueraient-elles pas dans les deux familles de Beaufort et de la Garde une descendance commune du côté des femmes, non par une mère, puisque ce pape et ces prélats eussent été frères utérins, parenté

ronner en son nom Louis de Tarente, époux de la reine Jeanne, et lui donner solennellement l'investiture du royaume de Sicile et d'Apulie, alors envahi par André, roi de Hongrie. Après le rétablissement de ces princes, Guillaume de la Garde fut envoyé par le même pontife dans le royaume de Sicile, au-delà du Phare, avec le titre de légat et la mission spéciale de couronner Louis et Jeanne comme roi et reine de Jérusalem et de Sicile, ce qui eut lieu à Naples le 27 mai 1352. Le zèle que ce prélat avait montré pour leur cause durant la guerre que leur fit le roi de Hongrie, lui valut toutes sortes de témoignages de leur reconnaissance. Il en reçut des terres en Provence, qui restèrent long-temps dans sa famille, et si la mort n'eût pas enlevé Clément VI, le 16 décembre 1532, il eût été créé cardinal à leurs pressantes sollicitations. Sous Innocent VI, son successeur, Guillaume de la Garde succéda à son frère Étienne (1) à l'archevêché d'Arles en 1360. Au mois de mai 1365, il tint et présida un concile général tenu à Apt, et le 4 juin de la même année, il couronna, au nom d'Urbain V, l'empereur Charles IV, comme roi du royaume d'Arles, dans son église métropolitaine de Saint-Trophime, en présence du comte de Savoie, du duc de Bourbon, des archevêques d'Embrun et d'Aix, et d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs de haut rang. Nommé patriarche de Jérusalem vers 1371, il conserva le titre d'administrateur de l'archevêché d'Arles. En cette qualité et comme seigneur suzerain de Montdragon (2), il

---

qu'il eût explicitement exprimée dans ses bulles, mais par une aïeule qui leur eût transmis le même sang maternel au degré de cousins-germains? Dans cette supposition toute probable, Pierre Rogier, seigneur de Rosiers en Limosin, aïeul de Clément VI, et Pierre, seigneur de la Garde, aïeul du cardinal et des deux archevêques d'Arles, auraient épousé la même femme.

(1) Baluze, suivi par d'autres auteurs, dit que Guillaume de la Garde était fils d'un premier lit de Bernard II, et par conséquent neveu de l'archevêque Etienne. C'est une faute d'attention de ce célèbre chronologiste. Guillaume de la Garde avait précédé Etienne de plusieurs années dans la dignité archiépiscopale, et peut-être le rôle important qu'il remplit dans les affaires de Sicile et le crédit qui en fut la suite n'ont-ils pas été étrangers à l'élection d'Etienne au siége d'Arles. L'importante mission que Guillaume de la Garde, archevêque de Braga, remplit à Rome en 1348 (le sacre du roi de Sicile), ne permet guère de supposer qu'il eût alors moins de quarante ans. Comment son père, marié vers 1300 ou 1306, aurait-il été le même Bernard de la Garde qui se remaria en secondes noces en 1362? La généalogie manuscrite du cabinet du St-Esprit tranche explicitement cette difficulté en établissant l'archevêque Guillaume fils de Bernard Ier, époux d'Astugue, et frère de Bernard II.

(2) C'est à raison de cette suzeraineté qu'on le trouve quelquefois surnommé Dragonnet, suivant Frison, dans la *Gallia purpurata*.

reçut l'hommage que lui rendit le 19 octobre 1372, par acte passé par Jean Ambrietti, notaire impérial, Aimar de Grignan, damoiseau, co-seigneur de Montdragon. (*Hist. de la Noblesse du comté Venaissin*, par l'abbé Pithon-Curt, t. IV, p. 68; *Vies des Papes d'Avignon*, t. I, col. 253, 277, 830, 879, 985; *Historia Tutelensis*, pp. 200, 201.) Baluze a cru que Guillaume de la Garde était mort au mois de mai 1374, parce que à cette époque Pierre de Cros, archevêque de Bourges, prit possession de l'archevêché d'Arles; mais il est certain qu'il fit son testament en 1378, puisque Adhémar, évêque de St-Pol-Trois-Châteaux, le souscrivit. (*Gallia Christiana*; *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques*, t. I, p. 330.) Ughel affirme que Guillaume de la Garde mourut archevêque d'Otrante en 1392 (1).

III. Bernard DE LA GARDE, IIe du nom, chevalier, seigr de la Garde et de Daumar, près de Tulle, en Limosin, de Pelissane et d'Ollède, au diocèse d'Arles, co-seigneur de Montdragon, dans la principauté d'Orange, échangea quelques biens fonds, le 12 octobre 1348, avec Geraud de Tournemine, prieur du monastère d'Obazine, au diocèse de Limoges. Il est énoncé frère de feu Etienne de la Garde, archevêque d'Arles, dans un acte du 13 juin 1362. Il avait épousé : 1° vers 1340, N...; 2° le 25 juin 1362, Constance DE RIALH, veuve de Philippe d'Astoand, chevalier, co-seigneur de Velleron. (Baluze, *Vies des Papes d'Avignon*, t. I, col. 986.) Il laissa de son premier mariage : DE RIALH

1° Aimeri, dont l'article suit;

2° Jean de la Garde, marié, en 1364, avec Sirelette *d'Astoaud*, fille de Philippe d'Astoaud, co-seigneur de Velleron, et de Constance de Rialh;

3° Pierre de la Garde de Tulle, auquel l'archevêque Guillaume transmit à perpétuité le droit de patronage sur quelques chapellenies que ce prélat avait fondées et dotées dans l'église d'Arles. (*Baluze*, t. I, col. 879, 986.) Pierre de la Garde dut mourir sans postérité, puisque ce droit passa aux enfants d'Aimeri, son frère aîné;

(1) Cette date est erronée, car Pierre-Ameil de Bronac occupa le siége d'Otrante depuis 1382 jusqu'en 1388, qu'il passa au siége de Tarente, et Jean, archevêque de Sponto, fut archevêque d'Otrante depuis 1390 jusqu'en 1395. Si effectivement Guillaume de la Garde a occupé ce dernier siége, ce n'a pu être que de 1388 à 1390, mais rien ne vérifie cette conjecture.

4° Aigline de la Garde, mariée à Louis d'*Augier*, fille de noble et puissant seigneur Guillaume d'Augier, de Forcalquier.

DE TRANCHELION : de gueules, à une épée d'argent en bande, tranchant un lion d'or.

IV. Aimeri DE LA GARDE, chevalier, seigneur de la Garde, co-seigneur de Montdragon, est qualifié fils aîné de noble homme Bernard de la Garde, chevalier, seigneur de Pélissane et d'Ollède, dans le contrat de son mariage du 8 janvier 1364, avec Marie DE TRANCHELION, fille et héritière de Guillaume, seigneur de Tranchelion en Limosin (1). Ce dernier, par son testament du 11 juillet 1362, avait ordonné que l'époux de sa fille et ses enfants porteraient le nom et les armes *de Tranchelion*, conditions qu'Aimeri de la Garde et ses descendants ont toujours observées (2). On voit en effet un acte du vendredi après la Toussaint, 1369, passé devant Noel Dujon, notaire à Pierrebuffière, par lequel Pierre Léger, demeurant en la paroisse de Combes, reconnut être redevable de douze deniers de rente envers noble homme messire Aimeri de la Garde, appelé de Tranchelion (*de Gardia ac vocate de Tranchaleone*), et à noble dame Marie de Tranchelion, sa femme, à raison d'héritages qu'il tenait d'eux dans la paroisse de Vic en

(1) Outre la branche aînée des seigneurs de Tranchelion, éteinte dans la maison de la Garde, plusieurs rameaux de cette ancienne famille se sont répandus en Angoumois, en Berry, en Touraine et en Normandie, connus sous les surnoms de barons de Senevières, seigneurs du Marteau, de Palluau, d'Ermenonville, etc., et alliés aux maisons de Brillac, de Chauveron, de Culant, de Guenant du Breuil, de Maray, de Montberon, de St-Julien, de Seguier, de Silly et de Talleyrand-Grignols. Les seigneurs du Marteau, dont était Matheline de Tranchelion, mariée, le 21 juillet 1421, avec Pierre d'Orléans, seigneur de Rère, portaient : *de gueules, au lion d'argent, percé en bande d'une épée du même sans garde*. Palliot, dans sa *Vraye et Parfaite science des Armoiries*, p. 65, décrit ainsi celles de cette maison : *d'azur* (le champ est gravé de *gueules*, p. 66), *au lion d'argent, percé d'une épée du même en bande, la garde et poignée d'or*. Enfin on lit ailleurs que l'épée est tenue par *une main*, ce qui n'existe pas sur les sceaux des descendants d'Aimeri de la Garde de Tranchelion.

(2) Ils ont entièrement quitté les armes de la Garde pour celles de Tranchelion, mais ils ont toujours conservé le nom de la Garde dans les actes de familles, quoiqu'ils les signassent de Tranchelion.

Limosin. (*Biblioth. du Roi, sect. des manuscrits.*) En 1398, noble et puissante dame Marie de Tranchelion, dame du château de Tranchelion, femme de noble et puissant seigneur Aimeri de la Garde, chevalier, seigneur de la Garde, fit don à Guillaume de la Garde, son fils aîné, du château de Tranchelion, au diocèse de Limoges, de la mense de Collonge, au diocèse de Tulle, et de tout ce qu'elle possédait dans les paroisses de Pierrebuffière, de Vic, de St-Geniès, de Boisseul, et dans tout le diocèse de Limoges, ladite donation faite à Avignon, dans la maison d'Aimeri de la Garde, en présence de noble Jaubert, seigneur de Cornilh, et de noble et circonspect homme messire Geraud de la Garde, docteur en lois. (*Vies des Papes d'Avignon*, t. 1, col. 986, 987.) Du mariage d'Aimeri de la Garde et de Marie de Tranchelion sont provenus :

1° Guillaume, dont l'article suit;

2° Pierre de la Garde, vivant en 1410.

V. Guillaume DE LA GARDE DE TRANCHELION, damoiseau, seigneur de la Garde et de Daumar, au diocèse de Tulle, de Tranchelion, au diocèse de Limoges, co-seigneur de Montdragon, au diocèse d'Orange, est mentionné dans des lettres de Jean de Bronac, cardinal, administrateur perpétuel de l'église d'Arles, datées d'Avignon le 17 janvier 1410, contenant la nomination d'un chapelain pour l'autel de St-Barthélemi et de Ste-Marguerite, et des onze mille vierges, chapellenie située dans l'église d'Arles, et dont la nomination appartenait audit noble homme Guillaume de la Garde, seigneur de la Garde et de Tranchelion, damoiseau. Il a les mêmes qualités de noble homme Guillaume de la Garde, damoiseau du diocèse de Tulle, dans un acte du 10 novembre 1418, par lequel il vendit à P. Cardinal, administrateur perpétuel de l'église d'Orange, une maison qu'il avait à Montdragon. (*Bibliothèque royale, fonds de Colbert*, vol. 75 et 1393.) Guillaume épousa, par contrat du 12 avril 1420, Yolande FOUCHER DE SAINTE-FORTUNADE, fille de no- FOUCHER DE SAINTE-FORTUNADE :

ble et puissant homme Pierre Foucher, seigneur de Sainte-Fortunade, au diocèse de Tulle. Il vécut jusqu'après l'année 1440, et laissa deux fils :

1° Pierre, IIe du nom, qui suit ;

2° Jean de la Garde, prêtre.

VI. Pierre DE LA GARDE DE TRANCHELION, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Garde et de Tranchelion. avait plus de vingt ans et moins de vingt-cinq le 13 mars 1460. Le 6 août 1492, il ratifia le contrat de mariage de Françoise de Salignac avec Guiot de Chamborant, seigneur de Droux et de la Clavière. Pierre de la Garde fit son testament le 12 août 1500. Ses enfants furent :

1° Foucaud de la Garde, seigneur de Tranchelion, qui testa le 27 avril 1507, et mourut sans enfants ;

2° Antoine, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

3° Jean de la Garde, chanoine de St-Yriex en 1482 ;

4° François de la Garde ;

5° Jeanne de la Garde, religieuse aux Allois en 1495.

DE BRIE : d'or, à 3 lionceaux de gueules lampassés, armés et couronnés d'azur.

VII. Antoine DE LA GARDE DE TRANCHELION, Ier du nom, seigneur de la Garde et de Tranchelion, épousa Marie DE BRIE, fille de Jean de Brie, écuyer, seigneur de Brie et de Bosfranc, et de Jeannette de Hautefort de Thénon. Marie de Brie resta veuve avant le 24 juin 1526. Antoine de la Garde en avait eu :

1° Antoine, IIe du nom, qui suit ;

2° Jean de la Garde ;

3° François de la Garde ;

4° Jeanne de la Garde, religieuse aux Allois.

VIII. Antoine DE LA GARDE DE TRANCHELION, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tranchelion et de Tourdonnet en Limosin, co-seigneur de la châtellenie de

Catheu (1) et de Roqueval en Picardie, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., lieutenant-commandant de la compagnie du duc de Guise et gouverneur du duché de Guise, avait été d'abord gentilhomme de la maison du duc de Guise et en même temps homme d'armes de la compagnie de ce prince, suivant une quittance qu'il donna au trésorier du duc, Jean Vion, et des lettres du roi Henri II au trésorier de ses guerres, Jacques Dean, pour le paiement d'un quartier de ses appointements en ces deux qualités, des 19 septembre et 27 décembre 1551. Il donna deux autres quittances les 12 mars 1564 et 26 novembre 1568 (2). Dans la première il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant de la compagnie de 40 lances des ordonnances sous la charge du duc de Guise; dans la seconde, il a les titres de chevalier de l'ordre du Roi et lieutenant de la compagnie de 100 lances du duc de Guise Il avait épousé, en 1563, Françoise D'AILLY, fille d'Antoine d'Ailly, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, et de Marguerite de Melun. Antoine de la Garde fit son testament en 1570. Françoise d'Ailly, qui lui survécut, l'avait rendu père de :

D'AILLY : d'azur, à 2 branches d'alisier d'argent, passées en double sautoir en forme de couronne; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

1° François de la Garde, seigneur de Tranchelion, fiancé à Jeanne de Pierrebuffière, mort en 1575, avant l'accomplissement de ce mariage;

---

(1) Il possédait la moitié de cette châtellenie du chef de Françoise d'Ailly, sa femme, et François Gouffier, seigneur de Crèvecœur, chevalier de l'ordre du Roi, en possédait l'autre moitié. A raison de cette possession, Antoine de la Garde assista par procureur au procès-verbal de la coutume de Montdidier, publié le 14 septembre 1567. (Voy. le *Coutumier général de France*, par Bourdot de Richebourg, t. II, p. 646; les *Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine*, par P. Louvet, p. 696.)

(2) Dans la quittance du 19 septembre 1551, il se qualifie noble Antoine de la Garde, *dit* Tranchelyon, et dans celles de 1564 et 1568, Antoine de la Garde, seigneur de Tranchelyon. Ces trois quittances sont signées du seul nom TRANCHELYON, et au bas des deux dernières, qu'il déclare avoir fait sceller du cachet de ses armes, on distingue un sceau en placard représentant *un lion traversé par une épée en bande, la garde en haut*. Ces pièces existent parmi les titres scellés, à la Bibliothèque royale, section des manuscrits.

2° Jacques de la Garde, prévôt de Sainte-Croix de Pierre-buffière ;

3° Charles de la Garde, mort sans postérité ;

4° Jeanne de la Garde, principale héritière de sa branche, mariée à François *de Montroux*, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi ;

5° Françoise de la Garde, mariée à François *de Boislinars*, aussi l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

BRANCHE DE SAIGNES ET DE PARLAN.

III. Geraud DE LA GARDE, II[e] du nom, fils puîné de Pierre I, seigneur de la Garde, et nommé avec son frère Guillaume dans un acte d'acquisition faite en leur nom par leur frère Pierre de la Garde, chevalier, en 1323, est rappelé comme défunt dans un acte du 8 novembre 1364, par lequel on voit qu'il était venu se fixer à Argentat (vicomté de Turenne), et qu'il avait eu, entre autres enfants :

1° Pierre, II[e] du nom, qui suit ;

2° Hugues de la Garde, vivant en 1391 ;

3° Geraud de la Garde, qualifié noble et circonspect homme, docteur en lois, dans l'acte de donation du château de Tranchelion faite, en 1398, par noble et puissante dame Marie de Tranchelion à Guillaume de la Garde, son fils aîné, damoiseau, en présence dudit Geraud de la Garde. (*Vies des Papes d'Avignon*, par Baluze, t. I, p. 987) ;

4° Pierre de la Garde, religieux bénédictin et prieur de St-Etienne-de-Valfrancisque en 1379 ;

5° Flore de la Garde, femme de Pierre *de Médicis*.

DE LA MERIGNIE : IV. Pierre DE LA GARDE, II[e] du nom, damoiseau, seigneur de Palaret, épousa Dauphine DE LA MERIGNIE, fille de Bertrand de la Merignie, co-seigneur de la Vernhe, en qualité de seule héritière duquel elle fit hommage, en 1362, des fiefs qu'elle possédait dans la baronnie de Gramat. Le 8 novembre 1364, noble homme Pierre de la Garde, d'Argentat, reçut de

Pierre de Médicis, prêtre du lieu de Vayrac, au diocèse de Cahors, quittance de la dot que feu Geraud de la Garde, son père, avait constituée à Flore de la Garde, en la mariant à Pierre de Médicis. Pierre de la Garde ne vivait plus le 4 juillet 1379. Ses enfants furent :

1° Jean de la Garde, seigneur de Palaret, abbé de Cendras, au diocèse de Nismes, mentionné dans des actes de 1386 et 1405;

2° Bertrand, dont l'article suit;

3° Jean de la Garde de Barrière, qui fut exécuteur du testament que fit, le 30 mai 1382, vénérable et religieux homme messire Pierre de la Garde, son oncle, alors religieux du monastère de Salins au diocèse de Nismes;

4° Pierre de la Garde, rappelé dans le testament de Bertrand de la Garde, son frère, en 1438;

5° Souveraine de la Garde, mariée, par contrat du 20 juin 1393, avec noble Comte *de Guerre*, damoiseau, seigneur de Montamel;

6° Marguerite de la Garde. Elle vivait en 1403;

7° Bertrande de la Garde, prieure de l'hôpital de Beaulieu (de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem). Elle fut confirmée, en 1444, par Bertrand d'Arpajon, grand-prieur de Saint-Gilles, et vivait encore en 1454.

V. Bertrand DE LA GARDE, damoiseau, seigneur de Saignes, dans la paroisse d'Aynac, diocèse de Cahors, co-seigneur de Malcap, au diocèse d'Uzès et de la Bastide, au diocèse de Mende, est qualifié fils de feu Pierre de la Garde, du lieu d'Argentat, au diocèse de Tulle, dans l'acte de la donation que lui fit, le 4 juillet 1379, dans le cloître de Saint-Etienne-de-Valfrancisque, au diocèse de Mende, Bernard Charros, *alias* de Rigaud, damoiseau, de son héritage de la Rigaudie, situé à Argentat. Il assista, le 30 mai 1382, à une fondation pieuse faite par son oncle Pierre de la Garde, religieux du monastère de Salins, et fut héritier universel de Marguerite de Murat, veuve de Guillaume *de Cosolenco*, et de messire Pierre de Murat, cousin de Marguerite, abbé de Cendras, ordre de St-Benoît, au diocèse de Nismes, suivant deux actes

des 21 octobre 1392 et 13 décembre 1419. On voit par ce dernier acte passé à Tulle devant Pierre *de Borrebono*, bachelier ès-lois et notaire royal, qu'il devait annuellement vingt florins à la chapelle fondée par ladite Marguerite de Murat en l'église de Bar, mais que jusqu'à présent il n'avait pu payer cette rente à cause des pertes qu'il avait essuyées à la guerre. Dès l'année 1379 Bertrand de la Garde avait reçu l'hommage d'Astorg de Narbonnès pour les lieux de St-Aignan et de Puyrogier, mouvants de sa châtellenie de Saignes. Il avait épousé noble Dauphine DE CASTREVIELLE ou DE CHATEAUVIEUX (*de Castro veteri*), dame, en partie, de Saint-Victor-de-Malcap, au diocèse d'Uzès. Elle est nommée dans le testament que son mari fit au même lieu, le 25 juillet 1438, devant Raimond de Saint-Geniès, notaire de tout ce diocèse, et dans un codicille du 13 janvier que l'on comptait encore 1438 (*v. st.*). De leur mariage sont provenus :

DE CASTREVIELLE : d'azur, à 2 lévriers affrontés d'argent, colletés de gueules.

1° Pierre, III° du nom, dont l'article suit ;

RAMEAU DE COMBETTES ET DE MESSAC (1).

2° Bertrand de la Garde, seigneur de la Bastide en Gevaudan, par le testament de son père en 1438. Il eut deux fils :

A. Jean de la Garde, abbé de St-Aignan et prieur de St-Helide ;

B. N... de la Garde, seigneur de Combettes, qui a laissé de son mariage avec Marguerite *Jurguet* :

Jean de la Garde, seigneur de Messac et de Combettes, marié, par contrat du 22 août 1522, avec Marguerite *de Régaut*, fille de Jean de Régaut, seigneur dudit lieu, et d'Yoland de Veyrières ;

3° Cécile de la Garde, mariée à Jean *de Barjac*, seigneur du Bousquet ;

4° Helipde de la Garde, mariée à N... *d'Assas*, du diocèse de Montpellier. Elle mourut avant son père, et laissa deux fils :

(1) Ce rameau brisait l'écu de ses armes d'*une bordure engrêlée d'argent*.

A. Pierre d'Assas, } légataires de Bertrand de la Garde,
B. Hugues d'Assas, } leur aïeul maternel en 1438;

5° Catherine de la Garde, épouse de N... *d'Usson*, dont elle eut:

A. Louise d'Usson, } légataires de Bertrand de la
B. Antoinette d'Usson, } Garde en 1438;

6° Antoinette de la Garde;

7° Sibylle de la Garde;

8° Isabeau de la Garde, femme d'Elie *Cavalerii*. Elle mourut avant son père, qui ne la nomme point dans son testament.

VI. Pierre DE LA GARDE, III° du nom, damoiseau, seigneur de Saignes, de Saint-Victor-de-Malcap, coseigneur de la Vernhe au diocèse de Cahors, naquit en 1411. Il fut lieutenant du sénéchal de Quercy et gouverneur des ville et château de Boussac, en Berry. Il avait épousé, en 1436, Isabelle DE MOLCEU, *dite* DE BAR, fille de Jacques de Molceu, seigneur de Bar, et de Catherine de Bruzac. Isabelle de Bar fit son testament le 11 juin 1479, devant Pierre Lescure, notaire royal de la ville de Beaulieu en Limosin, et voulut être enterré dans l'église paroissiale de la Vernhe. Parmi ses légataires se trouvent Jacques et Pierre de Bar, ses frères, Marie de Bar, sa sœur, veuve de noble Jean de Vigier, seigneur de la Porcherie, et les enfants de noble Philippe de Bar, son autre sœur. Pierre III de la Garde avait eu de ce mariage:

DE MOLCEU: de gueules, à 3 fasces d'argent.

1° Barthelemi, dont on parlera ci-après;

2° Jean de la Garde, curé de Gigouzat, mort à Saignes en 1477, et inhumé dans l'église paroissiale de la Vernhe;

3° Antoinette de la Garde, mariée: 1° par contrat du 29 août 1458, passé devant Pierre d'Alret, notaire, avec Jean *de Fredeville*, fils de noble homme Pierre de Fredeville, écuyer, de la paroisse de Clermont; 2° avec Jean *d'Escairac*, seigneur de Broussette, et en partie de Saint-Christophe. Elle mourut sans enfants en 1502;

4° Catherine de la Garde, religieuse au monastère de Leyme;

5° Cécile de la Garde, mariée à Jean *de Gaulejac*, seigneur de Puycalvel, fils de Raimond-Bernard de Gaulejac, sei-

gneur de Puycalvel, et de Catherine de Rassials. Elle fit son testament le 14 juillet 1479, devant Pierre Bonafos, notaire public, et en remit l'exécution à son père et à son frère Barthelemi;

6° Hélène de la Garde, mariée à François *Soubressit*.

DE MIER : écartelé d'argent et de gueules.

VII. Barthélemi DE LA GARDE, écuyer, seigneur des châteaux et châtellenies de Saignes et de Lunegarde, co-seigneur de la Vernhe, épousa, à St-Céré, par contrat du 4 mai 1479, passé devant Jean Uscaud, notaire royal, Guinotte DE MIER (*de Mederio*), fille de noble homme Bertrand de Mier, co-seigneur de Parlan et de la châtellenie de Tourzac, au diocèse de Saint-Flour, et seigneur du château de Saint-Jean-de-l'Espinasse, au diocèse de Cahors. Le seigneur de Parlan constitua à sa fille 800 écus d'or, outre ses habits de noces, et Barthélemi de la Garde s'obligea de donner à sa fiancée des joyaux selon leur condition. Le 11 avril 1504, par acte passé devant Pierre Vabre, notaire royal à St-Céré, au diocèse de Cahors, Barthélemi de la Garde, seigneur du château de Saignes, assigna sur tous ses biens la dot qui avait été constituée en 1479 à sa femme. Gilles de Mier, seigneur de Parlan, co-seigneur de la châtellenie de Tourzac, son beau-frère, fut présent à cet acte. Barthélemi fit son testament au château de Saignes le 14 juillet 1524, devant B. *de Darnesio*, notaire du lieu de Gramat. Il veut que son héritier universel (Pierre de la Garde) fasse assister à ses funérailles tous les prêtres des paroisses d'Aynac, de Bios, la Vernhe, Thédirac et Mayrignac, et lègue à la chapelle de St-François, fondée dans le château de Saignes, la somme de 600 livres tournois, y compris celle de 200 livres qu'avait promise noble, puissant et religieux homme frère François de la Garde, son fils, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Bourdèles. Il nomme sa femme Guyne *de Parlan* (1), et choisit sa sépulture dans l'église

(1) Elle est nommée de même dans le testament de sa fille, Gabrielle de la Garde, en 1524. Mais dans tous les autres actes elle est désignée sous les noms de Guinotte et Guyne *de Mier*.

de Ste-Blaise de la Vernhe, au tombeau de ses parents. Parmi les témoins de ce testament figurent Gabriel de Plas, *dit* de Valon, seigneur du château de Valon-de-la-Vergne, Astorg Bernard, seigneur de la Borie, et Jean Bernard, son fils, seigneur de Baussac, Aimeri d'Aulhac, du lieu de Saint-Geraud du Ledat, au diocèse d'Agen. Du mariage de Barthélemi de la Garde de Guinotte de Mier sont issus :

1° Pierre, IVe du nom, dont l'article suit;

2° François de la Garde de Saignes, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem en 1504. Il était commandeur de Bourdèles, au diocèse de Tarbes, lors du testament de son père ;

3° Barthélemi de la Garde, écuyer, seigneur de Montvaillant, archer de la garde du corps du roi François Ier. De son mariage avec Jeanne *de Montvaillant* (1), fille et héritière de Jean de Montvaillant, seigneur des châteaux de Montvaillant et du Castenet, il a laissé une fille unique :

Françoise de la Garde, *dite* de Montvaillant, mariée, par contrat du 4 juin 1542, avec noble Antoine *de Malbosc*, seigneur de Malbosc et de Miral, fils de noble Claude de Malbosc, seigneur de Malbosc, et d'Amaphélize de Gabriac. A ce contrat furent présents Louis de Montvaillant, oncle de la future, protonotaire du Saint-Siége, Jean, seigneur de Gabriac, Antoine de St-Bonnet, seigneur de Thoiras, et Jean et autre Jean d'Assas, père et fils, seigneurs de Marcassargues. Françoise de la Garde fut la première femme d'Antoine de Malbosc, et c'est par elle que s'est continuée cette ancienne famille. Elle mourut peu après le 4 juin 1556. Elle avait été légataire de Pierre de la Garde, seigneur de Saignes, son oncle, le 26 juin 1552;

4° Claude de la Garde, prêtre, curé de Lunegarde en 1524, et protonotaire apostolique en 1531 ;

5° Jean de la Garde, religieux bénédictin, sacristain du monastère de Maurs et curé de Lentillac;

6° Antoine de la Garde, protonotaire du St-Siége, archiprêtre de Tegra, curé de Vaillac et de Lunegarde, et prieur de Rampoux, inhumé à la Vernhe;

---

(1) Remariée, le 4 février 1526 (*v. st.*), à Raimond, seigneur de Belcastel, auquel elle porta les terres de Montvaillant et du Castenet.

7° Catherine de la Garde, mariée, par contrat du 4 décembre 1499, à noble homme Antoine *de Rampoux*, seigneur de Rampoux en Quercy, dont elle était veuve en 1524;

8° Catherine, *dite* Caty de la Garde, femme de noble François *de la Borie*, seigneur de Prats;

9° Gabrielle de la Garde, mariée, le 21 octobre 1520, à noble homme Jean *de Banes*, seigneur de Siriès en Rouergue. Elle fit son testament devant Jacques André, notaire royal à Gramat, le 20 mai 1534;

10° Anne de la Garde, prieure de Villelongue et du monastère d'Issendolus, de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem.

VIII. Pierre DE LA GARDE, IV° du nom, seigneur de Saignes, de Parlan, de Palaret, de Bios, de la Merignie, etc., ayant fait d'une manière brillante l'étude du droit, fut reçu docteur en cette faculté, et nommé par le roi François Ier conseiller au parlement de Toulouse en 1518, puis l'année suivante son ambassadeur extraordinaire près des rois de Pologne, de Hongrie et de Bohême, pour engager ces souverains à ne lui être pas contraires dans ses prétentions à l'empire. (*Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Fleury, in-4°, édition de 1764, t. XXV, livre 126, p. 593, note VI.) Après la bataille de Pavie, Henri VIII, profitant de la captivité du roi François Ier, mit tout en œuvre pour rompre l'union qui existait depuis si long-temps entre l'Écosse et la France. Sa politique ne pouvait pas espérer de conjoncture plus favorable, et rien n'échappa à sa prévoyance de ce qui semblait devoir lui assurer le succès. La régente de France, informée de ses progrès dans le parlement d'Edimbourg et de l'activité qu'il mettait à négocier les fiançailles de la seule fille qu'il eût alors avec le jeune Jacques V, nomma Pierre de la Garde ambassadeur extraordinaire en Écosse, avec mission d'empêcher ce mariage et de resserrer l'alliance entre les deux couronnes. (Ses lettres de créance sont du 25 juillet 1525.) Varillus, dans son *Histoire de François Ier*, t. II, pp. 55, 56, rapporte ainsi le résultat de cette mission : « En arrivant à Edimbourg, la Garde » de Saignes trouva que le roi d'Angleterre étoit sur le » point d'obtenir ce qu'il prétendoit, tant de la régente

» d'Écosse, pour le mariage de son fils, que du parle-
» ment de ce royaume, pour la rupture avec les Fran-
» çois ; car, outre les pensions que S. M. angloise avoit
» fait distribuer dans cette compagnie, aussi puissante
» dans son pays que le parlement d'Angleterre l'étoit
» dans le sien, elle avoit encore su prendre les Écossois
» par le défaut qu'on leur reproche le plus, qui est la
» vanité. Elle leur avoit persuadé que le plus grand
» honneur qui pût arriver à leur monarchie, étoit
» d'obtenir ce qu'ils avoient prétendu depuis tant de
» siècles, en s'assujétissant les Anglois... ; enfin, qu'a-
» près cette union l'alliance des François seroit inutile
» aux Écossois. La Garde n'ôta pas tout d'abord des
» esprits une prévention si dangereuse ; et ce ne fut
» qu'à force de conférences avec le conseil d'Écosse,
» et de discours prononcés en plein parlement, qu'il
» convainquit l'un et l'autre que le roi d'Angleterre les
» trompoit en leur offrant son héritière, puisqu'il ne
» leur proposoit qu'un bien éloigné, comme étoit cette
» princesse, trop jeune de huit ou dix ans pour con-
» sommer le mariage, qu'à dessein de leur attirer un
» mal présent, qui étoit de les obliger de rompre avec
» la France. Que S. M. angloise oublieroit ce qu'elle
» promettoit présentement, lorsque le temps seroit venu
» de l'accomplir, et que l'Écosse recevroit alors le plus
» grand préjudice qui lui pût arriver, car par la propre
» maxime du roi Henri VIII, que l'accessoire suivoit
» le principal, l'Écosse, qui l'étoit à l'égard de l'An-
» gleterre, seroit réduite en province de ce royaume,
» de quelque nation que fût le roi de ces deux états, et
» les Écossois deviendroient indispensablement sujets
» des Anglois, dans la même voie qu'ils prétendoient
» devenir leurs maîtres. La Garde s'en retourna en
» France avec tout le succès qu'il pouvoit préten-
» dre, etc. (1) ». Après le traité de Cambray, Fran-
çois Ier lui donna de nouvelles lettres de créance, le 17
octobre 1529, pour se rendre comme son envoyé extra-

(1) Jacques V fut marié depuis à la princesse Madelaine, fille
aînée de François Ier.

ordinaire près de Jean III, roi de Portugal (1). En considération des services que Pierre de la Garde avait rendus en plusieurs longs voyages et ambassades, le roi, par lettres-patentes datées de Mathas le 10 août 1530, lui permit d'exercer l'office de maître des requêtes ordinaire de la reine (Éléonore d'Autriche) conjointement avec sa charge de conseiller au parlement de Toulouse. Lors des troubles de la Guienne et de l'interdiction du parlement de Bordeaux, Pierre de la Garde y fut envoyé par le roi et y exerça la charge de premier président de la Tournelle depuis le 1er janvier 1549 jusqu'au 10 août 1550. Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1515, passé devant Airal, notaire à Rudelle, Antoinette D'ALBIN, *dite* DE VALZERGUES (2), fille de Charles d'Albin, seigneur de Valzergues, de Naussac, etc., en Rouergue, et de Fleurette de Villemade. Il fit son testament à Toulouse le 26 juin 1552, devant Pierre Bolarot, notaire, et voulut que son corps fût transporté à Bios, et inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, au tombeau de demoiselle Guyne de Mier, sa mère. Antoinette de Valzergues fit le sien au château de Saignes, en Quercy, devant Jacques André, notaire à Gramat, le 16 novembre 1561. Pierre de la Garde mourut au même château en 1566. Il avait fait un codicille le 16 juillet 1564. Ses enfants furent :

D'ALBIN : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or, qui est D'ALBIN DE VALZERGUES ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 tourteaux de gueules, qui est DU MAS DE NAUSSAC.

1° Louis, Ier du nom, dont l'article est ci-après ;

2° François de la Garde, docteur ès-droits, archiprêtre de Tegra et de Carmain, conseiller au parlement de Toulouse en 1555, puis au parlement de Paris, où il fut reçu le 27

(1) L'objet principal de cette nouvelle mission de Pierre de la Garde était d'obtenir du roi de Portugal un emprunt de 400,000 écus pour aider au paiement des deux millions d'écus d'or fixés pour la rançon du roi, et la délivrance du dauphin et du duc d'Orléans, ses fils, retenus en ôtage à Madrid.

(2) Elle fut assistée au contrat de noble Begon de Villemande, son oncle, seigneur de Serez, lieutenant-général du sénéchal de Rouergue, et de noble Robert, seigneur de Villemade, en présence d'Antoine de Roquemaurel, camerier de Figeac et prieur de Cardaillac, de Barasc de Roquemaurel, célerier de Moissac, et noble Jean de Maffre, seigneur de Camburac.

août 1585. Il assista au colloque de Poissy. Sa mule l'ayant emporté dans la Seine, vis-à-vis les missions de Chaillot, il y périt le 29 septembre 1578, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Cordeliers à Paris. (Voir le *Journal de l'Étoile*, qui attribue sa mort à un acte d'aliénation mentale);

3° Pierre de la Garde;

4° René de la Garde;

5° Jacquette de la Garde, femme de Michel *de Plas de Valon*, conseiller au parlement de Bordeaux, fils de Gabriel de Plas, seigneur de Valon, et de Marguerite de Gironde;

6° Jeanne de la Garde, religieuse Maltaise à l'hôpital du Quercy.

Fils naturel de Pierre IV de la Garde :

Begon de la Garde, *prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Etienne de Tescon-les-Montauban et recteur de Villemade, légataire de son père en* 1552.

IX. Louis DE LA GARDE, Ier du nom, seigneur de Saignes, de Parlan, de Bios, de Palaret, de Langlade, de Reillac, de Sainte-Neboule, de Maniargues, de la Merignie et en partie de la Vernhe, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de la maison de S. M., naquit en 1518. Nourri page de l'écurie du roi François Ier, il suivit ce prince en Italie, et se trouva sous le grand écuyer de France à la prise de Fossano. En 1552, il accompagna le roi Henri II en Lorraine, et assista à la prise de Metz, de Toul et de Verdun sur les impériaux, puis à la bataille de Renty gagnée par Gaspard de Tavannes le 13 août 1554. Lors de la paix avec les religionnaires, le seigneur de Saignes fut choisi, en 1581, pour arbitre de tout le parti catholique du Quercy, comme le seigneur de Reniés le fut pour le parti des réformés. A cette époque Louis de la Garde était gouverneur de la ville de Roquesérières. Henri IV lui écrivit, en 1589, pour qu'il maintint les sujets de son gouvernement en son obéissance. Il avait épousé : 1° par contrat du 29 janvier 1558, Catherine D'AURIOLE (morte sans enfants), fille de Jean d'Auriole, baron de Roussillon, et d'Antoinette Coustin du Masnadeau; 2° par contrat sous seings-privés, reçu par Antoine Cortès et Arnaud Blaines, notaires des lieux de la Vergne et de Luzech, le 8 septembre

D'AURIOLE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or; aux 2 et 3 d'azur, au griffon d'or, à la bordure d'azur, chargée de 7 couronnes de comte d'or.

1549, en présence de Jacques de Durfort, baron de Salviac, de Bertrand de St-Félix, archiprêtre de Luzech, de noble Agnès de Rampoux, et de noble François de la Garde, protonotaire du St-Siége et recteur de Fontenilles, Armande DE LUZECH, fille de Gui, baron de Luzech, seigneur de Thédirac, de Cusorn, de la Bastide en Agenais, et de Claude de Caumont de Castelnau, et sœur de Jean II, dernier baron de Luzech, mari de Jacquette de Gourdon de Genouillac; 3° par contrat du 26 décembre 1553, Jeanne DE BARASC, fille de Jean de Barasc, baron de Beduer, et de Marie de Saint-Lary. Cette troisième femme étant morte sans enfants, Louis de la Garde épousa en quatrième noces, par articles passés au château de Valon de la Vernhe, le 30 juillet 1563, et ratifiés le 5 décembre suivant devant Jacques André, notaire à Gramat, Marguerite DE PLAS, *dite* DE VALON, fille de feu Agnet de Plas, *dit* de Valon, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de la Garde (cette dernière issue d'une famille noble du Poitou). Jean de Plas, *dit* de Valon, Pierre de Comprian, autre Jean de Plas, *dit* de Valon, et Pierre de Montfaucon, oncles et tuteurs de Marguerite de Plas, lui cédèrent au contrat tout ce qu'ils avaient acquis dans les terres de Valon et de la Garde. Par une autre disposition, Louis de la Garde assura au fils aîné qu'il avait eu d'Armande de Luzech les places et châteaux de Saignes, Palaret et Bios, la métairie de Langlade, ainsi que la place, terre et seigneurie de Parlan, située au bailliage d'Aurillac, montagnes d'Auvergne. Louis de la Garde fit au château de Valon, le 22 août 1581, son testament olographe, déposé le même jour en l'étude de Jacques Parra, notaire royal à Gramat, et voulut être inhumé au tombeau des seigneurs de Valon dans l'église de St-Blaise de la Vernhe. Marguerite de Plas et de Valon fit aussi le sien au château de Valon le 1er février 1608, et fut enterrée près de son mari. Celui-ci avait eu pour enfants :

DE LUZECH : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au griffon d'azur, langué et armé de gueules, qui est DE LUZECH; aux 2 et 3 d'azur, au croissant d'argent, qui est DE CARMISAC.

DE BARASC : coupé, au 1 d'azur, au lion d'argent : au 2 d'or, à la vache de gueules.

DE PLAS : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande, qui est DE PLAS; aux 2 et 3 partis d'or et d'azur, qui est DE VALON.

Du second lit :

1° René, Ier du nom, qui a continué la branche aînée;

Du quatrième lit ;

2° Pierre de la Garde, seigneur de Valon et de la Vernhe, héritier particulier de son père et héritier universel de sa mère. Il épousa, par contrat du 14 janvier 1593, Marguerite *de Saint-Chamans*, dame de la comptoirie d'Escorailles, fille de François, baron de Saint-Chamans, et de Madelaine de Montal. Leur fille unique :

Marguerite de la Garde épousa, le 4 février 1609, Jean-Anne *de Vabres*, marquis de Castelnau-de-Strefond, baron des états de Languedoc ;

3° Gabriel-Aldonce de la Garde, tué en duel. Il ne fut pas marié ;

4° François, auteur de la BRANCHE DE SAINT-ANGEL, rapportée plus loin ;

5° Antoinette de la Garde, épouse de Charles *de Belcastel*, seigneur de Campagnac et de la Borie ;

6° Isabeau de la Garde, mariée, le 7 mai 1595, avec Pierre *de Fontanges*, seigneur du Chambon et de Masclas, fils d'Antoine de Fontanges, seigneur des mêmes terres, capitaine de la ville de Gourdon, et de Françoise, dame de Blanchefort.

Fille naturelle de Louis de la Garde :

Alizon de la Garde, *légataire de Pierre de la Garde*, *seigneur de Saignes, son aïeul, le* 26 *juin* 1552.

X. René DE LA GARDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saignes, de Parlan, de Bios, de Palaret, de Langlade, de Ganac, de Reillac et en partie de la Vernhe, né en 1551, fut successivement gentilhomme de la maison du roi Charles IX, mestre-de-camp du régiment de Quercy, le 1er avril 1575, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III par brevet du 3 janvier 1582. En 1572, il avait accompagné dans son ambassade en Angleterre le duc de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, lors de la conclusion de la ligue défensive avec la reine Élisabeth. René de la Garde rendit de grands services aux rois Henri IV et Louis XIII en Guienne, et particulièrement en Auvergne, où il reprit la ville de Maurs que les religionnaires avait surprise. Le parti royal en Quercy l'avait choisi, en 1589, pour conclure une trêve avec le parti

de la ligue. En 1597, la noblesse de la haute Auvergne le députa vers M. de Roquelaure, gouverneur de la province, pour lui porter l'assurance de son dévouement au roi Henri IV, et lui offrir ses services. Il fit, les 6 et 21 janvier 1622, son testament et un codicille, reçus par Jacques de Céré, notaire au lieu de Bios, en Quercy, et mourut à Parlan le 10 septembre 1630. Il avait épousé, par contrat du 31 décembre 1577, passé au couvent des religieuses de Sainte-Claire à Cahors, devant Barthélemi Bruguieras, notaire de la même ville, Madelaine DE GAULEJAC DE PUYCALVEL, fille de Gabriel de Gaulejac, seigneur de Puycalvel, chevalier de l'ordre du Roi, et de Gabrielle de Vabres. Elle mourut en 1629. Son tombeau et celui de son mari se voyaient dans l'église paroissiale de Parlan. De leur mariage sont provenus :

DE GAULEJAC : parti d'argent et d'azur.

1° Louis, IIe du nom, qui a continué la branche aînée ;

2° Gaspard de la Garde, seigneur de Palaret, cornette du marquis de Merville. Il servit sous le maréchal de Thémines en Champagne et se trouva au siége de Rethel. Plus tard il se distingua dans les guerres de la Guienne, et fut le premier qui franchit les barricades de Nérac en 1621. Le 2 septembre de cette année, il fut tué à l'assaut donné à Villebourbon (siége de Montauban). Il n'avait pas été marié ;

3° Antoine, dont est descendue la BRANCHE DE BONNECOSTE, en Quercy, rapportée à son rang ;

4° Jean de la Garde, seigneur de la Garde, capitaine au régiment de Vaillac. Il servit avec distinction dans les guerres de son temps. Ce fut lui qui, à la tête d'un détachement de son régiment, mit le premier pied à terre dans l'île de Sainte-Marguerite. Il avait épousé, le 7 novembre 1627, Catherine *de Parazols*, fille de Jean de Parazols, seigneur de la Motte, et de Comtesse de Chaunac de Lanzac. Il mourut sans postérité le 14 avril 1654, et gît à Parlan ;

5° Jean-Marc de la Garde, mort avant l'anné 1622, et enterré dans l'église de Bios en Quercy ;

6° Marguerite de la Garde, mariée, le 26 février 1601, à Gabriel *d'Escairac*, seigneur d'Escairac et de Montairal, fils de Charles, seigneur d'Escairac, et de Jeanne de la Boissière. Elle mourut en 1657 ;

7° Isabeau de la Garde, mariée, le 6 octobre 1603, à Jean *d'Adhémar*, seigneur de la Garinie en Rouergue, fils de Marc d'Adhémar, seigneur de la Garinie, et de Françoise de Narbonne. Elle mourut en 1620 ;

8° Françoise de la Garde. Elle fut mariée deux fois : 1° par contrat du 9 février 1608, à Jean *Colomb*, seigneur d'Isseps, de Loumaïgne et de Campendu, dont elle était veuve en 1622; 2° avec N... *de Saint-Gilles*, seigneur de Puechaurier;

9° Isabeau de la Garde, mariée, le 31 octobre 1622, avec Guion *de Perusse*, seigneur de Laze, fils de Guillaume de Perusse, et d'Antoinette de Veyrières;

10° Madelaine de la Garde, qui prit l'habit de l'ordre de Sainte-Claire au couvent du Pouget en Quercy, le 14 novembre 1621;

11° Marguerite de la Garde. Elle se fit religieuse au même monastère le 21 mai 1624.

Fils naturel de René Ier de la Garde :

Pierre de la Garde, *dit* Clairac, *légataire de son père en* 1622.

XI. Louis DE LA GARDE, II° du nom, chevalier, baron de Saignes et de Parlan, seigneur de Langlade, de Bios, de Reillac, baron de Palaret, épousa, par contrat du 27 septembre 1619, passé à Aurillac devant Guillaume Dagusson, notaire, établi sous le sceau du bailliage des montagnes d'Auvergne, Anne DE SAINT-MAMET, veuve de Geraud de Vergnes, et fille de noble Pierre, seigneur de Saint-Mamet, et de Cécile de Donnes. Louis de la Garde fut appelé à la convocation du ban de la noblesse d'Auvergne, suivant des certificats de M. de Polignác de 1635 et 1639. Il fit son testament le 25 octobre 1648, devant Domergue, notaire de la seigneurie de Parlan, et mourut le 12 mars 1653. Anne de Saint-Mamet lui survécut jusqu'en 1664. Ils furent inhumés à Parlan. De leur mariage sont nés :

DE SAINT-MAMET : de gueules, au lévrier courant d'argent, surmonté d'une tierce du même; à la bordure denchée d'or.

1° René, II° du nom, qui suit;

2° Antoinette de la Garde, religieuse à Beaulieu-Issendolus avant le 1er juillet 1652. Elle assista aux assemblées capitulaires des 25 août 1661, 6 août 1667 et 29 octobre 1669, et se fit remarquer à la tête des dames qui s'opposèrent avec le plus de force aux innovations que les chefs de l'ordre de Malte voulaient introduire dans la règle de leur monastère.

XII. René DE LA GARDE, II° du nom, chevalier, baron de Saignes, de Parlan et de Palaret, seigneur

de Reillac, de Bios, de la Garde et autres lieux (1), fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, du 1er octobre 1666. Il fut marié deux fois : 1° par contrat du 23 mars 1638, passé devant Étienne Solasque, notaire de la seigneurie de la Besserette, avec Antoinette DE FONTANGES (qui fit son testament le 25 août 1656), fille de messire François-Robert de Fontanges, chevalier, seigneur d'Auberoche, baron de la Besserette et de Tinières, seigneur de Valon, de la Garde, de la Salle, etc., et de Dauphine de Patris de la Jonquière; 2° par contrat du 18 février 1659, Gabrielle DE LA VALETTE-CORNUSSON, morte le 18 décembre 1660, fille de François de la Valette, chevalier, baron de Cornusson, de Monteil, seigneur de la Rouquette, de Vareyres, de Floyrac, etc., maréchal-de-camp, sénéchal de Toulouse, et de Françoise de Clary. René de la Garde fit son testament olographe le 1er novembre 1689, ouvert le 11 septembre 1694 par Vabre, notaire et greffier de la châtellenie de Parlan. Il a laissé :

DE FONTANGES : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 fleurs de lys dazur.

DE LA VALETTE : parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, ayant la pate dextre levée, qui est *de la Valette*, au 2 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent, qui est *de Morlhon*.

Du premier lit :

1° Louis, IIIe du nom, dont on parlera ci-après ;

2° Jean de la Garde de Saignes, seigneur de Parlan, chevalier de l'ordre de St-Lazare, capitaine au régiment de Tinières, avec lequel il fit la guerre de Candie, puis gouverneur du fort des Bains en 1689, et lieutenant de roi de Villefranche de Rousillon. Il vivait non marié en 1709. Jean de la Garde institua une dotation sur la terre de Lestrade au profit des cadets de la maison de Saignes, pour les soutenir au service, suivant acte passé devant notaire à Maurs ;

3° Jean-François de la Garde, mort jeune, page du grand-maître de l'ordre de Malte ;

4° Marthe de la Garde, mariée, par contrat du 1er décembre 1666, à Pierre *de Cahors*, seigneur de la Sarladie en Quercy, fils de Bertrand de Cahors, seigneur de la Sarladie et

---

(1) Un certificat du prince de Condé (Henri de Bourbon), du 5 novembre 1639, porte que René de la Garde a servi sous Louis XIII pendant plusieurs campagnes.

de Jeanne Plesant du Bouchiat (1). Elle mourut au mois de juillet 1703;

5° Josèphe de la Garde, mariée, le 18 juillet 1687, avec Antoine *de Veyres*, chevalier, seigneur de Broussette, fils de Charles de Veyres, et de Catherine de Roquemaurel;

6° Madelaine de la Garde, religieuse à Beaulieu Issendolus, ordre de Malte;

7° Madelaine-Gabrielle de la Garde, mariée, par contrat du 10 juin 1676, avec Pierre *de la Valette*, chevalier, seigneur de Viescamps-Pern et de Boisse, fils de Pierre de la Valette, seigneur de Viescamps-Pern et de la Poujade, et de Rose de Pestels;

8° Anne de la Garde, }
9° Annette de la Garde, } religieuses au couvent de Notre-Dame d'Aurillac;

10° Antoinette de la Garde, }
11° Hélène de la Garde, } religieuses au monastère de Lissac;

Du second lit :

12° Marie-Anne de la Garde, mariée, en 1689, à Pierre *de Vignes de Parisot*, marquis de Puylaroque.

Fille naturelle de René II de la Garde.

Renée-Charlotte de la Garde, *dite* de Saint-Aignan, *légataire de son père.*

XIII. Louis DE LA GARDE DE SAIGNES, IIe du nom, chevalier, comte de Saignes, baron de Palaret et de Tegra, seigneur de Parlan, de Bios, de Rogier, de Molières, etc., capitaine dans le régiment de Laurière, fut maintenu dans sa noblesse par M. le Blanc, intendant d'Auvergne, le 26 juin 1706. Il fit son testament olographe le 2 janvier 1708, ouvert le 9 mai suivant devant Balmier, notaire de la ville de Maurs en Auvergne, et fut inhumé dans l'église de Parlan, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé : 1° par contrat du 1er décembre 1674, passé devant Foulquier, notaire, Claude DE DURFORT-BOISSIÈRES, fille d'Armand de Dufort, ba-

DE DURFORT : parti, au 1 d'argent à la bande d'azur; au 2 de gueules, au lion d'argent.

(1) Dans le testament de René de la Garde, baron de Saignes, du 1er novembre 1689, il y a substitution en cas de mort sans postérité de ses fils au profit de Jean de Cahors, seigneur de Malmont, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom et les armes *de la Garde de Saignes*.

ron de Boissières, et de Marie-Silvestre de Cruzy de Marcillac; 2° par contrat du 24 février 1686, passé devant d'Airoles, notaire de la seigneurie d'Aynac, Jeanne-Catherine DE TURENNE D'AYNAC, dame de Molières, fille de haut et puissant seigneur Louis de Turenne, chevalier, marquis d'Aynac, seigneur de Montmurat, Montredon, Levignac, Aubepeire, etc., capitaine au régiment de Vaillac, et de Marie-Hélène de Felzins, dame de Montmurat. Le comte de Saignes a eu de ce second mariage :

DE TURENNE D'AYNAC : coticé d'or et de gueules de 12 pièces.

1° René, IIIe du nom, dont l'article suit;

2° Félix-Jean-Louis, auteur de la SECONDE BRANCHE DE SAIGNES, mentionnée ci-après;

3° Pierre de la Garde, destiné à l'état ecclésiastique;

4° Amable-François de la Garde de Saignes, né le 17 mars 1697, reçu chevalier de Malte de minorité en 1703, puis page de la grande-écurie du roi le 6 juillet 1709. Il passa cornette dans le régiment de Gesvres, cavalerie, y devint capitaine et chevalier de l'ordre de St-Louis;

5° Louis-Gabriel de la Garde de Saignes, mort jeune lieutenant dans le régiment de Gesvres, cavalerie;

6° Pierre-Joseph-Victor, qui a formé la TROISIÈME BRANCHE DE SAIGNES, rapportée plus bas;

7° Jean-Baptiste-Charles, dont la postérité, citée plus loin, forme la QUATRIÈME BRANCHE DE SAIGNES;

8° Josèphe-Pierre de la Garde de Saignes, chanoine;

9° Claude-Joseph-Paule de la Garde de Saignes, religieuse maltaise à l'hôpital de Beaulieu, où elle fit profession le 15 décembre 1708.

10° Anne de la Garde de Saignes, religieuse;

11° Marie-Anne de la Garde de Saignes, née le 27 février 1695, reçue à St-Cyr au mois de décembre 1706 (Voir sa preuve dans le fonds d'Hozier, à la Bibliothèque royale), morte religieuse à la visitation de St-Céré;

12° Marie-Élisabeth de la Garde, religieuse au même monastère.

XIV. René IIIe DE LA GARDE DE SAIGNES, chevalier, comte de Saignes, baron de Palaret, seigneur de Parlau, de Bios, de Rogier, de Reillac, de Molières, etc., mousquetaire du roi, fut marié deux fois : 1° avec

Françoise DE CORN D'AMPARE, morte sans enfants, fille d'Armand-Louis de Corn, marquis d'Ampare, lieutenant des maréchaux de France en Rouergue, et d'Anne de Bar de la Chapelle; 2° avec Jeanne-Catherine-Françoise DE TURENNE D'AYNAC, sa cousine germaine, fille de haut et puissant seigneur Jean-Paul de Turenne, marquis d'Aynac et de Montmurat, baron de Gramat et de Felzins, capitaine de chevau-legers, et de haute et puissante dame Marie-Victoire de Durfort-Bossières. De ce dernier mariage sont issus :

DE CORN : d'azur, à 2 cors de chasse d'or liés, enguichés et viroles de gueules et contreposés; au chef bandé d'argent et de gueules.

DE TURENNE D'AYNAC : coticé d'or et de gueules de 12 pièces.

1° Jean-Marc-Louis de la Garde de Saignes, chevalier, comte de Saignes, baron de Palaret, seigneur de Parlan, de Bios, de Rogier, de Reilhac, de Molières, etc., né à Parlan le 11 mai 1738. Il sortit des pages de la grande écurie du roi pour entrer officier dans les carabiniers, où il devint capitaine. De là il passa en qualité de lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne, cavalerie, et fut nommé successivement chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et mestre-de-camp de cavalerie. Il épousa Louise-Élisabeth-Allyre *de Langheac*, fille de Gilbert-Allyre-Antoine, marquis de Langheac, baron du Crest et de Juillac, grand-sénéchal d'Auvergne, et de Louise-Élisabeth de Melun, princesse d'Epinoy. Etant à la chasse dans les Ardennes, il reçut un coup de feu dont il mourut, après avoir testé devant Bray et Bourquin, notaires royaux à Sédan. Il laissa un fils :

Charles-Jean-Louis-Armand de la Garde de Saignes, comte de Saignes, décédé à Clermont au commencement de la révolution;

2° Jean-Marc-Gabriel, qui suit;

3° Jeanne-Félice-Marie-Louise-Josèphe de la Garde de Saignes, née le 11 mai 1741, mariée à M. le baron *de Salgues*.

XV. Jean-Marc-Gabriel DE LA GARDE DE SAIGNES, chevalier, comte de Saignes, né le 1er janvier 1743, reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître, le 4 mars 1755, fut nommé d'abord enseigne au régiment de la Fère, infanterie, puis successivement sous-lieutenant et lieutenant aux carabiniers de *Monsieur*, les 28 avril 1765 et 1er mai 1773, capitaine de cavalerie le 19 mai 1774, et plus tard chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa, le 15 novembre 1796, Marie-Anne DE PEYRONENCQ-SAINT-CHAMARANT, fille d'Antoine, vicomte de Peyronencq-Saint-Chamarant, sei-

DE PEYRONENCQ : d'azur, à 2 fasces d'or; à la bordure de gueules, chargée de 10 besants d'or.

gneur de Marmiesse, de Ferrières, de Murat, co-seigneur de la ville de Maurs, officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, inspecteur-général des haras, et président pour le roi de la Haute-Auvergne, et de dame Catherine-Françoise de Fortet. De ce mariage sont issus :

1° Antoine-Félix-Auguste, dont l'article suit;

2° René-Barbe de la Garde, vicomte de Saignes, né à Lestrade le 15 thermidor an X (3 août 1802). Il entra, en 1828, en qualité d'officier aux haras, et fut démissionnaire en 1830, pour refus de serment. De son mariage, contracté le 22 février 1829, avec Victoire-Marguerite-Georgette-Susanne *de Lenferna*, fille d'André-Joseph de Lenferna, capitaine de gendarmerie, et de Susanne Parent, sont issues :

A. Joséphine-Marie-Louise de la Garde de Saignes, née le 4 janvier 1820;

B. Susanne-Félicie de la Garde de Saignes, née le 31 juin 1822;

C. Alexandrine-Fanny de la Garde de Saignes, née le 14 septembre 1828, décédée le 29 du même mois;

3° François-Joseph de la Garde, chevalier de Saignes, né à Maurs le 25 décembre 1808;

4° Marie-Françoise-Fanny de la Garde de Saignes, née en février 1799;

5° Marie-Delphine-Louise-Laurence de la Garde de Saignes, née en 1801, mariée, le 27 janvier 1835, avec Joseph *du Bois de Gaudusson;*

6° Louise de la Garde de Saignes, décédée au couvent du Bon-Pasteur à Clermont, en 1820.

DE CHAZETTES : d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné de 3 têtes de chien arrachées d'argent.

XVI. Antoine-Félix-Auguste DE LA GARDE, comte de Saignes, né le 27 août 1797, entra dans les chevau-légers de la garde du roi le 5 juillet 1814. Il passa avec le même grade dans les cuirassiers de Berry en 1817, et donna sa démission en 1822. Il a épousé, le 24 janvier 1826, Agathe-Antoinette DE CHAZETTES DE BARGUES, fille de M. de Chazettes de Bargues, colonel en retraite, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie de Fénis de Saint-Victour. De ce mariage sont issus :

1° René-Marie de la Garde de Saignes, né le 17 novembre 1829;

2° Marie-Antoinette-Charlotte de la Garde de Saignes, née le 23 décembre 1827;

3° Marie-Françoise-Charlotte de la Garde de Saignes, née le 8 décembre

4° Joséphine-Noémi-Laure de la Garde de Saignes, née le 23 juin 1838.

SECONDE BRANCHE DE SAIGNES.

XIV. Félix-Jean-Louis DE LA GARDE DE SAIGNES, chevalier, seigneur de Lestrade, en Auvergne, second fils de Louis III de la Garde, comte de Saignes, et de Jeanne-Catherine de Turenne d'Aynac, servit d'abord dans les mousquetaires. Il acheta ensuite une compagnie de cavalerie, et devint major, puis lieutenant-colonel du régiment de Gesvres, cavalerie, et enfin lieutenant-colonel du régiment de Clermont-Tonnerre, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il avait épousé : 1° par contrat passé devant Charpentier et son confrère, notaires à Reims, le 29 janvier 1724, Jeanne-Antoinette DE CHALONS DE VIRMEL, fille de messire Simon de Châlons, chevalier, seigneur de Courmas, de Virmel, etc., ancien capitaine de cavalerie dans le régiment du sieur de Châlons, son frère, et de dame Nicole de Châlons; 2° par contrat passé devant Lenain et Coste, notaires au bailliage de Laon, le 7 juin 1738, Marie-Françoise-Nicole-Gabrielle LE CARLIER, veuve de messire Simon-Christophe-René de Bignicourt de Chambly, vicomte du Chesne et de Merfy. Du premier mariage sont issus :

DE CHALONS : d'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accompagnées en flancs de 2 trèfles d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles d'azur.

LE CARLIER : parti, au 1 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules ; au 2 de sable, à la roue d'or.

1° François-Amable, dont l'article suit ;

2° Simon de la Garde de Saignes, né au mois d'août 1728, mort jeune ;

3° Henriette de la Garde de Saignes, mariée à messire Charles-Nicolas-Christophe *de Bignicourt de Chambly,* lieutenant d'infanterie.

XV. François-Amable DE LA GARDE DE SAIGNES, capitaine de cavalerie dans le régiment de Clermont-

Tonnerre, a épousé Françoise-Nicole-Gabrielle DE BIGNICOURT DE CHAMBLY, fille de Simon-Christophe-René de Bignicourt de Chambly, vicomte du Chesne, et de Marie-Françoise-Nicole-Gabrielle le Carlier d'Ully. De ce mariage sont nés :

DE BIGNICOURT : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 merlettes de sable.

1° Demoiselle de la Garde de Saignes, mariée avec M. *de Castres*, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1790 ;

2° Louise de la Garde de Saignes, mariée avec M. *ô Farell de Longfort*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers avant son émigration, puis officier supérieur d'infanterie.

TROISIÈME BRANCHE DE SAIGNES.

XIV. Pierre-Joseph-Victor DE LA GARDE DE VAYRAC, chevalier, co-seigneur de Vayrac, de Saint-Dionis et de Saint-Martin de Fanges, 6ᵉ fils de Louis III, comte de la Garde de Saignes, et de Jeanne-Catherine de Turenne d'Aynac, épousa, le 30 décembre 1727, Françoise DE VAYRAC, fille aînée et héritière de messire Jean de Vayrac, seigneur de Saint-Dionis, et de Marguerite de la Roque-Boulhac. Ils ont eu, outre cinq enfants morts jeunes ou au berceau :

DE VAYRAC : vairé d'argent et de gueules.

1° Charles-Baptiste de la Garde, né le 10 mai 1733, reçu page de la grande-écurie en 1748. Sa postérité a été très-nombreuse et s'est élevée au nombre de vingt-cinq enfants, dont six ont péri dans l'émigration et cinq dans les guerres de l'Empire. Elle est aujourd'hui représentée par Hippolyte-Valentin de la Garde, né le 4 février 1789, marié à mademoiselle *de Gironde*; et par Fleur-Marie-Jeanne de la Garde, née le 5 août 1789 ;

2° Marie-Josephe de la Garde, née le 25 mars 1734 ;

3° Marie-Mathieu, veuve de la Garde, née le 23 mars 1735 ;

4° Marie-Jeanne-Françoise de la Garde, née le 18 avril 1736 ;

} Elles firent leurs preuves pour Beaulieu-Issendolus le 12 juillet 1764, et vivaient en 1788.

5° Marie-Jeanne-Aurore de la Garde, née le 23 août 1737 ;

6° Marie-Françoise-Gabrielle de la Garde, née le 19 janvier 1739 ;

7° Marie-Perrine-Catherine de la Garde, née le 10 février 1741.

QUATRIÈME BRANCHE DE SAIGNES.

XIV. Jean-Baptiste-Charles DE LA GARDE DE SAIGNES, chevalier, 7e fils de Louis III de la Garde, comte de Saignes, et de Jeanne-Catherine de Turenne d'Aynac, épousa Catherine DE MÉALET DE FARGUES DE SOLIGNAC, dont il eut trois fils et trois filles :

DE MÉALET : d'azur, à 3 étoiles d'argent; au chef d'or.

1° René de la Garde de Saignes;

2° Pierre-Joseph de la Garde de Saignes;

3° Paul-Claude de la Garde de Saignes;

4° Françoise de la Garde;

5° Jeanne-Victoire de la Garde;

6° Marie-Antoinette-Éléonore de la Garde de Solignac, née le 4 février 1734. Elle fit ses preuves de noblesse pour la maison de Beaulieu-Issendolus en 1757, et y était religieuse professe en 1764.

BRANCHE DE BONNECOSTE, *en Quercy.*

XI. Antoine DE LA GARDE, seigneur de Reillac, troisième fils de René Ier de la Garde, chevalier, seigneur de Saignes, et de Madelaine de Gaulejac de Puycalvel, fut capitaine dans le régiment de Clermont-Verteillac, et mourut le 17 juin 1657. Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1628, Joséphe DE BEAUMOND (*Toucheboeuf*), fille de Jean de Beaumond (Toucheboeuf), seigneur de Bonnecoste, et de Jacquette du Puy. Il laissa, entre autres enfants, Jean, qui suit.

DE BEAUMOND : de gueules, à 2 vaches d'argent, clarinées d'azur.

XII. Jean DE LA GARDE, chevalier, seigneur de Bonnecoste, épousa, par contrat du 18 août 1668, Marguerite DE BARS, fille d'Antoine de Bars, seigneur de Moncalon, de Langlade, de la Gazaille, etc., et de Pascale de Rignac, et sœur de Peyronne de Bars, femme de Gaston d'Abzac, seigneur de la Borie, puis

DE BARS : d'azur, à 2 bars d'argent en fasce.

de Pierre de Touchebœuf-Clermont, seigneur de Monsec. Jean de la Garde fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, du 20 janvier 1700, jugement où fut visée la production de titres qu'il avait faite devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668. Jean de la Garde a eu deux fils et deux filles :

1° René, IIe du nom, qui suit ;

2° Laurent de la Garde ;

3° Gabrielle de la Garde ;

4° Claude de la Garde.

DE PLAS DE RIVIÈRE :

XIII. René DE LA GARDE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bonnecoste, épousa Marie DE PLAS DE RIVIÈRE, de laquelle il eut, entre autres enfants :

1° N....., dont l'article suit ;

2° Marie de la Garde, mariée par contrat du 21 février 1743, avec Pierre-Louis *de Gironde*, chevalier, seigneur d'Alvignac et co-seigneur de Peyrilles, fils de François de Gironde, chevalier, baron de Montamel, et de Marie de Testas de Folmont. Elle mourut en 1749.

XIV. N.... DE LA GARDE, chevalier, seigneur de Bonnecoste, a eu pour enfants :

1° Etienne I de la Garde, prêtre, prieur de Vaux en Quercy, puis curé de Gaulejac, où il est décédé ;

2° Jean-Baptiste de la Garde, lieutenant, puis capitaine au régiment de la Fère, infanterie ;

3° Étienne II de la Garde, chevalier de Bonnecoste, né au château de Bonnecoste, le 25 octobre 1752. Il entra sous-lieutenant dans la légion Corse, le 8 novembre 1767, fut incorporé dans le régiment de Belsunce en 1776, et passa, le 1er mai 1779, dans le 6e régiment de chasseurs, où il fut fait lieutenant en second le 1er septembre 1780. (*Tableau de la noblesse militaire*, par le comte de Waroquier, p. 188.)

4° Jean-Élie-Laurent de la Garde, lieutenant dans le régiment de la Fère, infanterie ;

5° Marie de la Garde, élevée à l'abbaye royale de G où elle s'est faite religieuse ;

6° Marie-Rose de la Garde, élevée à Saint-Cyr, où elle est morte, en 1773;

7° Marguerite de la Garde, élevée à Saint-Cyr, et morte dans cette maison.

Cette branche est éteinte.

BRANCHE DE SAINT-ANGEL, *en Périgord.*

X. François DE LA GARDE DE SAIGNES DE VALON, Ier du nom, écuyer, baron de Saint-Angel, seigneur de Mirabel, de Langlade, etc., fils puîné de Louis de la Garde, Ier du nom, seigneur de Saignes, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite de Plas de Valon, sa quatrième femme, fut substitué à ses frères dans le testament de son père du 22 août 1581. Par acte du 17 septembre 1596, passé devant Gaspard Delaman, notaire royal à Gramat, Pierre-Gabriel-Aldonce et François de la Garde, frères, transigèrent avec Gilles de Darintz, juge de Saint-Céré, leur tuteur et curateur, au sujet de l'administration des biens de feu Louis de la Garde et de Marguerite de Valon, sa veuve, leurs père et mère. François épousa, par contrat sous seings-privés du 5 juillet 1604, passé au château de Vaugoubert, et ratifié le lendemain devant Barby, notaire royal héréditaire à Vaugoubert, Jeanne DE POURTENC, *dite* DE LA BARDE, dame de Lage de Carquery, fille d'Étienne de Pourtenc, écuyer, seigneur de la Barde et de Vaugoubert, et de Léonarde du Faure. François de la Garde fut institué héritier particulier de sa mère le 1er février 1608. Il est qualifié baron de Saint-Angel dans un bail à cens qu'il passa le 13 juillet 1636. Par son testament, fait devant Vidal, notaire à la Vernhe, le 28 avril 1649, il voulut être inhumé dans l'église de Saint-Michel, paroisse de Saint-Angel, s'il mourait en Périgord, et, en cas qu'il décédât en Quercy, dans l'église de la Vernhe, auprès de ses prédécesseurs. Jeanne de Pourtenc en resta veuve et demeurait au château de Saint-Angel. Leurs enfants furent :

DE POURTENC : d'or, à 3 fasces de gueules ; au chef du même, chargé de 3 fleurs de lys d'argent.

1° Pierre, Ve du nom, dont on parlera plus bas;

RAMEAU DE MIRABEL :

2° René de la Garde-Langlade, chevalier, seigneur de Mirabel et du Chanet. Son père lui légua 10,000 livres, un de ses chevaux et la moitié de ses armes. Il transigea avec sa mère et son frère aîné, par acte passé devant Grolhier, notaire royal, le 2 février 1650, et assista comme curateur de François II de la Garde, baron de Saint-Angel, son neveu, à son contrat de mariage avec Marguerite de la Brousse de Verteillac, le 1er avril 1663. Il fut maintenu dans sa noblesse avec le même François et Étienne et Armand de la Garde, ses autres neveux, par arrêt du conseil-d'état du 9 août 1672. Il avait épousé Judith *du Breuil de Gouffier* de laquelle il eut, entre autres enfants :

Pierre de la Garde, seigneur de Mirabel, époux de Marie-Anne *Chasteigner de la Rochepozay*, dont

Thibaud de la Garde, seigneur de Mirabel, père de deux enfants :

I. Thibaud de la Garde;

II. N.... de la Garde;

3° Marguerite de la Garde de Valon, mariée, avant le 26 décembre 1630, avec Étienne *Saunier*, écuyer, seigneur de la Renouphie et de Mondeny;

4° Antoinette de la Garde de Valon, religieuse au couvent du Pouget, près Castelnau de Montratier, en 1649;

5° Autre Antoinette de la Garde de Valon, religieuse au même monastère, en 1649.

DU BARRY : d'argent, à 3 barres d'azur; au chef cousu d'or.

XI. Pierre DE LA GARDE DE SAIGNES ET DE VALON, Ve du nom, chevalier, baron de Saint-Angel, seigneur de Langlade, de Puycastain, de Chaumont, etc., épousa, par contrat du 10 septembre 1639, passé devant Jean Grolhier, notaire royal au ressort de Périgueux, Marie DU BARRY, dame de la Gloudie et de Chaumont, fille et héritière de feu Robert du Barry, écuyer, seigneur de la Gloudie, et de Catherine Serre. Pierre de la Garde fit son testament, le 4 septembre 1654, devant Grolhier, notaire au lieu de Lage, en Périgord. Marie du Barry lui survécut et fit le sien devant Mestayer, notaire royal, le 9 juillet 1659. Tous deux furent inhumés en l'église paroissiale de Saint-Angel. Ils laissèrent trois fils et deux filles :

1° François, II[e] du nom, qui suit ;

2° Étienne de la Garde, chevalier, seigneur de la Garde, héritier particulier de sa mère en 1659 ;

3° Armand de la Garde de Vallon, chevalier, seigneur de Langlade, mentionné en 1654, 1659 et 1687. Il a laissé de son mariage avec Antoinette *Roux de Lusson*

Madelaine de la Garde, mariée, par contrat passé au repaire noble de Chaumont, paroisse de Corgnac, en Périgord, le 28 janvier 1704, à François *de Lestrade de Floirac*, chevalier, seigneur de Conty, de Coulaures, etc., capitaine au régiment de Bourbon, fils de Jean-Marc de Lestrade de Floirac, chevalier, seigneur de Conty, et de Jeanne Coustin du Masnadaud.

4° Françoise-Isabelle de la Garde de Valon, mariée, en 1661, avec Louis *de Chabans*, chevalier, seigneur de la Martelie et du Puy-Saint-Martin, fils de Poncet de Chabans, et d'Antoinette Villatte, dame de Chazerac ;

5° Marguerite de la Garde de Valon.

XII. François DE LA GARDE DE SAIGNES et DE VALON, II[e] du nom, chevalier, baron de Saint-Angel, seigneur de Langlade, de Puycastain, de Chaumont et autres lieux, épousa, par contrat passé au repaire noble de Saint-Martin-le-Pain, en Périgord, devant Audouin, notaire royal, le 1[er] avril 1663, Marguerite DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC, fille de messire Thibaud de la Brousse, chevalier, seigneur de Verteillac, de la Pouyade et en partie de Chadeuil, du bourg de Maisons, de Puyrigaud, du Chastenet, etc., et de dame Bertrande du Chesne de Montréal. François de la Garde fit son testament à Nontron, le 2 novembre 1672, devant Mestayer, notaire royal, et fut inhumé en l'église de Saint-Angel, au tombeau de ses prédécesseurs. Marguerite de la Brousse, sa veuve, se remaria au château de Saint-Angel, le 4 février 1680, avec messire Daniel Saunier, chevalier, seigneur de la Bardonelle et de Burée. Elle avait eu de son premier mari deux fils :

DE LA BROUSSE : d'or, au chêne de sinople fruité du champ ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1° Thibaud, I[er] du nom, qui suit ;

2° Étienne de la Garde, écuyer, seigneur de Lage, auquel son père légua 10,000 livres. Il fut capitaine au régiment Dauphin, infanterie, et mourut des blessures qu'il reçut au siége de Mayence. Il ne s'était pas marié.

XIII. Thibaud de la Garde de Saignes et de Valon, Ier du nom, baron de Saint-Angel, seigneur de Puycastain, de Langlade, de Saint-Pancrasse, de Ferrières et autres places, épousa à Périgueux, par contrat passé devant Castillon, notaire royal, le 25 février 1687, Marie-Blaise Saunier, fille de feu messire Jean Saunier, chevalier, seigneur de Saint-Crapasy, et de feu dame Blaise de Jay de Ferrières. Le 11 août 1728, suivant acte passé devant Laideguive et Fromont, notaires au châtelet de Paris, haut et puissant seigneur Thibaud de la Garde, chevalier, baron de Saint-Angel, reçut l'hommage que lui rendit Pierre de la Brousse, écuyer, seigneur de la Pouyade et du Breuil, chevau-léger de la garde du roi, pour son fief de la Pouyade, mouvant de la terre et seigneurie de Saint-Angel. Marie-Blaise Saunier, sa veuve, fit son testament au château de Lage, paroisse de Saint-Angel, devant Boyer, notaire royal, le 8 janvier 1749, et demanda à être inhumée au tombeau de son mari, dans l'église de Saint-Angel. Leurs enfants furent :

Saunier : d'azur, au chardon d'or, tigé et feuillé de sinopl, supportant 2 chardonnerets affrontés du même.

1° Nicolas, dont l'article suit;

2° Pierre de la Garde, mort en 1720, servant dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi;

3° Marguerite de la Garde, épouse de messire François *du Barry*, seigneur de Puycheny;

4° Françoise de la Garde de Saignes et de Valon, mariée, par contrat du 7 avril 1729, passé au château de Lage, avec Pierre *de Chabans de Joumard*, chevalier, comte de Chabans de Richemont, baron de Condat. Elle eut en dot 20,000 livres, était veuve en 1755 et vivait encore en 1776;

5° Marie de la Garde de Saignes et de Valon, mariée, par contrat du 8 octobre 1722, passé devant Saunier, notaire royal, avec François *Malet de la Jorie*, chevalier, seigneur de la Jorie, de Doussac, d'Eyssendieras, de Merignac, etc., lequel se remaria, en 1736, avec Marie-Anne de Galard de Béarn;

6° Sicaire de la Garde,
7° Marguerite de la Garde,
8° Marie de la Garde,
9° Blaise de la Garde,
} religieuses;

10° Françoise de la Garde, légataire de sa mère, en 1749.

XIV. Nicolas DE LA GARDE DE SAIGNES et DE VALON, chevalier, marquis de la Garde, baron de Saint-Angel, seigneur de Saint-Pancrasse, de Langlade, de Puycastain et autres lieux, naquit le 8 janvier 1694, et fut reçu page du roi en la grande écurie en 1710 (1). Il épousa au château de Luzignac, en Périgord, par contrat passé devant Saunier, notaire royal, le 4 novembre 1720, Renée DE LA PORTE, fille de haut et puissant seigneur Élie-Jean de la Porte, chevalier, seigneur de la Porte, de Luzignac, de la Sarladie, etc., et de haute et puissante dame Marthe de la Touche de Chillac. Le marquis de la Garde fit son testament olographe le 30 novembre 1753, et mourut avant le 21 février 1760, date du testament de sa femme. Il en avait eu quatre fils et trois filles :

DE LA PORTE : d'azur, à 2 loups d'or l'un sur l'autre, à la fasce de gueules, brochante sur le tout.

1° Thibaud, IIe du nom, qui suit;

2° Pierre de la Garde de Saignes de Saint-Angel, reçu chevalier de l'ordre de Malte, en 1739, depuis commandeur, en 1788. Il avait servi comme capitaine dans le régiment d'Artois, infanterie;

3° François de la Garde de Saignes de Saint-Angel, reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître au mois d'août 1740. Depuis il fut officier des vaisseaux de cet ordre et commandeur, en 1781;

4° Thibaud-François de la Garde, vicomte de Saint-Angel, écuyer du roi en sa grande écurie;

5° Marthe de la Garde de Saint-Angel, mariée avec haut et puissant seigneur messire François *de Rouffignac*, seigneur de Saunat et de Crogniac;

6° Blaise de la Garde, demoiselle de Saint-Angel;

7° Jeanne de la Garde, demoiselle de Saint-Pancrasse, religieuse.

XV. Thibaud DE LA GARDE DE SAIGNES et DE VALON, IIe du nom, chevalier, comte de Saint-Angel, seigneur de Langlade, de Saint-Pancrasse et autres lieux, épousa

---

(1) Voir ses preuves dans le fonds de d'Hozier, à la bibliothèque du roi. Elles contiennent une traduction très-détaillée des principaux actes depuis le contrat de mariage de Barthelemi de la Garde (1479).

au château de Beynac, en Périgord, par contrat passé devant la Grange, notaire royal, haute et puissante demoiselle Anne-Marie DE BEYNAC, demoiselle de Montgaillard, fille de haut et puissant seigneur messire Pierre, marquis de Beynac, premier baron de Périgord, seigneur de Comarque, de Montgaillard, de Montfort et autres places, et de haute et puissante dame Anne-Marie Boucher. Le comte de Saint-Angel partagea avec ses frères et sœurs la succession du marquis de la Garde, leur père, par acte sous seings-privés du 27 mai 1763. De son mariage avec Anne-Marie de Beynac est issu :

DE BEYNAC : burelé d'or et de gueules.

XVI. François-Thibaud DE LA GARDE DE SAINT-ANGEL, comte de la Garde, né le 26 octobre 1762, reçu page du roi en la petite écurie, le 29 décembre 1777. Il entra sous-lieutenant au régiment Dauphin, dragons, le 12 avril 1782, fut fait enseigne surnuméraire dans les gardes françaises, le 28 juillet de la même année, puis successivement enseigne, le 29 février 1784, et sous-lieutenant le 2 mars 1788. Le comte de la Garde Saint-Angel a fait ses preuves de cour au cabinet des ordres du roi, le 28 février 1789 (1). Il a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794).

Une autre branche cadette de la maison de la Garde, celle *de Broussette*, subsistait, avant la révolution, dans M. *de la Garde*, capitaine au régiment de Bourbonnais, infanterie. Son fils, dernier rejeton de cette branche, est mort capitaine dans les gardes d'honneur.

(1) Elles sont paraphées par M. Cherin fils, et existent dans l'ancien fonds du cabinet du Saint-Esprit, à la bibliothèque du roi.



GOETHALS,

Sires DE MUDE, DE NIEUWLANDT, etc., *en Flandre.*



ARMES : *de gueules, à 3 bustes de vierge de carnation, posées de front, habillées d'azur et chevelées d'or.* Supports : deux dragons d'or qui tiennent chacun un étendard frangé du même, celui à dextre *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent*, qui est DE MUDE; l'autre : *de gueules, au chef d'or*, qui est DE NIEUWLANDT. L'écu timbré d'une couronne de comte. Cimier : un maure issant de sable, tortillé et juponné d'argent, tenant à la main droite une branche de rosier de sinople, fleurie de 3 roses du champ.

Devise : IN ALS GOET (1).

La maison de GOETHALS, autrefois BONICOLLI, passe dans l'opinion des historiens pour l'une des plus anciennes et des plus relevées de la Flandre, où, de-

(1) Voyez l'*Armorial des Pays-Bas*, publié par de Neufforge, p. 48, et l'*Armorial général de la noblesse des Pays-Bas*, par Weleveld, in-fol., la Haye.

puis le x[e] siècle, elle n'a cessé de tenir un rang distingué dans toutes les carrières honorables, telles que la magistrature (1), les conseils souverains, la diplomatie et le sacerdoce.

Elle vint s'établir à Gand vers l'an 965, en la personne de Pietro, appartenant à une famille sénatoriale de Rome, et petit-fils d'un guerrier célèbre, Honorius, qui, en l'an 880, à la tête d'une légion, contribua à délivrer la Calabre et l'Apulie, envahies par les Sarrasins de la Sicile. Ce Pietro, aussi distingué par sa valeur que par sa naissance, ayant été remarqué parmi les chevaliers lombards par Arnould-le-Jeune, comte de Flandre, s'attacha au service de ce prince, et reçut de sa libéralité la terre de Mude, dont ses descendants ont adopté et conservé le surnom pendant plus de trois siècles.

Gerem, quatrième seigneur de Mude, prit part, en 1096, à la première croisade. Pendant son séjour en Orient, il reçut le surnom d'*Eutracheleus* (de εὖ, *bon*, et τράχηλος, *cou*), traduction grecque du nom de ses ancêtres *Boni colli*, surnom traduit par les mots *Goethals* après son retour en Flandre. Ces noms, dans la suite, ont subi diverses modifications. Celui d'*Eutracheleus* fut latinisé par contraction en *Eu collus*, et celui de *Goet-hals*, paraphrasé par *Als-goet* (2), devint le cri d'armes de cette illustre famille. Enfin, dans

(1) En France les préjugés nationaux plaçaient la magistrature après l'épée. Dans les Pays-Bas, au contraire, la magistrature tenait le premier rang, parce qu'elle y exerçait la puissance souveraine. C'est là surtout qu'on pouvait faire la juste et entière application de cet adage si connu et si rarement compris chez nous : *Cedant arma togæ*.

(2) *Algoëtus*, ou sa traduction grecque (πᾶν ἀγαθὸς), *Panagathus*.

L'abbé Feller parle de ces différents noms de la maison de Goethals dans son *Dictionnaire historique*, t. VI, article de Henri *de Gand*. « Cette famille de Goethals, dit-il, établie dans la ville de Gand depuis plus de 700 ans, est une des plus honorables de la Flandre. Elle a fourni d'excellents sujets à l'église, à la magistrature, à la république des lettres. Elle est connue dans l'histoire sous les dénominations diverses de [illegible], [illegible], *Algoetus*, *Eucollus*, *Eutracheleus* et *Panagathus*. »

les temps reculés, quelques-uns de ses membres, comme Henri de Gand et François de Bruges, furent désignés dans les chroniques par le lieu de leur naissance : *Quod nonnullæ ibi familiæ sint, quibus ab urbibus cognomen datum.* (Valère André, *Bibliotheca Belgica*, in-4°, Bruxelles, 1739, p. 446).

Lorsque l'armée des croisés s'avança vers Jérusalem, affranchissant par de rudes combats toutes les places de la Palestine qui environnaient la cité sainte, Gerem, sire de Mude, eut le bonheur de délivrer, au péril de sa vie, trois jeunes vierges chrétiennes qu'un maure de Joppé était sur le point d'immoler à la vengeance de son prophète. Cette action généreuse, admirée de toute l'armée, et louée publiquement par Robert, comte de Flandre, détermina ce seigneur, pour en perpétuer le souvenir, à orner son écu de 3 *bustes de jeunes filles.* Un maure tenant une tige de 3 roses et surmontant l'écu, achevait de compléter le symbole de cette particularité mémorable (1).

Les monuments nombreux qui attestent la grandeur originaire de cette famille, ses nobles alliances, sa participation continuelle à tous les événements qui ont marqué dans l'histoire de Flandre, ont été mis récemment en lumière par une plume savante et exercée. Nous voulons parler des *Esquisses biographiques extraites des tablettes généalogiques de la maison de Goethals*, publiées par M. le chevalier L'Évêque de la Basse-Moûturie, et dont il est fait mention avec de justes éloges dans le *Journal de l'Institut historique* (t. IV, p. 266). C'est dans ce livre curieux que nous avons puisé les faits intéressants et les preuves fondamentales de cette généalogie. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui préfèrent aux déductions rigou-

---

(1) M. le Mayeur, dans son poème sur *la Gloire Belgique*, chant VIII, p. 303, a rappelé ce fait dans le quatrain suivant :

Boni-Colle, ancien nom, l'effroi du Sarrasin,
Sous le nom de Goethals qu'il tient du souverain,
Ayant sauvé les jours de trois jeunes captives,
Fait orner son blason de leurs têtes naïves.

reuses de l'ordre généalogique une esquisse à grands traits des illustrations d'une famille. Cet ouvrage ne laisse rien à désirer à l'érudition et au goût, et par la nouveauté de son plan il restera comme un modèle en cette matière (1).

I. Honorius, capitaine et chevalier romain, issu de race sénatoriale, vivait dans la seconde moitié du neuvième siècle. Les Sarrasins, maîtres d'une partie de la Sicile et de la Calabre, ayant fait une invasion dans l'Apulie (appelée vulgairement la Pouille), le pape Jean VIII confia à Honorius le commandement d'une cohorte pour marcher contre les infidèles. Dans un combat qui précéda l'engagement général où les chrétiens furent vainqueurs (880), Honorius reçut du chef des Musulmans un violent coup de cimeterre au défaut du heaume, et dont son haubert le garantit. Il fut à cette occasion surnommé *Boni colli* (Bon col), surnom qui passa à sa postérité (2).

Donati : II. Giovano ou Jean, Ier du nom, fils d'Honorius, épousa Judith Donati, rappelée avec lui, ainsi qu'Honorius, dans une bulle du pape Benoît VII, en faveur de Pietro Bonicolli, leur fils, seigneur de Mude, datée de Rome le VII des calendes de juin (26 mai) de la 4e année de son pontificat (976), par laquelle le saint-

(1) Indépendamment des sources où l'on a puisé les preuves historiques du présent travail, il convient de rappeler qu'il a été extrait, quant à la partie généalogique, de tableaux dressés sous le sceau de leur office : 1° en 1654, par messire Adrien Colbran, Ier roi d'armes des Pays-Bas et de Bourgogne; 2° en 1711, par les hérauts d'armes messires Joseph van den Leene, Louis van Ursel, Platzart et R. de Grez; 3° en 1744, par messire Jaerens, roi d'armes du titre du Toison-d'Or. Le cadre restreint de ces tableaux ne comportant le plus souvent qu'une simple mention des faits, on a cru devoir, pour plus d'ordre et de clarté, y ajouter les dates, soit d'après les monuments publics, soit d'après les titres de famille.

(2) L'histoire d'Honorius et sa filiation jusqu'aux seigneurs de Mude ont été reconnues et certifiées par quatre diplômes des comtes de Flandre, des 31 janvier 1398, 6 décembre 1432, 6 mai 1505 et 11 décembre 1546. (Voyez aussi le poème de *la Gloire Belgique*, t. II, p. 374).

père, sur la prière de ce seigneur, lui fit remettre par un moine de Saint-Bavon appelé Baudouin, député par Arnould II, comte de Flandre, à la cour de Rome, des reliques des saints Marcellin, Maximin et Quirinien, pour être déposées dans les églises de Saint-Bavon, près de Gand, de Saint-Jean et de Sainte-Pharaïlde de la même ville. (*L'original en parchemin de cette charte existe aux archives de la ville de Tournay*).

III. Pietro Bonicolli, Ier du nom, fils de Giovano et de Judith Donati, après avoir été armé chevalier à Milan, et s'être distingué dans les tournois, fut l'un des sept chevaliers lombards qu'Arnould-le-Jeune, comte de Flandre, attacha à sa cour, lorsqu'il ramena d'Italie, vers 965, Roselle, fille du roi Bérenger, qu'il y avait épousée. Pietro Bonicolli rendit de grands services au comte de Flandre dans les guerres du Hainaut de 973 à 977. Il en reçut pour récompense le territoire seigneurial de Mude-lès-Gand (1) avec l'éminente dignité de *dapifer*. Il est désigné (*Petrus Bonicollius, dapifer, et dominus de Muda*) comme témoin d'une donation faite par le comte Arnould à la chapelle de Sainte-Pharaïlde à Gand. La charte est datée du 6e jour (18 juin) après la fête de la Pentecôte, 987. Pietro avait épousé avant son départ d'Italie N... Uberti. Il en eut un fils, qui suit.

---

(1) La terre *de Mude* comprenait tout le terrain limité par la Lys et le hameau de Meulestede, qui forme le quartier et le faubourg de Muye ou Muyde. Gerem Goethals, Ier du nom, pour subvenir aux frais de son voyage en Palestine, la vendit, en l'année 1095, à Robert II, comte de Flandre, à la réserve du titre seigneurial et d'un tiers du terrain, qui conserva tous les privilèges du fief principal, avec la haute et basse justice. Deux cents ans plus tard les descendants de Gerem se trouvaient encore possesseurs du nom *de Mude;* mais la portion qui leur restait était particulièrement désignée sous le nom de *Herscip van den Nyenlande* (seigneurie de la Nouvelle-Terre) ou seulement *Nyenlande*. Elle est aujourd'hui comprise dans l'enceinte de la ville de Gand, où elle forme la paroisse de Saint-Sauveur. Le nom de la rue principale, *Muyde-straete*, celui de la rue de Nieuwlandt, l'église et l'hospice Saint-Jacques, fondés en 1283 par Henri de Gand, sont les seuls vestiges que ce quartier ait conservés de la domination de ses anciens maîtres.

IV. Arnould, Ier du nom, sire DE MUDE, scella, en 997, l'acte d'une donation faite par Baudouin IV, comte de Flandre, à la chapelle de Sainte-Pharaïlde. Il prit part avec ce même comte, en 1006, à la prise de Valenciennes, et concourut à la défense de cette ville lorsque Robert, roi de France, Henri, roi de Germanie, et Richard, duc de Normandie, vinrent en faire le siége, que la valeur des Flamands les força de lever. Arnould Ier eut pour femme Anne DE GHISTELLES, et pour fils et successeur Arnould II, qui suit.

DE GHISTELLES : de gueules, au chevron d'hermine.

V. Arnould BONICOLLI, IIe du nom, sire DE MUDE, est cité parmi les seigneurs qui prirent part à la guerre soutenue par Baudouin V, comte de Flandre, et le duc de Lothier, contre l'empereur Henri III, guerre dans laquelle les princes confédérés s'emparèrent du pays de Waes, du comté d'Alost, du château de Gand, puis des places de Nimègue et de Verdun. Ces hostilités, qui durèrent pendant treize ans, ne cessèrent que par le traité de Cologne en 1057. On voit dans le *Zwarten boek*, p. 275 (aux archives du Franc de Bruges), la charte d'une donation faite par le châtelain de Gand à l'abbaye de Saint-Pierre en 1065, et dans laquelle Arnould, sire de Mude, figure comme témoin. Celui-ci avait épousé Jeanne DE COMINES, dont il eut trois fils :

DE COMINES ancien : d'or, à un écusson de gueules, chargé d'une croix de vair.

1° Baudouin Ier, dont nous parlerons ci-après;

2° Gerem qui fut sous-prieur de l'abbaye de Saint-Bavon-lès-Gand, où il mourut le 2 des ides de décembre 1107. L'obituaire de ce monastère le désigne ainsi : « *Reverendus pater Gerelmus, filius Arnoldi Bonicolli, domini de Muda et Joannæ de Comines* »;

3° Jean, surnommé *de Courtray*, parce qu'il s'y était fixé, après avoir épousé la fille du bailli de cette ville. Il en eut un fils :

Juste Goethals, de Courtray, célèbre par le duel qu'il soutint à Ypres contre André Booren, en 1116, et dans lequel il eut l'insigne honneur d'avoir pour l'un de ses champions son souverain même, Baudouin VII, surnommé à la Hache, comte de Flandre. Le sujet intéressant de ce duel judiciaire est rapporté avec de grands détails dans les chroniques de Flandre. La

beauté d'une jeune Yproise, appelée Helly *Moreel*, en fut la cause. Le riche Booren, qui croyait suffisamment compenser par son faste et ses formes athlétiques sa laideur et sa méchanceté, demanda la main d'Helly à son père. Celui-ci, ayant consulté sa fille, apprit son amour pour Goethals, dont l'âme, aussi belle que la figure, était ouverte à toutes les vertus. La fureur de Booren ne connut pas de bornes quand il sut qu'il avait un rival préféré. Ne pouvant imaginer aucun moyen plausible pour décrier son rival, il l'accusa d'avoir ensorcelé Helly, et l'appela en duel. Le champ-clos fut fixé au 18 octobre à midi. La veille, le comte de Flandre, voulant opposer plus d'entraves à la fureur des duels, rendit une ordonnance qui enjoignait à chaque combattant de ne paraître dans la lice qu'accompagné de cinq champions pris parmi ses parents ou amis, et décidés à courir avec lui les chances de la querelle. Juste Goethals, que tout le monde estimait, eut bientôt réuni plus d'amis qu'il n'en fallait pour soutenir chaudement sa cause. Mais l'heure prescrite pour le combat avait sonné sans que Booren parût avec ses cinq champions. Le juge du camp l'ayant appelé trois fois sans qu'il répondît, les compagnons de Juste Goethals pensant que son adversaire avait reculé devant son propre défi, félicitèrent leur jeune ami et se dispersèrent pour aller à leurs affaires. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées depuis leur départ quand Booren se présenta avec cinq hommes armés. Sur une réponse insultante qu'il fit à Goethals, quand celui-ci lui fit observer que, l'heure passée, ses champions étaient partis, Juste supplia le comte de lui permettre le combat. Non-seulement Baudouin-à-la-Hache lui octroya sa demande, mais appelant, à haute voix quatre chevaliers, il s'élança avec eux dans la lice et dit à Goethals : Courageux vassal, voilà tes cinq champions. A ce spectacle imprévu, les compagnons de Booren, saisis de terreur, jettent leurs armes et prennent la fuite; et comme la loi condamnait l'accusateur qui désertait la lice, le malheureux Booren fut saisi par les gens du comte de Flandre et pendu à un gibet (1). Trois jours après (le 21 octobre 1116) Juste Goethals épousa Helly *Moreel* (2). De leur mariage descendait :

---

(1) Les détails intéressants de ce duel judiciaire ont été extraits des *Anciennes chroniques de Flandre*, par M. Collin de Plancy. (Voir le *Constitutionnel des Flandres*, du 6 octobre 1835, et l'*Emancipateur de Cambray*, du 4 novembre suivant). Ces détails ont été reproduits avec des notes curieuses dans les *Esquisses Biographiques de la maison de Goethals*, pp. 175 à 184).

(2) Moreel : d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

Sohier Goethals, époux de N... *Triest* (1) et père de :

Baudouin Goethals, duquel on connaît quatre fils :

I. **Henri-Baudouin Goethals**, dont le sort est ignoré;

II. **Sohier Goethals**. Il eut un fils nommé aussi :

Sohier Goethals. On le trouve inscrit dans le livre de la confrérie de l'hôpital Saint-Jacques à Gand en 1390. Sa destinée ultérieure n'est pas connue;

III. **Waltier**, surnommé *van der Mude*, qui laissa deux fils :

A. **Waltier van der Mude**. Il était doyen de la corporation des fruitiers à Gand en 1356 (2). On ignore s'il a eu postérité;

B. **Thierri van der Mude**. Il est porté dans le livre de la confrérie de l'hôpital Saint-Jacques à Gand en 1337;

IV. **Gérard Goethals**. Il est mentionné avec ses frères Henri, Sohier et Waltier dans

---

(1) Triest : de sable, à 2 cors de chasse d'argent en chef, liés de gueules, et un levrier lancé du second émail en pointe.

(2) Chacun des corps de métiers de la ville de Gand, au nombre de cinquante-trois, avait pour doyen quelque citoyen recommandable par sa naissance, sa fortune et sa considération. Celui-ci, avant son élection, était tenu de se faire agréger à la corporation, dont il devenait ensuite le protecteur, et comme cette agrégation était une des conditions indispensables pour être admis au magistrat de la ville, elle était d'un usage presque général parmi les gentilshommes. Aussi voit-on figurer dans les rôles des corporations les noms les plus nobles et les plus illustres de la Flandre, tels que les Borluut, les Vaernewyck, les Bette, les Uutenhove, etc., affublés des sobriquets *de Boucher*, *Boulanger*, *Maçon*, *Tisserand*, etc. Lorsque le sire d'Imbercourt, général de Charles-le-Téméraire, envoya des parlementaires aux Liégeois (1467), il leur fit rappeler qu'ayant été leur gouverneur et les ayant toujours traités avec modération, il ne voudrait pour rien consentir à leur ruine. « Ne suis-je pas un de leurs confrères? ajouta-t-il. J'ai été » reçu du métier des forgerons; ils m'ont vu portant la robe de » livrée de leur corporation et marchant sous leur bannière : ne » doivent-ils pas se fier à moi? » (*Hist. des ducs de Bourgogne*, 6e édit. de Bruxelles, t. VII, p. 64).

une charte en leur faveur de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, du mois de février 1276 (*v. st.*), par laquelle cette princesse et le comte Gui, son fils, confirmèrent les acquisitions de biens fonds faites par ces quatre frères, d'Eustache de Stoupedis, moine de Cambron. (*Voir le 1er cartulaire de Flandre, aux archives de Lille, pièce* 342).

VI. Baudouin, Ier du nom, sire DE MUDE, fut du nombre des seigneurs flamands qui accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, à la conquête du royaume d'Angleterre en 1066. A son retour il trouva la Flandre divisée en deux partis. Les villes de Gand, de Bruges et plusieurs autres s'étaient prononcées en faveur de Robert I, surnommé le Frison, contre la régence tyrannique de Richilde de Hainaut, veuve de Baudouin VI, comte de Flandre (frère aîné de Robert), et mère et tutrice du comte Arnould III. Philippe Ier, roi de France, qui avait rejoint avec un corps de troupes les forces du jeune Arnould et de la comtesse Richilde, perdit la sanglante bataille de Cassel le 22 février 1071. Le sire de Mude est cité comme l'un des chevaliers qui firent le plus briller leur vaillance en faveur de Robert dans cette mémorable journée. En 1086 il accompagna Robert-le-Frison dans le pèlerinage qu'il fit à la Terre-Sainte avec les principaux seigneurs de la cour de ce prince, « entre » autres, dit Meyer, Baudouin, vicomte de Gand, » Bouchard de Comines, Gérard de Lille, Wautier » d'Oudenbourg, Wautier de Courtray, Gratien d'E» cloo, *Baudouin de Mude*, Raès de Gruutère, etc. » (*Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, » in-fol., Anvers, 1561). » Baudouin Ier avait épousé Jeanne DE MAILLY. De leur mariage naquit Gerem Ier, qui suit.

DE MAILLY : d'or, à 3 maillets de gueules.

VII. Gerem, Ier du nom, sire DE MUDE, n'avait que 17 ans lors de la proclamation de la première croisade. Doué d'une force extraordinaire et d'une grande habileté dans le maniement des armes, il ré-

solut, quoique le seul fils qui eût survécu à ses parents, de prendre part à l'expédition sainte. Pour subvenir aux frais du voyage, il vendit au comte Robert II (1095) la terre de Mude, à la réserve d'un tiers qui, sous le nom de *Nieuwlandt* (Nouvelle-Terre), fut érigé en haut-fief, dont la bannière était : *de gueules, au chef d'or.* L'année suivante il partit avec l'élite de la noblesse flamande conduite par le comte Robert II, auquel ses exploits en Palestine méritèrent le surnom de Jérosolymitain. Gerem Bonicolli, ou *Eutracheleus*, ainsi que les Grecs l'avaient surnommé durant son séjour à Constantinople, y prit une part glorieuse, notamment au siége de Nicée, et à ceux d'Artesio et d'Héraclée, à la conquête de la Lycaonie, de la Cilicie et de la Cappadoce, puis à la prise de Jérusalem en 1099. Le sire de Mude assista, le jour de Noël 1101, en qualité d'écuyer et de représentant du comte de Flandre, au couronnement de Baudouin Ier, roi de Jérusalem, successeur de Godefroi de Bouillon, son frère. On a rapporté plus haut le fait d'armes qui fit adopter à Gerem 3 *bustes de vierge* dans l'écu de ses armes. A son retour de la Terre-Sainte, Gerem Goethals (1), seigneur de Nieuwlandt, épousa en 1105, Mathilde DE SARCHAINVILLE, fille d'Elbode de Sarchainville, et nièce de Balderic, évêque de Tournay. Gerem assista, en 1116, au célèbre duel de Juste Goethals, son cousin, et il fut l'un des quatre chevaliers que le comte Baudouin-à-la-Hache appela pour lui servir avec lui de champions (*Chroniques de Flandre*). Quelque temps après, Gerem se retira à Tournay, où il se fit agréger à la bourgeoisie. Mathilde de Sarchainville y mourut en 1140, et lui en 1158. Tous deux furent inhumés dans l'église des Récollets, en la chapelle de Sainte-Languide, où l'on voyait sur une pierre bleue cette inscription : « Chy gist noble » home Gerelme Goethals, bourgeois de ceste ville de » Tournay, mort xjc LVIIJ, et damoiselle Math. de Sar-

DE SARCHAINVILLE : de vair, au chef d'or, chargé d'un flambeau de sable couché en fasce, emmanché d'argent et allumé de gueules.

(1) Traduction flamande des noms *Bonicolli* ou *Eutracheleus*, qu'il avait précédemment portés, et qui tous ne sont qu'un seul et même nom.

» chainville, morte xj^c xl, nièche en son vivant de » Monsr l'évesque de Tournay. » (*Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournay*, par le chanoine de Calonne-Beaufaict, manuscrit, in-fol., à la Bibliothèque de Tournay, p. 252). Du mariage de Gerem Ier et de Mathilde de Sarchainville sont nés deux fils :

1° Balderic surnommé *Algoetus*, 6e abbé de l'abbaye de Ninove-lès-Alost, qu'il administra pendant cinq ans. Son extrême vieillesse lui fit résigner cette prélature en 1199 (P. De Vos, *Généalogie-Boek*, p. 78, et Sanderus, *Flandria illustrata* (1), t. III, p. 589.) ;

2° Gerem, IIe du nom, qui suit.

VIII. Gerem GOETHALS, IIe du nom, sire DE MUDE et de Nieuwlandt, est mentionné avec Lambert de Montaigu, Thierri de Dixmude, Henri de Wulfhegem et Gauthier de Berthoult, de Malines, parmi les principaux seigneurs qui accompagnèrent, en 1147, Thierri d'Alsace, comte de Flandre, à son second voyage à la Terre-Sainte. (*Fastes militaires des Belges*, t. II, p. 139). Il revint en Europe avec ce prince, en 1150, après avoir assisté au siége de Damas. Il avait épousé Agnès DE BERTHOULT. Ils moururent à Tournay et furent inhumés dans l'église des Récollets, en la chapelle de Sainte-Languide, où l'on voit cette inscription : « Chy gist noble home Gerelme Goethals, escuyer, que » trespassa l'an dé N. S. Jhés. Ch. xij^c vj, et sa feme » et espouse, laquelle morust ès l'an xj^c LXXXIX, et » avoyt pour nom Agniès Berthold. » (*Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournay*, p. 252). Ils avaient eu deux fils : DE BERTHOULT : d'or, à la fasce d'azur.

1° Baudouin Goethals, qui, à son retour de la 4e croisade, passa en Angleterre, où il fut la souche des GOOTHALL ou GOODHALL, *comtes de Stoncham*, dont les armoiries sont encore aujourd'hui celles de *Nieuwlandt*, chargées de l'aigle de leur comté ;

2° Gerem III, dont nous allons parler.

---

(1) Voici le texte de Sanderus : VI *abbas :* Algoetus, *qui post quinquennalem administrationem, ob perpetuum languorem, curam deposuit pastoralem* 1199.

IX. Gerem DE MUDE, IIIᵉ du nom, sire de Nieuwlandt, hérita du zèle pieux de ses pères pour la délivrance des lieux saints. Il prit la croix avec le comte Philippe d'Alsace, qui mourut au siége d'Acre en 1191, et combattait encore à la Terre-Sainte en 1195 et 1199. (*Fastes militaires des Belges*, t. II, p. 218). Gerem III se trouvait à l'armée de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre, lorsqu'après la prise d'assaut de Constantinople par les croisés sur l'usurpateur Alexis Ducas (Murzuphle), ce comte fut élu empereur d'Orient le 16 mai 1204. Il prit part à la guerre de ce prince contre les Grecs, qui avaient appelé à leur secours le roi Joannice, et se trouva, en 1205, à la bataille d'Andrinople, où Baudouin demeura prisonnier de ce roi des Bulgares. La régence de l'empire ayant été déférée à Henri de Hainaut, frère de Baudouin, Gerem de Mude continua à servir contre les Bulgares, puis contre Théodore Lascaris, compétiteur de Henri. En 1211, il revint dans sa patrie, à l'occasion du mariage de Ferrand de Portugal avec Jeanne, comtesse de Flandre. Ferrand ayant refusé de concourir à l'armement que le roi Philippe-Auguste faisait contre l'Angleterre, attira sur ses états toutes les forces de ce monarque, et, quoiqu'assisté de l'empereur Otton, il perdit contre les Français la sanglante bataille de Bouvines en 1214. Le sire de Mude ne démentit point dans cette fatale journée la réputation de valeur qu'il s'était acquise dans les guerres d'outre-mer. (*Fastes militaires des Belges*, t. II, p. 275). Il épousa Marguerite DE MASMINES. Ils habitaient Tournay et y moururent, lui en 1230 et elle en 1266. C'est ce que constate une inscription en la chapelle de Sainte-Languide, ainsi conçue : « Chy » gyst aussy Gerelm Goethals, chevallier, et sa com- » paigne et espouze Margᵗᵉ Masmines, défuncts liès, l'an » xijᶜ xxx, elle ès xijᶜ LXVJ. Prié Diex pour eulx six » qu'il ayt leurs âmes. Amen. » (*Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournay*, p. 252). Cinq enfants étaient issus de leur mariage, savoir :

DE MASMINES : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, brisé d'une fleur de lys du même sur la poitrine.

1° Henri de Mude, *dit* de Gand, parce qu'il naquit dans cette ville en 1217. Il fut docteur de l'université de Paris et

protonotaire apostolique, et mourut grand-archidiacre de Tournay en 1293. Élève d'Albert-le-Grand, condisciple de St.-Thomas-d'Aquin, lié d'une étroite amitié avec saint Philippe Benitti, honoré de l'estime du pape Honorius IV, du roi de France Philippe-le-Bel et particulièrement des comtes de Flandre, il fut une des lumières de son siècle, et mérita par son éloquence et sa vaste érudition le surnom de *docteur solennel* (1). Parmi les nombreux ouvrages sortis de sa plume, on remarque un *Traité des Hommes illustres*, pour servir de continuation à saint Jérôme et à Sigebert de Gemblours. Les servites (serviteurs de la Vierge) qui comptaient Henri de Gand comme une gloire de leur ordre, ordonnèrent, dans un chapitre général, en 1609, que dans tous leurs couvents où l'on enseignait la théologie, on ne suivît plus à l'avenir d'autre doctrine que celle de ce célèbre docteur. La fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine en l'é-

(1) Il a cette qualification dans une bulle du pape Innocent IV de l'année 1247. (*Orig. aux Archives de la ville de Tournay.*) Voyez aussi Sixte de Sienne, Trithème, le cardinal Bellarmin, Valère-André, Possevin, Meyer, Massæus, Marchantius, Sweert, Sander, Vossius, Gessner, le Mire, du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du* XIII[e] *siècle*, Moreri, t. v, p. 602, et la *Biographie universelle*, t. XVI, p. 417. Archange Piccion a écrit la *Vie de Henri de Gand*, qu'il dit issu de la *très-noble famille* BONICOLLE, autrefois EUTRACHELEUS, vulgairement appelée GOETHALS : *Henricus Gandavi ex nobilissima* BONICOLLORUM, *olim* EUTRACHELORUM, *quos vulgo in Belgio* GOETHALSIOS *vocabant familia natus*, etc., etc. (*Quodlibeta Henrici à Gandavo*, édition de Venise, 1613, déposée à la Bibliothèque du séminaire épiscopal de Gand, pp. 1 et 2).

Voici comme en parle Valère-André dans sa *Bibliotheca Belgica*, imprimée par Foppens, p. 445 :

HENRICUS A GANDAVO.

Cognomento GOETHALS, *sive* BONI-COLLIUS, *archidiaconus et canonicus ecclesiæ Tornacensis, doctor Sorbonæ Parisiensis, ac philosophus sui sæculi celeberrimus, adeo ut communi academiæ suffragio, et recepto præconio, doctoris solemnis nomen meruerit.*

Ceterum observet lector Henrico *huic cognomentum* MUDANI *tribui a Meyero in Annalibus, a Massœo in Chronica, et Marchantio in Flandria, a* MUDA *suburbio, quod hodie urbis pomerio inclusum.*

Le Mire, dans son *Elogiæ Belgicæ*, p. 37, lui a consacré les distiques suivants :

Quanta animi virtus, quam rarum mentis acumen,
Ingenii fuerit copia quanta tui!
DOCTORIS *signat titulus nomenque* SOLEMNIS,
Quod tibi viventi sponte dedere scholæ :
At mage testantur, nullum interitura per ævum,
Existunt genii quæ monumenta tui.

glise de Saint-Piat, à Tournay, celles du Béguinage dans la même ville, et de l'hospice de Saint-Jacques établi à Gand, en 1283, furent des actes de sa libérale piété; son tombeau, décoré de huit quartiers, se voyait en l'église Notre-Dame-de-Tournay, derrière le chœur, où une pierre tumulaire a été rétablie dans une niche, à droite de l'autel de la Vierge;

2° Justaes ou Eustache, dont l'article suit;

3° Jean de Mude, Émule de son frère Henri de Gand, il fut aussi très-versé dans les sciences. Le roi Philippe-le-Bel l'admit à sa cour au nombre de ses favoris (Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, in-fol., Anvers, 1628, p. 328; Cousin, *Histoire de Tournay*, in-4°; Douay, 1620, t. IV, pp. 75, 76; le Mire, *Bibliotheca ecclesiastica*, t. I, p. 161);

4° Guillaume de Mude, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, à Gand, mentionné dans deux chartes de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, des années 1266 et 1271 (*Het. Gends. Charter*, *Boekje*, par le chevalier C. L. Diericx, in-8°, Gand, 1821, pp. 87, 112);

5° Jutta van der Mude, née à Tournay en 1224, morte en 1329, à l'âge de 105 ans, à Gand, où elle était abbesse de l'hôpital de l'Ermitage, dit Byloke (1). On la trouve inscrite

---

L'auteur du poème de la *Belgique* a aussi payé son tribut à la mémoire de Henri-de-Gand par les vers qui suivent (t. II, pp. 197 et 243) :

Aux célèbres leçons que donne Albert-le-Grand,
Près de Thomas d'Aquin je vois *Henri de Gand.*
Ami tout à la fois du disciple et du maître,
Comme eux, avec éclat, il va bientôt paraître :
Son docte sentiment fera décision
Sur les bancs de Paris, de Rome, de Lyon;
Un ordre tout entier lui devra l'existence;
L'on entendra Tournay bénir sa bienfaisance.
Le corps de la Sorbonne et Philippe-le-Bel
Veulent qu'il soit nommé le *Docteur Solennel.*

Le portrait de cet homme célèbre se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Prosopographia heroum atque illustrium virorum totius Germaniæ*, par Henri Pantaleon, un vol. in-fol., Bâle 1566; à la Bibliothèque de Bruxelles, 2e partie, p. 244; et son buste décore la bibliothèque de sa ville natale, celles d'Anvers, de Liége, de Lille, de Tournay, celles de Bourgogne et de la ville de Bruxelles, celles encore des universités de Louvain, de Gand et de Paris, de Cologne et de Rome. (Voir Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 166.) Il y a une bonne lithographie du portrait de Henri de Gand, p. II des *Esquisses biographiques de la maison de Goethals*.

(1) Sanderus, *Flandria illustrata*, tome I, lib. 4, fol. 322, 323.

avec ses frères dans le registre des bienfaiteurs de cet hôpital. Le tombeau de cette sainte abbesse fut détruit avec celui du fameux Jacques d'Artevelde, ainsi que les pierres tumulaires de ses deux frères Henri et Justaes, lors du sac de l'église de la Byloke par les calvinistes, en 1578. Les armes qui décoraient sa tombe étaient celles de la seigneurie de Mude, dont elle portait le nom (*Vrouw Jutta van der Mude*). Ce nom s'est éteint avec elle.

X. Justaes ou Eustache Goethals, sire de Mude et de Nieuwlandt, né à Tournay en 1222, avait précédé en France son frère Henri, et accompagné le roi saint Louis dans sa première croisade à la Terre-Sainte en 1248. Après la prise de Damiette il revint en Flandre à la suite du comte Guillaume de Dampierre. Il fut chambellan du comte Gui, fils et successeur de Guillaume. Son nom et celui de son frère Henri se voient parmi ceux qui furent témoins de deux chartes de donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre, par Gérard de Sotteghem, vicomte de Gand. Justaes Goethals fit partie du célèbre magistrat des *trente-neuf*. Il mourut à Gand en 1303, et fut inhumé dans la chapelle aulique de Sainte-Pharaïlde. Justaes Goethals avait fait bâtir à Gand une vaste et magnifique résidence, garnie de tourelles et adossée aux fossés de la ville (1). Le livre de la *fondation de l'hôpital Wenemaere*, vulgairement Saint-Laurent, première partie, p. 12, dit, en parlant de ser Justaes (ou Eustache) Goethals « qu'il était fils de » Gerem et de dame de Masmines, et arrière-petit-fils » de Gerem Goethals, Ier du nom, issu de l'ancienne » et illustre famille *de Mude*, qui descendait d'Honorius, surnommé *Bonicolli*, appartenant à une famille

(1) Cette maison, que la branche aînée a occupée pendant 200 ans, fut portée en mariage, au XVe siècle, par Élisabeth Goethals à Paul van der Haghen. Celui-ci, voulant donner à l'intérieur de cet édifice une distribution plus commode et à l'extérieur une forme plus moderne, en fit modifier les appartements et renouveler la façade dans le goût de la renaissance, et telle qu'on la voit encore dans la rue aux Draps (Draps-Straet), nº 28, avec les armoiries de van der Haghen, sculptées au-dessus de la porte cochère. (Voir Marc van Vaernewyck, historien du XVIe siècle, dans son *Historie van Belgis byvoegsel*, 2 vol. in-8º, dernière édition de 1829, tome II, page 36.)

» sénatoriale de Rome. » (*Fondatie-boek van Wenemaers hospitael, deel* 1, *bladz* 12, manuscrit grand in-fol., aux archives dudit hôpital). Justaes avait épousé à Gand, vers l'an 1260, Anne de Mol, fille de Jean de Mol (1), et de Barbe van Lede. De ce mariage sont provenus :

de Mol : de gueules, à 5 losanges d'argent en croix, cantonnées de 20 billettes d'or.

1° Pierre, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Henri, duquel est descendue la SECONDE BRANCHE PRINCIPALE, rapportée plus loin ;

3° Gerem Goethals, chevalier du Temple, tué à la bataille de Groeninghe-lès-Courtray en 1302. (De Vos, *Généalogie-Boek*, manuscrit en 9 volum. in-fol., à la bibliothèque de van Hoorebeke, à Gand, tome Ier, pag. 79);

4° Baudouin Goethals, l'un des magistrats de Gand. Il se trouva avec son frère Gerem à la bataille de Groeningue. En 1324 et 1325. Baudouin Goethals était gouverneur du château de Gavere. Il fut présent au combat de Rekelinghe-lès-Deynse le 5 juillet 1325, et se distingua, en 1328, à la sanglante bataille de Cassel, contre les Brugeois révoltés. Il avait épousé Catherine *van Artevelde* (2), morte en 1325, sœur du célèbre ruwaert de Flandre, Jacques van Artevelde (3). Il en eut 5 fils :

A. Arnould Goethals, 8e échevin des Parchons (4) de la ville de Gand en 1342, mort célibataire ;

---

(1) De cette ancienne famille, qui tirait son nom de la terre de Mol, située près de Turnhout, descendait René *de Mol*, seigneur dudit lieu, créé baron de Herent par le roi Philippe IV, le 17 août 1658, marié avec Diane *de Digby*, comtesse de Bristol, et père de Jean-Baptiste *de Mol*, comte de Bristol, capitaine des gardes du roi, mort en Irlande. Jeanne *de Mol*, fille de Pierre *de Mol*, grand-fauconnier du roi d'Espagne, et de Liévine *Borluut*, épousa Wolfgang II, comte d'*OEttingen*; et c'est de cette alliance que descendent les princes d'*OEttingen-Wallerstein* actuels. (Voyez le livre intitulé : *Généalogies de quelques familles des Pays-Bas*, in-8°, Amsterdam, 1774, pp. 125, 127).

(2) VAN ARTEVELDE : de sable, à 3 chaperons d'argent.

(3) On trouve une notice intéressante sur cet homme extraordinaire, pp. 39 et 40 des *Esquisses biographiques de la maison de Goethals*.

(4) Le collége des magistrats de Gand, depuis l'organisation de 1228, se composait de 39 membres divisés en trois portions égales. La première comprenait les échevins de la *Keure* (la loi), la seconde les conseillers des *Parchons*, et la troisième les *Vacants*. Cette dernière fut supprimée par Philippe-le-Bel, en 1301; les

B. Baudouin Goethals, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs à Gand, mort en 1369;

C. Jean Goethals, 2e échevin de la Keure de la ville de Gand en 1348, marié avec Marie *van Waesberghe* (1) de laquelle il eut cinq enfants :

a. Henri Goethals, moine de l'abbaye de St.-Pierre-lès-Gand;

b. Baudouin Goethals, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-lès-Gand, marié 1° avec N... *van den Holle* (2); 2° avec Avesoete *S'Rycken* ou *de Rycke* (3); 3° avec N.... *Sturme* (4), dont un fils :

Louis Goethals, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-lès-Gand;

c. Jean Goethals, carme déchaussé;

d. Anne Goethals, épouse de Jean *van Wychuus* (5);

e. Marie Goethals, qui fut aussi mariée;

D. Pierre Goethals, protonotaire apostolique, chanoine de Sainte-Walburge à Furnes, et de Notre-Dame-de-Tournay, où il mourut en 1378;

---

deux compagnies qui continuèrent à subsister étaient désignées par les dénominations d'échevins du 1er banc et d'échevins du second banc. Les membres de cette magistrature n'y pouvaient être élus deux années de suite, et les électeurs de l'année en étaient également exclus. Le tribunal des échevins de la Keure avait le gouvernement souverain de la ville, l'administration des finances et la justice en dernier ressort. Au tribunal des Parchons étaient déférées les affaires de simple police, les débats sur les successions, sur les droits des pupilles, les partages, les réconciliations. Les membres de ce tribunal portaient indistinctement le titre de conseillers et de pacificateurs. Le collége de la Keure jouissait d'une telle réputation de sagesse, que les princes souverains l'appelaient quelquefois à prononcer sur leurs contestations. C'est ainsi qu'en 1402 le différent qui existait entre Albert de Bavière et la ville de Hambourg, fut soumis à l'arbitrage des échevins de Gand.

(1) VAN WAESBERGHE : d'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, armé et couronné d'or, brochant.

(2) VAN DEN HOLLE : d'argent, à 3 aiglettes d'azur, membrées de gueules.

(3) S'RYCKEN, ou DE RYCKE : d'hermine, à la bande de gueules, chargée de 3 roses d'argent.

(4) STURME : d'hermine, à 3 fasces de gueules.

(5) VAN WYCHUUS : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon à 5 rais du même.

E. Nicolas Goethals, échevin de Furnes, marié avec demoiselle *van den Walle* (1); il mourut en 1370;

F. Henri Goethals, prieur de Saint-Bavon-lès-Gand. Il signa, le 7 octobre 1337, les lettres de translation des reliques de Sainte-Pharaïlde, avec Élisabeth de Flandre, Simon Mirabel, Baudouin de Borluut, Jean d'Idderghem, Thomas de Péronne et Guillaume de Maldeghem (*Sacra Belgiæ chronologia*, par J. B. de Castillon, édit. de Gand, 1719, pp. 72 et 73; *Flandria illustrata*, t. I, p. 244);

5° Jeanne Goethals, morte en 1337, religieuse en l'abbaye de la Byloke, à Gand;

6° Marguerite Goethals, religieuse à l'abbaye du Nouveau-Bois-lès-Gand, morte en 1340.

XI. Pierre GOETHALS, IIe du nom, capitaine des arbalétriers de la ville de Gand, les commanda, en 1302, à la bataille de Groeninghe-les-Courtray, où il fut armé chevalier. Les auteurs qui ont écrit l'histoire de cette journée si glorieuse pour les Flamands le citent avec son frère Baudouin parmi ceux qui s'y acquirent le plus de gloire. (Voyez l'*Histoire de la bataille de Courtray*, in-8°, 1834, p. 28, et les *Fastes militaires des Belges*, t. II, p. 367). Pierre Goethals fit partie du magistrat de Gand en 1304 (L'Espinoy, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre*, pp. 362 et 398). Il fut tué, ainsi que son oncle Guillaume Wenemaere, l'un des chevaliers renommés de cette époque, à la bataille de Rekelinghe, contre les Brugeois révoltés, le 5 juillet 1325. Il avait épousé Marguerite WENEMAERE, fille de Jacques Wenemaere et de Marie Uuterwulghe. Ils ont laissé cinq fils :

WENEMAERE : de sinople, à dix billettes d'argent, 4, 3, 2 et 1.

1° Henri, Ier du nom, dont on va parler ci-après;

2° Justaes Goethals, né en 1288, prêtre, docteur ès-lois et en théologie, protonotaire apostolique, chanoine et écolâtre du chapitre de Notre-Dame, à Tournay, chanoine de la chapelle aulique de Sainte-Pharaïlde, à Gand, chapelain et aumônier de Louis de Nevers, comte de Flandre. Il mourut le jour de la nativité du Christ (25 décembre 1349), et fut inhumé en l'église Notre-Dame-de-Tournay, derrière

(1) VAN DEN WALLE : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes du même.

le maître-autel, où l'on voit encore aujourd'hui sa pierre tumulaire, décorée de ses armoiries, en face de la nef latérale à gauche;

3°. Raes ou Érasme Goethals, échevin de Gand en 1359, marié avec Anne *Sermachelins* (1), de laquelle il eut trois enfants :

A. Raes ou Érasme Goethals, gradué en théologie de l'université de Paris, sous-prieur de l'abbaye des bénédictins de Cambron. Envoyé par son abbé à Rome, en 1391, pour y traiter des affaires de son ordre, il revint comblé des bontés du pape Boniface IX, et mourut à Cambron, en 1394;

B. Jean Goethals, *dit* de Gand, qui fut renommé comme philosophe et écrivain. Il était conseiller à Tournay, où il mourut le 14 mai 1385. (Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 448);

C. Mathieu Goethals, *dit* de Gand. Il se distingua aussi dans les lettres, et mourut à Tournay, presque centenaire, le 22 février 1422 (2);

---

(1) SERMACHELINS : d'or, à 3 lionceaux de sable, dont l'un au franc canton cousu du champ.

(2) Voici l'épitaphe de ces deux frères, Jean et Mathieu, telle qu'on la voit encore aujourd'hui dans l'intérieur de la cathédrale de Tournay :

Piis manibus nobilium virorum
Antiquissimæ familiæ
GOETHALSIORUM *olim* BONICOLLORUM
Joannis scilicet a Gandavo
Consiliari Tornacensis
Qui obiit
Anno MCCC LXXXV, XIV *maii*,
Nec non fratris ejus
Mathiæ a Gandavo
Qui obiit
Anno D^ni MCCCC XXII, XII *februarii*;
Uterque nati Gandæ,
Eximii philosophi
Et cultores artium
Illius temporis celeberrimi;
Postquam Gandæ, Tornaci nec non Parisiis
Nomen illustrassent
Defuncti in hoc porticu
Templi Dei paræ Virginis
Sepulti requiescunt.

4° Éverard Goethals, chevalier du Saint-Sépulcre. Il fut marié;

5° Pierre Goethals, maître ès-lois de l'université de Cologne, officier et commensal de la maison de Louis de Nevers, comte de Flandre. Échappé au désastre de Crécy, où périt ce prince, en 1356, il fut armé chevalier l'année suivante par le comte Louis de Male, son successeur. Il l'accompagna en France, en 1351, lorsqu'il alla rendre hommage au roi Jean II. Pierre Goethals avait épousé N..... *Uutervolderstraete* (1), qui le rendit père de deux fils :

A. Jean Goethals, chevalier, né en 1316. Il assista au combat de Langer-Brugge-lès-Gand en 1379, et fut tué à la bataille de Rosbeke en 1382 (2). On le trouve qualifié doyen des hautbrekers (fendeurs de bois), à Gand, en 1361 et 1367;

B. Pierre Goethals, né en 1317, docteur en théologie et prédicateur de l'ordre des Dominicains, à Gand, au couvent desquels il mourut prieur en 1343. Le père de Jonghe fait de lui cet éloge dans son ouvrage intitulé *Belgium Dominicanum*, p. 64 : « *Vir eruditione et pietate » insignis, ac fervidus verbi Dei disseminator!* »

UUTENDAELE : d'azur, au vol d'or.

XII. Henri GOETHALS, *dit* A LA DRAPSTRAETE, Ier du nom, fut à diverses époques échevin de la ville de Gand et électeur au renouvellement de son magistrat; savoir : de la part de la ville en 1361 et 1367. A cette dernière date, on le trouve inscrit au livre de l'hôpital Saint-Jacques sous la dénomination d'*Heinrich Goethals, an den turre.* Il avait épousé Marie UUTENDAELE, dont il eut un fils et une fille :

1° Nicolas, qui suit;

2° Marguerite Goethals, épouse de Guillaume *van Heurne* (3).

---

(1) UUTERVOLDERSTRAETE : d'argent, semé de croisettes recroisettées de sable; à 3 cœurs percés de gueules, brochants. La femme de Pierre Goethals fut inhumée dans l'église d'Afsné-lès-Gand, où l'on voit encore aujourd'hui un fragment de son épitaphe en lettres gothiques devant le banc de communion.

(2) L'obituaire de l'église de Notre-Dame, à Gand, constate que, jusqu'en 1432, un anniversaire, avec distribution de pain aux pauvres, y fut célébré en mémoire du capitaine Jean Goethals, fils de Pierre, tué à la bataille de Rosbeke. Cette fondation fut établie par le corps du métier des pelletiers de la ville dans lequel il avait été agrégé.

(3) VAN HEURNE : d'argent, à 3 merlettes de sable; un écusson du même en abime.

XIII. Nicolas GOETHALS, gradué en l'université de Paris, fut créé chevalier par le comte de Flandre Louis de Male, qu'il accompagna dans plusieurs expéditions. On voit dans la *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre*, par l'Espinoy, p. 539, que Nicolas Goethals fut électeur du magistrat de Gand en 1375. Il était échevin de la seigneurie de Saint-Pierre en 1387*, et juré du corps de métier des cordouaniers en 1389. Il avait épousé, en 1334, N.. VAN DER HAGHEN. De ce mariage sont provenus :

VAN DER HAGHEN : d'argent, à 3 hures de sanglier de sable, défendues du champ.

1° Georges, dont on parlera plus bas ;

2° Pierre Goethals, doyen des cordouaniers, marié avec demoiselle *van den Bundere* (1), dont deux filles ;

A. Jeanne Goethals, béguine ;

B. Catherine Goethals. Elle fut mariée ;

3° Jean Goethals, échevin de Gand en 1411 et 1414. Il était doyen du corps de métier des maçons, et pour cette raison on le surnommait Jean Goethals de Mets ;

4° Lievin Goethals, marié avec demoiselle *de Pape* (2), et père de trois fils :

A. Lievin Goethals, moine de l'abbaye de Tronchiennes-lès-Gand, où il mourut en 1446 ;

B. Justaes Goethals, inscrit dans le livre de la confrérie de l'hôpital Saint-Jacques, à Gand, en 1446 et 1449, mort célibataire ;

---

* Il intervint le 19 janvier de cette année (*V. St.*), dans une charte du magistrat de cette seigneurie, scellée de son sceau (d'une conservation parfaite) et des sceaux (en cire verte) de Gérard van den Walle, bailli, de Jean van den Boeghaerde, semonceur, de Jean van Aelst, maire héréditaire, et des autres échevins dans l'ordre qui suit : Jean Bentun, Jean de Backere (sceau rompu), Nicolas Goethals, Jean van der Scaffelt, François Morael, Gilles de Meyere, Gilles van Crombrugghe (sceau perdu), Jean van Dronghine, Jean van der Cappellen (sceau rompu), Willem de Roode (sceau rompu), Pieter van Leyns et Jacques Murzepein.

(1) VAN DEN BUNDERE : de gueules, à 2 ancres d'or.

(2) DE PAPE ou SPAPEN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 châteaux du même. Cette famille forme, avec celles de *Wilmaers*, *Volkars*, *Hoboken*, *Bode*, *Aleyns* et *Impaghem*, la caste privilégiée de la ville d'Anvers pour la composition du magistrat.

C. Lancelot Goethals, inscrit dans le même livre en 1460. De sa femme, dont le nom n'est pas connu, il laissa un fils :

Lancelot Goethals, mariée à demoiselle *Jaegere* (1). De lui est né :

Liévin Goethals, inscrit dans le livre des francs-merciers à Gand, en 1488. Demoiselle *Baers* (2), son épouse, le rendit père de deux fils, nommés :

AA. Pierre Goethals, } inscrits dans le même livre en 1509 et 1512.
BB. Antoine Goethals, }

MASCHS : d'azur, à 3 jumelles d'or.

DE GRUUTERE : de sable, à 3 jumelles d'or.

XIV. Georges GOETHALS, né en 1355, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre, conseiller honoraire et chambellan de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, puis président du collége des *Hal-Heeren* de Gand en 1377, 1383, 1388 et 1394, fut aussi roi de l'archi-confrérie des arbalétriers de la même ville. Ce fut Georges Goethals qui fit le premier usage de deux dragons pour supports de ses armes, tenant chacun un étendard aux armes de Mude et de Nieuwlandt (*Zwarten boek*, diplôme de 1505, p. 275). Il mourut le 25 janvier 1403 (3). Il avait épousé 1° Jeanne MASCHS, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° Catherine DE GRUUTERE, dont sont issus six fils et une fille :

---

(1) JAEGERE : de sable, au cor de chasse d'argent, lié d'or.

(2) BAERS : d'azur, au bar d'argent en fasce, accompagné de 3 étoiles d'or.

(3) Épitaphe de Georges Goethals à Pouques, ornée de ses armoiries et des huit quartiers qui suivent : *Goethals*, *Wenemaere*, *Uutendaele*, *Nemps*, *van der Haghen*, *Uuterwulghe*, *van de Zype*, *de Vos*.

Hier leghet Jor Joris GOETHALS *mher Claes zone*,
Ridr. vã Teylich graf, heer in Poucke eñ caneghem,
Die staerf.int jaer M. CCCC. III. *dẽ* XVste *dach in laumaendt.*
Hier leghet joucvrauwe Maria MASCHS
Joris GOETHALS *wyf*,
Was die staerf int jaer M. CCC. LVI *den* XXste *dach in sprokkel*
Hier lieghet ooc joucve Cathelyne dẽ GRUUTERE.
Joris GOETHALS *ij wyf*
Was die staerf int jaer M. CCCC. IX *den* XXste *dach in december.*
B. V. D. Z.

1° Jean Goethals, mort célibataire;

2° Henri Goethals, seigneur de Knocke du chef de sa mère, né en 1359. Il fut chanoine de Bruges et de Tournay, prévôt de Saint-Pierre à Lille, chanoine tréfoncier et doyen de l'insigne chapitre de Saint-Lambert à Liége, conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne, premier conseiller ecclésiastique au conseil provincial de Flandre, et vice-président du grand-conseil. Il fut honoré de la confiance de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, ducs de Bourgogne, qui l'employèrent dans diverses missions importantes. Ce fut lui, notamment, qui fut chargé par ce dernier prince de l'acquisition du comté de Namur en 1421. Il mourut à Tournay le dimanche 14 décembre 1433, à l'âge de 74 ans. La *Bibliotheca Belgica*, publiée par Foppens, p. 446, le *Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournay*, t. I, p. 58, et t. II, p. 81, et le livre de J. Caulier, intitulé *Sépultures, épitaphes, vitres, etc., des églises de Tournay*, p. 477 (aux archives de cette ville), rapportent ainsi son épitaphe :

« *Hic jacet quondam venerabilis et circumspectus vir, magister Henricus* Goethals, *magister in artibus, et baccalaureus in theologia, decanus Leodiensis, et præpositus Insulensis, canonicus hujus ecclesiæ, consiliarius illustrium principum dominorum Joannis et Philippi, ducum et comitum Burgundiæ, Flandriæ et Artesiæ, qui obiit anno Domini* 1433, *mensis decembris* 14 (1). »

---

(1) Cette épitaphe a été rétablie dans une niche de la cathédrale de Tournay, contiguë à la chapelle de la sainte Vierge, et forme le pendant de celle de Henri Goethals (le docteur solennel).

Un monument consacré au doyen de Saint-Lambert, dans son église, en face du tombeau de son cousin, Pierre Goethals de Hondt, était décoré de ses 16 quartiers. Les huit paternels étaient Goethals, Wenemaere, Uutendaele, Nempts, van der Haghen, Uuterwulghe, van de Zype et de Vos; les huit quartiers maternels étaient de Grautere, Gruiselbrecht, van Parys, Goetghebuer, Damman, Raveschoot, van Steelandt et Betie.

Voici l'inscription qu'on lisait sur ce monument.

« *Mortales exuvias hic consecravit amplissimus dominus Henricus* Goethals, *non incelebri apud Gandenses familia* Goethalsiorum *progenitus, hujusque illustrissimi capituli Sancti-Lambertini Leodiensis canonicus, trefoncarius archipresbyter, nec non decanus et thesaurarius, qui non minus virtutibus propriis quam majorum honoribus nobilis, in rebus ac bonis administrandis expertissimus, vir pacificus ac omnibus carus. Obiit in Domino* 14 *decembris* 1433. »

(Voir le *Byvoegsel* de Vaernewyck, la *Notice biographique sur Henri Goethals, doyen de Liége*, par M. Schellinck, in-8°, *Gand*, 1829; et les *Miscellanées historiques*, par M. le baron Jules de Saint-Genois).

3° Guillaume Goethals, mort en célibat;

4° Georges Goethals, écuyer du comte de Nevers, créé chevalier à la bataille de Nicopolis en 1396, puis conseiller honoraire de Charles VI, roi de France. Il acheta du duc Jean-sans-Peur le polder de Beveren-lès-Anvers (1), conjointement avec Jean de Liedekerke, Louis van der Moere, Pierre van Steelandt, Josse Vyts et Jean Sersanders, par acte passé devant le magistrat de Gand, le 1er octobre 1414. Georges Goethals fut à diverses époques échevin de la ville de Gand et électeur au renouvellement de son magistrat, savoir, de la part de la ville en 1439, et de la part du duc en 1440. (*L'Espinoy*, pp. 628, 635, 644, 655, 656, 657). Il avait épousé Godelive *van der Hecke* (2), dont il eut sept fils et deux filles :

A. Paul Goethals, capitaine des Gantois, tué au combat de Gavere, le 23 juillet 1453, avec trois de ses frères;

B. Georges Goethals, mort en bas âge;

C. Henri Goethals, tué à la bataille de Gavere;

D. Baudouin Goethals, échevin de la seigneurie de Saint-Bavon-lès-Gand;

E. Louis Goethals, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-lès-Gand;

F. Jacques Goethals, } tués à la bataille de Gavere;
G. Jean Goethals, }

H. Marie Goethals, épouse de Pierre *Goetghebuer* (3), qu'elle rendit père d'une fille :

Isabeau Goetghebuer, mariée à Giselbert *de Gruutere*, seigneur de Loovelde. Tous deux furent inhumés aux dominicains de Gand. Ils laissèrent :

Giselbert de Gruutere, chevalier, seigneur de Loovelde, marié avec Gertrude *d'Ydeghem* (4). Elle mourut le 4 octobre 1564. Son mari était décédé le 10 mai 1546, et tous deux furent inhumés au milieu de l'église Saint-Jacques à Gand. Ils laissèrent pour enfants :

AA. Jean de Gruutere, chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, seigneur de Loo-

---

(1) Ce polder contenait deux mille sept cent douze arpents.

(2) VAN DER HECKE : de sinople, à 3 chevrons d'argent, à la bordure engrêlée d'or.

(3) GOETGHEBUER : d'argent, à 3 trèfles de sinople.

(4) D'YDEGHEM : d'or, à 2 fasces de sable; en abîme, un écu de sinople au lion d'argent, qui est *de Wiese*.

velde, marié avec Jacqueline *de Waele*, dite *Axpoele*, morte le 26 août 1561 et inhumée à Saint-Jacques à Gand. Jean lui survécut jusqu'au 19 juillet 1585, et fut enterré à Heusden-lès-Gand. Leurs enfants furent :

aa. Giselbert de Gruutere;

bb. Gertrude de Gruutere, dame de Loovelde, née en 1555, mariée, le 15 mai 1571, à Philippe de *Crombrugghe* (1), seigneur de Douve, de Broucke, de Bolaere. Ils moururent lui le 4 janvier 1618 et elle le 18 septembre 1638. Elle fut enterrée en l'abbaye de Groeninghe-lès-Courtray;

cc. Barbe de Gruutere, épouse de Jean *Sersanders* (2), mort en 1582;

dd. Philippoté de Gruutere, mariée à Guillaume *van den Broucke*, mort le 31 décembre 1595;

BB. Philippe de Gruutere, premier échevin de la Keure de Gand en 1577, marié à Philippote *de Waele d'Axpoele*, mort sans postérité;

CC. Giselbert de Gruutere, tué au siége de Metz en 1552;

DD. Guillaume de Gruutere, qui a eu de son alliance avec Françoise *Ryel* :

aa. Philippe de Gruutere;

bb. Gertrude de Gruutere;

cc. Marie de Gruutere.

EE. Jossine de Gruutere, mariée : 1° avec André *de Smet* (3); 2° avec Jean *Damours*;

FF. Anne de Gruutere, religieuse au monastère de Galilée à Gand, morte en 1579;

---

(1) de Crombrugghe : de gueules, à 3 molettes d'éperon à queues d'argent.

(2) Sersanders, marquis de Luna : de gueules, au croissant d'argent.

(3) de Smet : coupé d'azur et de sable, à 3 anemones d'argent, boutonnées de sinople, posées sur le tout, 2 et 1.

GG. Catherine de Gruutere, morte le 13 janvier 1589, femme de Pierre *de Cortewyle*, haut échevin du pays de Waës, décédé le 5 juillet 1595;

HH. Gérardine de Gruutere, alliée avec Antoine *de Stoppelaere*;

II. Françoise de Gruutere, mariée à Jean *van Overbeke*, dont elle n'eut pas d'enfants;

JJ. Gertrude de Gruutere, morte le 22 avril 1568, première femme de Jacques *de Cortewyle*, seigneur de Laecke, dont:

François de Cortewyle, seigneur de Laecke, mort célibataire.

I. Élisabeth Goethals, épouse de N.... *van der Haghen*;

5° Louis Goethals, conseiller, etc., marié avec Jeanne *de Ketelboetere* (1), on ignore s'il a laissé des enfants;

6° Baudouin II, qui a continué la postérité;

7° Mechtilde Goethals, née vers l'an 1564, épouse de Roger *Everwyn*, qu'elle rendit père de :

Roger Everwyn, investi des clergies de Lens et du bailliage des 4 métiers par décisions souveraines des 17 septembre et 30 octobre 1419. (*Registre des Chartes, archives de Lille.*)

VAN INGOYGHEM: d'or, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

XV. Baudouin Goethals, II° du nom, échevin de Deynse, eut pour femme Marie van Ingoyghem. De leur mariage sont nés trois fils :

1° Michel Goethals, officier du duc Jean-sans-Peur, marié avec Claire *de Wittem* (2). Il en eut une nombreuse postérité, savoir :

A. Michel Goethals, franc-archer de la garde de Charles-le-Téméraire. Il fit la guerre contre les Suisses et surprit le fort de Saint-Michel en Lorraine avec Louis de Joigny, Paul van den Walle, Guillaume Damman, Baudouin de Roucourt, Gérard Uutenhove et Louis van den Bundere;

---

(1) DE KETELBOETERE : de gueules, à 5 cloches d'argent, posées 1, 2 et 2 : au franc canton d'or, chargé de 5 merlettes de sable, posées 2 et 3, et à la bordure engrêlée d'argent.

(2) DE WITTEM : de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules,

B. Jean Goethals, page, puis franc-archer du même prince. Il se trouva au siége de Nuys, près Cologne, et fut tüé, le 5 janvier 1476 (*v. st.*), à la bataille de Nancy, où il commandait 88 picquenaires ;

C. Baudouin Goethals. Il fut aussi page et franc-archer du duc de Bourgogne. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Montlhéry, le 16 juillet 1465, puis délivré par une réaction, il fut envoyé en mission, en 1470, vers le roi d'Angleterre. Après la mort de Charles-le-Téméraire, il s'attacha au duc de Gueldre, et mourut à Nimègue en 1496 ;

D. Adrien Goethals, moine de l'abbaye d'Afflighem ;

E. François Goethals. On le trouve inscrit au registre du corps de métier des fendeurs de bois, en 1514. Il eut deux femmes : 1° demoiselle *van Provins* (1) ; 2° demoiselle *van Sicleers* (2) ;

F. Simon Goethals. Admis dans les archers de Charles-le-Téméraire, il fut l'un des 80 gentilshommes que ce prince arma chevaliers la veille de la bataille de Nancy. Après l'issue funeste de cette bataille, Simon Goethals servit l'archiduc Maximilien, et son fils, Philippe-le-Beau, roi de Castille, qu'il suivit en Espagne l'an 1506. Il mourut l'année suivante à Tolède ;

G. Olivier Goethals, qui se trouva aux siéges de Liége et de Dinant, comme franc-archer du duc de Bourgogne. Il devint par la suite conseiller de l'empereur Maximilien. Il eut pour femme Marie *le Roy* (3), et pour fils :

Jean Goethals, époux de Marie *van Thielt* (4), dont il eut :

I. Olivier Goethals, tué à la bataille de Pavie, en 1525. Il était âgé de 19 ans ;

II. Anne Goethals,
III. Catherine Goethals, } mortes en bas âge ;

H. Alexandre Goethals, chapelain de la comtesse de Charolais, mort en 1470 ;

---

(1) van Provins : d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de 6 étoiles à 6 rais du même, 3, 2 et 1.

(2) van Sicleers : de gueules, au lion d'argent.

(3) Le Roy : d'azur, à l'aigle d'or, accompagnée de 3 roses du même.

(4) van Thielt : de gueules, à 5 roses d'argent, 3 et 2 ; au chef d'or, chargé d'un cerf élancé de sinople ; à la bordure engrêlée de gueules.

I. Jossine Goethals, femme de N... *Valcke* (1);

J. Claire Goethals, religieuse au monastère de Groeninghe-lès-Courtray;

K. Catherine Goethals, religieuse à l'abbaye de Marquette, près de Lille;

2° Hugonin, dont nous allons parler;

3° Jacques Goethals. Il était agrégé au corps de métier des tailleurs à Gand.

POURSTRAETE : de gueules, à 3 losanges d'argent en pal.

XVI. Hugonin GOETHALS, épousa, vers 1424, Catherine POURSTRAETE. De ce mariage sont provenus cinq fils et une fille :

1° Arnould Goethals, né en 1425, moine de l'abbaye de Saint-André-lès-Bruges, dont il écrivit la Chronique (2). Ce savant religieux mourut à l'âge de 90 ans, en 1515;

2° Baudouin Goethals. D'abord membre du conseil provincial de Flandre, et l'un des jurisconsultes les plus marquants de son époque, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chapelain et conseiller des ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Lors de la paix, dite *Sinte-Lievens-Vrede*, en 1469, il présida la députation envoyée par les Gantois vers le duc Charles-le-Téméraire, pour lui demander grâce des actes de violence que le peuple avait commis à son égard, lors de sa joyeuse entrée. Baudouin Goethals habitait à Bruxelles le palais des comtes de Flandre, dont il était commensal, et fut souvent délégué par le souverain pour la réformation des lois et le renouvellement du magistrat dans la West-Flandre. Il mourut à Bruges en 1487, et fut inhumé dans l'église de Saint-Donat, où l'on voyait, au milieu du chœur, une pierre sépulcrale portant cette inscription :

Tristia fata Goethals *hoc marmore condunt,*
Balduini ad famæ sidera nomen adit.
Presbyter hic Phœbi et doctus arte magister,
Qui juris Baccâ tempora juncta tulit.
Hujus et eloquium durus dum mulceret aures,

(1) VALCKE : de gueules, au faucon d'or, sur une terrasse de sinople.

(2) M. Jules van Praet, à la suite de son *Origine des communes de Flandre*, a traduit un chapitre de cette chronique. Ce morceau fait sentir l'importance que la publicité pourrait donner à ce manuscrit. (Voir les *Miscellanées*, n° 5, par M. de Saint-Genois, et le *Byvoegsel* de M. van Vaernewyck.)

Mirantur reges, obstupuere duces
Burgundi : hic Caroli mentis sale consule dignus
Dux Philippe, tuus conciliator abit;
Urbs famosa tuum Gandavum plange vocatum
Et die extremum Balduine vale.

Anno MCCCCLXXXVII, xxiv februarii, naturæ solvit jura (1).

Ses huit quartiers inscrits sur ce monument sont : Goethals, de Gruutere, Ingoyghem, Wittem, Poursiraete, de Vriendt, Jours et Blomme (*Épitaphes de Bruges*, t. I, p. 164).

3° Hugonin Goethals, seigneur de Vauchier et de Bolomier, chevalier de l'ordre de St-Michel. Charles-le-Téméraire l'envoya avec d'autres gentilshommes de sa cour à la rencontre de Marguerite d'York, lorsqu'il épousa cette princesse en 1468. L'année suivante le même prince le chargea d'une mission près du roi d'Angleterre, qui lui fit don d'une épée d'un travail fini. Le duc Charles signa le contrat de mariage de Hugonin Goethals avec Anne *Rym* (2) à laquelle la duchesse fit de riches cadeaux. Hugonin reçut du duc 500 écus d'or et une belle armure. En 1473 ce prince le chargea d'une mission près du roi Louis XI. Pour marques de leur satisfaction mutuelle, le roi le décora de l'ordre de St-Michel et le duc lui donna le commandement de cinquante chevaucheurs, à la tête desquels il fut tué à la bataille de Morat en Suisse, en 1476 ;

4° Paul Goethals, conseiller de la châtellenie d'Ypres ;

5° Henri, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

6° Marie Goethals, épouse de N... *van Marivoorde* (3), dont une fille :

Anne van Marivoorde, femme de P. *Snouckaert* (4).

XVII. Henri GOETHALS, IIe du nom, fut conseiller au conseil de Flandre. Il s'allia vers 1450 avec Élisabeth VAN DEN HEEDE, de laquelle il laissa deux fils et une fille :

VAN DEN HEEDE : d'or, à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent.

---

(1) Cette épitaphe est rapportée dans le *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium*, p. 240. Il en est également fait mention dans la *Collection des épitaphes de Bruges* (t. I, p. 65).

(2) RYM : d'or, au léopard de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur.

(3) VAN MARIVOORDE : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 macles de gueules.

(4) SNOUCKAERT : parti, au 1 d'or, à l'aigle de sable ; au 2 d'argent, à 3 bandes de sable.

1° Guillaume Ier, dont on va parler;

2° Antoine Goethals, époux de Catherine *van Horoir* (1), fille de Jacques van Horoir, et père de trois enfants :

A. Gaspar Goethals, mort sans postérité;

B. Marie-Lievine-Thérèse Goethals, baptisée en l'église St-Martin d'Ackerghem, à Gand, le 21 février 1477. Elle fut mariée à Geoffroi *van Hermsbrouck de Donsborch*;

C. Catherine Goethals, épouse de Guillaume *Houare* (2);

3° Sabine Goethals, mariée avec Jean *Teerlincx* (3);

BITHAVE : de sinople, au chevron d'or, chargé de 3 boules d'argent (*à enquerre*).

XVIII. Guillaume GOETHALS, Ier du nom, épousa, vers 1480, Marie BITHAVE, fille de Louis Bithave, laquelle épousa en secondes noces Gérard van den Hende. Elle avait eu de son premier mari :

1° Gilles, dont l'article suit;

2° François, Ier du nom. Son article viendra après la postérité de son frère aîné;

3° Josse Goethals, mort célibataire;

4° Jean, IIe du nom, dont on parlera plus loin;

5° Marie Goethals, morte sans alliance;

6° Catherine Goethals, mariée 1° avec N... *van Vivien* (4), fils de Corneille van Vivien; 2° Georges *van Clapdorp* (5). Elle mourut le 13 novembre 1518.

7° Anne Goethals, morte sans alliance.

Fils naturel de Guillaume Goethals :

Jean-Baptiste Goethals *fut marié avec Elisabeth* Havermans *et mourut sans enfants.*

XIX. Gilles GOETHALS, *aliàs* ALGOET, né vers 1486, était, en 1514, échevin des Parchons de la ville de Gand. L'année suivante il l'était de la Keure. En 1525

(1) VAN HOROIR : d'hermine, à 3 barres d'or.

(2) HOUARE : de sinople, à 7 étoiles d'argent, 2, 3 et 2.

(3) TEERLINCX : d'azur, à 3 dés d'argent.

(4) VAN VIVIEN : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 têtes et cous de bœuf du même, et en pointe, d'une hure de sanglier de sable, défendue d'argent.

(5) VAN CLAPDORP, écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une potence et 2 merlettes d'or; aux 2 et 3 d'or, à 3 croix recroisetées de gueules.

il devint avocat, puis successivement avocat-général du grand-conseil des Pays-Bas et conseiller-commissaire au conseil provincial de Flandre. Il fut chargé, en 1539, de l'administration des biens de la ville de Gand, avec G. Oosterlinck et J. de Brakele, comme membres de la bourgeoisie. En la même année il fut commis, de la part de l'empereur Charles-Quint, pour le renouvellement du magistrat de Gand. (*L'Espinoy*, *p.* 810, 813, 859, 860.) Ayant épousé en premières noces, à Bruges, Marie DE VICQ, il fut élu conseiller de cette ville en 1547. (*Wetten van Brugge*, par Pierre Ledoux, t. 1, p. 209.) On le trouve figurant dans les actes baptismaux de cette ville en 1561, pour messire Charles Spanoghe. Il fut long-temps membre du magistrat et administrateur des biens de ladite ville de Bruges, où il siégeait encore en 1574. (Voir le *Mémoire sur la révolte des Gantois en* 1539, publié par d'Hollander, in-4°, La Haye, 1747, p. 101.) Gilles avait épousé en secondes noces Pauline DUCELLIER, fille de Jacques Ducellier. Ses enfants furent (1) :

DE VICQ : de sable, à 6 besants d'or, 3, 2 et 1.

DUCELLIER : d'argent, à 4 cotices de gueules ; au canton du même.

Du premier lit :

1° Jean, II° du nom, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Gilles Goethals, qui épousa Marie *de Rycke*, fille de Jean de Rycke, de laquelle il eut un fils et trois filles :

A. Jean Goethals, marié avec demoiselle *van der Gracht* (2);

B. Marie Goethals;

C. Madelaine Goethals;

D. Jossine Goethals;

3° Madelaine Goethals;

4° Anne Goethals, épouse de Jean *Lotin* (3).

---

(1) On trouve un portrait bien lithographié de Gilles ALGOET, p. 33 des *Esquisses biographiques de la maison de Goethals*.

(2) VAN DER GRACHT : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable.

(3) LOTIN : échiqueté d'argent et de sable.

COLAERTS (1) : XX. Jean GOETHALS, IIe du nom, épousa Marie COLAERTS, dont une fille :

MASSUE : de gueules, à 2 massues d'or en sautoir surmontées d'une couronne du même.

XXI. Marie GOETHALS, mariée avec Gauthier MASSUE, qu'elle rendit père de :

Gauthier Massue, époux de Jossine *Ketels* (2). De leur mariage est née :

Barbe Massue, femme de Gilles *van Wyndekens* (3), échevin de Bruges en 1638.

XIX. François GOETHALS, Ier du nom, second fils de Guillaume Goethals et de Marie Bithave, naquit en 1500. Il fut licencié en droit, avocat au conseil de Flandre et hoofdman de la ville de Bruges, où il était inscrit dans la corporation des courtiers. Il fit imprimer à Gand, en 1549, un ouvrage estimé, ayant pour titre : *Observations sur la pacification de Gand.* François Goethals mourut à Bruges le 7 novembre 1554, et fut inhumé en l'église de Sainte-Walburge. Il avait épousé Élisabeth DE CIOLI, fille de Benoît de Cioli, morte le 5 décembre 1549. De leur mariage naquirent :

DE CIOLI : d'azur, au chevron d'argent.

1° Elbert Goethals, né en 1530, bachelier en théologie à l'université de Louvain. Il avait obtenu bien jeune la prébende de chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame à Tolen, en Zélande (*Analecta Belgica*, par Papendrecht, t. VI, p. 251). Lors de la dispersion de ce chapitre par les calvinistes, en 1577, Elbert Goethals se retira près de son frère François à Louvain, et le suivit à Douay en 1583. Il y fut nommé, en 1594, chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé, et y mourut le 15 février 1599.

2° François, IIe du nom, qui suit :

XX. François GOETHALS, IIe du nom, nommé aussi PANAGATHUS et EUCOLLUS, naquit en 1539. Appliqué

---

(1) COLAERTS : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix patée et fourchetée de 9 pièces d'or, ébranchée à senestre, accostée d'une grenade tigée du même, ouverte de gueules; aux 2 et 3 d'or, à 6 cloches de vair d'azur, sur lesquelles broche une bande de gueules.

(2) KETELS : d'azur, à 3 chaudrons d'or.

(3) VAN WYNDEKENS : d'or, à 5 losanges d'azur accolées en bande.

de bonne heure à l'étude du droit civil et canonique, il fut dès l'âge de trente ans l'un des docteurs les plus renommés de l'université de Louvain. Quelques ouvrages dus à son imagination ont laissé de lui une opinion avantageuse comme écrivain et comme poète. (Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 293; *Ephémérides historiques de la ville de Douay*, p. 173; Van Vaernewyck, et 10e *Miscellanée*, par M. de St-Genois). Appelé à la première chaire du droit canon établie en l'université de Douay, il s'y fit une telle réputation que, quoiqu'il fût marié et père d'une nombreuse famille, le pape lui permit d'embrasser l'état ecclésiastique. Sa séparation volontaire et son entrée dans les ordres eurent lieu en 1589, et il célébra sa première messe le 1er janvier 1590. Il devint chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé de Douay, tandis que Catherine VAN GOBELSROY, dame de St-Quentin, qu'il avait épousée à Louvain en 1560, se faisait recevoir en l'abbaye de Denain en Hainaut. Il mourut en 1616, ayant eu onze enfants :

VAN GOBELSROY : d'azur, à 3 pals d'or ; au chef du même, chargé d'une hure de sanglier de sable.

1° François Goethals, mort jeune à Louvain ;

2° Guillaume, IIe du nom, dont nous parlerons ci-après ;

3° Jean Goethals, né à Bruges, avocat au conseil de Flandre ;

4° Henri Goethals, né à Louvain, mort célibataire ;

5° François-Albert-Engelbert Goethals, qualifié d'*homme pieux et docte* par Valère André (p. 293). Il fut licencié en l'un et l'autre droit, et chanoine de l'église collégiale d'Anderlecht, près Bruxelles. Il obtint une prébende de chanoine royal à l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et devint aumônier et prédicateur extraordinaire des archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles le 24 décembre 1627, et, d'après l'acte de ses dernières volontés, son corps fut enterré dans l'église des dominicains de la même ville. Il avait légué à l'université de Douay la riche bibliothèque qui lui était échue de son père*;

* Épitaphe de François-Albert :

Mortale quod habuit immortale
Resumpturus hic paulisper deposuit

6° Simon Goethals, né à Bruges;

7° Catherine Goethals, née à Louvain, épouse d'Isaac *Heyne* (1), seigneur de Slangenborch;

8° Marie Goethals, religieuse à Louvain;

9° Barbe Goethals;

10° Susanne Goethals, femme de Mathias *van Rode* (2). Elle mourut le 18 octobre 1645, ayant eu un fils et deux filles :

A. Mathieu van Rode, décédé le 16 octobre 1686; }
B. Marie van Rode, morte le 3 février 1691; } (A).
C. Anne van Rode, morte le 23 août 1659; }

11° Dorothée Goethals, épouse de Noël *Chatte* (3), dont est né :

Albert Chatte.

Sweerts : émanché d'argent et de gueules de 10 pièces.

XXI. Guillaume Goethals, IIe du nom, né à Bruges, secrétaire de la loi de Bruxelles, épousa 1° Jeanne Sweerts (4), fille de Magnus Sweerts, échevin de

---

Prœnobilis ac reverendus admodum Dominus
Dnus Franciscus Albertus seu Engelbertus
Goethals
Filius doctissimi ac nobilissimi viri Francisci
Toparchæ de Sta Quintino et Domicellæ Catharinæ
Van Gobelsroy, Mechlinia oriundus,
J. U. L. ac canonicus ecclesiæ de Sonegiis
Ad aulam serenissimorum
Principum Alberti et Isabellæ
Vocatus, capellani ac eleemosinarii dignitate honoratus fuit.

(1) Heyne van Slangenborch : de sable, à 3 couleuvres d'argent; au chef d'or, chargé de trois arbres au naturel.

(2) van Rode : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 trèfles du même. Les *van Rode*, *Uyttenlemmingen*, *van Calstre*, *van Redingen*, *van Steen*, *Verrusalem* et *Gielis*, formaient les sept familles patriciennes de la ville de Louvain.

(A) Tous trois sont enterrés dans le caveau de la famille de Rode, à l'église des Récollets à Bruges, dans la chapelle de Ste-Marguerite, où l'on voit leur tombe décorée de leurs armoiries et de 8 quartiers : van Rode, Cosyns, Spira, van Vlaenderen, Goethals, Cioli, Gobelsroy, de Witte.

(3) Chatte : de gueules, à une clef d'argent en bande.

(4) L'une des sept nobles lignées de la ville de Bruxelles. Les autres étaient *Serhuygs*, *T. Serroeloffs*; *Sleus*, *Steenwege*, *Coudenberg* et *Rodenbeke*.

Bruxelles en 1587, et de Catherine van Wachelgem; 2° Marie VAN OVERBEKE, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

VAN OVERBEKE : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 lionceaux du même.

1° Guillaume Goethals, prêtre;

2° Cornélie Goethals, mariée à Nicolas *Snellincx* (1), avocat au conseil de Brabant. On voit encore aujourd'hui en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, une lame ornée de leurs 8 quartiers;

3° Marie Goethals, épouse de Corneille *Langerit* (2), avocat au conseil de Brabant;

4° Anne Goethals, mariée 1° à Charles *Snellincx;* 2° avec Adrien *van Zinnicq* (3).

XXII. Jean GOETHALS, II° du nom, quatrième fils de Guillaume Ier et de Marie Bithave, épousa 1° Marie LAERBAUTS; 2° Marie VAN DEN BENEDEN. Ses enfants furent;

LAERBAUTS : d'azur, à 2 bistèques d'argent en pals.

VAN DEN BENEDEN : de sable, au griffon d'or, cantonné de 4 croissants d'argent.

Du premier lit :

1° François Goethals, mort célibataire;

2° Jossine Goethals, mariée avec Jacques *Uuterwulghe* (4);

Du second lit :

3° Jacques Goethals. Il ne fut pas marié;

4° François Goethals, avocat au conseil provincial de Flandre, et maître ès arts (5). Il figure dans la magistrature

---

(1) SNELLINCX : d'argent, à une quintefeuille de gueules; au chef de sable, chargé de 3 flanchis d'argent.

(2) LANGERIT : de gueules, à la bande ondée d'or; au chef d'argent, chargé de 2 roseaux feuillés de sinople, passés en sautoir.

(3) VAN ZINNICQ : d'argent, au chêne de sinople, au serpent d'azur, entortillé au fût de l'arbre.

(4) UUTERWULGHE : d'or, à 3 maillets d'azur.

(5) François Goethals a laissé un nom distingué dans les sciences et les lettres. On cite entre autres une épître en vers qu'il écrivit à son cousin-germain François Goethals, à l'occasion de son traité *de Felici et infelici Republica, ad senatum Brugensem*. Le docteur lui répondit par une missive au commencement de laquelle on trouve cette phrase :

Ganda oriundus,

Nobile Franciscus Colli, EUCOLLUS *a bonitate, etc.*

Cette épître et la réponse se voient en tête de la 2e édition dudit traité, imprimée à Louvain en 1567.

de la ville de Bruges dans les années 1562 et 1569, comme conseiller. (*Wetten van Brugghe*, par Ledoux, pp. 235 et 240);

5° Simon, dont l'article suit;

6° Pierre Goethals, époux de Beatrix *van der Vynckt* (1), fille de Jean van der Vynckt et de Beatrix S'Moors (*alias* Moor), et père de deux filles :

A. Anne Goethals, mariée 1° avec Jean *Turckschap* (2); 2° avec Jean *Toebast* (3), fils de Lievin Toebast et de dame Anne Van der Hagen. Ce dernier en eut deux fils :

a. Jacques Toebast, né le 19 novembre 1629;

b. Jean Toebast, échevin de la Keure à Gand, en 1664, marié 1° avec Adrienne *Grenier* (4); 2° avec Jeanne *Bave*. Il mourut le 25 août 1667, et fut enterré près de ses deux femmes dans l'église du couvent des Galiléennes à Gand;

B. Jeanne Goethals, mariée à Nicolas *de Saedelaere* (5), dont est né :

Jean de Saedelaere;

7° Catherine Goethals, épouse 1° de Pierre *Van der Piet* (6); 2° de Jean *Van der Vynckt*.

COOLENS : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 glands de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à 3 cous de grue d'argent.

XXIII. Simon GOETHALS épousa Thérèse COOLENS, de laquelle il eut un fils, qui suit;

DE BAUWENS : de sable au léopard lionné d'or, armé et lampassé de gueules.

XXIV. Lievin GOETHALS n'a eu de son mariage avec Marie DE BAUWENS, qu'une fille :

Lievine Goethals, qui ne fut pas mariée.

---

(1) VAN DER VYNCKT : d'argent, à la face de sable, chargée de 3 pinsons d'or, et accompagnée de 3 écussons du second émail.

(2) TURCKSCHAP : d'or, à l'ancre au naturel, accostée à dextre d'une chèvre de sable et à senestre d'un mouton au naturel.

(3) TOEBAST : d'argent, à une tête humaine de carnation, accompagnée de 3 glands de sinople, à la bordure du champ.

(4) GRENIER : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier du même.

(5) SAEDELAERE : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 croissants du même.

(6) VAN DER PIET : d'argent, à la croix de sable, cantonnée de 4 clefs d'argent.

SECONDE BRANCHE PRINCIPALE.

XI. Henri GOETHALS, Ier du nom, fils puîné de ser Justaes Goethals, sire de Mude et de Nieuwlandt, et d'Anne de Mol, naquit en 1267. Il épousa Marie WENEMAERE, sœur de Marguerite Wenemaere, épouse de son frère Pierre Goethals, capitaine des arbalétriers de la ville de Gand. Henri Goethals fut premier administrateur (*voogd*) de l'hospice Saint-Laurent fondé, le 23 juin 1323, par son oncle Guillaume Wenemaere, chevalier, et fit partie du magistrat de Gand. (*Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, par l'Espinoy, pp. 395 et 404). Henri Goethals mourut le 4 février 1354, et fut inhumé, ainsi que son épouse, dans la chapelle de cet hôpital. « Joucheer Heinrick » *Goethals* die in houwelic hadde Maria *Wenemaere*, » was eersten VOECHT van desen hospitaele tot den » 4e van sprockelmaent des jaers 1354. » (*Cartulaire de Saint-Laurent*, p. 7.) De leur mariage étaient issus :

1° Henri Goethals, seigneur de Nieuwlandt, surnommé à la Haute-Maison *(op thochhuus)*, né en 1289, mort célibataire en 1367. Il avait rempli pendant nombre d'années la charge de proviseur de l'hospice de St-Jacques, dont il fut le bienfaiteur, et huit fois celle d'échevin de la ville de Gand (*L'Espinoy*, pp. 448, 465, 471, 474, 499, 501, 511 et 512). Henri Goethals était agrégé au corps des métiers, et il fut doyen de la corporation des brasseurs (1);

2° Josse Goethals, qui épousa demoiselle *de Rycke*, dont il eut deux fils :

A. Georges Goethals, marié avec demoiselle *Audenburg* (2);

B. Hubert Goethals, marié avec Alix *de Vriendt* (3), dont un fils :

---

(1) Il habitait la maison seigneuriale de Nieuwlandt, qu'il tenait de son grand-oncle et parrain Henri de Gand, le *docteur solennel*. Cette maison, appelée *Hooghuys*, à cause de son élévation, était située vis-à-vis la chapelle et l'hospice Saint-Jacques.

(2) AUDENBURG : d'argent, à 3 bandes de gueules; au chef d'or.

(3) DE VRIENDT : d'azur, à 3 merlettes d'argent.

Hubert Goethals, qui a laissé de son mariage avec Marie *Mettenèye* (1) :

I. Christophe Goethals ;

II. Marie Goethals, } religieuses au couvent de Sion-lès-Courtray, où leur mère se retira après la mort de son mari ;

III. Isabelle Goethals, }

3° Lieven, dont l'article suit ;

4° Demoiselle N.... Goethals, mariée à N.... *Everwyn* (2), dont elle eut, entre autres enfants ;

N.... Everwyn, marié à demoiselle *Stourffarts* (3), dont :

N.... Everwyn, femme de N.... *van der Zickele* (4). De ce mariage est née une fille :

Claire van der Zickele, épouse de Nicolas *Uutenhove* (5), veuf en premières noces de Jeanne-Claire Everwyn. Il eut de sa seconde femme :

I. Marguerite Uutenhove ;

II. Barbe Uutenhove, dame de Hasselt, mariée avec François *van Edinghen* (6), seigneur de Vrye, fils de Jean van Edinghen, et de Jacqueline van Vaernewyck, dont un fils et une fille :

AA. Omer van Edinghen, seigneur de Vrye et de Hasselt, du chef de sa mère. Marie d'*Immeloot* (7), sa femme, le rendit père d'une fille nommée :

Agnès van Edinghen, dame de Hasselt, de Vrye, etc., femme de Philippe *van Steelandt* (8), seigneur de Rye ;

BB. Jacqueline van Edinghen, épouse de mes-

---

(1) METTENEYE : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 tours d'or.

(2) EVERWYN : de sable, à la hure de sanglier d'argent, accostée de 2 demi-ramures du même, celle à senestre renversée.

(3) STOURFFARTS : fascé d'argent et de sable, frété d'or ; à la bande de gueules, chargée d'une palme d'argent.

(4) VAN DER ZICKELE : de gueules, à 3 faucilles d'argent, emmanchées d'or.

(5) UUTENHOVE : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

(6) VAN EDINGHEN : d'or, à 2 fasces de sable ; en cœur un écusson de sinople, chargé d'un lion d'argent.

(7) D'IMMELOOT : échiqueté d'or et d'azur.

(8) VAN STEELANDT : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 4 flanchis accolés d'azur, en manière de fretté.

sire Jean *van der Slacht* (1) dit *van Branteghem*, à Alost, dont deux fils :

aa. Jean van der Slacht, père de trois enfants ;

bb. Henri van der Slacht, père de quatre enfants.

XII. Lievin Goethals, chancelier de Louis de Nevers, comte de Flandre, fut plus tard, en 1348, échevin de la ville de Gand. (*L'Espinoy*, p. 478). Il avait épousé damoiselle Tiburce de Calckine, fille de Baudouin de Calckine, et de Marguerite Rym. De leur mariage sont nés deux fils :

De Calckine : échiqueté d'argent et de sable de 3 tires.

1° Pierre, II° du nom, qui suit;

2° Justaes Goethals, époux de Marie *de Gaulle* (2), laquelle lui donna un fils :

Olivier Goethals, né à Blois en 1350. Il fut chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, chambellan du roi Charles V, et ensuite écuyer de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Il fut l'un de ceux que ce prince chargea, en 1397, d'aller traiter de la rançon du comte de Nevers, son fils, fait prisonnier par le sultan Bajazet à la bataille de Nicopolis.

XIII. Pierre Goethals, II° du nom, seigneur de Nieuwlandt, se distingua par son dévoûment et sa fidélité aux comtes de Flandre durant les troubles sanglants qui agitèrent ce pays sous les dictateurs Jacques et Philippe d'Artevelde, et fut l'un des gentilshommes qui défendirent Audenarde contre les insurgés en 1382. Il avait épousé, vers 1355, Catherine Mahieu. De leur union sont sortis quatre fils :

Mahieu : d'or, à 3 merlettes de sable.

1° Gerem, IV° du nom, dont l'article vient ci-après;

2° Jean Goethals, qui de demoiselle *Serthomas* (3) sa femme, a laissé :

---

(1) van der Slacht van Branteghem : d'or, semé de billettes de sable; au lion de gueules, brochant.

(2) de Gaulle : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

(3) Serthomas : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 écussons d'or.

Jean Goethals, mort célibataire le 29 décembre 1455. Il fut inhumé dans l'église d'Aisné-lès-Gand, devant le maître-autel, du côté de l'épître. Sa tombe, couverte d'une pierre bleue, le représente avec une inscription flamande en lettres gothiques;

3° Baudouin Goethals, chevalier, né en 1365. Il fut armé chevalier en 1396, après la bataille de Nicopolis. Il figure, en 1410, au nombre des échevins de la ville de Gand. (*L'Espinoy*, p. 599). Il avait épousé : 1° Alaïde *Struybels* (1), fille de Jean Struybels; 2° Catherine *de Brouwer*, fille de Jean de Brouwer. Il a eu de la première :

A. Baudouin Goethals, sire de Puyvelde, chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il faisait partie de l'armée que ce prince leva pour venger le meurtre de son père, et assista, en 1421, au siége de Pontarlier en Franche-Comté, ainsi qu'à la conclusion du traité d'Arras en 1435. Baudouin Goethals fut ensuite haut échevin du pays de Waes et de Tenremonde. Il avait épousé demoiselle *Zoetanys* (2). On ne voit pas qu'il ait laissé de postérité;

B. Gilles Goethals, archer de la garde du duc Philippe-le-Bon. Il assista en 1427 aux joûtes de l'Epinette à Lille. Ayant été reçu dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem, il passa à Rhodes en 1428, et se distingua dans un combat livré par la galère du commandeur d'Almeida contre deux vaisseaux sarrasins qui furent pris à la hauteur de l'île de Candie. Il revint dans sa patrie, et continua à servir le duc Philippe-le-Bon, jusqu'en 1437, qu'il fut tué dans une émeute à Bruges, avec le maréchal de l'Isle-Adam. On rapporte ainsi cet événement : « Philippe-le-Bon voulant tirer vengeance de la mutinerie des Brugeois, prétexta un » voyage en Hollande pour passer par leur ville. Il y » fit son entrée le 21 mai 1437, avec une suite nombreuse, dans laquelle on remarquait : Roland d'Uytkerke, Collaert de Comines, le comte d'Estampes, » Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, Gilles *Goethals*, Jean de Crèvecœur, Pierre de Roubaix, Philippe de Thérouanne, Jacques de Kiville, Josse de » Lichtervelde, les seigneurs d'Humières, d'Haubourdin, et beaucoup d'autres. Bientôt le peuple de Bruges s'inquiète de l'attitude hostile du prince; il » courut aux armes et tomba sur son escorte avec taut » de fureur, que Philippe lui-même faillit en être la » victime, et n'échappa que par miracle. Bon nombre » de ses chevaliers furent tués en le défendant, et de

(1) Struybels : gironné d'or et de sable.

(2) Zoetanys : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon d'argent.

» ce nombre furent Villiers de l'Isle-Adam, chevalier » de la Toison-d'Or, et Gilles *Goethals*, chevalier du » St-Sépulcre. Ils furent inhumés à l'hôpital St-Jean. » (*Recueil des inscriptions et armoiries de toutes les tombes de St-Donat de Bruges*, par Patrice Beaucourt, 1690, manuscrit in-4° de la Bibliothèque de Molgar-Coppieters, à Bruges, n° 356, pp. 28, 29);

C. Marguerite Goethals, épouse de sire Roland *van Trappen* (1);

4° Jacques Goethals, qui fut échevin de Gand en 1414 et 1419 (*de L'Espinoy*, pp. 605, 615). On le voit inscrit en 1415, dans le livre de la confrérie de l'hôpital St-Jacques sous la dénomination *de Brouwer*, parce qu'il était agrégé au corps de métier des brasseurs. Il laissa trois fils de son mariage avec Marie *van der Coutere* (2), fille de Pierre van der Coutere :

A. Pierre Goethals, né à Gand vers 1388, chevalier de Bourgogne et écuyer du duc Philippe-le-Bon. Sanderus, t. I, p. 79 de sa *Flandria illustrata*, le cite parmi les gentilshommes qui, en 1421, accompagnèrent le duc de Bourgogne en France, lorsque ce prince s'y rendit pour tirer vengeance du meurtre de son père, assassiné sur le pont de Montereau. « *Elenchus virorum in Flan-* » *dria nobilium sub Philippo Bono ad annum 1421, in* » *Franciam ad ultionem paternæ necis eunte : E. Gan-* » *davo, E. Wasia, Petrus Goethals*, etc. » Pierre Goethals se trouva à la prise de Provins, en Brie. Après la paix d'Arras (1435), le duc de Bourgogne l'établit gouverneur de Chimay dans le Hainaut. En 1440 il fut envoyé vers le roi Charles VII avec les sires de Lichtervelde, de Comines, de Cachten, de Saint-Georges et de Hautbourdin. Pierre Goethals fut encore député vers ce prince lorsqu'il se trouvait à Montbrison en 1456. Il mourut en 1466, des blessures qu'il avait reçues au siége de Dinant. Il avait été nommé chevalier de la Toison-d'Or, et devait être reçu dans le plus prochain chapitre, ses preuves de noblesse à cet effet ayant été faites. Sa tombe, placée vis-à-vis de celle de son parent dans l'église de St-Lambert (3), portait une inscription flamande dont voici la traduction : « Monument de très-valeureux et très-noble homme » messire Pierre GOETHALS, grand capitaine au service

---

(1) VAN TRAPPEN : de sinople, au buste de cigogne contourné d'argent, percé en bande d'une flèche du même, fûtée d'or et empennée de gueules.

(2) VAN DER COUTERE : d'argent, au chevron de sable, chargé de 3 étoiles d'or, et accompagné de 3 merlettes du second émail.

(3) Voyez la gravure de ces deux monuments cinéraires, pp. 24, 25 des *Esquisses Biographiques de la maison de Goethals*.

» du très-excellent duc Philippe-le-Bon, chevalier de » l'ordre de Bourgogne, marié à demoiselle *de Hondt*. » Sa carrière fut des plus glorieuses. Il se distingua » par sa grande bravoure dans toutes les guerres qui » eurent lieu sous le bon duc, dont il fut moult » estimé, et mourut le 24 août 1466. (*Archives de l'é-* » *glise de St-Lambert*). » Aux deux côtés du monument se trouvent, savoir, à droite, les armes de ses 8 quartiers qui sont *Goethals*, *de Calckine*, *Mahieu*, *v. d. Briele*, *v. d. Coutere*, *Rym*, *Baronaige* et *de Vriendt;* et à gauche les armes des 8 quartiers de sa femme, qui sont : *de Hondt*, *van Vaernewyck*, *de Jaegere*, *Blomme*, *Sanders*, *v. d. Linden*, *Roggemans* et *v. d. Abeele*. De son mariage avec Catherine *de Hondt* (1), Pierre Goethals a laissé :

a. Philippe Goethals, né en 1424. Il fut archer du duc Philippe-le-Bon, qui le créa chevalier et écuyer de la duchesse son épouse. Il fut tué, en 1465, à la bataille de Montenaken, près de Liége, où il se trouvait sous les ordres de Philippe de Hornes, sire de Gaesbeke. Il avait épousé N... *Borluut* (2);

b. Everard Goethals, chevalier de la milice Dorée, chargé d'une mission à la cour d'Autriche en 1464. Il fut tué en 1475, à la bataille de Granson;

c. Louis Goethals, archer des ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Il fut créé chevalier par ce dernier prince et périt à ses côtés à la bataille de Nancy en 1476;

d. Marie Goethals, femme de N.... *d'Ongnies* (3);

B. Jacques Goethals, échevin de Gand en 1443. Il a eu de son mariage avec Barbe *Sanders* (4) un fils :

François Goethals, marié avec demoiselle N.... *Bave* (5), et père d'une fille nommée :

Anne Goethals, femme de N... *Schauvliegher* (6);

C. Baudouin Goethals. Il s'allia avec demoiselle N....

---

(1) de Hondt : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 lévriers courants du même.

(2) Borluut : d'azur, à 3 cerfs élancés d'or.

(3) d'Ongnies : de sinople, à la bande d'hermine.

(4) Sanders : d'or, à 3 trèfles de sinople.

(5) Bave : de gueules, à 6 roses d'or, 3, 2 et 1; au chef d'argent, chargé de 3 arbres arrachés de sinople.

(6) Schauvliegher : d'argent, à 3 trèfles de sinople.

Surlet (1), dont sont provenus deux fils et deux filles :

a. Jacques Goethals, époux de demoiselle *de Wargnies* (2);

b. Henri Goethals, chanoine de Saint-Pierre à Liége;

c. Marie Goethals, morte en bas âge;

d. Anne Goethals, béguine à Liége.

XIV. Gerem Goethals, IVe du nom, né en 1360, fut le huitième et dernier seigneur de Nieuwlandt, qu'il vendit, en 1431, au chevalier Clocman. Il assista avec son frère Baudouin et plusieurs de ses parents, entre autres Hubert et Goerges Goethals, aux tournois de Bruges en 1392, ainsi qu'aux joûtes que le duc Jean-sans-Peur tint à Gand à l'époque de la Saint-Jean, 1416. Il fut convoqué à l'armée que Philippe-le-Bon leva, en 1421, pour venger la mort de ce prince, assassiné sur le pont de Montereau. Gerem Goethals est inscrit parmi les échevins des Parchons en 1417 et 1423. En 1436 il contribua à la construction de la nouvelle halle, située près du beffroi. (*L'Espinoy*, pp. 611, 624). Il avait épousé Jeanne de Keysere, fille de Gilles de Keysere. Il eut, entre autres enfants, trois fils :

de Keysere : d'argent au chevron équarri de gueules, accompagné de 3 chardons de sinople.

1° Henri, IIe du nom, dont nous allons parler;

2° Gérolf Goethals, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller pensionnaire des Parchons et gouverneur des pauvres claires, à Gand, du vivant de la bienheureuse Colette, réformatrice de cet ordre (morte à Gand le 6 mars 1447). Il était inscrit dans le registre du corps de métier des charpentiers. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa trois enfants :

A. Jacques Goethals;

B. Baudouin Goethals;

C. Annette Goethals;

3° Hugues Goethals, qui servit quelque temps en France

(1) Surlet : d'or, au sautoir de gueules.

(2) de Wargnies : d'or, à 3 croissants d'azur; au chef de sinople, chargé de 3 étoiles d'argent.

sous le roi Charles VII. Ce prince le créa chevalier à la prise de Pontoise, en 1441, avec deux autres seigneurs flamands Jean van Schoonvelt et Pierre van Lambeke. Il fut maître ès-lois et décrets de l'université de Paris, et fit partie du magistrat de Gand en 1441, 1460 et 1464 (L'*Espinoy*, pp. 659, 702, 708). De son mariage avec Anne *Hauweel* (1) sont issus :

a. Jacques Goethals, mort célibataire;

b. Marc Goethals, marié avec demoiselle *de Cortewyle* (2), dont :

Joseph Goethals, marié à demoiselle *Sersimoens* (3). Il en eut un fils :

Hubert Goethals, capitaine de cavalerie, enterré à Alost en 1617, dans l'église de Saint-Martin, où l'on voit son épitaphe et ses armoiries. Il avait eu de son mariage avec demoiselle *de Vuldere* un fils nommé aussi :

Hubert Goethals. Il était capitaine de cavalerie en 1620. On ignore s'il a eu postérité;

c. Pierre Goethals, surnommé Algoet, échevin de Gand.

XV. Henri GOETHALS, IIe du nom, fut, en 1446, doyen du corps de métier des brasseurs, et, en 1447, échevin de Gand. Lui et son frère Gérolf eurent beaucoup à souffrir lors de l'insurrection des Gantois, en 1452, à cause de leur attachement à leur souverain, le duc Philippe-le-Bon. (Voir l'ouvrage intitulé : *Chronyke van Vlaenderen*, où ce fait est amplement détaillé, p. 285.) Après la victoire de Gavere, ce prince leur accorda à chacun une indemnité de 500 livres d'or et la charge d'avocat. Henri avait épousé, vers 1410, Catherine VAN LEMBEKE. Il en eut onze enfants :

VAN LEMBEKE : d'or, à la fasce de gueules.

1° Laurent Goethals, qui épousa : 1° Marguerite *de Lannoy* (4); 2° N.... *de Vos* (5). Ses enfants furent :

---

(1) HAUWEEL : de gueules, à la fasce fuselée d'argent.

(2) DE CORTEWYLE : d'argent, à 3 cors de chasse contournés de sable, liés et virolés de gueules.

(3) SERSIMOENS : d'argent, semé de billettes d'azur, à la bande de gueules, chargée de 3 fleurs de lys d'or, brochante sur le tout.

(4) DE LANNOY : d'argent, à 3 lionceaux de sinople, lampassés de gueules, armés et couronnés d'or; à la bordure engrêlée du troisième émail.

(5) DE VOS : de gueules, à 3 renards passants d'or.

Du premier lit :

A. Simon Goethals, prieur des Chartreux à Bruges, où il mourut à la fin du xve siècle. Pierre de Coninck lui succéda en 1497 (*Genealogie-boek*, par de Vos, t. I, p. 75; *Chronicon Cartusianorum*, par Lambert Surius);

B. Lievine-Catherine Goethals, épouse de François *de Rycke;*

Du second lit :

C. Baudouin Goethals,
D. Laurent Goethals,
E. Marie Goethals,
F. Anne Goethals,
} morts en bas âge;

2° Pierre-Corneille Goethals, doyen des meuniers, tué dans une émeute populaire le 25 février 1478. (*L'Espinoy*, p. 737);

3° Jacques, dont l'article suit;

4° Hugues Goethals, qui épousa Marie *Smul* (1), dont une fille :

Monique Smul, épouse de Jean *le Tourneur* (2), dont elle fut veuve en 1542;

5° Henri Goethals, époux de Sara *d'Oosterzeele* (3). Philippe l'Espinoy, dans sa *Recherche des Antiquitez et noblesse de Flandres*, p. 376, fait allusion à ce mariage lorsqu'il dit, ligne 16 : « Le cinquiesme eschevin (des Par» chons en l'an 1509) estoit Arnould d'*Oosterzeele*, la» quelle famille se trouue en ladicte ville (Gand) alliée » auec les *Goethals*, van der Coyen et autres nobles et » honorables familles de ladicte ville comme se trouve ès » registres de ladicte ville. » On ne connaît pas de postérité à Henri Goethals;

6° Lievin Goethals. Il était échevin de Gand en 1486. Marié avec N... *d'Hooghe* (4), il en eut deux fils et deux filles :

A. Pierre Goethals, mort en bas âge;

B. Lievin Goethals, dont on ignore la destinée;

---

(1) Smul : d'azur, à 3 clefs d'or.

(2) le Tourneur : de gueules, au fer de lance renversé d'argent.

(3) d'Oosterzeele : d'azur, à 3 étoiles d'or.

(4) d'Hooghe : de gueules, au chevron d'argent, chargé de 3 yeux au naturel.

C. Elisabeth Goethals. Elle fut mariée à Josse *Quevin* (1). Leur fille :

Catherine Quevin, épousa Jean *van der Meere* (2), fils de Jean van der Meere;

D. Anne Goethals, femme de Charles *Dorebeques* (3), dont six enfants :

a. Charles Dorebeques;

b. Nicolas Dorebeques. Jossine *Haecx* (4), son épouse, fille de Jean *Haecx* et de Jossine de Droesbeke, le rendit père d'un fils et d'une fille :

I. Charles Dorebeques;

II. Rosine Dorebeques, mariée à Jean *de Schepper* (5), fils de Hubert de Schepper, qui fut en 1637 et 1644 amman de Tronchiennes. De ce mariage sont provenus :

AA. Hubert de Schepper, qui épousa Marie *de Schepper*, fille de Jean. Ils eurent :

Jean-Baptiste de Schepper;

BB. Jean de Schepper;

CC. Jacques de Schepper, qui épousa Marie *Hulsbeke*, dont :

Hubert Schepper;

DD. Michel de Schepper;

EE. Adrien de Schepper;

FF. Jossine de Schepper, qui épousa Pierre *van der Meere*, dont quatre enfants :

aa. Adrien van der Meere;

bb. Ignace van der Meere;

cc. Dorothée van der Meere;

dd. Susanne van der Meere;

---

(1) Quevin : de sable, à 3 besants d'or.

(2) van der Meere : d'azur, à 3 feuilles de mûrier versées d'or.

(3) Dorebeques : d'or, à 3 bandes de gueules.

(4) Haecx : d'or, à 3 crocs de sable; à 2 fasces du même, brochantes sur le tout.

(5) de Schepper : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 cors de chasse du même, liés de gueules, et en pointe d'une coquille du second émail.

GG. Pètronille de Schepper;

HH. Rosine de Schepper, nommée supérieure de l'hôpital de Wenemaere le 27 novembre 1656;

c. Charlotte Dorebeques, épouse de Lievin *van Marcke de Lummene* (1), fils de Lievin, dit *Crichouder*. Lievin van Marcke épousa en secondes noces Anne *Geerarts* qui fut veuve de lui en 1596. Il avait eu de sa première femme deux enfants :

I. Jean van Marcke;

II. Adrienne van Marcke;

d. Marie Dorebeques;

e. Anne Dorebeques;

f. Jacqueline Dorebeques;

7° Pierre Goethals, qui fut marié avec Jeanne *Wittenbroot* (2), fille de Lieven Wittenbroot. Ils laissèrent six fils et une fille :

A. Jacques Goethals. Il fut capitaine d'une compagnie de picquenaires au service de l'archiduc Philippe-le-Beau, puis panetier de la maison de ce prince, charge dans laquelle il fut confirmé par l'empereur Charles-Quint. En 1530 il commandait la garde bourgeoise de Gand. Il mourut en 1541, et fut inhumé dans l'église de Saint-Michel. Son épitaphe est ainsi conçue : « *Sé- » pulture van Jor Jacobus* GOETHALS *Fs Pieters, en van » joncv. Joanna* Wittenbroot, *die overl. den* 15 *in lauwe* » 1541. »

B. Henri Goethals, écuyer de l'archiduc Philippe-le-Beau et officier dans une compagnie de francs-archers de ce prince. Ayant obtenu son agrément pour suivre en Italie le roi de France Charles VIII, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel après la bataille de Fornoue en 1495;

C. Lievin Goethals, marié : 1° avec N.... *Uutenhove*, sœur de Simon Uutenhove, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° avec Claire *van der Beken* (3), qui le rendit père d'un fils :

Egide ou Gilles Goethals, né à Gand le 25 février 1500. Il fut docteur en médecine de l'université

---

(1) VAN MARCKE DE LUMMENE : de gueules, au lion d'argent.

(2) WITTENBROOT : de sinople, à la bande de gueules (*à enquerre*), chargée de 3 pains d'argent allongés en fasce.

(3) VAN DER BEKEN : de gueules, à 5 annelets d'argent en croix.

de Louvain, et fut fort expert en chirurgie. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Bavon (autrefois Saint-Jean), et fut nommé protonotaire apostolique par bref du Pape Paul III, du 12 mars 1546. « Il » exerçait gratuitement dans sa ville natale la » médecine et la chirurgie, faisant servir son ex- » périence et son savoir à soulager les malheu- » reux et les pauvres qui venaient réclamer son » secours. » (8e *Miscellanée*, de M. Jules de St-Genois. Voir en outre la Notice biographique sur ce vénérable ecclésiastique, publiée à Gand par van der Haeghen; l'Histoire des Évêques et du chapitre de Saint-Bavon à Gand, par Hellin, in-8o, t. II, p. 301; et la *Flandria illustrata*, p. 30). Gilles Goethals a laissé plusieurs ouvrages ascétiques et médicinaux en langue flamande. Il mourut le 10 avril 1570, à Gand, et fut inhumé à Saint-Bavon, dans la chapelle des Trois-Rois, dite du Pénitencier, fondée par lui, et qui fut long-temps désignée sous le nom de *Goethals-Capelle* (1). Le tableau tumulaire établi sur le pilier extérieur contenait l'inscription suivante :

E. REGIONE SEPULTUS EST MAGISTER

ÆGIDIUS GOETHALS,

Hujus ecclesiæ canonicus graduatus,
Protonotarius apostolicus J. U. L.
Medicinæ doctor, chirurgiæ expertissimus,
Qui pauperibus et miseris hominibus libenter
Et gratis opitulando omnibusque bene consulendo,
Moriens magnum desiderium sui reliquit.

D. Jean Goethals. De son mariage avec demoiselle J. *Megank* (2) il a eu une fille :

Barbe Goethals, épouse de N.... *van der Vynckt*, dont une fille :

Catherine van der Vynckt, qui ne fut pas mariée;

E. Philippe Goethals, mort célibataire;

F. Pierre Goethals, inscrit au registre des charpentiers

---

(1) Le vitral de cette belle chapelle est gravé, p. 48 des *Esquisses Biographiques de la maison de Goethals*.

(2) MEGANK : de gueules, au griffon d'or.

en 1502. Il avait épousé Marie *van Caudenborch* (1), de laquelle il laissa :

a. François Goethals, qui fut inscrit au même registre en 1515. Il mourut en célibat ;

b. Pierre Goethals, inscrit au même registre en 1531. Il épousa N.... *Donaes* (2), dont il eut un fils :

Jean Goethals, marié avec demoiselle *Oosterlinck* (3). Leurs enfants furent :

AA. Olivier Goethals,
BB. Laurent Goethals,
CC. Melchior Goethals,
} inscrits au susdit registre en 1579.

G. Marie Goethals, épouse de Jean *Martins* (4), qu'elle rendit père de :

N.... Martins, marié à demoiselle *van den Berghe* (5), dont :

N.... Martins, époux de demoiselle *Uutenееchaute* (6), qui le rendit père de :

Lievin Martins;

8° Baudouin Goethals, possesseur de plusieurs fiefs dans le pays de Nevele et à Vosselaere. Il fut docteur en droit civil et canon, échevin de la ville de Gand en différentes années, et électeur au renouvellement de son magistrat en 1516. (*L'Espinoy*, pp. 765, 810 et 814). Il avait le titre de maître des requêtes de l'empereur Maximilien. Il avait épousé Marie *van Raveschoot* (7). Il fut père de :

---

(1) VAN CAUDENBORCH : d'or, au chevron d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

(2) DONAES : d'argent, à la tête de maure de sable, tortillée du champ.

(3) OOSTERLINCK : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 molettes d'éperon du même.

(4) MARTINS : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un chien courant du même, la tête contournée.

(5) VAN DEN BERGHE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

(6) UUTENEECHAUTE : d'argent, au sautoir de gueules.

(7) VAN RAVESCHOOT : d'or, à 3 corbeaux de sable.

Jean d'Hollander, dans son livre des *Anciens nobles militaires de la province de Flandre*, rapporte ainsi, p. 112, la tradition de l'origine du nom et des armes de cette famille :

« Le comte Arnould-le-Viel estant en discours avec Sefrid-le-» Danois, premier comte de Guines, sur l'expérience et la hantise » de l'arc, celui-ci fit venir un de ses Normands, nommé *Coel*, » qui tua deux plongeons d'une flèche, au grand étonnement de ces » princes et de toute l'assemblée, et étant alors sur le champ, il » y passa une troupe de corbeaux (*raven*), desquels un jeune che-

A. Gheerot Goethals, B. Jean Goethals, } écuyers de Charles-Quint. Ils furent inhumés à Vosselaere en 1558 et 1559, dans un caveau qui est encore aujourd'hui à l'usage de la famille (1).

C. Marie Goethals, morte jeune. Elle gît près de ses parents et frères dans la chapelle de Goethals à Vosselaere ;

9° Jean Goethals, cité parmi ceux qui ont figuré dans une émeute en 1485. (*Chronyke van Vlaenderen*, t. III, pp. 39, 40);

10° Jacqueline Goethals, religieuse au cloître de Deynse;

11° Catherine Goethals, béguine à Gand.

XVI. Jacques GOETHALS, échevin de Gand en 1473, avait épousé, avant l'année 1435, Anne ACKERMAN, fille de Corneille Ackerman. Ils ont laissé trois fils :

ACKERMAN : d'or, à 3 coqs de sable.

1° Pierre, IIIe du nom, dont on va parler;

2° Henri Goethals, chevalier de l'ordre du St-Sépulcre. Il fut l'un des trois cents gentilshommes que l'empereur Maximilien créa chevaliers après la bataille d'Enguinegate en 1479. Il épousa : 1° une sœur de Marie *van der Coye* (2); 2° Anne *Uutenhove*. Il eut un fils du premier lit :

Philippe Goethals, marié avec Marie *de Tollenaere* (3), fille de Vincent de Tollenaere. Tous deux furent inhumés à Erpe-lès-Alost;

» valier, nommé Balderic, tua trois d'un coup de flèche, ce dont » le comte de Flandre fut grandement joyeux, à cause que les » Normands cognoitroient la dextérité d'armes des Flamands. Ledit comte de Flandre donna à ce gentilhomme un grand district » de terre contre les rampars de Gand, où le fait s'étoit passé, » avec de grands privilèges et droits seigneuriaux sur l'an 964. » Balderic, pour perpétuer la mémoire de ce fait, prit le nom de » *Raven-Schoot*, et arma son écu de 3 corbeaux. » (Voir encore le *Byvoegsel*, etc., t. II, p. 110; les *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, pp. 272, 273).

(1) La pierre carrée qui ferme ce caveau est ornée de 16 quartiers, qui sont : *Goethals*, *Mahieu*, *de Keysere*, *v. de Putte*, *v. Lembeke*, *v. Seclin*, *de Kerchove*, *de Vriendt*, — *v. Raveschoot*, *Sersimoens*, *Jours*, *Mote*, *Wielandt*, *Dausin*, *Blomme*, *Dumont*. (On en voit la gravure, p. 50, des *Esquisses Biographiques de la maison de Goethals*.)

(2) VAN DER COYE : de gueules, au sautoir d'or.

(3) DE TOLLENAERE : de sinople, à 3 chevrons échiquetés d'argent et de gueules de deux tires.

3° Jacques Goethals, qui fut, comme son frère Henri, décoré de l'ordre du St-Sépulcre, et comme lui créé chevalier après la bataille d'Enguinegate, en 1479. Il eut de son mariage avec N.... un fils :

Jacques Goethals, écuyer de l'empereur Maximilien. Il est cité comme l'un des quarante-quatre chevaliers qui, armés de toutes pièces, combattirent à outrance, en 1508, sur la place du marché de Gand, à l'occasion de la joyeuse entrée de ce monarque. (*L'Espinoy*, p. 799). Il avait épousé Marie *van der Coye*. Ses enfants furent :

A. Augustin Goethals, né en 1501. Il commanda cent cuirassiers dans l'expédition de Charles-Quint, contre Tunis, et se trouva de 1525 à 1557 aux actions les plus importantes des guerres de ce monarque, notamment aux batailles de Pavie, de Cerisolles, au siége de Metz et à la journée de Gravelines. Ses longs services lui valurent le titre de chevalier, et une majoration d'armoiries, consistant en une écartelure d'*argent*, *au lion de sable*, par allusion à l'expédition d'Afrique. Il a eu deux fils de son mariage avec demoiselle *van den Brande* (1), savoir :

a. Augustin Goethals, époux de demoiselle *van der Meulen* (2), dont il laissa :

I. Jacques Goethals, abbé de Tronchiennes, et l'un des prélats les plus marquants de son époque. Le 15 décembre 1628, sur la demande de l'évêque de Gand, il fut désigné parmi les juges synodaux du diocèse, dans l'ordre suivant : Nicolas de Haudion, doyen du chapitre; Jacques Goethals, abbé de Tronchiennes; Antoine Smets, archiprêtre; François de Ghistelles, Maximilien de la Woestine, Corneille Ooms et Luc Ooms d'Heyne. En 1640, après l'incendie du vaste toit de St-Bavon, causé par l'imprudence des plombiers, l'abbé de Tronchiennes contribua, par un don de 1,400 florins de Brabant, à la réparation de ce désastre. Il mourut en 1647. (Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, liv. 4, p. 340);

II. Marie Goethals, religieuse au petit béguinage à Gand;

---

(1) VAN DEN BRANDE : de sable, à 3 bandes d'argent.

(2) VAN DER MEULEN : de gueules, à 5 coquilles d'argent en croix.

b. Chrétien Goethals, marié avec Louise d'*Oultremont* (1), chanoinesse de Moustiers, et père d'un fils :

Charles Goethals. Celui-ci eut de son mariage avec Marie *van der Noot*(2) deux fils et deux filles :

AA. Charles Goethals, mort célibataire;

BB. Jacques Goethals, religieux à Ninove;

CC. Marie Goethals, supérieure des dames hospitalières nobles d'Alost;

DD. Alexandrine Goethals, non mariée;

B. Jacqueline Goethals, C. Marie Goethals, } mortes sans alliance.

DE VOS: de gueules, au renard acculé d'or.

XVII. Pierre GOETHALS, IIIe du nom, épousa, vers 1458, Jeanne DE VOS, de laquelle il eut cinq fils et une fille, savoir :

1° Philippe, dont l'article suit;

2° Alexandre Goethals, mort célibataire;

3° François Goethals qui, de son mariage avec Anne *Ruffelaert* (3), a laissé :

A. Josse Goethals, mort non marié;

B. Jérôme Goethals, né en 1503. Il fut reçu dans la société de Jésus par S. Ignace lui-même, et mourut en 1594, supérieur d'une mission étrangère et suffragant de l'évêque de Tlascala (Nouvelle-Espagne);

C. Anne Goethals, épouse de Lievin *de Grave* (4);

4° Jean Goethals, marié avec Elisabeth *Bette* (5). Il possédait des fiefs dans les communes de Schoorisse, d'Aeltre et de Knesselaere, et fut licencié en l'un et l'autre droit. On trouve son nom parmi ceux des négociateurs qui fu-

(1) D'OULTREMONT : de sable au chef de gueules; au lion couronné d'argent, brochant.

(2) VAN DER NOOT : d'or, à 5 coquilles de sable en croix.

(3) RUFFELAERT : d'or, à 3 fasces de gueules.

(4) DE GRAVE : d'argent, à la fasce bandée d'or et d'azur, accompagnée de 3 roses de gueules.

(5) BETTE : d'azur, à 3 taus d'or.

rent chargés de stipuler les conditions du traité de Crépy entre Charles-Quint et François Ier. Ce fut à cette occasion que l'empereur le créa chevalier. Il avait été chambellan de Philippe-le-Beau. Il mourut le 7 septembre 1557. Sa veuve lui survécut jusqu'au 17 juillet 1562. Tous deux furent enterrés à Schoorisse, où l'on voyait cette inscription sur leur tombe :

« D. O. M. Cy gist Jehan *Goethals*, chevalier, seigneur » à Aeltre et à Knesselaere, chambellan de l'illustre roy » de Castille. Il trespassa le septième jour de septembre » en l'an MDLVII.

» Cy gist de mesme damoiselle Elisabeth *Bette* (F. » Lovys), son espouse, qui descéda le xvij juliet LXII.

Aux deux côtés de la pierre se trouvent ces 8 quartiers :

Goethals, *Ackerman*, *de Vos*, *Vaernewyck*,

Bette, *Jours*, *Ruffelaert*, *Steelandt*.

5° Everard Goethals, licencié en droit civil et canon, professeur de philosophie à l'université de Louvain, où il prit l'habit des ermites de St-Augustin. Il mourut sous-prieur du couvent de son ordre, à Cologne, en 1539;

6° Catherine Goethals, épouse de Pierre *van Grysperre*, qu'elle rendit père de :

Guillaume van Grysperre, qui s'allia avec Anne *van den Heede*, dont un fils :

Arnould van Grysperre, marié avec demoiselle *de Kemele* (1).

XVIII. Philippe GOETHALS, né vers 1460, docteur en l'un et l'autre droit de l'université de Paris, fut nommé par Philippe-le-Beau conseiller au conseil provincial de Flandre. Un diplôme de ce prince, du 6 mai 1505, rappelle son extraction de la noble et antique famille de Goethals, anciens seigneurs de Mude et de Nieuwlandt, jusqu'à Honorius Bonicolli, capitaine et chevalier romain (2). L'empereur Charles-Quint nomma Philippe Goethals son conseiller honoraire et maître des requêtes, et lui délivra des lettres-patentes

---

(1) DE KEMELE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de chameau d'argent, bridées de gueules.

(2) Ce diplôme, consigné dans le *Zwaerten-boek*, a été inséré en entier dans le *Messager des sciences et arts de Gand*, en 1837, p. 499.

de chevalier le 27 janvier 1547. « Juriste profond, pra-
» ticien consommé, Philippe Goethals a laissé plu-
» sieurs manuscrits sur le droit criminel et civil, dont
» un seul fut imprimé à Bruges après sa mort. » (*Miscellanées*, par M. Jules de Saint-Genois, art. 6). Son manuscrit ayant pour titre : *Institutiones juridicæ*, fut consumé par l'incendie de la bibliothèque royale de Londres le 7 novembre 1731. Il mourut nonagénaire à Gand en 1550, ayant eu de son mariage avec Marguerite Corthals huit garçons et une fille :

Corthals : d'azur, à 3 demi-vols d'or.

1° Josse, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Jean Goethals, surnommé *Drabbe* et *Bonicollius*, né vers 1483, licencié en l'un et l'autre droit de l'université de Paris, et docteur de la même faculté à l'université de Pavie en Lombardie. Il fut nommé conseiller au conseil souverain de Brabant par lettres-patentes du 6 octobre 1532. Valère André le cite comme l'un des philosophes les plus renommés de son temps. Voici ce qu'il dit dans sa *Bibliotheca Belgica*, p. 60 : « *Joannes* Drabbe, » Boni-Collius, *vernaculè* Goethals, *Gandensis, philoso-* » *phus clari nominis, vixit Parisiis, usus familiariter Joanne* » Dullardo, *gentili suo, cujus quæstiones in lib. Prædicabi-* » *lium Porphyrii a morte auctoris in lucem protulit, adjunctis* » *aliquot quæstionibus suis ac difficultatibus asterisco notatis :* » *item expositione succincta in lib. Porphyrici de quinque* » *vocibus*. Paris, 1521. » Jean Goethals mourut à Bruxelles le 19 septembre 1554 (1). Il avait épousé Jeanne *de Locquenghien* (2). Ses enfants furent :

A. Laurent Goethals, qui fut reçu licencié ès-lois à Paris. Il reçut le bonnet de docteur à Padoue et le grade de maître ès-arts à Vienne. Après avoir professé la philosophie dans les universités de Vienne, Munich et Ulm, il fut appelé à Bruxelles, en 1550, en qualité d'auditeur au conseil souverain de Brabant, où il fut nommé depuis conseiller. Il passa ensuite au grand conseil de Flandre à Malines, puis à Madrid, au conseil-d'état chargé des affaires des Pays-Bas. Il était en outre membre du conseil royal des finances. Les

---

(1) Le registre obituaire des Récollets à Bruxelles, où il est qualifié *prænobilis dominus* Panagathus, aliàs Goethals, date son décès au 10 septembre 1554, et désigne les 8 quartiers qui ornaient son blason, savoir : *Goethals, de Vos, Corthals, Asseede;* — *Locquenghien, Warigny, Buridaen, Thibaut.*

(2) de Locquenghien : d'or, semé de mouchetures de sable, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules, brochant.

grands services qu'il rendit dans ces diverses charges méritèrent le titre de chevalier, que lui donna le roi Philippe II par diplôme du 5 novembre 1579. Il mourut à Madrid le 1er juin 1594, sans enfants de son mariage avec Cécile *van den Neste* (1), morte à Malines en 1579 (2);

B. **Pierre Goethals.** Il était, en 1563, administrateur des droits municipaux à Louvain; puis, en 1569, receveur-général des aides et subsides de la même ville. Son dévoûment à la foi catholique et à son souverain lui attirèrent les persécutions d'Hembyze. Cet usurpateur lui ôta sa charge en 1580, et le fit comprendre sur la liste des 165 habitants de Louvain qui, à raison de leur opposition anti-révolutionnaire, furent frappés d'une amende de 10 livres de gros chacun (environ 3,260 francs, monnaie actuelle). Pierre Goethals mourut le 7 juillet 1583, laissant de son mariage avec Prétonille *Typoets* (3), décédée le 5 octobre 1582, deux fils :

a. **Jean Goethals**, archer de l'archiduc Albert et enseigne volontaire dans la compagnie d'Arschot, tué sur la brèche au siége d'Ostende en 1602;

b. **Melchior Goethals.** En 1590 il obtint l'administration des droits municipaux de la ville de Louvain, dont il fut élu magistrat en 1594, 1595 et 1596. Il mourut en 1613, échevin de Roezendaele, au diocèse de Bois-le-Duc, après avoir fondé en faveur des habitants de ce bourg deux bourses en l'université de Louvain, l'une pour la philosophie et l'autre pour le droit, à la nomination du ma-

---

(1) VAN DEN NESTE : d'azur, semé d'étoiles d'or.

(2) On voyait naguère dans l'église du couvent des Victorines de Bleyenberg, à Malines, une pierre tumulaire de Laurent Goethals et de son épouse, décorée de leurs armoiries et de 8 quartiers, et portant l'inscription suivante :

D. O. M.

« A la mémoire de très-noble hôme messire Laurentius GOETHALS, membre du conseil souverain du Brabant et conseiller d'estat pour les Pays-Bas à Madrid, filz de Jehan, aussy du mesme conseil souverain, et petit-filz de Philippe *Goethals*, du conseil provincial de Flandres, mort à Madrid le 1er juin 1594.

» Les dépouilles mortelles de son épouse, Cécile VAN DEN NESTE, ont été cy déposées le 3 juin 1579. R. I. P.

» *Goethals, Corthals, Locquenghien, Buridaen, van den Neste, Houbetry, Bersel, Hamel.* »

(3) TYPOETS : de gueules, à 3 oies d'argent, becquées et membrées d'or.

gistrat de Roozendaele. Il avait épousé demoiselle *van Calstre* (1) dont il n'eût pas d'enfants;

C. François Goethals, marié avec demoiselle N... *Allaert* (2);

D. André Goethals, né en 1523, bachelier en théologie, chanoine de l'abbaye d'Affilghem, d'où il fut chassé par les Iconoclastes en 1573. Après les troubles religieux il rentra dans son monastère où il mourut le 6 juillet 1590;

E. Claire Goethals, sous-prieure de l'abbaye du Parc-des-Dames-lès-Louvain;

3° Jacques Goethals, licencié en l'un et l'autre droit de l'université de Cologne et maître ès-arts en celle de Paris. Il était religieux de l'abbaye de Sept-Fontaines, dans le Brabant wallon, et fut prieur du monastère de Melle-lès-Gand, où il mourut en 1550. (*Historia sacra et profana archiepiscoporum Mechlinensis*, vol. II, p. 292. — Le *Grand-Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 369; *Flandria illustrata*, t. II, p. 502);

4° Pierre-François Goethals, né vers 1489, marié vers 1515 avec demoiselle N.... *de Brune* (3). Il eut pour fille :

Anne Goethals, qui épousa Gilles *de Keysere*, et mourut le 19 mars 1594, ayant eu cinq enfants :

a. Mathieu de Keysere, avocat, mort le 21 novembre 1609;

b. Jacques de Keysere, mort le 24 juin 1597;

c. François de Keysere, fondateur de la messe de onze heures dans l'église de St-Jacques à Gand, décédé le 10 juin 1616;

d. Anne de Keysere, morte le 1er mars 1605;

e. Catherine de Keysere, mariée, le 1er janvier 1560, avec Josse *van Tessele* (4), fils de Lievin van Tessele, et de Claire Martins, dont :

I. Lievin van Tessele, époux de Lievine *van Pollaere* (5);

---

(1) VAN CALSTRE : d'or, au sautoir engrêlé de gueules.

(2) ALLAERT : d'azur, à 3 aigles d'or.

(3) DE BRUNE OU DE BRUNS : de sinople, à 9 billettes d'or, 4, 3 et 2; au chef de sable, burelé d'argent.

(4) VAN TESSELE : de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles du second émail.

(5) VAN POLLAERE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lionceaux du même.

II. Catherine van Tessele, femme de Martin *Uutenhove*;

5° Lievin Goethals, connu communément sous le nom de *Livinus Panagathus Algoetus* ou *Eucolus*. Licencié en droit et maître ès-arts, il brilla dans plusieurs universités de l'Europe et cultiva avec succès la poésie latine, la géographie et l'archéologie. Il fut greffier de la chancellerie impériale et héraut d'armes de Flandre en 1543 (1). Après avoir composé plusieurs ouvrages remarquables, il mourut à Ulm le 25 janvier 1547 (2). Charles-Quint, qui honorait ce savant d'une estime particulière, assista en personne à son enterrement. (*Miscellanées*, art. 7e, par M. Jules de St-Genois);

6° Philippe Goethals, échevin de Saint-Bavon;

7° Louis Goethals. Il a eu de son mariage avec N.... *de Stoppelaere* (3) un fils:

Philippe Goethals, capitaine de cavalerie. Celui-ci fut marié avec Florence *de Rosimbos* (4) dont il laissa:

Louis Goethals, époux de Claire *de Blondel* (5), fille du seigneur de Cuinchy, de Mancicourt, de Saulchoy et Werquigneul, dans la Flandre wallonne, et de dame Adélaïde de Maubeuge. Louis Goethals fut magistrat de la ville de Tournay, et mourut en 1605, laissant un fils:

Martin Goethals, docteur en théologie, procurateur de l'abbaye de St-Hubert, ordre de St-Benoît (dans le duché du Luxembourg), mort en 1630. Les chroniques de cette abbaye parlent de lui avec beaucoup d'éloges (de Vos, *Genealogie-boeke*, p. 76; — *anchienne et moderne histoire de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans les Ardennes);

---

(1) C'est à lui qu'on attribue l'épitaphe chronographique suivante du fameux Erasme, mort en 1536:

Orbis gLorIa totIVs, deCVsqVe,
HoC qVIesCIt ErasMVs In sepVLChro.

(Voyez *Flandria illustrata*, t. I, p. 367; le *Byvoegsel* de Vaernewyck, p. 39; et la *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*, par Delvenne, art. *Erasme*.

(2) « *Lævinus Panagathus, vulgo Goethals, Gandavensis, græce » latineque non devulgo eruditus, etc., in fata concessit Ulmæ, anno* » 1547. » (*Bibliotheca Belgica*, p. 793)

(3) DE STOPPELAERE: de sable, au cor de chasse d'argent, lié de gueules; au chef d'or, chargé d'un croissant d'azur.

(4) DE ROSIMBOS: bandé de gueules et d'argent.

(5) DE BLONDEL: de sable, à la bande d'or.

8° Pierre Goethals, né en 1509, seigneur de Cleef, licencié en l'un et l'autre droit et échevin au pays de Waes. Pendant les troubles religieux du XVI[e] siècle, il brava l'autorité du dictateur Hembyze en refusant de faire partie du magistrat protestant. Cette conduite courageuse l'exposa pendant sept ans, et jusqu'à la chute de cet usurpateur en 1584, à toutes sortes de dangers. Il fut banni, ses biens furent confisqués, et ne lui ont jamais été entièrement restitués. Il avait épousé Marguerite *Laerhouts*, dont on ne voit pas qu'il ait eu d'enfants;

9° Anne Goethals, mariée à Lievin *Lampsins* (1).

SPESTERS : de sinople, à la tour d'argent, accostée de 2 roses du même.

XIX. Josse GOETHALS, I[er] du nom, né vers 1480, épousa Pétronille SPESTERS. Il était mort le 27 décembre 1558, ayant laissé deux fils :

1° Lievin-Baudouin, dont l'article suit;

2° Josse Goethals.

XX. Lievin-Baudouin GOETHALS, né vers l'année 1520, fut gouverneur de la chambre des pauvres (2) de la ville de Gand. Il était inscrit au corps de métier des tailleurs en 1540, et proviseur de l'hospice et chapelle de ce corps, dite de Saint-Maur. Il mourut en 1560, comme il conste de l'état de ses biens, dressé devant les échevins des Parchons de la ville de Gand le 28 avril de cette année. Il avait épousé, vers 1542, Elisabeth SCHOUTHEETE, fille de Jean Schoutheete. De ce mariage sont provenus :

SCHOUTHEETE : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.

1° Josse, II[e] du nom, dont l'article viendra;

2° Lievin Goethals, licencié en droit, huitième échevin de la Keure à Gand en 1579 et 1582; marié : 1° avec Lievine *Damman* (3); 2° avec demoiselle N.... *van Hecke* (4). Il eut de sa première femme :

---

(1) LAMPSINS : de sinople, à un agneau pascal d'argent.

(2) Ce fut Charles-Quint qui institua, en 1531, cette corporation philanthropique. Elle était composée de onze personnes des plus recommandables, et avait pour objet de soulager la misère, réprimer la mendicité, soigner l'éducation des enfants, leur faire apprendre des métiers et les guider en tout temps.

(3) DAMMAN : d'argent, à la tour de gueules.

(4) VAN HECKE : d'argent, au buste de cerf au naturel.

BRANCHE DE HOLLANDE.

Lievin Goethals qui, ayant embrassé la réforme religieuse, se jeta avec ardeur dans le parti d'Hembyze, dont il fut le lieutenant et l'ami, alors que les autres membres de sa famille en éprouvaient de cruelles persécutions. Cependant, lorsque le parti calviniste fut abattu, et que la tête d'Hembyze fut tombée sur un échafaud (4 août 1584), Lievin Goethals se réfugia en Hollande, où sa postérité a formé une branche illustrée par de nombreux services rendus à cette république. Il avait eu entre autres enfants de sa première femme :

A. Jean Goethals, qui servit dans la marine, et, jeune encore, prit part à la conquête de l'île de Ceylan en 1606. Il mourut à Batavia, membre du conseil des Indes-Orientales ;

B. Georges Goethals. En 1616 il était ministre protestant à Horn. Il assista au fameux synode de Dordrecht, où il défendit les opinions de Gomar contre les sectateurs d'Arminius. Il eût quatre fils :

a. Jean-Georges Goethals, né à Horn. Il fut aussi ministre protestant à Delft, où il mourut en 1673. Ce fut lui qui, en 1647, donna les derniers secours de la religion au prince d'Orange (Frédéric-Henri de Nassau), stathouder, capitaine et amiral-général des Provinces-Unies (1) ;

b. Théodore Goethals, intrépide marin, qui fut décoré d'une chaîne d'or par les états-généraux, en récompense de ses exploits ;

c. Lievin Goethals, capitaine de cavalerie, qui fut blessé en 1645 au siége d'Hulst ;

d. Henri Goethals, chef d'escadre dans la flotte de l'amiral Obdam dont il partagea la mort glorieuse à l'affaire de Ramsgate le 24 juin 1665 ;

3° Simon Goethals, mort célibataire ;

4° François Goethals. Il cultiva avec succès la poésie fla-

---

(1) Le prince d'Orange fut assisté dans ses derniers moments (14 mars 1647) par le très-révérend J. Goethals, qui adressa, tant au mourant qu'au nombreux auditoire dont il était environné, les paroles les plus onctueuses et les plus remarquables.

Cet événement est retracé par une gravure où ce prédicateur et tous les autres personnages sont d'une parfaite ressemblance. (*Œuvres de J. Cats*, t. II, chap. LX, p. 10.)

mande, et fut nommé, en 1590, proviseur de la chambre de rhétorique de Sainte-Barbe, dite des *Barbaristes*, à Gand;

5° Anne Goethals. Elle ne fut pas mariée;

6° Jeannette Goethals, connue en religion sous le nom de *dame Catherine*, supérieure de l'hospice de St-Laurent de Wenemaere à Gand. Pendant les persécutions d'Hembyze, elle recueillit près d'elle les enfants de son frère Josse, malgré le danger que présentait cet acte de bienfaisance. Elle mourut en 1623;

7° Antoinette Goethals, épouse de Jean d'*Oosterzeele*;

8° Marie Goethals, qui fut mariée à Jean-François *van Hove* (1). Il mourut le 14 octobre 1592, et elle le 3 mai 1596. Ils furent inhumés dans l'église des Récollets à Gand, avec épitaphe et décoration de leurs armoiries.

XXI. Josse GOETHALS, IIe du nom, s'est acquis de la célébrité par son dévoûment à la religion catholique et à la cause du roi Philippe II, durant les guerres civiles de la Belgique. Appelé, en 1577, à faire partie du conseil des dix-huit institué par Hembyze et Ryhove, il refusa avec une noble fermeté cette magistrature factieuse. Les calvinistes, outrés de ce refus, eurent la barbarie de lui couper les oreilles, de l'expulser de la ville et de confisquer tous ses biens. Il mourut en 1582. Albert et Isabelle, pour honorer la mémoire de ce sujet fidèle et le récompenser dans ses enfants, permirent à ses fils d'exercer toute espèce de commerce sans perdre jamais leur ancienne et illustre noblesse. (*Miscellanées historiques*, par M. Jules de Saint-Génois). Josse Goethals avait épousé Catherine VAN GUCHTE, de laquelle il eut sept enfants :

VAN GUCHTE : de gueules, au sautoir d'argent.

1° Josse, IIIe du nom, dont l'article suit;

2° Amand, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3° Jacques Goethals;

4° Louis Goethals, époux d'Isabelle *Breydel* (2), mort sans enfants;

---

(1) VAN HOVE : d'azur, semé de billettes d'argent, à 3 croissants d'or et une étoile du même en cœur, brochants.

(2) BREYDEL : de gueules, à 3 bustes de cheval d'argent, bridés d'azur.

5° Pierre Goethals, qui, de son mariage avec Marie *Parmentier* (1), a laissé :

A. Emmanuel-François Goethals, marquis de Diekirch (2), premier président d'état de Philippe IV, roi d'Espagne, et son secrétaire général de la guerre; marié à Madrid avec dona Maria de *Maturana* (3), dont il n'eut pas d'enfants. Cette dame, à laquelle il avait légué le marquisat de Diekirch, le vendit, par acte du 20 juin 1674, à Jean-Henri Gobelinus, premier chanoine de l'église de Saint-Michel à Bruxelles;

B. Michel Goethals, nommé, par lettres-patentes du roi d'Espagne, du 3 mars 1661, auditeur à la chambre des comptes de Lille, puis conseiller et maître aux honneurs à la même chambre. Après le traité de Nimègue, qui abandonna à la France les châtellenies de Lille, Douay et Orchies, Michel Goethals fut nommé conseiller de la chambre des comptes à Malines. Il était en outre maître aux honneurs à la cour de Bruxelles. Hellin, dans son manuscrit généalogique, assure qu'il était en outre receveur-général des finances et domaines du roi. Il mourut à Malines au commencement du XVIII° siècle. (*Flandre illustrée*, de Jean de Seur, 1713, pp. 117 et 118). Il avait épousé Caroline *Thibaut* (4), fille de Jacques Thibaut et de Wilhelmine Bellequin, de noblesse italienne. De ce mariage sont provenus :

a. Jean-Baptiste Goethals, chanoine de la cathédrale de Saint-Donat à Bruges;

b. Thérèse Goethals, épouse de Hugues *de Vos van Steenwyck* (5);

---

(1) Parmentier : d'azur, à 9 épis de blé d'or, posés en 3 faisceaux 2 et 1.

(2) La ville de Diekirch, sur la Sour, à cinq lieues au nord de Luxembourg, appartint aux ducs de Luxembourg depuis Henri II (1270) jusqu'à ce que le roi d'Espagne fit don de la ville et de son marquisat à Oswald de Britto, son secrétaire-d'état. Ce marquisat se composait des villages de *Holstum*, *Ettelbruch*, *Gilsdorff* et *Reisdorff*, avec les deux fermes de *Lellich*. Après la mort de Britto, le marquisat de Diekirch passa à don Emmanuel-François Goethals, premier président d'état et secrétaire-général de la guerre. (*Gazette de Diekirch*, 12 août 1837).

(3) Cette Marie était fille de Jean de Maturana, valet de chambre de LL. AA. SS. Albert et Isabelle. C'est en cette qualité qu'on le voit figurer, en 1621, à la pompe funèbre du prince. (*Trophées de Brabant*, par Butkens, t. III, p. 126.)

(4) Thibaut : de sinople, à 5 roses d'argent en croix; au canton de gueules, chargé d'un léopard d'or, et au chef cousu d'azur, chargé de 3 annelets d'argent.

(5) de Vos van Steenwyck : d'azur, à 3 molettes d'or; au chef du même, chargé d'un renard courant de gueules.

c. Claire-Catherine Goethals, mariée à François d'*Hullegarde* (1), écuyer, licencié ès-lois, premier échevin de la chambre d'Uuccle à Bruxelles. Leurs enfants furent :

I. Ferdinand-Albert d'Hullegarde;

II. Charles-François d'Hullegarde;

III. Marie-Joseph d'Hullegarde;

IV. Louis-Joseph d'Hullegarde, moine de l'abbaye de Tongerloo, J. U. L., et bachelier en théologie;

V. Ignace d'Hullegarde, jésuite, mort au collége de Rome, où il était bibliothécaire;

VI. Claire-Thérèse d'Hullegarde;

d. Marie-Jacqueline Goethals, épouse de Servais *Audejans* (2), seigneur de Ten-Doele, échevin du franc de Bruges, mort le 11 octobre 1688. Elle lui survécut jusqu'au 24 janvier 1715, et fut inhumée près de lui dans l'église de Saint-Donat de Bruges. Ils laissèrent trois fils :

I. Louis-François Audejans, seigneur de Ten-Doele, mort célibataire;

II. Jean-Servais Audejans, seigneur de Ten-Doele, après son frère, mort à Gand le 29 juillet 1722, sans avoir contracté d'alliance;

III. Josse-Théodore Audejans, prêtre, chapelain de Sainte-Walburge à Bruges, mort le 23 octobre 1722;

e. Anne-Françoise Goethals, épouse de François-Louis *Overdats* (3), qu'elle rendit père de deux enfants :

a. Louis Overdats, lieutenant de la vènerie du Brabant, marié avec demoiselle N... *de Balthin* (4), mort sans postérité;

---

(1) D'Hullegarde : d'or, à 3 pals d'azur; un lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, issant de la pointe; au chef de gueules.

(2) Audejans : coupé au 1er parti, losangé de sable et d'argent, et écartelé d'argent, au lion de sable; au 2 de sable, à l'oie démembrée d'argent.

(3) Overdats : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 papillons de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la hache d'argent, emmanchée d'or.

(4) de Balthin : de gueules, à la fasce émanchée d'or et d'azur de 4 pièces, accompagnée de 3 roses d'argent.

b. Marie Overdats, épouse de Charles-Henri *de Bleye* (1), dont elle eut :

I. Henri de Bleye, chanoine de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles;

II. Thérèse de Bleye, femme de Louis *van der Maelen*;

C. Marie Goethals, épouse de François *van den Haute* (2).

6° Marie Goethals, morte sans enfants;

7° Pétronille Goethals, épouse de Jean *Wesemaele* (3), dont une fille :

Pétronille Wesemaele.

XXII. Josse GOETHALS, IIIe du nom, fut capitaine d'une compagnie wallonne, puis colonel de la garde bourgeoise de la ville de Gand. Il devint échevin de cette ville en 1628. (*L'Espinoy*, p. 1004, et *Supplément aux Recherches des antiquités*, etc., t. 1, pp. 1, 3, 8 et 16). En 1635 Josse Goethals assista à l'inauguration de Ferdinand de Portugal comme gouverneur-général des Pays-Bas. Il avait épousé : 1° Claire de KEYSERE, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° Catherine VAN GRYSPERRE. De ce second mariage sont sortis trois fils et une fille :

DE KEYSERE : d'azur, à 3 annelets d'argent.

VAN GRYSPERRE : d'argent, à 3 chevrons de sable.

1° Augustin, mentionné ci-après;

2° Pierre Goethals, qui a laissé de son mariage avec Marie *van Hecke* :

Lievine Goethals, épouse de Guillaume *Doedens* (4), fils de Jean Doedens et d'Esther van Rygerberghe. Ils ont eu pour enfants :

a. Jean Doedens;

b. Pierre Doedens;

c. Paul Doedens;

---

(1) DE BLEYE : d'or, au sautoir engrêlé de sable.

(2) VAN DEN HAUTE : d'argent, à un arbre arraché au naturel, cantonné de quatre fagots du même.

(3) WESEMAELE : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 cornes de bœuf d'argent, les 2 en chef adossées.

(4) DOEDENS : de gueules, à une enclume d'or.

d. Marie Doedens;

e. Lievine Doedens;

f. Jacqueline Doedens, mariée, en 1661, avec Pierre *van den Haute*, fils de François van den Haute, et de Lievine van de Voorde, dont :

I. Jean van den Haute;

II. M... van den Haute;

2° Gilles Goethals, homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg à Gand, fut l'un des magistrats les plus instruits et les plus considérés de cette ville, où il était né, et où il fut douze fois élu. (L'Espinoy, *Supplément*, pp. 20, 24, 25, 30, 37, 39, 40, 49, 51, 52 et 62). Il eut deux femmes : 1° Marie *van Hertericks* (1); 2° Françoise *Turckschap* (2). Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Augustin Goethals, marié avec Lievine *de Gryse* (3), dont il eut :

Jacques Goethals, bachelier en théologie de l'université de Douay en 1660.

Du second lit :

B. Jean Goethals;

4° Thérèse-Isabelle Goethals, mariée à messire Ignace *de Camargo* (4), baron du Saint-Empire romain, capitaine de cavalerie au service de Philippe IV, roi d'Espagne, mort en Allemagne le 4 septembre 1662, et inhumé dans l'église métropolitaine de Saltzbourg. Sa veuve, décédée à Bruxelles le 11 octobre 1669, fut inhumée dans l'église Notre-Dame-du-Sablon. Ils ne laissèrent point d'enfants.

BAERTS : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or à 6 rais : au chef du même chargé d'un lion léopardé d'azur, lampassé et armé de gueules.

XXIII. Augustin GOETHALS fut marié avec Jeanne BAERTS, de laquelle il eut deux fils et une fille :

---

(1) VAN HERTERICKX : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 cœurs d'azur; aux 2 et 3 de gueules, à 8 billettes d'or, 3, 2 et 3.

(2) TURCKSCHAP : d'or, à l'ancre au naturel, accostée à dextre d'une chèvre de sable et à senestre d'un mouton d'argent (*à enquerre*).

(3) DE GRYSE : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.

(4) DE CAMARGO : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, à 3 fleurs de lys d'or; aux 2 et 3 de sable, à 5 faucilles d'or, l'une sur l'autre en fasces.

1° Josse, IVe du nom, qui suit;

2° Eudes Goethals, mort célibataire;

3° Marie-Madelaine Goethals, qui fut inscrite au registre des francs-merciers à Gand, en 1718, morte sans alliance.

XXIV. Josse Goethals, IVe du nom, cornette de cavalerie et capitaine d'une compagnie de la garde bourgeoise de Gand, devint conseiller de Charles II, roi d'Espagne, et son watergrave et moermeester (grand-maître des eaux et marais) du comté de Flandre. Il épousa : 1° Anne Baronaige, fille de Balthazar Baronaige et d'Anne Janssens; 2° Jeanne Rousseels, fille de Guillaume Rousseels, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il mourut en 1712, et fut inhumé à côté d'Anne Baronaige, en l'église de Saint-Martin dite d'Ackerghem à Gand, au devant des marches du chœur. Leurs tombes sont décorées chacune de leurs huit quartiers, savoir : ceux de Josse III : *Goethals*, *v. Guchte*, *Grysperre*, *v. de Putte*, *Baerts*, *de Moor*, *v. Tessele*, *de Tollenaere*; ceux de sa dite femme : *Baronaige*, *v. Wezemaele*, *Lichtaert*, *Hoene*, *Janssens*, *de Bock*, *Boele*, *de Pape*. Il n'avait eu de ce premier lit que deux filles :

Baronaige : fascé d'or et de gueules, à 5 flanchis d'argent sur chaque fasce du second émail.

Rousseels : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chêne arraché de sinople fruité de 3 glands d'or; aux 2 et 3 contre-écartelés de sable, à la barre d'argent, et d'or à 7 losanges d'azur, 3, 3 et 1.

1° Jeanne Goethals, } mortes en bas âge.
2° Marie Goethals, }

BRANCHE AINÉE ACTUELLE.

XXII. Amand Goethals, second fils de Josse IIe et de Catherine van Guchte, naquit à Gand en 1568. La fortune de ses pères avait été beaucoup réduite par leur zèle à servir les comtes de Flandre et les rois d'Espagne, leurs souverains, surtout pendant les guerres civiles occasionnées par le calvinisme. L'archiduc Albert et l'infante Isabelle, pour récompenser la fidélité de cette famille à la foi catholique et à ses princes légitimes, autorisa Amand Goethals et Jacques, son frère, par diplôme du 7 mars 1604, à exercer, eux

et leurs enfants nés et à naître, le commerce en gros, tant par terre que par mer, sans déroger en rien à leur noblesse (1). Ce diplôme fait une mention honorable des services rendus depuis plusieurs siècles par leurs ancêtres dans la magistrature et les armées. Du vivant de ces deux frères, un archer de la garde de Philippe IV, roi d'Espagne, nommé Gérard-Fernand-Antonio-Maria *Goethals*, ayant obtenu des lettres de noblesse le 15 avril 1652 et adopté des armoiries entièrement semblables à celles de l'ancienne maison de Goethals (Voyez le *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 320; et *Supplément*, t. 1er, p. 156), Amand et Jacques Goethals rendirent publique une protestation le 31 mai 1654, et leur neveu, Michel Goethals, fils de Pierre, fit une semblable protestation le 10 juin de la même année, portant sommation audit Gérard Goethals de déclarer sa non-appartenance à leur famille, ce qu'il fit par une déclaration datée de Madrid le 31 octobre suivant (2). Amand Goethals avait épousé Jacqueline VAN RYCKEGHEM, décédée le 11 avril 1644, fille de Baudouin van Ryckeghem.

VAN RYCKEGHEM : de gueules, à un poisson d'argent en fasce, accompagné en chef de 3 étoiles d'or.

(1) Voici comme s'exprime à cette occasion l'auteur du poëme de la *Gloire Belgique,* chant 5 :

Combien nos chevaliers, frappés des coups du sort,
Dans les bras du commerce ont trouvé de support !
Autorisés du prince à soigner leur blessure,
Ils guérissaient le mal sans craindre la roture,
Goethals, honneur de Gand, je t'en prends à témoin :
Tes fils laborieux, occupés de ce soin,
N'ont-ils pas de leurs mains relevé la fortune
Dont t'avait dépouillé ta vertu peu commune?

(2) Cette déclaration, visée dans un rescrit d'Adrien Colbrant, premier roi d'armes des Pays-Bas, du 15 décembre 1654, est imprimée textuellement pp. 231 à 235 des *Esquisses Biographiques de la maison de Goethals*. Gérard y établit ainsi sa filiation : fils unique de Hiéronimo-Lorenzo Goethals, en son vivant capitaine de vaisseau, membre du conseil privé de la marine, décédé à Madrid le 10 août 1630, et de dona Maria-Aleyda de Maglio y Peneranda, tous deux nés au Guanaxuato, en Mexique, lui le 4 juin 1576 et elle en 1596. Ce dernier fils de Barnabé Goethals, gouverneur pour le roi d'Espagne de la ville et province de Guanaxuato, où il mourut en 1588, et de Margrietta Panazaro; le bisaïeul du susdit Gérard était Willem Goethals, en son vivant commandant de navire à Véra-Cruz, dont les auteurs n'étaient pas connus.

Il mourut à l'âge de 93 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur, à Gand, devant l'autel de Notre-Dame-des-Souffrances, sous une pierre décorée de ses armoiries et d'une épitaphe flamande commençant ainsi : « *Hier light begraven den Eersaemen Jon-* » *cheer Amandus Goethals*, F^s^ *Joos, overleden den* 18 » *november* 1661, etc. » Ses enfants furent :

1° Pierre Goethals, qui épousa, le 14 mars 1641, en l'église de Saint-Sauveur, Marie *Cools* (1), de laquelle il eut trois fils :

A. Amand Goethals, baptisé en la même église le 7 mai 1645. Il fut religieux de l'ordre de Saint-Dominique, docteur et professeur en philosophie, et bachelier en théologie de l'université de Louvain, où il fit imprimer deux traités de philosophie. Il préparait d'autres ouvrages scientifiques lorsqu'une mort prématurée l'arracha, en 1670, à ses travaux et au monde savant. Il fut inhumé en l'église des Dominicains à Louvain, où existait avant 1789 son épitaphe, ainsi conçue :

« *Hic jacet reverendus pater Amandus* Goethals, *ordi-* » *nis dominicorum, filius prænobilis domini Petri et Ma-* » *riæ* Cools, *familia Gandavi vetustate et magistratibus* » *illustri, vir divinarum et secularum litterarum cogni-* » *tione summus, philosophus acutissimus, hujusce* » *facultatis in alma academia Lovaniensis professor,* » *vitæ quoque ac conversationis optimus ac irrepre-* » *hensus; obiit* 20 *augusti* 1670 (2). »

B. André Goethals, baptisé en 1647, en l'église de Saint-Sauveur à Gand. Il fut licencié en théologie en l'un et l'autre droit, prélat de l'abbaye de Waerschoot et premier député du clergé aux états de Flandre. Il assista en cette double qualité à l'inauguration solennelle de l'empereur Charles VI comme comte de Flandre en 1716. Il mourut le 15 février 1719. Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, t. I, p. 313, rapporte ce qui suit : XXXIII. *Andreas* Goethals, *Gandavensis, antea religiosus B. M. de Bandeloo, deputatus ad comitia statuum Flandriæ, pro districtu Gandavensis, obiit* 15 *februarii* 1719, *ætatis* 73, *prælaturæ* 13 ;

C. Pierre-André Goethals, baptisé le 7 juillet 1650, en l'église de Saint-Sauveur. Il fut le second des six

---

(1) Cools : de gueules, semé de billettes d'or ; à la bande d'argent, brochante sur le tout.

(2) Voyez aussi l'article 2 des *Miscellanées historiques*.

conseillers au conseil provincial de Flandre, de la création de 1690, et gouverneur du béguinage de Saint-Aubert dit Poortacker, à Gand. Ce fut un homme remarquable par son érudition et son savoir en archéologie. Il mourut célibataire en 1721, et fut enterré dans l'église dudit Poortacker, où l'on voit dans le chœur sa pierre tumulaire, ornée de ses armoiries et de huit quartiers, avec l'inscription suivante :

« *Monumentum prænobilis ac amplissimi domini* » *Petri-Andreæ* Goethals, *consiliarii in consilio Flandriæ, qui per* XII *annos hujus beginagii sancti Auberti tutor seu gubernator, et fundata sui hebdomali missa, obiit* 27 *junii* 1721. *R. I. P.* »

2° Joachim, dont nous allons parler;

3° Amand Goethals, mort jeune le 9 avril 1621;

4° Jeanne Goethals, morte sans alliance le 27 septembre 1651;

5° Anne Goethals, } mortes en bas âge:
6° Marie Goethals, }

7° Lievine Goethals, épouse de Jacques *Fréquin*, fils de Henri Fréquin. Elle mourut le 8 novembre 1641.

Bultinck : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 étoiles de gueules.

XXIII. Joachim Goethals épousa, en l'église de Saint-Sauveur de Gand, le 30 mars 1630, Barbe Bultinck, de laquelle il eut trois fils et une fille :

1° Josse, IIIe du nom, dont l'article suit;

2° Guillaume Goethals, qui épousa, en 1661, Anne *van de Velde* (1). De leur mariage sont provenus :

A. Josse Goethals;

B. Pierre Goethals, époux de Catherine *Verbaere* (2) et père de :

a. Guillaume Goethals, } morts en bas âge;
b. Élisabeth Goethals, }

C. Jean Goethals, mort le 3 octobre 1673;

D. Jeanne-Marie Goethals;

(1) van de Velde : d'or, à l'arbre sec et arraché de sable.

(2) Verbaere : d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile du même.

E. Anne-Marie Goethals, chanoinesse de l'abbaye de Chaillot;

3° Adrien Goethals, religieux bénédictin, abbé de l'abbaye de Gladbach, où il mourut le 16 mai 1689;

4° Apollonie Goethals, épouse de N... *van Ghysel* (1).

XXIV. Josse Goethals, IIIe du nom, mort le 12 novembre 1689, avait épousé, le 17 juin 1659, Jeanne Wallaert, décédée le 3 octobre 1673, fille de Josse Wallaert et de Godelive van Réable. Ils ont eu huit enfants :

Wallaert : d'azur, à la fasce vivrée d'argent, accompagnée en chef de 3 merlettes du même.

1° Amand Goethals, baptisé à Saint-Sauveur le 20 octobre 1660, mort en bas âge;

2° Josse Goethals, baptisé le 7 septembre 1662, *primus* de l'université de Louvain en 1681, puis professeur de philosophie en la même université. Son oncle, Adrien Goethals, prélat de Gladbach, lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il parvint successivement à diverses dignités et fut chanoine gradué et archidiacre de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et deux fois vicaire-capitulaire du siége vacant de ce diocèse, pour lequel il était proposé quand il mourut le 15 décembre 1742. Il fut enterré au milieu de l'église de Saint-Bavon, sous une pierre tumulaire décorée de ses armoiries. Voici son épitaphe, tirée du recueil de Hellin, p. 138 :

« *Hic jacet rev. adm. ac amplissimus dominus Judocus* » Goethals, *filius Judoci et Joannæ Wallaert conjugum,* » *juris utriusque licentiatus, hujus exemptæ ecclesiæ ca-* » *thedralis canonicus graduatus et archidiaconus. Obiit* 15 » *decemb.* 1742, *ætatis* 81. »

3° Adrien, qui a continué la postérité;

4° Jean-Baptiste Goethals, baptisé à Saint-Sauveur le 29 décembre 1665;

5° Jean Goethals, baptisé à Saint-Sauveur le 12 décembre 1667;

6° Guillaume Goethals, baptisé à Saint-Sauveur le 26 mai 1669, avocat au conseil de Flandre, mort en août 1752. Il avait épousé, à Louvain, Anne *de Waerzegghere* (2), fille

(1) van Ghysel : d'or, à 3 fers de cheval mal ordonnés d'argent, soutenant 3 étoiles du même.

(2) de Waerzegghere : d'or, à 3 roses de gueules.

de Henri de Waeyenegghere et de Susanne van Langendonck, famille patricienne de Louvain, dont il eut deux fils et deux filles :

A. Josse-Jean Goethals, né le 2 mai 1696, religieux célestin à l'abbaye d'Heverlé-lès-Louvain ;

B. Adrien-Guillaume Goethals, avocat au conseil de Flandre, échevin de Saint-Bavon, mort en 1760 ;

C. Thérèse-Adrienne Goethals, morte en célibat le 12 septembre 1775 ;

D. Pétronille-Catherine Goethals, morte en célibat le 11 juin 1764.

7° François-Jean Goethals, baptisé à Saint-Sauveur, le 25 septembre 1673 ;

8° Anne-Marie Goethals, baptisée le 12 décembre 1667, morte sans alliance ;

9° Marie-Jeanne Goethals, baptisée le 9 février 1672, religieuse à Bruges.

SOENENS : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'une épée du même, garnie d'or.

XXV. Adrien GOETHALS fut échevin de la Keure, et mourut le 31 octobre 1717. Il avait épousé Jeanne Marie SOENENS, fille de Jacques Soenens et d'Isabelle-Françoise Basselaere. Elle mourut le 16 décembre 1736. De ce mariage sont provenus, outre cinq enfants morts en bas âge :

1° Josse-François, dont l'article viendra ;

2° Jean Goethals, mort célibataire ;

3° Josse-Paul Goethals, mort aussi sans avoir été marié, le 1er juin 1721 ;

4° Adrien-Jacques Goethals, baptisé à Saint-Jacques le 13 juillet 1701, chanoine jubilaire du chapitre de Saint-Martin à Ypres, où il mourut le 24 mars 1789, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en grande vénération par son mérite et ses vertus. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Martin, où l'épitaphe suivante est inscrite sur sa tombe :

« *Piæ memoriæ prænobilis ac reverendi domini Adriani*
» *Jacobi* Goethals, *filii prænobilis domini Adriani et Joannæ*
» Soenens, *Gandavi familia vetustate nobilitate nec non*
» *divitiis celeberrima, nati* 13 *julii* 1701, *hujusce ecclesiæ*
» *Sancti Martini sacerdotis ac canonici jubilarii, egregii*
» *per sacros labores in hanc diœcesim Iprensem meritis.*
» *Obiit* 24 *martii* 1789. »

5° Marie-Jeanne Goethals, morte à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 20 juillet 1772, avait épousé, le 12 août 1708, François-Pascal *de Potter* (1), mort le 29 septembre 1753. Il en avait eu huit enfants :

A. Jean-François de Potter, né le 23 avril 1711, mort sans alliance ;

B. Bernard-Josse de Potter, né le 20 janvier 1713, mort aussi célibataire ;

C. Bernard de Potter, mort fort jeune ;

D. Marie-Thérèse-Colette de Potter, née le 19 novembre 1709, morte sans alliance le 20 décembre 1755 ;

E. Jeanne-Marie de Potter, née le 15 août 1715, non mariée ;

F. Thérèse-Jossine de Potter, née le 9 mai 1716, morte le 19 juin 1785, épouse de Josse-François *Morel*, fils de Gilles Morel et d'Anne Pollet. Ils ont eu onze enfants ;

G. Catherine-Thérèse de Potter, née le 26 juin 1717, mariée, le 29 septembre 1743, avec Louis-Charles-Joseph *de Wulf* (2), fils de Laurent-Hyacinthe de Wulf et de Liévine-Thérèse Cocquyt. Ils ont eu douze enfants :

a. François-Liévin-Louis de Wulf, né le 4 novembre 1744, mort le 19 mars 1773, sans postérité;

b. Jean-Louis-Auguste de Wulf, né le 20 juillet 1752, mort au berceau ;

c. Philippe-Louis de Wulf, né le 19 septembre 1753, décédé le 2 novembre 1757 ;

d. Bernard-Philippe de Wulf, né le 8 mars 1758, décédé le 28 avril suivant;

e. Marie-Colette-Thérèse de Wulf, née le 15 novembre 1745, morte le 2 décembre 1819, sans avoir été mariée ;

f. Colette-Catherine-Marie de Wulf, née le 30 janvier 1748, épouse d'Adrien-Jacques *Goethals*, et décédée le 15 novembre 1807 ;

g. Bernardine-Thérèse de Wulf, née le 16 février 1749, décédée le 3 août 1807 ;

h. Isabelle-Marie-Thérèse-Caroline de Wulf, née le 2 février 1750, mariée, le 6 novembre 1779, à Charles-

---

(1) DE POTTER : d'azur, au croissant d'argent ; au chef du même, chargé de 3 roses de gueules.

(2) DE WULF : de gueules, à la tête de loup d'argent.

Eugène-Marie, baron *de Benoist* (1), seigneur de Gentissart et d'Esquerne, né à Condé, fils de Philippe-Eugène, baron de Benoist, et de Marie-Marguerite d'Uez. Il était veuf en premières noces de dame de Vizart de Bocarmé, morte en 1770. Le baron de Benoist décéda le 25 novembre 1804. Sa seconde femme lui a survécu jusqu'au 27 mars 1825. Ils ont eu cinq enfants :

I. Louis de Benoist, né le 29 septembre 1780, mort célibataire ;

II. Henri-Guislain-Adrien, baron de Benoist, né le 26 mai 1787, chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur des eaux et forêts de l'arrondissement de Verdun (Meuse), marié avec Agnès-Marie-Esther-Justine *d'Yvory de Dugnies* (2), fille d'Alexis-Claude d'Ivory de Corbon, chef de bataillon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Anne-Hyacinthe-Jeanne le Bourgeois du Cherray, dont cinq enfants :

AA. Alexis de Benoist, né le 27 septembre 1809 ;

BB. Victor-Louis de Benoist, né le 11 avril 1815 ;

CC. Alexandre-Marie de Benoist, né le 18 octobre 1817.

DD. Henri-Gabriel de Benoist, né le 18 octobre 1827 ;

EE. Marie-Louise de Benoist, née le 18 octobre 1813, épouse de *M. de la Grenouillère ;*

III. Caroline-Geneviève-Guislaine-Joséphine de Benoist, née le 26 janvier 1784, non mariée ;

IV. Sophie de Benoist, née le 25 mars 1792, mariée à Gabriel *Lambin d'Anglemont* (3), dont deux enfants :

AA. Arthur d'Anglemont, né le 22 septembre 1821 ;

---

(1) de Benoist : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'un croissant du même ; aux 2 et 3 d'argent, semés de fleurs de lys d'azur.

(2) d'Ivory : de sable, à 3 besants d'argent.

(3) Lambin d'Anglemont : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une croisette ancrée du champ, et accompagnée de 3 étoiles du second émail.

BB. Valérie-Louise d'Anglemont, née le 16 février 1820;

V. Julie de Benoist, née le 17 mai 1789, mariée au comte *de Beaulaincourt de Marles* (1), dont deux fils et quatre filles :

AA. Victor de Beaulaincourt, né le 18 avril 1820;

BB. Enguerrand de Beaulaincourt, né le 23 novembre 1826;

CC. Elmire de Beaulaincourt, née le 21 septembre 1821;

DD. Emma de Beaulaincourt, née le 25 juillet 1823;

EE. Céline de Beaulaincourt, née le 11 janvier 1825;

FF. Valérie de Beaulaincourt, née le 13 juin 1828;

i. Rosalie-Modeste-Jossine de Wulf, née le 8 mai 1751, décédée le 8 janvier 1767;

j. Agnès-Jeanne-Josèphe de Wulf, née le 23 février 1755, morte le 2 avril 1813;

k. Amélie-Catherine de Wulf, née le 6 septembre 1756, décédée le 15 juillet 1757;

l. Catherine-Thérèse-Françoise de Wulf, née le 5 avril 1759, morte le 28 janvier 1825;

H. Isabelle de Potter, née le 25 décembre 1722, morte sans alliance.

6° Marie-Thérèse Goethals, baptisée, à Saint-Jacques à Gand, le 28 janvier 1692, morte, à Saint-Nicolas (pays de Waes), le 2 mars 1742, épouse d'Emmanuel-Joseph, chevalier *Papejans de Morchoven* (2), dit *van der Strepen*, dont sont issus cinq enfants :

A. Jean-Baptiste, chevalier Papejans de Morchoven, *dit* van der Strepen, né à Gand le 7 juin 1722, licencié en droit, premier secrétaire des Parchons, mort le

---

(1) de Beaulaincourt : d'azur, à deux léopards lionnés d'or, adossés et accroupis, leurs queues passées en double sautoir, surmontées d'une couronne ouverte d'Angleterre du même.

(2) Papejans de Morchoven : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion couronné d'or; aux 2 et 3 d'or, à 6 fleurs de lys de gueules, 3, 2 et 1; sur le tout de gueules, à la fasce d'or, chargée d'une fasce vivrée d'azur.



2 mai 1795, ayant eu de son mariage avec Marie-Françoise *O'Donnoghue* (1), sœur de messire O'Donnoghue, conseiller au conseil de Flandre, et enfant de messire Jean O'Donnoghue, chevalier, et de dame Marie-Jeanne de Hornes, dame de Geldorp, Niel, etc., un fils et trois filles :

a. Jean-Baptiste-Alexandre Papejans de Morchoven, *dit* van der Strepen, né à Malines ;

b. Jeanne-Marie Papejans de Morchoven, *dite* van der Strepen, née à Malines, épouse de messire Brunon-Maximilien, baron *d'Heere* (2), écoutète de la ville de Bruges, seigneur de Beauvoorde, etc. De ce mariage :

I. Brunon, baron d'Heere de Beauvoorde ;

II. Eugénie d'Heere, épouse de Jean-Baptiste, baron *de Kervyn* (3), chambellan du roi des Pays-Bas, dont :

Joseph de Kervyn, né le 17 août 1817 ;

III. Rosalie d'Heere, épouse de Clément *de Laage* (4), sous-préfet de Saint-Omer. Ils ont cinq enfants :

AA. Clément de Laage, né le 2 juin 1817 ;

BB. Brunon de Laage, né le 16 mars 1819 ;

CC. Auguste de Laage, né le 6 octobre 1821 ;

DD. Eugénie de Laage, née le 1er juin 1820 ;

EE. Pauline de Laage, née le 17 mai 1824 ;

c. Marie-Jeanne Papejans de Morchoven, épouse du baron Alphonse *Baut de Rasmon* (5), seigneur de Wanneghem, de Lède, etc., dont quatre enfants :

---

(1) O'Donnoghue : de sinople, à l'épée d'argent, garnie d'or, accolée d'une bisse d'argent, et accostée de 2 renards rampants affrontés d'or ; à la bordure d'argent.

(2) d'Heere : de gueules, à la fasce contrebretessée d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

(3) de Kervyn : de sable, au chevron d'or, accompagné en chef d'une branche de chêne et d'une étoile, et en pointe d'une jambe de chèvre, le tout du même.

(4) de Laage : gironné d'or et de gueules, de 10 pièces.

(5) Baut de Rasmon : d'or, à la fasce ondée d'azur, accompagnée en chef de 2 têtes de maure de sable, tortillées d'argent, et en pointe de 2 flèches en sautoir du même, empennées de gueules et d'azur.

I. Alphonse Baut de Rasmon, né le 29 novembre 1784;

II. Valentin Baut de Rasmon, né le 1er janvier 1795;

III. Adélaïde Baut de Rasmon, née en 1787, épouse de *M. van den Hecke;*

IV. Rosalie Baut de Rasmon, née le 19 février 1789, épouse de Charles, baron *van Ertborn* (1), dont un fils :

Joseph-Napoléon van Ertborn, né le 25 septembre 1810, mort sans avoir été marié;

d. Catherine-Josèphe-Marie-Thérèse Papejans de Morchoven, née à Gand le 10 avril 1760, mariée à Jean-Joseph, chevalier *Wiericx de Kessel* (2). Leur fille :

Claire Wiericx, née le 27 octobre 1800, épouse de N.... *de Roye de Wichem* (3), a cinq enfants :

AA. Richard de Roye de Wichem, né le 29 décembre 1822;

BB. Léon de Roye de Wichem, né le 28 juin 1824;

CC. Amé de Roye de Wichem, né le 3 mai 1826;

DD. Guislain de Roye de Wichem, né le 25 mars 1827;

EE. Hortense de Roye de Wichem, née le 3 mai 1828;

B. Josse-Emmanuel Papejans de Morchoven, né le 18 septembre 1723, marié avec Marie *Richterich* (4), fille de Théodore Richterich, et de J. O'Donnoghue;

C. Marie Papejans, née en 1724, morte sans alliance;

---

(1) VAN ERTBORN : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 écrevisses de sable.

(2) WIERICX DE KESSEL : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur, tenant un compas ouvert d'or.

(3) DE ROYE DE WICHEM : de gueules, à la bande d'argent, qui est *de Roye*.

(4) RICHTERICH : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux roses du même.

D. Wilhelmine Papejans, née le 27 juillet 1727; mariée à Ferdinand *Huens* (1), dont :

Marie-Philippine Huens, née le 1er janvier 1769, épouse de *M. Waepenaert* (2) ;

E. Catherine Papejans, née le 20 septembre 1730, morte sans alliance ;

7° Anne-Catherine Goethals épousa, le 27 décembre 1697, Charles *van der Perre* (3), avocat au conseil de Flandre. Elle mourut sans postérité le 15 avril 1757 ;

8° Agnès-Françoise Goethals, baptisée le 21 avril 1700, épousa, à Saint-Jacques à Gand, en 1721, Jean *Robette* (4), premier échevin du magistrat de Courtray, seigneur de Dancoisne, de Nottelettes et Strodinghem, de Leystraete, de Bergheterlinden, de Rumbreckmoete et Quelleghem, mort le 5 février 1755, fils de Jean Robette, et de Jeanne Wallaert. Agnès-Françoise Goethals était décédée le 22 mai 1731. De leur mariage sont nés sept enfants :

A. Jean-Adrien Robette, né à Courtray le 17 décembre 1721, licencié ès-droits en l'université de Louvain, mort célibataire, à Courtray, le 4 février 1757 ;

B. Adrien-Jacques-Bernard Robette, né le 11 janvier 1727, chanoine de la collégiale de Courtray, mort le 29 juillet 1805;

C. Jeanne-Marie Robette, née à Courtray le 21 juillet 1723, mariée, le 20 mai 1753, à Charles *Hoverlant* (5), seigneur de Bauvelaere. Elle est décédée à Tournay le 11 mars 1807. Elle avait eu deux fils :

a. Charles-François-Philippe-Marie Hoverlant, né à Tournay le 23 juin 1755;

b. Adrien-Marie Hoverlant de Bauvelaere, né à Tournay le 9 mars 1758, magistrat-juré de cette

---

(1) Huens : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules; au 2 d'argent, au tourteau de sable, chargé d'une étoile d'or; au 3 d'or, au chevron de sable, chargé sur la pointe d'une chaîne à quatre chaînons d'argent.

(2) Waepenaert : de gueules, à 3 têtes de guerrier de carnation, ayant chacune un casque d'acier poli.

(3) van der Perre : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un arbre arraché de sinople.

(4) Robette : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 cors de chasse de sable, liés de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 merlettes de sable.

(5) Hoverlant : d'azur, à la croix aiguisée d'or, bordée de gueules et cantonnée de 4 dragons d'or.

ville, membre du congrès de Bruxelles, et son commissaire-général à l'armée de Belgique jusqu'au 30 novembre 1790, président perpétuel du comité des finances, puis premier magistrat de justice de la ville de Tournay et législateur au conseil des Cinq-Cents. Il est auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la ville de Tournay et les Pays-Bas. Il a deux fils et deux filles :

I. Ferdinand-Adrien-Alexandre Hoverlant, né à Tournay le 17 décembre 1825 ;

II. Émile-Ange-Joseph Hoverlant, né le 23 mai 1831 ;

III. Joséphine-Émilie Hoverlant, née le 10 juin 1827 ;

IV. Amélie-Jeanne-Judith Hoverlant, née le 28 avril 1829 ;

D. Marie-Madeleine-Agnès Robette, née à Courtray le 24 janvier 1725, morte sans alliance le 3 mai 1760;

E. Julie-Thérèse-Françoise Robette, née à Courtray le 30 juin 1728, mariée à Louis-Joseph *Massiet* (1), morte à Ath au mois de février 1808, laissant un fils :

Louis-Adrien Massiet, né à Lille en 1757, marié, le 3 août 1790, avec Victoire-Ursule-Josèphe *Bredart*. Ils sont morts sans postérité, lui à Ath le 27 janvier 1814, et sa veuve le 1er juillet 1825 ;

F. Bernardine-Jeanne Robette, née à Courtray le 2 novembre 1729, morte sans alliance le 27 février 1797 ;

G. Catherine-Caroline Robette, née à Courtray le 20 février 1731, mariée, le 26 octobre 1765, à Michel-Gabriel-Joseph *Hoverlant du Carnois*, né le 24 novembre 1738, mort le 9 septembre 1795. Elle lui a survécu jusqu'au 23 juillet 1817. Leurs enfants furent :

a. Auguste-Julien-Michel Hoverlant de la Motte, né le 5 avril 1768, mort célibataire le 25 mai 1822 ;

b. Catherine-Marie-Aimée-Thérèse-Josèphe Hoverlant, née le 30 mars 1771, mariée à Denis-Joseph-Guislain *Errembault du Maisnil* (2), né le 19 novembre 1766, fils de Denis-Albert-François-Guis-

---

(1) Massiet : d'argent, à la fasce contrebretessée de gueules.

(2) Errembault : de sable, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 fleurs de lys d'argent.

lain Errembault du Maisnil, et de Marie-Antoinette de Formanoir. Elle mourut le 30 septembre 1831. De leur mariage sont issus :

I. Frédéric Errembault du Maisnil, né en 1796, mort le 17 février 1799;

II. Adolphe-Marie-Michel-Joseph Errembault du Maisnil, né le 2 juillet 1797, marié à Marie-Antoinette *Maelcamp* (1), née le 15 janvier 1805, fille de Désiré Maelcamp, et de Charlotte de Gaest de Brasse. Ils ont trois enfants :

AA. Joseph-Désiré-Alfred Errembault du Maisnil, né le 29 janvier 1831;

BB. Charlotte Errembault du Maisnil, née le 15 novembre 1829;

CC. Marie Errembault du Maisnil, née le 16 juin 1833;

III. Henri-Victor-Denis-Joseph Errembault du Maisnil, né le 24 juin 1801;

IV. Alfred Errembault du Maisnil, né en 1802, mort en juin 1804;

V. Charles-Louis-Théophile-Joseph Errembault du Maisnil, né le 18 mai 1807;

VI. Victor-Adrien-Louis-Marie Errembault du Maisnil, né le 4 septembre 1814;

VII. Pauline-Aimée-Josèphe Errembault du Maisnil, née le 26 mars 1794;

VIII. Valentine-Marie-Catherine-Guislaine-Josèphe Errembault du Maisnil, née le 19 février 1799;

IX. Eugénie-Marie-Flore-Josèphe Errembault du Maisnil, née le 2 août 1804;

X. Marie-Esther-Flore-Josèphe Errembault du Maisnil, née le 16 mars 1809;

e. Agnès-Jeanne Hoverlant du Carnois, née le 23 juillet 1774, vivante en 1838.

XXVI. Josse-François GOETHALS, fils aîné d'Adrien Goethals et de Jeanne-Marie Soenens (p. 70), naquit à Gand le 19 juin 1685. Il fut licencié en l'un

(1) MAELCAMP : de gueules, à un cerf passant d'argent, ayant le cou percé d'une flèche d'or en barre, la pointe en haut.

et l'autre droit de l'université de Louvain, échevin de la ville de Gand depuis 1743 jusqu'en 1752, gouverneur de la chambre des pauvres et conseiller royal du mont-de-piété. Il mourut à Gand le 10 avril 1760, ayant eu, de son mariage avec Thérèse-Michelle LEFEBURE, quatorze enfants :

LEFEBURE : de sable, à 3 coquilles d'argent, et une étoile du même en cœur.

1° Guillaume-Josse-François, qui continue la branche aînée ;

2° Josse-Laurent, auteur de la TROISIÈME BRANCHE ACTUELLE, mentionnée en son rang :

3° Jean-Baptiste Goethals, né le 6 septembre 1721 ;

4° Adrien-Louis Goethals, né le 13 mars 1726, mort en bas-âge ;

5° Charles Goethals, } morts célibataires ;
6° François Goethals, }

7° Adrien-Bernard Goethals, mort au berceau ;

8° Adrien-Jacques Goethals, né à Gand le 13 mars 1731. Il fut échevin de cette ville pendant 32 ans, depuis 1761 jusqu'à la suppression du magistrat de Gand par les républicains français, en 1794 (*Supplément de l'Espinoy*, ou *Continuation du magistrat de la ville de Gand*, par d'Hane de Jolimont, pp. 155, 140, 166, 173, 174, 179). Adrien-Jacques Goethals avait épousé Colette *de Wulf* (voir p. 71). Ils ont eu quatre enfants :

A. Louis Goethals, mort à l'âge de 10 ans ;

B. Pauline Goethals, morte sans alliance le 1er mai 1828 ;

C. Catherine Goethals, morte au berceau ;

D. Autre Catherine Goethals, morte à 8 ans ;

9° Jeanne-Marie Goethals, baptisée à Gand le 28 janvier 1716, épouse : 1° le 14 novembre 1742, de Jean-Louis *Lefebure*, fils de Louis Lefebure, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2° le 19 mars 1753, de messire Jean-Baptiste, baron *de Heems* (1), veuf de dame Marie-Élisabeth Stappens, seigneur de Luchten et de Ruysere, dernier sous-bailli de Gand, fils de messire Jean-Baptiste, baron de Heems, et de dame Marie-Anne van Vyvere. De ce mariage naquirent deux filles :

---

(1) DE HEEMS : d'or, à 4 cotices de gueules en bande ; au chef cousu d'or, chargé d'un lion léopardé à la queue nouée de sable.

A. Natalie de Heems, mariée, le 26 juin 1790, à Gustave *de Strom* (1), né à Stockolm le 19 septembre 1747, décédé à Malines le 24 octobre 1828;

B. Marie de Heems, épouse de Charles, comte *de Lichterwelde* (2), seigneur de Lathem, etc.

3° Thérèse-Jacqueline Goethals, née le 20 février 1723, mariée, le 21 juillet 1749, à Laurent-Alexandre Juvénal *Hennet* (3), seigneur de Courbois, en son vivant grand-maître des eaux et forêts dans le Lyonnais, le Languedoc et l'Auvergne, morte à Paris le 9 mai 1800. De ce mariage :

Marie-Thérèse-Aldegonde Hennet, née le 29 septembre 1750, épouse, en 1777, du comte *de la Ferté-Meun* (4), dont sont issus :

a. Hubert, comte de la Ferté-Meun, né le 17 juin 1778, marié avec Antoinette *de Lévis* (5), fille du marquis de Lévis. Ils ont eu deux enfants :

I. Le marquis de la Ferté-Meun, marié à Clotilde *Molé* (6);

II. Le comte Hubert de la Ferté-Meun, époux d'Elisabeth *Molé*.

b. Marie-Louise de la Ferté Meun, épouse de Charles-François duc *de Rivière* (7), pair de France, lieutenant-général, chevalier des ordres du roi, gouverneur du duc de Bordeaux, etc., mort en 1828, laissant de ce mariage :

---

(1) DE STROM : parti, au 1 d'argent, à la fasce ondée d'azur, accompagnée en chef d'une couronne de sable et en pointe de 3 molettes d'éperon du même; au 2 d'or, à la barre de gueules, accompagnée de 3 oiseaux du même, 2 en chef et 1 en pointe.

(2) DE LICHTERVELDE : d'azur, au chef d'hermine.

(3) HENNET DE COURBOIS : d'azur, au heaume d'argent, bordé d'or, doublé de gueules; au chef d'hermine.

(4) DE LA FERTÉ-MEUN : écartelé, aux 1 et 4 d'hermine, au sautoir de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés d'argent et de gueules.

(5) DE LEVIS : d'or, à 3 chevrons de sable. Devise : *aide Dieu au second chrétien Levis*.

(6) MOLÉ : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable.

(7) DE RIVIÈRE : palé d'argent et d'azur; au chevron de gueules, brochant sur le tout.



I. Charles, duc de Rivière, pair de France, né le 1er juillet 1812;

II. Louis, marquis de Rivière, né à Constantinople le 8 juillet 1817 :

III. Adrienne de Rivière, née le 12 juillet 1814.

11° Angélique Goethals, morte sans alliance;

12° Catherine Goethals, morte au berceau;

13° Catherine-Jeanne Goethals, née le 20 mars 1729, épouse de messire Jean-Baptiste-Amé *des Fontaines* (1), comte de la Barre, rewart de Lille, fils d'Anselme des Fontaines, comte de la Barre, et de Jeanne de Marcq, dont deux enfants :

A. Josse-Amé-Marie-Joseph des Fontaines, comte de la Barre, marié avec Aldegonde-Jeanne-Antoinette, comtesse *de Proli* (2), fille de Charles, comte de Proli, grand-amiral de l'Escaut, et de Cornélie van der Linden. De ce mariage sont provenus :

a. Amé des Fontaines, comte de la Barre, né à Lille le 19 avril 1778, mort à l'armée le 25 mai 1809;

b. Gustave, comte de la Barre, né à Anvers le 14 janvier 1781, mort célibataire à Gand le 21 janvier 1833;

c. Charles-Marie, comte de la Barre, né à Lille le 5 novembre 1783, consul de Danemarck à Cadix, décédé à Cuervo le 27 juillet 1838. De son mariage avec Kitty *Barron* (3) sont issues :

I. Catherine de la Barre, née à Cadix le 11 septembre 1818;

II. Marguerite de la Barre, née à Cadix le 16 août 1820;

III. Louise de la Barre, née à Cadix le 24 septembre 1822, morte à trois ans;

IV. Candelaria de la Barre, née le 18 janvier 1825, morte au berceau;

d. Catherine-Charlotte-Louise de la Barre, née à Lille le 21 novembre 1779, mariée au chevalier

---

(1) des Fontaines de la Barre : d'azur, à 3 pals d'or; une tour de sable, maçonnée d'argent, brochante en abîme.

(2) de Proli : coupé, au 1 de gueules; au 2 palé d'or et d'azur. Devise : *non data non concessa sed adnata.*

(3) Barron : de gueules, à 3 besants d'or.

Louis-Charlemagne-Joseph l'*Évêque de la Basse-Moûturie* (1). De ce mariage sont issus :

I. Louis-Charlemagne-Émile-Désiré de la Basse-Moûturie, né à Villeneuve-d'Agen le 3 juin 1820;

II. Jules-Gustave-Alexandre de la Basse-Moûturie, né à Villeneuve-d'Agen le 3 décembre 1821 ;

III. Elina-Pauline-Cordule de la Basse-Moûturie, née à Abbeville le 20 juin 1818;

IV. Herminie-Justine-Caroline de la Basse-Moûturie, née à Briey le 3 septembre 1824;

14° Isabelle Goethals, morte très-jeune.

LEUWERS : de sable, au chevron équarri d'argent, chargé d'un croissant de gueules, et accompagné en chef de deux têtes de léopards d'or, et en pointe d'une tige à 3 feuilles du même.

XXVII. Guillaume-Josse-François GOETHALS, né le 7 octobre 1716, fils aîné de Josse-François et de Thérèse-Michelle Lefebure (p. 79), fut échevin de la loi de Saint-Bavon et gouverneur de la chambre des pauvres de la ville de Gand, où il mourut le 6 mars 1762. Il avait épousé, le 24 juin 1737, Jeanne-Thérèse LEUWERS, laquelle lui survécut et mourut à 75 ans le 12 avril 1792. Elle était fille de Charles Leuwers, seigneur de Waterbeke, Tervliet et Schallerweghe, et de dame Isabelle-Claire Aerts. De ce mariage sont issus :

1° Guillaume-Joseph-Aloïse, dont nous parlerons ci-après;

2° Jean-Baptiste Goethals, mort célibataire;

3° Charles-Joseph-Guillaume, qui a formé la SECONDE BRANCHE ACTUELLE (v. p. 85);

4° Thérèse-Isabelle Goethals, morte sans alliance;

5° Amélie-Thérèse Goethals, née le 5 décembre 1747, mariée, au mois de mai 1778, à Gaspard-Jean-Joseph *Vertegans d'Autreppe* (2), chevalier, décédé à Tournay le 4 avril 1804, dont une fille :

---

(1) L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOUTURIE : d'azur, au chevron d'or, accompagné d'une croisette, d'une couronne royale et d'une épée en pal du même. Devise : *Deus, rex, honor.*

(2) VERTEGANS D'AUTREPPE : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 12 merlettes de sable, trois dans chaque canton bien ordonnées.

Amélie-Thérèse-Adolphine-Colette Vertegans d'Autreppe, née le 8 mai 1779, mariée, le 22 mai 1800, avec messire Alexandre-Philippe-Joseph *de la Croix* (1), écuyer, né dans le duché de Holstein, mort à Tournay le 28 novembre 1828. Amélie est décédée à Tournay le 22 mars 1838. Ils ont eu quatre enfants :

a. Arthur-Gaspard-Alexandre de la Croix, né le 7 mars 1801, marié le 15 novembre 1826, avec Adèle-Clotilde *de l'Epine* (2), dont deux fils et deux filles :

I. Camille-Adolphe-Ferdinand-Marie de la Croix, né le 21 juillet 1831 ;

II. Adrien-Alexandre-Marie de la Croix, né le 5 juillet 1833 ;

III. Marie-Adèle-Amélie de la Croix, née le 30 novembre 1827 ;

IV. Clotilde-Aldegonde-Chrétienne-Marie de la Croix, née le 24 avril 1829.

b. Alexandre-Philippe-Joseph (*dit* Alfred) de la Croix, né le 10 janvier 1805, allié, le 6 août 1828, à Céline-Charlotte-Louise-Chrétienne *de la Croix d'Ogimont*, sa parente, morte le 14 juillet 1834, fille de Chrétien-François-Joseph de la Croix d'Ogimont, et de Marie-Josèphe-Henriette d'Hespel. De ce mariage sont issues :

I. Mathilde de la Croix, née le 8 août 1829, morte au berceau ;

II. Pauline-Marie-Joséphine-Henriette de la Croix, née le 13 janvier 1831 ;

III. Flavie-Rose-Marie de la Croix, née le 22 janvier 1834 ;

IV. Caroline-Marie-Adolphine-Henriette de la Croix, née le 7 juillet 1838 ;

c. Zoé de la Croix, née au mois de juin 1803, morte le 18 janvier 1806 ;

d. Thérèse-Emile-Adolphine-Guislain de la Croix, née le 3 mars 1807, mariée, le 6 novembre 1828,

---

(1) DE LA CROIX : d'or, à 2 lions adossés et accroupis de gueules, ayant leurs queues passées en sautoir, et chargées d'un écusson de sable ; au chef d'argent, chargé de 5 croisettes potencées de sable, rangées 3 et 2.

(2) DE L'ÉPINE : d'or, à deux fasces de sable, treillissées d'argent ; mantelé d'azur, à dextre une tête de lion arrachée d'argent, à senestre une tour du même, maçonnée de sable.



à messire Adolphe-Auguste Guislain *Delfosse* (1), baron d'Espierre, fils d'Auguste-François-Félix Delfosse, baron d'Espierre, et de Léopoldine-Alexandrine-Josèphe Errembault, comtesse de Dudzeele, dont :

I. Armand-Xavier-Auguste-Guislain Delfosse, né le 24 septembre 1829;

II. Gustave-Marie-Léopold-Guislain Delfosse, né le 6 septembre 1832.

MOREL : d'argent, à la fasce vivrée de sable.

RAMON : de gueules, à la fasce échiquetée d'or et de sable de deux tires, accompagnée de 6 besants d'argent, 2 et 2 en chef et 2 et 1 en pointe.

XXVIII. Guillaume-Joseph-Aloïse GOETHALS, fils aîné de Guillaume-Josse-François, et de Jeanne-Thérèse Leuwers, épousa : 1° en 1768, Anne-Philippe-Thérèse MOREL, sa cousine, née en 1740, fille de Josse-François Morel, et de Thérèse-Jossine de Potter; 2° Marie-Josèphe-Colette RAMON, fille de Jean Ramon, seigneur de Clippelhove. Du premier mariage sont issus :

1° Josse-Guillaume-Marie-Jean, dont l'article suit;

2° Charlotte Goethals, épouse de Benoît *Papeleu de Poelvoorde* (2), qui en eut huit enfants :

A. Désiré Papeleu, né le 25 avril 1799, mort en 1834;

B. Victor Papeleu, né le 27 février 1810;

C. Natalie Papeleu, née le 1er mars 1795;

D. Thérèse Papeleu, mariée, le 2 mai 1818, à Charles-Marie-Léopold *van Hoobrouck de Ten-Hulle* (3), fille d'Hubert van Hoobrouck de Ten-Hulle, et de Sophie van den Bruggen, dont six enfants :

a. Jules-Marie-Benoît van Hoobrouck, né le 10 mars 1821, mort en bas âge;

b. Adolphe-Brunon-Marie-Joseph van Hoobrouck, né le 20 septembre 1834;

---

(1) DELFOSSE : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 roses de gueules, et accompagnée en pointe d'une fleur d'aubépine d'argent.

(2) PAPELEU DE POELVOORDE : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 aigles au vol abaissé de sable, membrées de gueules.

(3) VAN HOOBROUCK : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle de sinople, membrée et becquée de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 besants du même.

c. Coralie-Charlotte-Marie van Hoobrouck, née le 24 mars 1819;

d. Esther-Marie-Colette van Hoobrouck, née le 20 novembre 1823;

e. Marie-Constance-Colette van Hoobrouck, née le 23 octobre 1825;

f. Mathilde-Françoise van Hoobrouck, né le 22 septembre 1828;

E. Mathilde Papeleu, née le 25 décembre 1800;

F. Marie-Thérèse Papeleu, née le 2 juillet 1804;

G. Célestine Papeleu, morte jeune;

H. Emerence Papeleu, née le 14 octobre 1813.

XXIX. Josse-Guillaume-Marie-Jean GOETHALS, baptisé à St-Bavon le 14 décembre 1769, a épousé, le 14 février 1793, Isabelle-Marie-Barbe-Colette VAN DEN CRUYCE, née à Gand le 10 mai 1768, fille de François-Jean-Joseph van den Cruyce, et de dame Barbe-Jeanne-Françoise de Potter. De ce mariage sont issus :

VAN DEN CRUYCE : d'azur, à la croix ancrée d'or.

1° Henri-Bernard-Joseph Goethals, baptisé le 10 juillet 1794, mort en bas âge;

2° Édouard Goethals, né le 16 décembre 1796, tué à la bataille de la Moskowa en 1812;

3° Adolphe-Auguste Goethals, né le 25 mai 1798, prévôt de la chapelle Notre-Dame de Schreyboom à Gand;

4° François Goethals, mort en célibat;

5° Félix-Victor Goethals, jurisconsulte et conservateur de la bibliothèque de la ville de Bruxelles.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XXVIII, Charles-Joseph-Guillaume GOETHALS, né le 10 février 1750, fils puîné de Guillaume-Josse-François Goethals et de Jeanne-Thérèse Leuwers, épousa, à Maubeuge, le 19 mai 1780, Adélaïde SPILLEUX, fille de Jean Spilleux et de dame Marie-Josèphe Goffaert. De leur mariage sont nés :

SPILLEUX : d'argent, à la bande de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles du champ.

1° Charles-Auguste-Ernest, dont l'article suit;

2° Marie-Louise-Adelaïde Goethals, née à Maubeuge le 30 mars 1781;

3° Sophie-Charlotte Goethals, née le 18 avril 1783;

4° Joséphine-Benoîte Goethals, née le 19 octobre 1785;

5° Julie Goethals.

Husmans : d'or, à la tour au naturel sommée d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules, tenant de la dextre une épée d'or.

XXIX. Charles-Auguste-Ernest Goethals, né le 26 avril 1782, officier de la Légion-d'Honneur et des ordres militaires de Guillaume et de Léopold, aujourd'hui lieutenant-général au service de la Belgique, a épousé, à Bruxelles, le 9 janvier 1811, Augustine-Joséphine-Colette Husmans, née en 1785, fille d'Augustin Husmans, seigneur de Merbois, colonel en retraite, et de dame Marie-Françoise d'Arfaille. De ce mariage sont issus :

1° Auguste Goethals, né à Turin le 17 janvier 1812, capitaine d'état-major, décoré de l'ordre de Léopold, marié, le 8 juin 1836, avec Esther *Engler* (1), fille de Jacques Engler, sénateur, et de dame Julie Stuttberg, dont :

Marie-Julie-Caroline Goethals, née à Bruxelles le 30 mai 1837;

2° Jules Goethals, né à Bruxelles le 4 décembre 1815, lieutenant d'artillerie;

3° Marie-Estelle Goethals, née le 6 mars 1824.

TROISIÈME BRANCHE ACTUELLE.

de Vylder : coupé, au 1 d'azur, à 3 clefs d'argent en pals; au 2 d'or, à une lime emmanchée de sable posée en bande.

XXVII. Josse-Laurent Goethals, né le 9 août 1719, second fils de Josse-François Goethals, et de Thérèse-Michelle Lefebure, fut gouverneur de la chambre des pauvres à Gand où il mourut le 14 octobre 1794. Il avait épousé, le 7 août 1744, Thérèse-Rosalie de Vylder, fille de Gilles de Vylder, et de N... Kersba-

(1) Engler : d'argent, à la colonne de gueules, sommée d'un globe d'azur, surmonté d'une étoile à 6 rais d'or.

ter, morte le 10 septembre 1767 à l'âge de 43 ans. De ce mariage sont issus six enfants :

1° Josse-Charles, dont l'article suit ;

2° René-Jean-Eugène Goethals, né le 6 avril 1748,
3° Guillaume-François-Joseph Goethals, né le 24 mai 1749,
4° Joseph-Louis-Laurent Goethals, né le 14 mai 1750,
} morts célibataires ;

5° Ambroise-Charles-Guislain Goethals, né à Gand le 14 mai 1751. Il fit d'excellentes études à l'université de Louvain, fut ordonné prêtre le 27 décembre 1776, et devint successivement licencié en théologie et en droit civil et canon en 1780, chanoine gradué du chapitre de Saint-Bavon le 27 décembre 1787, archiprêtre et vicaire-général de l'évêché de Gand en 1803, vicaire capitulaire pendant les vacances du siége, et vicaire-général de Mr le prince évêque Maurice de Broglie en 1807. Il est mort le 27 avril 1836. La carrière de ce vertueux prêtre s'est accomplie à travers les malheurs et les persécutions de l'église et du sacerdoce. La part qui lui était réservée dans ces longues épreuves fut proportionnée à l'élévation de son âme et à l'énergie de son caractère. Aux diverses époques de son administration, il sut défendre avec constance l'unité catholique, les droits du clergé, et résister avec courage aux efforts impies de la démagogie révolutionnaire (1797). Les iniquités du despotisme impérial, les prétentions arbitraires du protestantisme couronné le trouvèrent inébranlable dans l'accomplissement de son devoir, et l'exil ni les cachots (1813-1820) ne purent ralentir son zèle. Élu de nouveau vicaire-capitulaire en 1821, il a laissé dans son diocèse et dans toute la Belgique l'exemple d'une vertu peu commune et une mémoire vénérée. (Voir les *Esquisses Biographiques sur la maison de Goethals*, pp. 74, 75, 151.) ;

6° Marie-Thérèse-Colette Goethals, baptisée le 14 décembre 1759, morte en célibat le 10 avril 1786.

XXVIII. Josse-Charles Goethals, baptisé à Saint-Jacques à Gand le 15 avril 1745, épousa : 1° le 30 avril 1779, Marie-Barbe-Louise Morel, morte le 18 novembre 1783 sans enfants; 2° le 12 septembre 1786, Isabelle-Jeanne-Colette Standaert, fille de Jacques-Bernard Standaert, de laquelle il eut six enfants :

Morel : d'argent, à la fasce vivrée de sable.

Standaert : d'azur, à 3 étendards, un en pal et 2 en sautoir d'argent, croisés de gueules et emmanchés d'or.

1° Louis-Marie-Guislain Goethals, né le 3 septembre 1788;

2° Amand-Marie-Adrien-Guislain Goethals, né le 8 septem-

bre 1790, curé de Nieuwkerke (pays de Waes), où il est décédé le 12 février 1826 ;

3° François-Amé-Guislain, dont l'article suit ;

4° Sophie-Jossine-Marie-Guislaine Goethals, née le 24 août 1787, morte le 24 décembre 1794 ;

5° Thérèse-Dorothée-Guislaine Goethals, née le 6 février 1794, morte religieuse à l'abbaye de Doorezeele à Gand le 28 mai 1813 ;

6° Colette Goethals, née le 15 mai 1796, religieuse à Anvers sous le nom de Dame Ambroisine au couvent des Dames de l'Instruction Chrétienne.

XXIX. François-Amé-Guislain, comte GOETHALS, né le 14 novembre 1799, chevalier des ordres de Latran et de l'Éperon-d'Or, nommé par bref de S. S. Pie VIII *comte héréditaire* du Palais. Ce titre lui a été confirmé par diplôme du 12 février 1838. Il a épousé, le 19 mai 1825, dame Célestine-Everardine-Anne-Marie PECSTEEN, fille de messire Jacques-Philippe Pecsteen, seigneur de Butswerve, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, et de dame Anne Dhondt. De ce mariage sont issus cinq enfants :

PECSTEEN : échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'hermine.

1° Henri Goethals, né le 6 août 1827 ;

2° Louis Goethals, né le 31 mars 1829 ;

3° Gustave Goethals, né le 11 mars 1831 ;

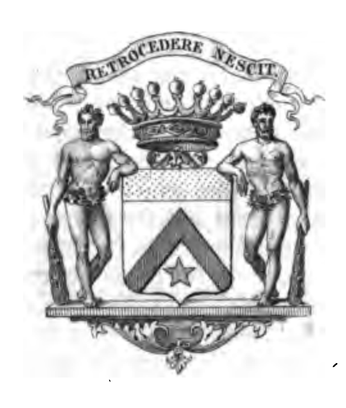
4° Alfred Goethals, né le 14 septembre 1832 ;

5° Eulalie Goethals, née le 5 avril 1826.

La noblesse de race de cette ancienne famille a été reconnue par diplôme du roi Guillaume, du 23 décembre 1822, et comme telle elle a été inscrite dans les matricules de l'ordre équestre des Pays-Bas.

DE MAUMIGNY,

Seigneurs DE MAUMIGNY, DE BOUX, DU LORON, DE LA BOUE, DE SAINT-MICHEL-EN-LONGUE-SALLE, DE RIVIÈRE, DE CHEVANNES, DE RIEJOT, DE MORAND, DE VILLECRAY, DE LA BROSSE, près Donzy, DE VERNEUIL, DE SELINES-SUR-LOIRE, DE LAUBRET, etc., *comtes* DE MAUMIGNY, *en Nivernais.*



ARMES : *d'argent, au chevron de sable, accompagné en pointe d'une molette d'éperon de gueules; au chef cousu d'or* (1). L'écu timbré d'une couronne de comte. Tenants : deux sauvages. Devise : RETROCEDERE NESCIT.

La famille qui fait l'objet de cette notice a toujours été connue en la province de Nivernais pour être noble d'ancienne race.

(1) Voir l'*Armorial de la généralité de Moulins*, fol. 84, 145, à la Bibliothèque royale, et l'*Inventaire des titres de Nevers*, t. III, fol. 822. La *Généalogie de la maison de Courvol*, imprimée en 1753 (in-4°, p. 37), attribue par erreur à la maison de Maumigny les armoiries d'une famille qui lui est alliée, celle de Bouzitat de Selines.

Elle a pris son nom de la terre de *Maumigny* (1), située dans la paroisse de Verneuil, à une lieue et demie de Decize.

Déjà séparée en plusieurs branches dès le XIVe siècle, elle avait cessé, à cette époque, de posséder cette terre, qu'un mariage ou une aliénation avait fait passer dans la famille du Verne. Elle y est rentrée par donation de la maison de Chevenon, en 1417, et en a continué la possession jusqu'au milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle une héritière le porta dans la maison de Bongards.

Peu de familles ont eu des alliances plus constamment distinguées que celles de la maison de Maumigny. Presque toutes les siennes appartiennent à d'anciennes races de nom et d'armes, comptées parmi les premières du Nivernais et des provinces voisines.

Elle a fait des preuves à diverses époques, et dans le siècle dernier pour l'ordre de Malte et la maison du roi. Les principaux titres (originaux et expéditions authentiques) qui ont servi à ces preuves existent encore dans ses archives. Nous en avons extrait la majeure partie des éléments de la présente généalogie. Ceux qu'on a recueillis dans les dépôts publics sont indiqués par des renvois aux sources où ils reposent.

La filiation de cette famille est littéralement établie depuis 1412; mais antérieurement, on trouve :

Jean DE MAUMIGNY, damoiseau, qui épousa, vers
DE BOUX: 1340, Agnès DE BOUX, dame de la terre seigneuriale de Boux, dans la paroisse de Remilly, au nom de laquelle il fit hommage et fournit aveu et dénombrement, en 1349, pour des biens situés dans la paroisse de Taix (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 1209).

Puis :

Guiot DE MAUMIGNY, écuyer, qui possédait un fief dans la paroisse de Verneuil. C'est ce qu'on apprend

(1) Dans les titres de famille et les actes d'hommages, le nom est fréquemment écrit *de Maulmigny*; mais la suppression de la lettre *l* a entièrement prévalu depuis le XVIIe siècle, et nous avons adopté uniformément cette dernière orthographe.

d'un aveu et dénombrement de cette dernière terre fourni le samedi, jour de la fête de saint Luc, évangéliste, 1371 (1), suivant acte passé devant Regnauld Pomereul, notaire juré sous le scel de la prévôté de Decize, par messire Jean de la Perrière, chevalier, seigneur de la Boue, à haute et puissante princesse madame la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, à cause de son château de Cercy, en Nivernais. Parmi les tenures que Jean de la Perrière déclare mouvoir de sa terre de Verneuil, il cite, entre autres, le fief de Gobin de Maumigny (2) et le fief de Guiot de Maumigny.

I. Guiot de Maumigny, Ier du nom, seigneur de Boux, puis de Maumigny, fut écuyer d'honneur du roi Charles VI (3), ainsi qu'il conste d'un brevet de ce prince du 9 janvier 1412. Par acte du 1er janvier 1417

(1) On lit 1363 dans une expédition collationnée de ce titre, délivrée le 16 avril 1630; mais c'est une faute de copiste. La date étant en toutes lettres dans l'original, il a lu mil-troys-cens-soixante-*troys*, au lieu de mil-troys-cens-soixante-*unze*. La fête de saint Luc, évangéliste, tombait un mercredi en 1363 et 1373. Ce n'est qu'en 1371 qu'elle est tombée un samedi (*Art de vérifier les dates*).

(2) Gobin de Maumigny était le chef d'une branche dont paraissent très-probablement descendus 1° Jean *de Maumigny*, écuyer, seigneur du Loron, marié avec Jeanne *de Maumigny*, sa parente. Ils jouissaient de certains droits dans la ville de Moulins-Engilbert, à raison desquels Jean de Maumigny fournit un aveu et dénombrement en 1443 (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, p. 971); 2° et Gobin *de Maumigny*, damoiseau, qui fournit aussi l'aveu et dénombrement des héritages qu'il tenait à Champvert en 1449.

(3) Le mémorial des commissaires de l'ordre de Malte, pour les preuves de la maison de Maumigny, attribuait à Guiot, père de Huguenin, la qualité d'écuyer du roi constatée par le brevet de 1412; mais la donation à Guiot Ier de la terre de Maumigny (1417), et les documents qui concernent Gui, dont les commissaires n'ont pas eu connaissance, et le silence que garde le contrat de mariage de Guiot II (1419) sur la qualité de seigneur de Maumigny, outre la qualité d'écuyer du comte de Nevers qui distinguait ce dernier, ne laissent point douter que Guiot, seigneur de Maumigny, écuyer du roi, n'ait été le père de Guiot de Maumigny, co-seigneur de Boux, écuyer du comte de Nevers, et que ce ne fût par la mort du premier que le titre de seigneur de Maumigny soit échu à Gui, son fils aîné.

(*v. st.*), passé devant Bertrand de Chasteaul, notaire juré sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, noble homme Jean de Chevenon, écuyer, seigneur dudit lieu, fit donation à Guiot de Maumigny, écuyer, de la terre de Maumigny, que ledit Jean de Chevenon avait acquise de Jean du Verne, écuyer, avec l'étang Girard, ainsi que tous droits, rentes, revenus quelconques, maisons, terres, prés, vignes, bois, garennes, cens, censives, bordelages, tailles, corvées, mainmortes, hommes et femmes de corps, appartenant à ladite terre de Maumigny (*Original en parchemin*). Guiot de Maumigny a laissé, entre autres enfants :

1° Gui de Maumigny, seigneur de Maumigny et de Boux, qui fut conseiller et 1er maître-d'hôtel de Charles de Bourgogne, comte de Nevers. Marie de Friaucourt le choisit, en 1425, parmi ceux qu'elle fonda de sa procuration pour, en son nom, faire enregistrer à la chambre des comptes de Nevers des lettres de don qu'elle avait obtenues du duc de Bourgogne. Gui de Maumigny est qualifié premier maître-d'hôtel de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, dans une ordonnance de ce prince du 20 mars 1446, et dans une autre du 19 juin 1454, touchant les dépenses de sa maison (*Original aux Archives de la préfecture, à Nevers*). Il reçut commission, le 1er septembre 1456, avec Jacques de Villiers, chevalier, seigneur de Verrières, lieutenant du comte, pour faire assembler les états à l'effet de requérir l'aide en faveur de son mariage. Gui fit foi et hommage pour ses terres et seigneuries de Maumigny et de Boux, le 24 novembre 1454, puis en 1465 et 1466 (*Inventaire des titres de Nevers*, t. I, fol. 10, 349, 494; t. II, fol. 975, 1000, 1059, 1202). Gui de Maumigny, en qualité de conseiller et maître-d'hôtel du comte de Nevers, assista à un interrogatoire qui fut fait par le prévôt de Nevers devant Jean le Clerc, les 7, 9 et 18 décembre 1461 (*Inventaire historique des Archives de la commune de Nevers*, par Parmentier (manuscrit), chap. 13, p. 146). Noble homme Gui de Maumigny, seigneur de Boux et dudit Maumigny, consentit un bail à bordelage au profit de Philippon Bourgeois et de Jeanne, sa femme, par acte du 30 juin 1462, passé devant Alexandre Ravin, notaire juré sous le scel de la prévôté de Moulins-Engilbert. Le 12 janvier 1467 (*v. st.*), suivant acte reçu par Léon Barbier, prêtre, notaire juré sous le scel de la prévôté de Decize, Gui de Maumigny, seigneur de Boux, donna à bordelage à maître Pierre Taupin, à Jeanne Ravin, sa future épouse, et à François Taupin, son frère, le pré de la Vernasse, situé près de Cercy, sous un cens annuel de 20 sous tournois et d'un boisseau d'avoine payable à la Toussaint (*Vidimus* délivré, le 12 février 1498 (*v. st.*), sous

le scel de Guillaume Robin, sieur de Moran, garde du scel de la prévôté de Decize). Gui de Maumigny vivait encore en 1468. Il était mort l'année suivante sans laisser de postérité.

2° Guiot, II° du nom, qui a continué la descendance.

II. Guiot DE MAUMIGNY, II° du nom, co-seigneur de Boux, écuyer d'écurie de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, épousa, par contrat du 12 juin 1419, damoiselle Philiberte DE CHEVENON (1), énoncée veuve et usant de ses droits. A ce contrat (vidimé sous le scel de la prévôté de Nevers, le 11 juin 1468, par Ravin, notaire) furent présents nobles hommes Jean de Charency, Jean et Philibert de Franay, frères, Guiot de Lancy, Guiot Bourgoing, Alexandre de Saint-Germain, Jean du Bois, Guillaume de Feraudes, Henri de Vandosme et Jean de Chaillo, leurs parents et amis. Drouet Ravin, sergent de la comtesse de Nevers, vendit à noble homme Guiot de Maumigny, écuyer, une rente foncière de 20 sous tournois, située à Chevannes-les-Crots, de laquelle ce dernier fut saisi le 21 août 1423. L'année suivante, Guiot de Maumigny obtint des lettres de défaut de comparution contre un chevalier avec lequel il devait se battre en duel, et qui ne se rendit pas aux divers ajournements fixés pour le combat (2). Dans les conventions du mariage de Jean

DE CHEVENON : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 quintefeuilles du même, celle en pointe surmontée d'un cœur d'azur.

(1) On trouve un fragment sur cette ancienne famille dans le t. II, pp. 278, 279 de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, à l'occasion de Bernard de Chevenon, évêque de Beauvais et pair de France en 1413, frère de Jean de Chevenon, écuyer, seigneur de Chevenon en Nivernais, huissier d'armes du Roi en 1390, puis capitaine des château et tour du bois de Vincennes après Huguenin de Chevenon, son autre frère.

(2) Voici un extrait des lettres qui rappellent ce fait :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre Lamiche, » bachelier en décret, lieutenant de noble et puissant seigneur » messire Gérard Damas, chevalier, seigneur de Mareilly, gou- » verneur des pays de Nivernais et Donziois, salut. Comme le » sixième jour de may dernier passé parolles injurieuses et dé- » baz se sont meuz en la ville de Molins-lez-Engilbert entre mes- » sire Symon Ostringler, chevalier, et noble homme Guyot de » Maulmigny, escuyer, en la présence dudict gouverneur ; et sur-

Gavin, du lieu de Maumigny, passées devant Hubert Barbier, notaire juré sous le scel de la prévôté de Decize, le 29 août 1434, il est fait mention d'un bordelage que ledit Gavin tenait au lieu de Maumigny dans la mouvance de noble homme Guiot de Maumigny (*Vidimus* en parchemin du 29 octobre 1546). Guiot de Maumigny, qualifié seigneur du village de Boux et écuyer d'écurie du comte de Nevers, rendit hommage pour la justice de Boux en 1436. (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 1059). De son mariage avec Philiberte de Chevenon sont issus :

1° Philibert de Maumigny, écuyer, seigneur de Boux, de Chamery-les-Onay, de la Brosse et de Sillon, en Charollais. Il servit comme homme d'armes au ban et arrière de la noblesse de Nivernais convoqué les 21 juillet 1467 et 12 mars 1469, et, en cette dernière année, il fournit l'aveu et dénombrement de sa maison forte de Boux (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 978; t. IV, fol. 2681, 2696). Philibert de Maumigny avait épousé Alixette *Breschart* (1), de laquelle il eut une fille, nommée

Jeanne de Maumigny. Elle fut mariée, vers 1480, avec Jean *de la Perrière*, écuyer, seigneur de la Boue et de Saint-Michel-en-Longue-Salle, et en eut deux filles :

» ce ledit escuyer jetta son gaige, et ne fut point lévé par ledict » chevalier, mais requist à mondict seigneur le gouverneur qu'il » donnast advis; et journée fut assignée au 16e jour de may; à » laquelle journée ledict escuyer se comparut en personne, ac- » compagné de plusieurs gentilshommes, ses parents et amis, au- » dict lieu de Molins, pardevant mondict seigneur le gouverneur, » et ne se comparut point ledict chevalier; laquelle journée fut » continuée jusqu'au 12e jour de juing, *au lieu où soit madame la* » *comtesse*, auquel 12e jour de juing ledict escuyer se comparut » en personne audict lieu et ville de Molins où estoit madame la » comtesse, et ledict chevalier n'y vint point en personne, mais » se comparut par dom Colignon, son procureur. »

(La cause fut continuée au 10 juillet, puis de nouveau prorogée au 11 août).

» Sçavoir faisons que pour ce que audict jour d'huy ledict mes- » sire Symon Ostringler n'est venu soy présenter ne comparus » d'autres pour luy, iceluy chevalier avons mis et mettons au » deffault, et audict Guyot de Maulmigny pour ce présent com- » parent et attendu souffit, avons donné et donnons deffault. Ce » fut faict audict lieu de Molins-les-Engilbert le 11e jour d'août » l'an 1424. »

(1) Breschart : bandé d'argent et d'azur.

a. Marie de la Perrière, mariée, par Philibert de Maumigny, son aïeul, qui l'institua son héritière universelle au contrat, le 10 mars 1500, avec Esmond *de Maumigny*, son oncle à la mode de Bretagne;

b. Philiberte de la Perrière, mariée, le 21 août 1500, avec Antoine *de Courvol*, écuyer, seigneur d'Issenay;

2° Huguenin, dont l'article suit.

III. Huguenin de Maumigny, écuyer, seigneur de Maumigny, épousa, par contrat du 25 mai 1473, passé devant Alexandre Ravin, notaire, sous le scel de la prévôté de Moulins-Engilbert, damoiselle Jeanne du Verne, fille de feu Jean du Verne (1) et de damoiselle Claude de Miniers, dame de Challement, en présence de Guillaume du Verne, frère de Jeanne, de l'abbé de Saint-Léonard, de nobles hommes Anne du Verne, seigneur de Foucheraines, Jean et Claude Boutillat, seigneurs d'Assilly et du Barbault, Philibert de Courvol, seigneur du Tremblay, et Philibert de Maumigny, seigneur de Boux, parents et amis des futurs époux; et encore du prieur de Colonges et de Pierre de Charry, témoins. Peu avant cette époque, Huguenin de Maumigny et Philibert, son frère, avaient fait un partage des successions de Guiot, leur père, et de Gui, leur oncle. Des contestations s'étant élevées entre eux sur ce premier partage, les deux frères y mirent fin par une transaction passée à Decize, le 14 octobre 1475, devant Jean Bault, notaire juré, sous le scel de la prévôté de Nevers, au moyen de la cession faite par Philibert à Huguenin, savoir de 10 livres tournois de rente que leur oncle avait acquises sur la seigneurie de

Du Verne: fascé de sable et d'argent.

(1) Famille originaire du Beaujolais et qui subsiste encore en Nivernais, où on la voit établie dès le commencement du 15e siècle. Jean du Verne, écuyer, rendit hommage, en 1359, pour sa maison des Brosses. Son fils, Jean du Verne, ayant acquis de Jean Damas des biens situés dans la paroisse de Chevannes, près Nuits, les céda, en 1407, à Jean de Fontenelle. On le voit figurer avec Philibert du Verne dans l'armée que le duc de Bourgogne rassembla, en 1405, pour le service du Roi (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III, p. 579).

Chambon, de l'étang Guillemot, à Champvert, de toute la terre et justice que leur famille avait à Rouvroy, plus d'une somme de 60 écus d'or neufs d'appoint. Ce traité fut fait en présence de Jean d'Armes, docteur ès-lois, président des comptes du duc de Brabant, comte de Nevers, et de plusieurs autres témoins (*Original en parchemin*). Noble homme Huguenin de Maumigny, écuyer, seigneur dudit lieu, acquit de Pierre Coquille et de damoiselle Jeanne de Serin, sa femme, fille de feu noble homme Jean de Serin, partie de la justice et seigneurie de Chevannes-les-Crots, en la paroisse de Dienne, par acte du 11 avril 1480, passé devant Pierre Taupin, clerc notaire juré sous le scel de la prévôté de Moulins-Engilbert. Huguenin eut, entre autres enfants :

1° Esmond, dont l'article suit;

2° Philibert de Maumigny, religieux, sacristain du monastère de Saint-Léonard, vivant en 1526.

DE LA PERRIÈRE : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de 3 têtes de léopard du même, couronnées d'or.

IV. Esmond DE MAUMIGNY, écuyer, seigneur de Maumigny, puis de Boux et de la Boue, épousa, par contrat du 10 novembre 1500, passé devant Olivier Pinault, notaire juré sous le scel de la prévôté de Moulins-Eugilbert, damoiselle Marie DE LA PERRIÈRE (1), dame de Boux, assistée de Philibert de Maumigny, son aïeul, qui l'institua, au contrat, son héritière universelle. Elle était fille de Jean de la Perrière, écuyer, seigneur de la Boue et de Saint-Michel-en-Longue-Salle, et de Jeanne de Maumigny. Le 25

(1) Issue d'une des plus anciennes maisons du Nivernais, dont la branche aînée s'est fondue au commencement du 14e siècle dans celle de Damas, qui en a recueilli les châtellenies de la Perrière, de Roanne et de Saint-Haon. Gui, sire de la Perrière, chevalier, fit hommage-lige au dauphin d'Auvergne, seigneur de Luzy, en 1294. Alix de la Perrière, vicomtesse de Tonuerre, dame de Verneuil et de Quincy, porta ces terres par mariage, en 1424, à Jean II, sire de la Rivière, bailli de Nivernais (*Dictionnaire de Moreri*, t. IX, p. 224). La branche des seigneurs de Billy et de Franay, puînée des précédentes, s'est alliée aux maisons de Jaucourt, de Las, de la Platière-Bourdillon, de Pontallier, de la Tournelle, de Troussebois, de Vauban, etc.

juillet 1505, par acte devant Gui Cothion, prêtre, et Guillaume Alixant, clercs, notaires jurés sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, Esmond de Maumigny transigea avec Antoine de Courvol, écuyer, seigneur d'Issenay, beau-frère de sa femme, au sujet des successions de feus Philibert de Maumigny et Alixette Breschart, sa femme, aïeuls de Marie et Philiberte de la Perrière, leurs épouses. Par cet acte, Esmond de Maumigny eut la terre de Boux, située en la paroisse de Remilly, et Antoine de Courvol, celle de Chomery-les-Onay. Esmond ne vivait plus le 5 janvier 1518 (*v. st.*), date d'une transaction touchant Saint-Michel-en-Longue-Salle, passée par sa veuve, au nom de leurs enfants mineurs, avec Philiberte de la Perrière, sa sœur, et son second mari Jean de Lodines, écuyer. Du mariage d'Esmond et de Marie de la Perrière étaient nés :

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Philibert de Maumigny, écuyer, seigneur de Boux, terre pour laquelle il rendit hommage en 1540 (*Inventaire des titres de Nevers*, t. I, fol. 444). Le 17 mars 1546, il assista au mariage d'Antoinette de Reugny, fille de Jacques de Reugny, seigneur de Riéjot, et de Jeanne Courvol, avec Louis de Marie, écuyer, seigneur de Poiriers au diocèse de Sens. Philibert de Maumigny avait épousé Madelaine *de Juysard*, laquelle fit son testament judiciel le 7 janvier 1551 (*v. st.*), au village de Chevriers, paroisse d'Épiry, devant Jean Husson, juge ordinaire de la justice et seigneurie de Montautier, par lequel elle légua à son mari tous ses biens actuels et le cinquième de ses anciens héritages. Philibert de Maumigny avait acquis de Laurent de Juysard une pièce de pré, que Jean du Pont, écuyer, seigneur d'Épiry, avait fait saisir faute d'hommage; mais le duc de Nivernais prétendant de son côté à ce même hommage, il y eut procès au sujet de cette tenure. Philibert de Maumigny, seigneur de Boux, pour conserver son droit, demanda et obtint au conseil des lettres royaux le 11 juin 1555, pour rendre les devoirs féodaux entre les mains du roi (*Original en parchemin scellé*). Philibert mourut avant l'année 1571, laissant une fille :

Jeanne de Maumigny, dame de Boux, mariée, par contrat sous seings-privés du 19 novembre 1571, avec Antoine *le Long* (1), écuyer, seigneur des Fougis, paroisse

(1) LE LONG : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même; à la bordure de gueules.

de Thioute, en Bourbonnais, fils et assisté de noble homme Jacques le Long, écuyer, seigneur des Fougis, ledit contrat passé en présence de Jacques de Charry, prieur de Mazilles et de Saint-Sulpice-le-Châtel, Jacques le Tort, écuyer, seigneur des Chezes, Charles de Reugny, écuyer, seigneur du Tremblay, François de Maumigny, écuyer, seigneur de Rivière et de la Brosse, Philibert de Maumigny, écuyer, seigneur de Maumigny. Émeri le Tort, écuyer, seigneur du Chambon, et François de Charry, écuyer, seigneur de Vuèz. Jeanne de Maumigny survécut à son mari, et fournit, au nom de François le Long, seigneur des Fougis, son fils, l'aveu et dénombrement des fiefs de Boux et de Montsautier le 5 novembre 1598, acte qu'elle scella du sceau de ses armes paternelles (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, p. 822).

LAMOIGNON : losangé d'argent et de sable ; au franc canton d'hermine.

V. ANTOINE DE MAUMIGNY, écuyer, seigneur dudit lieu, de la Boue et de Saint-Michel-en-Longue-Salle, épousa, par contrat passé au château de Décize, le 12 juin 1526, mariage solennisé le 16 février de la même année (*v. st.*), damoiselle Claude LAMOIGNON (1), fille de noble homme Blaise Lamoignon, écuyer, seigneur de Rivière et de Vieil-Mannay, écuyer d'écurie de Françoise d'Albret, veuve de Jean de Bourgogne, comtesse douairière de Nevers, et de Jeanne de la Venne, qui fut gouvernante de la comtesse de Nevers. A cet acte du 16 février 1526, passé devant Étienne Godon et Mathurin de la Mote, clercs jurés sous le

(1) Claude Lamoignon avait pour frères François, mort avant ses père et mère; André, seigneur de la Brosse, des Advits, de Champromain, etc., mort aussi sans enfants; Étienne, chanoine d'Auxerre, et Helin, seigneur de Rivière, de la Brosse près Donzy, et en partie de Vieil-Mannay, gentilhomme ordinaire de François de Clèves, duc de Nivernais, mort aussi sans postérité. Claude Lamoignon survécut à ses frères et recueillit toutes leurs seigneuries. On peut consulter sur la maison de Lamoignon le *Dictionnaire de Moréri*, l'*Armorial général de France*, t. I, p. 132, et *Blanchard*, dans ses Présidents à Mortier au parlement de Paris, p. 443, où en mentionnant la postérité de Claude Lamoignon et d'Antoine de Maumigny, cet auteur a placé à tort un degré intermédiaire entre François de Maumigny et ses quatre fils. Le vicomte de Lamoignon-Bâville, pair de France, dernier rejeton de cette illustre famille, est décédé en 1827, laissant par substitution son nom et sa pairie à son gendre, le comte Adolphe de Ségur. La branche de Malesherbes avait fini en 1794, par la mort funeste du vertueux défenseur de Louis XVI.

scel de la prévôté de la Chapelle d'Angillon, Antoine de Maumigny fut assisté de Philibert de Maumigny, religieux et sacristain de Saint-Léonard, de Jean de la Porte, seigneur de Saint-Georges, et de Pierre de Charry, seigneur de Vuez, ses parents et amis. En contemplation de ce mariage, Marie de la Perrière avait assuré à son fils, par donation du 11 juin 1526, devant Baudrel, notaire, les terres et seigneuries de la Boue et de Saint-Michel-en-Longue-Salle, donation transcrite au contrat. Le lendemain de la célébration, 17 février 1526, Antoine de Maumigny donna quittance devant les mêmes Godon et de la Mote, notaires, des deniers dotaux qui avaient été constitués à Claude Lamoignon, sa femme. On voit, par la sentence d'élection de tutelle des enfants mineurs de Pierre de la Rivière, écuyer, seigneur de Chevannes-lès-Crots, et de feue damoiselle du Pré, sa femme, prononcée par Jean Guyonin, licencié ès-lois, lieutenant du bailli de Nivernais au siége de Cercy-la-Tour, le mardi 12 août 1533, que ce fut à la poursuite d'Antoine de Maumigny que furent convoqués, pour ladite élection de tutelle, les parents et amis desdits mineurs, savoir nobles hommes Jean du Pré (élu coadjuteur à la tutelle), Antoine de Lorme, Léonard de la Forêt, Martin de Charry, ledit Antoine de Maumigny, Jean Butin, Jean de Lodines, François de Marey, Esme du Verne, Jean de Fontenay, Odot Bureaul, François de Charry, Toussaint d'Orgières, François de Houx (élu tuteur), écuyers, Guillaume de Chaumes, Jean le Tort, Charles Digoine, Jean Henry, Pierre des Champs et Jean Chamerot (*Original en parchemin*). Antoine de Maumigny fit hommage pour sa terre et seigneurie de Maumigny, en 1540, à Marie d'Albret, duchesse de Nevers (*Inventaire des titres de Nevers*, t. I, fol. 422). Lui et son frère Philibert sont nommés parmi les héritiers de la Perrière dans une sentence du 11 mai 1542, rendue par Guillaume des Jours, lieutenant du bailli de Nivernais. Antoine, ayant été assigné, demanda un délai, attendu qu'il avait été convoqué avec plusieurs autres gens de guerre pour le service du roi.

Il ne vivait plus le 28 janvier 1567 (*v. st.*). Claude Lamoignon lui survécut jusqu'après l'année 1573. Leurs enfants furent :

1° Philibert de Maumigny, écuyer, seigneur de Maumigny, qui, comme tuteur des enfants mineurs de feu Étienne de Maumigny, son frère, fournit le dénombrement de la terre de la Baulme et de la seigneurie de Saint-Michel-en-Longue-Salle, le 20 avril 1575 (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 1205). Philibert de Maumigny mourut sans postérité ;

2° Antoine de Maumigny, écuyer, seigneur de Rivière, marié avec Claudine *de Reugny*, sa cousine, fille de Jacques de Reugny, écuyer, seigneur de Riéjot et de Lancray, et de Jeanne de Courvol, celle-ci fille d'Antoine de Courvol et de Philiberte de la Perrière (voyez p. 7). Antoine de Maumigny mourut sans enfants, et sa veuve se remaria à Jean de Ponnard, seigneur de Gevrady (*Titres de la maison de Reugny*) ;

3° Étienne de Maumigny, écuyer, seigneur de la Brosse et de Vieil-Mannay, marié avec Madelaine *de Babute* (1), fille de Gaspard de Babute, seigneur de Froidefont, et de Gillette de Fontenay. Il eut de ce mariage :

A. Claude de Maumigny, mort sans postérité ;

B. Henriette de Maumigny, dame de la Brosse par succession de son frère. Elle fut mariée, le 25 juillet 1584, à Guillaume *de Bar* (2), chevalier, seigneur de Buranlure, fils d'Antoine de Bar, chevalier, vicomte de Villemenard, seigneur de Buranlure, etc., chevalier de l'ordre du Roi, l'un des cent gentilshommes de sa maison, et gouverneur du comté de Sancerre, lequel épousa en secondes noces, le 13 décembre 1584, Madelaine de Babute, veuve d'Étienne de Maumigny. Henriette eut de son mariage avec Guillaume de Bar :

a. Sylvain de Bar, chevalier, seigneur de Buranlure et de la Brosse, marié, en 1620, avec Gabrielle *du Mesnil-Simon*, dont sont descendus les marquis de Buranlure et les barons de Limanton ;

b. Jean de Bar, } chevaliers de l'ordre de Malte ;
c. Louis de Bar, }

4° François, qui a continué la postérité ;

---

(1) DE BABUTE : d'argent, à 3 fleurs de pensée au naturel.

(2) DE BAR : retiercé en fasces d'or, d'azur et d'argent de neuf pièces.

5° Jeanne de Maumigny, mariée, le 20 mai 1549, avec François *de Charry* (1), écuyer, seigneur de Gouy, de la Roche et de Vuez, maître-d'hôtel du duc de Nevers. Elle en resta veuve avant le 19 mai 1575, date d'un aveu et dénombrement qu'elle fournit pour la terre et seigneurie de la Roche. (*Inventaire des titres de Nevers*, t. II, fol. 738, 9110).

VI. François DE MAUMIGNY, écuyer, seigneur de la Boue, de Rivière, de Champromain, de Chevannes, de la Mothe, puis de Maumigny, après la mort de son frère Philibert, épousa en la maison seigneuriale de la Mothe, par contrat du 10 avril 1581, signé de Fiacre Grenon, notaire et tabellion juré sous le scel du duché de Saint-Fargeau, au lieu de Mezilles, contrat où il fut assisté de son frère, de nobles seigneurs Claude de Coussais, écuyer, seigneur de Lurbigny et Chaumigny, Charles de Reugny, écuyer, seigneur du Tremblay, Gilles de Charry, écuyer, seigneur de la Roche, Edme de Reugny, écuyer, seigneur de Faveray, ses parents et amis, Nicole D'YMONVILLE, fille d'Edme d'Ymonville, seigneur de la Mothe-les-Mezilles, laquelle fut assistée de nobles seigneurs Barthélemi de Paris, écuyer, seigneur de Philippières, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, son curateur, de Philippe de Blosset, seigneur de Roussy, enseigne de la compagnie d'ordonnance de M. de Torcy (2), Denis de Butin, seigneur de la Guiche, Arthus de la Folletière, gouverneur de Saint-Fargeau et du pays de Puisaye, François de Varennes, seigneur du Plessis, beaux-frères de la future, de Jean de la Forest, seigneur de la Foucherie et de Glatigny, et d'Imbert de Paris, seigneur d'Artel et de la Bussière, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, son cousin, et de Gabriel d'Assigny, seigneur de Mourdet. Le 23 août 1583, François de Maumigny rendit hommage à Jacques Amyot, évêque

D'YMONVILLE : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.

(1) DE CHARRY : d'azur, à la croix ancrée d'argent.

(2) Jean de Blosset, baron de Torcy, chevalier des ordres du Roi, conseiller-d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances et lieutenant-général au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, mort en 1587 (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, catalogue des chevaliers du Saint-Esprit*, t. IX, p. 59).

d'Auxerre, grand-aumônier de France, pour la terre et seigneurie de Rivière, mouvante de ce prélat à cause de sa châtellenie de Toucy; puis, le 2 juin 1595, il fit un partage avec Guillaume de Bar, seigneur de la Brosse, époux de Henriette de Maumigny, agissant par son mari comme héritière de défunts nobles seigneurs Étienne de Maumigny, son père, et Claude de Maumigny, son frère, savoir, des terres et seigneuries qui leur étaient échues des successions de feus noble seigneur Antoine de Maumigny et Claude Lamoignon, père et mère desdits François et Étienne. Nicole d'Ymonville est énoncée veuve de François de Maumigny et tutrice de leurs enfants dans des conclusions judicielles qu'elle fit valoir le 2 septembre 1608, contre des particuliers qui avaient eu à ferme des biens et bâtiments appartenant à feu Philibert de Maumigny, dont son mari avait hérité. Leurs enfants furent :

1° Antoine de Maumigny, écuyer, seigneur de Saint-Michel-en-Longue-Salle et de la Boue. Il fut assigné, le 17 février 1612, par le lieutenant-général du bailliage de Nivernais, pour assister, le 8 mars suivant, à l'élection de tutelle des enfants mineurs de feu Gabriel de Reugny et d'Anne de Paris, sa parente, fille d'Imbert de Paris, seigneur d'Arthel, et de Catherine de Rochechouart, cette dernière remariée à Jacques de Reugny, père dudit Gabriel par Louise de Marcilly, sa première femme. Antoine de Maumigny épousa, par contrat du 21 mai 1612, passé au château de Guipy devant Jean Baudot, clerc-notaire juré au bailliage de Château-Chinon, Anne *du Pré* (1), fille de noble Pierre du Pré, seigneur de Guipy (2), de la Malmaison et de Beaumont en partie, et de feu Emée de la Rivière, en présence, entre autres, de Charles de Reugny, seigneur du Tremblay, Jacques de Charry, seigneur de la Roche, Charles de Maumigny, seigneur de Rivière, Philibert de Maumigny, seigneur de la Mothe, Ludovic de Chervigny, seigneur dudit lieu, Hubert de la Rivière, Paul Damas, baron d'Anlezy, Pierre d'Angelières, Jean et François de la Rivière, Louis de Rolland et autres parents et amis. Antoine de Maumigny a laissé une fille :

---

(1) du Pré : losangé d'or et de gueules.

(2) La terre de Guipy était possédée par la famille du Pré avant le milieu du 15e siècle, ainsi qu'on le voit par un hommage rendu par Pierre du Pré, seigneur de Guipy, en 1443 (*Chambre des comptes de Paris*, registre 469, fol. 165).

Anne de Maumigny, que sa mère et tutrice maria, par contrat du 11 janvier 1638, passé devant Prévost, notaire, avec Jacques *des Prés* (1), écuyer, seigneur de Charly, procédant sous l'autorité de Guillaume des Prés, son tuteur, seigneur de Poissons, et fils d'Anne des Prés, écuyer, seigneur de Charly en Bourbonnais, et de Marthe du Chemain;

2° Charles, qui a continué la postérité;

3° Philibert ou Philippe de Maumigny, seigneur de la Mothe-Ponceau en Puisaye. Il servit dans une compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi. Il s'allia, par contrat du 27 mai 1625, avec Louise *le Long*, fille de haut et puissant seigneur messire François le Long, seigneur des Fougis, de Thionne, de Merey, etc., et de Catherine de la Loue, lesquels constituèrent à leur fille la terre et seigneurie de Boux, paroisse de Remilly. Ce mariage eut lieu avec dispense de Rome, François le Long étant fils d'Antoine le Long et de Jeanne de Maumigny. Philippe de Maumigny n'a laissé de ce mariage qu'une fille :

N.... de Maumigny, épouse de *M. de Berthier* (2);

4° Jean de Maumigny, seigneur de Maumigny. Il épousa, le 21 avril 1619 (mariage consommé le 1er décembre 1620), Anne *du Four*, fille de Pierre du Four, écuyer, seigneur de Villers (3) et du fort de Lanty, conseiller du duc de Nevers, et de Françoise des Jours. Antoine et Charles de Maumigny, Eustache de Lichy, seigneur dudit lieu, François de la Rochette, seigneur du Crouzeau, et Jean du Pré, seigneur de Guipy, frères et beaux-frères du futur, assistèrent au contrat. Jean n'a aussi laissé qu'une fille :

Françoise de Maumigny, épouse 1° de Georges *de Bongards* (4), seigneur de Grosbois. Elle lui porta la terre et seigneurie de Maumigny, qui sortit ainsi de la famille; 2° d'Alexandre *de Goujon*;

---

(1) DES PRÉS : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

(2) DE BERTHIER : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent, et en pointe de 3 glands d'or.

(3) La terre de Villers, située dans la paroisse de Saint-Parise-le-Châtel, consistant en haute, moyenne et basse justice et maison forte, fut donnée, le 25 janvier 1596, à Pierre du Four, par lettres de Henriette de Clèves, duchesse de Nivernais, en souvenance des bons services qu'il avait rendus pendant 25 ans à elle et à son époux. Cette terre, entrée par suite d'une alliance dans la maison de Forestier, appartient maintenant à madame la vicomtesse de Bouillé, mère de madame de Maumigny.

(4) DE BONGARDS : de gueules, à 3 merlettes d'argent.

5° Claude de Maumigny. Elle épousa, par contrat passé au château de la Boue, paroisse de Remilly, le 1er mars 1609, Eustache *de Lichy* (1), seigneur de Lichy près Saint-Saulge, fils d'Adrien, seigneur de Lichy, et d'Isabelle du Lys. Eustache du Lys, évêque de Nevers, avait donné 1000 livres tournois en faveur de ce mariage, suivant acte du 26 février 1609;

6° Madelaine de Maumigny;

7° Isabeau de Maumigny, mariée à Jean *du Pré*, seigneur de Guipy;

8° Françoise de Maumigny, épouse de François *de la Rochette* (2), seigneur du Crouzeau.

VII. Charles DE MAUMIGNY, seigneur de Rivière, de Chevannes, de Villecray, de Riéjot et de Morand, fit un partage définitif le 2 juillet 1611, suivant acte passé devant Vaget, licencié-ès-lois, juge ordinaire de la justice de Maumigny, avec Antoine de Maumigny, son frère aîné, et Philippe et Jean de Maumigny, ses autres frères, ces deux derniers procèdant de l'autorité de Jean de Ponnard, leur curateur, des successions paternelle et maternelle. Par cet acte, les terres et seigneuries de la Boue et de Saint-Michel-en-Longue-Salle, ainsi qu'un quart de la coupe du bois de Crouzilles à Maumigny, furent retenus par Antoine pour son droit d'aînesse; à Charles échurent la terre de Chevannes et la seigneurie de Rivière; à Philippe la terre de la Mothe-Ponceau, et à Jean la terre et seigneurie de Maumigny. Les quatres frères s'obligèrent de doter Madelaine de Maumigny, leur sœur, et de payer les pensions d'Isabeau et Françoise de Maumi-

---

(1) DE LICHY : d'azur, à la bande d'argent, accostée de 3 losanges d'or.

Gauvain de Lichy, l'un des auteurs de cette famille, rendit hommage pour ses hôtel, domaine, bois et serfs de Lichy en 1396. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 470, fol. 16).

(2) DE LA ROCHETTE : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 aiglettes de gueules, et accompagnée de 3 étoiles d'or.

Cette famille a pris son nom d'une terre située près de Buxy en Charolais. En 1443, Jean de la Rochette rendit hommage pour la seigneurie de Montsauche, près Château-Chinon. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 469, fol. 168).

gny, leurs autres sœurs. Charles de Maumigny se maria, par contrat passé à Decize, en l'hôtel de noble seigneur Gilbert d'Armes, chevalier, seigneur de Busseaux, de Vesvres, de Mussy, etc., devant Coppin, notaire juré sous le scel du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, le 21 juin 1621, avec Gabrielle DE REUGNY (1), fille de feu noble seigneur Gabriel de Reugny, seigneur de Riéjot, et d'Anne de Paris, en présence de Paul Damas, baron d'Anlezy, chevalier de l'ordre du Roi, premier gentilhomme de la chambre et conseiller d'état, Antoine, Philibert et Jean de Maumigny, frères du futur, François de la Rochette, son beau-frère, Pierre de la Rivière, seigneur de Chevannes-les-Vaux, tous parents de Charles de Maumigny, ainsi que Gilbert d'Armes, oncle de la future, Charles de Remigny, baron de Joux, Jean de Reugny, seigneur du Tremblay, Christophe de Montchaveau, seigneur d'Antigny, beau-frère de la mariée, et autres parents. Charles de Maumigny ayant acquis la moitié de la terre et seigneurie de Morand de Benoîte Falgue, par contrat du 2 décembre 1622, en fit hommage-lige le 7 du même mois au duc de Nivernais (Charles de Gonzague) à cause de sa châtellenie de Champvert, dont elle était mouvante en plein fief. Il servait en 1636 sous Gaston, frère du roi, et ne vivait plus en 1646. Gabrielle de Reugny, sa veuve, se remaria, par contrat du 14 juin 1650, avec Philippe de Lichy, seigneur de Lisle, et mourut en 1669. Elle avait eu de son premier mari :

DE REUGNY : palé d'argent et d'azur ; au centre un croissant de gueules.

1° Claude de Maumigny, qui servait, en 1645, au siége de la Mothe, dans le régiment du chevalier de Magalotti, maréchal-de-camp, suivant un certificat de ce général daté du 16 mai de cette année. Il mourut peu après sans postérité ;

2° Paul de Maumigny, chevalier, seigneur de Riéjot et de Morand. Il naquit à Champvert le 29 octobre 1642, et ser-

(1) Cette très-ancienne maison a pris son nom de la terre de Reugny, située près de St-Saulge, en Nivernais. On trouve un fragment généalogique sur cette famille à la suite de la *Généalogie de la maison de Courvol*, seconde édition, in-4°, 1753, pp. 69 à 77.

vait, en 1669, dans les chevau-légers de M. d'Hocquincourt, suivant un certificat du 6 janvier, signé de M. Perrin, capitaine et major de ce régiment. Il fut depuis officier dans l'escadron de la noblesse de Nivernais, suivant un autre certificat du 22 mars 1680, signé de Busseaux. Il avait épousé, par contrat du 20 novembre 1670, Esmée *de Marcelanges* (1). Il mourut sans enfants le 8 juin 1681, et fut inhumé dans la chapelle de Riéjot à Champvert. Ce fut Paul-Hugues de Maumigny, son neveu, qui recueillit ses biens. Esmée de Marcelanges se remaria à Jean-Pierre le Roy, seigneur baron d'Allarde;

3° Hugues, qui a continué la descendance;

4° Gilberte-Angélique de Maumigny, abbesse du couvent de Sainte-Claire à Decize;

5° Catherine de Maumigny, mariée au château de Riéjot, par contrat du 29 avril 1662, passé devant Gabriel Breton, notaire royal sous le scel du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, avec messire François-Léonard *de Bonnay* (2), chevalier, seigneur de Neufville et en partie de Verneuil, fils de feu messire François de Bonnay, chevalier, seigneur de Neufville, des Augères, etc., et de Jeanne de Babute, cette dernière fille de Guillaume de Babute, seigneur de Verneuil, baron de Saint-Aignan, échanson ordinaire de la maison du roi, beau-frère d'Étienne de Maumigny, qui avait épousé Madelaine de Babute, sa sœur (voir p. 12). Louis de Bonnay, frère de François-Léonard, renonçant à son droit d'aînesse en faveur de ce mariage (ce qu'il n'eut pas fait autrement, porte le contrat), donna au futur les terres de Neufville et de Verneuil. Jean de Bonnay, chanoine-comte de Lyon, baron de Condrieux et prieur du Puy-Saint-Ambroise, renonça aussi à tous ses droits au profit de son frère Léonard. A ce contrat furent en outre présents messire Philippe de Lichy, seigneur de Lisle, et dame Gabrielle de Reugny, beau-père et mère de la future, messires François de Bonnay, chevalier, seigneur de Vomas et de Franay, Antoine-François des Gentils, chevalier, baron du Bessay, Paul-Léonard des Gentils, chevalier, seigneur de Lamena, Charles de Bongards, seigneur de Maumigny, Louis des Paillards, seigneur de Buxières, tous parents et amis des parties. Catherine de Maumigny ayant survécu

---

(1) DE MARCELANGES : d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

(2) DE BONNAY : d'azur, au chef d'or; au lion couronné de gueules, brochant sur le tout.

La généalogie de cette noble et très-ancienne famille, originaire du Nivernais, est imprimée dans le tome III de l'*Histoire des Pairs de France*, mais d'une manière fort incomplète. La branche des seigneurs de Verneuil, entre autres, y est omise.

au seul fils qu'elle avait eu, et qui mourut sans enfants le 18 octobre 1689, héritier de ses oncles, Louis de Bonnay, seigneur de Verneuil en partie, Gilbert de Bonnay, seigneur des Augères, Jean de Bonnay, chanoine et comte de Lyon, et de Marguerite de Bonnay, leur sœur, elle hérita de la terre de Verneuil, qui passa à Paul de Maumigny, son neveu. Catherine de Maumigny mourut vers 1710;

6° Marguerite de Maumigny, morte sans alliance. Sa sœur Catherine avait été instituée son héritière par son testament du 16 septembre 1670.

VIII. Hugues de Maumigny, chevalier, seigneur de Chevannes, de Villecray et de Rivière, passa une transaction au château de Villecray, avec son frère, messire Paul de Maumigny, chevalier, seigneur de Riéjot et de Morand, devant Noel Dubiez, notaire royal sous le scel du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier le 20 juin 1671, transaction par laquelle les deux frères ratifièrent le partage de leurs biens qu'avait fait dame Gabrielle de Reugny, leur mère, le 1er octobre 1669. Hugues avait obtenu, le 20 mars de cette année, un congé signé de M. d'Artagnan, comme ayant servi le roi sous ses ordres, dans la compagnie des mousquetaires. Hugues de Maumigny est porté sur le contrôle des gentilshommes de la province de Nivernais, convoqués pour le premier ban, tant au bailliage de St.-Pierre-le-Moutier qu'au duché-pairie de Nivernais et Donziois, commandé par messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur comte de Tremblay, et qui servirent jusqu'au 8 de novembre 1674, à l'armée d'Alsace, sous le vicomte de Turenne, maréchal-général des camps et armées du Roi (*Certificat de M. de Reugny, du 23 novembre* 1674). Depuis il fut aide-major et brigadier de l'escadron de la noblesse du Nivernais (*Certificat du* 17 *septembre* 1689). Il fut tué au combat de Leuze, le 19 septembre 1691, servant dans les chevau-légers de la garde du roi, commandés par le duc de Chevreuse. Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1675, passé devant Tollard, notaire royal à Giverdy, Marguerite de Girard, veuve d'Eustache de Charry, seigneur de Sept-Voyes, et fille de messire Paul de Girard, chevalier seigneur

De Girard : losangé d'argent et de gueules.

de Belombre, de Boisjardin et autres lieux (1), et de dame Catherine de la Bussière. Au nombre des parents qui assistèrent au contrat, figurent Claude-Laurent de Charry, chevalier, seigneur de Givardy, et Antoine des Ulmes, écuyer, sieur de Briou, beaux-frères de la future. Marguerite de Girard mourut le 11 août 1727, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Verneuil. Hugues de Maumigny en avait eu douze enfants, dont un seul a eu postérité. Les autres sont morts jeunes ou sans alliances. Leurs noms sont :

1° Paul, dont l'article suit;

2° Aimable de Maumigny, né le 24 mars 1679; baptisé le 6 septembre 1687;

3° Paul-Hugues de Maumigny, né le 9 août 1680;

4° Aymé de Maumigny, né le 19 novembre 1681;

5° Jean-Gilbert de Maumigny, né le 20 avril 1685;

6° Esme-François de Maumigny, né le 20 juin 1686;

7° Charles de Maumigny, né le 8 novembre 1689;

8° Jeanne-Françoise de Maumigny, née le 4 juillet 1677, religieuse au couvent de Sainte-Claire à Decize, où elle fit profession le 28 août 1695;

9° Gilberte-Angélique de Maumigny, née le 8 juillet 1678;

10° Catherine de Maumigny, } jumelles, nées le 19 novembre 1682, mortes après leur baptême;
11° Françoise de Maumigny, }

12° Catherine-Philiberte de Maumigny, née le 9 mars 1684.

---

(1) Son frère, François de Girard, seigneur de Martinges, épousa Madelaine Coeffier, sœur aînée d'Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, maréchal de France (père du marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer, que Richelieu fit décapiter à Lyon en 1642). Charles de Bongards, seigneur de Maumigny, descendu par Claude Philiberte de James, sa mère, de Madelaine Coeffier, plaidait, en 1749, contre le duc de Duras et la duchesse de Mazarin pour la riche succession du marquis d'Effiat, mort sans postérité en 1719.

Les seigneurs de Bazoches et de Passy, en Nivernais, les seigneurs de Belombre et d'Azy, leurs puînés, les comtes de Villetaneuse, en l'Ile de France, et les marquis de Pezennes, en Languedoc, sont les principales branches de la très-ancienne famille de Girard, dont le marquis d'Aubais, dans ses *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, *Jugements sur la noblesse*

IX. Paul DE MAUMIGNY, chevalier, seigneur de Riéjot, de Villecray, de Merand, de Verneuil (1) et autres lieux, né le 29 avril 1676, épousa au château d'Azy, par contrat passé devant Dugné, notaire royal, le 28 juillet 1699, Claude DE LAS, fille de Charles de Las, chevalier, seigneur de Valotte, de Chérault, etc., et de dame Jeanne de Changy. Au contrat furent présents messire Anne-Henri d'Armes, chevalier, seigneur, comte de Busseaux, lieutenant pour le roi en la province du Nivernais, messire Louis de Reugny, chevalier, seigneur, comte du Tremblay, subdélégué des maréchaux de France, Antoine des Ulmes, sieur de Briou, messire Paul de Lichy, chevalier, seigneur de Lichy et de Parigny, tous parents de l'époux, messire Louis-Henri de Bar, chevalier, seigneur, comte de Limanton, et dame Jeanne de Las, son épouse (sœur de Claude), messire Jacques du Crest, chevalier, seigneur de Villaines, beau-frère de la future, Charles de Saint-Phalle, chevalier, seigneur de Montgoublin. En faveur de ce mariage Catherine de Maumigny, veuve de François de Bonnay, fit don au futur de la terre de Verneuil, qui est encore aujourd'hui dans la maison de Maumigny. Paul servait, le 2 juillet 1698, comme contrôleur dans l'escadron de la noblesse du Nivernais. Le 19 septembre 1719, lui et sa femme acquirent le domaine de Virot, dans la paroisse de Verneuil, de Claude-Robert des Marchins, écuyer, seigneur de Chassy en Berry. Paul mourut le 3 mars 1736, et sa femme le 8 octobre 1765. Ils furent enterrés dans le chœur de l'église de Verneuil. Leurs enfants furent :

DE LAS : de sable, à 3 coquilles d'argent.

---

de Languedoc, p. 140, rapporte la généalogie depuis Guillaume Girard, Ier du nom, chevalier, sénéchal de la principauté de Talmont, en Saintonge, lequel vivait en 1201. La branche de Bazoches, aînée de cette maison distinguée, a pris ses alliances dans les maisons de Blanchefort, de Choiseul-Traves, de Ferrières, de Grouches-Gribeauval, de Montberon, d'O, de Franconville, de Vair, etc.

(1) Cette terre qui, en 1309, appartenait à Guiot de la Perrière, a passé par des alliances successives dans les maisons des Rivière, de Digoine, de Fontenay, de Babute, de Bonnay et de Maumigny.

1° Paul-Jean, qui a continué la descendance ;

2° Claude-François de Maumigny, né le 4 février 1706, mort sans postérité ;

3° Catherine-Michelle de Maumigny, née le 16 mai 1700, morte sans avoir été mariée, le 13 avril 1726, et inhumée dans le chœur de l'église de Verneuil, où l'on voit encore son épitaphe ;

4° Anne-Marguerite de Maumigny, née le 4 octobre 1701, abbesse de Sainte-Claire à Decize, morte en 1780 ;

5° Une autre fille, née en 1705, morte sans avoir été mariée ;

6° Louise-Henriette de Maumigny, dite madame de Bussy, née le 12 février 1709, religieuse de Sainte-Claire ;

7° Claire de Maumigny, née le 26 mai 1710, morte sans avoir été mariée ;

X. Paul-Jean DE MAUMIGNY, chevalier, marquis de Verneuil, seigneur de Riéjot, Villecray, Selines-sur-Loire et Patinges en partie, né le 19 avril 1703 et baptisé à Verneuil le 18 décembre 1705, fut reçu page de la grande écurie du roi sur preuves certifiées le 23 septembre 1723, et fut nommé lieutenant au régiment de Poitou le 28 juillet 1727, puis lieutenant des maréchaux de France par commission du 1er janvier 1772 (1), signée du maréchal, duc de Tonnerre. Paul-Jean de Maumigny mourut à Nevers le 25 avril 1779. Il avait épousé, par contrat passé devant Ramée, notaire au Châtelet de Paris, le 10 juin 1733 (mariage célébré le 30 du même mois), Françoise-Marie BOUZITAT DE SELINES, fille de Pierre Bouzitat, écuyer, seigneur de Selines et autres lieux, ancien mousquetaire de la garde du roi, et de dame Marie-Gabrielle de Goury. De leurs mariages sont issus :

BOUZITAT DE SELINES : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 tours d'argent.

1° Paul-Marie-François, dont l'article suit ;

2° Louis-François de Maumigny, né à Nevers le 4 juin 1752. Il entra comme sous-lieutenant dans le régiment de Poitou, infanterie, le 11 août 1768, et y devint successivement lieutenant et capitaine. Émigré en 1791, avec son frère et ses neveux, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie des chasseurs à cheval de Franche-Comté. En 1794, il servit comme lieutenant en premier

(1) Son fils aîné avait rempli le même grade de 1765 à 1772.

dans le régiment de Béthisy. Au licenciement de corps (1796), il rejoignit l'armée de Condé, et fit, comme maréchal-des-logis des chasseurs de Noinville les campagnes de 1796 et 1797, puis celle de 1799 dans les chasseurs nobles d'Angoulême, où il fut nommé fourrier le 16 février 1800. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis par le prince de Condé le 7 août 1796 (*Certificats du duc de Berry, du duc d'Angoulême et du prince de Condé*). Il fut retraité lieutenant-colonel par brevet du 16 avril 1816, et mourut à Eymoutier le 4 juin 1819, sans avoir été marié;

3° Joseph-Marie-Jean de Maumigny. Il n'a vécu que trois semaines;

4° Claudine-Madelaine-Pierre de Maumigny, dame de Verneuil, née le 19 janvier 1737, morte le 17 juin 1792, sans avoir été mariée.

XI. Paul-Marie-François, comte DE MAUMIGNY, chevalier, seigneur de Riéjot, de Villecray, de Morand, de Fondjudas et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, naquit à Nevers le 2 décembre 1735. Il fut reçu page en la grande écurie du roi sur preuves certifiées le 10 mai 1751. A sa sortie des pages, il fut fait lieutenant en second dans le régiment d'Apchon, dragons (1), le 25 mai 1754. Il devint successivement lieutenant en premier le 1er septembre 1755, capitaine le 20 août 1758, major le 8 avril 1779, lieutenant-colonel en 1784, puis colonel. Le comte de Maumigny fit avec ce corps les campagnes de la guerre de *Sept-ans*, et se trouva aux batailles de Rosbach le 5 novembre 1757, de Sunderhausen et de Lutzelberg le 23 juillet et 10 octobre 1758, de Berghen et de Minden les 13 avril et 1er août 1759, de Filinkhausen le 16 juillet 1761, de Wilhelmsthal et de Johannesberg les 21 juin et 30 août 1762, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 11 février 1777 (2). Émigré en 1791, il servit d'abord comme capitaine dans les chasseurs de Franche-Comté et à l'armée des princes, où il fit la campagne de 1793. Il passa dans la cavalerie en 1796, devint la même année capitaine de la compagnie des

(1) Ce régiment prit successivement les dénominations de Nicolaï (1761), de Lanan (1763), de Durfort (1782), puis de chasseurs de Franche-Comté (*États militaires*).

(2) *Tableau historique de la noblesse militaire*, in-8°, 1781, p. 242.

hussards de Damas, et fut créé maréchal-de-camp en 1797. Le comte de Maumigny entra ensuite comme capitaine dans le régiment de M. le duc d'Angoulême, 2e escadron commandé par le comte Étienne de Damas. Il y servait encore lorsqu'il mourut, le 9 janvier 1801, à Kreiglach, en Styrie, où il fut inhumé. Il avait épousé, par contrat du 1er juillet 1765, passé devant Boulard, notaire au Châtelet de Paris, Marie-Madelaine-Charlotte BARENTIN DE MONTCHAL (1), fille de messire Charles-Jean-Pierre-Barentin de Montchal, vicomte de la Mothe, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Louise-Madelaine-Bertin de Vaugien. De ce mariage sont issus :

DE BARENTIN-MONTCHAL : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 fasces, la première d'or et droite, les deux autres ondées d'argent, en chef 3 étoiles d'or, qui est de *Barentin*; aux 2 et 3 de gueules, au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon d'azur, qui est de *Montchal*.

1° Balthazar-Bruno-François de Maumigny, né le 22 novembre 1767, reçu page de la grande-écurie le 26 mars 1785, puis sous-lieutenant au régiment de Quercy. Il émigra en 1791, servit avec ses frères dans les chasseurs de Franche-Comté et dans la légion de Béon, où il fut tué, le 19 mai 1794, à l'affaire de Trouvrey. Il n'avait pas été marié ;

2° Charles-Paul-Nicolas-Claude, dont l'article suit ;

3° Louis-François-Marie de Maumigny, né à Verneuil le 20 décembre 1769, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité par bref du 28 novembre 1778. Admis aux pages du roi dans la grande-écurie le 12 avril 1785, il entra sous-lieutenant au régiment de Poitou le 24 février 1788, émigra en 1791, et fit partie de l'armée des princes et de l'armée de Condé, jusqu'au licenciement, servant à cette époque dans les chasseurs nobles d'Angoulême. Il est mort à Nevers le 9 août 1802, et n'a pas été marié. Voyez les *Campagnes de l'armée de Condé*, par M. d'Ecquevilly, et les *Mémoires du prince de Condé ;*

4° Louis-Auguste-Marie de Maumigny, né à Verneuil le 5 octobre 1772, mort enfant ;

5° Charles-Jean-Louis-Gui de Maumigny, né à Verneuil en 1778, reçu chevalier de l'orde de Malte de minorité le 11 janvier 1779, mort enfant ;

6° Charlotte-Pauline-Madelaine de Maumigny, mariée, 1° le

(1) Les deux branches de cette maison ont fini, savoir : la branche de Barentin dans la personne du chancelier de France, et celle de Barentin-Montchal dans celle du comte de Montchal, neveu de la comtesse de Maumigny, et fils du vicomte de Montchal, lieutenant-général, grand'-croix de l'ordre de St-Louis, qui, en 1814, était lieutenant des gardes-du-corps.

21 août 1786, avec Martial-Louis, comte *de Marsanges* (1), seigneur de Vaury, fils de Jean de Marsanges, seigneur de Vaury, et de Thérèse-Gabrielle de Beaupoil de Saint-Aulaire. Le comte de Marsanges, capitaine au régiment de Boufflers, dragons, après avoir servi à l'armée de Condé, fut fusillé à Dijon; 2° avec Martial *de Loyac de la Bachellerie de Châteauneuf* (2); ancien mousquetaire et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont elle est restée veuve sans enfants le 11 janvier 1820. Elle n'avait eu de son premier mari qu'un fils, mort en bas âge.

XII. Charles-Paul-Nicolas-Claude, comte de Maumigny, né à Verneuil le 9 décembre 1768, fut reçu page en la petite écurie du roi le 22 mars 1783. Il entra comme officier dans le régiment de Ségur le 3 mars 1786, et passa dans le même mois dans les dragons de Durfort, devenus chasseurs de Franche-Comté. Émigré en 1791, avec sa famille, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans la première compagnie des chasseurs à cheval de Franche-Comté, et celles de 1793 et 1794 dans la cavalerie noble de Béon. Le comte de Maumigny fut blessé à l'affaire de Trouvroy, où périt son frère aîné. Après avoir fait la campagne de 1795, dans le régiment de Béthisy, il rejoignit l'armée de Condé le 29 novembre de la même année. Il fit, comme maréchal-des-logis dans les chasseurs à cheval de Noinville, les campagnes de 1796 et 1797, fut blessé de trois coups de sabre à l'affaire d'Aicha, et perdit l'œil gauche par suite de ses blessures. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 2 février 1797 (*Certificats du duc d'Angoulême, du duc de Berry et du prince de Condé, des 11, 14 février et 14 mars 1801*). Après son retour en France, le comte de Maumigny a été pendant plusieurs années membre du conseil général du département de la Nièvre. Il a épousé, par contrat du 6 juin 1803, passé au château de Villegongis, devant Eusice Barbier, no-

(1) DE MARSANGES : d'argent, à 3 merlettes de sable.

(2) DE LOYAC DE LA BACHELLERIE : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cygne d'argent, becqué et membré de gueules.

DES MAISONS : de gueules, à 3 tours d'argent ; au chef du même, chargé de 2 molettes d'éperon de sable.

taire royal à Levroux, Marguerite-Thérèse-Louise-Gabrielle-Henriette DES MAISONS DU PALAND, élève de la maison royale de St.-Cyr, fille et héritière de messire Joseph-Guillaume des Maisons du Paland, chevalier, baron de Peyra (1), grand-bailli d'épée de la ville de Compiègne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des villes de Saint-Léonard, de Bourganeuf et d'Eymoutier, et de dame Marguerite-Louise de Barbançois. De ce mariage sont issus :

1° Marie-Joseph-Victor, vicomte de Maumigny, né le 24 mars 1804, lieutenant au corps royal d'état-major, marié, le 14 octobre 1834, par contrat passé devant Bouquillard, notaire royal à Nevers, avec Geneviève-Claudine-Zoé *de Bouillé* (2), fille de Claude-François-René-Amour-Albert, vicomte de Bouillé, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de Rosalie-Pierrette-Adélaïde de Forestier. Le mariage religieux a été célébré par Jean-Baptiste de Bouillé, évêque de Poitiers, grand-oncle de la mariée. De ce mariage sont issus :

A. Paul-Pierre-Gabriel-Albert-Louis de Maumigny, né à Nevers le 27 juillet 1835 ;

B. René-Charles-Henri-Joseph de Maumigny, né à Nevers le 20 janvier 1837 ;

2° Paul-Geneest de Maumigny, né le 24 septembre 1808, sous-lieutenant au 40e régiment de ligne le 1er octobre 1828 ;

3° Louise-Gabrielle de Maumigny, mariée, le 6 octobre 1828, à Joseph-Nicolas-Hippolyte *du Pré de Saint-Maur* (3), fils de Georges-Bourges du Pré de Saint-Maur, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de dame Marie-Anne-Hermine de Vigny ;

---

(1) Cette terre, qui est entrée dans la maison de Maumigny à la mort de Joseph-Guillaume des Maisons du Paland, était une ancienne baronnie, mouvante du roi à cause de sa grosse tour de Maubergeon de Poitiers, et possédée autrefois par la maison de Pierre-Buffière. Le titre en a été confirmé en faveur de la famille des Maisons du Paland, par lettres-patentes du roi Louis XV, du 7 juillet 1752, registrées en la chambre des comptes le 17 août de la même année. (*Voir aussi un arrêt de la chambre des comptes du 22 avril 1776, pour les fiefs mouvants de cette baronnie*).

(2) DE BOUILLÉ : de gueules, à la croix ancrée d'argent.

(3) DU PRÉ DE SAINT-MAUR : parti, au 1 d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 cosses de pois de sinople ; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sinople, accompagnée de 3 trèfles du même.

4° Marie-Charlotte de Maumigny, mariée, le 9 février 1834, à Joseph-Amédée-Aman *de Caissac* (1), fils de François-Antoine, comte de Caissac, et de dame Charlotte-Henriette de la Rochelambert;

5° Marie-Gabrielle-Thérèse-Sophie de Maumigny, mariée, le 11 avril 1837, avec Charles-Philippe-Marie, marquis *de Falaizeau* (2), filleul du roi Charles X, et inspecteur-général de la maison de ce prince, ancien officier au 2e régiment des cuirassiers de la garde, fils de feu Étienne-Odile-Alexandre, marquis de Falaizeau, et de feu dame Marie-Joséphine-Adélaïde des Nos de Kerjean.

---

(1) DE CAISSAC : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lion du même.

(2) DE FALAIZEAU : d'azur, à 3 lionceaux d'or.

DE MAUROY,

Seigneurs DE MONTCHEVREUIL, DE VILLEMOYENNE, DE VAUCHASSIS, DE COLAVERDEY-CHARMONT, DE LA MAUVOISINIÈRE, DE BATILLY, DE LA MADELEINE, *en Champagne.*



ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois couronnes ducales du même.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins. Supports, deux griffons; cimier, un griffon issant; devise : DAMPNÉ N'ES PAS SY NE LE CROYS.

Cette famille, une des plus anciennes de Troyes en Champagne, est originaire du comté de Saint-Pol en Artois. Dès l'an 1200, elle y vivait dans la splendeur, y possédait des fiefs, et ses membres prenaient la qualité de chevalier.

Il y a des preuves qu'en 1272 Jean *de Mauroy* fut compris au nombre des seigneurs fieffés du bailliage de Vermandois, et qu'il prit le titre de chevalier lors du ban et arrière-ban que fit convoquer Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, à l'effet de punir la révolte du comte de Foix.

La branche aînée de la famille *de Mauroy* demeura en Artois jusqu'en 1547. A cette époque, elle fut obligée, après le sac de la ville de Saint-Pol par l'armée de Charles-Quint, de se retirer en Flandre et ensuite en Espagne, où ses descendants sont parvenus aux grades militaires les plus distingués; on a vu un membre de cette branche qui, dans les guerres d'Italie en 1745, était lieutenant-général des armées de sa majesté Catholique.

Les puînés se séparèrent dès l'an 1296, et furent, avec plusieurs autres familles nobles d'Artois, s'établir dans la province de Champagne (1).

L'un d'eux, Félizot *de Mauroy*, qualifié écuyer, seigneur du Mesnil en 1330, fut celui qui forma la souche de Troyes. De cette souche sortirent plusieurs branches : une s'est fixée en Anjou, une en Bourgogne et une autre à Paris, où elle s'est illustrée. Cette dernière a fourni trois générations successives de lieutenants-généraux des armées du roi (2), et elle s'est éteinte en la personne de Denis-Jean, marquis *de Mauroy*, né le 31 octobre 1737, successivement colonel du régiment de Médoc, brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770,

---

(1) Les circonstances de ces transmigrations sont connues : on sait que ces familles suivirent Robert, comte d'Artois, leur suzerain, lorsqu'il marcha contre Édouard, roi d'Angleterre; que de là elles vinrent servir sous Gaucher de Chastillon, en 1297, contre le comte de Bar, et qu'après la défaite de ce dernier, Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel et héritière du comté de Champagne, les engagea à se fixer dans cette province, dévastée par les guerres civiles et par la bataille de Fontenay, où toute la noblesse de Champagne avait été détruite. Ce fut par suite de ces désastres, plus peut-être que l'ingratitude du sol, que la coutume de Troyes se montra si favorable aux anciennes familles, en leur permettant de relever leur fortune par le commerce sans déroger à leur qualité.

(2) Voir pour les services et campagnes de Denis-Simon, marquis *de Mauroy*, né en 1652, colonel-propriétaire d'un régiment de cavalerie de son nom, maréchal-général des logis des camps et armées du roi, créé lieutenant-général le 8 mars 1718, et décédé le 16 mai 1742. et pour ceux de Denis-François, comte, puis marquis *de Mauroy*, son fils, né le 9 octobre 1698, créé lieutenant-général des armées le 1er janvier 1748, la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, 1762, t. v, pp. 3, 4, 5, 359, 360, 361.



maréchal de camp en 1780, lieutenant-général des armées, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, le 23 août 1814, décédé le 7 janvier 1818, lequel a eu pour unique postérité Denise-Jeanne-Catherine *de Mauroy*, femme de Jean-Baptiste, baron *de la Rochefoucauld*, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la 12e division militaire, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

La branche aînée s'est honorablement perpétuée à Troyes, où elle a fait beaucoup d'œuvres pieuses et de charité. Quatre chapelles ont été érigées par elle, dans les principales églises, pour la sépulture de ses membres, et un tombeau surmonté d'une grande croix de cuivre incrustée dans une autre de bois de cèdre, et portant les armoiries des *de Mauroy* accollées à celles d'une femme, se voyait encore à Sainte-Madeleine avant la révolution de 1793. L'inscription, en lettres gothiques, portait cette épitaphe :

« MCCCX

» Ci-gissent feu Jacques *de Mauroy* l'aisné, escuyer;
» Nicolas *de Mauroy*, son fils; Agnès, femme dudit
» Nicolas, et plusieurs leurs enfants et parents.

» Priez Dieu pour eux. »

Jean *de Mauroy*, écuyer, seigneur de Colaverdey, et Louise *de Pleurre*, sa femme, n'ayant pas eu d'enfants, ils léguèrent, par leurs testaments des 28 janvier 1576 et 13 juillet 1580, tous leurs biens meubles et conquêts immeubles pour fonder et doter à perpétuité un hôpital sous l'invocation de la Sainte-Trinité, destiné à l'éducation et l'entretien des enfants pauvres et orphelins des deux sexes.

Ces enfants furent établis dans l'hôtel même des fondateurs, rue de l'Aigle (aujourd'hui de la Trinité), et ils sont maintenant au Petit-Saint-Nicolas et à Saint-Martin-ès-Air, dépendances de l'hospice général.

Cette famille a fourni six maires à la ville de Troyes; l'un d'eux, Pierre *de Mauroy*, écuyer, seigneur de

Vauchassis, se rendit caution, avec plusieurs habitants de ladite ville, du paiement de 1,026,421 livres 10 sols tournois que le roi Charles IX s'était obligé de payer au duc Casimir, fils du comte palatin du Rhin, et qui, après la paix du 23 mars 1568, ne voulait pas faire retirer ses reitres protestants de la France, avant qu'il fût payé ou qu'il n'eût des cautions.

Ledit Pierre de Mauroy reçut, au sujet de ce cautionnement, une lettre du roi, le 29 avril 1568, qui lui témoignait sa satisfaction.

Cette branche, distinguée par les services qu'elle a rendus dans l'état civil et la magistrature, a aussi donné nombre d'officiers de tous grades aux armées, et parmi eux on peut citer Joseph-Denis *de Mauroy*, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel, inspecteur et commandant de l'école d'artillerie de Valence, décédé à Troyes vers 1795.

La noblesse de cette famille a été prouvée par plusieurs de ses membres : par Nicolas *de Mauroy*, qui fut maintenu dans l'exemption des droits de francs-fiefs par sentence du 24 novembre 1447, rendue par les commissaires royaux députés au bailliage de Troyes; par Nicole *de Mauroy*, son fils, qui obtint des lettres-royaux données à Tours en 1461, et par lesquelles il lui fut permis d'exercer comme avocat devant le bailli et le prévôt de Troyes, quoiqu'il fût noble, *issu et attrait* (extrait) *de noble lignée;* par François *de Mauroy*, qui obtint, le 11 septembre 1658, un arrêt rendu en sa faveur par la chambre souveraine établie par le roi pour la recherche et liquidation des droits de francs-fiefs; par Antoine *de Mauroy*, qui fut reçu chevalier de Rhodes le mercredi après la Saint-Barnabé de l'an 1484; par un autre Antoine *de Mauroy*, qui fut reçu chevalier de Malte en 1543; par Pierre *de Mauroy*, qui fut reçu page du roi en 1695; par Mathieu *de Mauroy*, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, qui fut présenté, en 1766, par le duc d'Estissac, pour la charge de lieutenant des maréchaux de France à Troyes; enfin par Nicolas *de Mauroy*, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de cavalerie

en retraite à Troyes, qui obtint une ordonnance de maintenue le 24 septembre 1824, et des lettres patentes le 22 janvier 1825.

Sa généalogie ayant été dressée en 1770 par le révérend père D. Caffiaux, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, archiviste employé pour le roi, sous les ordres de M. Bertin, ministre, à la collection des monuments historiques, ce savant religieux s'exprime ainsi :

« Dans le Cartulaire ou Recueil des anciens fiefs » dépendants de la seigneurie de Picquigny, qui est chez » M. le duc de Chaulnes à Paris, où je l'ai vu, et dont » j'ai fait l'extrait, se trouve l'aveu et dénombrement » de la seigneurie de Bettembos, servi, l'an 1279, à » Jean, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, par » Robert de Linières, chevalier châtelain de Picquigny, » seigneur dudit Bettembos, déclarant que de ladite sei» gneurie est tenu un fief audit lieu par Jean *de Mauroy*, » écuyer.

» Dans le même Cartulaire se trouve le dénombre» ment, du mois de janvier 1302, de la seigneurie de » Picquigny, servi à Mgr l'évêque d'Amiens par Jean, » sire de Picquigny, vidame d'Amiens, qui déclare que » de lui est tenu l'hommage du sire de Linières, châte» lain de Picquigny, seigneur de Bettembos, duquel est » tenu un fief au terroir dudit Bettembos par Jean *de* » *Mauroy*, écuyer.

» On voit par les titres ci-dessus que le nom *de* » *Mauroy* est bon et ancien.

» *Signé :* D. Caffiaux, relig. bénéd. »

Cette famille s'est alliée avec d'autres non moins distinguées, telles que les Molé, Hennequin, Boucherat, Angenoust, de Pleurre, de Clérambault, de Foucauld-Lardimalie; les de Cardonne, le Lieur, d'Origny, de Stavayé, de Mertrus; les le Lièvre, de Tolosan, de Grassin, de la Rochefoucauld, etc.

On peut, sur cette famille, consulter l'*Histoire de*

Malte, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 190, 382 et suiv., et le registre des *quartiers des Chevaliers de Malte du grand prieuré de Champagne*, à la Bibliothèque de l'Arsenal; *Moréri*, édit. de 1759, t. VII, p. 365; La Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, édition de 1710, p. 81 et suiv., 191 et suiv.; Dubuisson, dans son *Armorial des principales familles du royaume*, t. II, p. 14, etc., etc.

DE MONS,

Seigneurs DE MONS, DE SAINT, DES MURS, DE LA PIERRE, DE REINBERGÈRE, D'ORBIGNY, DE LA ROCHE D'ENCHAILLE, etc., *en Touraine* et *en Poitou*.



ARMES : *de gueules, à 3 fers de lance d'argent*. Couronne de comte. Supports : deux léopards-lionnés (1).

La maison DE MONS (dans les titres en latin *de Montibus*) a pris son nom d'une terre située sur la rive gauche de l'Indre, entre Montbazon et Artanne, à trois lieues et démie au sud-sud-ouest de Tours et cinq lieues au nord-est de l'Ile-Bouchard. Lors des recense-

---

(1) Au milieu du XVIIe siècle il existait en Poitou une famille *des Mons*, seigneurs de la Chaume, de la Reintrie et de la Salle, étrangère à celle qui donne lieu à la présente généalogie. Cette famille portait : d'*argent, à la bande de gueules, chargée de 3 pattes de lion d'or, et accompagnée en chef d'une aigle éployée d'azur, et en pointe de 3 mouchetures d'hermine de sable, posées dans le sens de la bande*, ainsi qu'on le voit aux folios 280, 281, 287, 392 et 659 de l'Armorial de la généralité de Poitiers (*à la Bibliothèque royale*), et d'après la déclaration de Gabrielle Faulcon, veuve de Pierre *des Mons*, écuyer, seigneur du Pastureau, conseiller du roi, assesseur criminel au siége de Châtellerauld. Cette famille s'est alliée à celles de Gannes, du Bois, de Villandray, etc.

ments faits sous le règne de Louis XV, la paroisse de Mons comprenait 253 feux ou environ 1300 habitants. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. IV, p. 783.)

Les premiers titres qui fassent connaître cette famille la présentent dès le douzième siècle parmi les plus distinguées du Poitou et de la Touraine, où ses deux principales branches étaient possessionnées. Celle du Poitou, après avoir jeté beaucoup d'éclat, s'est éteinte dans le XVe siècle. La branche survivante, après avoir recueilli l'héritage de la maison de Saint, s'est subdivisée en divers rameaux qui se sont alliés aux familles les plus recommandables de ces deux provinces.

Aimeri DE MONS, seigneur de Mons, vivait en 1100. Lui et ses frères, Guillaume et Bérald de Mons, ratifièrent le don fait, en 1126, au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, par Pierre de Mons, leur frère, qui transporta à ce chapitre, entre les mains du chanoine Arbaud, prévôt de Cuchon, ce qu'il possédait à Maisons-aux-Champs, en présence de Renaud de Marconnay, d'Albert de Marçay, de Guillaume et Payen de la Chaussée, de Payen, de Saumur, de Renaud d'Alonnes, etc. (*Cartulaire de Saint-Hilaire de Poitiers.*)

Pierre DE MONS, seigneur de Mons, fut présent avec Ribautelle et André de la Haye à une charte d'environ l'an 1180, par laquelle Jean, seigneur de la Haye, confirma un accord fait par l'abbé de Noyers et un seigneur nommé Foucher, relativement à des droits que ce dernier prétendait sur la terre de Saint-Sulpice en Touraine. (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers, au diocèse de Tours.*)

Barthélemi DE MONS, qui vivait contemporainement, fut l'un des souscripteurs d'une donation faite aux moines de l'abbaye de Saint-Jacques de l'Ulme-Robert par Garin Gonelle et Ameline, sa femme, le 6 des calendes de mai 1189. (*Cartulaire rouge de Saint-Florent de Saumur, fol. 29, verso.*)

Aimeri DE MONS, varlet, est nommé comme tenancier de Guillaume, sire de Maulevrier, dans un acte de foi et hommage rendu par ce dernier, en 1319, pour la

tour de Cursay, mouvante de la châtellenie de Loudun. (*Arch. de la ch. des comptes de Paris*, reg. 346, p. 2.)

Aimeri DE MONS, cousin germain de Philippe et Guillaume DE MONS, prit possession du siége épiscopal de Poitiers le 4 juin 1365. Il tint un synode en 1367. Trois ans après il fit son testament au château de Chauvigny, par lequel il voulut être inhumé en son église cathédrale, devant l'autel de la bienheureuse Marie de Dons, où son frère Philippe DE MONS, chevalier, avait été enterré. Ce dernier avait laissé deux fils, Jean DE MONS et Guillaume, chanoine de l'église de Poitiers, qui furent légataires de l'évêque Aimeri, leur oncle. (*Gallia christiana*, t. II, col. 1191, 1192.)

Marguerite DE MONS fut mariée, le 14 février 1465, avec Gilles *du Bouchet* (1), seigneur de Malèfre en Vendômois, de Cherisay et de Montfort, premier maître d'hôtel du comte du Maine et gouverneur de la ville de Châtellerauld. (*Archives de la maison du Bouchet de Sourches.*)

François DE MONS, chevalier, seigneur de Denyau, l'un des deux cents gentilshommes de l'hôtel du roi, fit hommage, en 1522, pour la terre seigneuriale de Fruillet, mouvante de la châtellenie d'Amboise. (*Arch. de la chambre des comptes de Paris, reg.* 432, p. 82.)

Isabeau DE MONS, qui avait été mariée vers 1500, avec messire Olivier *de la Forest*, chevalier (2), archer de la garde du corps du roi Louis XI et prévôt des maréchaux en Poitou, eut, entre autres enfants, Jeanne *de la Forest*, qui épousa : 1° noble Antoine *de Marans*, écuyer, seigneur de Villiers en Touraine; 2° par con-

(1) Branche puînée de l'illustre maison *du Bouchet de Sourches*, marquis et ducs de Tourzel, comtes de Montsoreau, originaire du Vendômois, portant : *d'argent, à 2 fasces de sable*, laquelle a donné quatre grands prévôts de France, trois lieutenants-généraux, plusieurs chevaliers des ordres du Roi, un évêque de Dol, etc.

(2) DE LA FOREST, seigneurs de la Frettière, au diocèse de Luçon : *de gueules, à la croix bourdonnée d'hermine*. De cette famille était René de la Forest, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1555 (Vertot, *Hist. de l'ordre de Malte*, édition de 1753, p. 335.)



trat du 15 janvier 1539, noble Mathurin *de Vimeur*, écuyer, seigneur de Rochambeau, archer de la compagnie du duc de Vendôme et fauconnier ordinaire de ce prince. (*Titres de la maison de Vimeur-Rochambeau.*)

Charles DE MONS, seigneur de Beaulieu et de Richemont, épousa Marie *Mesnard* (1), sœur de Charles, marquis de Pouzauges, maréchal-de-camp, et fille d'Antoine Mesnard, seigneur de Touchéprès, et d'Anne le Roux de la Roche des Aubiers. (*Titres de la maison de Mesnard.*)

Pierre DE MONS, chevalier, seigneur de Mons, d'Epigny et de Viannay, en Touraine, épousa, vers 1540, Marie *Bougaut*. Leur fille unique :

Marguerite DE MONS, dame de Mons, d'Epigny et de Viannay, porta ces terres en mariage, par contrat du 28 mars 1565, passé devant Simon, notaire à Ligueil, à Antoine *de Pierres* (2), chevalier, seigneur des Gardes, fils puîné de Jean Pierres, chevalier, seigneur de la Boninière, de Beaurepaire, etc., et de Charlotte Clavurier. De leur mariage est issu :

---

(1) La maison de *Mesnard* possède la terre de Touchéprès, en Poitou, depuis le milieu du XIIIe siècle. Elle s'est alliée aux premières familles de cette province, et entre autres aux Chabot, d'Appelvoisin, de Beauvau, de Goyon, de Brehan, etc. Elle porte pour armes : *d'argent, à 3 porc-épics de sable, miraillés d'or.*

(2) La maison de *Pierres*, d'ancienne chevalerie, florissait dans la province d'Anjou dès la fin du XIIe siècle. Elle a formé trois branches principales. Celle du Plessis-Baudouin, l'aînée, a possédé cette terre dès avant 1222 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle qu'elle s'est éteinte. La branche des seigneurs de la Boninière et de Narsay, aînée actuelle, est possessionnée dans les environs de Chinon. La branche d'Epigny et de Fontenailles, formée par Antoine de Pierres, époux de Marguerite de Mons, est la seconde actuelle ; la dernière, celle des seigneurs de Fougeray-Vigre, près de Craon en Anjou, s'est fondue par alliance, en 1805, dans la branche de Narsay. Cette famille a eu une grande existence par ses possessions et par les honneurs, emplois et gouvernements dont elle a été revêtue. On la trouve alliée aux plus anciennes maisons de France, entre autres aux d'Aubigné, de Beauvau, de Billy, de Chouppes, Foucher de Ste-Flaine, de la Greslle, d'Harambure, Jousseaume-la-Bretesche, de Juigné, de Lantivy, de Maillé, de Marconnay, de Messemé, de Montléon, de Reffuge, de la Sandraye, de Souvigné, de Tessé, de Ver, de Villiers, etc. : *d'or, à la croix pâtée et alésée de gueules.*

René *Pierres*, chevalier, seigneur de Mons, d'Epigny et de Viannay, dont descendent MM. d'Epigny et de Fontenailles, en Touraine.

La filiation de la branche qui fait le sujet de cet article commence à :

I. Jean DE MONS, Ier du nom, écuyer, lequel servit avec une rare distinction le roi Charles VII dans ses guerres contre les Anglais, qui le firent prisonnier de guerre. Ce prince, en reconnaissance des services de Jean de Mons, lui donna 100 livres tournois pour contribuer au paiement de sa rançon, par lettres-patentes du 3 avril 1431 (1). Il laissa, entre autres enfants :

1° Jean de Mons, marié avec Jeanne *de Panneveyre* (2), veuve en premières noces de Palamède de Verrue, cheva-

---

(1) Nous rapportons ici textuellement ces lettres honorables, dont l'original (en parchemin) existe à la bibliothèque du Roi, parmi les titres du cabinet de d'Hozier.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal Regnier de Boulligny, général-conseiller sur le fait et gouvernement de toutes noz finances en Languedoil et Languedoc, salut et dilection.

Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal secrétaire maistre Guillaume Charrier, receveur-général de nos dites finances, vous faites paier et bailler à nostre amé Jehan *de Mons*, escuier, la somme de cent livres tournois, laquelle nous lui avons donnée et donnons de grâce espéciale par ces présentes pour considération des bons et aggréables services qu'il nous a faiz au fait de noz guerres par chacun jour, et espérons que encore face, et pour lui aidier à paier sa raençon à nos adversaires et ennemis les Angloiz desquelz il est prisonnier, et pour autres causes à ce nous mouvant, et par rapportant ces présentes et quictance dudit Jehan *de Mons* seulement, nous voulons et mandons ladite somme de C. l. tx. estre alouée ès comptes et rabatue de la recepte dudit receveur-général par noz amez et féaulx gens de noz comptes sans contredit ou difficulté aucune, nonobstant quelconques ordonnances, mandements et deffenses à ce contraires. Donné à Poictiers, le IIIe jour d'avril après Paques, l'an mil CCCC trente-et-ung, et de nostre règne le neufième.

Par le roi en son conseil, vous, le sire de la Trémoïlle et autres présents.

Signé, MALLIEIR.

(2) Ancienne famille du Poitou, où elle possédait le château de St-Martin-Lars; alliée aux maisons de Maillé, de Vernon, de Sanzay, de Vivonne, etc. Elle portait : *d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.*



lier. Ces époux firent don du tiers de tous leurs biens en faveur du mariage d'Isabeau de Panneveyre, sœur de Jeanne, avec Jean de Parthenay. C'est ce qu'on apprend d'un partage fait le 12 décembre 1486, de la succession de ladite Isabeau entre Jean de Parthenay, seigneur de la Faye, son fils, et autre Jean de Parthenay, écuyer, seigneur de Maisonnay, neveu de ce dernier. (*Arch. du château de St-Martin-Lars*);

2° Guillaume, dont l'article suit.

II. Guillaume DE MONS, écuyer, seigneur des Murs, est rappelé comme quatrième aïeul de Claude de Mons, seigneur de Saint, dans une ordonnance de maintenue de noblesse de l'année 1635. Il y est porté comme ayant eu pour fils :

1° Meri ou Aimeri de Mons, qui suit;

2° N... de Mons, vivant en 1528.

III. Meri ou Aimeri DE MONS, écuyer, seigneur des Murs, épousa, par contrat du 30 décembre 1495, DE SAINT : Marie DE SAINT, fille de noble homme Antoine de Saint, seigneur dudit lieu. Méri de Mons fit son testament le 26 août 1536. Ses enfants furent :

1° Isaac, dont l'article suit;

2° Pierre, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA PIERRE, rapportée ci-après;

3° Alexandre de Mons, qui a laissé postérité;

4° Jean de Mons, seigneur de la Pierre;

5° Anne de Mons.

IV. Isaac DE MONS, écuyer, seigneur de Saint, partagea comme aîné, le 25 novembre 1525, de concert avec Méri de Mons, son père, qui avait le gouvernement de Pierre, Alexandre, Jean et Anne de Mons, ses puînés, avec noble personne Aimar Guérin, écuyer, sieur de la Broardière, époux de Jeanne de Saint, et Louis des Minières, écuyer, sieur de la Piolière, agissant pour Claude et Anne des Minières, enfants de lui et de feu damoiselle Anne de Saint, sa femme, à raison de la succession de feu messire Louis de Saint, chevalier,

seigneur dudit lieu. Par ce partage Isaac de Mons eut la terre de Saint, pour laquelle il dut faire foi et hommage. Il épousa, par contrat du 18 décembre 1536, Catherine DE VOYER (1), fille de noble et puissant seigneur Jean de Voyer, seigneur de Paulmy, de la Roche de Gennes, etc., et de Louise du Puy de Baigneux. (*Titres de la maison de Voyer-d'Argenson.*) De ce mariage sont provenus :

DE VOYER : d'azur, à 2 léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueules.

1° François de Mons, né en 1539, mort sans postérité ;

2° Jacob, qui a continué la descendance.

V. Jacob DE MONS, seigneur de Saint, naquit en 1540. Lui et son frère aîné, après la mort de leur père, furent mis sous la tutelle et curatelle de Pierre de Mons, seigneur de la Pierre, et de Jean de Voyer, seigneur de Paulmy et d'Argenson, leurs oncles, le 5 mai 1542. (*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. VI, p. 596.) Ces deux frères firent le partage de la succession paternelle par acte du 11 mars 1562. Jacob épousa Angélique DE CHOUPPES (2), qui le rendit père de René dont nous allons parler.

DE CHOUPPES : d'azur, à 3 croisettes d'argent.

---

(1) Cette maison, qui a pris son nom de la charge de *Voyer* héréditaire de la châtellenie de la Haye, en Touraine, est connue depuis Étienne Voyer, chevalier, seigneur de Paulmy, en 1244. Elle a formé les deux branches de Paulmy et d'Argenson, illustrées par de grands services rendus à l'état, ayant donné un garde-des-sceaux, deux ministres de la guerre et des affaires étrangères, et nombre d'officiers-généraux.

(2) La maison *de Chouppes*, d'ancienne chevalerie, a pris son nom d'une terre située dans le Mirebalais. Elle a fourni plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, et s'est alliée aux maisons d'Aubigné, de Billy, de Cherbrée, de Bonchamps, de Marçay, Pierres du Plessis-Baudouin, de Quinemont, de Ségur-Pardaillan, de Tudert, de Villiers, etc. Pierre de Chouppes, maréchal-de-camp, était gouverneur des ville et château de Loudun pour Henri IV ; N... de Chouppes, après avoir servi long-temps dans le régiment du cardinal de Richelieu, fut aussi créé maréchal-de-camp, le 20 mars 1654. Aimar, marquis de Chouppes, créé lieutenant-général le 30 août 1653, mort en 1677, fut un personnage remarquable dans les armes et les négociations. Ses *Mémoires* (1625 à 1660) ont été publiés en 1753. (Voir la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. 4, p. 187, et la *Biographie universelle*, t. 8, p. 452.)

VI. René DE MONS, seigneur de Saint, se maria, par contrat du 25 janvier 1595, signé Fleuriau, avec dame Françoise DU PUY, fille de feu Claude du Puy, écuyer, seigneur de la Chausseraye, et de Barbe de Chateau-Châlons. Françoise du Puy resta veuve avant l'année 1623.

DU PUY : d'or, à la bande d'azur, accompagnée de 6 merlettes de sable.

VII. Claude DE MONS, écuyer, seigneur de Saint, fils de René de Mons et de Françoise du Puy, fut marié deux fois. Il épousa en premières noces, le 9 octobre 1623, Marguerite MARTIN; et en secondes noces N.... DE BOUSSAY (1). Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance des commissaires royaux pour le régallement des tailles en 1635. (*Original sur papier, signé* D'ESTEMPES, à la Bibliothèque royale, *fonds de d'Hozier.*)

MARTIN : d'azur, à une épée et un poignard d'or en pals, accompagnés en chef d'une étoile du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

DE BOUSSAY : de sable, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

SEIGNEURS DE LA PIERRE.

IV. Pierre DE MONS, I[er] du nom, écuyer, seigneur de la Brassachère, second fils de Méri de Mons et de Marie de Saint, fit un accord, le 5 février 1536 (v. st.), avec Jean de Mons, son frère, qui lui transporta ce qui lui appartenait dans la métairie de la Pierre, qu'Isaac de Mons, leur frère aîné, leur avait délaissée. Le même Isaac, ainsi que Pierre de Mons, avait assisté à une transaction passée par leur père le 1[er] septembre 1528, avec Guillaume Choppin. Pierre de Mons eut pour femme Anne LE GALOIS, qui, veuve de lui, se remaria, le 13 août 1576, avec Pierre de Ferrières, écuyer, seigneur d'Issay. Elle avait eu de son premier mari :

LE GALOIS : d'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'or, et accompagné de 5 roses de gueules.

---

(1) La terre *de Boussay*, située près de Preuilly, en Touraine, a été le berceau de cette ancienne famille, qui s'était alliée, dès le commencement du XIV[e] siècle, à la maison de Chabanais-Rochechouart, et plus tard à celles de Villiers, de Cherves, de Rousseau de Verneuil, de Milsendeau, de la Bodinière, etc. Pierre de Boussay de la Tour fut reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine, le 11 août 1607. Il y avait alors plus d'un siècle que la terre de Boussay était passée dans la maison de Menou.

1° Pierre de Mons, baptisé le 24 juillet 1561, en la paroisse de Ligueil, et tenu par Jean Chabot et Jeanne de Montluçon ;

2° Réné, dont l'article suit.

V. Réné DE MONS, écuyer, seigneur de la Pierre, transigea, le 9 janvier 1572, suivant acte signé Symon, avec la famille de Ferrières, relativement à la succession de sa mère, Anne le Galois. Il servit comme homme d'armes dans la compagnie de M. de Villequier, suivant une montre de l'année 1577. Il avait épousé Françoise DE FERRIÈRES (1), fille de Pierre de Ferrières, écuyer, seigneur d'Issay, second mari de sa mère. Il eut de ce mariage deux fils :

DE FERRIÈRES : d'azur, à 3 pommes de pin versées d'or.

1° Christophe, dont l'article suit ;

2° Antoine de Mons, écuyer, seigneur de Menard en 1580, marié avec Lucrèce *Morin* (2). Il vivait en 1602.

VI. Christophe DE MONS, écuyer, seigneur de la Pierre et de Reinbergère, fit un partage, en 1580, avec N.... de Ferrières, curateur de son frère Antoine, et se maria, le 12 août 1587, avec Esther DE BOYLESVE (3). Il transigea avec son frère au mois d'août 1602. Lui et

DE BOYLESVE : d'azur, à 3 flanchis d'or.

(1) Les seigneurs de Ferrières, de Champigny-le-Sec, de Monteil, en Poitou, ont prouvé pour les pages, en 1731, depuis Thomas de Ferrières, écuyer, qui vivait en 1542. Leurs principales alliances sont avec les maisons de Brillac, de Marconnay, de Martel des Aubiers, etc.

(2) Noblesse très-ancienne du Maine, laquelle possède la terre de Loudon depuis le mariage, vers 1298, de Geoffroi Morin avec Alix, fille de Richard, seigneur de Loudon. Ses autres alliances sont avec les maisons d'Antoigné, de Dreux, du Fay, de Montbault, du Guesclin, de Thevalle, de Brie-Serrant, d'Assé, de Saveuse, le Conte de Nonant, de Clermont-Gallerande, de Couvains, Prévost de la Boutetière, etc. *D'or, à 3 fasces de sinople.*

(3) Famille très-ancienne et distinguée dans la magistrature. Elle est connue depuis Etienne Boylesve, que le roi saint Louis nomma prévôt de Paris en 1258. Ses branches se sont répandues en Anjou, au Maine, en Poitou, en Touraine et en Bretagne, où plusieurs de ses membres ont marqué par leurs services et par les emplois dont ils furent revêtus.

Esther de Boylesve firent donation, le 19 janvier 1605, à leurs enfants, qui furent :

1° Antoine, dont l'article suit ;

2° Pierre, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* D'ORBIGNY et DE LA ROCHE D'ENCHAILLE, rapportée ci-après;

3° Joseph de Mons, écuyer, seigneur d'Alettes et de la Bonnelière, qui fut marié par son père, le 3 novembre 1623, avec Françoise *de Berland* (1), de laquelle il eut, entre autres enfants :

A. Antoine de Mons, chevalier, seigneur d'Allettes ;

B. Jean de Mons, écuyer, marié avec Marguerite *de Verrières*.

DE MONTBEL : d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules ; à la bande du même, chargée de 3 coquilles d'or, brochante sur le tout.

VII. Antoine DE MONS, chevalier, seigneur de la Pierre, épousa, par contrat signé Simpir, le 10 juillet 1625, Françoise DE MONTBEL (2), fille de messire Robert de Montbel, chevalier, seigneur de Champeron, d'Iseure, de Fontarcher, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de dame Anne de Lage de Puylaurens. Antoine de Mons fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance rendue, en 1635, en faveur de sa famille, par les commissaires-généraux départis par le roi pour le régallement des tailles. Il eut, entre autres enfants :

---

(1) Cette famille descend de Pierre Berland, maire de la ville de Poitiers en 1246. Sa postérité posséda en fief les halles de cette ville. Herbert Berland, qui testa en 1356, en était seigneur. On trouve les Berland alliés aux maisons d'Aux, de Beaucé, de Bridieu, de Lezay, de Montalembert, de Thibaut de la Carte, etc. Une branche a possédé la terre de la Louère, en Touraine. Cette branche portait : *de gueules, à 2 merlans en pals adossés d'argent, accompagnés ou cantonnés de 4 étoiles d'or.*

(2) Sœur de Baptiste-Roger de Montbel, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré d'Aquitaine, le 1er octobre 1629. Suivant l'*Armorial général*, registre ve, les seigneurs d'Iseure, de Meré, de Champeron, du nom de Montbel, en Poitou, alliés aux premières familles de cette province, sont une branche de l'illustre et ancienne maison des comtes de Montbel et d'Entremonts, en Savoie. Par le mariage d'Antoine de Mons avec Françoise de Montbel, ses descendants se sont trouvés en parentés prochaines avec les maisons de Taveau-Mortemer, de Fumée des Roches, de Brossin de Méré, de Préaulx, de Moussy, de Savary-Lancosme et de Bessay-Lusignan.

1° Pierre de Mons, écuyer, seigneur de la Pierre, qui, en 1697, fit registrer ses armes, *de gueules, à 3 pointes ou bouts de fer de lance d'argent*, à l'armorial général de Tours (fol. 29);

2° Jacques de Mons, } vivants en 1676;
3° Antoine de Mons, }

4° Emmanuel, dont l'article suit;

5° Demoiselle de Mons, épouse de François *le Bascle* (1), chevalier, seigneur du Pin et du Fresne, en Touraine, dont elle fut la troisième femme;

6° Charlotte de Mons.

VIII. Emmanuel DE MONS, écuyer, seigneur du Plessis, épousa Françoise DE BEAUREGARD (2), laquelle était veuve lorsqu'elle fit registrer les armes de son mari : *de gueules*, à 3 *fers de dard d'argent*, à l'armorial de la généralité de Tours (*fol.* 193, 194). Elle l'avait rendu père de deux fils :

DE BEAUREGARD : d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de 2 lions affrontés de gueules.

1° Emmanuel de Mons;
2° Louis, qui suit.

IX. Louis DE MONS, écuyer, seigneur du Plessis, épousa Jeanne COULON, et en eut :

COULON : d'or, à 3 fasces de gueules.

1° Louis de Mons, seigneur de la Boussaye-Gauron;
2° François de Mons;
3° Jean de Mons, lieutenant de la marine royale;
4° Anne de Mons;
5° Mariette de Mons;
6° Lisette de Mons.

---

(1) Branche des le Bascle, seigneurs du Puy-Bascle, en Touraine, barons, puis marquis d'Argenteuil; maison ancienne, illustrée par de nombreux services et de belles alliances. *De gueules, à 3 mâcles d'argent.*

(2) Une preuve de page pour la petite écurie, faite en 1730, donne la généalogie de cette famille depuis Mathurin de Beauregard, chevalier, marié, avant 1507, avec Louise de Beze. Leurs descendants furent seigneurs du Verger et de la Lande, en Anjou. Ils ont eu un chevalier de l'ordre du Roi, Gabriel de Beauregard, seigneur du Verger, dont le frère, Honorat-Benjamin, seigneur du Fresne, fut cornette des chevau-légers de M. de Vendôme, et maître-d'hôtel du roi. Ils étaient fils de René de Beauregard, et de Jacqueline du Bouchet de Souches. (*Armorial général de France*, t. 1, p. 57.)

Seigneurs DE BEAUVAIS, D'ORBIGNY ET DE LA ROCHE D'ENCHAILLE.

GERVAIS : VII. Pierre DE MONS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Beauvais et de la Roche d'Enchaille, second fils de Christophe de Mons, seigneur de la Pierre, et d'Esther de Boylesve, fut marié par son père, le 21 août 1622, avec Louise GERVAIS, fille de Louis Gervais, écuyer, seigneur des Murs, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et de dame Denise Brossier. Pierre de Mons mourut le 26 février 1676, et fut inhumé le lendemain en l'église de la paroisse de Cussay, en présence de Pierre de Mons, écuyer, seigneur de la Pierre, et de Jacques, Antoine et Emmanuel de Mons, tous ses neveux. Il avait eu pour enfants :

1° Louis de Mons, baptisé le 14 décembre 1625, en la paroisse de Cussay. Il fut tenu par Louis Gervais, son aïeul, et par Françoise de Montbel, épouse d'Antoine de Mons, seigneur de la Pierre. Il est mort jeune;

2° Pierre de Mons, baptisé en la même paroisse le 1er mars 1627, et tenu par Jacques de Marolles, seigneur de la Pignolière, époux de Claude Gervais, sa tante, et par Anne de Mons. Il mourut en bas âge ;

3° Autre Pierre de Mons, baptisé le 20 février 1635, et tenu par Joseph de Mons, écuyer, seigneur d'Allettes, et par Marie Daviau;

4° Jean, IIe du nom, dont l'article viendra ;

5° Charles-Christophe de Mons, écuyer, seigneur de la Roche d'Enchaille, époux de Marie *Robin* (1), nièce de messire Louis Robin, chevalier, seigneur de Mongenault et de Lambre, de laquelle il eut un fils et deux filles :

---

(1) ROBIN, famille qui a donné un trésorier en dignité, vers 1715, à l'église métropolitaine de Tours, et qui s'est alliée aux familles de Guenant, Brodeau, marquis de Candé, Peguineau de Charantais, etc. : *fascé d'or et de gueules de 4 pièces, les fasces d'or chargées de 3 merlettes de sable, 2 sur la première et une sur la seconde.*

A. Louis-Christophe de Mons, né le 4 mai 1661, et baptisé le 24 du même mois;

B. Louise-Marie de Mons, baptisée le 13 janvier 1659;

C. Françoise-Élisabeth de Mons, née le 15 septembre 1663, baptisée le 15 juin 1664. Elle fut tenue par Antoine de Mons, chevalier, seigneur d'Allettes, et par Françoise Robin;

6° Marie de Mons, baptisée le 21 janvier 1630;

7° Anne de Mons, baptisée le 13 février 1631, et tenue par Philippe Bailly, gentilhomme de la maison du roi, et par Françoise Berland, épouse de Joseph de Mons, seigneur de la Bonnelière;

8° Jeanne de Mons, baptisée le 3 mars 1632;

9° Louise de Mons, baptisée le 21 mai 1633, tenue par Claude de Mons, écuyer, seigneur du Puy, et par Louise de Riande;

10° Marie-Elisabeth de Mons, baptisée le 23 avril 1641, et tenue par René de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, et par Elisabeth de Ferrières, veuve de François Daviau, chevalier, seigneur de Relay et de la Chaise;

11° Isabelle-Marie de Mons, baptisée le 15 juin 1644, tenue par Jean de Quinemont, écuyer, seigneur de Varennes, et par Isabelle Carré.

VIII. Jean DE MONS, II° du nom, écuyer, seigneur d'Orbigny et de la Roche d'Enchaille, fut baptisé en l'église de St.-Pierre de Cussay le 14 septembre 1636, et tenu par Jean de Riande, écuyer, seigneur de la Noraye, de la Chalottière, etc., et par Charlotte de Mons, fille d'Antoine de Mons, écuyer, seigneur de la Pierre. Il épousa Françoise DE MONS, sa parente. Il mourut le 28 mars 1708, et fut inhumé en l'église de Cussay. Ses enfants furent : DE MONS : comme à la p. 1.

1° Côme-Jean, dont l'article suit;

2° René de Mons, écuyer, seigneur de la Jaumeraye, lequel a fait registrer ses armes à l'*armorial général de Tours*



(fol. 229) en 1697 (1). Il demeurait à Sepmes, élection de Chinon, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Chauvelin, intendant de Tours, le 23 février 1715. (*Nobiliaire de la généralité de Tours*, p. 1547, aux archives du royaume.) Il a laissé un fils et deux filles :

A. Côme de Mons, seigneur de la Jaumeraye;

B. Catherine de Mons;

C. Lise de Mons;

3° Françoise de Mons, épouse de Charles *de Magnan*, écuyer, seigneur de Chezelles;

4° Marie-Anne de Mons.

ROFFAY : IX. Côme-Jean DE MONS, écuyer, seigneur de la Roche d'Enchaille, épousa damoiselle René ROFFAY, de laquelle il eut, entre autres enfants :

1° Côme-Jean-François, dont l'article suit;

2° Louis-Georges de Mons, officier dans les grenadiers royaux;

3° Demoiselle de Mons, épouse de M. *Maurin de la Reuardière*, garde-du-corps du roi.

X. Côme-Jean-François DE MONS D'ORBIGNY, chevalier, seigneur d'Orbigny et de la Roche d'Enchaille, né le 9 et baptisé le 10 avril 1727, en la paroisse de Cussay, fut tenu par François Roffay, ancien procureur du roi en la maréchaussée de Châtellerauld, et Françoise de Mons. Il fut blessé à la bataille de Fontenoy étant encore fort jeune. Contraint à la suite d'un duel dans son régiment de s'expatrier, il se réfugia à Saint-Domingue, où il s'établit. Il y mourut en 1785, capitaine de dragons au Port-au-Prince, laissant de son mariage
HUBÉ : avec Marie-Louise-Geneviève HUBÉ, créole, fille de François Hubé, commandant des milices royales, et de dame Marie-Geneviève-Espérance Potiron, créole, deux fils et une fille :

(1) Elles y sont décrites : *de sable, à 3 roquets ou fers de lance épointés d'argent*. (Il les portait ainsi comme cadet.)

1° Côme-Jean-François de Mons, qui servit d'abord dans le régiment de Royal-Roussillon, cavalerie, et entra ensuite dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg-Tingry. Il est mort à St-Domingue et n'avait pas été marié;

2° Louis-Hector de Mons d'Orbigny, né à St-Domingue, élevé en France, et colonel en retraite. Après avoir servi son roi et sa patrie, il s'est retiré en Touraine, où il possède encore le fief de la Roche-d'Enchaille. Il a épousé Cécile-Victoire *Basile*, créole, fille de Florent Basile, colonel d'un régiment de chasseurs à St-Domingue, et de demoiselle Victoire Durel, créole. De ce mariage est née, à San-Julian de Guines :

Mathilde de Mons d'Orbigny, mariée, en 1821, avec Félix *le Blanc de la Combe* (1), lieutenant-colonel de l'artillerie de la garde. De leur mariage sont issus :

a. Louis-Félix le Blanc de la Combe;

b. Victor-Christophe le Blanc de la Combe;

c. Cécile-Jeanne-Louise-Mathilde le Blanc de la Combe;

d. Marie-Mathilde-Joséphine le Blanc de la Combe;

3° Marie-Françoise, dont l'article suit.

XI. Marie-Françoise de Mons d'Orbigny, fille de Côme-Jean-François de Mons d'Orbigny, et de Marie-Louise-Geneviève Hubé, épousa à Saint-Domingue : 1° Louis du Rège des Marais, gentilhomme du Périgord et cadet de famille, retiré aux îles, dont les deux frères, M. du Rège de Beaulieu, capitaine au régiment de *Monsieur* et chevalier de St-Louis, et M. du Rège, avaient épousé Jeanne et Marie-Victoire de Ségur, sœurs du vicomte de Ségur-Bouzely; 2° en 1805, Jean-Jacques Brune, allemand d'origine et de naissance, qui s'était retiré à la Havane. De ce mariage est issu : du Rège: Brune:

(1) le Blanc de la Combe : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au soleil d'or, cantonné de 4 roses d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au demi-vol d'argent.*

XII. Louis-Jacques-Marie-Frédéric Brune de Mons, né à San-Julian de Guines (île de Cuba), le 10 février 1809; autorisé, par substitution de son oncle maternel, exprimée dans son acte de naissance, à porter le nom de Mons. (Voir en France le *Moniteur* du 15 février 1837, et le *Journal général des annonces judiciaires* du 22 février même année.)

DE PICHON,

Seigneurs DE LA ROCHETTE, DE LUZERIO, DU CAILLAU, DE CABIET, DE MUSCADET, DE LA MOTHE, DE CAUPENNE, DE VALLIER, DE PRADELLE, DE PONTHIEU, DE SENILLAC, etc.; *barons* DE PAREMPUYRE et DE LONGUEVILLE, *en Guienne.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon du même* (1), *et en pointe d'un agneau d'argent surmontant un croissant du même*, qui est DE PICHON; *au 2 coupé de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même*, qui est DE BAVOLIER; *et d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une rose d'or, entre deux roues du même,* qui est D'AFFIS.

La noble et très-ancienne famille PICHON ou DE PICHON, établie en Guienne, a produit des personna-

(1) C'est par erreur que Palliot, dans la *Vraye et Parfaite science des Armoiries* (in-fol., 1661, p. 469), et du Buisson, t. II, p. 50 de son *Armorial des principales maisons et familles du royaume*

ges éminents dans l'église et dans la magistrature. Elle conserve religieusement la mémoire de Guillaume *de Pichon*, évêque de Saint-Brieuc, en 1229, 3e année du règne de saint Louis, et qui mourut en 1234, en odeur de sainteté.

Cette maison a aussi fourni anciennement plusieurs abbesses et abbés, crossés et mitrés.

Elle compte parmi ses auteurs Richard *de Pichon*, prévôt royal du palais de Lombrière, à Bordeaux, dans le XIIe siècle, et mentionné dans les preuves pour l'ordre de Malte, faites en la langue de Provence, en 1612, par Jacques *de Pichon-Pradelle*.

Le procès-verbal de ces preuves, fait le 14 juillet 1612, par frère Jean de Rodulph, receveur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem au grand-prieuré de Toulouse, relatant le mariage de Raoul Ier *de Pichon*, constate que ce seigneur était extrait de noble race, de nom et d'armes. A la suite des preuves par titres, se trouve celles par monuments.

On y lit ce qui suit : « Messieurs les commandeurs » et chevaliers, commissaires, s'étant transportés à l'é- » glise Sainte-Colombe, ils virent sculptées sur l'un des » piliers, et peintes sur les vitraux du maître-autel, les » armes de la maison de Pichon ; cette église ayant été » bâtie et fondée par Richard *de Pichon*, prévôt royal » du palais de Lombrière, charge en ce temps-là très- » considérable, et comme qui dirait gouverneur en la » ville (1). Ils se transportèrent ensuite à l'hôtel-de-

---

(in-12, Paris, 1757), ont décrit et gravé deux *étoiles* au lieu de deux *molettes* d'éperon. L'abbé de Vertot, t. VII, p. 67, a répété cette erreur, quoique les armes de Pichon en Guienne fussent exactement décrites dans les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem*, registre de la *Langue de Provence*, t. II, p. 73, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Voir aussi l'*Armorial général de Bordeaux*, à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, pp. 2, 17, 28.

(1) La juridiction du prévôt du palais de Lombrière était si grande que malgré que cette charge n'existât plus quand Philippe-le-Bel, en 1295, fit des concessions à la commune de la ville, ce roi retint pour lui une partie des droits qu'elle avait eus; et néanmoins encore on n'exécutait pas un condamné à mort sans avoir interpellé ledit prévôt par trois fois, quoique la con-

» ville, où M. de Canteloup, alors premier jurat gentil-
» homme, leur montra un livre antique conservé dans
» les archives de la ville, dans lequel, et en deux en-
» droits, étaient peintes les armes de la maison de Pi-
» chon, y étant tenus et reconnus comme nobles d'an-
» cienneté; étant à noter, ajoutent les commissaires,
» que ce livre a été fait en 1462, ce que nous a semblé
» bon de mettre en cet endroit de notre procès-verbal,
» pour servir au poursuivant ainsi que de besoin. »

I. Jacques DE PICHON, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Font, est porté avec ces qualités, en l'année 1380, sur un rôle d'écuyers, écrit en gascon et conservé à l'hôtel-de-ville de Bordeaux, où il était encore en 1816. Il eut de son mariage avec Marguerite DE BEAUVILLE, du pays Agénais, deux fils :

DE BEAUVILLE : d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur.

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Pierre de Pichon, secrétaire du roi en 1432. Il assista en cette qualité au traité de paix qui se fit, en 1443, entre Charles VII et le roi d'Angleterre, par le comte de Dunois. Un sauf-conduit lui fut donné à cette occasion pour six hommes de sa suite et autant de chevaux. (*Actes publics par Rymer*).

II. Noble Jean DE PICHON, Ier du nom, seigneur de la Rochette et de Montaigu, conseiller du roi en 1420, fut du nombre des conseillers du parlement fidèle transféré à Poitiers pendant l'occupation de Paris par les Anglais. Rentré dans cette capitale avec Charles VII, après sa réduction sous l'obéissance de ce monarque, il fut du nombre des conseillers du parlement reconstitué à Paris en 1436. Il avait épousé Catherine DE VILLENEUVE, de laquelle il laissa :

DE VILLENEUVE : de gueules, semé de billettes d'argent; au lion du même, brochant.

1° Raoul, dont on va parler;

2° Pierre Pichon, l'un des secrétaires du roi auquel Louis

---

damnation eût été confirmée par la cour de parlement. (*Chronique Bordelaise*.)

La maison de Pichon a conservé pendant long-temps le fief de l'escalier du palais de Lombrière, ancienne résidence des ducs de Guienne.

XI ordonna, le 6 mai 1475, d'aller au devant de l'ambassadeur de Portugal à son entrée à Paris. (*Hist. de la chancellerie de France*, t. 1, p. 54.)

III. Noble Raoul DE PICHON, seigneur de la Rochette, de Montaigu, de Luzerio, de Cariet et de la maison noble du Caillau, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 10 mai 1454, et conseiller aux requêtes du palais. Il rendit plusieurs hommages au roi, et notamment en 1465, pour sa terre de Luzerio, pour laquelle il y avait procès lorsque Jacques de Pichon-Pradelle fit ses preuves de Malte en 1612. En 1475, il fut l'un des commissaires chargés, avec le chancelier d'Oriolle, le premier président Boulanger, l'amiral de Bourbon et M. de Gaucourt, gouverneur de Paris, de se transporter à la Bastille pour instruire le procès de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France. (*Philippe de Commines*, *Velly*.) Raoul de Pichon se trouvant à Bourges avec le roi Louis XI, fut appelé par le sieur du Bouchage, pour ouvrir la déclaration de Jean Redond, relativement à la conspiration du prince d'Orange contre la vie du roi. Il fit dresser, le 28 mai 1478, procès-verbal de ladite déclaration, en qualité de conseiller-d'état. (*Historien Mathieu.*) L'année suivante, Louis XI, qui l'honorait de sa confiance, le nomma son procureur-général et spécial pour recouvrer; « d'Isabeau de la Tour et de » Boulogne, dame d'Orval et de Lesparre, les terres » de *Poyroux*, *Leyra*, *Blaye*, *Elzenains* et *Pouille*, et » lui donner en récompense les villes, places, terres et » seigneuries de *Sainte-Foix*, avec le proufit, revenus » et émoluments de la *sénéchaussée de Perigueurs*, c'est » à savoir le greffe, le scel, le baillage *de Saint-Astier*, » *Saint-Louis*, *Aure*, *Seuzac* et autres terres et revenus » du roi qu'il aviseroit. » Cette commission lui fut donnée par Louis XI à Plessis-du-Parc, le 30 janvier 1479. En 1484, il fut du nombre des quatre conseillers du parlement députés avec le premier président Jean de la Vacquerie, pour porter au roi Charles VIII la lettre de cette cour et le rapport du greffier touchant la remontrance du duc d'Orléans (depuis Louis XII) contre

l'administration de la dame de Beaujeu, démarche à laquelle le parlement ne consentit que pour maintenir la paix dans le royaume, et après avoir préalablement invité le duc à rentrer dans son devoir, et à considérer ce que sa qualité de prince de sang demandait de lui. (*Hist. de la ville de Paris*, par D. Félibien, in-fol., t. II, p. 882.) Il épousa, 1° Blanche LE PICARD, fille de Jean le Picard, seigneur de Platteville, de la Rousselière, de la Roche-Chauveau, etc., conseiller et secrétaire du roi Charles VII, maître des comptes et général des finances, et de Catherine Poncher; 2° par contrat passé devant Babou, notaire à Bourges, Catherine RATE. Ses enfants furent;

LE PICARD : d'azur, au lion d'or.

RATE : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

Du premier lit :

1° Nicole de Pichon, seigneur de la Rochette et de Montaigu, qui fut reçu conseiller au parlement de Paris sur la résignation de son père le 8 avril 1491 ;

Du second lit :

2° Richard de Pichon, seigneur de Cariet en Bordelais, jurat prévôt de la ville et cité de Bordeaux, mort sans postérité ;

3° Jean, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

4° Autre Jean de Pichon, clerc de ville à Bordeaux (1), qui, de son mariage avec demoiselle *de Pontac*, a laissé une fille :

Jacquette de Pichon, mariée, en 1548, avec Arnauld *de l'Estonac*. De ce mariage descendent aujourd'hui les de Gourgues, les le Compte, marquis de la Trène, et les enfants du comte de Kercado et de mademoiselle de Lévis-Mirepoix.

IV. Jean DE PICHON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, fut jurat-gentilhomme

(1) Voici ce qu'on lit dans la *Chronique Bordelaise* sur la charge de clerc de ville :

« Le nom de *clerc* lui vient de la science et connaissance qu'il » doit avoir aux lettres. Il étoit la 3e personne, et avoit rang » après le sous-maire, rendoit la justice et s'appeloit aussi pour » cette raison *clerc de la cour*. Il étoit souvent député aux voyages » les plus importants. Il y a eu force gens savants et honorables » qui ont exercé cet office, et après l'avoir résilié ont été présidents, conseillers, maîtres des requêtes. »

à Bordeaux en 1553, et premier jurat en 1554, et mourut cette année. Il avait épousé, par contrat du 15 mai 1519, passé devant Chardonnerie, notaire à Bordeaux, assisté et autorisé par Richard de Pichon, seigneur de Cariet, son frère aîné, demoiselle Mathurine DE GUÉRIN, de laquelle il eut trois fils et une fille :

DE GUÉRIN : d'or, à 5 fusées de gueules en fasce.

1° Bernard de Pichon, conseiller, en 1569, au parlement de Bordeaux, où il siégeait encore en 1596;

2° Richard, dont l'article suit;

3° Jacques, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE PRADELLE en Saintonge *;

---

* SEIGNEURS DE PRADELLE, DE SENILLAC, etc.

(*Branche éteinte.*)

V. Jacques DE PICHON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cariet, qu'il hérita de son oncle Richard, fut conseiller du roi, trésorier-général de France en Guienne, et jurat-gentilhomme à Bordeaux en 1573. (*Chronique Bordelaise.*) Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1556, passé devant Château, notaire à Bordeaux, Guillemette D'OUTRE, d'une maison noble du pays Basque. Il en eut, entre autres enfants, Jacques II, qui suit.

D'OUTRE :

VI. Jacques DE PICHON, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Réthau et Pradelle, en Saintonge (terres dont il hérita de Bernard de Pichon, son oncle), de Cariet, en Bordelais, et de Luzerio, en Poitou, fut conseiller du roi et contrôleur-général des finances en Guienne. Il se maria, par contrat du 5 novembre 1588, passé devant Dumoinet et Demeril, notaires à Poitiers, avec Anne DE RICHARD DE LA MADELAINE, en Angoumois, dame de Ponthieu en Poitou. Ses enfants furent :

DE RICHARD : de sable, au chef cousu de gueules, chargé d'un lambel à 5 pendants d'argent.

1° René, dont l'article suit;

2° Jacques de Pichon-Pradelle, chevalier de l'ordre de Malte (langue de Provence) en 1612 et commandeur de la commanderie du Temple à Bordeaux. (*Hist. de l'ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 67.) Il fut amiral des Bordelais, et commandait la flotte au siége de Libourne pen-

4° Jeanne de Pichon, mariée, en 1545, à Emeri *de Gascq*, conseiller au parlement de Bordeaux, maison qui a produit des présidents à mortier et un premier président au même parlement.

V. Richard DE PICHON, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, fut clerc de ville à Bordeaux après la mort de son oncle Jean, et il en remplit les fonctions cinquante et quelques années, pendant lesquelles il mérita la confiance et l'affection de ses concitoyens. En 1556, il fut député à la cour pour les affaires de la ville; il résilia son office en 1604, et mourut la même année. Voici ce qu'en dit la *Chronique Bordelaise* :

Seigneurs DE PRADELLE ET DE SENILLAC.

dant que le régiment de Muscadet-Pichon ouvrait la tranchée. (*Mouvement de Bordeaux*, par Fonteuil; *Hist. de Bordeaux*, par D. de Vienne.) Le commandeur de Pichon-Pradelle vivait encore le 14 novembre 1659, époque à laquelle il reçut les preuves pour l'ordre de Malte de Jean-François d'Esparbez de Lussan (*Dict. de la Noblesse*, in-4°, 1773, t. VI, p. 97);

3° Bernard de Pichon, sieur de Montgaillard, abbé de Bonlieu, au diocèse de Bordeaux, qu'il administra de 1634 à 1660. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 891);

4° Jeanne de Pichon, épouse de Jean *de Pontac*, seigneur de Montplaisir, avocat-général au parlement de Bordeaux*, fils de Jacques de Pontac, seigneur de Montplaisir, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux, et de Letice de Nesmond.

VII. René DE PICHON, chevalier, seigneur de Réthau et de Pradelle en Saintonge, de Ponthieu et de Luzerio en Poitou, fut conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et procureur-général au parlement de Bordeaux en

---

* Elle fut mère d'Anne de Pontac, mariée à Jacques de Saygues, conseiller au parlement de Bordeaux. Ils ont eu, entre autres enfants, Joseph de Saygues, chevalier de l'ordre de Malte, reçu page du grand-maître en 1644. (Voir les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, registres de la *Langue de Provence*, t. II, p. 316.)

« En ladite année mourut le sieur de Pichon, après » avoir exercé sa charge dignement cinquante et quelques années. Monsieur le maréchal d'Ornano, maire » et gouverneur de la ville, assista à ses funérailles, avec » messieurs les jurats, procureurs de ville et son successeur, avec les robes et chaperons de livrée, accompagné du guet et de tous les officiers. Ledit sieur de » Pichon étoit fort aimé des bourgeois et fut grandement plaint et regretté. Il affectionnoit les affaires » du public autant que nul autre eût pu le faire. » Il avait épousé, par contrat du 21 mars 1560, passé devant Sicaud, notaire à Bordeaux, Peyronne DE SABAROS. Il eut de ce mariage :

DE SABAROS : coupé, au 1 d'azur, à 2 étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe ; au 2 d'or, à l'arbre arraché de sinople.

Seigneurs DE PRADELLE ET DE SENILLAC.

1618, en survivance de son beau-père Jacques de Saygues, qui lui avait résilié son office. « René de Pichon fut » reçu et établi en conséquence de ladite survivance, et » alla à la cour recevoir les commandements du roi. Il » fut bien vu de Sa Majesté, tant en considération de feu » M. son beau-père, que pour ses particuliers mérites. Il » exerce ledit office avec toute légalité. » (*Chronique Bordelaise.*) Il avait épousé demoiselle N... DE SAYGUES, de laquelle il eut deux fils :

DE SAYGUES :

1° N... de Pichon, seigneur de Réthau et de Pradelle, conseiller au parlement de Bordeaux. Sa postérité est éteinte ;

2° Jean-Jacques, qui suit.

VIII. Jean-Jacques DE PICHON, chevalier, seigneur de Senillac, épousa demoiselle N... DU LYS. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

DU LYS : d'azur, à une épée d'argent, soutenant une couronne royale d'or, et accostée de 2 fleurs de lys du même.

1° Richard, qui suit;

2° Demoiselle de Pichon, épouse de M. *de Boucaud*, dont elle était veuve en 1698.

IX. Richard DE PICHON, écuyer, seigneur de Senillac, eut d'un premier mariage François de Pichon, qui suit,

1° François, Ier du nom, qui suit;

2° Demoiselle de Pichon, mariée à N... *de Pomiers*, seigneur d'Agassac, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux.

VI. François DE PICHON, Ier du nom, chevalier, seigneur du Cariet, de Muscadet, de la maison noble du Caillau et autres lieux, fut successivement conseiller au grand-conseil, maître des requêtes, président à mortier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et second président au parlement de Guienne. Il vécut sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. En 1611 il reçut dans son château de Cariet le prince de Condé, qui tint au baptême un fils qui lui naquit à cette époque, « et en » 1642, les jurats, après avoir complimenté mon-» seigneur le prince, le menèrent tous ensemble, sui-

---

Seigneurs DE PRADELLE ET DE SENILLAC.

et d'un second mariage, contracté au mois de septembre 1681, avec demoiselle Jeanne DE BALAN, une fille, Marguerite de Pichon, épouse de Jacques de Pichon, son cousin, chevalier, seigneur de Vallier.

DE BALAN : d'azur, au balancier d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

X. François DE PICHON, écuyer, seigneur de Senillac et de Magesir, en Saintonge, rendit hommage au roi pour cette dernière terre en 1708. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 439, p. 36.) Il servit dans la marine et fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, au mois de juin 1697, Jeanne CASTAING, dont il eut deux fils et une fille :

CASTAING : d'argent, au châtaignier de sinople, accompagné en chef de 3 étoiles de gueules, et accosté de 2 piverts affrontés dont la tête est de gueules, et le reste de sinople, becqués et membrés de sable et attachés au pied de l'arbre.

1° Jacques-François de Pichon, qui fit la campagne de 1735, dans la maison du roi, sous le maréchal de Belle-Isle, et y mourut sans postérité;

2° Jacques de Pichon, prêtre, chanoine de l'église de Saint-Seurin, mort en 1771;

3° Marie-Anne de Pichon, épouse de François-Raimond *Branda de Terrefort*, qui en eut pour fille unique :

Marie-Barbe Branda de Terrefort, femme de Jean-Pierre *de Pichon*, chevalier, seigneur, baron de Longueville.

» vis des gardes de la ville, dans la maison de mon-
» sieur le président de Pichon, où il avoit choisi sa
» demeure. » (*Chronique Bordelaise.*) Il mourut dans l'exercice de sa charge au mois de janvier 1648. Les lettres-patentes qui en avaient transmis la survivance à son fils aîné, portent : « Les longs et fidèles services
» que notre amé et féal conseiller en nos conseils et
» président en notre cour de parlement de Bordeaux,
» messire maître François de Pichon nous a rendus et
» à nos prédécesseurs rois, tant en l'exercisse dudit
» office de président qu'ez offices de conseiller en no-
» tre grand-conseil et de maître des requêtes ordi-
» naire de notre hôtel pendant le temps de quarante-
» cinq ans, nous sont en telle recommandation que
» nous avons un singulier plaisir à voir les siens suc-
» céder à ladite charge de président, et d'autant que
» nous ne désirons que ledit Pichon, père, ne délaisse
» l'exercisse de ladite charge, en laquelle nous le ju-
» geons encore fort utile pour notre service et du pu-
» blic, nous lui avons permis par ces présentes de
» continuer ladite charge pendant six années; tout
» ainsi qu'il-faisoit auparavant ladite résignation et
» nonobstant icelle. » François de Pichon avait épousé, par contrat du 27 mai 1602, passé devant Gaillard, notaire à Bordeaux, Catherine DE BAVOLIER, dame de Muscadet, et de Cariet, qui rentra par elle dans la branche aînée, fille de Jean de Bavolier, président à mortier au parlement de Bordeaux, et de Marguerite de Monceau. De ce mariage sont provenus :

DE BAVOLIER : de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même.

1° Bernard, dont l'article suit;

2° Jacques de Pichon, chevalier, seigneur de Muscadet et de la maison noble du Caillau, conseiller au parlement de Bordeaux et président aux enquêtes de cette cour. Il fut proscrit par les factieux de l'*Ormée* avec son frère Bernard. Jacques de Pichon fut colonel du régiment de son nom qui ouvrit la tranchée au siége de Libourne, pendant que la flotte commandée par son cousin le chevalier Jacques de Pichon-Pradelle attaquait cette ville par mer. Il avait épousé, par contrat passé devant Lafitte, notaire à Bordeaux, le 1er septembre 1639, Jeanne *de Massip*, fille de Henri de Massip, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Charlotte de Ségur. Il eut de ce mariage :

A. N... de Pichon, seigneur de Muscadet et de la maison noble du Caillau, père d'un fils et d'une fille :

a. N... de Pichon, mort sans postérité ;

b. Demoiselle de Pichon, épouse du comte d'*Estillac*, qui recueillit la maison noble du Caillau lors de l'extinction masculine de cette branche ;

B. Jacques de Pichon-Muscadet, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1663, dans la langue de Provence, et qui fut commandeur de Raissac dans le prieuré de St-Gilles. (Voyez l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 61 ; et les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem*, à la bibliothèque de l'Arsenal, *langue de Provence*, t. II, p. 247) ;

3° René de Pichon, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André, prieur de Montauriol et du Mas-d'Agenais ;

4° Henri de Pichon, né en 1611, mort jeune ;

5° Marguerite de Pichon, mariée à Guillaume *de Cursol*, conseiller au parlement de Bordeaux, fils d'Ogier de Cursol, conseiller au même parlement, et de Jacqueline de l'Estonac. De leur mariage est issu, entre autres enfants :

Bernard de Cursol, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de Toulouse en 1644. (Voyez les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem*, à la bibliothèque de l'Arsenal, *Langue de Provence*, t. II, p. 73) ;

6° Cécile de Pichon, épouse de M. *de Bordes*, conseiller au parlement de Bordeaux ;

7° Françoise de Pichon, mariée, par articles du 17 octobre et contrat du 11 décembre 1653, avec Paul *de Malvin* (1), écuyer, seigneur de Primet, baron de la Bassane, conseiller au parlement de Bordeaux, fils de Geoffroi de Malvin, seigneur de Primet, conseiller au même parlement, et d'Olive le Clerc. Paul de Malvin mourut le 4 février 1708; Françoise de Pichon lui survécut jusqu'au 15 janvier 1713. Son corps fut transporté le lendemain chez les Pères du Chapelet, où elle fut inhumée en la sépulture de ses père et mère ;

8° Catherine de Pichon, mariée, vers 1651, avec Charles *de la Roche*, seigneur et baron de Guimps, d'Auvignac, d'Or-

---

(1) Issue d'une branche aînée de la maison de Malvin de Montazet, dont étaient dans le dernier siècle le commandeur de Montazet et l'archevêque de Lyon, et de nos jours le marquis de Montazet, lieutenant-général des armées du roi.

ville, etc., conseiller en la grand-chambre du parlement de Bordeaux;

9° Trois autres filles qui furent religieuses.

VII. Bernard DE PICHON, chev., seig. de Cariet, baron de Longueville et de Parempuyre, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et grand-président au parlement de Guienne, fut un des personnages les plus marquants à Bordeaux durant les troubles de la minorité de Louis XIV. Les clefs de la ville furent portées chez lui. Lennet, dans ses *Mémoires sur l'histoire des guerres civiles*, dit, en parlant de la journée de Blanquefort: « Le comte de Guitault, qui s'y étoit signalé, y fut » blessé d'un coup de feu dans le visage, duquel il faillit à mourir, et la dame de Gourville de la blessure » que celle-là lui fit au cœur. La Roussière, qui y fit » fort bien, y reçut un coup de mousquet dans la » cuisse, et le président de Pichon, *qui se piquoit de* » *chevalerie*, eut bien de la joie d'y avoir eu un cheval » tué sous lui. » Bernard de Pichon fut envoyé par le parlement en députation devers le roi et la reine régente à Bourg; sa harangue, dans laquelle il adresse alternativement la parole au jeune monarque et à la régente, se trouve dans l'*Hist. de Bordeaux*, par D. de Vienne. L'année suivante il fut chassé et proscrit de la ville par les factieux de l'*Ormée*, ainsi que son frère Jacques de Pichon-Muscadet et quelques autres membres qui s'étaient le plus opposés à leur rébellion et à leurs fureurs. Ils se réfugièrent dans le château d'Agassac, chez M. de Pomiers, leur cousin. Le roi Louis XIV, en considération de leur conduite ferme, leur accorda une pension perpétuelle. Ce monarque logea chez le président de Pichon pendant le séjour qu'il fit à Bordeaux depuis le 19 août jusqu'au 6 octobre 1659, puis à son retour de Saint-Jean-de-Luz avec la jeune reine Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, le 23 juin 1660. La *Chronique Bordelaise* rappelle ainsi ce fait: « Et » se rendirent ensuite le roi et la reine, son épouse, » chez M. le président de Pichon, la reine-mère et » *Monsieur* à l'archevêché, et *Mademoiselle* chez

» M. le premier président de Pontac. » En 1666, Bernard de Pichon fut exécuteur testamentaire de la reine Anne d'Autriche pour les legs pieux qu'elle avait faits au séminaire des Irlandais. Il mourut en 1684, dans l'exercice de sa charge de grand-président au parlement de Guienne. Il avait été marié deux fois : 1° par contrat du 19 août 1638, passé devant Dubois, notaire à Bordeaux, avec Catherine DE LA LANNE, fille de messire Sarran de la Lanne, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président au parlement de Bordeaux ; 2° par contrat passé le 8 septembre 1646, par Godeau, notaire à Bordeaux, avec dame Anne d'AFFIS, veuve de messire Gabriel de Jaubert de St-Gelais (1), comte de Bourzac, baron de Saint-Severin-de-Pavancelles, conseiller du roi en ses conseils et en son parlement de Guienne, et fille de messire Jean d'Affis, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, se-

DE LA LANNE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à 2 levriers courants d'argent.

D'AFFIS : d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une rose d'or entre deux roues du même.

(1) Cette double alliance d'Anne d'Affis a produit les parentés suivantes :

Anne d'*Affis*, baronne de Longueville, épousa : A. Gabriel *de Jaubert de Saint-Gelais* ; B. Bernard *de Pichon*.

A. Susanne *de Jaubert de Saint-Gelais* fut mariée, par contrat du 8 septembre 1668, avec messire Adrien *de Talleyrand*, chevalier, comte de Grignols, baron de Beauville, etc.	B. François *de Pichon*, baron de Parempuyre, marié, en 1671, à Benoite d'*Alesme*.	B. Jacques-François, baron de Longueville, épousa, en 1694, Thérèse *des Mesures de Rauzan*.
Gabriel *de Talleyrand*, comte de Grignols, baron de Beauville et de Saint-Séverin, épousa, en 1704, Marguerite *de Taillefer*.	Jacques *de Pichon*, baron de Parempuyre, épousa, en 1709, Marie *du Roy*.	Jacques *de Pichon*, baron de Longueville, épousa, en 1730, Germaine *de Lajus*.
Daniel-Marie, marquis *de Talleyrand-Périgord*, comte de Grignols, épousa : A. Marie-Guionne *de Rochefort-Théobon* ; B. en 1732, Marie-Elisabeth *de Chamillart*.	Joseph *de Pichon*, baron de Parempuyre, seigneur de Cariet, épousa N... *de Joguet*.	Jean-Pierre *de Pichon*, baron de Longueville, épousa Marie-Barbe *Brandt de Terrefort*.

cond président au parlement de Bordeaux, et de dame Anne de Massiot. Elle fut assistée et autorisée à son con·

A. Charles-Marie *de Talleyrand*, comte de Périgord, épousa, en 1743, Marie-Françoise-Marguerite *de Talleyrand*, princesse de Chalais.	B. Charles-Daniel, comte *de Talleyrand-Périgord*, marié en 1751, avec Alexandrine-Victoire-Eléonore de *Damas d'Antigny*.	Guillaume *de Pichon*, baron de Parempuyre, seig^r de Gaupenne, de Labouret, etc., a épousé, en 1815, Sophie *de Queux*.	Joseph, baron *de Pichon-Longueville*, a épousé, en 1784, Marguerite-Rosalie-Sophie-Félicité *de Narbonne-Pelet d'Anglade*.
Hélie-Charles *de Talleyrand-Périgord*, prince-duc de Chalais, pair de France.	1° Le prince *de Talleyrand*, mort en 1838; 2° le duc *de Périgord*, père du duc *de Dino*.	Charles, baron *de Pichon-Parempuyre*.	Raoul-Jacques-Albert-Paulin, baron *de Pichon-Longueville*.

Anne d'Affis, qui a donné lieu à ces parentés, descendait d'une famille ancienne de Toulouse. Elle était petite-fille de Guillaume d'Affis, premier président du parlement de Bordeaux, mort en 1610, « l'un des plus grands personnages du siècle par » son rare savoir. Il avait dignement paru dans sa charge et ac- » quis une réputation et une renommée immortelle. La science » jointe à une éloquence remarquable le faisoit admirer partout. » (*Chronique Bordelaise*.) Son frère, Jacques d'Affis, avocat-général au parlement de Toulouse, périt victime de son dévouement à son devoir et de sa fidélité envers le roi Henri III, ayant été massacré avec son beau-frère, Jean-Étienne Duranty, premier président du même parlement, par des ligueurs forcenés, à la suite d'une prédication factieuse, le 10 février 1589. (Voir dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, les *Mémoires* du baron d'Ambres, *sur les guerres de la Ligue en Languedoc*, pp. 10 et 11; et la *Biographie universelle* de Michaud, t. XII, pp. 349, 350.) Guillaume et Jacques d'Affis étaient fils de Jean d'Affis, premier président du parlement de Toulouse, qui contribua avec le vicomte de Joyeuse à sauver les religionnaires de Toulouse du massacre général dont le signal et l'exemple avaient été donnés à Paris le jour de la St-Barthelémi, 1572. (*Histoire de Languedoc*, t. V, pp. 310, 311.) Un frère de ce digne magistrat, Pierre d'Affis, prévôt de la cathédrale de Toulouse, fut député aux états de Blois en 1576. Leur père, Pierre d'Affis, était, en 1533, docteur-régent de l'université de Toulouse et *comte ès-lois*. Cette famille, qu'on voit figurer sur les registres du capitole en 1442, 1461 et 1535, descendait d'Arnaud et Guillaume d'Affis, habitants de Toulouse, auxquels Agoult de Baux, sénéchal de Toulouse, comme lieutenant du roi en Languedoc, donna des lettres de noblesse le 8 décembre 1342.

trat de sa mère, de son oncle messire Jean d'Affis, évêque de Lombez, de son frère Guillaume d'Affis, conseiller du roi en ses conseils et président au parlement de Guienne, et de François-Arthur le Compte, marquis de la Trène, président à mortier, qui avait épousé Catherine d'Affis, sa sœur. Anne d'Affis porta dans la maison de Pichon la terre et baronnie de Longueville, et le péage de Marmande qu'elle eut de Jeanne de Massiot, sa mère, ainsi que le patronat de l'église de l'Annonciade de cette ville, dont ladite Jeanne de Massiot et le président d'Affis, son époux, étaient fondateurs. Bernard Pichon a eu pour enfants :

Du premier lit :

1° Finette de Pichon, vicomtesse de Pomiers, baronne de Villandraut et de Maspérier, mariée en premières noces avec Pierre d'*Abzac*, marquis de la Douze, dont postérité, et en dernières noces avec Louis *David*, baron du Petit-Puy. D'elle descendent aujourd'hui le comte de Monbadon, le duc de Lorges, la marquise de Donnissan, et par elle les enfants du marquis Louis de la Rochejaquelein ;

Du second lit :

2° François, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* et *barons* DE PAREMPUYRE, dont l'article suit ;

3° Jacques-François, auteur de la branche des *seigneurs* et *barons* DE LONGUEVILLE, rapportée ci-après ;

4° Jacques de Pichon, chevalier de l'ordre de Malte en 1664, reçu page du grand-maître, mort jeune. (*Histoire de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 67) ;

5° Marie-Anne de Pichon, mariée à François *de Faudoas*, baron de Serillac, seigneur de la Sauvetat, fils de Pierre de Faudoas, chevalier, baron de Serillac (1), maréchal-

---

(1) Branche de la maison de Faudoas, immédiatement aînée de celle des comtes d'Averton et de Belin, de laquelle sont sortis plusieurs chevaliers des ordres du Roi. La première branche de cette illustre famille, dont le chef avait épousé l'héritière du célèbre Arnaud-Guilhem de Barbazan, surnommé le *Chevalier sans reproche*, en porta le nom et les biens par mariage, en 1517, dans la maison de Rochechouart, branche de St-Amand, qui depuis cette époque a ajouté à ses nom et armes ceux de Faudoas-Barbazan.



de-camp, et de Susanne de Biran, fille de Louis de Biran, comte de Gohas, lieutenant-général des armées du roi;

6° Olive de Pichon, mariée à messire André *Delpech*, conseiller au parlement de Bordeaux;

7° Trois filles religieuses aux Bénédictines de Bordeaux. L'une d'elles, qui y avait fait profession le 26 juillet 1680, en fut ensuite supérieure et devint abbesse des Allois le 9 juillet 1715. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 618.)

SEIGNEURS BARONS DE PAREMPUYRE.

VIII. François de Pichon, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cariet, de la Mothe, de Caupenne, de Labouret, de Vallier, baron de Parempuyre, fils aîné du président Bernard de Pichon et d'Anne d'Affis, baronne de Longueville, sa seconde femme, épousa, par contrat du 12 décembre 1671, passé devant Giroux, notaire à Bordeaux, Benoîte D'ALESME[1], sa cousine, fille de Jacques d'Alesme d'Arérac, seigneur d'Arsac, co-seigneur de Parempuyre, conseiller au parlement de Bordeaux et commissaire aux requêtes du palais, et de dame Anne de Pontac. Bernard de Pichon, père de François IIe, lui constitua au contrat sa charge de président à mortier, qui fut ensuite vendue le 22 avril 1685, à Charles du Hamel, pour la somme de 180,000 livres. Du mariage de François de Pichon et Benoîte d'Alesme sont issus :

[1] D'ALESME : de gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de sable, chargé de 3 molettes d'éperon d'argent.

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Autre Jacques de Pichon, chevalier, seigneur de Vallier, marié avec Marguerite *de Pichon-Senillac*, sa cousine, dont il n'eut pas d'enfants.

IX. Jacques DE PICHON, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de Cariet, de la Mothe, de Caupenne, de Labouret et autres places, conseiller en la grand'-chambre du parlement de Bordeaux, fut inhumé en la chapelle particulière de Parempuyre. Il est qualifié *haut* et *puissant seigneur* dans l'inscription qu'on lit sur sa tombe, qualité qui avait été souvent

donnée à son père et à son oncle Jacques-François, baron de Longueville, dans le procès qu'ils avaient eu avec leur sœur utérine Susanne de Jaubert de St-Gelais, comtesse de Grignols. Jacques de Pichon avait épousé, par contrat passé devant Grégoire, notaire royal, le 25 mai 1709, Marie du Roy, de laquelle il laissa :

du Roy : d'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable.

1° Joseph, qui suit;

2° Demoiselle de Pichon, mariée à N... *de Raignac*, baron de Frespech, conseiller en la grand' chambre du parlement de Bordeaux;

3° Demoiselle de Pichon, épouse du seigneur de Paysader;

4° Marie-Anne de Pichon, mariée, par contrat du 5 juillet 1752, passé devant François, notaire royal à Bordeaux, avec Jean *de Lamouroux*, écuyer, décédé au mois de juillet 1786, dont postérité.

X. Joseph de Pichon, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de Cariet, de la Mothe, de Caupenne, de Labouret, etc., mourut jeune, laissant de son mariage avec N... de Joguet :

de Joguet :

1° Guillaume, dont l'article suit;

2° Demoiselle de Pichon, mariée à son cousin N... *du Roy*, seigneur de Souduyrot, premier président de la cour des aides à Bordeaux;

3° Demoiselle de Pichon, religieuse;

4° Demoiselle de Pichon, élevée à St-Cyr;

5° Deux autres filles, qui ne furent pas mariées.

XI. Guillaume de Pichon, chevalier, seigneur de Cariet, de la Mothe, de Caupenne, de Labouret, etc., baron de Parempuyre, décédé en 1815, avait épousé, par contrat du 1er jour complémentaire an VIII (18 septembre 1800) passé devant Ferrand, notaire au Carbon-Blanc, Sophie de Queux. De ce mariage sont issus :

de Queux : d'or, à 3 hures de sanglier arrachées de sable, défendues d'argent.

1° Charles, baron de Pichon-Parempuyre, député avec le marquis de Lur-Saluces et MM. Papin et Dalos, par les légitimistes de Bordeaux, pour complimenter le duc de Bordeaux sur sa majorité;

2° Hippolyte de Pichon-Parempuyre;

3° Gustave de Pichon-Parempuyre, entré en 1823, à l'école militaire de Saint-Cyr, puis sous-lieutenant dans les carabiniers, marié, en 1837, avec Estelle *le Gardeur de Tilly*, dont un fils :

Raoul de Pichon-Parempuyre, né au mois d'octobre 1838;

4° Théophile de Pichon-Parempuyre;

5° Thérèse de Pichon-Parempuyre, mariée, en 1828, avec Théodore *de Pichard*, secrétaire-général de la préfecture de la Gironde en 1830, fonctions qu'il a cessé de remplir à la révolution de juillet.

SEIGNEURS BARONS DE LONGUEVILLE.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

VIII. Jacques-François DE PICHON, chevalier, seigneur baron de Longueville (1), second fils de Bernard de Pichon, grand-président au parlement, et de dame Anne d'Affis, porta les armes, fut en Italie, et obtint du pape des indulgences pour lui et quelques-uns de ses parents et amis. Il reçut dans son château de Longueville le prince, fils du roi de Pologne, qui lui fit présent d'une épée. Il est énoncé cadet de la maison de Pichon dans le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur par l'intendant de Bordeaux le 25 janvier 1698. Il avait épousé, le 9 février 1694, par contrat passé par le Moine et retenu par Barberet, notaires à Bordeaux, Thérèse DES MESURES DE RAUZAN (de la même branche de cette famille dont descendent aujourd'hui les enfants du baron de Boisset et du comte de Castelpers-Genibrouse). De ce mariage sont issus :

DES MESURES DE RAUZAN : d'or, à 3 corbeaux de sable.

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Marie-Anne de Pichon, mariée avec messire *Joseph de Loupes*, chevalier, seigneur de Lugent, Fonthadet, Lonbens et du Castera, jurat-gentilhomme à Bordeaux;

3° Deux autres filles, religieuses bénédictines à Marmande.

IX. Jacques DE PICHON, chevalier, seigneur baron de Longueville, conseiller en la grand'-chambre du

---

(1) Cette baronnie avait haute, moyenne et basse justice. Elle ne relevait que du roi, comme duc de Guienne, sous l'hommage d'un éperon d'or.

parlement de Bordeaux, épousa, par contrat du mois de décembre 1730, passé devant Vincent, notaire à Tonneins, Germaine DE LAJUS, fille de Jean-François de Lajus, écuyer, et de dame Marie de Galz. Jacques de Pichon se démit de sa charge en faveur de son fils aîné le 2 avril 1751. Celui-ci, qui n'était alors âgé que de 19 ans et 7 mois, obtint avec les provisions de sa charge des lettres de dispense d'âge, portant qu'il n'aurait voix délibérative qu'à 25 ans. Jacques de Pichon, son père, obtint alors des lettres de conseiller d'honneur audit parlement, et n'en prit pas moins rang et séance le jour de la réception de son fils. Il en avait eu deux :

DE LAJUS : d'azur, à un arbre d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accosté de 2 étoiles d'or.

1° Jean-Pierre, qui suit;

2° Simon-Jude-Joseph, chevalier de Pichon, officier au régiment du Roi, aide-de-camp du maréchal duc de Richelieu, mort à 27 ans, sans postérité.

X. Jean-Pierre DE PICHON, chevalier, seigneur baron de Longueville, conseiller au parlement de Bordeaux, fut obligé, par faiblesse de santé, d'abandonner sa charge à 25 ans, et mourut à 28. Il avait épousé très-jeune, par contrat du 9 septembre 1747, passé devant Lacoste, notaire à Bordeaux, Marie-Barbe BRANDA DE TERREFORT, fille de François-Raimond Branda de Terrefort, et de Thérèse de Pichon-Senillac, et nièce et unique héritière de Claude Branda, procureur-général au conseil souverain de St-Domingue séant à Léogane. Le baron de Longueville a laissé de ce mariage :

BRANDA DE TERREFORT : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 trèfles de sinople, et en pointe d'un croissant de gueules ; au chef cousu d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules.

1° Joseph, dont l'article suit;

2° Jean-Jacques, chevalier de Pichon-Longueville. Il émigra, fit la campagne des princes et mourut en 1811, avant d'être rentré dans sa famille, après vingt ans d'émigration;

3° Jeanne-Germaine de Pichon-Longueville, qui ne se maria point, et mourut le 13 mai 1814, en odeur de sainteté, ayant passé toute sa vie en bonnes œuvres. Elle contribua à fonder la maison de la Providence pour élever les orphelines, et celle de la Miséricorde pour retirer du vice et convertir à Dieu les filles perdues.

XI. Joseph, chevalier, baron DE PICHON-LONGUEVILLE, fut empêché, par la délicatesse de sa santé pendant sa jeunesse et par la révolution qui survint, de prendre aucun état. Persécuté comme noble et royaliste pendant la terreur, il y eut deux mandats d'arrêt lancés contre lui et il fut emprisonné. Sous la restauration, le baron de Pichon-Longueville a été député par la ville de Bordeaux, en 1816, pour complimenter le roi à l'occasion du mariage du duc de Berry, puis en 1820, lors de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux. Il a épousé, par contrat du 11 mai 1784, passé par Baron, notaire à Bordeaux, Marguerite-Rosalie-Sophie-Félicité DE NARBONNE-PELET D'ANGLADE, sœur de Marie-Thérèse-Adélaïde-Félicité de Narbonne-Pelet d'Anglade, épouse, en 1787, de Léonard-Antoine de Vassal, baron de Cadillac, et fille de messire Jacques de Narbonne-Pelet, seigneur d'Anglade, conseiller en la grand'-chambre du parlement de Bordeaux (condamné à mort pendant la terreur comme noble, royaliste, fanatique et ennemi de la révolution), et de dame Thérèse de Loupes. De ce mariage sont issus :

DE NARBONNE-PELET : de gueules, à l'écusson d'argent ayant un chef de sable.

1° Raoul-Jacques-Albert-Paulin, dont l'article suit;

2° Louis-Antoine-Joseph, chevalier de Pichon-Longueville. Entré dans la conspiration des royalistes du midi, en 1813, il devait accompagner dans la Vendée le marquis de la Rochejaquelein, mais celui-ci partit inopinément pour Saint-Jean-de-Luz où se trouvait le duc d'Angoulême. Dans la nuit du 11 au 12 mars 1814, le chevalier de Pichon fut envoyé dans le Médoc par le marquis de la Rochejaquelein pour y réunir les jeunes gens dans le secret, la plupart ses amis, et qui n'attendaient que le moment pour se montrer. Il servit alors dans les volontaires royaux en qualité de brigadier, fut décoré du Brassard bordelais et nommé ensuite chevalier de la Légion-d'Honneur par ordonnance du 23 novembre 1814. Ayant appris à Paris, le 7 mars 1815, le débarquement de Bonaparte à Cannes, il partit le 8 en poste avec le comte d'Isle, pour aller à Lyon offrir ses services à *Monsieur*. Mais obligé de rebrousser chemin, il revint à Paris, et entra le 14 dans les volontaires royaux commandés par le marquis de la Tour-Maubourg, et y demeura jusqu'à leur licenciement. Le chevalier de Pichon-Longueville est décédé sans postérité en 1835;

3° Marie-Joséphine-Thérèse-Sophie de Pichon-Longueville,

chanoinesse comtesse du chapitre royal de Ste-Anne de Munich en Bavière en 1824;

4° Marie-Laure-Fortunée-Virginie de Pichon-Longueville, mariée à Henri, comte *de la Lande*, ancien officier d'infanterie, décoré de l'ordre de Charles III;

5° Joséphine-Gabrielle-Blanche de Pichon-Longueville, mariée, en 1828, à Pierre-Paul-Éléonore, vicomte *de Lavaur-Sainte-Fortunade*, ancien officier de cavalerie.

XI. Raoul-Jacques-Albert-Paulin, chevalier, baron DE PICHON-LONGUEVILLE, fut compris dans la levée qui fut faite pour le premier ban en 1812. Bonaparte, qui voulait se rallier la noblesse, le fit sous-lieutenant en même temps que quatre autres, quoiqu'aucun n'eût servi. Affecté d'une maladie grave, il donna sa démission en 1813, et fut autorisé à se rendre dans ses foyers. Il entra bientôt dans la conspiration des royalistes et travailla avec succès à former le noyau de la compagnie des volontaires royaux que commanda le comte de la Marthonie (depuis son beau-frère), dans laquelle son zèle le fit entrer comme simple volontaire. A l'époque du 1er avril 1815, de douloureuse mémoire, après avoir passé les journées des 28, 29 et 31 mars à Cubzac, où il commandait un détachement de la garde nationale à cheval, le baron de Pichon-Longueville escorta *Madame*, duchesse d'Angoulême, dans ses différentes visites aux casernes et dans son voyage à Pauillac, où S. A. R. s'embarqua le 2 à dix heures du matin. Chevalier du Brassard bordelais en 1814, il fut décoré de la Légion d'Honneur le 12 mars 1815 des mains de *Madame*, duchesse d'Angoulême. Louis XVIII le nomma lieutenant de cavalerie par ordonnance du 23 octobre 1816. Devenu membre du conseil général du département de la Gironde, il a cessé d'en faire partie en 1830, pour refus de serment à la révolution de juillet. Le roi Charles V traversant sécrètement la France pour se rendre en Espagne, arriva chez lui le 7 juillet 1834, à huit heures du matin, accompagné du baron de los Valles (Auguet de St-Sylvain). Ce prince, après avoir mangé et pris quelques instants de repos, et fait plusieurs

emplettes (car il était parti d'Angleterre n'emportant que ce qu'il avait sur lui), monta dans la voiture du baron de Pichon-Longueville, qui le conduisit chez son beau-frère aîné le marquis de la Lande, à Tarnos, près Bayonne, où il dîna le 8 et coucha. Les moyens furent aussitôt pris pour traverser la ville de Bayonne et passer la frontière. Le roi rentra dans ses états le lendemain 9 à cinq heures et demie du soir. Le baron de Pichon-Longueville a été décoré de l'ordre de Charles III en 1835. L'année suivante, Charles V a daigné le désigner pour tenir en son nom sur les fonts baptismaux un enfant du marquis de la Lande, et ce fut la baronne de Pichon-Longueville, sa femme, que le roi choisit pour marraine. Il a épousé, par contrat passé à Bordeaux, le 26 mai 1819, par Deschamps, notaire royal, Marie-Marthe-Armande-Félicité-Pétronille DE LA LANDE, sœur du comte Henri de la Lande dont on a parlé plus haut., et fille de Jean-Raimond de la Lande, marquis de Castelmoron, avocat-général au parlement de Bordeaux, mort sur l'échafaud révolutionnaire, et d'Etiennette d'Alesme, fille de N... d'Alesme, baron du Pian, vicomte de Limeuil, marquis de St-Pierre, colonel, chevalier de l'ordre de St-Louis, gouverneur de l'île d'Oleron, ministre à la cour palatine, puis ambassadeur à Constantinople (mort avant d'avoir atteint le siége de cette résidence), et de N..., comtesse de Welbruck et du St-Empire, maison chapitrale d'Allemagne.

DE LA LANDE : d'argent, à l'arbre de sinople, accosté de 2 lions affrontés de gueules; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'argent.

PICOT,

Seigneurs DE SAUVIEUX, DE LANDEFRIÈRE, DE FIEFRUBÉ, DES TOUCHES, DE CHEVAIGNES, DU BOISBRASSU, DU BOISBY, *comtes* DE LA MINTAYE et DE TRÉMAR; *seigneurs* et *vicomtes* DE PECCADUC; *barons* DE HERZOGENBERG; *seigneurs* DE LA COUR, DE PONTAUBRAY, DE MOGUERRAY, DE VAHAIS, DE JUVIGNÉ, *vicomtes* DE VAULOGÉ, *en Bretagne*, *au Maine*, etc.



ARMES : *d'or, au chevron d'azur* (1), *accompagné de 3 fallots de gueules allumés, au chef du même*. Couronne de marquis. Supports : deux lévriers. Devise : NULLUS EXTINGUITUR.

La famille de PICOT est fort ancienne. Elle a formé plusieurs branches qui se sont successivement répandues dans divers pays, où elles se sont distinguées par leurs services et leurs alliances. Celle qui fait le suje de cette notice a été maintenue dans sa noblesse d'an

(1) Ce n'est que depuis un arrêt du parlement de Bretagne, rendu le 10 avril 1781, que le chevron est d'*azur;* antérieurement il était de *gueules*, ainsi que le constatent les maintenues de noblesse et les enregistrements à l'*armorial général*.

cienne extraction, par jugement rendu le 10 février 1699, par M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de la généralité de Poitiers, par ordonnance des commissaires généraux du conseil, députés par le roi pour la vérification des titres de noblesse, du 4 avril 1715; jugement et ordonnance visés dans une maintenue de noblesse rendue par M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, du 10 septembre 1716; enfin par un arrêt du parlement de Bretagne du 10 avril 1781. La généalogie qui suit est un extrait des actes authentiques que nous venons de citer, lesquels ont été visés, en 1782, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, dans les preuves de page de M. le vicomte Placide de Peccaduc.

DES LANDES : de gueules, à une épée d'argent.

I. Antoine PICOT, écuyer, épousa, en 1483, demoiselle Marie DES LANDES, rappelée avec lui dans le contrat de mariage de Jean Picot, leur fils puîné, du 4 septembre 1516. A cette époque ils avaient laissé deux fils vivants :

1° Jacques Picot, écuyer, seigneur de Contais. Il comparut comme fils aîné et principal héritier de feu Antoine Picot, écuyer, au contrat de mariage de Jean Picot, son frère, et le dota, ayant ce mariage pour agréable. Jacques Picot mourut célibataire ;

2° Jean, Ier du nom, a continué la postérité.

DE PRIGUES :

II. Jean PICOT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sauvieux, épousa, par contrat du 4 septembre 1516, passé sous le sceau de la cour de Châteauregnault, damoiselle Jeanne DE PRIGUES, fille de noble Louis de Prigues, écuyer, et de dame Jeanne du Plessis, lesquels dotèrent leur fille, et promirent de faire avoir agréable ledit mariage à Thomas de Prigues, leur fils. Noble homme Louis Mellet, seigneur de Moran, et noble Pierre Moret assistèrent comme témoins à ce contrat. De Jean Picot et de Jeanne de Prigues sont nés deux fils :

1° Pierre Picot, écuyer, seigneur de Saint-Lezin ;

2° Jean, IIe du nom, qui suit.

III. Jean Picot, IIe du nom, écuyer, seigneur de Sauvieux, fit un partage avec Pierre Picot, son frère aîné, héritier principal et noble, par acte passé en la cour de Saint-Lezin le 28 septembre 1543. Il s'allia, par contrat passé devant Bourel et l'Évêque, notaires en la cour de Blain (ressort de Nantes), le 12 octobre 1545, avec damoiselle Jeanne de la Saulaye, de laquelle il eut :

De la Saulaye : d'argent, au rencontre de cerf de gueules, ayant le mufle traversé d'une flèche d'or en barre, la pointe en bas.

1° Jean III, dont l'article suit;

2° Marie Picot, femme de noble homme Pierre *de la Motte*, seigneur de la Conge.

IV. Jean Picot, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, transigea, par acte du 14 août 1588, passé devant Gérard et Peton, notaires en la cour de Nantes, avec Marie Picot, dame de la Motte, sa sœur, tant pour le supplément de mariage dû à cette dame que sur les successions de ses père et mère. Jean III eut pour femme Bertranne Loyseau, rappelée avec lui dans les actes passés par leurs enfants. Ils avaient eu :

Loyseau :

1° Adrien Ier, dont l'article suit;

2° Jeanne Picot, épouse de noble homme Paul *Danyau*, écuyer;

V. Adrien Picot, Ier du nom, écuyer, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, partagea avec Jeanne Picot, sa sœur, le 23 septembre 1618, suivant acte signé Leverne et Duboys, notaires sous le sceau de la cour de Nantes; et s'allia, par contrat du 2 septembre 1619, passé devant les mêmes notaires, avec damoiselle Susanne Luzeau, fille de noble homme Samuel Luzeau, sieur du Tertre, et de Marthe Thibost. Jean Picot, son père, lui donna en avancement d'hoirie, outre son droit en la succession de défunte Bertranne Loyseau, sa mère, une somme de 4,000 livres. Adrien vivait encore en 1654. Il fut père de :

Luzeau : d'azur, à une fleur de lys florencée d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

1° Jean IV, dont nous allons parler;

2° René Ier, auteur de la branche des *seigneurs* de la Cour, de Pontaubray, *vicomtes* de Vauloge, rapportée à son rang;

3° Demoiselle Picot, mariée à N.... *Bertrand*, baron de Saint-Fulgent en Poitou;

4° Demoiselle Picot, épouse de M. *de la Glezardière*, gentilhomme du Poitou.

Dans le même temps vivait :

5° Renée Picot, qui épousa, en 1639, Isaac *du Boispéan*, fils de Jean du Boispéan, écuyer, et de Marie Bouvier.

Loyseau :

VI. Jean Picot, IV° du nom, écuyer, seigneur de la Mintaye, de Landefrière et de la Goupillais, épousa, par contrat du 16 mars 1649, passé devant Belain et Guyot, notaires royaux en la cour de Nantes et en la juridiction de Blain, damoiselle Réné Loyseau (protestante), dame de la Mintaye, fille de messire Réné Loyseau, écuyer, seigneur de Meurier, et de dame Françoise d'Amproux de la Moussaye. La famille de Picot ayant embrassé la réforme religieuse, Jean Picot, qui resta catholique, fit acte au greffe de la réformation de cette province, le 15 septembre 1668, pour la recherche de ses titres de noblesse, emportés à l'étranger par des membres protestants de sa famille, titres qu'il se réserva de produire devant les commissaires-généraux du conseil. De son mariage sont issus :

1° Adrien, II° du nom, qui suit;

2° Henri Ier, auteur de la branche des *seigneurs* et *comtes* de Tremar, rapportée ci-après;

3° N.... Picot de la Boissière,
4° N.... Picot des Faroulais, } passés en Angleterre lors de l'édit de Nantes, en 1685, ils y ont laissé postérité;

5° Marie Picot, épouse d'Auguste *du Boispéan*.

du Matz : d'argent, fretté de gueules; au chef et échiqueté d'or et de gueules de 2 tires.

VII. Adrien Picot, II° du nom, comte de la Mintaye, seigneur de Landefrière, de la Goupillais, etc., etc., baptisé le 24 mai 1654, lieutenant-colonel de dragons, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de la généralité de Poitiers, du 10 février 1699. Il avait épousé, par contrat du 12 juin 1695, Marguerite-Françoise du Matz de Montmartin, de laquelle il eut :

VIII. Benjamin Picot, chevalier, comte de la Mintaye, seigneur châtelain des Touches, de Chevaignes, et né au château des Touches, près Pouzauges, en Poitou. Il fut colonel de cavalerie et gentilhomme de la chambre de S. M. britannique. Le comte de la Mintaye est ainsi qualifié, le 24 novembre 1788, dans un congé de deux ans qu'il obtint du roi, à compter du 3 janvier 1789, comme prorogation d'un premier congé de deux ans qu'il avait obtenu le 3 janvier 1787, pour passer en Hollande et y vaquer à ses affaires. Il est mort à près de 100 ans, en 1797, sans laisser de postérité des deux mariages qu'il avait contractés : 1° avec N.... de Rost, allemande ; 2° avec N.... Guiton. (Il était protestant.)

de Rost :
Guiton :

SEIGNEURS ET COMTES DE TRÉMAR.

(Branche aînée actuelle.)

VII. Henri Picot, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fiefrubé, né le 1er octobre 1659, second fils de Jean Picot, IVe du nom, seigneur de la Mintaye et de Landefrière, et de dame Renée Loyseau, fut marié deux fois. Il épousa : 1° Marguerite Pineau, dame de Trémar, fille de Henri Pineau, écuyer, seigneur de Trémar, qui donna une procuration au seigneur de Fiefrubé, son gendre, le 15 août 1694 ; 2° par contrat du 23 février 1700, passé devant les notaires de la baronnie de Martigné, demoiselle Françoise de la Chevière, fille de messire Pierre de la Chevière, écuyer, seigneur du Plessis, du Boishamon, etc., et de dame Gilonne du Boisadam. Henri Picot fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par ordonnance des commissaires-généraux du conseil du 4 avril 1715. Il a eu :

Pineau : d'argent, à 3 fasces de gueules, au franc canton d'or, chargé de 3 fusées en bande d'azur.

de la Chevière : d'argent, à 3 têtes de cerf de gueules.

Du premier lit :

1° Henri, IIe du nom, qui suit ;

2° Marguerite Picot. Elle fit profession aux ursulines de Redon le 19 décembre 1720 ;

Du second lit :

3° Nicolas Picot.

VIII. Henri Picot, IIe du nom, chevalier, seigneur de Fiefrubé, de Trémar, du Boisby et autres lieux, né le 29 mars 1692, passa avec son père, le 3 avril 1717, un acte signé Joyant et Hemery, notaires du marquisat de Blain, relativement à la retraite de sa sœur au couvent de Redon. Il prit pour femme, par contrat du 18 avril 1720, passé devant les notaires des juridictions du marquisat de la Bourdonnaye et du Boisby, Anne-Renée de la Ruée, dame de Peccaduc. Le parlement de Bretagne lui donna acte, le 16 janvier 1739, de la représentation de l'arrêt (du 4 avril 1715) des commissaires-généraux, et du brevet de ses armoiries du 14 mars 1698. Henri Picot assista en la chambre de la noblesse aux états assemblés à Rennes en 1744. Ses enfants furent :

de la Ruée ; d'argent, à 3 feuilles de rue de si nople.

1° Jean-Marie, dont l'article suit ;

2° Pierre-Jean-Baptiste, auteur de la branche *des vicomtes* de Peccaduc, *barons* de Herzogenberg, rapportée ci-après ;

3° François-René Picot, chevalier, seigneur du Boisby, du Lobo, etc., né le 2 octobre 1735, mort sans postérité.

IX. Jean-Marie Picot, chevalier, comte de Trémar, seigneur du Boisbrassu, du Boisby et autres lieux, naquit le 19 novembre 1727. Il fut marié, par contrat du 7 juin 1748, signé Deschamps et Sohier, notaires royaux en la châtellenie de Rennes, avec Marie-Gillette-Sainte de Châteaugiron, demoiselle dudit nom, fille de feu Mathurin-Alain, comte de Châteaugiron, et de dame Marguerite-Gillette Pioger. Jean-Marie Picot donna partage à ses frères puînés des successions paternelle et maternelle le 25 juillet 1764, et leur vendit les terres de Peccaduc et du Boisbrassu, par acte signé Duclos, notaire en la sénéchaussée de Rennes, du 5 juin 1775. Il avait assisté en la chambre de la noblesse aux états tenus à Rennes et à Nantes en 1754, 1756 et 1764. Il a eu de son mariage avec demoiselle Sainte de Châteaugiron :

de Chateaugiron : d'or, au chef d'azur.

1° Henri-François-Marie, mentionnée ci-après ;

2° François-Louis-Jean-Marie Picot, né le 4 juin 1756, officier de la marine royale, mort sans postérité ;

3° Joseph-Baptiste Picot, né le 30 octobre 1757, colonel d'infanterie, mort aussi sans postérité;

4° Angélique Picot, mariée, en 1774, avec Louis-Éléonore-François, comte *de Percy*.

X. Henri-François-Marie Picot, chevalier, comte de Trémar, baptisé le 19 octobre 1751, entra dans les mousquetaires en 1775. A la réforme de ce corps, il fut attaché comme capitaine à la suite du régiment Colonel-Général, cavalerie, par commission du 3 juin 1779. Il se maria, le 1er avril 1786, avec Marie-Désirée de Lunelle, et mourut en 1792, laissant plusieurs enfants qui sont établis aux États-Unis. De Lunelle :

VICOMTES DE PECCADUC,

BARONS DE HERZOGENBERG.

IX. Pierre-Jean-Baptiste Picot, chevalier, seigneur de Peccaduc, de Pontlouët et autres lieux, né le 18 novembre 1733, second fils de Henri II, seigneur de Trémar, et d'Anne de la Ruée, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1757, et s'allia, par contrat du 4 février 1760, avec Angélique-Marguerite de la Chevière. Il a eu de ce mariage : De la Chevière : comme à la p. 5

1° Pierre-Marie-Auguste, dont l'article suit;

2° Placide-Marie-Fidèle, vicomte de Peccaduc, baptisé le 6 juillet 1768. Il fut page de *Madame* (épouse de M. le comte de Provence, depuis Louis XVIII), en 1782, puis officier au régiment d'Anjou. Émigré en 1791, il a fait les campagnes de 1792 et 1793, et a péri pour la cause du roi;

3° Henri-René-Marie, dont on parlera plus loin;

4° Angélique-Marie-Henriette Picot, née le 9 juillet 1761, religieuse bénédictine à l'abbaye royale de Saint-Georges à Rennes, le 26 septembre 1779;

5° Flavie-Françoise-Marie-Jeanne Picot, baptisée le 24 juin 1763;

6° Lucrèce-Marie-Joseph Picot, baptisée le 29 septembre 1765.

X. Pierre-Marie-Auguste Picot de Peccaduc, baron de Herzogenberg, feld-maréchal-lieutenant au

service d'Autriche, naquit le 13 février 1767. Élève à l'école Royale Militaire de Paris, il y fut reçu, en 1784, chevalier de l'ordre de St.-Lazare par *Monsieur* (depuis Louis XVIII). L'année suivante il entra comme lieutenant dans le régiment de Metz, du corps royal d'artillerie. Émigré en 1791, il se rendit en Allemagne, près du prince de Condé, sous les ordres duquel il fit plusieurs campagnes. Sa belle conduite à l'affaire du 23 août 1793, où il fut grièvement blessé en défendant avec deux pièces d'artillerie l'entrée de Bergzabern, lui valut à 27 ans la croix de l'ordre de St.-Louis. Le baron Hotzé, général-major autrichien, qui dut tout le succès de son mouvement au sang-froid et à l'intrépidité de M. de Peccaduc, lui en témoigna sa reconnaissance dans les termes les plus honorables par une attestation datée de Schrvetzingen le 29 janvier 1794. Rétabli de ses blessures, M. de Peccaduc reprit son service à l'armée de Condé, et continua à s'y faire remarquer par une instruction et des talents qui annonçaient dès-lors la brillante carrière qu'il devait parcourir. Après le licenciement de l'armée de Condé, il passa au service de l'empereur d'Autriche, qui lui fit délivrer, en 1810, des lettres de naturalisation sous le titre et le nom de *baron de Herzogenberg*. En 1813, il a fait la campagne comme général-major; l'année suivante il a commandé la ville de Châtillon pendant le congrès. Il fut l'un des trois commandants de Paris à l'entrée des alliés, et ce fut sous son commandement personnel que la garnison autrichienne évacua la capitale. Le baron de Herzogenberg fut promu au grade de feld-maréchal-lieutenant des armées autrichiennes. Il était chambellan de l'empereur d'Autriche, propriétaire d'un régiment de son nom, directeur de l'Académie impériale du corps du génie et curateur de celle de Marie-Thérèse, chevalier de l'ordre de St.-Louis, grand'-croix de l'ordre de St.-Léopold d'Autriche, décoré de l'ordre de Ste-Anne de Russie 1re classe, de l'Aigle-Noir de Prusse, et grand'-croix et commandeur de plusieurs autres ordres. Il est mort à Vienne le 13 février 1834, laissant de son mariage

contracté en 1814, avec la comtesse Fanny DE SEDLNITZKY. DE SEDLNITZKY :

1° Auguste, qui suit;
2° Joséphine Picot.

XI. Auguste PICOT, baron de Herzogenberg, élève de l'Académie impériale de Marie-Thérèse, page de S. M. l'empereur d'Autriche.

X. Henri-René-Marie PICOT, vicomte de Peccaduc, maréchal-de-camp, frère puîné de Pierre-Marie-Auguste, baron de Herzogenberg, fut baptisé le 1er février 1770. Entré au service en 1787, comme cadet-gentilhomme, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de la Guadeloupe, au mois de février de l'année suivante. En 1791, il sortit de France et fut se mettre sous les ordres du duc de Bourbon. En 1793, il entra enseigne au régiment d'Orange-Frise, au service de Hollande. Deux ans après, il passa en Angleterre avec le prince d'Orange, lors de l'occupation de la Hollande par les armées françaises. Il resta attaché à une brigade anglo-hollandaise jusqu'en 1808. A cette époque il entra comme capitaine dans les troupes allemandes de la confédération du Rhin, alliées de la France. Il fit avec elles les campagnes de 1808 à 1814, en Catalogne, en Russie et en Saxe, pendant lesquelles il reçut deux décorations, dont celle de la Légion-d'Honneur, et tous ses grades jusqu'à celui de colonel. C'est en cette qualité qu'il commandait un régiment pendant les campagnes de Russie et de Saxe. Dans cette dernière, il avait été mis à l'ordre de l'armée, le 9 septembre 1813, pour prendre le commandement d'une brigade d'infanterie, mais par suite des événements qui se succédèrent, cette nomination de général de brigade ne put être confirmée. Rentré en France, il resta en disponibilité jusqu'au 6 août 1815. A cette époque, le vicomte de Peccaduc fut chargé de l'organisation et du commandement de la légion d'Ille-et-Vilaine, qui devint le 21e régiment de ligne. Il a commandé ce corps jusqu'au 25 avril 1821, date de

sa promotion au grade de maréchal-de-camp. En 1822, il fut appelé au commandement du département de la Charente-Inférieure. Vers la fin de la même année, il fut mis à la tête d'une brigade du corps d'armée d'observation rassemblé près des Pyrénées. Il la commanda dans la campagne d'Espagne en 1823. L'année suivante, le vicomte de Peccaduc fut employé comme inspecteur-général d'infanterie. Il fut aussi membre du comité de cette arme au ministère de la guerre en 1825. Il a commandé une brigade au camp de Saint-Omer, en 1826, et a continué, les années suivantes, à remplir les fonctions d'inspecteur-général d'infanterie. (*Etats de service délivrés par le ministre de la guerre*, le 23 mai 1834.) Le vicomte de Peccaduc a épousé, le 6 février 1826, Marguerite DE CARLOTTI, fille de feu le marquis de Carlotti. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, 4e classe.

DE CARLOTTI : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux et en pointe d'une tour d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à la croix pommetée d'or.

SEIGNEURS DE LA COUR, DE PONTAUBRAY,

VICOMTES DE VAULOGÉ.

VI. René PICOT, Ier du nom, écuyer, seigr de Fiebrufé, baptisé le 15 avril 1622, second fils d'Adrien Picot, seigneur de Landefrière, et de Susanne Luzeau, épousa par contrat du 8 juin 1648, passé en la maison seigneuriale de Boispéan, devant Dardin et Boussay, notaires, damoiselle Jeanne DU BOISPÉAN, dame de la Noé, fille de défunt Jean du Boispéan, écuyer, seigneur de Boispéan, et de Marie Bouvier. (*Cop. collat. par Dardin et Boussay*, notaires à Fougeray, le 15 mai 1705.) De ce mariage sont provenus :

DU BOISPÉAN : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, semés de fleurs de lys d'azur; aux 2 et 3 d'argent, frettés de gueules.

1° René IIe, dont l'article suit;
2° Esther Picot, femme de noble homme Jean *le Menager*, seigneur du Plessis;
3° Marthe Picot, épouse de noble homme Jean *Solvère;*
4° N.... Picot, épouse de *M. Gybern;*
5° N.... Picot, femme de *M. de Foran;*
6° F.... Picot, épouse de N.... *Coquebert de Neuville.*

VII. René Picot, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Cour, puis de Pontaubray, baptisé le 3 septembre 1651, épousa damoiselle Susanne Buisnard, fille de Paul Buisnard, écuyer, seigneur de Lobo, et de Marie Chuppin. Il intervint au nom de sa femme dans un partage noble fait devant Manpillé, notaire du duché de Mayenne, le 6 juin 1680, entre François Buisnard, écuyer, seigneur de Pontaubray, son beau-frère, et Susanne et Françoise Buisnard, ses sœurs, tant des successions de leurs père et mère, que de celles de Philippe Buisnard, écuyer, seigneur de Maisonrouge, leur frère aîné, et de Madeleine Chuppin. (*Original de la maintenue de noblesse rendue le* 19 *mars* 1698, *en faveur de François Buisnard, seigneur de Pontaubray, par M. Hue de Miromesnil, intendant de Tours.*) René Picot, seigneur de la Cour, partagea noblement avec ses sœurs par acte signé Grenier, notaire, du 22 mai 1683. (*Orig. en papier.*) François Buisnard, seigneur de Pontaubray, étant mort sans enfants, sa succession échut à René Picot, qui obtint des lettres, le 19 avril 1698, pour l'accepter sous bénéfice d'inventaire. (*Orig. en parch.*) Lui et sa femme, demeurant en leur maison noble de la ville de Nantes, et damoiselle Françoise Buisnard, dame de Maisonrouge, firent faire, le 2 mai 1698 (1), devant Éloi Bouin, notaire et tabellion royal établi au Maine, l'inventaire des meubles et papiers délaissés par François Buisnard dans sa maison de Maisonrouge, où il était décédé. (*Orig. en pap.*) A partir de cette époque et jusqu'à l'établissement de son fils, René Picot fut connu sous le nom de seigneur de Pontaubray, terre située dans la paroisse de Landivy. Lui et sa femme se firent donation mutuelle de tous meubles acquets et conquets qu'ils avaient ou feraient pendant leur communauté, suivant acte signé des parties et de Penhouet et Daudin, notaires, le 30 mars 1699. (*Orig. en papier.*) René Picot avait servi pendant quelque

Buisnard : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 coquilles du même.

---

(1) Le 7 juin 1697 René Picot, écuyer, seigneur de la Cour, avait fait enregistrer ses armes à l'*armorial général de Bretagne.* (Voir à la bibliothèque du Roi, section des manuscrits, t. I, p. 493.)

temps dans les Pays-Bas, comme officier de cavalerie. A son retour en France il se fixa à Nantes, et fut convoqué à l'arrière-ban de la noblesse de cet évêché en 1692; il servit ensuite en bon équipage sous les ordres du maréchal d'Estrées, en 1702. (*Certificat de M. Binet de la Blottière, grand-bailli d'épée en Bretagne*, du 26 juillet 1702.) Un second certificat de M. de la Blottière, du 26 juillet 1704, porte que M. de Pontaubray-Picot, de la paroisse de Fougeray, s'est encore présenté en équipage pour le service du roi. (*Orig. en papier.*) Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Feydeau de Brou, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes, commissaire départi par S. M. en la province de Bretagne, du 10 septembre 1716. (*Orig. en papier.*) René Picot, seigneur de la Cour, mourut en 1722, et fut inhumé, le 5 juin, dans l'église paroissiale de la Dorée, où il avait fait abjuration. (*Orig.*) Il avait eu de Susanne Buisnard un fils unique dont nous allons parler.

VIII. Samuel-René Picot, chevalier, seigneur de Pontaubray, épousa, par contrat du 21 septembre 1717, passé devant Coupel, notaire royal, demoiselle Marguerite le Bigot de Neufbourg. Ayant transféré son domicile dans le Maine, il fit enregistrer au greffe de l'élection de Mayenne, suivant l'ordonnance des officiers du roi en cette élection, du 14 mars 1719, son contrat de mariage et le jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père de M. Feydeau de Brou. (*Orig. en papier.*) Samuel-René Picot mourut en cette même année, et fut enterré, le 30 octobre, dans l'église de Larchamp. Sa veuve eut la garde noble de leur fils unique, François-René, qui suit.

Le Bigot :

IX. François-René Picot de Pontaubray, chevalier, seigneur de Monguerray, la Herouze et autres lieux, né le 27 septembre 1718, épousa, le 23 mai 1746, demoiselle Renée-Madelaine-Louise Richard de la Cuinière. Cette dame, fondée de la procuration de son mari, partagea en son nom, le 3 août 1779, avec messire Louis de

Richard de la Cuinière :

Soussay, chev[er], seig[er] de la Guichardière (représenté par messire Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de Launay, époux de dame Marie-Antoinette de Soussay), et messire Jean-Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de la Guichardais, époux de dame Françoise de Soussay, la succession de feu Jacques Glé, écuyer, seigneur du Souchay, descendu de Marthe Picot, fille de René et de Jeanne du Boispéan. Par cet acte signé des parties et de Rouxel, notaire, François-René Picot céda tous ses droits en cette succession audit messire Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de Launay et de la Barillère. (*Orig. en parch.*) Du mariage de François-René et de demoiselle Richard de la Cuinière sont provenus :

1° Henri-Antoine-Samuel, dont l'article suit;

2° Marie-Anne Picot de Pontaubray, née le 5 juillet 1748; mariée, le 28 janvier 1772, avec André-Joseph *de Gruel*, chevalier, seigneur des Salles, ancien mousquetaire du roi en la première compagnie, dont une fille :

Marie-Anne *de Gruel*, née le 29 janvier 1773, mariée à Jean-Armand, comte *de Hercé*, ancien premier page de Louis XVI, lieutenant-colonel de cavalerie;

3° Agathe-Hélène-Charlotte Picot de Pontaubray, née le 15 mars 1751, morte sans alliance.

X. Henri-Antoine-Samuel Picot de Pontaubray, chevalier, seigneur de Vahais, de la Herouze, de Juvigné, de Vaulogé, etc., né à Ernée le 9 juin 1753, entra dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi, le 29 août 1769, et y servit jusqu'au 23 décembre 1775. Emigré en 1791, il a fait avec distinction plusieurs campagnes à l'armée des princes français, dans les compagnies nobles d'ordonnance. (*Certificats de M. le comte de Montboissier, lieutenant-général,* des 1[er] mars 1776 et 19 juillet 1796.) Henri-Antoine-Samuel Picot était à cette dernière époque en Angleterre. Il est mort à l'étranger en 1801. Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1777, passé devant Boullard, notaire au duché de Mayenne, résidant à Ernée, en présence de ses père et mère, de ses sœurs, de M. de Gruel des Salles, son beau-frère, de messire Henri-François-Marie Picot, chevalier, seigneur de Peccaduc,

mousquetaire du roi en la seconde compagnie, et de messire Benjamin Picot, comte de la Mintaye, ancien colonel de cavalerie, gentilhomme de la chambre de S. M. britannique, Renée-Louise DE LA CORBIÈRE, dame de Vahais, morte en 1802 (1), fille de messire Renée-Élisabeth de la Corbière, chevalier, seigneur du Feu, de Vahais et autres lieux, et de dame Louise-Françoise Guitton, dame des Bois. (*Orig. en parch.*) De ce mariage sont issus :

DE LA CORBIÈRE : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1° Henri-Jean-Baptiste-Élisabeth-Charles, qui suit ;

2° Alexandre-Geneviève-Pierre Picot de Vahais, chevalier, né le 23 octobre 1787 ;

3° Marie-Louise Picot, dame du Feu, épouse de M. *du Breil*, comte de Landal, dont un fils ;

4° Angélique-Caroline Picot, morte sans alliance ;

5° Henriette-Renée-Andrée Picot, demoiselle des Bois.

XI. Henri-Jean-Baptiste-Élisabeth-Charles PICOT, créé vicomte de Vaulogé par ordonnance royale du 22 mars 1827, né à Ernée le 15 septembre 1783, a épousé à Laval, le 19 avril 1809, Madeleine-Victoire LE CLERC DE LA PROVOTERIE, fille de messire François le Clerc de la Provoterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Leurs enfants sont :

LE CLERC DE LA PROVOTERIE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent ; au chef du même, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.

1° Henri-Louis Picot de Vaulogé, né à Laval le 23 août 1814 ;

2° Charles-Alexandre Picot de Vaulogé, né à Laval le 20 juillet 1816 ;

3° Victoire-Marie Picot de Vaulogé, mariée, le 14 mai 1838, avec M. Albéric, comte *de Gaudechart*.

---

(1) Voyez la généalogie DE LA CORBIÈRE, t. II *des Archives de la Noblesse*, p. 8.

DU PRAT,

Seigneurs DE VEYRIÈRES, DE PRÉCY; *barons* DE THOURY; *comtes* et *marquis* DE NANTOUILLET, DE BARBANÇON et DE CANY; *barons* DE FORMERIES, DE THIERS et DE VITEAUX; *seigneurs* DE GONDOLE, DE BOUSDE, DE NAZAC, DES CORNETS, DE RIBES, *comtes* DU PRAT; *seigneurs* DE HAUTERIVE et DE NIOLET, DE LA BARTHE, DE BERRY et DE ROUEZ, *marquis* et *comtes* DU PRAT; *seigneurs* DE SAINT-AGNÈS et DE COUX, etc., *en Auvergne, en l'Ile de France, en Bourgogne, en Bourbonnais* et *au Maine.*



ARMES : *d'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de sinople.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DU PRAT, illustrée par un chancelier de France et par d'éminents services rendus à la religion et à la monarchie, est originaire de la ville d'Issoire, en Auvergne. Des nombreux rameaux qu'elle a formés et dont la plupart sont éteints, les uns ont marqué par leurs charges et par l'éclat de leur fortune, les

autres par leurs alliances avec les plus nobles familles du royaume.

Presque tous les auteurs connus ont parlé de la maison du Prat. On en trouve la généalogie dans l'Histoire des Chanceliers de France, par du Chesne, dans les ouvrages du P. Anselme, de Moréri, de la Chenaye des Bois (1), mais partout inexacte et incomplète.

Celle que nous donnons aujourd'hui comprend plusieurs branches omises par ces auteurs. Elle est fondée sur de nouvelles recherches, et particulièrement sur un travail fait par M. d'Hozier, au mois d'octobre 1705, et sur des titres originaux que nous avons eus sous les yeux. Le travail de M. d'Hozier, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, en commence la filiation à :

I. Barthélemi du Prat, qui vivait en 1347, et laissa, entre autres enfants :

1° Pierre, Ier du nom, qui suit ;

2° Antoinette du Prat, mariée, vers 1360, à Raimond *Charrier*.

II. Pierre du Prat, Ier du nom, vivant en 1411, eut deux fils :

1° Annet, Ier du nom, qui suit;

2° Guillaume, auteur de la branche des *seigneurs* de Saint-Agnès et de Coux *.

---

* Seigneurs de Saint-Agnès, etc.

III. Guillaume du Prat, second fils de Pierre Ier, est mentionné avec son frère Annet, *dit* Ricot, dans un acte de 1440. Il laissa, entre autres enfants :

1° Pierre, IIe du nom, qui suit;

2° Jean du Prat.

---

(1) On peut aussi consulter les *Premiers présidents au parlement de Paris*, par Blanchard, Wlson de la Colombière, Palliot, Du-

III. Annet DU PRAT, Ier du nom, *dit* Ricot, naquit à Issoire en 1400. Il est mentionné avec son frère Guillaume dans un acte de 1440. Il épousa Beraude CHARRIER, fille de Laurent Charrier, seigneur de la Varenne, et d'Isabelle Morin. De ce mariage sont provenus : CHARRIER : d'azur, à la roue d'or.

SEIGNEURS DE SAINT-AGNÈS.

IV. Pierre DU PRAT, IIIe du nom, est mentionné dans un acte de 1470. Il fut présent avec Antoine du Prat, seigneur de Veyrières, Ricot du Prat, Antoine de la Garde, juge ordinaire d'Issoire, etc., à la prise de possession de la capitainerie d'Issoire par Thomas Bohier, écuyer, seigneur de Saint-Ciergues, suivant acte du 2 juin 1500. Pierre du Prat eut pour fils :

V. Antoine DU PRAT, qui épousa, en 1491, damoiselle Isabeau DE COUX, dame de Coux et de Saint-Agnès, près d'Issoire. De ce mariage sont provenus : DE COUX : d'argent, à 3 fasces d'azur et une bande de gueules, brochante sur le tout.

1° Annet, dont l'article suit ;

2° Jean du Prat, curé de Montredon en 1530.

VI. Annet DU PRAT, seigneur de Saint-Agnès et de Coux, a laissé trois fils et une fille :

1° Annet du Prat, mort sans postérité en 1551 ;

2° Paul du Prat, vicaire-général de Mende en 1551 (*D. Vaissète*) ;

3° Jean, Ier du nom, qui suit ;

4° Gabrielle du Prat, femme de Jean *Augier* en 1549.

VII. Jean DU PRAT, Ier du nom, seigneur de Saint-Agnès et de Coux en 1541, épousa Isabeau REINAUD, fille de Jean Reinaud, lieutenant-général à Riom, et de Gabrielle Coiffier. Ils eurent pour fils : REINAUD : d'azur, au navire d'argent, au chef d'or.

---

buisson ; le *Dictionnaire véridique*, les *Étrennes de la Noblesse*, année 1771 ; l'*Armorial des principales maisons de France*, publié en 1782 ; le *Tableau de la Noblesse militaire*, etc., etc.

1° Antoine, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Henri du Prat;

3° Guillaume du Prat, seigneur de Niolet en 1471. Il laissa :

Antoine du Prat, énoncé fils de feu Guillaume du Prat, dans un acte du 5 janvier 1560 (*v. st.*). Sa destinée ultérieure n'est pas connue;

Seigneurs de Saint-Agnès.

DE BONNEL :

VIII. Jean du Prat, IIe du nom, seigneur de Saint-Agnès et de Coux, mort au mois de juin 1577. Il avait épousé Miracle de Bonnel, fille de Hugues de Bonnel, seigneur de Saint-Mandé. Il en eut un fils et quatre filles :

1° Jean, IIIe du nom, qui suit;

2° Isabeau du Prat, qui était veuve de Guillaume *Cossette* en 1597;

3° Marie du Prat, femme de François *Augier*, seigneur de Saint-Geneix;

4° Madelaine du Prat;

5° N... du Prat, épouse d'Antoine *Senezes*.

LE COURT : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croix du même, et accompagné de 3 aiglettes d'argent.

IX. Jean du Prat, IIIe du nom, seigneur de Saint-Agnès et de Coux, épousa Antoinette le Court, fille de Jacques le Court, seigneur de Mondori, et de Jeanne de Bagnols, dame de Vazeilles. Il mourut au mois de septembre 1617. De son mariage étaient issus :

1° Pierre, IIIe du nom, qui suit;

2° Jacques du Prat, marié avec Anne *Mazues*, et décédé sans postérité;

3° Madelaine du Prat, mariée, par contrat du 29 novembre 1619, avec Antoine *de Bailé*, seigneur de Saint-Mandé;

4° Marie du Prat, qui épousa, le 1er mars 1620, Jean *Colombi*, seigneur des Augiers;

5° Renée du Prat, femme de Pierre *Pelissier*;

6° Jeanne du Prat, morte sans alliance.

BRUGEAT : d'or, au chevron d'azur.

X. Pierre du Prat, IIIe du nom, seigneur de Saint-Agnès, juge d'Issoire, épousa Françoise Brugeat, et mourut sans postérité.

4° Claude, auteur de la BRANCHE DE HAUTERIVE, *seigneurs* DE LA BARTHE, DE ROUZE, etc., rapportée à son rang ;

5° Beraude du Prat, femme d'Austremoine *Bohier*, seigneur de Ciorac, secrétaire des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, et consul d'Issoire. Elle en eut, entre autres enfants :

Antoine Bohier, archevêque de Bourges et cardinal.

IV. Antoine DU PRAT, Ier du nom, *dit* Ricot, qualifié seigneur de Veyrières en 1471 et consul de la ville d'Issoire en 1489, fut marié deux fois : 1° avant l'année 1463, avec Jacqueline BOHIER, sœur d'Austremoine Bohier, mari de sa sœur Beraude, et de Thomas Bohier, général des finances ; 2° avec Jeanne DE L'AUBESPINE. Ses enfants furent ;

BOHIER : d'or, au lion d'azur ; au chef de gueules.

DE L'AUBESPINE : de gueules, à 3 fleurs d'aubépine d'argent.

Du premier lit :

1° Antoine, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Thomas du Prat, évêque de Clermont, abbé de Mauzac, mort à Modène, le 19 novembre 1528, accompagnant Renée de France, duchesse de Ferrare ;

3° Jean du Prat, évêque de Montauban en 1520 ;

Du second lit :

4° Thomas-Annet ou Annat, auteur de la branche des *seigneurs* DE GONDOLE DE BOUSDE, etc., rapportée plus loin ;

5° Claude du Prat, abbé de Mauzac, puis évêque de Mende en 1528, mort en 1532 ;

6° Charlotte du Prat, morte sans alliance ;

7° Françoise du Prat, mariée : 1° avec Jean *le Clerc*, dit *Coctier*, seigneur d'Aunay, conseiller au parlement de Paris ; 2° avec Jean-Robert *de Heselin* ;

8° Anne du Prat, femme de N... *de Vialle*, seigneur de Rieucros, qu'elle rendit père de :

Michelle de Vialle, femme d'Antoine *de Juyé*, seigneur de la Marque, dont :

I. Sébastien de Juyé, seigneur de Penacors, de la Marque, etc., mort ambassadeur de France à la cour d'Espagne, laissant de son mariage avec Jeanne *de Selve*, dame d'Anval, une fille unique :

Jeanne de Juyé, mariée au château d'Enval, le 18 octobre 1582, avec Annet *de Cosnac*, écuyer, seigneur de Cosnac, en Limosin ;

II. Louise de Juyé, épouse de messire Étienne *Guillon*, dit *de Lestang*, seigneur de Viallar, président et lieutenant-général au siége de Brive, en bas Limosin, dont, entre autres enfants :

AA. Antoine de Lestang, premier président au parlement de Toulouse ;

BB. Christophe de Lestang, maître de la chapelle du roi, évêque de Carcassonne et commandeur de l'ordre du St-Esprit, mort le 12 août 1621.

V. Antoine DU PRAT, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Nantouillet, baron de Thiers et de Thoury, chancelier de France et chef du conseil, archevêque de Sens, cardinal et légat, naquit à Issoire le 17 janvier 1463. Il débuta d'une manière brillante au barreau de Paris. La réputation qu'il s'y acquit en peu d'années détermina le roi Charles VIII à le choisir, en 1490, pour remplir la charge d'avocat-général au bailliage de Montferrand. Cinq ans après il fut appelé aux mêmes fonctions près le parlement de Toulouse, et en 1496, il fut l'un des commissaires nommés par ce monarque pour présider aux états-généraux de Languedoc, convoqués à Montpellier. Nommé maître des requêtes de l'hôtel de Louis XII le 24 novembre 1503, il fut l'un des commissaires royaux chargés d'instruire le procès du maréchal de Gié, déféré au parlement de Toulouse en 1505. Les lettres-patentes de sa nomination à la charge de quatrième président du parlement de Paris (2 novembre 1506) portent que c'est en considération des notables et recommandables services qu'il avait rendus, soit dans l'exercice de sa charge, soit en divers missions à l'intérieur et hors du royaume. Bientôt après (1507) il fut pourvu de la charge de premier président, qu'il remplit avec autant de sagesse que d'intégrité. Le roi François I[er], qui avait reçu de ce magistrat de nombreuses preuves de dévouement et d'utiles conseils (1), l'appela près de sa personne

(1) Ce fut lui qui détourna ce prince (alors comte d'Angoulême) de la passion qu'il avait conçue pour la jeune reine Marie d'Angle-

aussitôt après son avénement, et lui donna les sceaux et la dignité de chancelier de France, pour laquelle il prêta serment le 7 janvier 1515. Au mois d'août suivant, il accompagna ce prince en Italie, et après la bataille de Marignan il fut nommé aussi chancelier du duché de Milan, comme il le fut encore plus tard du duché de Bretagne. La victoire de Marignan avait déjoué les desseins de Léon X contre la France, mais il fallait plus qu'une victoire, il fallait un traité pour apaiser ce redoutable ennemi et raffermir nos conquêtes. Ce traité, négocié à Bologne au milieu des complications les plus graves, et qui cependant n'empêcha pas le pape d'embrasser de nouveau les intérêts de l'empereur, fut ce célèbre *concordat*, dont l'enregistrement éprouva une si véhémente opposition au parlement de Paris (1). Les demêlés de François Ier et de Charles-Quint agrandirent tout-à-coup la scène où le chancelier du Prat devait agir d'une manière si remarquable et si active. Ses conférences avec le cardinal Volsey au camp du Drap-d'Or (1520), puis à Calais (1521), n'ayant eu aucun résultat pour la paix, le roi François Ier, après avoir contenu les efforts de l'empereur sur nos frontières, se décida à porter de nouveau la guerre en Italie. En partant, ce prince laissa la direction des affaires au chancelier du Prat, comme chef du conseil de la régente (Louise de Savoie) sa mère. Pour soutenir cette guerre lointaine,

---

terre, seconde femme, en 1515, du roi Louis XII. (*Le président Hérault.*)

(1) La promulgation du *concordat* eut pour effet immédiat l'abrogation de la *Pragmatique-Sanction* en ce point capital qu'il attribuait au roi et au pape la nomination et la confirmation aux bénéfices vacants, dont l'élection avait appartenu au clergé de temps immémorial. C'était une grave atteinte aux libertés de l'église gallicane. Mais les troubles qui menaçaient alors le catholicisme et les abus scandaleux qui viciaient trop souvent les élections, pouvaient justifier cette double concentration du pouvoir spirituel et monarchique. Quoi qu'il en soit, après une épreuve de trois siècles, le *concordat* a reçu à deux époques récentes (1802-1817) une solennelle consécration, moins toutefois le droit d'*Annates*, que les nouveaux traités n'ont pu faire revivre et qui avait excité de si vives réclamations dans l'origine.

dont l'issue fut si fatale à la France, il fallait pourvoir sans délai, sans interruption, à d'immenses besoins, et le trésor était vide. L'aliénation de quelques rentes du domaine n'ayant procuré qu'une trop insuffisante ressource, le chancelier imagina de vendre temporairement un certain nombre d'offices de judicatures, sous la condition expresse que le prix en serait remboursé à la paix. Ce n'était, à proprement parler qu'un emprunt. Mais ce fut sur cet antécédent qu'on se fonda plus tard pour établir légalement la vénalité des charges judiciaires (1). Après la catastrophe de Pavie, ce fut le chancelier du Prat qui pourvut à toutes les nécessités du royaume et qui conduisit les négociations pour la délivrance de François Ier. Ce monarque lui sut gré de son zèle et de son inébranlable fermeté durant ces circonstances orageuses, et fit annuler, en les qualifiant d'attentat, les procédures que le parlement avait fait instruire contre ce ministre, pendant l'absence du roi. Veuf depuis de longues années, Antoine du Prat avait embrassé l'état ecclésiastique. Son crédit et ses éminentes qualités l'élevèrent rapidement aux premières dignités de l'Église. Il fut nommé successivement évêque de Meaux et d'Alby, abbé de St-Benoît-sur-Loire et archevêque de Sens en 1525, puis cardinal du titre de Sainte-Anastasie le 3 mai 1527. L'année suivante, il convoqua et présida un concile provincial des évêques suffragants de sa métropole de Sens, et y condamna l'hérésie naissante de Luther, avec des rigueurs que la barbarie du temps n'a point

(1) Des écrivains ont déversé un blâme sévère sur l'homme d'état qui avait provoqué cette innovation. D'autres, au contraire, et Montesquieu est de ce nombre, n'ont trouvé dans les garanties et les effets de la vénalité des charges adaptée au gouvernement monarchique, qu'un sujet d'approbation et d'éloge. Un fait est demeuré incontestable : c'est que ce fut ce principe de permanence et d'hérédité, annoncé comme si funeste, qui donna à la magistrature française cette force et cette indépendance qu'elle a fait briller dans les deux siècles qui ont suivi cette mesure, et qui ont été la source de l'émancipation parlementaire. (Voyez l'*Esprit des lois*; *la Biographie universelle*, t. XII, p. 307, et le *Dictionnaire de la Conversation*, t. XXII, p. 328.)

justifiées. Le pape Clément VII l'investit du caractère de son légat *a latere* en France par bulles du 4 juin 1530, et il fit en cette qualité son entrée solennelle à Paris le 17 décembre de la même année. Ce fut le cardinal du Prat qui couronna la reine Éléonore d'Autriche à St-Denis le 5 mars 1531, et ce fut par ses soins qu'en 1532 la Bretagne fut définitivement réunie à la couronne. Enfin, comblé d'honneurs et d'années, il mourut en son château de Nantouillet le 9 juillet 1535. Son cœur fut déposé dans l'église cathédrale de Meaux, et son corps transporté dans celle de Sens, où son petit-fils, Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, lui fit ériger un magnifique monument (1). Le concordat, la prise et la captivité de François et de ses enfants en Espagne, le sac de Rome et la détention du pape Clément VII et des cardinaux, le luthéranisme et le schisme d'Angleterre furent les

---

(1) En voici l'inscription d'après *les Premiers présidents au parlement de Paris*, par Blanchard, p. 55 :

A la perpétvelle mémoire
de la vertv et hevrevse fi-
délité de très-illvstre et
révérendissime monseignevr,
par la permission divine,
cardinal dv Prat, archeves-
que de Sens, légat en France
povr le Sainct-Siége aposto-
liqve, chancelier de France,
de Bretagne, de Milan, et de
l'ordre dv Roy, leqvel ayant
esté donné en ses iévnes ans
av bon roy Lovys XII, père de
la patrie, parvint avx hon-
nevrs et dignitez d'ambas-
sadevr et conseiller av
conseil, et depvis, régnant
le magnanime roy François
I, restavratevr des arts et
sciences, fvt ledit seignevr
chancelier de sa maiesté
et chef de son conseil, et
finalment le premier de

principaux événements qui arrivèrent durant son administration. Son génie pénétrant et son incroyable activité (1) le montrèrent constamment supérieur à ces grandes épreuves, dont la moindre eût été l'écueil d'un caractère ordinaire. Aussi ses contemporains même, quoique exaspérés par ses entreprises contre les droits de la nation, l'ont-ils regardé comme l'un des ministres qui ont le plus habilement gouverné la France. L'Hôtel-Dieu de Paris lui est redevable de plusieurs agrandissements, entre autres d'une belle salle et d'un grand portique en pierre de taille du côté du Petit-Pont. A la droite de ce portique, une statue le représentait agenouillé et les mains jointes, en habit de cardinal. Il avait pris pour devise un homme foulant aux pieds une plante d'oseille, avec cette inscription : *Virescit vulnere virtus.* Il a laissé des *Mémoires* (manuscrits), conservés dans la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Il existe aussi en manuscrit un volume in-folio de ses Lettres et Négociations en 1531.

VEYNY : avant 1527 : d'or, au lion de sable.

Il avait épousé, en 1493, Françoise VEYNY, fille d'Antoine Veyny, seigneur de Fernoel, et de Marie d'Arbouse, dame d'Arbouse et de Villemont. Elle mourut à 30 ans le 19 août 1507, et fut inhumée dans le cou-

---

son royavme non sevlement
en l'avthorité de la ivstice, mais
avssi en la svprême dignité dv
pontificat av temps dv pape Clément VII.
Et se trovvant aagé de LXXII ans décéda en son chasteav de Nantovillet
le IXe iovr de ivillet M.V.XXXV.

Ce beau monument a été détruit par le marteau révolutionnaire : le tombeau, la figure du cardinal et les différents accessoires ont été complètement brisés. On a sauvé seulement quatre bas-reliefs attribués au Primatice. Le premier représente Antoine du Prat siégeant en la chancellerie ; le second, son entrée dans Paris en qualité de légat ; dans le troisième, il préside le concile provincial assemblé en 1532 à St-Germain-en-Laye ; enfin, le quatrième, retrace l'entrée solennelle de son corps à Sens. Ces débris sont conservés dans la cathédrale de Sens.

(1) Elle était devenue proverbiale. On disait : *Il a autant d'affaires que le légat.*

vent des Bons-Hommes (minimes) de Chaillot (1). Le chancelier du Prat en avait eu deux fils et une fille :

1° Antoine, IIIe du nom, dont on parlera plus bas;

2° Guillaume du Prat, abbé de Mauzac, chanoine et grand-archidiacre de Rouen. Il fut élu à 22 ans évêque de Clermont, le 15 février 1528, mais il ne prit possession en personne que le 2 janvier 1535. Il assista, en 1545, au concile de Trente, où il se fit remarquer par son éloquence. De là il ramena en France des religieux de la société de Jésus, pour lesquels il fit bâtir le *collége de Clermont*, connu depuis sous le nom de *collége Louis-le-Grand*. Son zèle pour l'établissement de ces pères ne borna point là ses libéralités. Il leur donna deux autres colléges dans son diocèse, celui de Billom, dans la Basse-Auvergne, et le collége de Mauriac, dans la Haute, qu'il dota pour l'entretien de ces religieux, et pour les écoliers sans fortune qui étaient élevés dans leur maison, par son testament fait au château de Beauregard le 25 juin 1560. Il avait aussi fondé un hôpital à Clermont. Ce vertueux et généreux prélat mourut le 22 octobre 1560. Son corps fut inhumé d'abord dans le couvent des Minimes de Beauregard (qui fut encore une de ses pieuses fondations), puis transporté plus tard dans l'église des Jésuites de Billom (*Gallia Christiana*, t. II, col. 297, *Moréri*, etc.);

3° Geraude du Prat, mariée : 1° avec Méri *de Rouvroy*, dit *de Saint-Simon*, seigneur de Précy et de Balagny-sur-Terrain, mort en 1526, fils de Guillaume de Rouvroy, *dit* de Saint-Simon, seigneur de Rasse, chambellan du roi François Ier, et de Marie de la Vacquerie; 2° par contrat du 23 février 1527, à René, baron *d'Arpajon*, sire de Séverac, maître d'hôtel de la reine Éléonore d'Autriche, décédé le 11 août 1542, fils de Jean IIe du nom, baron d'Arpajon et de Séverac, vicomte d'Hauterive, sénéchal de Rodez et échanson du roi, et d'Anne de Bourbon-Roussillon.

Fils naturel du chancelier du Prat.

Nicolas Dangu, *prêtre du diocèse de Chartres, légitimé par lettres-patentes du mois de septembre* 1540. *Il fut abbé de Juilly, conseiller-d'état, maître des requêtes, chancelier de Navarre en* 1555, *évêque de Seez, puis de Mende. Il mourut*

(1) Ses fils lui érigèrent dans ce couvent un superbe tombeau. Elle y est représentée à genoux, les mains jointes devant un prie-Dieu. Une colonne portant ces mots : *Vivre pour mourir*, est surmontée de la figure de la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. (*Hist. de Paris*, par Dulaure, t. III, p. 399.)

en 1567, et fut enterré dans l'abbaye de Juilly. (Voyez *Gallia Christiana*, t. I, col. 106; *de Thou*, liv. XXIII; et *Olhagaray*, fol. 508.)

D'ALÈGRE : de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de 6 fleurs de lys d'or.

VI. Antoine DU PRAT, IIIe du nom, seigneur de Nantouillet et de Précy, baron de Thiers et de Thoury, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, succéda à Pierre Brulart dans l'office de prévôt de Paris, qu'il remplissait en 1547. Il avait épousé, le 30 novembre 1527, Anne D'ALÈGRE, baronne de Viteaux et dame de Précy, fille et héritière de François d'Alègre, seigneur de Précy, grand-maître et général réformateur des eaux et forêts de France, et de Charlotte de Chalons, comtesse de Joigny et dame de Viteaux. Anne d'Alègre ayant survécu à Antoine du Prat, se remaria avec Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, au profit duquel elle disposa de tous ses biens au préjudice des enfants qu'elle avait eus de son premier mari. Ce fut la matière d'un grand procès, jugé aux états de Blois à l'avantage de la maison du Prat, et qui donna lieu à l'édit des secondes noces. Du mariage d'Antoine du Prat et d'Anne d'Alègre sont provenus :

1° Antoine, IVe du nom, dont on parlera plus bas;

2° Nicolas du Prat, baron d'Ancienville, mort célibataire;

3° Guillaume du Prat, baron de Viteaux, légataire du baron d'Ancienville, son frère. La fureur des duels, poussée dans le XVIe siècle à ses plus grands excès, n'a pas eu de héros plus redouté que le baron de Viteaux. Sa renommée s'était répandue en Espagne, en Allemagne et en Angleterre. Une inscription sans doute exagérée porte qu'il se battit en duel contre les rois de Bohême, de Pologne et de Suède (1). Le baron de Soupez, à Toulouse, Gonnelieu, premier écuyer de la grande-écurie du roi, et Antoine d'Alègre, baron de Milhau, son parent, périrent de sa main. Brantôme, ami et frère d'armes du baron de Viteaux, qu'il appelle le Parangon de France, explique la cause de ces deux derniers meurtres. Gonnelieu et d'Alègre avaient tué avec supercherie deux frères de Guillaume du Prat. La rencontre avec le baron de Milhau avait eu lieu sur le quai des Augustins, en face de l'hôtel de du Prat, en 1571.

(1) C'est-à-dire contre des champions choisis par ces princes.

Les deux Boucicaut, qu'on appelait les lions du baron de Viteaux, y tenaient tête à la suite d'Antoine d'Alègre, composée de cinq ou six gentilshommes. Une blessure grave que l'un des Boucicaut reçut à la cuisse, et qui força Guillaume du Prat à suspendre sa fuite, fut cause de son arrestation à dix lieues de Paris. Emprisonné au fort l'Évêque, il ne dut son salut qu'aux pressantes sollicitations du prévôt de Paris, son frère aîné, et du premier président de Thou. Ceux qui s'étaient montrés le plus acharnés à sa perte étaient le roi de Pologne (Henri III) et Louis de Berenger du Gua, son favori (1). La haine implacable de ce dernier força le baron de Viteaux à s'éloigner de la cour. Mais dans la nuit du 1er novembre 1575, il monta inopinément dans la chambre de du Gua, à travers ses gardes, l'attaqua près de son lit, quoiqu'il n'eût qu'un épieu pour se défendre, et le tua. Brantôme, qui perdait un ami dans le brave du Gua, n'a pas trouvé une seule expression pour flétrir cette atroce vengeance. Il s'émerveille au contraire de la dextérité avec laquelle le baron de Viteaux échappa à toute espèce de poursuites, tant l'habitude du duel et du meurtre était enracinée dans les mœurs de cette époque. Guillaume du Prat ne se montra pas long-temps sensible aux bons offices que lui avait rendus son frère aîné. Le 22 juin 1576, il se rendit dans son château de Nantouillet, le força à lui remettre des valeurs pour 4,000 écus, sous prétexte d'un supplément de partage, et emmena ses meilleurs chevaux. Le ressentiment poussa le prévôt de Paris à une action plus blâmable encore. L'année suivante, il dénonça son frère au roi Henri III, comme ayant conjuré avec d'autres contre sa personne, et s'offrit de le prouver par témoins (*Histoire des Grands-Officiers de la couronne*, t. VII, pp. 454, 455). Le baron de Viteaux, devenu la terreur même de sa famille, subit à son tour la destinée des duellistes. Le jeune Yves d'Alègre, baron de Milhau, vint un jour lui demander raison du sang de son père. Le rendez-vous fut donné le 7 août 1583, derrière le couvent des Chartreux, à Paris. Guillaume du Prat y fut tué. Brantôme cherche vainement

---

(1) L'animosité du roi de Pologne (auparavant duc d'Anjou) contre le baron de Viteaux avait eu pour cause une grave impolitesse de ce seigneur. Le duc d'Anjou (Henri III), le roi de Navarre (Henri IV), et Henri, duc de Guise, se présentèrent un soir à son hôtel d'Hercule, quai des Augustins, et lui demandèrent à souper. Guillaume du Prat ne parut pas et envoya un insolent refus. Les princes, indignés, ordonnèrent qu'on les servît sur-le-champ, puis après leur souper, ils firent piller l'hôtel et jeter l'argenterie par les fenêtres. Le roi Charles IX, auquel le baron se plaignit, fit défense au premier président d'informer sur cette affaire. Cette anecdote et le caractère turbulent du baron de Viteaux expliquent suffisamment la défaveur où il était tombé à la cour.

à insinuer par des on dit qu'Yves d'Alègre avait la poitrine couverte d'une légère cuirassine peinte couleur de chair. Il eût pu trouver une explication plus naturelle de l'issue de ce combat, dans l'âge du baron de Viteaux et la vigueur de son adversaire, animé d'ailleurs par un juste ressentiment. Guillaume du Prat n'avait pas été marié.

Fille naturelle du baron de Viteaux :

Fortune du Prat;

4° François, auteur de la branche des *barons* DE THIERS et DE VITEAUX, rapportée ci-après;

5° N... du Prat, tué à l'âge de quinze ans par le seigneur de Gonnelieu. Il était alors attaché au service du duc d'Alençon (*Brantôme*);

6° Antoinette du Prat, mariée à Christophe *d'Alègre*, seigneur de St-Just et d'Oisery, fils de Gabriel, baron d'Alègre, et de Marie d'Estouteville. Elle mourut à Paris en 1598;

7° Renée du Prat, épouse de François *de Chabannes*, marquis de Curton, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général en Auvergne, où il gagna, en 1590, la bataille d'Issoire contre le comte de Randan, chef des troupes de la ligue. Il était fils de Joachim de Chabannes, baron de Curton, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, et de Catherine-Claude de la Rochefoucauld;

8° Françoise du Prat. Elle fut la première femme de François *des Essarts*, chevalier, seigneur de Sautour, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son écuyer d'écurie et lieutenant en Champagne, tué à Trèves le 18 juin 1590, fils de Claude des Essarts, seigneur de Thieux et de Sormery, et de Gabrielle Gouffier de Fougeroux;

9° Jeanne du Prat, dame de Puisieux et en partie de Viteaux. Elle ne fut pas mariée et fit son testament le 8 mai 1604 en faveur de Louis-Antoine du Prat, son petit-neveu.

DE BARBANÇON : d'argent, à 3 lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.

VII. Antoine DU PRAT, IVe du nom, seigneur de Nantouillet et de Précy, baron de Thoury, reçu prévôt de Paris le 19 février 1553, à la place de son père, fut depuis chambellan du roi Charles IX. Il eut pour femme Anne DE BARBANÇON, sœur de Louis de Barbançon, dernier rejeton de l'illustre maison des barons de Barbançon en Hainaut, et fille de François de Barbançon, seigneur de Cany, et d'Antoinette de Wavrin de Waziers. Un arrêt du parlement de Paris

prononça sa séparation d'avec son mari. Antoine du Prat mourut en 1588. Anne de Barbançon se remaria à René Viau, seigneur de Chanlivault et de l'Etang, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur d'Auxerre. Elle avait eu de son premier mari :

1° Michel-Antoine, dont l'article suit;

2° Antoine du Prat, abbé de Bonlieu. Il fut tuteur des enfants de François du Prat, baron de Thiers, et comme tel il obtint, le 12 juillet 1583, la confirmation de tous les privilèges dont jouissaient les seigneurs de Formeries; et particulièrement du droit de marché franc et exempt de toutes impositions le mercredi de chaque semaine;

3° Louise du Prat, mariée : 1° le 9 mai 1598, avec René *de Chandieu*, marquis de Nesle et comte de Joigny; 2° le 16 février 1611, avec Charles *de Berbisy*, seigneur d'Hérouville;

4° Michelle du Prat, dame de Précy et de Puisieux, morte en 1626, sans avoir été mariée;

5° Catherine du Prat, abbesse de Notre-Dame-des-Clerets, près Nogent-le-Rotrou, morte le 15 novembre 1640, à 57 ans.

VIII. Michel-Antoine DU PRAT, seigneur de Nantouillet et de Précy, baron de Thoury, fut tué en duel par le comte de Sault le 12 mars 1606. Il avait épousé Marie SÉGUIER, fille de Pierre Séguier, marquis de Sorel, président au parlement de Paris, et de Marie du Tillet de la Bussière. Il avait eu de ce mariage un fils et deux filles :

SÉGUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

1° Louis-Antoine, qui suit;

2° Louise du Prat, mariée, au mois d'août 1626, à Gabriel-Aldonce *de Castelnau*, comte de Clermont-Lodève, marquis de Saissac, fils d'Alexandre, baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, marquis de Saissac, et de Catherine de Caumont;

3° Anne du Prat, femme du seigneur *de Chastelas*.

IX. Louis-Antoine DU PRAT, marquis de Nantouillet et de Précy, baron de Thoury, mort au mois d'avril 1681, à l'âge de 81 ans, avait épousé, le 16 novembre

DE BARADAT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 roses d'argent.

1626, Madelaine DE BARADAT, sœur de Henri de Baradat, évêque de Noyon et pair de France, et de François de Baradat, favori de Louis XIII, et fille de Guillaume de Baradat, seigneur de Damery, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, et de Susanne de Romain, dame de Fontaines. Ses enfants furent :

1° Louis du Prat, marquis de Nantouillet, commandant les gendarmes du cardinal Mazarin, tué à la bataille du faubourg St-Antoine en 1652, à l'âge de 22 ans ;

2° François-Henri du Prat, marquis de Nantouillet après son frère aîné. Il eut le commandement du régiment de cavalerie de la Reine (Anne d'Autriche). Il mourut en 1697, sans enfants de ses deux mariages avec demoiselle *de Jarente de Senas*, fille du marquis de Senas, et Louise *d'Aguesseau*, veuve de Philippe Guyon, receveur-général des finances à Alençon ;

3° Louis-Antoine du Prat. Il fut lieutenant dans le régiment de son frère ;

4° François, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

5° Geneviève du Prat, morte sans alliance ;

6° Madelaine du Prat, mariée à Gilbert *de Chaslus*, marquis de St-Priest, fils de Claude de Chaslus, baron d'Orcival, et d'Antoinette de St-Priest.

X. François DU PRAT DE BARBANÇON, Ier du nom, connu du vivant de ses frères sous le nom de chevalier de Nantouillet, fut depuis comte de Barbançon, marquis de Cany, etc., par succession de son arrière-grand-oncle, Louis de Barbançon, seigneur de Cany, qui l'avait substitué à ses biens, nom et armes (1). Il fut aussi capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, et premier maître-d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans. Il mourut le 25 juin 1695. Il avait épousé, le 20 juin 1685, Marie-Anne COLBERT DU TERRON, fille de Charles Colbert, seigneur du Terron,

COLBERT : d'or, à la bisse d'azur.

(1) Depuis cette époque cette branche a *écartelé aux* 1 *et* 4 DE BARBANÇON ; *aux* 2 *et* 3 *contre-écartelés de gueules, à la bande d'or*, qui est DE CHALONS ; et *d'or, au cor de chasse d'azur*, qui est D'ORANGE ; *sur le tout* DU PRAT.

marquis de Bourbonne, conseiller-d'état. Elle se remaria, au mois de juin 1699, avec Hyacinthe *Thomas*, comte de la Cannelays, maréchal de-camp et gouverneur de Bellè-Isle, et mourut le 5 juin 1719, ayant eu de son premier mari :

1° François, IIe du nom, qui suit ;

2° François-Henri du Prat, *dit* le chevalier de Barbançon, reçu dans l'ordre de Malte en 1695.

XI. François du Prat de Barbançon, IIe du nom, comte de Barbançon, marquis de Nantouillet, de Cany et de Varennes, baron de Viteaux, seigneur du Plessis d'Alègre, etc., fut grand-veneur de Philippe II, duc d'Orléans, régent, colonel d'un régiment d'infanterie et brigadier des armées du roi le 1er février 1719. Il avait épousé, le 8 octobre 1712, Claire-Charlotte-Séraphine du Tillet, morte aux eaux de Bourbonne le 21 juillet 1744. Elle était fille de Jean-François du Tillet, vicomte de Saint-Mathieu, et de Jeanne de Bohan, comtesse de Nanteuil. Le marquis de Nantouillet mourut à l'âge de 66 ans le 15 décembre 1748. Il avait eu de son mariage :

du Tillet : d'or, à la croix patée et alésée de gueules.

1° Louis-Antoine, qui suit ;

2° François-Antoine du Prat de Nantouillet, baron de Viteaux, mort sans postérité ;

3° Françoise du Prat, religieuse aux Chazes en Auvergne ;

4° N... du Prat, abbesse de la Joye, près Nemours, au diocèse de Sens, en 1758 ;

5° Une autre fille, qui fut aussi religieuse.

XII. Louis-Antoine du Prat de Barbançon, marquis de Barbançon, lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1714. Entré au service comme lieutenant réformé au régiment du Roi le 11 février 1731, il y obtint une enseigne le 23 septembre suivant. Il marcha avec ce régiment à l'armée d'Italie en 1733, et se trouva aux siéges de Pizzighitone, de Milan, de Novarre et de Tortone durant cette campagne et la suivante. Le 25 mars 1734, il passa capitaine au régi-

ment de Toulouse, cavalerie, et assista la même année aux batailles de Parme et de Guastalla. Le 23 mars 1735, il prit le commandement d'un régiment de cavalerie de son nom (Barbançon) à la tête duquel il combattit à l'affaire de Clausen. En 1741, son régiment faisait partie de l'armée de la Meuse. Marchant avec la 3e division de l'armée, il le conduisit en Westphalie et passa l'hiver dans le duché de Berg. Lorsque l'on marcha sur les frontières de la Bohême, le marquis de Barbançon se trouva à plusieurs escarmouches très-vives, et prit part au secours de Braunau et au ravitaillement d'Egra. Rentré en France avec l'armée, au mois de juillet 1743, il contribua à la défaite des ennemis à Rhinvillers. A l'armée du Rhin, l'année suivante, il commanda son régiment à la reprise des lignes de Weissembourg et de la Lautern. Il reçut le brevet de brigadier de cavalerie le 2 mai de la même année, se trouva à l'affaire de Haguenau et à la prise de Cronembourg, puis, en 1746, sous le prince de Conty, aux siéges de Mons et de Charleroy, et sous le maréchal de Saxe au siége de Namur et à la bataille de Raucoux. En 1747, il combattit à Lawfeldt, et l'année suivante au siége de Maestricht, dans les Pays-Bas. Il avait été créé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748. A la fin de cette campagne il fut contraint de quitter l'armée pour aller aux eaux rétablir sa santé. Il fut nommé premier veneur du duc d'Orléans en 1752, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons le 17 décembre 1754, et lieutenant-général des armées le 1er mai 1758. Il fut employé dans ce grade au camp de Dunkerque, puis sur les côtes de Flandre (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. v, p. 596). Le marquis de Barbançon avait épousé : 1° le 22 février 1735, Angélique-Françoise-Joséphine DE THIARD DE BISSY, petite nièce du cardinal de Bissy, morte en couches à 17 ans le 30 septembre 1736. Elle était fille d'Anne-Claude de Thiard, marquis de Bissy, et d'Anne-Angélique-Henriette-Thérèse Chauvelin; 2° le 26 mars 1749, Antoinette-Eléonore DE FAY DE LA TOUR-MAUBOURG, morte aussi en couches le 25 juin

DE THIARD : d'or, à 3 écrevisses de gueules.

DE FAY : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

1750, fille de Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et de dame Marie-Susanne Bazin de Besons, fille du maréchal de Besons. Le marquis de Barbançon a eu :

Du premier lit :

1° Un fils, né en 1736, mort le 26 mai 1746;

Du second lit :

2° Augustin-Jean-Louis-Antoine, qui suit;

XIII. Augustin-Jean-Louis-Antoine DU PRAT, comte, puis marquis de Barbançon, né à Paris le 10 juin 1750, entra au service dès l'âge de 8 ans comme officier à la suite de la cavalerie. Il passa avec le même grade à la suite des carabiniers en 1765, et fut nommé successivement capitaine au régiment de Noailles en 1768, colonel à la suite de la cavalerie en 1773, colonel au régiment d'Orléans le 23 juin 1775, chevalier de l'ordre de St-Louis le 11 juin 1783 et maréchal-de-camp le 24 mars 1790. Il a émigré l'année suivante, et est décédé sans postérité.

BARONS DE THIERS ET DE VITEAUX.

(Branche éteinte.)

VII. François DU PRAT, baron de Thiers, seigneur de Formeries, chambellan du duc d'Anjou, quatrième fils d'Antoine du Prat, III[e] du nom, seigneur de Nantouillet, et d'Anne d'Alègre, fut tué en duel par Antoine d'Alègre, baron de Milhau (Brantôme, *des Duels*, p. 117). Il avait épousé Anne SÉGUIER, qui se remaria avec Hugues de la Vergne, chambellan et capitaine des gardes du duc d'Anjou. Elle était fille de Pierre Séguier, seigneur de la Verrière, lieutenant-criminel de Paris, et de Catherine Pinot. Elle eut de son premier mari :

SÉGUIER : comme à la p. 15.

1° Antoine, IVe du nom, qui suit;

2° Philippe du Prat, dame d'Acy en Valois, première femme de Clément *de Cosnac*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant au gouvernement de Soissons, fils puîné de Galiot de Cosnac, écuyer, seigneur de Cosnac et de Creisse, et d'Antoinette de Plas. Philippe du Prat fut célèbre par son esprit, son imagination brillante et son savoir. Elle fut aimée de Jean d'Avost, officier de la reine Marguerite, traducteur des sonnets de Pétrarque, et exerça la muse de ce poète en 1583 et 1584;

3° Anne du Prat, demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis en 1584. Elle épousa Honorat *Prévost*, chevalier, seigneur du Chastelier-Portault, de Bressigny, de la Ferté, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort sans enfants en 1592, fils de Jean Prévost, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Paule Chabot. La Croix du Maine dit que cette dame, sa sœur, et Anne Séguier, leur mère, écrivaient avec beaucoup de politesse, soit en prose, soit en vers, en français et en latin.

DE SAYVE : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 couleuvres de gueules.

VIII. Antoine DU PRAT, IVe du nom, baron de Thiers, de Viteaux et de Formeries, obtint, le 23 février 1584, avec ses sœurs, des lettres pour sortir de la tutelle de Simon de la Haye, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, qui leur avait été donné pour tuteur après la mort d'Antoine du Prat, abbé de Bonlieu. Le baron de Thiers épousa Chrétienne DE SAYVE, dame de Jumeaux, en Bourgogne, fille de Claude de Sayve, chevalier, seigneur de Monculot, président de la chambre des comptes de Dijon, et de Charlotte Noblet. Ses enfants furent :

1° René du Prat, baron de Jumeaux, maréchal de bataille, mort en 1647;

2° Antoine, V^e^ du nom, qui suit;

3° Charlotte du Prat, mariée, en 1623, à Pierre *du Fay*, chevalier, baron de la Mezangère, de Marcilly, de Saint-André, etc.

DES BARRES : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée de 3 croissants d'argent.

IX. Antoine DU PRAT, V^e^ du nom, baron de Viteaux et de Formeries, décédé au mois d'août 1648, s'était allié, en 1632, avec Claude DES BARRES, fille de Pierre des Barres, baron de Ruffey, président au parlement de Dijon, et de Charlotte Bourgeois de Moulleron. De ce mariage sont provenus :

1° Louis-Antoine, qui suit;

2° René du Prat, né en 1636, mort le 18 septembre 1642;

3° Perrette-Françoise du Prat, épouse d'Antoine *de Guinault*, chevalier;

4° Marie-Antoinette du Prat, mariée, par contrat du 28 février 1679, avec Christophe *de Bonneval*, chevalier, seigneur de Jouy, mort en 1685. Elle vivait encore en 1699;

5° N... du Prat, religieuse à Châtillon-sur-Seine;

6° N... du Prat, } mortes sans alliance.
7° N... du Prat, }

X. Louis-Antoine DU PRAT, baron de Viteaux, de Formeries, etc., épousa Anne LENET, fille de Pierre Lenet, procureur-général au parlement de Dijon, et de Nicole de Souis. Il mourut en 1729, après avoir disposé de la majeure partie de ses biens (plus de 40 mille livres de rente) en faveur de François II du Prat, comte de Barbançon, son cousin. Le baron de Viteaux a eu deux fils et une fille :

LENET : d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 quintefeuilles d'or.

1° Louis-Antoine-Bernard du Prat, marquis de Formeries, né le 21 février 1687, marié, en 1711, avec Charlotte-Angélique *le Bourgoing*, fille de Charles le Bourgoing, marquis de Folin, et de Marguerite-Françoise Amelot, et sœur de Marguerite-Françoise le Bourgoing, épouse de Paul de Grivel de Grossove, comte d'Ourouer. Le marquis de Formeries mourut sans postérité le 6 juin 1712. Il était colonel d'infanterie;

2° Jacques du Prat, religieux bénédictin à l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon;

3° Antoinette du Prat, prieure des Ursulines de Châtillon-sur-Seine.

BRANCHE DE GONDOLE.

SEIGNEURS DE BOUSDE, DE NAZAC, DES CORNETS, etc.

V. Thomas-Annet DU PRAT, écuyer, seigneur de Veyrières, de Gondole, de Peyrusse, de Bousde, etc., fils puîné d'Antoine I du Prat, seigneur de Veyrières, fut successivement juge de la ville d'Issoire, bailli

d'Annonay et capitaine de la forteresse d'Argental par provisions de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, du 29 janvier 1527. Il est qualifié co-seigneur de Chavagnac dans un aveu et dénombrement fourni, le 30 juillet 1537, à la baronnie de Mercœur, par Antoine, seigneur de Chavagnac, et mourut en 1540. Il avait épousé Gabrielle DE CHASLUS, fille et héritière de Robert de Chaslus, seigneur de Bonsde, de Gondole, etc., et de Marie de Rochefort. Dans le testament que fit Gabrielle de Chaslus, le 27 octobre 1552, elle nomme ses trois fils, outre une fille, qu'elle avait eus. Leurs noms sont :

DE CHASLUS : échiqueté d'or et de gueules.

1° Antoine-Paul, qui a continué la postérité ;

2° Guillaume du Prat, que sa mère institua héritier avec ses frères ;

3° Thomas du Prat, seigneur de Gondole, qui fut mis sous la curatelle de sa mère en 1540. Il eut pour fils :

Annet du Prat, seigneur de Gondole. Celui-ci a laissé de son mariage avec Madelaine *de Mars* :

Anne du Prat, qui épousa, en 1596, François-Jean *de Chaslus* ;

4° Gabrielle du Prat, femme de Guillaume *de Sudre*.

VI. Antoine-Paul DU PRAT, écuyer, seigneur de Bousde, co-seigneur de Chavagnac, fit un partage avec ses frères en 1552. Il épousa, par contrat du 9 février 1564, Perronnelle DE SAILLANS, fille de Jean, seigneur de Saillans. Il fit son testament le 9 janvier 1568, et laissa deux fils :

DE SAILLANS : d'azur, à la tour à 3 donjons d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

1° François du Prat, seigneur de Bousde, marié, par contrat passé à Nonnette le 20 février 1591, avec Louise *de Montainard*, fille de Jean de Montainard et de Jacqueline de la Suchère. Ils ont eu pour fille :

Maximilienne-Gasparde du Prat, mariée, le 16 novembre 1619, avec Pierre *de Douhet*, seigneur de Montbrison, fils d'Antoine de Douhet, seigneur de Marlat, et d'Anne de Belvezer. De ce mariage naquit, entre autres enfants :

Jérôme de Douhet de Marlat, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré d'Auvergne en 1642 ;

2° Claude-François, qui a continué la descendance.

VII. Claude-François DU PRAT, écuyer, seigneur de Nazac, puis des Cornets, institué héritier de son père avec son frère François le 9 janvier 1568; fit un partage avec ce dernier le 22 janvier 1594. Il porta les armes pour le service du roi sous le maréchal de Saint-Geran, suivant plusieurs certificats de ce seigneur. Il avait épousé, le 25 novembre 1596, Marguerite, dame DE RIBES, qui le rendit père de deux fils :

DE RIBES : d'or, à une montagne de gueules, surmontée d'une fleur de lys du même.

1° Jean-François, qui suit;

2° François-Dominique, auteur de la branche des *seigneurs* DE RIBES, *comtes* DU PRAT, rapportée ci-après.

VIII. Jean-François DU PRAT DE NAZAC, seigneur des Cornets, fut nommé, les 30 août 1634 et 14 novembre 1635, cornette, puis lieutenant de la compagnie du comte de Saint-Aignan. De son mariage contracté, le 14 décembre 1638, avec Claude DE FAIDIDES DE CHALANDRAS, fille de François de Faidides, écuyer, seigneur de Chalandras, d'Yvoine, etc., et de demoiselle des Bravards d'Eissat, sont issus :

DE FAIDIDES : d'or, à 3 taupes de sable.

1° Jean-Joseph, qui suit;

2° Claude-Dominique du Prat, reçu chanoine comte de Brioude en 1662.

IX. Jean-Joseph DU PRAT, chevalier, seigneur des Cornets, fut marié avec Françoise DE BOURNAT DE LA FAYE, et fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Il n'a laissé que deux filles :

DE BOURNAT : d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 cors de chasse de sable, liés de gueules.

1° Catherine du Prat, dame des Cornets, qui était sous la tutelle d'Alexandre de la Salle, écuyer, sieur de Luzère, en 1706, date d'un hommage qu'il rendit pour elle à raison d'une maison forte et directe, situées en la paroisse de St-Jean de Glaine, élection de Clermont (*Chambre des comptes de Paris*, registre 507, p. 125);

2° Françoise, dont l'article suit.

X. Françoise DU PRAT, dame des Cornets après sa sœur, avait été mariée, au mois de février 1710,

D'AURELLE : d'or, au chevron d'azur, surmonté d'un lambel renversé de gueules.

avec Louis-Joseph d'AURELLE, seigneur de la Frédière, de Pizé, etc. De leur mariage sont provenus deux fils et deux filles :

1° François-Hector d'Aurelle, seigneur de la Frédière et des Cornets, capitaine d'infanterie, marié, le 27 août 1736, avec Michelle *du Lac*, fille unique de Michel du Lac, chevalier, seigneur dudit lieu, de Badefort, etc., et de Marie de Bosredon du Puy-Saint-Gulmier, dont postérité ;

2° Pierre-Antoine d'Aurelle ;

3° Marie-Catherine d'Aurelle ;

4° Françoise-Adrienne d'Aurelle.

SEIGNEURS DE RIBES, COMTES DU PRAT.

VIII. François-Dominique DU PRAT, chevalier, seigneur de Ribes des Salles, de Layre, de la Bressoulière, etc., fut d'abord enseigne de la compagnie du chevalier de Bellebrune, puis enseigne de la compagnie Colonelle du même régiment et lieutenant de la compagnie Mestre-de-Camp du régiment de Piémont. Ses services lui valurent une pension de 2,000 livres, que lui fit le roi, et dont il jouissait en 1643. Il était écuyer de la grande-écurie de Louis XIV en 1659, et maître-d'hôtel de la duchesse d'Orléans (Henriette-Anne d'Angleterre), lorsque lui et son frère Jean-François du Prat, seigneur des Cornets, furent maintenus dans leur noblesse par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 2 décembre 1666. François-Dominique du Prat est qualifié maître-d'hôtel du roi dans un aveu et dénombrement qu'il fit, en 1669, des châtellenies, terres et seigneuries de la Bressoulière, de Mozun, de Bougheat, etc., près Billom (*Chambre des comptes de Paris*). Il avait épousé, en 1647, Marie-Catherine DES BRAVARDS D'EISSAT (1), fille d'Antoine des Bravards, écuyer, seigneur d'Eissat et du Bouy, et d'Isabeau de Languedoue de Pussay. Il laissa deux fils :

DES BRAVARDS D'EISSAT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 billettes du même.

(1) Famille ancienne et des mieux alliées de la province d'Auvergne, laquelle a prouvé sa filiation devant M. de Fortia, intendant de cette province, depuis l'année 1364. Elle a donné un chanoine-comte de Brioude en 1552.

1° Jean-François, comte du Prat, chevalier, seigneur de Ribes, des Salles, de la Bressoulière, etc., capitaine d'une compagnie de chevau-légers, vivant en 1716. Il avait été marié, le 16 avril 1690, avec Adrienne-Geneviève *Baron de Cottinville*, fille d'Antoine Baron de Cottinville, seigneur de Pussay, conseiller du roi en ses conseils, et d'Adrienne de Maupeou d'Ableiges. N'ayant pas eu d'enfants, il institua Claire-Françoise du Prat, sa nièce, son héritière universelle, sous la condition que son fils unique porterait le nom et les armes de la maison *du Prat* (1);

2° Jean-Baptiste-Gaston, qui suit.

IX. Jean-Baptiste-Gaston du Prat, chevalier, fut exempt des gardes-du-corps du roi et mourût en 1704, laissant du mariage qu'il avait formé, en 1696, avec Anne-Angélique d'Adoncourt, une fille unique dont on va parler. D'Adoncourt:

X. Claire-Françoise du Prat, née le 13 octobre 1698, fut mariée, le 25 janvier 1717, avec Jean-François des Bravards d'Eissat, chevalier, seigneur de Montrond, fils de feu Jean-François des Bravards d'Eissat, seigneur de Montrond, et de Jacqueline de Vidal. Leur fils unique : Des Bravards : comme ci-dessus.

XI. Jean-Baptiste des Bravards d'Eissat, comte du Prat, seigneur des Salles, de Montrond, etc., né le 10 mars 1720, épousa, au mois de juin 1739, Marie-Anne-Horace de Saulx-Tavannes, fille de haut et puissant seigneur Nicolas de Saulx, marquis de Tavannes, vicomte de Piramont, baron de Montgilbert et du Mazet, et d'Antoinette de Sève de Flechères. Il habitait son château des Salles en 1774. Il avait eu cinq enfants : De Saulx-Tavannes : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1° Jean-Louis des Bravards d'Eissat, comte du Prat, né en 1745, fut successivement cornette dans le régiment de Bourbon-Busset, cavalerie, le 1er février 1759, aide-de-camp du prince de Condé en 1762 et capitaine dans Royal-Picardie en 1763. Le comte du Prat passa avec rang de lieutenant-colonel dans les grenadiers à cheval en 1765.

(1) En vertu de cette substitution les descendants de Claire-Françoise du Prat ont écartelé leur écu *aux* 1 *et* 4 des Bravards d'Eissat, et *aux* 2 *et* 3 du Prat. Ils le somment d'une couronne de comte et portent pour supports 2 lions.

Réformé en 1776, il devint lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, infanterie, le 28 avril 1778, et fut créé chevalier de l'ordre de St-Louis. Il a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 28 avril 1794. Il n'avait pas été marié;

2° Étienne-Marie, qui a continué la postérité;

3° Joseph-Antoine-Charles des Bravards d'Eissat du Prat, bachelier de Sorbonne, reçu chanoine honoraire du chapitre noble d'Ainay, au diocèse de Lyon en 1774. (La *France chevaleresque et chapitrale*, par le vicomte de G.., année 1787, p. 151.) Il est mort à Paris le 29 octobre 1829;

4° Antoinette-Françoise-Marie des Bravards d'Eissat du Prat, prieure de St-Benoît à Lyon, puis abbesse de Croupières;

5° Claire-Nicole des Bravards d'Eissat du Prat, morte religieuse au couvent de St-Benoît de Lyon en 1779.

PIERRE: d'azur, à une clé d'argent et un bourdon d'or en sautoir, en chef une étoile d'argent, et en pointe une coquille d'or.

XII. Étienne-Marie DES BRAVARDS D'EISSAT, comte du Prat, officier au régiment de la Vieille-Marine, épousa, le 29 juin 1791, Céleste-Augustine-Catherine PIERRE DE SAINCY (1). De ce mariage est issu un fils, qui suit :

MERLAT:

XIII. Marc-Louis-Gabriel DES BRAVARDS D'EISSAT, comte du Prat, né le 25 septembre 1792, a épousé à Lyon, au mois de février 1824, Anne-Jeanne-Joséphine MERLAT, dont il a eu trois enfants :

1° Gabriel-Antoine du Prat, né à Lyon le 21 avril 1838;

2° Céleste-Augustine-Françoise-Marie du Prat, née à Lyon le 21 septembre 1825,

3° Marie-Madelaine du Prat, née à Lyon le 9 avril 1827.

---

(1) Deux demoiselles de Saincy, Anne et Françoise-Marie, filles de Pierre Pierre, écuyer, seigneur de Saincy, de Franay et autres terres, et d'Augustine-Guillemette Ferrand, furent mariées, la première : 1° à François *de la Chassague*, écuyer, seigneur d'Uxeloup, au diocèse de Nevers; 2° à François *de Courvol*, capitaine au régiment d'Agénais; et la seconde, en 1694, à Lazare *de Courvol*, écuyer, seigneur de Lucy, frère de François, et fils aîné de François de Courvol, chevalier, seigneur de Grandvaux, de Lucy, de Montas, etc., et de Marguerite de Pagany. Deux tantes de la comtesse du Prat avaient épousé MM. *de Livron* et *de Tardy*. Son père, Jean-Jacques Pierre de Saincy, seigneur de Saint-Cy, de Franay, etc., marié, en 1752, avec Pierrette-Catherine-Gabrielle *de Maulnory*, dont il a eu quatre filles, fut l'une des 32 victimes que le tribunal révolutionnaire fit périr après la prise de Lyon.

BRANCHE DE HAUTERIVE.

SEIGNEURS DE NIOLET, DE LA BARTHE, DE ROUEE, etc.
Marquis et comtes du Prat (1).

IV. Claude DU PRAT, seigneur de Hauterive, puis de Niolet après son frère Guillaume, fils puîné d'Annet du Prat, Ier du nom, et de Beraude Charrier, est qualifié capitaine de Milhau dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne* (t. VI, p. 453). Il épousa, en 1472, Gabrielle DE SUDRE, petite-nièce de Guillaume de Sudre, cardinal et évêque d'Ostie, de laquelle il eut, entre autres enfants :

DE SUDRE : d'azur, à 3 globes cintrés d'or, croisés d'argent.

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Antoine du Prat, énoncé fils de feu Claude du Prat dans l'acte d'investiture de la terre de Beaurecueil, en faveur de Thomas Bohier, écuyer, seigneur de Saint-Ciergues, par acte du 6 janvier 1500, auquel fut aussi présent Antoine du Prat, fils de feu Guillaume. Antoine du Prat était capitaine de Milhau en 1531. Sa destinée ultérieure n'est pas connue;

3° Vital, dont l'article viendra après celui de Jacques, son frère aîné;

4° Françoise du Prat, mariée à Jacques *le Clerc*, dit *Coctier*, seigneur d'Aunay et de Nonneville;

5° Claudine du Prat, mariée, en 1504, à Jean *Barillon*, sieur de Murat, secrétaire du roi et premier commis du chancelier du Prat.

V. Jacques DU PRAT, seigneur de Hauterive, de Niolet et d'Auzac, qualifié élu pour le roi en l'élection de Clermont dans une quittance qu'il donna le 10 février 1529, avait épousé, le 12 février 1518, Madelaine D'ORADOUR, fille de Jacques, seigneur d'Oradour,

D'ORADOUR : de gueules, à la croix de Toulouse d'or.

(1) Cette branche a toujours conservé ses armes pleines et entières, telles qu'elles sont décrites en tête de la généalogie : elle somme son écu de la couronne de marquis, et porte pour supports deux lions et pour devise : *Spes mea Deus*.

et d'Antoinette de Cortial, Madelaine d'Oradour vivait encore en 1562. Elle était veuve dès 1554. Jacques du Prat en avait eu :

1° Blaise du Prat, mort sans postérité;

2° Jeanne du Prat, dame de Hauterive, épouse de Jacques *de Boniol*, seigneur de Benazat. Ils vivaient en 1576;

3° Françoise du Prat, mariée à Jean *d'Orlat*, écuyer. Elle lui donna les biens qu'elle avait à Broc, en Auvergne, et ils les vendirent à Jean de Montmorin.

DU PUIS : d'azur, à 3 têtes de lion d'or.

V. Vital DU PRAT, écuyer, fils puîné de Claude, seigneur de Hauterive, et de Gabrielle de Sudre, épousa, en 1517, Bertrande DU PUIS, de laquelle il eut deux fils et une fille :

1° Antoine du Prat. Il fut tué en duel, en 1549, par le baron de Magnasse;

2° Gaspard, qui a continué la postérité;

3° Dauphine du Prat, mariée, vers l'année 1540, avec Raimond *de la Trémolière*, seigneur de Rouffiac et d'Alenc, qui en eut, entre autres enfants :

Catherine de la Trémolière, alliée, par contrat du 16 janvier 1564, avec Jacques *de Méalet*, seigneur de Fargues, de Romegoux et de la Chapelle, gentilhomme de la chambre du roi.

DE TORREBREN :

VI. Gaspard DU PRAT, écuyer (filleul de l'amiral de Coligny), ayant embrassé la religion prétendue réformée, fut nommé gouverneur de la ville de Bazas pour le roi de Navarre, gouverneur-général de la Guienne. Il épousa, en 1562, Marguerite DE TORREBREN. Il fut tué à Paris le jour de la St-Barthélemi 1572, avec l'amiral de Coligny; et sa femme, ainsi que deux de ses enfants furent massacrés à Bazas, et leurs biens furent pillés et confisqués, étant de la religion protestante.

VII. Isaac DU PRAT, écuyer, fils de Gaspard et de Marguerite de Torrebren, fut d'abord capitaine dans le régiment de Champagne, puis commandant de la forteresse d'Argental dans le Vivarais. Quelque temps

après il se retira à Nérac, où il fit abjuration de la religion prétendue réformée, et se maria, en 1605, avec Marcelle DE BELLET. De ce mariage est né ; DE BELLET : d'or, à la croix de sable.

VIII. Jacques DU PRAT, écuyer, seigneur de Saint-Aignan, de la Barthe et de Berry, lequel épousa, en 1640, damoiselle Catherine DU CLÉDAT, née à la Réole, et qui le rendit père de : DU CLÉDAT :

1° Antoine du Prat, mort sans postérité ;

2° Jacques du Prat, prieur de Sainte-Marguerite et curé de Rouez, dans le Maine ;

3° Jacques du Prat, qui fut marié à la Réole. De lui est issu par plusieurs générations :

Messire Esprit-Pierre du Prat, curé de Rouez, qui assista comme cousin de Pierre-Antoine du Prat, seigneur de la Goupillière, à son contrat de mariage, en 1771, avec Susanne des Portes de Saint-Père. Il émigra et mourut à Santander, en Espagne ;

4° Pierre, IIe du nom, dont l'article suit.

IX. Pierre DU PRAT, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Barthe en Guienne, et de Rouez au Maine, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, épousa, par contrat du 12 février 1684, passé devant Gaudicher, notaire royal à Angers (1), damoiselle Dorothée LE MAIRE DE MILLIÈRES, baptisée le 15 mars 1651 (2), fille de feu messire Jean le Maire, chevalier, LE MAIRE : d'argent, au sautoir de sable.

(1) Dans le contrat il est qualifié sieur de la Barthe et de Berry, fils de défunts Jacques du Prat, écuyer, sieur de St-Aignan, de la Barthe et de Berry, et de damoiselle Catherine du Clédat. Dans l'acte de bénédiction nuptiale, du 14 février 1684, il est qualifié messire Pierre du Prat la Barthe, écuyer, et il est dit que ses père et mère sont du diocèse de Bazas.

(2) On a le tableau des 16 quartiers de Dorothée le Maire de Millières. Ce sont : le Maire, de Saint-Gortars, de Melet, de la Godière, de Ferreguin, de Bouville, de Montesson, Jagu, de Rousseau, le Maire de la Rochejacquelein, de Chazay, de Savary, de Juigné, de Pierres du Plessis-Baudouin, de Saint-Melaine et de Lisle.

La famille le Maire est éteinte, ses trois branches de Millières, de Courtemanche et de Cordouan n'étant plus représentées que par des filles.

seigneur de Millières et de la Goupillière, et de dame Madelaine de Rousseau. Pierre du Prat fit registrer ses armes, *d'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de sinople*, et celles de sa femme : *d'argent, au sautoir de sable*, conformément à l'ordonnance rendue par les commissaires-généraux du conseil, le 28 juin 1697, à l'*Armorial général de France*, généralité de Paris, nos 602 et 603. Il mourut au château de la Goupillière le 25 octobre 1725, âgé de 70 ans. Sa veuve se retira au couvent des ursulines du Mans, où elle décéda le 5 juin 1730, dans sa 80e année. Leurs enfants furent :

1° Pierre-Jacques-Michel, dont l'article suit ;

2° Pierre-Jean-Baptiste du Prat, prêtre, docteur de la faculté de Paris, de la maison et société royale de Navarre, abbé commendataire de l'abbaye royale de St-Jean-en-Vallée de Chartres et aumônier du duc d'Orléans, régent, et grand-vicaire du diocèse de Montpellier en 1740 ;

3° Jeanne-Thérèse-Dorothée du Prat, baptisée le 1er décembre 1689, en l'église collégiale de Landau, mariée, par articles du 15 et contrat du 19 mars 1707, passé devant Bloche et Provost, notaires au Maine (mariage célébré le 23 du même mois), avec messire Antoine-Jacques *de Faudoas*, comte de Sérillac, gouverneur pour le roi des ville et château d'Avranches en Normandie, fils de Pierre de Faudoas, comte de Sérillac, capitaine au régiment de Hocquincourt, cavalerie, et de dame Marie-Charlotte de Courtarvel-Pezé. Elle mourut à 19 ans au château de Courteillé, au Maine, au mois d'octobre 1708, laissant une fille :

Charlotte-Dorothée de Faudoas de Sérillac, mariée à Michel *Eon de la Buronie*, comte de Cely ;

4° Madelaine-Paule du Prat, mariée, au château de la Goupillière, par contrat du 5 février 1711, passé devant Blanche et son collègue, notaires et gardes-notes de la province du Maine (mariage célébré le 16 du même mois), avec messire Jean-Thomas *de Montesson*, chevalier, seigneur de Douillet, de Saint-Aubin-du-Desert et autres lieux, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Villeroy, et depuis maréchal-général-des-logis de la cavalerie de France, fils de défunts messire Jean-Thomas de Montesson, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marguerite Maudet.

X. Pierre-Jacques-Michel du Prat, chevalier, seigneur de Rouez, de la Goupillière, de Veigron, de

Coulètre, de Courgon, du château de Tennie et autres lieux, baptisé le 13 mars 1685, en l'église paroissiale de Hombourg (Lorraine allemande), fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1710. Le 25 juin 1700, Marie Georget, veuve de François de Semallé, écuyer, lui fournit un aveu et dénombrement. Il en reçut un autre le 11 septembre 1725, de Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, marquis de Sourches, lieutenant-général des armées du roi et grand-prévôt de France, pour le fief de Verinette, mouvant de la seigneurie de Rouez. Pierre-Jacques-Michel du Prat partagea, les 7 et 9 mars 1731, les successions paternelle et maternelle avec Jean-Baptiste du Prat, son frère, docteur de Sorbonne, aumônier de S. A. R. le duc d'Orléans, messire Antoine-Jacques de Faudoas, comte de Sérillac, mari en premières noces de Jeanne-Thérèse-Dorothée du Prat (1), et messire Jean-Thomas de Montesson, chevalier, seigneur de Douillet et autres lieux, veuf de Madelaine-Paule du Prat, ces derniers stipulant comme tuteurs de leurs enfants. Pierre-Jacques-Michel du Prat avait épousé, par contrat du 18 septembre 1712, passé devant Courtois et Lemasle, notaires au Châtelet de Paris, Marie-Louise HEUSLIN, morte à Paris le 29 avril 1738, fille de Michel Heuslin, écuyer, receveur-général des finances de la généralité de Soissons, et de dame Marie-Élisabeth Jourland (2), fille de Robert-Michel Jourland, major de la ville et du château de Soissons. M. du Prat se démit de sa charge de conseiller au parlement de Paris, le 30 août 1734, en faveur de Charles le Clerc de Lesseville, et fut nommé conseiller honoraire par lettres du 26 février 1736. Il mourut en son château de

HEUSLIN : d'argent, à 2 merlettes de sable en chef et une quintefeuille de gueules en pointe.

(1) Après la mort de Dorothée du Prat, le comte de Sérillac s'était remarié, en 1709, avec Marie-Hervée de Carbonnel, fille du marquis de Canisy.

(2) Marie-Élisabeth Jourland, veuve de Michel Heuslin, épousa en secondes noces, le 19 avril 1718, François Hue de Miroménil (oncle du marquis de Miroménil, garde-des-sceaux de France, sous Louis XVI), colonel du régiment de Miroménil, tué à Oran le 3 juin 1733.

la Goupillière le 20 novembre 1744. De son mariage sont issus :

1° Pierre-Jean-Baptiste, dont on va parler;

2° Renée-Marie du Prat, mariée, par contrat du 10 décembre 1736, passé devant Beaume, notaire royal au bourg de Tennie au Maine, avec messire Charles-René *des Nos*, chevalier, seigneur de Pannard, fils aîné de messire Charles des Nos, chevalier, seigneur de Pannard, et de défunte dame Renée-Marie le Clerc, sa première femme;

3° Perrine-Dorothée du Prat, née le 16 janvier 1715, religieuse;

4° Madelaine-Paule du Prat, née à Paris le 24 décembre 1716, morte le 24 juillet 1717;

5° Marie-Pauline du Prat, née au château de la Goupillière le 23 février 1721, mariée dans la chapelle du même château, le 20 novembre 1747, à Richard-Jacques-Philippe-Urbain-Marie *de Fontaines de Saint-Victeur*.

XI. Pierre-Jean-Baptiste DU PRAT, chevalier, seigneur de Rouez, de la Goupillière, de Courgou, de Tennie, etc., né à Ligny en Barrois le 10 décembre 1719, fut nommé enseigne au régiment de la Reine, infanterie, le 8 novembre 1739. Il passa gentilhomme à drapeau aux gardes françaises le 18 janvier 1740, et y devint second, puis premier enseigne les 17 juillet 1743 et 23 février 1744. Il avait fait la première campagne de la guerre pour la succession d'Autriche et s'était distingué, le 27 juin 1743, à la bataille de Dettingen. Il s'allia, par contrat du 19 mars 1744, passé devant Guenois, notaire à Blois, avec Marie-Madelaine BRILLON, fille d'Antoine-Jean Brillon, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité d'Orléans, et de défunte dame Marie Boys. Pierre-Jean-Baptiste du Prat est décédé au Mans le 1er mai 1813. Ses enfants furent :

BRILLON : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 étoiles d'azur, et en pointe d'un arbre terrassé de sinople.

1° Pierre-Antoine, qui suit;

2° Marie-Marguerite du Prat, mariée, par contrat du 25 avril 1767, passé devant le Goué, avocat au parlement et notaire royal à Conlie, avec messire Claude-François *de Boutault*, chevalier, seigneur de la Borde et de Champigny, capitaine des grenadiers au régiment Royal, infan-

terie, et chevalier de l'ordre de St-Louis, fils de défunts messire Claude-François de Boutault, chevalier, seigneur de la Hocquetière, et de dame Marie-Anne de Coulanges.

XII. Pierre-Antoine du Prat, chevalier, seigneur de Rouez et de la Goupillière, de la châtellenie de Tennie, de Boisyvon, de Courgou, de Coulètre, de Veigron et autres lieux, naquit à Blois le 8 janvier 1749. Il fut nommé successivement enseigne, sous-lieutenant et lieutenant au régiment Royal, infanterie, les 16 septembre 1761, 1er février 1762 et 27 novembre 1767. Le 6 août 1787, il fit aveu à *Monsieur*, frère du roi, pour sa terre et châtellenie de Tennie, mouvante de la tour Ribaudelle du Mans, et pour ses terre, fief et seigneurie de Coulètre (1) mouvante de la baronnie de Sainte-Susanne. Émigré en 1791, avec sa femme et ses enfants, Pierre-Antoine du Prat joignit à Worms l'armée du prince de Condé, sous les ordres duquel il servit d'abord dans la compagnie noble de Villiers, cavalerie, ensuite en qualité d'aide-de-camp du comte de Choiseul. Il passa en Angleterre au mois de janvier 1797 et fut reçu chevalier de l'ordre de St-Louis le 1er décembre de la même année, par le marquis de Chasteloger (le brevet en fut renouvelé sous la restauration le 2 novembre 1814). Au commencement de 1797, madame du Prat et son fils étaient rentrés en France pour recueillir les débris de leur fortune confisquée et mise sous le séquestre. Pierre-Antoine du Prat ne rentra qu'au commencement de 1802. Il est décédé à Versailles le 18 novembre 1826. Il avait épousé, par contrat du 7 octobre 1771, passé devant Monthoard et son collègue, notaires au Mans, Susanne des Portes de Saint-Père (2), née

des Portes de Saint-Père : d'azur, à 3 fusées d'or, l'une sur l'autre en fasces.

(1) L'acte porte qu'autrefois cette seigneurie s'appelait Courlètre. Elle est située dans la paroisse de Rouez.

(2) Issue d'une ancienne famille de la province du Maine, originaire de Bretagne, dont la dernière branche, terminée par quatre filles, s'est éteinte dans les maisons de Cumont, de la Poëze et du Prat. Un arrêt du conseil-d'état du 23 septembre 1671 porte que noble Charles *des Portes*, écuyer, sieur de Saint-Père, épousa demoiselle Renée *de Monnayer*, et qu'il en eût Si-

au château de la Présaye (Mayenne) le 18 novembre 1751, fille de feu messire Pierre-François-Michel-Louis

---

mon *des Portes*, écuyer, sieur de Saint-Père et seigneur de la Forest, marié, le 10 juin 1527, avec damoiselle Catherine *de Villeneuve*, père et mère de Gilles des Portes, qui suit, et de Jeanne des Portes, mariée, en 1570, avec Vincent *de Porcon*, écuyer, sieur de la Halcherie. Gilles *des Portes*, écuyer, sieur de Villeneuve et de Saint-Père, gouverneur des ville, château et duché de Mayenne, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Monsieur*, puis de la chambre du roi et mestre-de-camp de dix compagnies de gens de pied, avait épousé, le 14 mai 1572, damoiselle Madelaine *de Noyau*. Leur fils aîné, René *des Portes*, écuyer, sieur de Saint-Père, se maria, le 24 février 1607, avec damoiselle Susanne *de Pigemonet*, dont est né Pierre *des Portes*, écuyer, sieur du Boullay, lieutenant de la compagnie de Gribauval, lequel fut maintenu dans sa noblesse par l'arrêt du conseil-d'état précité du 23 septembre 1671. Il avait épousé, le 18 octobre 1661, demoiselle Anne *des Vaulx de Levaré*, qui lui survécut, et épousa en secondes noces Jean, seigneur de Hercé, dont elle était aussi veuve en 1705, après en avoir eu un fils, Jean de Hercé. Du premier mariage était issu Michel *des Portes de Saint-Père*, écuyer, seigneur du Boullay et de la Présaye, marié, le 5 février 1695, avec Marie *le Maire de Courtemanche*, fille de feu René le Maire, chevalier, seigneur de Millières et de Courtemanche, gouverneur pour le roi du château Trompette à Bordeaux et des ville et duché de Mayenne, et de dame Françoise le Tonnelier de Breteuil. Leur fils, messire Alexis-Pierre *des Portes de Saint-Père*, chevalier, seigneur de Boullay et de la Présage, épousa, le 29 août 1722, demoiselle Catherine *Gaultier de la Villaudray*, veuve en premières noces de Claude de la Haye, écuyer, sieur de Bellegarde, de laquelle il laissa Pierre-François-Michel-Louis, qui suit, et François des Portes, écuyer, vivant en 1729. Pierre-François-Michel-Louis *des Portes de Saint-Père*, chevalier, seigneur de la Présaye, etc., épousa, vers 1745, Susanne-Thérèse-Renée *de la Matrais*, la dernière de cette ancienne famille de la province du Maine. De ce mariage sont issues : 1° Catherine-Susanne-Ambroise *des Portes de Saint-Père*, épouse de messire Jean-Charles *de Cumont*, chevalier, seigneur du Pruina ; 2° Jeanne-Marie-Thérèse *des Portes de Saint-Père*, morte sans alliance ; 3° Marie-Renée-Ambroise *des Portes de Saint-Père*, épouse de messire René de la Foëze, chevalier, seigneur de la Collessière ; 4° et Susanne *des Portes de Saint-Père*, qui a donné lieu à cette note.

Dans un extrait d'anciens titres isolés de cette famille, il est fait mention de Geoffroi *des Portes*, écuyer, vivant en 1324, et de Guillaume, seigneur *des Portes*, qui régla le partage de sa sœur, Peronnelle *des Portes*, en 1376, et en faveur duquel Pierre, comte d'Alençon, seigneur de Fougères, ordonna à son receveur dudit Fougères, le 26 avril 1392, de faire délivrer audit Guillaume, sire des Portes, cinq mesures de froment qui lui étaient dues sur les moulins des ponts du Coursvon, près Antrain.

des Portes de Saint-Père, chevalier, seigneur de la Présaye, du Boullay, de Morand, de la Fauconnière et autres lieux, et de dame Susanne-Thérèse-Renée de la Matrais. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Jean-François, dont l'article suit ;

2° Susanne-Catherine-Adélaïde du Prat, née le 11 septembre 1772, morte à la Haye le 8 septembre 1794 ;

3° Madelaine-Caroline-Pauline du Prat, née le 4 janvier 1776, morte à Bruxelles le 13 mai 1794 ;

4° Marie-Louise-Justine du Prat, née le 5 février 1783, morte à la Haye au mois de juillet 1794.

XIII. Pierre-Jean François DU PRAT, chevalier, né au Mans le 9 décembre 1779, était depuis deux ans élève à l'école militaire de Pontlevoy, lorsqu'il en sortit pour accompagner sa famille en émigration. Rentré en France en 1797, il a épousé, par contrat du 2 février 1807, passé devant Desjardins et son collègue, notaires à Versailles, Reine-Rose LE CONTE DE NONANT DE RARAY, née à Paris le 7 janvier 1790, fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-Antoine-Alexis le Conte de Nonant, chevalier, *dit* le comte de Raray (1), puis le comte de Nonant, capitaine au régiment de Royal-Roussillon (décédé le 29 novembre 1792), et de haute et puissante dame Cécile-Rose le Conte de Nonant de Pierrecourt, comtesse de Nonant-Raray (encore existante). Pierre-Jean-François du

LE CONTE DE NONANT : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 besants d'or, posés 2 et 1.

(1) Dans les preuves pour l'ordre de Malte de messire Bonaventure-Jean-Joseph-Augustin le Conte de Nonant-Raray, marquis de Flamanville, frère aîné du comte de Raray, on trouve ce témoignage sur l'ancienneté et les distinctions de cette famille : qu'elle est de la plus ancienne et de la plus pure noblesse, alliée aux princes de Lorraine-Brionne, de Rohan, de Rohan-Montauban et Rohan-Soubise, aux princes de Courtenay, ducs d'Aumont-Rochebaron, comtes d'Angennes, marquis d'Herbouville, comtes d'Angers, etc., etc. Les preuves faites pour les honneurs de la cour en 1784, par le comte de Raray, ajoutent à ces alliances celles non moins distinguées de Narbonne, de Laval, d'Aché et d'Espinay-Saint-Luc.

Prat est décédé à Versailles le 17 mars 1815. De ce mariage sont issus :

1° Antoine-Théodore, marquis du Prat, né à Versailles le 22 janvier 1808 ;

2° François-Charles, comte du Prat, né à Versailles le 19 juillet 1815 ;

3° Pauline-Cécile du Prat, née à Versailles le 19 août 1811.

DE LA RIVOIRE DE LA TOURETTE,

Seigneurs, marquis, et *comtes* DE LA TOURETTE, *barons* DE CHALENCON, *en Vivarais.*



ARMES : *De gueules, au lion d'argent, lampassé et armé de sable,*

La famille DE LA RIVOIRE DE LA TOURETTE, dont le nom originaire était POISSON, tient un rang distingué par ses services, ses possessions et ses alliances. En 1666, une riche héritière lui apporta la baronnie de Chalencon-la-Tourette. Depuis lors elle a tenu la troisième place fixe parmi les barons des états du Vivarais, ayant séance immédiatement après le vicomte de Polignac, et assistant par tour avec les autres barons du Languedoc aux états-généraux de cette province. (Voyez le *Dictionnaire universel de la France,* par M. de Hesseln, Paris, in-12, 1771, t. VI, p. 629.)

Au mois de juin 1783, cette famille, dans le but d'obtenir les honneurs de la cour, a produit devant M. Chérin père, généalogiste des ordres du Roi, des titres qui remontaient à Raimond *Poisson*, mort avant 1393. Mais la filiation n'étant régulièrement établie qu'à partir de Guillaume *Poisson*, marié, en 1463, avec Guyote *de Malvis*, le certificat demandé ne fut point délivré par M. Chérin. Ce ne fut que quatre ans après sa mort que son fils et successeur (depuis le général Chérin) délivra le certificat d'après lequel le chevalier de la Rivoire-la-Tourette fut présenté le 3 mars 1789 (1).

(1) Nous précisons ce fait pour réparer une erreur du *Dictionnaire Véridique*, où l'on a dit, t. II, p. 359, que des présentations à la cour

Les titres de cette famille constatent son origine ct ses générations comme il suit :

I. Raimond Poisson, du lieu de Tournon en Vivarais, mourut avant le 11 janvier 1393 (*v. st.*). A cette époque, noble Fye de Larmussière, sa veuve, qui demeurait à la Rivoire, paroisse de Vanosc, dans le haut Vivarais, au diocèse de Vienne, fonda une chapelle dans l'église de Vanosc. Cette dame fit son testament le 7 décembre 1394.

II. Guillaume Poisson, Ier du nom, dit de la Rivoire, mort avant le 11 janvier 1393, et rappelé dans le testament de Fye de Larmussière, sa mère, avait laissé un fils nommé Jean, qui suit.

III. Jean de la Rivoire, surnommé Bauderel, héritier universel de son aïeule en 1394, épousa, avant l'année 1445, Jacquette Chiourier. Ils vivaient en 1449, et laissèrent un fils, qui suit.

IV. Guillaume Poisson, IIe du nom, seigneur de la Rivoire, qualifié noble, égrège et circonspect homme, monsieur, licencié en lois dans le contrat de son mariage (11 décembre 1463) avec Guyotte *de Malvis* ou de Mauves, fille de noble Gerard *de Malvis* ou de Mauves, et de Catherine de la Tourette. Guillaume Poisson mourut entre les années 1499 et 1506, ayant eu, entre autres enfants :

VI. Guillaume de la Rivoire, IIIe du nom, seigneur de la Rivoire, homme d'armes de la compagnie de Jean de Polignac en 1499. C'est de lui et de Marguerite du Peloux de Saint-Romain, sa femme, qu'est descendue toute cette famille.

---

avaient eu lieu pour cette famille en 1773, 1782, 1785 et 1787. Nous devons répéter qu'il n'y a eu d'autres présentations que celle du chevalier de la Tourette, en 1789. Mais une erreur plus grave que nous devons signaler est celle qui tend à établir une communauté d'origine entre la famille *de la Rivoire* et celle *de Rivoire*, marquis du Palais, seigneurs de Romagneu, de Preyssins, de Bruis, de Gerbais, de Domaissin, de la Bâtie, ancienne maison du Dauphiné, connue depuis Berlion *de Rivoire*, seigneur de Romagneu, qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1112. Cette illustre famille, entièrement étrangère à celle qui fait l'objet de cette notice, a formé de nombreux rameaux, dont deux se sont continués jusqu'à nos jours. Elle porte : *Fascé d'argent et de gueules; à la bande d'or, chargée de 3 fleurs de lys de sable, brochante sur le tout.*

DE SARTIGES,

Seigneurs de Sartiges, du Vignal, de Montfort, de Lavandès, de la Force, de Bayssat, de Combret, de la Chaize, d'Anjaliac, de la Chassagne, de Sourniac, de Vernines, de la Prade, du Chambon, de Beaufort, de Durfort, etc., qualifiés *Marquis, Comtes et Barons* de Sartiges, *en Auvergne.*



Armes : *d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de 3 étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe; celles au chef surmontées d'une fleur de lys d'or* (1). Casque

---

(1) C'est ainsi que M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes, a décrit et fait peindre l'écu de ces armoiries dans le 22e volume des *Preuves militaires* (conservées à la Bibliothèque royale). Son témoignage (voir ses preuves des 11 mai 1772 et 30 avril 1782) a rectifié l'omission grave faite par Louis-Pierre d'Hozier, son père, dans l'*Armorial général* (1738, 1er registre, 2e partie, p. 502), où l'on a gravé par erreur l'écu de Sartiges sans la fleur de lys,

de front, orné de ses lambrequins d'azur, d'or et d'argent, et sommé d'une couronne de comte. Supports : deux griffons. Cimier : un Maure issant, habillé d'une tunique de gueules. Devise : LILIUM PRO VIRTUTE.

La maison DE SARTIGES (1) est du petit nombre de ces anciennes races de chevalerie dont l'existence, après avoir marqué honorablement dans les fastes du moyen-âge, s'est toujours maintenue au même degré de considération par d'utiles services rendus à la religion et à la monarchie et par de nobles alliances. C'est ce qu'exprime M. Chérin père, si avare d'éloges dans ses jugements sur les familles, en qualifiant celle de Sartiges (*Preuves de cour de* 1778) de *race recommandable par son ancienneté, la pureté de son origine, la noblesse de ses alliances et le mérite de ses services* (2).

Elle a donné ou dû son nom à un ancien château situé à une lieue au nord de Mauriac (Auvergne), bâti sur l'angle saillant d'un plateau très-élevé, et dominant une grande étendue de pays. Le château de Sartiges fut pris et détruit par un parti anglais sous les ordres de Robert Knolle en 1357 ou 1359 (3). Les restes de

quoique cette concession honorable fût un droit ancien et positif, revendiqué depuis par la famille, et reconnu par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, aux mois d'octobre 1778 et de décembre 1788, dans les preuves pour les carrosses. A l'égard du cimier, il est également fort ancien, puisqu'on le trouve consigné dans l'*Armorial d'Auvergne, de Bourbonnais et de Forez*, dressé, en 1450, par Guillaume Revel, héraut d'armes sous le roi Charles VII, et sous Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne.

(1) Dans la période de 1250 à 1400, l'orthographe du nom de Sartiges présente les variations suivantes : dans les titres en latin, il est écrit *de Sartigiis*, en patois *d'Yssartiges* et *d'Yssartighes*, quelquefois même *de Sartigas*; dans les actes en français, *de Sartighes*, et enfin *de Sartiges*.

(2) L'original de ces preuves, faites sur les originaux par M. Chérin, se trouve à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits, dans le fonds de l'ancien Cabinet du Saint-Esprit.

(3) *Dictionnaire statistique du Cantal*, p. 360; — *Cartes de Cas-*

cet édifice offrent tous les caractères d'une antiquité peu commune. En effet, dès l'an 1052, la dame de Sartiges avait fait don au monastère de Mauriac de divers biens-fonds mouvants de son château, et entre autres des prés situés au-dessous du couvent de Saint-Pierre.

La seigneurie de Sartiges, d'après les anciens hommages, comprenait la paroisse de Sourniac (*Surnhaco*), une grande partie de celle de Jalleyrac, et s'étendait sur quelques lieux de celle du Vigean. Dès la fin du XIIIe siècle elle était possédée indivise par plusieurs membres de la famille : plus tard elle subit divers démembrements.

La partie principale échut, en 1405, à Hélips de Sartiges, femme de Hugues d'Autressal, damoiseau, Leur postérité en a joui pendant environ 250 ans. Elle revint ensuite à ses anciens possesseurs, partie par alliance, partie par acquisition.

La maison de Sartiges a fait des preuves de noblesse lors de la recherche générale en Auvergne ordonnée par Louis XIV, et depuis pour les hauts chapitres de Lyon et de Remiremont, pour l'ordre de Malte, Saint-Cyr, le service militaire, et en dernier lieu pour les honneurs de la cour.

Ces diverses preuves ont servi de base au travail sur cette maison, inséré dans le t. XI de *l'Histoire des Pairs de France et des anciennes familles du royaume* publié en 1830, par feu M. de Courcelles, généalogiste honoraire du roi.

Ce travail, appuyé de titres nombreux, est complet dans ses parties les plus essentielles. Mais plusieurs faits importants omis dans cette généalogie nous ont déterminé à la reproduire par analyse dans la présente notice. Parmi ces faits, il en est un surtout qui rendait indispensable ce complément au travail de M. de Courcelles. C'est la découverte récente du testament de

sini, 14e feuille; — *Album des Provinces*, p. 28. Le village de Sartiges, ancienne dépendance du château, est situé dans la commune de Sourniac.

Hugues de Sartiges, chevalier (1346), qui précise l'époque de la concession de la fleur de lys dans les armes de cette famille, et qui rétablit la filiation des premiers degrés d'une manière expresse, comme il suit :

I. Bernard DE SARTIGES, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sartiges, fit une acquisition de biens-fonds dans la paroisse de Jalleyrac au mois de décembre 1223. Il fut présent avec Ademar de Trezens à un accord conclu entre Astorg de Monclar et Pierre de Fontanges, aussi chevaliers, par acte passé sous le sceau d'Etienne, doyen de Mauriac, la veille de la nativité de N. S. (24 décembre) 1249. (Fonds de Baluze, à la Bibliothèque du Roi. *Extraits de divers titres d'Auvergne.*) On juge par le rapport des temps et la transmission des fiefs que de Bernard Ier sont issus :

1° Gautier, qui suit;

2° Géraud de Sartiges, clerc, vivant en 1262;

3° Autre Géraud de Sartiges, *aliàs* du Vignhal, damoiseau, vivant à la même époque;

4° Rigaud, auteur de la BRANCHE DE LAVANDÈS, rapportée ci-après.

II. Gautier DE SARTIGES, chevalier, et ses trois frères, intervinrent dans une sentence arbitrale rendue par le doyen de Mauriac le jour de la fête de Saint-Dominique (4 août) 1262, par laquelle celui-ci maintint les quatre frères en la possession du droit de paréage dans le bois de Marlat, contre Bernard de Marlat, damoiseau, qui la leur contestait. Une autre sentence arbitrale prononcée le 3 des nones de septembre 1275, par Hugues de Cazilhac, chevalier, et messire Lassala de Mauriac, dessaisit les deux frères Gautier et Géraud de Sartiges de la propriété utile du pré Bilgeac, au profit de Pierre de Bilgeac, moyennant indemnité pécuniaire et sous la réserve de leur directe seigneurie. Le sceau de Gautier de Sartiges, chevalier, fut apposé à cette sentence arbitrale. Lui et son frère Géraud, par acte du 17 des

calendes de novembre 1277, consentirent à Jean, doyen de Mauriac, la vente de trois héritages situés dans la paroisse de Jalleyrac. Gautier eut pour fils :

1° Hugues, dont l'article suit;

2° Bertrand de Sartiges, reçu chevalier de l'ordre du Temple en 1279. Il se distingua dans les guerres alors malheureuses que la religion soutenait contre les infidèles, et fut successivement pourvu des commanderies de Celles et de Carlat en Auvergne. Mais il s'acquit un titre plus durable par la fermeté de caractère qu'il déploya lors du procès trop fameux qui amena la destruction de son ordre. Arrêté avec 69 templiers de sa province et interrogé par l'évêque de Clermont, le 4 juin 1309 (1), il soutint constamment l'innocence de son ordre, qualifia de faux et controuvés tous les faits de l'accusation, et loin de se laisser ébranler par la crainte des tortures et des flammes, il déclara avec ses généreux compagnons que non-seulement ils n'avaient pas à faire les aveux qu'on exigeait d'eux, mais encore qu'ils entendaient se porter pour défenseurs de l'ordre devant tout tribunal compétent. Conduit à Paris, Bertrand de Sartiges fut élu par les templiers réunis, le 28 mars 1310, l'un des quatre principaux députés chargés de représenter et de défendre l'ordre devant la commission que le pape Clément V avait nommée. Il assista à toutes les séances de cette commission (2) et ne se désista de la défense qu'après avoir été abandonné par plusieurs de ses collègues, et avoir renouvelé l'appel précédemment fait au Saint-Siége (3). Comme aucune charge ne pesait personnellement sur ce chevalier, il ne put être condamné. On croit qu'il passa en Allemagne et qu'il termina sa carrière dans l'ordre Teutonique (*Dictionnaire historique*, par l'abbé Feller, 7e édition);

3° Bernard de Sartiges, prêtre, docteur ès-lois. Il fit un échange de biens-fonds avec Géraud de Rossy, recteur de l'église de Sourniac, par acte du lundi après la fête de Saint-Mathieu (23 septembre), 1303, acte passé en présence de Pierre, évêque de Clermont, et confirmé par Aubert, son successeur, le vendredi (23 août) veille de la fête de Saint-Barthélemi, apôtre, 1308. Le dimanche après l'Assomption 1306, Bernard de Sartiges avait acquis de Jean d'Autressal de Mauriac, co-seigneur de Montfort, les

---

(1) Cet interrogatoire, original sur parchemin, se trouve à la Bibliothèque royale, *fonds de Baluze*, rouleau coté 5.

(2) *Condamnation des Templiers*, par Dupuy, édition de 1751, pp. 157, 158, 178, 184.

(3) *Monuments historiques de la condamnation des Templiers*, par Raynouard, édition de 1813, pp. 82, 83, 134, 135, 254, 255.



mas de Fougères. Gui de Trasmen et Valérie, sa femme, lui vendirent un affar, sis au mas d'Alcros, paroisse de Sourniac, par acte du vendredi avant la fête de Saint-Nicolas d'été 1314. Guillaume de la Tour, docteur ès-lois, comte de Brioude et chanoine des églises de Clermont et de Reims, par son testament du 2 avril 1315 (*v. st.*), recommande Bernard de Sartiges à l'évêque de Clermont, le priant de lui être favorable, soit qu'il voulût changer d'église, soit qu'il restât dans celle où il se trouvait (Baluze, *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne*, livre IV, pp. 538, 539);

4° Raimond de Sartiges, *aliàs* d'Alvignal (du Vignal), damoiseau. Barthélemi Durand reçut de lui, en 1314, l'investiture de la moitié du mas del Pomier, sis au village de Soutz. Raimond de Sartiges mourut avant l'année 1317, laissant :

A. Bertrand de Sartiges, co-seigneur de Sartiges. En 1324, il acquit de Pierre d'Autressal de Mauriac la quatrième partie du repaire de Montfort, ce qui lui donna occasion de porter depuis le surnom *de Montfort*. Par acte du mardi (4 décembre) après la fête de Saint-André de la même année (et non 1334), Bernard de Sartiges, son frère, archiprêtre de Mauriac, lui donna quittance de tous ses droits héréditaires. En 1346, il rendit hommage pour Montfort et Ortigier, paroisse de Jalleyrac, au commandeur de Carlat, et transigea, en 1357, touchant l'hommage de ladite maison de Montfort et sa chapelle, avec Hélie de Saint-Exupéry et Aimeric de Saint-Chamans, chevaliers, seigneurs de Miramont;

B. Bernard de Sartiges, *aliàs* d'Alvignhal, archiprêtre de Mauriac. Le jeudi (3 novembre) après la Toussaint 1317, il fit donation à Bertrand de Sartiges, damoiseau, son cousin, *de tos los fraus de Sartighes*, dont il avait hérité de Raimond de Sartiges, damoiseau, son père, et qu'il possédait par indivis avec Rigaud de Sartiges, aussi son cousin. Bernard mourut après l'année 1324;

C. Pierre de Sartiges d'Alvignhal, appelé aussi de Vendes, clerc, vivant en 1327;

Nota. Quoique l'on n'ait pas la preuve certaine de la filiation des trois personnages suivants avec ceux qui précèdent, la similitude du nom du Vignal, le voisinage et le rapprochement des dates ne permettent guère de douter qu'ils appartenaient à ce rameau de la famille de Sartiges, et ce motif nous engage à les mentionner :

I. Jean du Vignhal, abbé du Bouchet au diocèse de Clermont, qui, en 1313, reconnut tenir de Bernard III, seigneur de la Tour, des carrières appe-

lées Champ-Comtal, situées près du château de Montpeyroux (*Nob. manuscrit d'Auvergne*, par Audigier, t. V, p. 150, à la Bibliothèque du Roi);

II. Robert du Vignal, neveu du précédent et son successeur dans l'abbaye du Bouchet, figure dans divers actes de 1323 à 1332. A cette dernière époque, il assista au testament de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne (*Baluze*, t. II, pp. 130, 567, 580, 765, 768; *Gallia Christiana*, t. II, col. 405);

III. Maurine du Vignal, religieuse à Brageac, fut présente avec Gaillarde de Vayrac, Almodie de Freluc, Cécile de Montclar, Almodie de Pleaux, Raimonde de Cornil, Esclarmonde de Merle, Galienne de la Tour, Hélips de Marlat et Maurine de Costal, à l'hommage que Béatrix de Montclar, leur abbesse, rendit aux seigneurs de Scorailles le mardi après la fête de Saint-Georges (24 avril), 1313. (*Deluguet*, pp. 54, 55.)

III. Hugues DE SARTIGES, damoiseau, co-seigneur de Sartiges, reçut, le samedi (4 avril) après Pâques 1293, la donation que lui fit Géraud de Sartiges, son oncle, du mas de la Broha, avec circonstances et dépendances. Il est rappelé comme défunt dans l'échange fait le 23 septembre 1303, entre Bernard de Sartiges, son frère, et le recteur de l'église de Sourniac, acte où il est énoncé qu'à l'exemple de Gautier de Sartiges, chevalier, leur père, Hugues de Sartiges avait fait à cette église un legs assigné sur le pré de Sagnavinhé, objet de cet échange. Hugues fut père de :

1° Bertrand, dont l'article suit;

2° Bernard de Sartiges, prêtre, recteur de l'église de Méallet en 1327; il mourut avant l'année 1336, et fut inhumé dans l'église de Sourniac;

3° Agnès ou Anugie de Sartiges, mariée, avant le 29 avril 1315, avec Guillaume *de Lasvaysses*, damoiseau. Ils sont rappelés comme défunts dans un acte de Guillaume de Lasvaysses, leur fils, de l'année 1336.

IV. Bertrand DE SARTIGES, damoiseau, seigneur de Sartiges, était sous l'administration de Bernard, son oncle, en 1303. Tous deux passèrent un accord, le mardi (29 avril) après la fête de Saint-Marc 1315,

avec Guillaume de Lasvaysses, damoiseau, touchant l'assiette de la dot d'Anugie de Sartiges, femme de ce dernier. En 1321, Pierre Lapeyre fournit un aveu à Bertrand de Sartiges à raison du tènement appelé pré Bilgeac, qu'il déclara tenir dudit seigneur et de ses ancêtres en fief franc et libre de toute redevance. Il acquit l'affar de Ventalhac d'Ebles de Miramont, damoiseau, pour le prix de 60 livres que celui-ci reconnut avoir reçu par acte du mardi (29 novembre) après la fête de Sainte-Catherine 1323. Bertrand de Sartiges et son frère Bernard, recteur de Méallet, donnèrent à bail emphytéotique à Pierre de Sartiges, *aliàs* de Vendes, leur cousin, la maison de Luc, sous la réserve de leur directe seigneurie, par acte du mercredi (25 mars) fête de l'annonciation 1327. Le 24 septembre 1335, Bertrand de Sartiges échangea avec Arnaud de Comminges, évêque de Clermont, la haute et moyenne justice du fief de Marlat, pour la haute, moyenne et basse justice du fief de Linars. Enfin, par acte du lundi (17 décembre) après la fête de Sainte-Luce 1336, il racheta de Guillaume de Lasvaysses, damoiseau, son neveu, 60 sous de rente restant de celles qui avaient été assignées à Anugie de Sartiges, mère de ce dernier. Bertrand eut trois fils (1) :

1° Bernard de Sartiges, damoiseau, qui donna une investiture, au mois d'avril 1358, à Raimonde, femme de Gilbert du Mas. Sa destinée ultérieure est ignorée;

2° Raimond de Sartiges, damoiseau. La tradition le désigne comme celui qui défendit le château de Sartiges en 1357, et comme ayant été fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il mourut;

3° Pierre de Sartiges, damoiseau, qui fut exécuteur du testament de Hugues de Sartiges, seigneur de Lavandès, le 31 mai 1346. On est porté à croire que ni lui ni ses frères n'ont eu de postérité, puisque Georges, fils de Hugues de Sartiges, devint possesseur de leurs biens avant 1362.

(1) On avait cru jusqu'à présent que Georges de Sartiges était l'un des fils de Bertrand; mais le testament de Hugues de Sartiges, seigneur de Lavandès, du 31 mai 1346, prouve que Georges était fils de ce dernier. (Voyez ci-après p. 11.)

BRANCHE DE LAVANDÈS.

II. Rigaud DE SARTIGES, Ier du nom, chevalier, fils puîné de Bernard, seigneur de Sartiges, intervint avec ses trois frères dans la transaction du 4 août 1262, passée entre eux et Bernard de Marlat. En 1263, il rendit hommage, tant pour lui qu'au nom de Gautier de Sartiges, chevalier, son frère, à Rigaud de Montclar, aussi chevalier, pour ce qu'ils tenaient de lui en fief dans la paroisse d'Anglars, et la mouvance du château de Montclar. Rigaud Ier avait épousé N... DE MONTMORIN. Ils sont rappelés dans le testament de Hugues de Sartiges, leur arrière-petit-fils, du 31 mai 1346. Ils avaient laissé : DE MONTMORIN : de gueules, semé de molettes d'éperon d'argent ; au lion du même, brochant.

1° Bernard, IIe du nom, qui suit ;

2° Gautier de Sartiges, damoiseau, possesseur d'un fief dans la mouvance de Charlus, suivant un hommage rendu au monastère de Mauriac par Rigaud et Hugues de Charlus, chevaliers, le 3 des ides de septembre 1271. Il vivait encore le 8 septembre 1307 ;

3° Pierre de Sartiges, qui fit don de tous ses droits sur la terre de Sartiges à Hugues de Montclar, clerc, le mercredi fête de Saint-Sixte (6 août), 1287.

III. Bernard DE SARTIGES, IIe du nom, est rappelé avec Julienne D'ALLAYRAC, sa femme, dans le testament de Hugues de Sartiges, leur petit-fils, du 31 mai 1346. De leur mariage était issu : D'ALLAYRAC.

IV. Rigaud DE SARTIGES, IIe du nom, *dit* DE LAVANDÈS, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Lavandès, qui figure avec ses cousins dans des actes des 31 mars 1302, 24 septembre 1303, 3 novembre et 4 février 1317 (*v. st.*) comme possédant avec eux des biens situés dans les dépendances du château de Sartiges. Il eut pour femme Sibylle DE BORT, fille de Hugues de Bort, chevalier. Le vendredi après la fête de Saint-Urbain 1323, au nom de sa femme et de leur fils Hugues *de Lavandès*, il transigea avec son DE BORT : d'azur, au sautoir engrêlé d'or.

beau-frère et ses belles-sœurs, Pierre de Marlat, époux d'Alix de Bort, et Marguerite de Bort.

V. Hugues DE SARTIGES, *aliàs* DE LAVANDÈS, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Lavandès, fut présent comme témoin au mariage de Dauphine de la Tour avec Astorg d'Aurillac, le 18 avril 1314, et à celui de Bertrand de la Tour, damoiseau, avec Isabeau de Levis, au mois d'octobre 1320. (Baluze, *Preuves de l'Hist. de la Maison d'Auvergne*, liv. IV, pp. 576, 584.) Le 31 mai 1346, noble seigneur Hugues de Sartiges, chevalier, seigneur de Lavandès, étant audit lieu, fit son testament écrit par Raimond de Moles, notaire public. Entre autres dispositions il ordonne qu'il soit distribué cent livres aux pauvres de la paroisse de Champagnac, et donné 100 sous d'or aux religieux de Mauriac. Il veut que son corps soit inhumé dans le monastère de Champagnac et son corps déposé au tombeau où reposaient son aïeul Bernard, et son aïeule Julienne d'Allayrac, son bisaïeul Rigaud et sa bisaïeule de Montmorin. Il fonde à perpétuité une messe annuelle pour la rédemption de l'âme de Bertrand de Sartiges, chevalier de l'ordre du Temple; il recommande à Georges de Sartiges, son fils, et à ses successeurs d'obéir au roi et de le bien servir, en mémoire de la fleur de lys d'or que le roi Philippe leur a concédée au camp de la Capelle, et permis de placer dans les armoiries de la famille. « *Item consiliat idem testator Georgio filio suo et successoribus suis servire domino et regi et illi obedire in memoriam lilii aurati quod Rex Philippus illis concessit in campo de Cappella, et permittet addere gentilismo in insigniis suis.* » Il institue son fils Georges son héritier universel dans ses biens, châteaux, tours, terres cultes et autres, avec leurs droits, rentes et domaines situés dans les paroisses de Champagnac, Prodelles, Bassignac et Sourniac, avec défense à ses héritiers de vendre tout ou partie de ces mêmes biens sous peine d'exhérédation complète; il veut et ordonne que son fils et sa fille aient part égale dans la seconde moitié

de ses biens, et en attendant leur majorité, il établit Astorge D'APCHON (*de Apchuo*), sa femme (1), gardienne de ses biens et tutrice de leurs enfants nés et à naître, avec plein pouvoir sur eux tant qu'elle restera veuve. Pierre de Sartiges et le seigneur de Marlat, damoiseaux, furent nommés exécuteurs de ce testament, fait en présence de Pierre de Faige, Bernard de Ribier, Bertrand de Jarrige et Pierre d'Espers. (*Original en parchemin muni du monogramme du notaire.*) Hugues de Sartiges a laissé :

D'APCHON : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

1° Géorges, dont l'article suit;

2° Demoiselle N.... de Sartiges, héritière pour un quart dans la succession de son père.

VI. Georges DE SARTIGES, damoiseau, co-seigneur de Sartiges et seigneur de Lavandès, transigea avec ses cousins, en 1356, au sujet du partage de leurs biens patrimoniaux. Il reçut les aveux et dénombrements de plusieurs de ses tenanciers les 19 août 1362 et 11 octobre 1368. Il épousa Marguerite DE LA FORCE, fille de Pierre de la Force, chevalier, et petite-fille d'Aimeri de Chabannes, dit de la Force, damoiseau. Pierre de la Force ayant institué Bertrand de Sartiges, son petit-fils, son héritier universel par son testament du samedi (8 juillet) après la fête de Saint-Jean-Baptiste 1374, le 28 du même mois Georges de Sartiges, au nom et comme administrateur légitime de Bertrand de Sartiges, son fils, rendit hommage à Gui, seigneur de la Tour, pour les biens que Pierre de la Force lui avait délaissés. George fut père de :

DE LA FORCE-CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

1° Bertrand, dont l'article suit;

2° Étoile de Sartiges, mariée : 1° avec Jean *de Tournemire*, damoiseau; 2° par contrat du 30 avril 1395, passé, sous le sceau du bailliage d'Auvergne, avec noble Pierre *Paut*,

(1) Fille de Guillaume Comptor, seigneur d'Apchon, et de Mahaut, dauphine d'Auvergne, et sœur de Gui Comptor d'Apchon, époux de Gaillarde de la Tour, celle-ci sœur de Dauphine et Bertrand de la Tour, aux mariages desquels Hugues de Sartiges avait assisté en 1314 et 1320.

damoiseau, seigneur de Montmorand, paroisse de Saint-Eustache au diocèse de Saint-Flour. Georges de Sartiges lui constitua 500 francs d'or de dot;.

3° Catherine de Sartiges, femme de Géraud *de la Roche*, seigneur de Soubrevèze. Ils vivaient dans la ville de Saignes le 2 décembre 1416. Leur fille :

Hélips de la Roche, épousa, en 1419, Vital *de Roche-d'Agoux*, dont le fils ou petit-fils, Jean de Roche-d'Agoux, fit hommage au doyen de Mauriac pour une portion de la seigneurie de Sartiges en 1474;

4° Hélips de Sartiges, mariée avec Hugues *d'Autressal*, damoiseau. Le 2 juin 1415, ils donnèrent à cens les pagesies de Sartiges et de Ventalhac, sous la réserve de diverses redevances et de la taille aux quatre cas. Elle resta veuve avant 1426, et vivait encore le 26 juin 1439, date d'une transaction qu'elle et Antoine d'Autressal, son fils, passèrent avec Jean de Lasvaysses, damoiseau.

VII. Bertrand DE SARTIGES, damoiseau, seigneur de Lavandès, attaché, dès 1386, au service de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, fit sous ce prince la plupart des campagnes de cette époque contre les Anglais. Il reçut des reconnaissances féodales pour des biens tenus de lui dans les paroisses de Champagnac, Bassignac et Prodelles, les 15 juin, 3 et 11 janvier 1409 (*v. st.*), 26 mars 1410, 5 novembre 1414, 7 août 1416, 12 juin 1420, 21 novembre 1421, 11 et 12 juin 1423. Il avait rendu hommage au maréchal de Boucicaut, seigneur de Charlus, en 1414. Le 12 juin 1417, il fonda trois obits au couvent de St.-Pierre de Mauriac pour Pierre de la Force, son aïeul, Marguerite, sa mère, et Georges de Sartiges, son père. De son mariage avec Dauphine DE GUERIN DU TOURNEL, dame de Bayssat en Limagne (1), sont issus :

DE GUERIN : losangé d'argent et de sable ; à la bordure de gueules.

(1) On juge par l'ordre du temps qu'elle était fille d'Arnaud de Guerin, seigneur du Tournel en Gevaudan, et de Marquise de Beaufort de Canillac, celle-ci fille de Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, et de Marguerite Dauphine d'Auvergne. Après la mort de Dauphine de Guerin, Bertrand de Sartiges contracta un second mariage, dont il eut Antoine de Sartiges, prêtre, qui, par son testament du 6 juillet 1491, voulut être inhumé dans l'église de Saint-Genest de Clermont, au côté droit du grand autel, et fonda en cette église deux vicairies dont il réserva à sa famille le droit de présentation et de patronage. Trois de ses neveux sont nom-

1° Pierre de Sartiges, damoiseau, seigneur de Lavandès, de la Force et de Bayssat, qui, le 24 septembre 1433, en son nom et au nom d'Antoine, son frère, alors mineur, fournit au vicomte de Turenne (Pierre de Beaufort), seigneur de Charlus, l'aveu et dénombrement de son hôtel de la Force, de sa maison-forte de Lavandès, et de quatorze autres fiefs et tenements, situés dans les paroisses de Champagnac, Prodelles, Bassignac, Veyrières, Vendes, Jalleyrac, Méallet et Auzers. Il reçut des reconnaissances féodales en 1431 et 1437, et mourut avant le 6 septembre 1454. Il avait eu de Jeanne *de Cairac*, son épouse, fille de Pierre de Cairac et de Jeanne de la Meilherye, six filles nommées :

A. Jeanne de Sartiges, } religieuses à Brageac;
B. Antonie de Sartiges, }

C. Jeanne de Sartiges, épouse, par contrat du 22 janvier 1466, de Jean *André de la Ronade;*

D. Isabeau de Sartiges, femme de Jean *de Nerestan*, capitaine des château et châtellenie de Claviers;

E. Marguerite de Sartiges, mariée, avant le 7 juin 1484, avec Pierre *de Meschin*, seigneur de Romananges;

F. Catherine de Sartiges, qui était fiancée à la même époque avec Louis *de Meschin*, son neveu;

2° Antoine, qui a continué la postérité;

3° Randonne de Sartiges, née en 1418, mariée, le 20 juin 1434, avec Guillaume *Séguin*, de la ville de Billom. Elle eut en dot 300 écus d'or avec les rentes du village de la Chassaigne, paroisse de Thiers. Elle resta veuve avant le 13 janvier 1446 (*v. st.*) et vivait encore le 17 mars 1454.

4° Gabrielle de Sartiges, femme de Jean *de Cologne*, écuyer, capitaine des château et baronnie de la Tour. Ses frères, Pierre et Antoine de Sartiges, lui assignèrent en paiement de dot des rentes sur les lieux de Prodelles et de Combret, le 31 janvier 1444 (*v. st.*).

VIII. Antoine DE SARTIGES, damoiseau, seigneur de Lavandès, de la Force, etc., passa deux accords avec son frère aîné, les 13 novembre 1437 et 6 octobre 1447, et paraît dans des actes du 5 décembre 1445, 17 décembre 1447, 7 janvier 1450, 14 avril 1454, 19

---

més dans son testament, savoir : Jean, ecclésiastique, autre Jean, curé de Saint-Étienne, et Guillaume de Sartiges, seigneur de Linières, paroisse de Charensac, dont le sort ultérieur est ignoré.

avril 1461, 28 janvier 1468 (*v. st.*) et 18 décembre 1481. Les papes Paul II et Sixte IV lui accordèrent des indulgences les 3 octobre 1465 et 22 décembre 1474, pour avoir contribué à délivrer de l'esclavage des chrétiens pris par les Sarrasins. Le 9 août 1469, il rendit hommage au comte d'Auvergne, baron de la Tour, pour tout ce qu'il tenait en fief franc et noble dans le ressort de la Comptoirie de Saignes. Ayant été dispensé, pour cause légitime, du service au ban de la noblesse d'Auvergne, en 1472, 1474 et 1475, il y contribua en fournissant un cavalier convenablement armé et équipé, lequel fit avec le comte de Ventadour les guerres de Guienne, d'Armagnac et de Bourgogne. Antoine de Sartiges fit un échange de terres avec le même comte de Ventadour, le 6 juin 1483. Il transigea sur procès, le 7 juin 1484, avec Jeanne de Cairac, veuve de Pierre de Sartiges, son frère aîné, tant à raison de la restitution de la dot de cette dame que sur les droits héréditaires de ses six filles; fit foi et hommage au comte de Ventadour, le 31 juillet 1490, à raison des hôtels de la Force et de Lavandès, mouvants de la baronnie de Charlus, et fit son testament le 29 avril 1493, par lequel il prescrivit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, devant l'autel Sainte-Anne en l'église de Champagnac. Catherine DE LESPINASSE DE MALENGUE, sa femme, à laquelle il confia l'administration de ses biens, vivait encore en 1512. Leurs enfants furent :

DE LESPINASSE :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Louis de Sartiges, homme d'armes des ordonnances du roi en la compagnie du marquis de Saluces. Passé en Italie en 1512, il fit les campagnes du Milanais sous le duc de Nemours, Bayard et Chabannes-la-Palisse, et y mourut de blessures avant le 8 juin 1520, époque à laquelle Jean de Sartiges, son frère aîné, réclamait la remise des chevaux, armes, équipages et sommes d'or et d'argent qu'il avait laissés;

3° Autre Jean de Sartiges, qui fut tonsuré le 7 octobre 1493. En 1499, il céda à Antoine Gossal, prêtre, tous les droits qu'il avait sur les chapelles de la Vierge et de Saint-Jean-Baptiste de l'église Notre-Dame de Mauriac, et vivait le 5 mai 1502;

4° Catherine de Sartiges, mariée à Béraud *du Palais;*

5° Jeanne de Sartiges, mariée, le 7 février 1506 (*v. st.*), avec Pierre *de Molergues*. Ils transigèrent, le 22 mai 1515, avec Jean de Sartiges, au sujet de la dot de Jeanne;

6° Antoinette de Sartiges, née en 1486, religieuse à Notre-Dame de la Règle à Limoges, nommée prieure des bénédictines de la Mongerie, au même diocèse, par bulles du 4 des nones de mai 1507, puis transférée au prieuré de Champagnac, en Auvergne, qu'elle résigna, en 1542, à Antoinette de Sartiges, sa nièce.

IX. Jean DE SARTIGES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lavandès, de la Force et autres lieux, donna des investitures les 6 mai 1506 et 20 février 1521 (*v. st.*) et reçut des reconnaissances féodales les 22 janvier 1502 (*v. st.*), 11 décembre 1503, 22 mai et 9 novembre 1505, 18 avril et 21 octobre 1507, 6 décembre 1511, 4 mars 1513 (*v. st.*), 11 juillet 1514, 25 mai 1516, 23 août 1524 et 11 juin 1528. Il rendit hommage pour ce qu'il tenait en la comptoirie de Saignes, le 15 juillet 1503, et fournit le dénombrement de ce qu'il possédait en la mouvance de la baronnie de Charlus, les 31 mai 1516 et 15 octobre 1518. En 1512 il avait comparu au ban de la noblesse d'Auvergne, convoqué à Riom, pour marcher en Bourgogne. Il testa le 28 mars 1529 (*v. st.*) et fut inhumé dans l'église de Champagnac. Il avait épousé, le 16 janvier 1512 (*v. st.*), Jeanne DE LA VILLATE, fille de feu Antoine de la Villate, seigneur de Montroux. De ce mariage sont issus :

DE LA VILLATE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix ancrée d'azur, qui est *de Tinières*; aux 2 et 3 d'or, à la bande de sable, chargée de 3 étoiles d'argent, qui est *de la Villate*.

1° Aymon, Ier du nom, dont on va parler;

2° Jean de Sartiges, } légataires de leur père en 1529;
3° Jacques de Sartiges, }

4° Antoinette de Sartiges, prieure de Champagnac, au diocèse de Clermont, par bulles du 12 des calendes de juin 1542.

X. Aymon DE SARTIGES, Ier du nom, seigneur de Lavandès, de Broc, de Combret, de Chabrier, de la Chaize, etc., fit foi et hommage pour les fiefs qu'il tenait en la comptoirie de Saignes, le 31 juillet 1540,

et en fournit le dénombrement le 23 mars 1542. (*v. st.*) Il fit encore foi et hommage à la baronnie de Charlus pour les seigneuries de Lavandès et de la Force, et pour le mandement du Laurens, les 5 juin 1560 et 12 juin 1561. Il obtint, le 29 janvier 1563, des lettres-royaux portant : « Qu'attendu qu'il était de bonne et » ancienne noblesse, vivant noblement et ayant servi » la plupart de sa vie dans l'une des compagnies des » ordonnances de S. M., il ne pouvait être traduit de- » vant d'autres juges que le bailli des montagnes d'Au- » vergne, en conséquence de quoi défense est faite au » bailli de Charlus de suivre les procédures commen- » cées contre ledit Aymon, et autorise ce dernier à » traduire ledit bailli devant la cour de parlement. » Le 15 août 1568, François de Chabannes, marquis de Curton, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, lui délivra attestation « de ses bons et longs services dans la compagnie qu'il commandait. » On le voit encore figurer parmi les gentilshommes composant le ban d'Auvergne en 1587. De son mariage, contracté le 18 mai 1539, avec Claude DE PLEAUX, fille d'Antoine de Pleaux, co-seigneur de la ville de Pleaux, et de Guine de Saint-Aulaire, sont provenus :

DE PLEAUX :

1° Léger, dont l'article suit ;

2° Pierre, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE JALLEYRAC ET D'ANJALIAC, rapportée ci-après ;

3° Jacques de Sartiges, qui reçut une donation le 19 juillet 1559 ;

4° Isabeau de Sartiges, femme de Géraud *d'Espers*, en Limosin ;

5° Jeanne de Sartiges, épouse de Gaspard *de Méallet ;*

6° Antoinette de Sartiges, mariée, par contrat du 23 novembre 1556, à Jacques *Crauzin*, dont elle était veuve en 1567.

XI. Léger DE SARTIGES, seigneur de Lavandès, de la Force, etc., fut substitué aux nom et armes de la maison de Pleaux, par le testament de Pierre de

Pleaux, son oncle, du 18 mars 1554, au cas où Marguerite de Pleaux, fille unique de Pierre, n'aurait pas de postérité. Mais cette substitution n'eut point d'effet, Marguerite ayant été mariée et ayant eu des enfants. Léger acquit des biens-fonds le 11 novembre 1573, et transigea au nom de son père les 5 et 11 juin 1575. Il avait épousé, par contrat du 29 juillet 1571, ratifié le 6 septembre suivant, Jacqueline DE TURENNE, fille de Jean de Turenne, baron de Durfort et de Soursac, et de Susanne de Rilhac. Léger de Sartiges ne vivait plus le 26 avril 1583; sa veuve était remariée avec Antoine de Saint-Julien, seigneur d'Escoulx, lorsque, le 25 octobre 1591, elle donna à Claude de Sartiges, son fils, quittance de 2,000 livres, pour remploi de partie de sa dot. Elle avait eu de son premier mari :

DE TURENNE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de 6 roses de gueules en orle, qui est *de Beaufort*; aux 2 et 3 cotices d'or et de gueules, qui est *de Turenne*.

1° Claude, Ier du nom, dont on va parler;

2° Jeanne de Sartiges, mariée, le 16 août 1592, avec Antoine *de Chaumeil*, écuyer, fils de Jean de Chaumeil et de Françoise du Mas;

3° Françoise de Sartiges de Lavandès, mariée, le 24 septembre 1595, avec Melchior *de Durfort*, écuyer, seigneur de Darazac et de la Brande, en Limosin.

XII. Claude DE SARTIGES, Ier du nom, seigneur de Lavandès, de la Force, de Combret, etc., épousa, par traité du 28 juillet 1591, ratifié le 20 octobre suivant, Genèvre DE LA GANE, fille de feu Jean de la Gane, seigneur du Martirel en Limosin, et de Jacquette de Valens. Il fit son testament le 14 décembre 1596 et mourut l'année suivante, d'après un acte du 30 décembre 1602. Son corps fut inhumé dans l'église de Champagnac, au tombeau de sa famille, ainsi qu'il l'avait ordonné. Genèvre de la Gane, à laquelle il avait confié l'administration de ses biens, reçut deux quittances de Melchior de Durfort, son beau-frère, les 1er février 1598 et 6 mars 1599. Claude Ier de Sartiges en avait eu deux fils :

DE LA GANE

1° Charles, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Jean de Sartiges de Lavandès, qui servit pendant 8 ans

dans les chevau-légers du prince de Joinville, commandés par M. de Montgon, d'abord au siége de la Rochelle, ensuite en Piémont et en Languedoc, suivant un certificat du 18 mai 1633. Il se maria, le 4 janvier 1638, avec Françoise *de Maslaurent*, veuve de Jean d'Anglars, et mère de Françoise d'Anglars, mariée le même jour à Jean-Gabriel de Sartiges, seigneur de Lavandès, son neveu. De ce mariage il est né un fils et probablement deux filles, ci-après nommés :

A. Charles de Sartiges, marié, le 22 octobre 1662, à Catherine *Pignot*, dont il ne paraît pas avoir eu de postérité;

B. Geneviève de Lavandès, mariée, le 16 février 1653, avec Gui *de Ribier*, seigneur de Laire, fils de Pierre de Ribier et de Catherine d'Estaing;

C. Anne de Sartiges, femme de Charles *Galvaing*, dont la succession passa, en 1701, dans la famille de Soubalat-Fontalard.

DE TEXTORIS : d'or, à 3 massues de gueules.

XIII. Charles DE SARTIGES, Ier du nom, seigneur de Lavandès, de la Force, de Combret et de la Chaize, n'était âgé que d'environ 10 ans lorsqu'il fut marié par sa mère et ses parents, le 30 décembre 1602, avec Jeanne DE TEXTORIS, fille mineure d'Aymon de Textoris, et de défunte Michelle de Moussy. Il servit avec distinction dans les guerres de son temps, et entre autres à la réduction de Sancerre en 1621, au siége de la Rochelle en 1627, et plus tard en Franche-Comté, en Roussillon et en Catalogne (*attestation délivrée en* 1639). Dans cette dernière année il fournit à l'arrière-ban d'Auvergne un soldat armé de pique, corcelet, hausse-col, épée et baudrier, et payé pour deux montres. M. de Noailles, lieutenant général de la haute Auvergne, lui écrivit, le 22 février 1649, pour qu'il se rendît le 1er mars suivant à l'assemblée des notables de la province, à l'effet de coucourir à l'élection d'un député aux états-généraux du royaume, convoqués à Orléans. Charles de Sartiges et son fils, qui forme le degré suivant, firent une fondation de prières dans l'église de Champagnac, le 17 juillet 1650, et obtinrent de changer la disposition des tombeaux de leur famille, placés dans cette église.

XIV. Jean-Gabriel DE SARTIGES, seigneur de Lavandès, de la Force, de Combret et de la Chaize, était encore mineur lorsqu'il épousa, le 4 janvier 1638, Françoise D'ANGLARS, fille de feu Jean d'Anglars et de Françoise de Maslaurent. Il servit dans les chevau-légers du prince de Condé pendant la guerre de Bordeaux en 1651. Plus tard il marcha sous M. de Beaumont, lieutenant du même prince, en Catalogne et en Flandre, suivant le jugement de maintenue de noblesse rendu le 15 décembre 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, tant en sa faveur qu'en celle de ses parents des branches de Fondonet, de Jalleyrac et de Sourniac. Jean-Gabriel de Sartiges fit foi et hommage au roi, les 20 et 21 septembre 1669, à raison des terres qu'il possédait dans la mouvance des comtés de Charlus et de Saignes. Le duc de Bouillon, gouverneur d'Auvergne, le dispensa du ban le 15 septembre 1674, attendu que Claude de Sartiges, l'un de ses fils, avait été tué à la bataille de Senef quelques semaines auparavant. Une semblable dispense lui fut accordée le 5 mars 1675. Il vivait encore le 28 septembre 1681. Il fut père de :

D'ANGLARS : de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules, accompagné de 3 étoiles du second émail.

1° Charles, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Gui de Sartiges, né le 18 mars 1648, mort avant l'année 1671 ;

3° Claude de Sartiges, *dit* de Combret, né le 29 janvier 1652. Il fit, dans les gardes-du-corps du roi, la guerre de la conquête des Pays-Bas, en 1672 ; se trouva, cette année et la suivante, aux deux passages du Rhin ; prit part aux campagnes de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté, en 1673 et 1674 ; repassa en Flandre cette dernière année, et fut tué le 11 août à la sanglante bataille de Senef, à côté du marquis de Curton, cité pour y avoir tenu une conduite brillante (*Gazette de France*, année 1674, p. 941) ;

4° François de Sartiges, né le 29 novembre 1654, vivant en 1671 ;

5° Autre François de Sartiges, né le 29 août 1656, mort avant 1671 ;

6° Jean de Sartiges, né en 1663, vivant en 1671 ;

7° Jeanne de Sartiges, née le 31 août 1646, mariée, le 7 février 1668, avec Aymon *de Sartiges*, seigneur d'Anjaliac, son cousin ;

8° Catherine de Sartiges, née le 18 mars 1650, mariée : 1° avec Gabriel *de Masse,* écuyer, seigneur de la Maison-rouge ; 2° le 28 septembre 1681, avec Jean-Louis *de Loubens de Verdalle,* écuyer, seigneur de Remorand, fils de Louis de Loubens de Verdalle, et de Marie de Bonneval ;

9° Gabrielle de Sartiges, née le 4 août 1653 ;

10° Françoise de Sartiges, née le 27 novembre 1659, vivante en 1671 ;

11° Autre Jeanne de Sartiges, âgée de 11 ans en 1671 ;

12° Marguerite de Sartiges, née le 13 février 1661.

XV. Charles DE SARTIGES, IIe du nom, seigneur de Lavandès, de Combret, de la Chaize, de la Ribe, etc., né le 18 juin 1644, fut d'abord lieutenant de cavalerie au régiment de Charlus, puis capitaine de dragons dans celui de Senneterre. Il épousa, 1° le 9 février 1671, Marie-Françoise DE LA CROIX DE CASTRIES, fille de Jacques de la Croix de Castries, baron d'Anglars, et d'Anne de Saint-Quentin de Beaufort ; 2° le 13 juillet 1683, Marie-Rénée DE MONTCLAR, dame de la Ribe, fille de Jean de Montclar, co-seigneur de Fournols, capitaine au régiment de Dunières, et de Madelaine du Bousquet ; 3° le 3 septembre 1712, Marguerite LE COUVREUR, veuve de François de Joncoux, seigneur de Fangouse, et mère de Marguerite-Françoise de Joncoux, mariée à Claude de Sartiges, fils aîné de Charles II. Ce dernier vivait encore le 3 décembre 1713. Ses enfants furent ;

DE LA CROIX-CASTRIES : d'azur, à la croix d'or.

DE MONTCLAR : d'azur, au chef d'or.

LE COUVREUR :

Du premier lit :

1° Claude, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Catherine Sartiges, qui vivait le 1er juillet 1699 ;

3° Jeanne de Sartiges, mariée, le 11 avril 1706, avec François *de Sartiges,* seigneur de Sourniac, son cousin ;

Du second lit :

4° Catherine de Sartiges, mariée, le 10 août 1702, avec Jean *du Bois,* seigneur de l'Esclause et de Saint-Etienne, fils de François du Bois et de Charlotte de Bosredon. Elle était veuve en 1713, et vivait le 12 mai 1734 ;

5° Antoinette de Sartiges, mariée, après l'année 1713, avec Louis-Charles *de Combarel de Gibanel,* baron de Sartiges (par Catherine d'Autressal, son aïeule), lieutenant des ma-

réchaux de France, et grand sénéchal du Limosin. De ce mariage vint, entre autres enfants :

François de Combarel, capitaine au régiment de Normandie, qualifié comte de Sartiges, lequel revendit cette terre à François de Sartiges de Sourniac, le 16 décembre 1767.

XVI. Claude DE SARTIGES, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lavandès, de Combret, de la Chaize, etc., né le 7 octobre 1673, entra, le 8 juillet 1691, cornette au régiment de Levis, où il obtint une lieutenance le 22 décembre 1697. Il servait en Franche-Comté le 2 mai 1702, et était inspecteur-général des haras de la province d'Auvergne lors d'un traité qu'il passa avec Jacques de Joncoux, son beau-frère, capitaine de vaisseau et chevalier de l'ordre de St.-Louis, le 14 mai 1707. Il fit hommage au Roi, les 22 juin 1716 et 3 mai 1723, pour ses terres de Lavandès, de Combret et de la Chaize, mouvantes en arrière-fiefs de S. M. à cause de son duché d'Auvergne. Il avait épousé, le 1er juillet 1699, Marguerite-Françoise DE JONCOUX, fille de François de Joncoux, écuyer, seigneur de Fangouse, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi et de Marguerite le Couvreur. Claude II fit son testament le 14 octobre 1723, et fut inhumé dans l'église de Champagnac. Marguerite-Françoise de Joncoux, qui lui survécut, l'avait rendu père de :

DE JONCOUX : d'argent, au lion dragonné de gueules.

1° François, qui fait suite ;

2° Aymon de Sartiges, cornette, puis lieutenant au régiment de Levis, cavalerie, les 20 octobre 1720 et 3 mars 1737, mort à l'armée de Bohême, le 3 février 1742 ;

3° Jacques de Sartiges, cornette, puis lieutenant au régiment de Rohan, cavalerie, les 1er août 1743 et 1er septembre 1747, mort à l'armée de Flandre le 1er octobre 1748 ;

4° Marguerite de Sartiges, mariée à Jean-Hyacinthe *Chateau*, seigneur de Chayssac et de Rochemont. Elle était veuve le 13 janvier 1766, date de la donation qu'elle fit à sa nièce Marie-Pierrette-Françoise de Sartiges, des fiefs de Chayssac et de Rochemont ;

5° Anne de Sartiges, mariée, le 24 janvier 1730, avec Jacques *de Bosredon*, seigneur de Saint-Avit ;

6° Marie-Louise de Sartiges, née le 24 septembre 1715, reçue élève à Saint-Cyr le 9 juin 1727, puis religieuse à Notre-Dame de Salers.

XVII. François DE SARTIGES, comte de Lavandès, seigneur de Combret et de la Chaize, né le 26 septembre 1702, fut nommé lieutenant dans le régiment de Charlus, cavalerie, le 25 avril 1720. Il était capitaine réformé en 1749. Il fit son testament au château de Lavandès le 21 novembre 1750, mourut le 1er décembre suivant et fut enterré dans l'église de Champagnac. Il avait épousé, le 2 septembre 1743, Françoise D'ANGLARS, morte le 17 décembre 1751, fille d'Antoine d'Anglars, seigneur de Bassignac, chevalier de l'ordre de St.-Louis, et de Marie-Julienne de Pons. Il en eut trois fils et deux filles :

D'ANGLARS : comme à la page 19.

1° Antoine-Marguerite de Sartiges, comte de Lavandès, né le 13 février 1746, reçu page du duc d'Orléans le 7 novembre 1760, mort célibataire à Paris le 15 mars 1779;

2° Jacques-Marie de Sartiges, né le 29 mai 1747, mort sans postérité;

3° Hyacinthe-François, } nés le 21 février 1749, morts en bas âge;
4° Gui de Sartiges, }

5° Marie-Pierrette de Sartiges, née le 13 février 1750, mariée, le 13 janvier 1766, avec messire Jean-Jérôme *de Ribier*, seigneur de Chavagnac, etc.

BRANCHE DE JALLEYRAC ET D'ANJALIAC.

XI. Pierre Ier DE SARTIGES DE LAVANDÈS (1), second fils d'Aymon Ier de Sartiges, seigneur de Lavandès, et de Claude de Pleaux, épousa en présence de son père, le 21 janvier 1577, Anne-Antoinette DE ROUX, dame de la Chassagne, fille de feu François de Roux, de la ville de Mauriac. Elle était veuve le 12 janvier 1599

DE ROUX :

(1) Les membres de cette branche ont porté encore long-temps le surnom *de Lavandès*, quelquefois exclusivement, mais plus souvent à la suite du nom patronymique.

et vécut jusqu'après l'année 1617. Pierre de Sartiges de Lavandès en avait eu :

1° Charles, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Aymon de Sartiges, vivant en 1608;

3° Jacqueline de Sartiges, *dite* de Lavandès, mariée, le 12 janvier 1599, avec Claude *de Murat*, seigneur de Montfort, fils de Barthelemi de Murat et d'Antoinette de Levis;

4° Antoinette de Sartiges, *aliàs* de Lavandès, mariée, le 11 décembre 1612, avec Bernard *de Maumont*, seigneur de Saint-Bonnet en Limosin;

5° Hélène de Sartiges, *dite* de Lavandès, vivante en 1608.

XII. Charles DE SARTIGES, *dit* DE LAVANDÈS, Ier du nom, seigneur de la Chassagne et d'Anjaliac, épousa, le 8 août 1608, Jeanne DU CHATELET, fille d'Antoine du Châtelet, seigneur dudit lieu et de la Gorce, et de Catherine de Caissac de Sédaiges. Il fit son testament à Anjaliac le 15 mai 1632, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Jalleyrac, chapelle de Saint-Féréol. Sa veuve fit le sien le 29 avril 1637. De leur mariage sont provenus :

DU CHATELET : d'azur, au pin arraché d'or; au lévrier courant d'argent, colleté de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.

1° François, dont l'article suit;

2° Jean II, auteur de la BRANCHE DE SOURNIAC ET DE VERNINES, rapportée ci-après;

3° Antoinette de Sartiges, *dite* de Lavandès, mariée avec Jean *d'Autressal*, seigneur de Sartiges, au mois de novembre 1638;

4° Catherine de Sartiges,
5° Autre Catherine de Sartiges,
6° Françoise de Sartiges,
} légataires de leur père en 1632.

XIII. François DE SARTIGES, *dit* DE LAVANDÈS, écuyer, sieur d'Anjaliac et de la Chassagne, épousa, par contrat passé à St.-Céré, en Quercy, devant Lassale, notaire, le 12 juin 1641, Antoinette DE MACIP, fille de feu Pierre de Macip, seigneur de Grugnac, et d'Alix de Fargues. François de Sartiges et son frère Jean servirent long-temps dans la compagnie d'ordonnance du prince de Condé en Flandre, en Navarre et

DE MACIP : d'azur, à 3 coquilles d'argent.

en Catalogne, suivant les certificats visés dans le jugement de maintenue de noblesse rendu par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, au profit de ces deux frères et de leurs parents, le 15 décembre 1666. François de Sartiges vivait encore le 9 juillet 1668. Ses enfants furent :

1° Aymon, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Emmanuel de Sartiges, né en 1646. Il étudiait à Toulouse en 1666 ;

3° Deux autres enfants, énoncés mais non nommés dans le contrat de mariage d'Aymon, leur frère aîné.

DE SARTIGES : comme à la p. 1.

XIV. Aymon DE SARTIGES, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Anjaliac, né en 1645, épousa, le 7 février 1668, Jeanne DE SARTIGES DE LAVANDÈS, sa cousine (v. p. 19). Suivant une attestation de Claude d'Alègre, grand sénéchal d'Auvergne, datée de Langres le 1er décembre 1674, Aymon de Sartiges servit avec *distinction*, *gloire*, *assiduité* et *honneur*, dans la compagnie de gentilshommes chevau-légers commandée par M. de Soursac. Il vivait encore le 20 janvier 1709 et laissa deux fils :

1° Emmanuel, dont l'article suit ;

2° Gabriel de Sartiges, reçu licencié en théologie de la faculté de Bourges le 18 août 1705.

DE SCORAILLES : d'azur, à 3 bandes d'or.

XV. Emmanuel DE SARTIGES, écuyer, seigneur d'Anjaliac, épousa, le 17 février 1697, Catherine DE SCORAILLES, fille d'Annet de Scorailles, seigneur de Favars, de Mazerolles, de Salers, etc., et de Diane-Madelaine de Salers. Catherine de Scorailles survécut à Emmanuel de Sartiges, et se remaria, le 18 mai 1715, avec Pierre de Ribier, seigneur de Lascombes. Elle avait eu de son premier mari :

1° Charles, IIe du nom, qui suit ;

2° Maurice de Sartiges, officier au régiment de Lévis ;

3° Christophe de Sartiges, mort au service du roi ;

4° Marie-Françoise de Sartiges, mariée, le 27 février 1714, avec Guillaume *de Ribier*, écuyer, seigneur de Lascombes. Elle mourut à Jalleyrac le 14 novembre 1752.

XVI. Charles DE SARTIGES, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Anjaliac et d'Estillol, transigea sur la succession paternelle, le 3 octobre 1730, avec son frère Maurice, et sur la succession de Christophe, leur frère, décédé. Il épousa, le 30 mai 1735, Madelaine DE FONTANGES, fille d'Antoine de Fontanges, seigneur de Vernines, de Fournols, de la Clidèle, et de dame Marguerite de Longa, sa première femme. Charles de Sartiges mourut le 26 février 1750, et sa femme le 25 avril 1759. De leur mariage sont issus :

DE FONTANGES : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.

1° Antoine-Gabriel de Sartiges, né le 2 février, et décédé le 7 juillet 1738 ;

2° Guillaume de Sartiges, né le 24 janvier 1739, fourrier dans la compagnie des gendarmes de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en mars 1787 ; mort célibataire à Estillol le 8 novembre 1789 ;

3° Charles-François de Sartiges, né le 6 décembre 1740, décédé le 6 janvier 1743 ;

4° Élisabeth-Marie de Sartiges, née le 26 mai 1736, morte à Estillol en 1817 ;

5° Madelaine-Isabeau de Sartiges, née le 2 octobre 1745, dame de justice de l'ordre de Malte, en la maison de Beaulieu-Issendolus, en Quercy, en 1771. Elle assista à plusieurs assemblées capitulaires, tenues à cette époque. La révolution l'ayant expulsée de son couvent, elle se retira à Estillol, où elle mourut le 27 avril 1797. (*France chevaleresque et chapitrale*, p. 232.)

BRANCHE DE SOURNIAC ET DE VERNINES.

Marquis et Comtes de Sartiges.

XIII. Jean DE SARTIGES-LAVANDÈS, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Chassagne, de Sourniac, etc., né en 1625, fils puîné de Charles I[er] de Sartiges de Lavandès, seigneur d'Anjaliac, et de Jeanne du Châtelet, servit avec son frère aîné dans la compagnie

d'ordonnance du prince de Condé. Il épousa, le 20 mars 1660, Marie DE LA GARDE, fille de défunts Gabriel de la Garde, et Anne d'Autressal, dame de Sourniac (démembrement de Sartiges). Les 8 juillet 1669 et 12 octobre 1685, il fit hommage au roi pour la justice haute, moyenne et basse de la seigneurie de Sourniac, et comparut au ban de la noblesse d'Auvergne les 14 septembre 1674 et 30 avril 1693. A cette dernière époque il fut déchargé du service personnel, tant par rapport à son âge et ses infirmités, que parce que deux de ses fils servaient le roi comme officiers au régiment du Perche. Il mourut avant le 11 avril 1706. Il avait eu cinq fils et trois filles :

DE LA GARDE : de gueules, au lion d'or, armé d'une épée de sable ; au chef d'or chargé d'un aigle issante de sable.

1° François, Ier du nom, dont on va parler;

2° Jean IIIe, auteur de la BRANCHE DE LA PRADE, rapportée ci-après ;

3° Amable de Sartiges de Bilgeac, mort célibataire;

4° Aymon IIe, auteur de la BRANCHE DU CHAMBON et DE MONTCLAR, rapportée en son rang;

5° Jean de Sartiges du Breuil, qui ne fut pas marié;

6° Antoinette de Sartiges, vivante en 1706;

7° Catherine de Sartiges, en 1708;

8° Françoise de Sartiges, en 1711.

XIV. François DE SARTIGES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sourniac, né le 28 mai 1661, était lieutenant au régiment du Perche en 1693. Ayant recueilli de François de la Garde, son oncle maternel, qui l'avait institué son héritier universel par son testament fait à Paris le 1er décembre 1691, les fiefs de Branges et de Vinières, près Soissons, il les échangea contre les rentes de Bilgeac le 24 février 1698. Il épousa au château de Lavandès, le 11 avril 1706, Jeanne DE SARTIGES DE LAVANDÈS, sa cousine (v. p. 29). Il fit foi et hommage au roi le 23 septembre 1723, et plaidait en 1730 contre le doyen du monastère de Mauriac, à

DE SARTIGES: comme à la p. 1.

l'égard de droits seigneuriaux respectivement réclamés. Ses enfants furent :

1° Charles, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° François de Sartiges, né le 30 septembre 1714, capitaine au régiment de Rohan, cavalerie, marié au château de Beaufort, paroisse de Gumond en Limosin, le 28 août 1759, avec Marie *du Mont de Beaufort*. D'eux sont issus :

A. Jean-Baptiste de Sartiges de Beaufort, né le 5 avril 1763, élève de l'école Militaire le 11 mai 1772, capitaine de grenadiers au régiment de Béarn le 13 janvier 1792, et aide-de-camp du général de Boisgelin le 17 juin de la même année. Il quitta le service en 1793, après la mort de Louis XVI, et mourut à Beaufort, le 26 janvier 1811, sans enfants de Julie *de la Haye*, qu'il avait épousée au Hâvre le 12 avril 1792, fille de Jean-Baptiste-Joseph de la Haye, consul-général de l'empereur d'Autriche, et de Susanne-Victoire de Begouen ;

B. François de Sartiges, *dit* le chevalier de Beaufort, né le 13 juillet 1770, sous-lieutenant le 3 août 1789. Il se destinait ultérieurement au service de la marine royale, mais les progrès de la révolution le forcèrent d'y renoncer. Il est célibataire et remplit depuis 1811 les fonctions de maire de la commune de Gumond (Corrèze) ;

C. Marguerite de Sartiges, décédée en 1804 ;

D. Marie de Sartiges, non mariée. Elle habite le château de Beaufort, avec son frère ;

3° Jean-Baptiste de Sartiges, né le 20 août 1716. Après avoir servi 11 ans dans le régiment de Rohan, cavalerie, il entra, le 20 février 1749, dans les gardes-du-corps, compagnie de Charost, dont il fut nommé sous-lieutenant porte-étendard (chef d'escadron), le 17 avril 1775. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et pensionné le 1er juillet 1779. Il mourut célibataire, à Sourniac, le 7 août 1795 ;

4° Jean de Sartiges, curé de Chateldenèves, en Bourbonnais, décédé en juin 1760 ;

5° Marguerite de Sartiges, morte sans alliance le 21 octobre 1785 ;

6° Catherine de Sartiges, morte aussi non mariée le 19 novembre 1785.

XV. Charles DE SARTIGES, IIe du nom, qualifié marquis de Sartiges, comte de Sourniac, chevalier de l'ordre de St.-Louis, épousa, le 19 février 1727,

DE FONTANGES : comme à la page 25

Marie-Elisabeth DE FONTANGES, dame de Vernines, de Fournols et de Villejacques, fille et héritière de messire Antoine de Fontanges, seigneur desdites terres, et de dame Anne de Pannevère, sa seconde femme. Le marquis de Sartiges mourut à Sourniac le 5 mai 1774. Sa veuve lui survécut jusqu'au 15 décembre 1778. Ils ont laissé :

1° François, IIe du nom, dont l'article viendra ;

2° Pierre-Antoine de Sartiges, prêtre, docteur de Sorbonne, reçu chanoine-comte de Lyon le 15 décembre 1775, et nommé vicaire-général du même diocèse le 27 octobre 1777. Le roi le pourvut de l'abbaye commandataire du Menat, en Auvergne, en 1784. Émigré en 1791, il rentra en 1801, et mourut à Paris le 18 avril 1818 ;

3° Charles de Sartiges, reçu chanoine-comte de Lyon le 19 novembre 1777, nommé vicaire-général du diocèse de Clermont le 10 décembre 1780. Il était syndic du chapitre de Lyon en 1785. Il est mort en Allemagne pendant l'émigration ;

4° Pierre-François de Sartiges, chevalier de Sourniac, né le 25 mars 1743, capitaine au régiment de Neustrie le 19 mars 1780, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 11 septembre 1790. Il sortit de France, en 1791, pour rejoindre l'armée de Condé, et fit toutes les campagnes de l'émigration. Il rentra en 1801, fut retraité comme colonel en 1814, et mourut au château de Sartiges le 7 janvier 1819 ;

5° Antoine-Simon, vicomte de Sartiges, né le 22 juillet 1745, lieutenant au corps royal du génie en 1771, et chef de cette arme à Valenciennes de 1774 à 1776, capitaine, employé à Brest, de 1780 à 1790, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis à cette dernière époque. Émigré, il fit les campagnes et se trouva à tous les combats et batailles de l'armée des princes français, où il fut successivement nommé major du génie le 10 août 1794, lieutenant-colonel le 1er juillet 1797, et colonel de la même arme le 1er janvier 1800. Après le licenciement, le vicomte de Sartiges rentra en France. Louis XVIII le créa maréchal-de-camp le 13 décembre 1814. Il fut désigné, le 19 mars 1815, pour servir dans l'armée que le duc de Bourbon devait commander lors du retour de Buonaparte. Il est mort au château de Sartiges le 25 avril 1820 ;

6° Madelaine de Sartiges, reçue chanoinesse-comtesse du chapitre de Remiremont en 1788, morte au château de Sartiges le 28 avril 1808 ;

7° Marguerite de Sartiges, reçue chanoinesse-comtesse du même chapitre en 1788, décédée au château de Sartiges le 24 octobre 1817 ;

XVI. François DE SARTIGES, IIe du nom, comte de Sartiges et de Sourniac, seigneur de Vernines, de Fournols, de Villejacques, de Planchat et de Guéry, né le 25 décembre 1729, entra fort jeune au service et fut nommé capitaine au régiment Royal-Comtois, le 7 novembre 1746. Il fit avec ce corps la plupart des guerres de cette époque jusqu'au traité de Versailles, et se fit particulièrement remarquer à l'affaire de Sunderhausen le 23 juillet 1758. Il s'était trouvé en la même année à Crewelt; l'année suivante il combattit à Berghen. Il quitta le service le 24 mars 1769, avec le grade de lieutenant-colonel. Le 16 décembre 1767 il avait racheté de M. de Combarel la terre de Sartiges. Il fut nommé inspecteur général des haras de la province d'Auvergne et chevalier de l'ordre de St.-Louis, les 1er février et 4 mai 1771. Il obtint en la chancellerie du palais à Paris, le 17 juillet 1786, des lettres à terrier *pour la réunion en comté* des terres de Sartiges, Sourniac et Lavaur, enregistrées au bailliage d'Aurillac le 28 du même mois. L'assemblée provinciale d'Auvergne nomma le comte de Sartiges, le 18 août 1787, membre de l'assemblée de l'élection de Mauriac, et commissaire de la noblesse en cette partie. Il assista aux assemblées tenues à Clermont et à Saint-Flour les 7 mars et 30 juillet 1789. Le 10 avril 1791, il signa, avec neuf parents de son nom, la fameuse protestation de la noblesse d'Auvergne contre les empiétements de la Convention nationale. A la même époque il fit partie de l'état-major du corps formé sous le nom de *coalition d'Auvergne*. Arrêté avec sa femme et conduits dans les prisons de Paris, ils ne durent leur salut qu'à la chute de Robespierre. Le comte de Sartiges est mort au château de Sourniac le 11 juillet 1804. Il avait eu de son mariage, contracté le 24 juin 1764, avec Marie-Gilberte DE TALEMANDIER DE GUÉRY, trois fils et une fille :

DE TALEMANDIER : de gueules, à la hure de sanglier d'argent.

1° Louis-Joseph-François, comte de Sartiges, né à Sourniac le 22 octobre 1767, ancien officier aux gardes françaises, lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il fut admis aux honneurs de la cour en mai 1789, sur les

preuves de noblesse faites par sa famille, devant M. Cherin, en 1778. Il est mort, sans avoir été marié, aux bains de Schlangenbad (duché de Nassau), le 3 août 1837;

2° Charles-Gabriel-Eugène, qui suit;

3° Antoine-François-Gilbert, mentionné plus loin;

4° Françoise-Élisabeth-Madelaine de Sartiges, morte jeune.

XVII. Charles-Gabriel-Eugène, vicomte DE SARTIGES, né le 10 novembre 1770, reçu élève de la marine royale le 15 avril 1787, fit en cette qualité, puis en celle d'enseigne de vaisseau, plusieurs campagnes d'observation aux Indes orientales. Le 10 juin 1793, le gouverneur général de Pondichéry lui donna ordre de prendre le commandement des matelots et canonniers débarqués, destinés à la défense de cette place, investie cinq jours après par 30,000 Anglais. La belle conduite du vicomte de Sartiges pendant le siége lui valut le grade de capitaine le 20 août. Fait prisonnier de guerre le 23, lors de la réduction de Pondichéry, il resta détenu successivement dans plusieurs forts jusqu'en 1801, qu'il fut conduit à l'Ile-de-France. Deux ans après il revint en France, et se démit du service de la marine le 17 octobre 1805. Il fut nommé sous-préfet de Gannat (Allier), le 27 mars 1807, préfet de la Haute-Loire et chevalier de l'ordre de St.-Louis, les 16 juin et 23 juillet 1814. Lors de l'apparition de Buonaparte, en mars 1815, le vicomte de Sartiges, après d'inutiles efforts pour maintenir l'autorité royale dans son département, dut se retirer à Clermont, d'où les événements le rappelèrent bientôt à son poste. Il continua d'administrer la Haute-Loire jusqu'au 2 juillet 1817. Une dissidence de vues avec le ministère fut le prétexte de sa révocation. Le conseil-général, les conseils d'arrondissements et municipaux, par des délibérations spontanées, lui témoignèrent la peine que leur causait la cessation de ses fonctions, et un publiciste célèbre (M. de Châteaubriand, dans le *Conservateur*, 1819, t. II, p. 132,) le rangea parmi les préfets disgraciés qui avaient rendu d'importants services à la cause royale. Il mourut à Lyon le 9 juillet 1827. (*Moniteur*

du 14 juillet 1827, col. 1072.) Du mariage qu'il avait contracté le 19 juillet 1802, avec Françoise-Félicité DE BARRY, fille de Balthazard de Barry, capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre de St.-Louis, et de dame Marie-Madelaine de la Roche du Ronzet, il a laissé :

DE BARRY : fascé d'argent et de gueules.

1° Étienne-Gilbert-Eugène, vicomte de Sartiges, né le 17 janvier 1809. Il était attaché à l'ambassade de France à Rome en 1830, ensuite il l'a été à celle du Brésil ;

2° Blanche-Gilberte-Stéphanie de Sartiges, née le 26 juillet 1812, épousa, en 1833, Adrien *du Clozel de Champfollet*, de la province du Bourbonnais.

XVIII. Antoine-François-Gilbert, comte DE SARTIGES et de Sourniac, né à Clermont le 3 février 1772, a été nommé successivement sous-lieutenant et lieutenant dans le régiment de Neustrie les 16 juin 1790 et 12 janvier 1792. Il quitta ce corps pour se rendre à l'armée de Condé, où il fit avec ses oncles et autres parents les campagnes jusqu'au licenciement de 1801, après lequel il rentra dans ses foyers. Il a été nommé chevalier de l'ordre de St.-Louis le 27 novembre 1814. Il a exercé les fonctions de maire de Sourniac et celles de membre du conseil d'arrondissement de Mauriac jusqu'en 1830. Il faisait aussi partie du collége électoral du département du Cantal. Il a épousé, le 9 octobre 1803, Louise-Susanne DE CHABANNES, morte à Sourniac en avril 1837, sœur de Jean-Baptiste-Marie, marquis de Chabannes, pair de France. De ce mariage sont issus :

DE CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

1° Louis-François, vicomte de Sartiges, né le 11 juin 1806 ;

2° Gilberte-Marie-Henriette de Sartiges, née le 15 décembre 1804, religieuse à Saint-Flour ;

3° Marie-Cornélie-Zoé-Vitaline de Sartiges, née le 15 août 1809, mariée, le 11 mai 1830, avec M. *Gillet d'Auriac*, de Saint-Flour. Elle est morte en couches le 16 janvier 1833.

BRANCHE DE LA PRADE.

XIV. Jean DE SARTIGES DE LA PRADE, III[e] du nom, second fils de Jean II de Sartiges de Lavandès, et de dame Marie de la Garde, entra dans une compagnie de cadets-gentilshommes en 1689, et servait comme officier de la compagnie Colonelle du régiment du Perche en 1693. Jean de Sartiges donna quittance de ses droits à son frère François de Sartiges de Sourniac, le 9 septembre 1720. Il avait épousé en présence de tous ses frères, le 20 janvier 1709, dame Marie SENAUD, veuve de Gui de Balmes. Ils moururent au Vigean, savoir, Jean de Sartiges le 10 avril 1756, et Marie Senaud le 21 mai suivant. Ils avaient eu :

SENAUD : d'azur, à une rivière oudée d'argent.

1° Jean-Baptiste, qui suit;

2° Marguerite de Sartiges, née le 26 août 1731;

3° Marie de Sartiges. Elle vivait le 5 janvier 1765.

XV. Jean-Baptiste DE SARTIGES DE LA PRADE épousa au château d'Anglars, le 26 janvier 1745, Marie DE MONTCLAR, fille de messire Jacques-Antoine de Montclar, seigneur de la Trémolière et d'Anglars, et de dame Marie-Anne de Mathieu. Ils ne vivaient plus le 10 août 1790. Ils avaient eu cinq fils et deux filles :

DE MONTCLAR : d'azur, au chef d'or.

1° Jacques-Antoine, dont l'article suit;

2° Jean-François, I[er] du nom, auteur du RAMEAU D'ANGLES, rapporté ci-après;

3° François-Charles de Sartiges, né le 14 février 1750; mort célibataire le 4 décembre 1780;

4° Antoine de Sartiges, né le 16 novembre 1757. Il est passé en Espagne en 1795, et depuis 1808, époque de l'invasion des Français, on a cessé d'en avoir des nouvelles;

5° François de Sartiges, prêtre, né le 6 août 1764, mort curé de Vodable, en Limagne, le 25 septembre 1822;

6° Marguerite de Sartiges de la Prade, née le 24 juillet 1760;

7° Marie de Sartiges de Lassagne, née le 15 octobre 1761, décédée le 19 novembre 1836.

Ces deux sœurs avaient été reçues, en 1782, d'après leurs preuves de noblesse, religieuses dames de justice de l'ordre de Malte, à Beaulieu-Issendolus, en Quercy. Chassées de cette paisible retraite par la tourmente révolutionnaire, elles se sont retirées à Angles, près de leur frère cadet, et plus tard elles s'établirent au château de Moussages, où l'aînée vit encore, environnée de la vénération qu'inspire une longue carrière entièrement consacrée à la pratique de la vertu et à l'exercice de la piété la plus austère. La génération actuelle de la contrée n'oubliera pas les services qu'elles lui ont rendus par 30 ans de soins donnés à l'éducation des jeunes personnes du sexe. L'établissement qu'elles avaient formé pour cet objet fut le premier, et long-temps le seul qui existât dans le pays après la révolution.

XVI. Jacques-Antoine DE SARTIGES DE LA PRADE, né le 1er août 1747, possesseur de l'ancienne baronnie de Durfort-Soursac en Limosin, par acquisition de M. de la Majorie, le 16 mars 1798, signa l'acte de la coalition d'Auvergne le 10 avril 1791, et mourut au château de Durfort le 28 mars 1804, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 23 novembre 1774, avec Antoinette BOUCHY, fille de Claude Bouchy, et d'Antoinette Chabannes : BOUCHY :

1° Jean-François, dont l'article suit;

2° Louis de Sartiges, né le 26 avril 1791, officier d'infanterie, mort au siége de Dantzig en 1813;

3° Jean-Baptiste de Sartiges, né le 29 juin 1797;

4° Antoinette de Sartiges, née le 2 novembre 1775;

5° Marie-Anne de Sartiges, née le 5 juin 1777;

6° Gabrielle de Sartiges, née le 29 juillet 1781;

7° Marie-Agathe de Sartiges, née le 25 octobre 1788;

8° Gabrielle-Louise de Sartiges, née le 29 septembre 1793.

XVII. Jean-François DE SARTIGES, né au Vigean le 26 mai 1786, sous-inspecteur des forêts, a épousé, le 26 octobre 1813, Marie DE FAURE DE LA COMBE DE CHAZOURS en Bourbonnais, fille de Louis de Faure de Chazours, ancien officier d'infanterie, chevalier de l'ordre de St.-Louis, et de dame Marie du Plessis de Tréoudal. Il n'a point d'enfants.

DE FAURE : d'argent, au cœur de gueules, percé de 3 flèches de sable.

RAMEAU D'ANGLES.

XVI. Jean-François DE SARTIGES DE LA PRADE, IIe du nom, né le 1er août 1748, second fils de messire Jean-Baptiste de Sartiges de la Prade, et de dame Marie de Montclar, entra cadet au régiment Royal-Comtois, compagnie de Sourniac, au mois d'avril 1765, mais il ne continua pas le service. Il fut avec ses autres parents signataire de l'acte de coalition d'Auvergne le 10 avril 1791, et mourut à Angles le 6 mars 1807. De son mariage, contracté le 8 janvier 1778, avec Antoinette-Marguerite DELPRAT D'ANGLES, fille de Guillaume Delprat et de Marguerite de Lom, sont issus :

DELPRAT : d'or, au lévrier de sable, colleté de gueules.

1° Jean-François, IIe du nom, qui suit;

2° Julien de Sartiges, né en 1802, garde-du-corps du roi le 26 septembre 1823, mort le 2 novembre de la même année;

3° Marie-Anne-Catherine de Sartiges, née le 8 juin 1781;

4° Marguerite-Agathe de Sartiges, née le 18 mai 1784, décédée en 1833;

5° Catherine-Louise de Sartiges, née le 10 novembre 1785;

6° Antoinette-Marguerite de Sartiges, née le 6 mars 1788;

7° Françoise de Sartiges, née le 20 décembre 1791.

XVII. Jean-François, baron DE SARTIGES D'ANGLES, IIe du nom, né le 1er novembre 1789, a épousé, le 21 février 1824, par contrat passé devant Gondoin et Vintaing, notaires royaux à Paris, Thérèse-Anne-Joséphine-Guilaine DOMIS DE SEMERPONT, fille de feu Jean-Paul Domis de Semerpont, conseiller de S. M. l'empereur d'Autriche au conseil souverain de Brabant, et de dame Marie-Françoise-Joséphine de Nachtegael. Il n'a point d'enfants.

DOMIS DE SEMERPONT : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 rustres de sable et au chef de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable.

BRANCHE DU CHAMBON ET DE MONTCLAR.

XIV. Aymon DE SARTIGES, III[e] du nom, seigneur de Lasplazes, troisième fils de Jean de Sartiges, seigneur de Sourniac, et de dame Marie de la Garde, fut présent aux mariages de ses deux frères les 15 avril 1706 et 20 janvier 1709. Il s'était allié, par contrat du 6 octobre 1703, reçu par Gros et Laporte, notaires à Salers, avec Marie-Jacqueline LAFON, fille de Pierre Lafon, de Montclar, et de Madelaine Ebrard. Aymon de Sartiges mourut le 13 mai 1741. Sa veuve lui survécut jusqu'au 23 septembre 1761. Leurs enfants furent : LAFON :

1° Pierre de Sartiges, mort célibataire le 22 août 1790;

2° François de Sartiges, décédé le 7 janvier 1790;

3° Antoine, qui a continué la descendance;

4° Amable de Sartiges, décédé le 17 août 1745;

5° Marie-Anne de Sartiges, décédée le 31 mars 1739;

6° Marie de Sartiges, morte le 5 décembre 1760;

7° Marie-Madelaine de Sartiges, mariée, le 16 décembre 1751, à Jacques *Badal*.

XV. Antoine DE SARTIGES a épousé, le 28 février 1762, Anne GRIFFOL, du Chambon, fille de Jean Griffol, et d'Anne Jourde. Il a eu un grand nombre d'enfants, dont plusieurs sont morts en bas âge. Ceux qui lui ont survécu sont : GRIFFOL :

1° Pierre, II[e] du nom, qui suit;

2° François de Sartiges, né le 1[er] août 1765, cadet, gentilhomme au régiment d'Austrasie le 28 novembre 1779, sous-lieutenant le 6 janvier 1782, puis lieutenant le 24 juin 1785. Il a fait les guerres de l'Inde, avec son frère aîné. Émigré comme lui en 1791, il fut nommé capitaine avant le 1[er] juillet 1792, et chef de bataillon le 24 juin 1800. Il est rentré en France l'année suivante, a été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 20 août 1814, et

pensionné le 1er octobre suivant. Il habite à Montclar, et n'est pas marié;

3° Jean de Sartiges, né le 15 juillet 1780. Il n'est pas marié;

4° Marie de Sartiges, née le 6 octobre 1766;

5° Madelaine de Sartiges, née le 22 mai 1771;

6° Françoise de Sartiges, née le 3 mars 1773;

7° Hélène de Sartiges, née le 24 janvier 1778.

XVI. Pierre DE SARTIGES, IIe du nom, né le 15 octobre 1764, fut nommé sous-lieutenant puis lieutenant au régiment d'Austrasie les 28 novembre 1779 et 13 juillet 1783. Il fit avec ce corps sept campagnes dans l'Inde. Promu au grade de capitaine en août 1791, il donna sa démission le 15 septembre suivant, pour passer à l'armée de Condé, où il fit toutes les guerres de l'émigration, d'abord dans les chasseurs nobles, ensuite comme capitaine au régiment d'artillerie de Damas. Il fut nommé chevalier de l'ordre de St.-Louis le 5 août 1796, et chef de bataillon dans les grenadiers de Bourbon avant le 15 décembre 1799. Il est rentré en France en 1801, après le licenciement définitif. Tous ses brevets furent confirmés par Louis XVIII dans les termes les plus honorables, les 31 octobre 1814 et 23 janvier 1815. Il est décédé maire de la commune d'Anglars le 18 juin 1823. Il avait épousé, le 23 février 1808, Jeanne DE BARON DE LAYAC DE BOUSSAC, fille de messire Jean de Baron de Layac, et de dame Gabrielle de Plantadis. Il n'est resté de ce mariage qu'une fille :

DE BARON DE LAYAC : de gueules, à 2 pals d'argent ; à la bande de sable, chargée de 3 rocs d'échiquier d'argent, brochant sur le tout.

Agathe de Sartiges, âgée d'environ 24 ans.

DE VION,

Châtelains DE VAUX; *seigneurs* DE LA BARRE, DE TESSANCOURT, DE PUISEUX, DE GROSROUVRE, DE MAISONCELLES, DE PRÈLES, DE COTTAINVILLE, D'HUANVILLE, DE CHALLET, D'HÉROUVAL; *seigneurs marquis* DE GAILLON et DE TESSANCOURT, *en l'Ile de France.*



ARMES : *de gueules, à 3 aigles d'argent au vol abaissé, becquées et armées d'or.*

Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : une licorne issante.

La maison DE VION (1), établie depuis le règne de Louis XI dans le Vexin-Français, est originaire du duché de Bourgogne. Deux de ses rameaux, vers la fin du XIIIe siècle, subsistaient dans la Flandre maritime et en Franche-Comté. Plusieurs tombes et épitaphes du premier de ces rameaux existaient encore avant la révolution dans la grande église de Dunkerque et

(1) Le nom s'est aussi écrit *Vion* et *Vyon.* On ne trouve point d'autres variantes dans les actes.

constataient les sépultures de divers membres de cette famille depuis 1300.

Il est fait mention des auteurs de cette maison dans l'*Histoire des Châtelains de Lille*, par Floris Vander, trésorier et chanoine de St-Pierre de cette ville. Au livre 2, chapitre III, il cite l'extrait d'un compte rendu par Eudes, duc de Bourgogne, des gens d'armes qui furent en sa compagnie et en sa bataille au voyage qu'il fit vers Saint-Omer, en 1340, contre Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, qui tenait ladite ville assiégée, et parmi les *écuyers au venir, chevaliers au partir*, il remarque que Sauvale *de Vion*, arrivé le dernier avril, lui septième d'écuyers, fut fait chevalier avec Sauvale *de Vion*, son neveu, le 20 juillet de la même année.

Un ancien registre terrier de l'église collégiale de Champlitte, en Franche-Comté, porte que Humbert *de Vion*, écuyer, fut présent, le 22 janvier 1439 (*v. st.*), avec plusieurs autres nobles, au serment de fidélité que prêtèrent les chanoines et habitants de la ville de Champlitte à Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel.

Jean DE VION DE GIVREY, originaire de la Montagne, religieux de l'ordre de Citeaux, fut successivement bachelier en théologie en la faculté de Paris, célerier, puis proviseur du collége de St-Bernard, et enfin abbé de Citeaux, au diocèse de Châlons-sur-Saône; ce fut lui qui fit faire le chœur de l'église et la bibliothèque de cette abbaye. Il mourut le 25 novembre 1458. (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 1003, 1004.)

La branche de Vion, qui subsiste en l'Ile de France depuis 400 ans, s'est distinguée par ses alliances et par le grand nombre de chevaliers qu'elle a donnés à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'était comme un vœu dans cette famille de consacrer à chaque génération l'un de ses membres au service de la Religion, et un hôtel construit à Malte à ses frais, était destiné à les loger. Plusieurs ont été commandeurs, d'autres sont parvenus aux premières dignités de l'ordre, et parmi ceux-ci deux ont été grand'-croix, l'un grand-

prieur de Champagne et grand-hospitalier, l'autre grand-prieur d'Aquitaine.

I. Pierre DE VION, chevalier, seigneur de la Barre, en la châtellenie de Poissy, quitta la Bourgogne en 1478, après la mort de Charles-le-Téméraire, et vint s'établir en France. Il y servit comme homme d'armes en la compagnie de M. de Cardonne, suivant le rôle d'une montre et revue faite à Ypres le 2 août 1488 (*Bibliothèque du Roi*). Pierre de Vion mourut à Poissy en 1492. Il avait épousé en Bourgogne, vers 1450, Colette DE MAUQUARRET (1), morte en 1493. Il en avait eu :

DE MAUQUARRET : d'argent, à la fasce ondée de gueules.

1° Louis, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DE TESSANCOURT, rapportée ci-après;

3° Guillaume de Vion;

4° Nicolas de Vion, chanoine de la collégiale de Poissy;

5° Marguerite de Vion, épouse de Jean *de Landres*, seigneur de Flins.

II. Louis DE VION, Ier du nom, chevalier, châtelain de Vaux, seigneur de Montbine et de Saucourt, dans la châtellenie de Meulan, et de la Barre, en la châtellenie de Poissy, était capitaine d'une compagnie d'arbalétriers à cheval lorsqu'il fut fait chevalier après la prise de Terouenne en 1487. Il commanda 1,000 hommes de pied à la bataille de Fornoue gagnée sur la ligue italienne par le roi Charles VIII le 5 juillet 1495. (*Dictionnaire historique*, par Moréri, édition de 1759, t. x, p. 654.) Louis de Vion avait acquis la terre et châtellenie de Vaux par décret rendu aux

(1) La noblesse de Pierre de Vion et de Colette de Mauquarret a été jurée à Malte non-seulement dans les nombreuses preuves faites par la maison de Vion, mais encore dans celles de Jean de Gaillarbois de Marcouville, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem en 1604. (Voir les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de Malte de la langue de France*, t. II, p. 67, à la Bibliothèque de l'Arsenal.)

requêtes du palais à Paris le 5 novembre 1479, puis les terres de Montbine et de Saucourt, le fief d'Arthieul située à Bourg et le fief de Maignenville situé en la paroisse de Marquemont, par décret rendu à Chaumont en Vexin le 2 mars 1480. Dans un aveu et dénombrement de la terre de Vaux qu'il fournit au seigneur de la Roche-Guyon, au mois de juillet 1489, il est dit qu'il tenait cette terre et seigneurie à une seule foi et hommage aux us et coutumes du Vexin-Français, dudit seigneur de la Roche-Guyon, que le château de Vaux était place forte d'ancienneté, à pont-levis, ayant droit de guet et de garde desservi par les hommes de ladite châtellenie de Vaux. Enfin, le 16 décembre 1496, le même Louis de Vion, qualifié chevalier, seigneur de Vaux, fit foi et hommage au roi Charles VIII pour le fief de la Barre, *dit* de Lange, mouvant du roi à cause de son château de Poissy. (*Chambre des comptes de Paris*, 2e *liasse des foi et hommages de la prévôté de cette ville.*) Louis Ier de Vion mourut au château de Vaux le 7 août 1510, et fut inhumé auprès de sa femme, Marie DE MARCOUVILLE, décédée le 15 mars 1503, dans la chapelle seigneuriale de l'église de Vaux, où, avant la révolution, on voyait encore leur épitaphe. Leurs enfants furent :

DE MARCOUVILLE : de sinople, au sautoir d'or, chargé de 5 merlettes de sable.

1° Louis, IIe du nom, mentionné ci-après;

2° Nicolas de Vion, surnommé *Bras-de-Fer*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il eut un bras coupé par les Turcs à la défense de Rhodes, en 1522, en disputant un étendard aux infidèles;

3° Isabeau de Vion, mariée, par contrat du 16 mai 1502, avec Edmond *de Felins,* chevalier, seigneur de Bantelu et de Serville en Vexin, fils de Richard de Felins, écuyer, seigneur de Bantelu et de la Chalette, et de Simonne de Cantevaime.

III. Louis DE VION, IIe du nom, écuyer, seigneur châtelain de Vaux et de Montbine, céda à Jean de Vion, écuyer, son oncle, le droit qui pouvait lui appartenir dans ce que dame Marie de Marcouville, sa mère, femme de messire Louis de Vion, chevalier,

seigneur de Vaux, avait hérité par la mort de messire Artus de Marcouville, son frère, chevalier, ladite cession faite par acte du 6 mars 1507, devant Jean Alix, tabellion à Meulan. Louis de Vion vécut jusqu'au 11 octobre 1529. Il avait épousé, par contrat du 17 octobre 1504, Françoise DE BOUBERS, dame de Courtalain et de Bucy, fille de Guillaume de Boubers, écuyer, seigneur de Merdueil, de Roquemont, de Basoches, etc., et d'Anne d'Argny, dame de Montevrain. Françoise de Boubers avait la tutelle de ses enfants mineurs le 26 avril 1530. Elle mourut le 17 octobre 1547, et fut inhumée auprès de son mari en la chapelle de Vion, dans l'église de Vaux. De leur mariage étaient issus :

DE BOUBERS : d'or, à 3 aigles de sable, becquées et membrées de gueules.

1° Jérôme de Vion, écuyer, seigneur châtelain de Vaux, mort célibataire le 26 octobre 1532, et inhumé dans l'église de Vaux, sépulture de sa famille (1);

2° Nicolas de Vion, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, tué au siége de Malte en 1564, en défendant le fort de St-Elme;

3° Quatre autres garçons qui furent tués au service du roi, à la guerre, et ne furent point mariés;

4° Louise de Vion, qui épousa, le 30 avril 1521, Pierre *de Coquelet*, écuyer, seigneur de Gournay, dont est née :

Guillemette de Coquelet, épouse de Simon *de Piennes*, écuyer, seigneur de Valpendant, fils de Philippe de Piennes, et de Jeanne d'Orgemont;

5° Marie de Vion, femme de Roland *de Sebouville*, écuyer, seigneur de Vignoru, d'Anizy, de Saint-Girault, etc.;

6° Isabeau de Vion, mariée à Louis *de la Fontaine*, écuyer, seigneur de Lesches, qui en eut :

Louis de la Fontaine, chevalier, seigneur de Lesches et de Vaux-sur-Meulan, chevalier de l'ordre du Roi, gen-

---

(1) Le 15 juillet 1634 il fut fait un relevé juridique en présence de Simon Doullé, notaire royal à Meulan, des épitaphes, tombes et monuments de la maison de Vion en l'église de Vaux, duquel il appert que Louis Ier, Louis IIe et Jérôme de Vion, tous trois seigneurs de Vaux, étaient représentés en sculpture de grandeur naturelle, couchés sur leurs tombes, armés de toutes pièces, leurs cottes d'armes semées d'aigles, et aux deux côtés de chaque tombe on voyait deux écussons chargés chacun de *trois aigles*.

tilhomme de *Monsieur*. Il épousa Jeanne *de Canion*, dame des Orgereux, fille d'Antoine de Canion, chevalier, seigneur des Orgereux, et d'Antoinette de Landifay. Il a laissé :

Denise de la Fontaine, dame de la châtellenie de Vaux, mariée, le 28 avril 1594, à Louis *de Saint-Simon*, chevalier, seigneur de Rasse; et par sa femme de la châtellenie de Vaux, gouverneur et bailli d'épée de Senlis. De ce mariage sont issus :

I. Charles, marquis de Saint-Simon, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des Ordres, gouverneur et grand bailli d'épée de Senlis, mort sans postérité le 25 janvier 1690;

II. Claude, duc de Saint-Simon, pair et grand-louvetier de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, duquel sont descendus les ducs de Saint-Simon;

III. Louis de Saint-Simon, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 4 mars 1626, commandeur de Pézenas et de Pieton;

IV. Jeanne de Saint-Simon, mariée, en 1619, à Louis *de Fay*, seigneur de Châteaurouge et de Cressonsac;

V. Louise de Saint-Simon, mariée, en 1624, à Laurent *du Châtelet*, seigneur de Fresnières.

Par suite de l'extinction de cette branche aînée de la famille de Vion, ses plus anciens titres sont passés avec la terre de Vaux dans la maison de Saint-Simon.

BRANCHE DE TESSANCOURT.

DE JANAILHAC : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé d'azur, et accompagné de 6 molettes d'éperon d'or.

II. Jean DE VION, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Huanville, de Becheville, de Puiseux et de Moulignon, second fils de Pierre de Vion, chevalier, seigneur de la Barre, et de Colette Mauquarret, épousa Marie DE JANAILHAC, morte le 1er décembre 1512, fille de Guillaume de Janailhac, écuyer, seigneur de Guitrancourt, et de Perrette de Sailly. Jean de Vion mourut au château de Becheville, paroisse des Mu-

reaux, le 27 octobre 1557, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicaise de Meulan. Il avait eu de son mariage :

1° Yves, dont on va parler;

2° Nicolas de Vion. Son frère aîné stipule pour lui dans l'acte de partage de la succession de leur mère du 28 février 1520 (*v. st.*), passé devant Poilpré, commis au tabellionnage de Meulan. Il mourut sans postérité;

3° Guillaume, auteur de la BRANCHE DE GAILLON, rapportée en son rang;

4° Pierre de Vion, seigneur d'Oiville, de Drocourt et d'Incourt. Il n'eut que des enfants naturels :

A. *Jean* de Vion, *sieur d'Oinville et de Gaillonnet, auditeur des comptes en 1570. Il laissa de son mariage avec Marie* le Court :

Pierre de Vion, seigneur d'Oinville et de Gaillonnet, marié avec Marguerite *le Mazurier*, fille de Philibert le Mazurier, vicomte d'Ambrières, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Grenier. Il vivait en 1634, et laissa :

I. Pierre de Vion, auditeur des comptes, marié avec Marie *le Nain*;

II. Jean de Vion, seigneur d'Oinville, marié : 1° avec Anne *de Fleury*; 2° avec Marthe *Parfait*, fille de Guillaume Parfait, conseiller au parlement de Paris;

III. Charles de Vion, seigneur de Dalibray, qui suivit dans sa jeunesse la carrière des armes, et fut ensuite auditeur en la chambre des comptes. Il fut l'un des beaux esprits du XVIIe siècle, et a laissé des poésies remarquables pour son temps par le naturel et la facilité de sa versification. (Voir la *Biographie universelle*, imprimée par Michaud, t. X, p. 448). Il mourut en 1654;

IV. Marguerite de Vion, épouse de Pierre *Saintot*, seigneur de Veimars;

B. *Nicaise* de Vion, *élu pour le roi à Mantes;*

C. *Marie* de Vion, *femme de Nicolas* de Rance, *seigneur de Blaincourt.*

Le 31 mai 1570, il y eut une transaction passée devant Maupeou, notaire au Châtelet de Paris, entre Jean, Nicaise et Marie de Vion, représentée par son mari, d'une part, et Jacques de Vion, seigneur

de Gaillon, au nom de Marie de Vion, veuve de Charles de Maulay, écuyer, seigneur de la Roire, Pierre Damas, écuyer, et damoiselle Andrée de Nezel sa femme (fille de Jean de Nezel et de Marie de Vion), et Charles de Vion, écuyer, d'autre part, touchant les droits des premiers dans la succession de Pierre de Vion, leur père (*Bibliothèque du Roi*);

5° Andrée de Vion, mariée à Jean *de Fumechon*, écuyer;

6° Marie de Vion, épouse de Jean *de Nezel*, écuyer, seigneur de Nezel.

DE CAUPEREL :

D'AUBOURG : d'azur, à 3 fasces d'or.

III. Yves DE VION, écuyer, seigneur de Tessancourt et de Puiseux-sur-Seine, de Levemont et de Jumeauville, fut marié deux fois : 1° avec Nicole DE CAUPEREL, dame de Tessancourt, fille d'Oudart de Cauperel, écuyer, seigneur de Tessancourt, et de Marguerite de Sansac; 2° par contrat du 11 juillet 1536, avec Marguerite D'AUBOURG, fille de Jean d'Aubourg, écuyer, seigneur de Porcheux, et de Roberte des Fossés. Yves de Vion mourut le 12 février 1568 (*v. st.*), et fut inhumé en l'église de Saint-Nicaise de Meulan. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Jérôme de Vion, écuyer, seigneur de Tessancourt, mort célibataire en 1547;

2° Marie de Vion, alliée, le 14 janvier 1543 (*v. st.*), avec Charles *de Maulay*, écuyer, seigneur de la Roire, dont elle était veuve lors d'un partagè du 26 mai 1568;

3° Claude de Vion, femme de Guillaume *de Saint-Sauflieu*, chevalier, seigneur d'Erquery, fils d'Antoine, seigneur de Saint-Sauflieu et d'Erquery, et de Catherine de Chaumont;

Du second lit :

4° François, qui a continué la postérité;

5° Charles, auteur de la BRANCHE DE PRELES, rapportée ci-après;

6° Pierre de Vion de Tessancourt, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1548. (*Vertot*, t. VII, p. 227.)

IV. François DE VION, chevalier, seigneur de Tessancourt, d'Horzeaux, de Puiseux, etc., l'un des cent gentilshommes de la maison du roi et gruyer royal

de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, fut marié deux fois : 1° avec Louise DU BUCHET, morte sans enfants, fille de René du Buchet, écuyer, seigneur de Bigi-nette, et de Madelaine de Certieux; 2° par contrat passé devant Jean de Saint-Lau et Anseaume Lebel, notaires à Beaumont-sur-Oise, le 23 mai 1571, avec Pernelle DE JOIGNY, fille de messire Antoine de Joigny, *dit* Blondel, baron de Bellebrune, seigneur de Marle, de Turbinghen, d'Estrée, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la maison de S. M. et sénéchal du Boulonnais, et de Catherine de Caruel, dame de Boranc. François de Vion mourut le 19 mai 1590. Pernelle de Blondel lui survécut jusqu'au 20 février 1643. Tous deux furent inhumés dans l'église de Tessancourt. De leur mariage sont provenus :

DU BUCHET : d'azur, à 15 billettes d'or.

DE JOIGNY : de gueules, à l'aigle d'argent.

1° Denis, dont l'article suit;

2° Charles de Vion, écuyer, seigneur de Grosrouvre, près Montfort-l'Amaury, né le 11 janvier 1579. Il servit dans l'armée que Louis XIII conduisit contre les religionnaires du Poitou et du Languedoc. Blessé d'une mousquetade au siége de Montpellier dans la nuit du 13 au 14 septembre 1622, il mourut le 20 octobre suivant (1). Son cœur fut porté dans l'église de Tessancourt, où on lisait une inscription à sa mémoire;

3° Jean-François de Vion de Tessancourt, né le 15 mai 1580, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine des galères et successivement commandeur de Puisieux, de Saint-Étienne et de Pieton, grand-prieur de Champagne et grand-hospitalier. Il mourut à Malte le 10 octobre 1649, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean, où l'on voyait son épitaphe. (On trouve ses Quartiers, t. I, p. 345 du *Recueil des armes des grands maîtres et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, à la Bibliothèque du Roi.) Il avait fondé à Malte un hôtel pour les chevaliers de sa famille et de son nom, hôtel dont les chevaliers de la branche de Gaillon ont joui jusqu'à la dispersion de l'ordre et l'occupation de l'île de Malte par les Anglais;

4° Louis de Vion, religieux de l'abbaye royale de St-Denis en 1603 (*Gallia Christiana*, t. VII, p. 413);

5° N... de Vion, religieuse, légataire testamentaire de Pernelle de Joigny, sa mère, le 10 mai 1613.

---

(1) Ces faits sont rappelés dans les provisions de l'état et office de lieutenant des chasses du roi au comté de Montfort-l'Amaury, dont il était pourvu et que S. M. accorda à Denis de Vion, son frère, le 26 janvier 1623.

V. Denis de Vion, chevalier, seigneur de Tessancourt, d'Herzeaux, de Grosrouvre et des Pintières, né le 30 septembre 1575, fut déchargé du ban et arrière le 18 juin 1639, attendu que trois de ses fils étaient au service du roi, l'un dans le régiment du seigneur des Fossés, l'autre lieutenant de la compagnie des gendarmes du seigneur de Bussy de Ver, et le 3e enseigne dans le régiment de Rambures (*Bibliothèque du Roi, fonds de d'Hozier*). Denis de Vion mourut le 11 mars 1641, et fut inhumé dans un caveau qu'il avait fait construire en la chapelle de Vion, dans l'église de Tessancourt. Il avait épousé : 1° par contrat passé devant Jacques Godart, tabellion de la châtellenie de Mézières, près Dreux, le 22 février 1599, Hélène DE VILLIERS, morte au château de Tessancourt le 26 mars 1619, à l'âge de 36 ans, fille de Charles de Villiers, écuyer, seigneur de Sainte-Radegonde, de la Moinerie, etc., exempt des gardes-du-corps du roi, et de Geneviève des Croisettes; 2° par contrat du 26 octobre 1619, Jeanne DE PIEDEFER, veuve en premières noces de Gilles de Barville, chevalier, seigneur du Coudray et de Maisoncelles en Beauce, et en secondes noces de Jacques de Damas, chevalier, seigneur des Tournelles, et fille de Robert de Piedefer, chevalier, seigneur de Guyancourt, et de Lucrèce de Prunelé. Jeanne de Piedefer mourut à Grosrouvre le 29 octobre 1653, et fut inhumée près de Denis de Vion, dans l'église de Tessancourt. Celui-ci a eu pour enfants :

DE VILLIERS : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses d'or.

DE PIEDEFER : échiqueté d'or et d'azur.

Du premier lit :

1° Claude de Vion, né en 1602, mort peu après le 21 septembre 1620, sans avoir été marié;

2° Henri, qui a continué la descendance;

RAMEAU DE GROSROUVRE (*éteint*) :

3° Pierre de Vion, écuyer, seigneur de Grosrouvre et de Gors, né le 31 mai 1608. Il épousa au château de Tessancourt, par contrat passé devant Simon Doullé, tabellion royal à Meulan, le 21 mai 1634 (mariage célébré le 10 juin suivant), Charlotte *de Damas*, fille de Jacques de Da-

mas (1), chevalier, seigneur des Tournelles, et de Jeanne de Piedefer, sa belle-mère, dame de Tessancourt. Pierre de Vion fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil-d'état du 1er février 1668, après avoir prouvé sa descendance depuis Pierre de Vion, seigneur de la Barre, homme d'armes en la compagnie de M. de Cardonne en 1488 (*Bibliothèque du Roi*). Il eut pour enfants :

A. Léonor de Vion, né le 20 avril 1635, enseigne au régiment de Rambures, infanterie. Il fut tué à l'assaut de la ville de Ligny en Barrois, d'un coup de mousquet dans le front, le 5 décembre 1652;

B. Jean-François de Vion, chevalier, seigneur de Grosrouvre, baptisé le 21 mars 1643. Il fut capitaine et commandant d'un bataillon du régiment de Normandie, puis lieutenant-colonel du régiment du Vidame d'Amiens par commission du 19 novembre 1695. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris, du 26 février 1699. Il avait épousé, le 21 juillet 1694, Élisabeth-Marguerite *Coupy*, fille de Jean Coupy, écuyer, laquelle se remaria le 30 octobre 1704, avec Jean-Baptiste de Hallot de Goussonville. Elle avait eu de son premier mari :

Jeanne-Élisabeth-Marguerite de Vion de Grosrouvre, née le 6 août 1696, reçue à St-Cyr en 1705. Elle vivait non encore mariée en 1718;

C. Claude-François de Vion, baptisé le 29 mars 1644;

D. François-Pierre de Vion de Grosrouvre, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré de France en 1676 (*De Vertot*, t. VII, p. 290; *quartiers des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, t. III, p. 525, à la Bibliothèque de l'Arsenal);

E. Louis de Vion, baptisé le 4 mars 1649;

F. Claude de Vion, baptisé le 17 janvier 1655;

G. René de Vion, né le 23 décembre 1660;

H. François-Charles de Vion, baptisé le 24 avril 1667;

I. Marie de Vion, née le 4 septembre 1641;

---

(1) Jacques de Damas était fils de François de Damas, seigneur des Tournelles, et de Françoise de Fresnoy, fille de Bertrand de Fresnoy, écuyer, seigneur de Baillon, et de Françoise du Guay, et ledit François avait pour père et mère Pierre Damas, écuyer, et Andrée de Nezel. Ces Damas, seigneurs des Tournelles, portaient les armes de l'ancienne maison de Damas en Bourgogne.

J. Charlotte de Vion, baptisée le 4 mars 1649;

K. Marie-Henriette de Vion, baptisée le 17 août 1652;

L. Louise-Jeanne de Vion, baptisée le 3 mars 1653;

M. Françoise de Vion, baptisée le 13 août 1661;

4° Denis de Vion de Tessancourt, né le 26 décembre 1613. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte sur ses preuves faites au château de Tessancourt le 2 septembre 1630, en présence de Doullé, tabellion royal à Meulan, par Maximilien de Dampont, commandeur de Saint-Mauris, et le chevalier Charles de Brayer d'Arqueville, commissaires du grand-prieuré de France. (Voir le *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par le P. Goussencourt, t. II, p. 247, où cet auteur parle avec détail de la famille de Vion.) Denis de Vion est cité comme l'un des plus braves chevaliers de son ordre qui furent tués, le 13 juin 1638, à la prise de trois gros vaisseaux et d'un convoi de Tripoli commandés par Ibrahim Rais, renégat de Marseille (*Hist. de l'ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. V, p. 199);

5° Charles-François de Vion de Tessancourt, seigneur de Thionville, né le 21 juin 1618, reçu chevalier de l'ordre de Malte à Paris le 19 juin 1638, tué par les Turcs, en 1657, dans une descente qne les troupes de la Religion avaient faite proche des Dardanelles (*De Vertot*, t. V, p. 224. Voir aussi les *quartiers des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, t. II, p. 474, à l'Arsenal);

6° Jeanne de Vion, née le 15 novembre 1610, mariée, par contrat du 20 août 1634, passé devant Doullé, tabellion royal à Meulan (mariage célébré le 28 novembre suivant), avec Claude *de Cockborne*, écuyer, seigneur d'Orval, près Houdan;

Du second lit :

7° Louis de Vion, chevalier, seigneur des Pintières, né le 8 janvier 1622, marié, le 15 mars 1667, avec Charlotte *de Villiers*, et décédé sans postérité en 1690.

VI. Henri DE VION, chevalier, seigneur de Tessancourt, né en 1606, épousa, par contrat passé devant Doullé, tabellion royal à Meulan, le 17 octobre 1630 (mariage célébré le 4 novembre suivant), Anne DE BARVILLE, née le 1er janvier 1608, décédée au château de Tessancourt le 12 juin 1647, fille de Gilles de Barville, chevalier, seigneur du Coudray et de Maisoncelles, et de Jeanne de Piedefer. Henri de Vion mou-

DE BARVILLE : d'azur, au lion d'or, accompagné de 7 fleurs de lys du même en orle.

rut le 10 mai 1663, et fut inhumé à côté de sa femme dans l'église de Tessancourt, tombeau de sa famille (1). Il avait eu de son mariage :

1° Jean-François qui suit ;

2° Boniface de Vion ;

3° Robert de Vion, seigneur du Coudray, marié avec Françoise *Blondeau*, qui en était veuve en 1695 ;

4° Charles de Vion de Tessancourt, né le 5 février 1639. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte au Temple à Paris le 12 juin 1655. (Voir ses *Quartiers*, t. III, p. 258 de la Langue de France, à la Bibliothèque de l'Arsenal) ;

5° Françoise de Vion, légataire codicillaire de Pernelle de Joigny le 19 février 1643 ;

6° Denise de Vion. Elle était mariée, le 16 mars 1662, avec François *de Busquet*, gentilhomme de la ville de Quiers en Piémont, lieutenant des gardes de M. le comte de Soissons.

VII. Jean-François DE VION, chevalier, seigneur de Tessancourt, du Coudray, de Maisoncelles, etc., né le 7 novembre 1631, épousa, par contrat du 5 février 1664, passé devant Saint-Vaast et Lemaître, notaires royaux, Gabrielle LE COIGNEUX, fille de Jacques le Coigneux, chevalier, seigneur de Bezonville, maître d'hôtel du roi, et de Marie Garnier de Francheville. Il

LE COIGNEUX : d'azur, à 3 porcs-épics d'or.

(1) Henri de Vion soutint un procès contre Claude de Lorraine, abbé du Bec-Hellouin, qui se qualifiait induement seigneur de Tessancourt. Dans une requête qu'il présenta au conseil-d'état le 30 décembre 1647, il est dit que les prédécesseurs dudit Henri de Vion avaient fait bâtir l'église de Tessancourt; que dans le chœur de cette église existaient, à droite et à gauche du grand autel, deux statues, l'une d'Yves de Vion, l'autre de dame Marguerite d'Aubourg, sa femme, ayant l'un et l'autre devant eux un pupitre où leurs armoiries étaient sculptées. Qu'il y avait de même à la clé de la voûte un écusson à 3 *aigles;* et dans une chapelle à droite du chœur, une épitaphe fixée dans le mur, sur la pierre de laquelle sont figurés avec leurs armes François de Vion et dame Pernelle de Joigny, sa femme; cette chapelle ayant aussi à la voûte l'écu de la maison de Vion; enfin, que des deux cloches qui existent dans le clocher de ladite église, on voit par les inscriptions et par les armes qu'on lit autour, que l'une fut fondue du vivant de ladite Pernelle de Joigny, et l'autre du vivant de Denis de Vion, et nommée par Jeanne de Piedefer, son épouse (*Biblioth. du Roi*).

mourut au mois de novembre 1685, et sa femme décéda au mois de décembre suivant. Leurs enfants furent :

1° René, dont l'article suit;

2° Jean-François de Vion, mort célibataire;

3° Élisabeth de Vion. Elle vivait non mariée en 1718.

VIII. René DE VION, chevalier, seigneur de Tessancourt, du Coudray, de Maisoncelles et de Thionville, fit registrer ses armes à l'*Armorial de la généralité de Paris* en 1698 (t. IV, p. 383, à la Bibliothèque du Roi). Il mourut à Maisoncelles en 1740. Il avait épousé : 1° en 1701, Marie DE BARVILLE, morte sans enfants, fille de Robert de Barville, chevalier, seigneur de Romainville, écuyer de la princesse de Carignan, et de Marie Gentil; 2° Marie-Marguerite DE LA SALLE-CABRIÈRE, morte en 1766. René de Vion n'a eu que trois filles en qui cette branche s'est éteinte :

DE BARVILLE : comme à la page 12.

DE LA SALLE : d'azur, à 2 éperons d'or, liés de gueules, l'un sur l'autre, le second contreposé.

1° Marguerite-Françoise-Geneviève de Vion, dame de Thionville et de Maisoncelles, mariée, le 6 mars 1755, avec Simon-Claude *de Grassin*, chevalier, seigneur de Tremont, de Glatigny, etc., maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de St-Louis, commandant pour le roi des ville et citadelle de St-Tropez en Provence;

2° Élisabeth-Françoise-Geneviève-Renée de Vion, mariée, en 1744, avec René *de Gaudechart*, chevalier, seigneur de Mattancourt;

3° Marie-Anne de Vion, mariée, en 1751, à Joseph-Marie *de la Motte*, chevalier, comte de Montmuran.

BRANCHE DE PRÈLES (*éteinte*).

IV. Charles DE VION, chevalier, seigneur de Prèles, né en 1545, fils puîné d'Yves de Vion, seigneur de Tessancourt, et de Marguerite d'Aubourg, partagea avec son frère François la succession paternelle, par acte du 26 mai 1568, reçu par Patri, notaire à Meulan. Il épousa : 1° par contrat du 24 juin 1575, passé

devant Jacques Duchesne, substitut de Pierre Moreau, tabellion à Nogent-le-Roi, Claude DE BOUTERVILLIERS, fille aînée de Pierre de Boutervilliers (1), écuyer, seigneur de Grosrouvre, et de Catherine de Fontaines; 2° Antoinette DE CAPTAIGNE, fille de Thomas de Captaigne, écuyer, seigneur de Challet, et de Michelle de Chignac, d'Amboise. Charles de Vion mourut au château de Challet, en Beauce, le 29 septembre 1622; sa seconde femme est décédée au château de Bois-Herpin, près d'Étampes, le 27 mars 1643. Il a eu pour enfants;

DE BOUTERVILLIERS : d'or, au lion de gueules.

DE CAPTAIGNE :

Du premier lit :

1° Charles de Vion, seigneur de Prèles, né en 1577, mort à Étampes le 5 janvier 1652, n'ayant eu de son mariage avec Madelaine de Boiscuvier, fille de Jean de Boiscuvier, et de Marguerite du Vivier, qu'une fille :

Françoise de Vion, mariée...

2° Guion de Vion, seigneur de Grousset, né en 1581, mort à Valençay en 1621, sans postérité;

3° Boniface de Vion, chevalier, vicomte de Bois-Herpin, marié : 1° avec Perrine *de Gaulor*; 2° avec Jeanne *de la Lande*, et décédé au château de Bois-Herpin le 12 février 1652, sans postérité;

4° Marguerite de Vion, épouse de Louis *de Marc*, chevalier, baron d'Orveau-Belsauve. Elle vivait en 1612;

Du second lit :

RAMEAU DE CHALLET (*éteint*) :

5° Henri de Vion, chevalier, seigneur de Challet, marié, le 12 septembre 1633, par contrat passé devant François Cordier, tabellion à Regmalard, au Perche, avec Jeanne *le Bourgeois*, fille unique de François le Bourgeois, écuyer, seigneur de Montlevain, et d'Antoinette de Brimeur, dont cinq fils et une fille :

A. Claude de Vion, né en 1641. Il fit registrer ses armes à l'*Armorial général de Paris*, en 1698, t. II, fol. 302;

(1) Issue d'une maison d'ancienne chevalerie qui tirait son nom de la terre de Boutervilliers, située à une lieue et demie d'Étampes. Guillaume de Boutervilliers, chevalier, comparut à la montre des nobles de la châtellenie de Mont-l'Héry en 1271.



B. Jean-Henri de Vion, né en 1645, seigneur de Challet. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 12 août 1666;

C. Jacques de Vion, né en 1646;

D. Charles-Henri de Vion, né en 1649. Il vivait en 1717 sans enfants, le dernier de ce rameau de Challet, près Étampes;

E. Nicolas-François de Vion, né en 1654;

F. Renée-Marie de Vion, née en 1637;

6° Aimon, dont l'article suit.

DE LA MOTTE : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 rencontres d'ours de sable, emmuselés et annelés d'or.

DE SAINT-PAUL : d'azur, à la croix ancrée d'or.

DE PRÉ : d'argent, à la croix ancrée de gueules.

V. Aimon DE VION, chevalier, seigneur de Prêles, de Cottainville et d'Abbeville, fut marié trois fois : 1° par contrat passé devant Fesson, notaire à Bois-Herpin, le 4 juin 1635, avec Claude DE LA MOTTE, décédée le 22 juillet 1642, fille de Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de Bagneaux, et de Claude de Saint-Hilaire; 2° par contrat du 17 juillet 1643, passé devant Jean Maître, maire à Chanu, au Perche, avec Madelaine DE SAINT-PAUL, fille de Nicolas de Saint-Paul, écuyer, seigneur de Charon, et de Charlotte Evrard; 3° en 1646, avec Marie DE PRÉ, décédée au mois d'octobre 1647, fille de Jean de Pré, chevalier, baron de la Queue, près Montfort-l'Amaury, et de Marie de Sabrevois. Aimon de Vion a eu des enfants de ces trois mariages, savoir;

Du premier lit :

1° Louis, dont l'article suit;

2° Aimon de Vion, chevalier, seigneur de Prêles, qui fit registrer ses armes à l'*Armorial général de Paris* en 1698 (t. I, fol. 554). Il s'est marié, le 22 juillet 1664, avec Angélique *de Normandin*, de laquelle il eut :

A. Gaspard de Vion, chevalier, seigneur de Prêles;

B. Louis de Vion, capitaine de grenadiers, tué à la bataille de Malplaquet en 1709;

C. Angélique de Vion;

3° Catherine de Vion, née en 1639;

Du second lit :

4° Charles de Vion, né en 1644;

5° François de Vion, né en 1646, mort en 1651;

Du troisième lit :

6° Anne de Vion, née en 1647, mariée, en 1664, avec M. *de la Pichardière*, près Châteauneuf-en-Thimerais.

VI. Louis de Vion, chevalier, seigneur de Cottainville et d'Abbeville, né en 1637, fut capitaine au régiment des fusiliers du roi, et mourut au service à Nice, en Piémont, le 1er juin 1694. Du mariage qu'il avait contracté devant Pierre Delambon, notaire royal à Étampes, le 24 février 1656, avec Jacqueline de Languedoue, fille de Gabriel de Languedoue, écuyer, seigneur de Lalun, et de Susanne de Baudart d'Hérouville, étaient provenus :

De Languedoue : d'argent, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 8 coquilles de sable en orle, 3, 2 et 3.

1° Claude-Louis de Vion, né le 21 novembre 1660, capitaine de cavalerie, tué au combat de Leuse en 1691 et enterré à Tournay;

2° Gui de Vion, né le 29 mars 1665;

3° Marie-Anne de Vion, née le 30 janvier 1657, morte à 20 ans sans avoir été mariée.

BRANCHE DE GAILLON.

(*Seule existante*).

III. Guillaume de Vion, écuyer, seigneur d'Huanville et de Mureaux, second fils de Jean de Vion, seigneur de Becheville, d'Huanville, etc., et de Marie de Janailhac, naquit le 12 décembre 1506. Il se maria deux fois : 1° par contrat du 12 octobre 1533, passé devant Guillaume Coquille, commis au tabellionnage de Nogent-le-Roi, avec Marie de Fontaines, dame de Chaudon, décédée le 5 juillet 1546, fille de Guillaume de Fontaines, chevalier, seigneur de Mormoulin,

De Fontaines : d'argent, à la croix denchée de gueules.

de Chaudon, etc., et de Louise de Gallot du Thuillay; 2° avec Jacqueline DE CHARNY-D'IGNY, décédée le 10 janvier 1590. Guillaume de Vion était mort au château des Mureaux le 24 juillet 1571, et avait été inhumé dans l'église de Saint-Nicaise de Meulan. De son premier mariage sont provenus :

DE CHARNY : de gueules, à 3 écussons d'argent.

1° Jacques, Ier du nom, dont l'article est plus bas;

2° Jean de Vion, chevalier, seigneur de Précy, né le 7 juin 1540. Il se fixa en Lorraine par suite de son mariage avec Jeanne *de Tillon*, fille aînée de Jean de Tillon, chevalier, seigneur de Bouzières-aux-Chênes, premier gentilhomme de la chambre de S. A. le duc de Lorraine, bailli et gouverneur d'Épinal. Jean de Vion survécut à sa femme et décéda au château de Bouzières, en Lorraine, au mois de juillet 1598, laissant trois filles, dont une seule a eu des enfants;

3° Agésilas de Vion, né en 1544, aumônier du roi Henri IV, décédé en 1594;

4° Jérôme de Vion, né en 1545, chevalier de l'ordre de Malte. Ayant été jeté par la tempête sur le rivage des Zimbres le 7 avril 1606, il négligea de se rembarquer sur les galères de la Religion pour donner du secours à plusieurs chevaliers blessés par les Turcs. Il fut pris et vraisemblablement massacré (*Martyrologe des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem*, par P. de Goussencourt, t. II, p. 343);

5° Françoise de Vion, née le 14 mai 1537, mariée à Charles *de Hardeville*, écuyer, seigneur de Serans et de Courtemanche.

IV. Jacques DE VION, Ier du nom, chevalier, seigneur de Gaillon, de Becheville, de la Fie et des Mureaux, né le 4 mai 1535, embrassa de bonne heure la carrière des armes. Il suivit à l'expédition de Naples François de Lorraine, duc de Guise, et revint avec ce prince lorsque la perte de la bataille de St-Quentin (11 août 1557) le fit rappeler par le roi Henri II pour défendre nos frontières. Jacques de Vion continua de servir en qualité de capitaine d'infanterie, et fut lieutenant pour le roi de la ville de Meulan. Il assista en cette qualité au contrat de mariage de Marie de Forests, nièce de sa femme, avec Jean de Saint-Sauflieu, écuyer, seigneur d'Erquery, contrat passé devant Pailleur, notaire à Meulan, le 12 novembre 1593. Il avait fait

hommage pour la seigneurie de Gaillon, mouvante de l'église de Saint-Melon de Pontoise, le 6 février 1584, acte reçu par Prévost, notaire. Il mourut le 22 septembre 1610. Il avait épousé, par contrat du 30 septembre 1562, reçu par Brunval, tabellion à Poissy, Marie DE FORESTS, décédée le 11 juillet 1621, et inhumée à côté de son mari dans l'église de St-Pierre de Vaux, près Meulan, fille de Jacques de Forests, écuyer, seigneur des Flambertins, et de Marie Cointerel. De ce mariage sont issus :

DE FORESTS : d'argent, à 3 glands de sinople, au chef d'azur, chargé de 2 molettes d'éperon d'or à 5 rais.

1° Jacques, IIe du nom, dont l'article viendra ci-après;

RAMEAU DE BECHEVILLE (*éteint*) :

2° Mathieu de Vion, seigneur de Becheville et des Mureaux, qui, de son mariage avec Madelaine *Bochart de Champigny*, a laissé quatre fils :

A. Jacques de Vion, seigneur de Becheville, époux de Madelaine *d'Ailly*, dont il eut :

a. Jean-Paul de Vion, écuyer, seigneur des Mureaux, vivant en 1698;

b. Charles de Vion;

c. Plusieurs autres enfants;

B. Charles-François de Vion, chevalier de l'ordre de Malte en 1666 (*Bibliothèque du Roi*, *fonds de d'Hozier*);

C. Mathieu de Vion, ecclésiastique, vivant en 1645;

D. Isaac de Vion;

3° Charles de Vion, seigneur de la Fie. Il épousa Louise *de Biencourt*, veuve de Thésée de Belloy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et fille de Jacques de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt, de St-Mauvis, de Fréneville, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Renée de Fumechon. Charles de Vion décéda le 29 septembre 1639, à l'âge de 70 ans, et laissa :

Jacques de Vion, seigneur de la Fie;

4° Guillaume de Vion, seigneur de Chaudon, tué à la prise de Ham en 1595;

5° Louis de Vion, chevalier de l'ordre de Malte, commandeur de Saint-Denis en France, puis de Bouaffle, mort le 7 avril 1641, âgé de 67 ans;

Rameau d'Hérouval (*éteint*) :

6° Antoine de Vion, écuyer, seigneur de Tangis et d'Hérouval, mort le 28 septembre 1632, à 57 ans. Il avait épousé Claude *Abelly*, décédée le 6 janvier 1641, fille d'Antoine Abelly, seigneur de Sarcelles, et de Marie Saintot. Tous deux furent inhumés dans l'église de St-Pierre de Vaux. Leur fils :

Antoine de Vion, seigneur d'Hérouval, naquit le 14 septembre 1606. Sa profonde érudition et son zèle ardent à rechercher et à éclaircir les antiquités de notre histoire, ont associé son nom à ceux des hommes les plus savants du XVIIe siècle. Le P. Labbe, D. Luc d'Achery et le célèbre du Cange lui furent redevables des plus précieuses lumières pour la publication de la collection des Conciles, du *Spicilegium* et de l'*Histoire de Saint-Louis*, par Joinville. Il mourut le 29 avril 1689. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur lui rendirent le 14 mai, en l'église de St-Germain, des honneurs qu'ils ne rendaient qu'aux personnes extraordinaires, en présence d'une nombreuse réunion de savants et d'hommes de lettres. (*Moréri*, édit. de 1759, t. x, p. 655). Il avait épousé, le 9 octobre 1635, Marie *Quentin*, décédée au mois d'avril 1695. Il en eut :

a. Barthélemi de Vion, chevalier, seigneur d'Hérouval, mort célibataire en 1708;

b. Pierre de Vion d'Hérouval, seigneur d'Orville, reçu conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris le 9 janvier 1671, sur la résignation de son père. Il épousa demoiselle *Asselin*, et mourut sans enfants en 1712;

c. Antoine de Vion d'Hérouval;

d. Paul-Antoine de Vion d'Hérouval, docteur de Sorbonne, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de St-Victor de Paris, distingué parmi les gens de lettres, mort le 23 janvier 1719, âgé de 74 ans;

e. Louis de Vion d'Hérouval, prêtre, recteur de Sorbonne, curé de Sainte-Geneviève-des-Ardents. Il se retira à l'abbaye de St-Victor en 1718, à l'âge de 71 ans;

f. Claude de Vion, demoiselle, née en 1639;

g. Marie de Vion, épouse de René *de Gaudechart*, chevalier, seigneur de Mattancourt-Bachevilliers. Ils vivaient en 1698;

7° Pierre de Vion de Gaillon, né en 1578, reçu chevalier de l'ordre de Malte d'après ses preuves faites au château

de Tessancourt devant frères Georges de Sailly et Guillaume de la Rivière, chevaliers et commissaires dudit ordre, preuves dressées par Gilbert Pailleur, tabellion à Meulan, le 5 septembre 1594 (1). Il mourut le 17 janvier 1714 (Voir ses *Quartiers*, t. I, p. 308 du *Recueil des noms et armes des grands-maîtres et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, à la Bibliothèque du Roi);

8° Marie de Vion, épouse de Simon *de Sailly*, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, de Briançon et de Breval.

V. Jacques DE VION, IIe du nom, chevalier, seigneur de Gaillon, du Saussay et de Rennemoulin, décédé en 1642, avait épousé : 1° en 1599, Marguerite DU VIVIER, décédée sans enfants le 23 mars 1603, et inhumée dans l'église de Saint-Pierre de Vaux; 2° par contrat du 24 octobre 1604, passé devant Fardeau et de Saint-Vaast, notaires au châtelet de Paris, Françoise LE TONNELLIER DE BRETEUIL, morte en 1664, fille d'Étienne le Tonnellier de Breteuil, écuyer, seigneur de Conty, du Boulay, d'Achères, du Mas, etc., et de Marie Briçonnet. De ce dernier mariage sont issus:

DU VIVIER : d'or, au chevron d'azur, chargé de 3 étoiles du champ, et accompagné de 3 roseaux au naturel.

LE TONNELLIER : d'azur, à l'épervier d'or au vol étendu, longé et grilleté du même.

1° François de Vion, mort sans postérité;

2° Joachim, qui a continué la descendance;

3° Marie de Vion, alliée, le 6 août 1637, avec messire André *de Sailly*, chevalier, seigneur de Sailly. Elle fit un partage avec son frère Joachim le 14 juin 1642, acte reçu par Doullé, notaire à Meulan;

4° Michelle de Vion, mariée, le 15 avril 1646, avec messire Louis *de Giffart*, chevalier, seigneur d'Hanucourt et de Gargenville.

VI. Joachim DE VION, chevalier, seigneur de Gaillardon, d'Huanville, etc., rendit hommage pour la première de ces deux seigneuries le 12 juillet 1648. Il périt par accident en allant à la chasse, en 1653, la balle de son fusil l'ayant blessé mortellement. Il avait épousé, par contrat du 20 avril 1645, passé devant Richer et son collègue, notaires au châtelet de Paris, Marthe LE MAITRE, fille de messire Jean le Maître,

LE MAITRE : d'azur, à 3 soucis d'or.

(1) Copie du procès-verbal desdites preuves existe aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

chevalier, seigneur d'Hardivilliers, et d'Antoinette d'Espinoy, et petite-fille du célèbre Gilles le Maître, chevalier, seigneur de Monthelon, premier président au parlement de Paris, qui proclama le principe de la loi salique pendant les fureurs de la ligue.

Après sept ans de veuvage Marthe le Maître se remaria, le 7 mars 1660, à Philippe de Felins, chevalier, seigneur de Felins, maréchal des camps et armées du roi, ancien capitaine des galères, dont elle eût neuf enfants, et mourut en 1693. Elle en avait eu huit de son premier mari :

1° Jean, II° du nom, dont on va parler;

2° Guillaume de Vion, né en 1650, lieutenant-colonel du régiment de Catinat, tué au siége de Savigliano, en Piémont, en 1691;

3° N... de Vion, capitaine au régiment de Catinat, tué au même siége;

4° Charles de Vion, né en 1651, major du régiment de Vendôme, tué à la défense de Bonn en 1689;

5° Deux autres fils qui furent garde-marine, et dont l'un fut tué au service;

6° N... de Vion, mousquetaire. Il périt aussi au service du roi;

7° N... de Vion, capitaine dans le régiment de la Feuillade;

8° Marthe de Vion, née en 1653, religieuse à l'abbaye de Mousay.

VII. Jean DE VION, II° du nom, chevalier, seigneur de Gaillon, du Saussay et d'Huanville, né le 1er avril 1648, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du 14 novembre 1668. Il fut lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Meulan, par provisions données par le roi le 22 juin 1693, et mourut le 17 juin 1728. Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1684, passé devant Levesque et Coullons, notaires au châtelet de Paris, Marie-Françoise DU MESNIL-JOURDAIN, morte en 1740, fille unique de messire François du Mesnil-Jourdain, chevalier, seigneur de Bercagny, en Vexin, et de Marie de Carvoisin. Ils

DU MESNIL-JOURDAIN : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 coquilles du même en orle.

firent registrer leurs armes à l'*Armorial général de Paris* en 1698 (t. IV, p. 370). De ce mariage sont provenus :

1° Jean-Philippe-François, qui a continué la postérité ;

2° Paul de Vion de Gaillon, né le 11 juin 1687, reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître, par bulles du 30 mai 1699 (1). Il fut major de la ville de Malte et pourvu successivement des commanderies de Villedieu, de Coulours et de Fieffes. Il devint grand-prieur d'Aquitaine en 1767 et mourut le 24 mai 1770 ;

3° Claude-Charles-Urbain de Vion, chevalier, seigneur d'Huanville, né le 22 avril 1693, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 18 août 1711 (*Vertot*, t. VII, p. 316). Il fut exempt des gardes-du-corps du roi, mestre-de-camp de cavalerie, et mourut à Meulan le 24 février 1773. Il avait quitté la croix en 1750 pour épouser Barbe-Ursule *de Filts*, fille d'Alexandre de Filts, chevalier, lieutenant-colonel du régiment de Saxe, infanterie, de laquelle il eut deux fils et une fille :

A. Jean-Baptiste de Vion ;

B. Charlemagne de Vion, chevalier de Malte, mort le 21 janvier 1775 ;

C. Marie-Victoire de Vion, morte sans alliance ;

4° Marie-Françoise de Vion, née le 4 juin 1685, mariée à Louis *de Bauche*, chevalier, seigneur de Colombel ;

5° Louise de Vion, née le 12 août 1688, reçue en 1712 élève à la maison royale de St-Cyr, puis religieuse à l'Hôtel-Dieu de Mantes, où elle est décédée ;

6° Élisabeth-Charlotte de Vion, née le 17 février 1692, mariée à Charles *le Cornu*, chevalier, seigneur de Corboyer et de la Boissière en Normandie.

VIII. Jean-Philippe-François DE VION, chevalier, marquis de Gaillon et de Tessancourt, naquit le 18 mai 1686. Il fit plusieurs campagnes en Espagne comme aide-de-camp du maréchal de Noailles, et ce fut lui que ce général envoya en 1709 porter à Louis XIV la nouvelle du gain de la bataille de Girone, en Cata-

(1) Ses preuves ont été faites au grand-prieuré de France le 30 juin 1700, par François du Moncel de Martinvast, commandeur d'Ivry, et Alexandre César d'O, commandeur de Moisy-le-Temple.



logne. Il fut exempt des gardes-du-corps du roi, mestre de camp de cavalerie et lieutenant des maréchaux de France, et mourut le 8 novembre 1763. Il avait épousé, le 20 juin 1729, Marie-Catherine DE GARS, fille de messire Antoine de Gars, chevalier, seigneur de Fremainville, d'Us, de Courcelles, etc., et de dame Marie-Bonne Bordier. Ses enfants furent :

DE GARS : d'argent, à 3 bandes de gueules ; au chef de sinople, chargé de 3 coquilles versées d'or.

1° Antoine, dont l'article suit ;

2° Charles de Vion, né le 30 mai 1732, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 22 mars 1733, capitaine des galères à Malte en 1757, successivement commandeur de Villedieu et de Loison en 1774 (*Annuaire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, publié à Malte en 1778, p. 188) ;

3° Marie-Catherine de Vion, née le 21 avril 1730, religieuse au monastère royal des dames Annonciades de Meulan ;

4° Justine-Émilie de Vion, née le 6 octobre 1733, mariée, le 3 mars 1761, à Jean-Baptiste-Gabriel *de Cossart*, chevalier, comte d'Espiés, créé lieutenant-général des armées du roi le 25 juillet 1762, gouverneur de Ste-Ménéhould et commandeur de l'ordre de St-Louis le 11 avril 1770, mort en 1779 ;

5° Catherine-Louise de Vion, née le 6 août 1736, morte le 8 juin 1767 ;

6° Louise-Françoise de Vion, née le 23 septembre 1739, mariée, en 1758, à Henri-François *d'Hardivilliers*, chevalier, seigneur de Monceaux en Picardie, morte sans enfants le 1er septembre 1759.

IX. Antoine DE VION, chevalier, marquis de Gaillon et de Tessancourt, né au château de Gaillon le 18 avril 1731, fit en qualité de capitaine de cavalerie les campagnes de la guerre de *sept ans*, se trouva aux batailles de Lawfeldt et de Raucoux, et fut créé chevalier de l'ordre de St-Louis. En 1789 il fut élu député de la noblesse aux états-généraux par le bailliage de Mantes et Meulan. Il est décédé à Paris le 19 avril 1812. Il avait épousé : 1° par contrat du 18 septembre 1766, passé devant Clos, notaire au châtelet de Paris (mariage célébré le 22 du même mois), Élisabeth-Isidore DE MANNEVILLE, fille de Gabriel-Simon de Manneville, chevalier, seigneur de Bantelu, de Vaux et

DE MANNEVILLE : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules à la bande du même, brochante sur le tout.

d'Hinval, conseiller du roi en son grand conseil, et de dame Isidore-Catherine de Pinterel; 2° par contrat passé devant Martin, notaire à Paris, le 3 mai 1792, Élisabeth DE CAMPBELL, chanoinesse de Denain, née en Écosse le 22 mars 1755, de même nom et armes que les ducs d'Argyll et comtes de Breadalbane, pairs d'Angleterre et d'Écosse. Le marquis de Gaillon a eu :

CAMPBELL : écartelé, aux 1 et 4 gironnés d'or et de sable de 8 pièces; aux 2 et 3 d'argent, à la galère à 6 rames de sable.

Du premier lit :

1° Isidore de Vion, né le 3 juillet 1767, au château de Gaillon, reçu pensionnaire à l'école militaire de Paris le 4 octobre 1781. Placé dans un régiment de dragons, il émigra en 1790, et épousa en Angleterre Marie-Laurence *de la Jaille*. Ils sont décédés sans enfants à Gaillon, elle le 4 juillet 1801, et lui le 16 juillet 1810;

2° Isidore-Louis de Vion, né le 19 février 1778, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 9 mai suivant. Il entra au service dans l'artillerie, y devint capitaine, et fut tué au siége de Dantzig le 7 mai 1807. Il ne fut point marié ;

3° Gabriel-Justin, dont l'article suit;

4° Anne-Charles, mentionné après son frère aîné;

5° Marie-Élisabeth de Vion, née le 19 août 1768, morte sans alliance au mois de juillet 1787;

Du second lit :

6° Antoinette de Vion, née à Gaillon le 19 juin 1793, mariée, le 21 mai 1812, avec Augustin-Charles-Henri, vicomte *d'Hardivilliers ;*

7° Émilie de Vion, née à Gaillon le 10 décembre 1795, mariée, en 1813, avec Adolphe, comte *de Cossart d'Espiés.*

X. Gabriel-Justin, marquis DE VION DE GAILLON, chef des nom et armes, né à Gaillon le 2 juillet 1780, a servi comme officier d'artillerie dans la campagne de Prusse et de Pologne en 1807. Il a épousé, le 19 juin 1813, Henriette DE MONCORPS, dont il n'a point d'enfants.

DE MONCORPS : d'argent, à 7 mouchetures de sable, 3, 3 et 1.

X. Anne Charles, comte DE VION DE GAILLON, né le 7 novembre 1783, a servi pendant sept ans en Italie étant officier dans le 10e régiment de ligne. De son

DE BROSSARD : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la bande d'argent, brochante sur le tout.

mariage contracté le 16 juillet 1812 avec Élisabeth-Julie DE BROSSARD, fille de Jean-Charles-Louis-Simon de Brossard, et de Julie-Élisabeth de Cossart d'Espiés, sont issus :

1° Isidore-Charles de Vion, né le 11 avril 1813;

2° Hippolyte-Louis-Antoine de Vion, né le 27 septembre 1815;

3° Gabriel-Louis de Vion, né le 30 décembre 1820, décédé le 24 janvier 1826.

INTRODUCTION

AU NOBILIAIRE DE CHAMPAGNE.

La province de Champagne avait pour limites, au nord le Hainaut et une partie de l'évêché de Liége, à l'orient le Luxembourg et la Lorraine, au midi la Franche-Comté et la Bourgogne, et à l'occident le Gâtinais, l'Ile-de-France et la Picardie. Sa longueur, du sud au nord, était d'environ 65 lieues, et sa largeur de 48, ce qu'on évaluait à environ 1100 lieues carrées de superficie.

D'après l'opinion la plus générale, le nom de cette province lui vient des grandes plaines dont elle est composée.

On la divisait en plusieurs districts, ainsi qu'il suit :

La *Champagne* proprement dite, divisée elle-même en basse et haute Champagne. La première comprenait Troyes, siége d'un évêché, capitale de toute la province nonobstant les prétentions de Chaalons et de Reims; Chaalons, évêché comté-pairie et siége de l'intendance ; Méry-sur-Seine, Anglure, Planey, Arcis-sur-Aube, Ramerupt, les duchés de Piney et de Beaufort ; la seconde, Chastillon-sur-Marne, Épernay, Ay, Vertus (comté-pairie), Fère en Tardenois, Fère Champenoise et Dormans.

Le *Rémois*, dont Reims était le chef-lieu (évêché duché-pairie), comprenait le comté de Roucy, Fismes, Rocroy, Avaux, la principauté de Château-Porcien et le marquisat de Sillery ;

Le *Réthelois* (duché-pairie) : Réthel, Attigny, Mézières, Charleville, Donchery, Sédan, Mouzon, etc.;

L'*Argonne* (qui tirait son nom de la forêt) comprenait Sainte-Menehould, Clermont, Beaumont, le comté de Grandpré et Montfaucon ;

Le *Perthois* : Vitry-le-Français et Saint-Dizier (le territoire à l'ouest de Vitry, moins fertile et moins peuplé, s'appelait la Champagne-Pouilleuse) ;

Le *Vallage* (pays de vallées) : Joinville, Vassy, Brienne, Bar-sur-Aube, Clairvaux, où saint Bernard fonda, en 1115, une célèbre abbaye de moines de Cîteaux, la baronnie de Chacenay et le duché-pairie de Châteauvillain ;

Le *Bassigny* : Langres (évêché duché-pairie), Chaumont, le comté de Grancey, la baronnie d'Aigremont, Bourbonne-les-Bains, le comté de Vignory, Andelot, Vaucouleurs et Domremy, où naquit Jeanne d'Arc ;

Le *Sénonais* : Sens (archevêché), Montereau, Joigny, Villeneuve-le-Roi, Saint-Florentin, Tonnerre, Pontigny, Ligny-le-Château, Ancy-le-Franc, Bray, Nogent et Pont-sur-Seine.

Enfin la *Brie Champenoise* avait pour chef-lieu Meaux (évêché), et comprenait Coulommiers, Crécy, Provins, Montmirail et Château-Thierry.

Dans les 10e, 11e et 12e siècles, où la féodalité florissait dans toute sa vigueur, ces villes, ces diverses contrées étaient possédées par des familles puissantes. Au premier rang figuraient, après la maison de Champagne, les comtes de

Réthel, de Brienne, de Grandpré, de Dammartin, de Joigny, de Château-Porcien, les sires de Joinville et de Châteauvillain. Il ne reste plus de vestiges de ces familles que dans l'histoire. Quelques noms illustres rappellent encore le souvenir de quelques-unes de ces anciennes races comtales, entre autres les seigneurs du Bois de Manre, puînés des comtes de Roucy, les sires de Choiseul, issus des comtes de Bassigny, et la maison de Conflans, qui puise son origine dans celle de Brienne. Les Chastillon, dont les alliances royales et la splendeur éclipsaient celles des Montmorency aux 13ᵉ et 14ᵉ siècles, s'éteignent de nos jours.

La Champagne fut d'abord gouvernée par des ducs depuis 570 jusqu'en 714, puis par des comtes amovibles. Elle devint successivement l'apanage héréditaire de deux illustres familles, celle de Vermandois, qui en jouit pendant près d'un siècle sous le titre de comtes de Troyes, et celle de Blois, devenue royale de Navarre en 1216. Cette dernière famille, qui remontait à une souche commune avec les rois issus de Hugues Capet, a gouverné la Champagne depuis 1030 jusqu'en 1274, époque de son extinction. Elle avait considérablement agrandi le territoire de cette province, l'une des six grandes pairies de la couronne, et la principauté la plus considérabble du royaume après les duchés de Bourgogne, de Guienne, de Normandie et de Bretagne. Les comtes de Champagne de la maison de Blois se qualifiaient comtes palatins (comtes du palais des rois de France), titre que les comtes de Toulouse portaient également par rapport à l'ancien royaume d'Aquitaine.

L'organisation politique des anciennes provinces était, sauf l'inobservation fréquente de la succession salique, entièrement semblable à celle du domaine de la couronne, qui n'était lui-même que le premier grand fief de France. Ainsi les grands vassaux, à l'instar des rois, avaient leur cour, leurs grands officiers, leurs tribunaux suprêmes et leurs armées. La cour des comtes de Champagne surtout était remarquable par sa magnificence. Sept pairies grands-fiefs relevaient de sa mouvance, savoir : les comtés de Joigny, de Réthel, de Braine (compris depuis dans le Soissonnais), de Roucy (compris dans l'élection de Laon), de Bar-sur-Seine (incorporé depuis au duché de Bourgogne), de Brienne et de Grandpré. Les grandes charges étaient pour la plupart inféodées. Ainsi les sires de Joinville étaient sénéchaux héréditaires du comté de Champagne, et les seigneurs de Thuisy sénéchaux héréditaires de l'archevêché duché-pairie de Reims.

Le riche héritage de la maison de Champagne passa, en 1284, au roi Philippe-le-Bel par son mariage avec Jeanne, fille unique du comte Thibaut VI, roi de Navarre. En 1361, le roi Jean unit les comtés de Champagne et de Brie à la couronne, et depuis lors ils n'en furent jamais séparés.

La Champagne a été féconde en familles d'épée. La position limitrophe de cette province l'a rendue le théâtre de grands événements, et la noblesse eut presque toujours les armes à la main pour la défendre. Le caractère essentiellement guerrier de cette noblesse s'est conservé long-temps, même après la réunion de la Champagne à la couronne; car dans cette province on ne connut jamais la noblesse de cloche, et les charges qui ont fait surgir dans beaucoup d'autres pays tant de familles privilégiées y ont été tardives et peu courues. Cependant elle eut aussi ses anoblissements coutumiers et certains priviléges dont nous dirons en peu de mots l'origine.

La noblesse de Champagne, presque entièrement détruite à la bataille de Fontenay (841), s'était peu à peu relevée par l'établissement des fiefs; mais, décimée par des guerres continuelles, elle eût fini par disparaître en totalité, si elle n'eût trouvé, dans la coutume qui attribuait aux femmes nobles le privilége d'anoblir leurs enfants, issus de maris roturiers, le moyen de recompléter ses rangs. Cette coutume était fort ancienne (1) et d'un usage général en

(1) D'après un passage de Grégoire de Tours (*liv.* 10, *ch.* 8), il semble que cette coutume remonte aux Mérovingiens. Elle eût été en contradiction for-

France, lorsque saint Louis la confirma par ses établissements en 1270; mais dans aucune province elle n'obtint l'extension et la durée qu'elle eut dans le comté de Champagne (1). Un autre privilége de la coutume de Troyes, prévoyant le cas où des nobles de race tomberaient dans l'infortune, leur permettait de faire le commerce sans déroger à leur qualité (2).

Cependant ces priviléges, si éminemment conservateurs dans leur origine. amenèrent avec le temps une foule d'abus intolérables (3). Les relations qui s'établirent entre les marchands nobles et ceux qui ne l'étaient pas, et la facilité avec laquelle ceux-ci pouvaient acquérir des fiefs, introduisirent une confusion telle, qu'à la fin on ne sut plus distinguer, parmi tant de personnes qui avaient également le droit de se qualifier seigneurs, et qui ne tardèrent point à y joindre la qualité d'écuyer, celles qui devaient contribuer aux charges publiques de celles qui en étaient exemptes par la constitution. Les qualifications et exemptions viagères affectées à l'exercice de certaines charges de finance et d'épée achevèrent de combler la mesure du désordre, et ce fut le cri d'alarme jeté par le tiers-état qui força le pouvoir à y remédier d'une manière prompte et générale. Ce fut l'origine de la célèbre recherche commencée en 1666, suspendue par la guerre en 1674, et reprise avec moins de rigueur en 1696 et années suivantes.

---

melle avec la loi des Ripuaires, qui statue (titre 8) que la postérité d'un ou d'une Ripuaire libre d'origine, marié à une personne tabulaire, ou romaine, ou esclave du roi, serait dégradée à la plus basse condition. Il est plus probable que l'anoblissement utérin dut son origine à la féodalité, par le besoin d'assurer le service et la transmission des fiefs et de remplacer par de nouvelles familles celles que le principe des guerres privées exterminait en si grand nombre.

(1) Charles VII, en 1430, anoblit la famille de Jean *l'Esguisé*, évêque de Troyes, et déclara expressément que ceux qui descendraient par femmes de cette famille seraient nobles. Charles V, au contraire, avait restreint ce privilége dans d'autres provinces. Ses lettres du 15 novembre 1370 au sénéchal de Beaucaire lui enjoignent d'assujettir les enfants de mères nobles et de pères roturiers au paiement du droit de francs fiefs. Il faut remarquer cependant que plusieurs de ceux qui jouissaient en Champagne de cette noblesse utérine ne la croyaient pas tellement complète et inattaquable qu'ils ne se pourvussent de lettres d'anoblissement. Ainsi Pierre *de Bezannes*, panetier du roi, qui se qualifiait noble homme et écuyer parce qu'il était noble *en partie* du côté de sa mère (selon ses propres expressions), demanda et obtint, le 18 novembre 1439, des lettres de noblesse (Chambre des Comptes de Paris, *Registrum cartarum*, 1436-1448, fol. 25).

(2) Ainsi jugé par arrêt du 26 avril 1627 pour la famille *Angenoust*. Une autre famille des plus considérables de Champagne, et revêtue des emplois les plus éminents de la cour et de l'armée, est montée dans les carrosses, en 1789, sur des titres remontant à 1287, et où plusieurs de ses ancêtres sont qualifiés simultanément *écuyers* et *chaussetiers* (marchands de bas).

(3) Ce fut la noblesse elle-même qui, lors de la rédaction de la coutume de Chaumont en 1509, protesta énergiquement contre l'anoblissement par les mères. Louis XII ordonna que l'article en serait suspendu, et Louis XIII, par l'édit de 1614, abolit, *pour l'avenir*, le privilége d'anoblir attribué à la descendance féminine des frères de la Pucelle d'Orléans. Mais la noblesse utérine, née de la coutume et non de l'anoblissement par chartes, a été consacrée par une foule d'arrêts depuis 1599 jusqu'en 1673, et lorsqu'en 1668, le préposé à la recherche des faux nobles en Champagne se pourvut au conseil-d'état pour faire condamner des familles qui produisaient les preuves de leur noblesse utérine, il lui fut imposé silence, et ces familles furent maintenues (Voyez ci-après pp. 54, 72, 75 et 97, les articles *Hordal* et *le Picart du Lys*, *Paillot* et *la Vefve*).



Nous avons déjà parlé de cette recherche (1) et de l'opinion qu'on s'était faite sur son exécution. Nous croyons utile de rappeler succinctement la jurisprudence de la matière. Le lecteur y trouvera des règles sûres pour fixer son jugement sur la valeur réelle de certaines prétentions, de certaines preuves.

Il y avait cinq ans que la recherche générale des faux nobles avait été ordonnée lorsque l'arrêt du conseil-d'état du 22 mars 1666 leva la surséance qu'on avait mise à cette mesure. Les déclarations royales des 8 février 1661 et 22 juin 1664, remises en vigueur, exigeaient que chaque personne ou chaque famille prétendant à la noblesse en produisit les titres justificatifs depuis 1559 (2), sans aucune interruption dans la filiation et les qualités. Ces titres devaient être ou originaux ou premières grosses, et leur exhibition devait avoir lieu dans les deux mois à partir du jour où chaque famille était assignée. Ceux qui ne pouvaient satisfaire à cette preuve étaient condamnés à une amende proportionnée à la durée de la jouissance des exemptions nobiliaires, et dont le *maximum* était de 2000 livres. Toutefois, dans les six mois à partir de leur condamnation, ils pouvaient en appeler au conseil-d'état ou à la commission extraordinaire, et s'y faire réintégrer dans la noblesse, si dans cet intervalle ils avaient pu recueillir de nouveaux titres et compléter leurs preuves.

Cette recherche, suspendue par les événements militaires en 1674, fut reprise sur le même pied en 1696. Mais une déclaration royale du 8 décembre 1699 limita la preuve à 1596, et une commission extraordinaire fut de nouveau établie pour prononcer en dernier ressort sur les appels exercés par les familles condamnées.

Ainsi, en 1666 comme en 1699, c'était seulement une preuve de possession d'état de cent années que les règlements prescrivaient (3). Cette exigence n'était pas rigoureuse, si l'on considère les intérêts graves, immenses, débattus dans cette recherche.

Beaucoup de familles, antérieurement aux réglements de 1661, 1664 et 1666, avaient obtenu des jugements de nôblesse délivrés par les élections, les commissaires aux francs fiefs, les cours des aides (4), et même les intendants. Il fut expressément ordonné à toutes les parties de reproduire ces jugements ainsi que les titres qui les avaient motivés. Ceux qui furent reconnus valables furent visés dans les jugements de la recherche générale. Les autres furent rejetés, et leurs obtenteurs condamnés comme usurpateurs de noblesse.

---

(1) *Introduction au Nobiliaire de Picardie*, p. 4. Voir aussi celle du *Nobiliaire de Soissonnais*, p. 7.

(2) Les règlements portent 1550, mais les condamnations n'étaient prononcées que contre les produisants qui ne pouvaient pas remonter au-delà de 1560, et un grand nombre de familles ont été maintenues sur des titres qui ne remontaient qu'à 1551, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59.

(3) Les familles qui, postérieurement à 1559 ou 1596, furent anoblies par charges ou par lettres patentes non révoquées, ont été maintenues, car le principe de leur noblesse était souverainement fixé.

(4) Les cours des aides surtout avaient eu une grande autorité en matière de noblesse, avant 1656. Depuis lors, cette autorité fut restreinte aux questions incidentes et personnelles, et défense leur fut faite de connaître des instances de noblesse, exclusivement réservées aux intendants, aux commissaires-généraux et au conseil-d'état (*Déclarations des* 4 *septembre* 1656, 30 *mai* 1702 *et* 30 *janvier* 1703, *et arrêts du conseil-d'état des* 22 *mars* 1666, 18 *décembre* 1670 *et* 20 *octobre* 1705).

Telle a été la jurisprudence de la recherche générale de 1666-1696. Cette jurisprudence n'a souffert d'exception que pour l'Artois, la Navarre et le Béarn. Dans toutes les autres provinces, il n'y eut de réputées nobles que les familles maintenues par jugements des intendants, ordonnances des commissaires-généraux, ou arrêts du conseil-d'état. Celles dont la possession d'état n'a pas été sanctionnée par l'une de ces autorités souveraines, les seules compétentes, ou par des lettres de réhabilitation ou d'anoblissement, ne sont point nobles, eussent-elles été maintenues par des arrêts de cours des aides (1) ou reconnues par des preuves quelconques devant les généalogistes du roi (2).

Nous avons maintenant à parler de cette recherche par rapport à la Champagne.

Cette province était divisée administrativement en douze élections, savoir : Bar-sur-Aube, Chaalons, Chaumont, Épernay, Joinville, Langres, Reims, Réthel, Sézanne, Sainte-Menehould, Troyes, et Vitry-le-Français. Ces élections dépendaient de la généralité et intendance de Chaalons, ainsi que la principauté de Sédan et les villes de Mouzon et de Raucourt, depuis la cession qui en fut faite à la France en 1641, par la maison de Bouillon.

La recherche fut commencée en Champagne, en 1666, par M. de Caumartin, continuée en 1696 par M. Larcher, et terminée par M. Lescalopier en 1718. Ce dernier intendant n'a délivré que très-peu de maintenues.

Les principales opérations de cette recherche sont dues à M. de Caumartin. Ses décisions, quoique empreintes d'une faveur trop manifeste pour les familles qui lui étaient alliées et pour celles de ses subdélégués, sont encore ce qu'il y a de plus régulier et de mieux fondé en preuves, comparées aux maintenues des intendants des autres provinces. Les siennes sont au nombre de 489. Son procès-verbal, signé le 17 avril 1672, porte que huit de ces maintenues ont été révoquées par lui sur de nouvelles instructions. Le surplus des maintenues de Champagne émane du conseil-d'état et des deux intendants qui ont succédé à M. de Caumartin.

La recherche de 1666-1696 était dans son principe une grande mesure d'administration et de politique. Dans des temps où les actes de vertu les plus recommandables, où les services les plus éclatants se payaient, non avec de l'or, mais avec des honneurs, il importait essentiellement à l'ordre public qu'une distinction ambitionnée par toutes les âmes élevées et acquise au prix des plus nobles sacrifices ne devînt pas impunément une proie facile pour la fraude et l'imposture. Aussi les réglements prescrivaient-ils la formation d'un catalogue par province où seraient inscrits les véritables gentilshommes et notés ceux qui en avaient usurpé la qualité. On peut dire que M. de Caumartin a rempli de la manière la plus satisfaisante cette partie de sa tâche. Sous ses auspices et par les soins de M. Charles d'Hozier, ses maintenues de noblesse ont été imprimées à Chaalons en 1673. Malheureusement l'impression de ces généalogies ayant précédé, au lieu de suivre, la production devant l'intendant, il en est résulté un inconvénient qu'on aurait dû prévoir, c'est que, plus tard, beaucoup de familles condamnées ont glissé leurs généalogies parmi les maintenues. Mais il est possible de reconnaître ces interpolations

(1) On en trouvera plusieurs exemples dans ce Nobiliaire, et particulièrement aux pages 53 et 54.

(2) M. Chérin s'est élevé avec force contre nombre de preuves faites pour les pages et pour Saint-Cyr par des familles condamnées, et qui trouvèrent cet expédient plus sûr et plus facile que les exigences de la loi. Nous avons cité, page 73, une famille qui, condamnée en 1668, n'a fait depuis aucune espèce de preuve, pas même devant une cour des aides, et dont cependant on trouve la généalogie dans le V[e] registre de l'*Armorial général*. N'est-ce point là une justification trop complète de la réprobation de M. Chérin ?



au moyen du procès-verbal des maintenues placé en tête du recueil, et qui en forme la table indispensable. Les maintenues de MM. Larcher et Lescalopier et quelques arrêts du conseil se trouvent ordinairement ajoutés à celles de M. de Caumartin. Le tout comprend deux volumes format grand in-folio.

Le présent *Nobiliaire de Champagne*, résumé de toutes ces maintenues, est le seul recueil complet de la noblesse de cette province. On ne s'est pas borné dans ce Nobiliaire à relater les principales notions consignées dans les décisions des intendants, on a suppléé à leur silence par une foule de notes curieuses et de particularités inconnues qui éclaircissent et précisent les origines d'un grand nombre de familles, et répandent sur cette matière tout l'intérêt que le lecteur y cherche et qu'elle peut comporter. C'est donc un recueil plus complet que la recherche même, quoiqu'il n'en soit que l'analyse. Par des renvois hors du texte, on a signalé, parmi les familles condamnées, celles qui, nonobstant ces condamnations, ont fait insérer leurs généalogies parmi les maintenues. Ce moyen nous a paru utile pour prévenir toute méprise et tout reproche mal fondé d'omission, en même temps qu'il répond au vœu de la recherche pour la formation d'un catalogue général.

La recherche ayant cessé en Champagne en 1718, il se peut que des familles de cette province aient obtenu subséquemment des arrêts de maintenue au conseil-d'état. Celles qui voudront bien mettre ces arrêts à notre connaissance en trouveront la mention dans le volume actuellement sous presse ou dans ceux qui suivront, selon leur désir ou l'époque où elles enverront ces renseignements.

NOBILIAIRE

DE CHAMPAGNE.

NOTA. — Il est utile de lire les observations contenues dans la Préface.

A.

D'AGUERRE, seigneurs de Cours, vicomtes de Villette, 1539-1669. C. *D'or, à 3 agaces ou pies au naturel.*

Cette famille est ancienne et originaire de Guyenne.

Raimond *d'Aguerre* est nommé dans le traité de paix conclu en 1348 entre la maison d'Albret et celle de Gramont, par la médiation de Bernard d'Albret, vicomte de Tartas.

Charles *d'Aguerre* était valet tranchant du roi Louis XI en 1469, et Gratien *d'Aguerre*, gouverneur de Mouzon en 1493 et 1511.

D'AGUISY, seigneurs d'Herbigny, de Maimberson, d'Issancourt, 1481-1668. C. *D'argent, à 3 merlettes de sable, les deux en chef affrontées.*

La terre d'Aguisy, située à trois lieues de la baronnie de Dormans, a été le berceau de cette famille.

DE L'AIGLE, *voyez* DE LAIGLE.

D'AIGREMONT, seigneurs d'Arbloy, de Bellefontaine, de Perrecey, de Chauménil, 1531-1670. C. *D'argent, au lion de gueules.*

L'AIGNEAU. Jean *l'Aigneau*, bailli de Chaalons, fit une production de titres remontant à Jean *Aigneau*, vicomte maïeur de Dijon en 1494, anobli par le roi Louis XII en 1500. Cette production fut rejetée par M. de Caumartin. Cette famille portait : *parti, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même; au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 larmes d'argent.*

D'ALENDHUY, seigneurs d'Herbigny, 1542-1667. C. *D'azur, à 3 aiguières antiques d'argent.*

Jean *d'Alendhuy*, notaire juré du roi en la prévôté de Sainte-Ménéhould, souscrivit un acte de la famille des Champs de Marcilly, le 24 mars 1454.

D'ALICHAMP, seigneurs d'Epagne, de Biel, de Saint-Aubin, 1501-1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 quintefeuilles du même.* Tenants : deux anges à tuniques de gueules. Cimier : une sirène.

Cette famille possédait originairement la terre d'Alichamp, près de Vassy.

D'ALIGRET, seigneurs de Willy, de Mizy, de Lavrigny, originaires de l'Ile de France, 1533-1667. C. *D'azur, à 3 aigrettes d'argent.*

D'ALLONVILLE, seigneurs d'Arnancourt, 1471-1668. C. *D'argent, à 2 fasces de sable.*

Cette famille, très-distinguée, tire son nom de la terre d'Allonville, située à deux lieues de Chartres. Elle la possédait avant 1200. La branche de Reclainville existe encore en Beauce.

D'AMBLY, seigneurs, comtes et marquis d'Ambly, barons des Ayvelles, 1256-1670. C. *D'argent, à 3 lionceaux de sable, lampassés de gueules.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un épervier.

Charles d'Hozier, qui a dressé la preuve de cette famille produite devant M. de Caumartin, s'est ravisé dans une note où il dit qu'il y a eu erreur pour l'ancienneté, la filiation, dit-il, n'étant certaine qu'à partir de 1449. Il faut bien que la passion ait dicté cette note, car cette famille a fait ses preuves de cour le 4 mai 1786. La terre d'Ambly-sur-Aisne qu'elle possédait de temps immémorial fut érigée en marquisat en faveur de Claude-Jean-Antoine *d'Ambly*, maréchal-de-camp.

D'AMBOISE, seigneurs de Chaumont et d'Aubijoux, comtes de Brienne, barons de Bussy et de Renel; illustre maison qui s'est éteinte au XVe siècle dans celle de Clermont, par suite du mariage contracté le 30 juillet 1525, entre Françoise *d'Amboise*, dame de Renel, avec René *de Clermont*, seigneur de St-Georges. *Palé d'or et de gueules* (1).

La maison d'Amboise de la seconde race portait originairement le nom *de Berrie*. Renaud, son premier auteur, seigneur de Berrie en Loudunois, épousa Marguerite *d'Amboise*, fille de Hugues

(1) La généalogie de la maison d'Amboise se trouve placée dans le grand nobiliaire de Champagne à la suite de celle de Clermont.

d'Amboise et de Mahaut de Châteaudun, et en eut Jean, seigneur *de Berrie*. Celui-ci devint seigneur d'Amboise, de Chaumont et de Montrichard aux droits de sa mère, après la mort de Mahaut d'Amboise, comtesse de Chartres, qui n'eut point d'enfants, ni de Richard, vicomte de Beaumont, son premier mari, ni de Jean, comte de Soissons, le second. Mahaut était fille de Sulpice III, seigneur *d'Amboise* et de Chaumont, et d'Élisabeth de Blois, comtesse de Chartres, et Sulpice descendait en ligne masculine d'Ingelger, comte d'Anjou et de Gâtinais, et seigneur d'Amboise. Les descendants de Jean Ier, seigneur de Berrie, quittèrent leur nom pour relever celui d'Amboise, qu'ils ont porté jusqu'à leur extinction dans la maison de Clermont.

D'AMEDOR, *voyez* DAMEDOR.

D'ANCIENVILLE, seigneurs de Villers-aux-Corneilles, vicomtes d'Ormont, barons de Revillon, marquis d'Epoisses, comtes des Bordes, etc., 1442-1670. C. *De gueules, à 3 marteaux de maçon d'argent, dentelés et emboutés d'or.*

Cette maison est d'ancienne chevalerie. La terre d'Ancienville, dont elle tire son nom, est située à une lieue et demie de Neuilly-Saint-Front en Champagne.

ANGENOUST, seigneurs de Vignaux, d'Angers et du Bailly, famille originaire de Paris, qui a fait preuve depuis Jean Angenoust, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris le 21 septembre 1461. Cette famille, qui avait été écartée par M. de Caumartin (1), a été maintenue au conseil-d'état le 3 juin 1671, et par M. Larcher, intendant de Champagne, au mois d'août 1697. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut.*

D'ANGLAS, seigneurs de Boisfray. Un premier jugement de M. de Caumartin, du dernier juin 1667, avait condamné cette famille. Trois ans après il la maintint noble sur une production de titres remontant à François d'Anglas, sieur de Boisfray en Brie, lequel fut rayé du rôle des tailles de la paroisse de Villemane-la-Lionne par sentence des élus de Sezanne du 11 août 1552. *D'or, au levrier de sable, colleté d'argent.*

D'ANGLURE, seigneurs d'Anglure, vicomtes d'Etoges, comtes de Bourlemont, princes d'Amblise, etc., maintenus en 1670, C., sur preuves remontant à Engorbran ou Enguerrand, seigneur *de Saint-Cheron*, chevalier, vivant en 1195, père d'Oger, seigneur de

(1) Cet intendant disait avoir un titre original constatant que Denis Angenoust était fils *naturel* d'autre Denis Angenoust, bailli de Nogent.

Saint-Cheron, marié avec Hellwide, dame *d'Anglure*. D'eux naquit Jean de Saint-Cheron, seigneur d'Anglure et de Marsangy, chevalier, dont les enfants quittèrent le nom de Saint-Cheron pour porter exclusivement celui d'Anglure. *D'or, semé de grillets d'argent, soutenus de croissants de gueules.*

Il existait dans cette maison une tradition portant qu'Oger Ier, seigneur de Saint-Cheron, obtint un avantage signalé sur un chef sarrasin appelé *Saladin*, et que pour en perpétuer la mémoire, ses descendants ajoutèrent à leurs armoiries des croissants, et à leurs noms de baptême celui de Saladin. Cette tradition est vraie quant à l'adoption du surnom, mais il est certain que ce n'est que depuis environ l'an 1400 que cette maison porte des croissants. L'abbé le Laboureur a observé que dans les sceaux antérieurs à cette époque, ce sont des *triangles* ou *anglures* qui soutiennent les grillets, ce qui formait alors des armes parlantes.

L'ancienne châtellenie de Saint-Cheron, berceau de cette illustre race, est située à deux lieues un quart de Vitry-le-Français; celle d'Anglure est distante de trois lieues et demie de Pont-le-Roy.

ANTOINE, sieurs de la Villeneuve-au-Frêne et du Ménil-Fouchard, 1547-1670. C. *D'or, à 3 écrevisses de gueules.*

D'ARBAUD, seigneurs de Porchères, de la Chapelle-Sennevoy, etc., originaires de Provence où existe encore la branche de Jouques, 1320-1668. C. *D'azur, au chevron d'argent; au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.*

Voyez dans le VIe volume des *Archives de la Noblesse* la généalogie de cette ancienne famille.

D'ARGILLÈRES, seigneurs d'Argillères, de Valescourt, de Monceaux, du Frenoy, d'Abbecourt, de Courgeraine, etc., 1496-1668. C. *D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 trèfles du même.* Devise : ME DECET AUGUSTUM PIGNUS VIRTUTIS AVORUM.

Cette famille est ancienne, et ses armes se voyaient encore avant

---

D'AOUST, seigneurs de Coolus. Cette famille avait été maintenue par M. de Caumartin en 1668 sur une production de titres remontant à 1536. Depuis elle fut assignée à la requête du procureur du roi pour des dérogements nouvellement découverts, et l'intendant annula sa maintenue en 1670. Elle porte : *de gueules, à une tourterelle d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier d'or.*

Pierre *d'Aoust*, bourgeois de Châlons, est dit âgé de 74 ans dans un acte du 14 juillet 1455. Jean *d'Aoust* était, en 1473, clerc tabellion juré à Châlons, et Pierre *d'Aoust*, marchand en la même ville en 1587.

Il existe deux autres familles *d'Aoust* : la plus ancienne possédait la terre de Legny en Hainaut dès 1400, et portait : *écartelé d'or et de gueules, à la croix ancrée écartelée de l'un à l'autre*; la seconde, titrée marquis de Sin et de Jumelles, en Flandre et en Artois, porte : *d'azur, à 3 gerbes d'or.*

la révolution sur des vitraux et sur des tombes en l'église principale de Clermont en Beauvaisis.

Alfonse *d'Argillières* était, en 1469, fauconnier du roi à 350 livres de gages.

Simon *d'Argillières*, clerc-auditeur, vivait le 20 juin 1476.

Jean *d'Argillières*, écuyer, élu à Clermont en Beauvoisis, rendit une sentence sur la noblesse de Thomas de Vignacourt, écuyer, le 1er mars 1489.

François *d'Argillières*, écuyer, seigneur de Valescourt, licencié ès-lois, était garde du scel des lettres de la bailli de Clermont en 1538 et 1555.

Sébastien *d'Argillières*, commandeur d'Ivry-le-Temple en 1551.

Jean *d'Argillières*, lieutenant-général à Clermont en 1572.

Nota. On ne doit pas confondre cette famille avec l'ancienne maison des seigneurs D'ARZILLIERS, près de Vitry-le-Français, éteinte depuis long-temps, et dont était Béatrix *d'Arzilliers*, mariée, vers 1550, à Gui III *de Joinville*, seigneur de Donjeux. Cette maison portait : *d'or, semé de croisettes de sable, au lion du même, brochant.*

D'ARGY, seigneurs de Villerzy et de Marolles, 1497-1668. C. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

ARMYNOT, seigneurs de Veuxaules, de Préfontaine, du Châtelet, etc., en Bourgogne et en Champagne, originaires de Bretagne. L'absence du chef de cette famille, employé au service du roi lors de la recherche, l'avait fait condamner par défaut, le 13 avril 1669, à 400 livres d'amende. Mais elle fut relevée de ce jugement par sentence de l'élection de Langres du 23 décembre 1705, et par ordonnance de M. Lescalopier, intendant en Champagne, du 1er novembre 1718, en justifiant de sa filiation depuis Louis *Armynot*, échanson de la duchesse Anne de Bretagne, depuis femme des rois Charles VIII et Louis XII. *D'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable.* Le rameau du Châtelet brise *d'un lambel de gueules.* (Voyez la généalogie de cette famille dans le t. Ier de cet ouvrage.)

D'ARNOULT, seigneurs de Fleury, 1485-1668. C. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 cœurs du même.*

D'ARRAS, seigneurs d'Haudrecy, vicomtes de Pouilly, 1509-1667. C. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 blairiers affrontés de sable, becqués et membrés de gueules.*

D'ARTIGOITY, seigneurs d'Artigoity, de Gorreteps en Biscaye, d'où cette famille est originaire, barons de Courgevault et d'Ys en Bassigny, etc., 1557-1667. C. *D'azur, à l'anille d'argent.*

D'ASPREMONT, marquis de Vendy, seigneur de Laubresle, de Busancy, de Sorcy, princes d'Amblise, barons de Nanteuil et de St-Louis, ont produit depuis 1136, et avec filiation suivie depuis 1476, et ont été maintenus en 1670. C. *De gueules, à la croix d'argent.*

Cette maison illustre, originaire de Lorraine, tirait son nom d'un château fort situé sur une haute montagne, et qui était le chef-lieu d'une baronnie du duché de Bar et l'un des premiers fiefs de l'évêché de Metz. Gobert I, seigneur *d'Aspremont*, vivait en 984. L'empereur Charles IV accorda à Gobert IV, un de ses descendants, le droit d'anoblir et de battre monnaie dans sa baronnie, qu'il érigea en fief masculin par le même diplôme, daté du 12 mars 1354.

La maison de *Linden*, qui se dit descendue de celle d'Aspremont et à laquelle la branche de Sorcy et de Nanteuil a cédé en 1676 tous ses droits sur la terre d'Aspremont, tenait rang de comtes de Reckheim et d'Aspremont dans l'ancienne confédération germanique. (Voir les *Souverains du Monde*, t. III, p. 651, où l'on remonte fabuleusement la possession de la terre d'Aspremont à l'année 680, sous Charles Martel.)

Une terre D'APREMONT, située dans les Ardennes, sur les frontières de la Lorraine, a donné son nom à une autre famille aussi fort ancienne, laquelle portait pour armes : *de sable, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de gueules.* On distinguait ces deux maisons en appelant ceux de la première les *d'Aspremont à la croix*, et ceux de la seconde les *d'Aspremont aux merlettes.*

D'ASTARAC, *voyez* D'ESTRAC.

AUBELIN, seigneurs de Voulzy, de St-Martin-des-Champs, de Nuisement, etc., maintenus en 1668. C. Cette famille a prouvé depuis Pierre *Aubelin*, écuyer, seigneur de Nuisement, qui fut confirmé dans sa noblesse par sentence des élus de Reims du 23 novembre 1532, et par arrêt de la cour des aides de 1563. Il remonta sa filiation à Geoffroi *Aubelin*, seigneur de Villereau, près d'Orléans, dit issu des maisons de Rambers et des Tournelles, et du nombre des chevaliers du pays qui furent à la guerre d'Arcy en 1350. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un rencontre de cerf du même.*

D'AUBETERRE, seigneurs d'Aubeterre, près d'Arcis-sur-Aube, de Villedutif, de Vaux, de Fouchères. Cette famille a produit au conseil-d'état depuis 1529, et a été maintenue par arrêt du 21 janvier, 1673. 1697. C. *D'azur, à la tierce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles, et en pointe d'une rose, le tout du même.*

D'AUBLIN, seigneurs de la Barre, 1546-1667. C. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 besants d'or.*

D'AUGER. Gui-Aldonce *d'Auger*, sieur de Manimont et de Mazerny, fut maintenu au mois de juin 1670 C., sur la production des lettres de noblesse accordées pour services militaires à Jean *d'Auger*, son père, au mois de mars 1658, et confirmées le 12 janvier 1668. *D'azur, à la fasce d'or.*

D'AULNAY, seigneurs de Morambert, de Frampas, de Règes, de Fligny, etc. Antoine *d'Aulnay*, seigneur de Morambert, avait d'abord été condamné par arrêt de la cour des aides du 28 août 1663, et inscrit au rôle des tailles le 18 février 1664. Depuis, cette famille fut maintenue par M. de Caumartin en 1669, comme prouvant filiation et noblesse depuis 1502. *D'azur, au coq d'or, becqué et crêté de sable.*

DE L'AUMOSNE, sieurs de Raucourt, 1536-1670. C. *D'azur, à 3 fasces d'or, denchées en la partie inférieure, accompagnées en chef de 3 roses du même émail.*

L'AUSMONIER, seigneurs de Varennes, originaires de Picardie, maintenus en 1670 C., en prouvant depuis Jean *l'Aumosnier*, seigneur de Tourneville et de Travecy, près la Fère, secrétaire et trésorier de la princesse Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendôme, comtesse de St-Pol, lequel fut anobli par lettres du roi François Ier du mois de novembre 1526. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable.*

D'AUTRÉ, seigneurs de St-Gobert, 1524-1667. C. *De gueules, à 5 fusées d'argent, accolées en fasce.*

D'AUTRY, vicomtes de Levignem et de Betz, seigneurs de Condé, de Grand-Ham, de Germigny, etc., maintenus en 1668. C. Cette famille, originaire de Barrois, descend de Jean *Vincent*, contrôleur, puis auditeur des comptes à Bar, trésorier-général de Lorraine, ensuite président des comptes, anobli par le duc de Lorraine le 26 janvier 1561, frère de Nicolas *Vincent*, sommelier du duc Charles III, qui l'anoblit le 12 décembre 1575. Le fils de Jean fut maître des requêtes, et quitta son nom pour prendre celui *de Genicourt*. Enfin, Jean *Vincent de Genicourt*, fils de ce dernier, seigneur d'Autry et de Doncourt, président de Barrois, reçu secrétaire du roi le 25 janvier 1613, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 18 janvier 1634, avait obtenu, au mois de février 1613, des lettres-patentes portant érection de la terre *d'Autry* en baronnie, et permission d'en prendre héréditairement le nom. *De gueules, au sautoir d'or.*

D'AVANNES, seigneurs d'Avannes, de Villers, etc., 1524-1668. C. Cette famille a pris son nom de la terre d'Avannes, au comté de Bourgogne. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 quinte-*

feuilles d'or; aux 2 *et* 3 *de sable, au sautoir d'or, cantonné de* 4 *grillons du même.*

D'AVENNES, seigneurs de Villers, de Gernicourt, de Toussicourt, d'Hermonville, etc., 1535-1667. C. *D'or, à* 3 *fasces de sable, chargées de* 6 *besants de gueules,* 3, 2 *et* 1.

On ne voit pas sur quel titre cette famille fonde la prétention qu'elle a d'être issue de la maison *d'Avesnes*, puînée des comtes de Hainaut, laquelle portait son écu *bandé d'or et de gueules.*

D'AVERHOULT, seigneurs d'Helfaut, de Winnezelle, vicomtes de St-Donaert, barons de la Martine, comtes de Possesse, etc., maintenus en 1670 C. sur une généalogie dressée par Charles d'Hozier, et remontant à l'année 1275. *Fascé d'or et de sable; au franc canton d'hermine.*

D'Hozier a désavoué depuis cette généalogie qu'il avait faite, dit-il, sur le témoignage de Scohier, le plus insigne menteur qui se soit fait connaître, et qui disait cette famille originaire de Bretagne. D'Hozier ajoute qu'on ne doit ajouter foi à cette généalogie qu'à partir du septième degré formé par Jacques *d'Averhoult,* seigneur d'Helfant en Artois, marié, vers 1400, à Jeanne *de Croy,* fille naturelle d'Antoine, comte de Portien, et de Marie de Glimes. Nonobstant ce désaveu de Charles d'Hozier, cette famille est très-ancienne en Artois et grandement alliée.

D'AVOGADRE, seigneurs du Mottoy, de Brion, etc. Henri IV, par lettres du 2 juin 1599, reconnut cette famille extraite de noble et ancienne race du pays de Piémont. Elle fut maintenue en 1668. C. *Coupé, au* 1 *échiqueté d'or et de gueules; au* 2 *de gueules, à* 3 *faces ondées d'or.*

AVRILLOT, seigneurs de Beurville, de Coullemières, de Chaffaut, de Beauregard, 1491-1668. C. *D'azur, à une tête de maure au naturel, tortillée d'argent, accompagnée de* 3 *étoiles d'or.*

Guillaume *Avrillot,* marchand et bourgeois de Langres, est cité aux cautions de la chambre des comptes en 1418.

La branche de Champlastreux, établie à Paris, eut pour auteur Gui *Avrillot,* notaire et secrétaire du roi en 1494.

DES AYVELLES (1), seigneurs de la Cour de Terriers, d'Inaumont et de Montgon, 1487-1668. C. *D'argent, au sautoir de gueules, cantonné de* 4 *merlettes de sable.*

---

(1) Cette maintenue se trouve portée à la lettre E, n° 9, du procès-verbal de M. de Caumartin. C'est une très-noble et très-ancienne famille qui tire son nom de la terre des Ayvelles, située près de Mezières. Un Sébastien *des Ayvelles*, étranger à cette famille, fut condamné par arrêt de la cour des aides du 21 août 1663.



B.

BACHELIER, sieurs du Moncel, 1449-1670. C. *D'azur, à la croix denchée d'or, cantonnée de 4 paons du même.*

Les trois Henri *Bachelier,* mentionnés dans cette production, furent marchands à Reims. Le premier fut député vers Henri IV comme l'un des principaux marchands de cette ville.

LE **BACLE**, *voyez* LE **BASCLE**.

BAILLET, seigneurs des Planches et de Daucourt, barons d'Elize et de Bazoches. Sébastien *Baillet,* maître de forges, anobli par lettres de Henri, duc de Lorraine, du 5 janvier 1613, et confirmé par le roi Louis XIII au mois d'avril 1633, est l'auteur de cette famille, qui fut maintenue en 1668. C. *D'argent, au loup-cervier au naturel; au chef d'azur, chargé de 2 molettes d'éperon d'or.*

DE **BALAINE**, seigneurs de Suzemont et de Maisons, 1542-1668. C. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Cette famille possède une copie collationnée d'une charte curieuse. Ce sont des lettres-patentes accordées par le roi Charles-le-Chauve, le 12 mai 842, à Claude *de Balaine,* pour avoir sauvé la vie de ce monarque à la bataille de Fontenay, où Claude *de Balaine* avait perdu deux de ses fils. En récompense d'un dévoûment aussi héroïque, l'empereur nommait en outre Claude de Balaine capitaine de ses gardes.

De pareils titres n'exigent point une réfutation sérieuse. Tout le monde sait qu'il n'y avait point de noms de famille en 842, et même qu'ils étaient encore fort rares deux cents ans plus tard. Quant à l'anoblissement par lettres-patentes, Philippe-le-Hardi est le premier de nos rois qui en ait introduit l'usage en 1270. Toutes les prétendues chartes d'anoblissements antérieurs sont unanimement considérées comme apocriphes.

DE **BALATHIER**, seigneurs de Lantage, 1508-1668. C. *De sable, à la fasce d'or.*

Cette famille est originaire du Dauphiné. Elle est ancienne et bien alliée. On la distingue des *Barathier,* famille originaire des Montagnes de la même province, éteinte depuis long-temps, et des *Barlethier,* qui existent encore dans les environs de St-Marcellin. Les premiers portaient : *d'argent, au levrier de sable;* les seconds portent : *d'or, à la tour de gueules.*

DE **BALAYNE**, seigneurs de Saint-Martin-du-Boschet, de Lorme, de Ventel, de Bois-Baton, de Beauregard, d'Aulnay, de

Champaudos, 1500-1667. C. *D'argent, à la fasce crénelée de deux pièces de gueules*. Cette famille est originaire de Brie.

DE **BALIDART**, seigneurs de Fligny et de Doncourt, 1501-1667. C. *D'argent, à la fasce de sinople, accompagnée de 7 merlettes de sable, 4 et 3.*

DE **BAR**, sieurs de la Rougemaison. Cette famille a prouvé devant M. de Caumartin depuis François *de Bar*, écuyer, sieur de la Fortemaison, garde-des-sceaux de la prévôté d'Épernay de 1532 à 1543; mais l'intendant, ayant découvert des dérogeances, rapporta son jugement de maintenue et condamna cette famille le 17 mai 1670. Depuis elle a été relevée au conseil-d'état. *D'argent, au chevron brisé de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier de sable.*

DE **BARADAT**, seigneurs de Damery, vicomtes de Verneuil, famille originaire de Navarre, 1495-1668. C. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 roses d'argent.*

DE LA **BARBE**, *voyez* DE **THANNOIS**.

BARBIN, barons de Broyes, maintenus en juin 1667, sur le fondement des lettres de noblesse accordées en 1593 par Henri IV à Christophe Barbin, seigneur du Ménil, capitaine de la ville de Melun, et confirmées le 27 novembre 1598. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent et en pointe d'un lion d'or.*

Cette famille est originaire de la Brie. Un Balthazard *Barbin*, conseiller au présidial de Melun, fit vérifier les lettres de noblesse qu'il avait obtenues en la cour des aides le 30 janvier 1613.

DE LA **BARGE**, anciennement LE **BERGE**, seigneurs de Vougrey, de Champeaux, de Vendières et de Ville, 1543-1668. C. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une couronne ducale du même.*

Yvon *la Barge* était receveur des tailles à Senlis en 1498. Il est qualifié marchand de cette ville en 1504, et le 2 mars de cette année il fut caution de Louis *la Barge*, receveur des tailles à Senlis.

DE BAR. Jacques *de Bar*, sieur de St-Martin-aux-Champs, gentilhomme ordinaire de la maison de Gaston, duc d'Orléans, produisit, en décembre 1668, depuis Nicolas *de Bar*, échevin de Châlons en 1528, lequel avait pour père et aïeul Jean et autre Jean *de Bar*, nommés dans une enquête faite le 8 juillet 1496 devant le commissaire du bailli de Troyes, portant que ces derniers étaient nobles et que leurs auteurs avaient combattu à la bataille d'Azincourt en 1415. Mais cette production fut rejetée par M. de Caumartin. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 losanges de gueules.*



DE **BARISIEN**, *voyez* **COLLIN**.

LE **BASCLE**, seigneurs et comtes d'Argenteuil, famille originaire de Touraine, 1510-1697. L. *De gueules, à 3 mâcles d'argent.*

DE **BATAILLE**, seigneurs de Chaltray et de Villevenard, 1547-1667. C. *D'azur, à 3 fasces crénelées d'or.*

BAUDA. Esdras *Bauda,* originaire de la principauté de Sédan, colonel d'un régiment d'infanterie étrangère et gouverneur de Réthel, fut anobli en considération de ses services par lettres du mois de novembre 1649, confirmées le 17 octobre 1665, et en conséquence maintenu en 1669. C. *D'or, à 3 bandes de gueules.*

DE **BAUDIER**, seigneurs de Virgeny, 1457-1668. C. *D'argent, à 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.*

Oudard *Baudier* fut anobli au mois de mai 1356. (*Rég. de la ch. des comptes, commençant à* 1350, fol. 101.)

DE **BAUSSANCOURT**, seigneurs du Petit-Ménil, de Chauménil et de Balignicourt, 1514-1668. C. *D'argent, au lion de sable, ayant la queue fourchée et passée en sautoir, chargé à l'épaule senestre d'une étoile d'or.*

Simon *de Baussancourt* et Jean de St-Belin étaient notaires à Langres en 1441, et Étienne *de Baussancourt* était procureur à Troyes en 1493. (*Coutumier général de France,* t. III, p. 268.)

DE **BAVRE**, seigneurs de Chargey, famille originaire de Bourgogne, 1514-1669. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces de gueules.*

BAZIN, seigneurs de Bercenay, 1460-1668. C. *D'azur, à 3 couronnes ducales d'or.*

Le 17 janvier 1540, honorable homme Guillaume Bazin, marchand bourgeois de Paris, donna quittance devant Comtesse et

---

DE **BAUDESSON.** Charles *de Baudesson,* seigneur de Marnaval, produisit, au mois de décembre 1667, depuis Jean *Baudesson*, sieur de Maizières-sur-Amant, capitaine de 100 hommes d'armes en 1520. Cette production fut écartée par M. de Caumartin et la famille imposée à la taille. *D'argent, à 2 corneilles de sable, l'une sur l'autre, tenant en leur bec un épi d'orge d'or.*

DE **BAUVIÈRE.** Cette famille, appelée originairement *Martine,* descendait d'un paysan du village de Magneux. Elle avait été condamnée par arrêt de la cour des aides du 22 mai 1663, et inscrite au rôle des tailles le 31 mars 1664. Malgré cette condamnation, Jacques *de Bauvière*, sieur de Blumery, produisit devant M. de Caumartin, au mois de décembre 1667, des titres remontant à 1538. Mais cet intendant rejeta la production de cette famille et la condamna définitivement par jugement du 17 juillet 1668. Elle portait : *d'argent, à 4 cotices de gueules.*

Chenu, notaires au Châtelet, d'une somme à laquelle Claude de la Croix, seigneur de Plancy, avait été condamné envers lui. Thomas Bazin, fils dudit Guillaume, est qualifié noble personne, licencié ès-lois, avocat à Troyes en 1551. Cette famille était originairement dans le commerce de cette ville. Les marquis de Besons sont une branche de la même famille.

LE BEAU, *voyez* DE BEAULIEU.

DE BEAUFORT, seigneurs du Haut-Châtelier, de Saint-Hilaire, de Moivre, de Parfondreu, de Launoy, de Montjouy, de la Loge, barons de Saint-Remy, originaires du Laonnais, 1456-1669. C. *D'argent, à 3 bandes de gueules.*

DE BEAUFORT, sieurs de Launey, originaires du comté de Foix, 1560-1667. C. *D'azur, au fort d'argent, batté dans une mer du même.*

DE BEAUFORT, seigneurs d'Epothemont, de Blignicourt, etc. Cette famille a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du 13 juin 1672, en prouvant sa noblesse depuis Nicolas *de Beaufort*, écuyer, seigneur de la Mothe-d'Orge, maréchal-des-logis de la compagnie du comte d'Aumale, vivant le 26 avril 1538, avec Catherine *de Vaudremont*, sa femme. *De sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de 2 étoiles du second émail.*

DE BEAUJEU, seigneurs de Chambroncourt et d'Epizon, 1526-1670. C. *De gueules, à 5 trangles d'argent.*

Cette maison est descendue de Simon, seigneur de Beaujeu-sur-Saône en Franche-Comté, lequel vivait en 1168; mais quoi qu'en ait dit Charles d'Hozier, elle n'a rien de commun que le nom avec les anciens sires de Beaujolais.

DE BEAULIEU, originairement LE BEAU, seigneurs de Beaulieu, de la Jesse, de Montigny et de Bois-Fleurant, 1527-1669. C. *D'azur, au vol d'argent, surmonté de 2 étoiles d'or.*

DE BEAUMONT, anciennement CAUCHET, seigneurs de Beaumont, de Classy, de St-Etienne, de Séchelles, vicomtes de Chaumuzy, 1461-1670. C. *D'azur, à l'écusson d'argent; à la bande de gueules, brochante sur le tout.*

Gérard *Cauchet*, dit *de Beaumont*, élu pour le roi sur le fait des aides en Réthelois, vivait en 1480.

DE BEAUREPAIRE, seigneurs de Duchy, des Hantes, de Coizard, etc., 1507-1667. C. *D'azur, à la bague chatonnée d'or; à la bordure denchée du même émail.*

DE BEAUVAIS, seigneurs d'Autruche en Ardennes, famille originaire de Flandre, 1538-1667. C. *D'argent, à 3 pals de gueules.*

DE **BEAUVAU**, seigneurs de Vattimont, d'Espense, de Pothières, de Bignipont, de Merigny, etc., maintenus en 1667. C. La filiation de cette grande famille a été produite par cette branche de Champagne depuis Foulques, seigneur *de Beauvau*, près Baugé, en Anjou, qui vivait sous les règnes de Lothaire et de Hugues Capet, et mourut avant l'an 1000. *D'argent, à 4 lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.*

DE **BÉCU**, seigneurs de Flaucourt, famille originaire de Normandie, 1540-1670. C. *D'argent, à 3 corbeaux de sable.*

DE **BEFFROY**, seigneurs de la Grève, de Sausseuil, de Logny, etc., 1440-1668. C. *De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, ayant la queue passée entre les jambes.*

La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le t. I des *Archives de la Noblesse.*

LE **BEGAT**, seigneurs de Chalette et de Pargny, famille originaire de Bourgogne, 1518-1669. C. *De sable, à la croix engrêlée d'argent, accompagnée aux* 1 *et* 4 *cantons d'une étoile du même.*

La branche de Chalette, maintenue en 1667, porte : *d'argent, à la croix denchée de sable, chargée d'une étoile d'argent.*

Noble Jean *le Begat*, écuyer, sieur de Villemorien, vivait en 1505.

LE **BEL**, seigneurs d'Orsel et de Sors, famille descendue de Jean *le Bel*, seigneur de Cerizy, de Sors et d'Ursel, anobli pour services militaires par lettres du mois de juin 1587, confirmées le 1er décembre 1599. La maintenue fut rendue en 1668. C. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de* 3 *fermaux d'or, et accompagnée en chef de* 3 *hures de sanglier de sable, défendues d'argent, et en pointe d'une étoile de gueules.*

DE **BELIN**, originaire de Normandie, famille anoblie par une charge de secrétaire du roi, dont fut pourvu Claude *de Belin*, sieur de la Motte-Signelet et d'Allegrain, au mois de décembre 1622, et maintenue sur ce fondement en 1668. C. *De sable, à* 3 *têtes de bélier d'or.* Tenants : deux sauvages.

DE **BELLANGER**, seigneurs de Blacy, de Fontenay, de Torotte, famille originaire de Poitou, qui a eu pour auteur Simon *Bellanger*, sieur de la Donardière, maître d'hôtel du prince de Condé, anobli par lettres-patentes du mois de novembre 1607, confirmées le 18 août 1627. Maintenus en 1668. C. *D'azur, au chevron d'or.*

DU **BELLAY**, originaire d'Anjou, seigneurs de Soisy-aux-Bois, de Chevigny, etc., 1554-1667. C. *D'argent, à la bande fuselée*

de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, 3 en chef posées 2 et 1, et 3 en pointe rangées dans le sens de la bande.

La généalogie de la maison *du Bellay* a été aussi produite, avec plus d'extension, au mois de décembre 1670, devant M. de Caumartin, par la maison de Savigny, substituée aux nom et armes d'une branche de cette illustre maison.

Elle est descendue, suivant le Laboureur, des anciens seigneurs *de Montreuil-Bellay,* de la race des comtes d'Anjou, et a eu pour auteur Gerault III *du Bellay*, fils de Gerault II, seigneur *de Montreuil,* vivant au milieu du XII[e] siècle.

La branche de Montreuil-Bellay a fini dans la maison des vicomtes de Melun au XIII[e] siècle.

La branche des seigneurs du Bellay et de Thouarcé s'est fondue dans la maison de Savigny-d'Anglure.

La branche des seigneurs de la Courbe et de la Feuillée s'est éteinte en 1752.

DE BELLOY, comtes de Belloy et de Montaiguillon, seigneurs de Villenauxe-la-Grande, originaires de Picardie. L'ancienneté de cette maison est alléguée dans la production depuis Gautier, chevalier, seigneur *de Belloy,* en Picardie, qui fit hommage pour cette terre à Gérard de Picquigny, vidame d'Amiens, en 1230, et la filiation est appuyée de titres à partir de 1378. *D'argent, à 3 fasces de gueules.*

DE BENAIST, originaire de Touraine, 1446–1668. C. *D'or, à l'aigle éployée de gueules.*

BEQUIN, seigneurs de Suzemont, de Montreuil et de Montigny, 1547–1698. L. *D'azur, à 2 bandes d'argent, accompagnées en chef de 2 besants du même.* Supports : deux lions.

BERBIER DU METZ, comtes de Rosnay et de Pernan. Claude Berbier du Metz, conseiller du roi en ses conseils, trésorier des revenus casuels de S. M., intendant et contrôleur général de la couronne, fils de Jacques Berbier du Metz, écuyer, sieur de Chalette, trésorier et payeur de la compagnie des gardes-du-corps de la reine, et trésorier des revenus casuels de S. M., lequel était fils de Jacques Berbier, écuyer, sieur du Metz, lieutenant-général du comté de Vertus, fils de Gaond Berbier, écuyer, lieutenant-général au même comté, et ce dernier fils de Jacques de la Motte du Berbier, écuyer, vivant en 1524, fils de Viennot de la Motte, écuyer, sieur de la Motte de Varenne, a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 2 avril 1672. *D'azur, à 3 colombes d'argent.*

Charles d'Hozier, qui a dressé les preuves des familles pour la première recherche, dit que cet arrêt fut de pure faveur.

DE BEREY, seigneurs de Vaudes, famille originaire d'Écosse, qui passa en France en 1522 et s'établit en Champagne. Elle a été maintenue en 1667. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

LE BERGE, *voyez* DE LA BARGE.

DE BERLES, seigneurs de Maffrecourt, 1499-1667. C. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 lionceaux du même, lampassés et armés de gueules.*

Cette famille est originaire de Picardie. Philippe *de Berles* demeurait à Doulens en 1477.

Une lettre écrite au mois d'août 1674 par Anne des Champs, dame de St-Jean, petite-fille et héritière de Henri des Champs, seigneur de Montmarin, et de Marie *de Berles*, porte que son oncle, Jacques *de Berles*, n'a eu que des enfants naturels, de l'un desquels étaient issus MM. de Berles, maintenus en 1667 (*Note de Charles d'Hozier*).

DE BERMAN, seigneurs d'Uzemain, de Morteau, etc., originaires d'Allemagne. Cette famille a été anoblie pour services militaires par diplôme de l'empereur Charles-Quint du 21 juin 1544. Maintenue en 1669. C. *D'or, à l'ours en pied de sable, tenant une hache d'armes d'argent.*

DE BERMONDES, seigneurs de Goncourt et d'Ecriennes, famille originaire d'Espagne, 1474-1668. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix tréflée de sinople; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules; sur le tout de gueules, à 2 pals d'or, sur lesquels broche une fasce d'azur, chargée de 3 losanges d'argent.*

DE LA BERQUERIE, famille originaire de Normandie, 1542-1667. C. *D'azur, à 3 étoiles d'or.*

DE BERRIE, *voyez* D'AMBOISE.

DE BERRUYER, seigneurs de Bussy, famille originaire de Touraine, 1500-1667. C. *D'azur, à 3 coupes couvertes d'or.* Supports : deux léopards lionnés. Cimier : un sauvage issant. Devise : MELIORA SEQUUNTUR.

Pierre *Berruyer* était receveur à Tours en 1400.

DE BERRY, seigneurs de Bris, de Fondrain, d'Herbigny, de Logny, de Varigny, famille originaire de Picardie, 1522-1668. C. *D'or, à la bande bastillée de 3 pièces de sable.* Supports et cimier : trois lions de gueules.

DE BÉRULLE, seigneurs de Valenne, de Fauxbâton, de la Noue, de Villemoron, etc., 1544-1699. L. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

C'est une branche cadette de la famille du cardinal *de Bérulle*, originaire de Bourgogne, et dont la généalogie est insérée dans le t. IX de l'*Histoire des Pairs de France*. Cette branche de Valenne y est omise.

DE BERZIAUX, seigneurs de Moulins, famille originaire de Touraine, 1510-1668. C. *D'azur, à 3 trèfles d'or*.

Maître Jean *Berziaux* fut institué bailli de Chartres le 20 janvier 1504. Il avait cessé d'exercer cette charge en 1518.

DE BETHOULAT, sieurs d'Archy, 1511-1668. C. *De gueules, au lion dor, surmonté de 3 tours d'argent*.

François *Bethoulat* est qualifié conseiller de Jeanne de France, duchesse de Berry, dans l'acte de dissolution du mariage de cette princesse avec Louis XII, du 17 décembre 1498.

DE BEZANNES, seigneurs de Taissy, ont prouvé par allégations depuis 1268, et par titres depuis 1455, et ont été maintenus en 1668. C. *D'azur, semé de besants d'or; au lion d'argent, brochant sur le tout*.

Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Reims. Un tombeau aux Cordeliers de cette ville porte l'inscription suivante:

« Cy gist Philippe *de Bezannes*, jadis bourgeois de Rheims, qui trespassa l'an de grâce 1392, le dernier novembre, jour de St-André, apostre. »

Sa filiation est bien prouvée depuis Pierre *de Bezannes*, qualifié seigneur dudit lieu, homme d'armes et panetier du roi, dans les lettres de noblesse qui lui furent accordées sur sa demande le 18 novembre 1439.

BILLET, seigneurs de Saint-Martin-des-Champs. Charles et Claude *Billet*, sieurs de Fanières, avaient été condamnés dans la première recherche, par jugement de M. de Caumartin du 27 juillet 1667, à 1,500 livres d'amende, qu'ils ont payées. Mais ils ont produit de nouveau devant M. Lescalopier, qui les a maintenus au mois de juin 1714. *D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné en chef de 2 moulinets du même, emmanchés d'or, et en pointe d'une épée du dernier émail*.

DE BEUVRY. Louis et Jean *de Beuvry*, sieurs de Champvoisy, et Robert *de Beuvry*, avaient produit devant M. de Caumartin une généalogie commençant à Gérard de Beuvry, qualifié *capitaine de 200 hommes de pied* (fils de Médard *de Beuvry*, écuyer, seigneur de Chalmont), marié, le 20 décembre 1531, avec Marguerite *de Bolland*. Mais ils furent condamnés chacun à 200 livres d'amende par jugement du 12 mars 1668. Ils portaient : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 3 fleurs de pensée du même, et en pointe d'une croix du St-Esprit d'or*.



LE **BLANC**. Étienne *le Blanc*, sieur des Coulons, élection de Chaalons, lieutenant de la compagnie mestre de camp du régiment de Removille, cavalerie, fut anobli pour ses services militaires par lettres-patentes du mois de septembre 1652, confirmées le 28 avril 1667, et en conséquence il fut maintenu en 1670 par M. de Caumartin. *D'argent, au chevron de sable; au chef d'azur, chargé de* 3 *besants d'or.*

Pierre *le Blanc*, demeurant à St-Amand, diocèse de Chaalons, fut affranchi par lettres du 27 juin 1500.

LE **BLANC**. Étienne *le Blanc*, seigneur de Cloyes-sur-Marne, lieutenant-général au bailliage de Vitry-le-Français, fut anobli pour services rendus à l'état par lettres du mois de décembre 1654, confirmées le 3 février 1666, et par conséquent maintenu par M. de Caumartin. *Coupé, au* 1 *d'or, à l'aigle éployée de sable; au* 2 *d'azur.*

DE **BLOIS**, seigneurs de la Saulsotte, de la Cour, famille originaire de Picardie, 1530-1668. C. *D'azur, à* 2 *fasces de gueules, chacune chargée de* 3 *annelets d'or.*

Adam *de Blois*, receveur des subsides de guerre, fut anobli au mois de décembre 1404. En 1407 il était receveur particulier à Laon, et receveur de l'aide nouvellement imposée pour la conquête de la Guienne.

Colart *de Blois* était receveur-général des aides à Laon en 1436. Son fils, Jehannon *de Blois*, né à Valenciennes, de Jeanne Brulard, fut naturalisé (légitimé) au mois d'avril 1441.

Odart *de Blois*, receveur des aides à Laon, épousa Marie *Cauchon*, fille de Jean Cauchon, et de Léonore le Breton.

DE **BLONDEAU**, originaire de Picardie, 1542-1669. C. *De sable, à* 3 *besants d'or.*

DE **BOHAN**, comtes de Nanteuil, vicomtes du Bac, 1261-1670. C. *De sable, à la bande d'or, accostée de* 2 *cotices du même.*

Cette maison est descendue des anciens sires *d'Orchimont*, dans les Ardennes, qu'une tradition fait sortir d'un cadet de celle de Luxembourg.

DE BOGUE. Charles *de Bogue*, seigneur de Villecresne, maître d'hôtel ordinaire du roi, maréchal-de-camp et maréchal-général des logis de la cavalerie française et étrangère, produisit ses titres depuis Thomas *de Bocg*, son aïeul, l'un des 25 gentilshommes de la garde écossaise du roi en 1572, mais sa production fut jugée incomplète et écartée par M. de Caumartin. Cependant cette famille a fait comprendre sa généalogie parmi les maintenues du grand nobiliaire de Champagne. Elle porte : *d'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules, cantonnée de* 4 *pattes de lion d'or, armées de gueules.*

BOHIER, seigneurs de Ciorac, barons de St-Ciergues, seigneurs d'Orfeuil, etc. Cette famille, originaire d'Auvergne, descend d'Austremoine *Bohier,* seigneur de Ciorac, secrétaire des rois Louis XI et Charles VIII, anobli au mois de janvier 1490. Elle a été maintenue en 1668. C. *D'or, au lion d'azur; au chef de gueules.*

DU **BOIS D'ESCORDAL**, seigneurs d'Escordal, de Momby, vicomtes de Savigny, 1473-1667. C. *D'argent, à 5 mouchetures d'hermine de sable,* 3 *et* 2.

DU **BOIS**, seigneurs de Paucourt, du Cognet, de la Villatte, famille originaire du Gâtinais, 1516-1668. C. *D'azur, au lion d'or.*

DU **BOIS**, seigneurs de la Rochette et de Courchamps, originaires de Bourgogne, 1518-1670. C. *D'azur, au sautoir d'argent, accompagné de 3 colombes d'or, 1 en chef et 2 aux flancs.*

DE **BOLOGNE**, seigneurs de Bonnecourt et du Plan, 1483-1667. C. *D'or, à 3 tourteaux de gueules.*

Cette famille est ancienne, mais elle n'a rien de commun quant à l'origine avec la maison de *Capizucchi,* quoiqu'elle ait fait valoir cette prétention par Charles d'Hozier devant M. de Caumartin.

DE **BONNILLE**, seigneurs de Bernon et d'Arrentières, famille originaire du Bourbonnais, 1454-1668. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE **BOUBERS**, seigneurs de Rieux, de Doucigny, d'Antilly, famille originaire de Picardie, 1444-1667. C. *D'or, à 3 aigles de sable, becquées et membrées de gueules.*

DU BOIS DE CHEVILLON. Philippe *du Bois*, sieur de Chevillon, produisit depuis François *du Bois*, sieur de Chevillon, vivant le 26 décembre 1511. Cette production fut rejetée par M. de Caumartin, qui condamna Philippe du Bois à une amende de 800 livres, le 27 août 1667, amende modérée depuis à 200 livres. Cette famille portait : *écartelé, au 1 de gueules, à 3 fasces d'or; au 2 d'or, au lion couronné de gueules; au 3 d'argent, au lion couronné de sable; au 4 d'or, à 4 burelles de sable.*

On lit sur les rôles des condamnations, fol. 484, la note suivante :

DE BOULOGNE ou DE BOLOGNE, originaire de Dauphiné.

Claude *de Boulogne* a produit depuis Claude *de Boulogne*, compris dans la révision des feux au nombre des nobles du Dauphiné en 1484 et 1485. Cette production fut rejetée, et il fut condamné à 600 livres d'amende le 13 avril 1669, et taxé à 3 livres de taille. Cette famille portait pour armoiries : *d'or, à 3 tourteaux de gueules.*

DU BOS. Jean *du Bos*, sieur de Gandeloup, a produit, au mois de juillet 1667, depuis Robert *du Bos*, écuyer, seigneur de Chantoureau, marié à Limoges, par contrat du 20 juillet 1515, avec Claude *de Lestang*. Mais sa production fut rejetée et il fut condamné, contradictoirement par jugement du 7 mars 1668, à 400 livres d'amende. Il portait : *parti, au 1 d'hermine; au 2 d'argent, au lion de sable.*

Ce sont les armes de l'ancienne maison *d'Yaucourt*, en Picardie, adoptées par Guillaume II de Boubers, petit-fils de Mailli de Boubers, marié, avant 1444, avec Mahaut *de Beaumont*, fille de Jean, seigneur de Beaumont, chevalier, et de Jeanne, dame d'Yaucourt. Antérieurement à cette substitution d'armoiries, les ancêtres de Guillaume II de Boubers portaient les armes de l'ancienne maison de Boubers, en Ponthieu, dont ils étaient issus. (Voir le *Nobiliaire de Picardie*, t. II des *Archives de la Noblesse*, p. 14.)

BOUCHER ou BOUCHIER, seigneurs de Richebourg, de Montlaurent, d'Avançon, etc., ont prouvé depuis Jacques *Boucher*, écuyer, seigneur de Richebourg, près Réthel, contrôleur ancien des aides et tailles en l'élection de Réthelois, vivant en 1582, et ont été maintenus en 1668. *D'azur, à 3 étoiles d'or; au croissant d'argent en cœur.*

Jacques *Boucher*, seigneur de Richebourg, avait pour frère Jean *Boucher*, écuyer, seigneur de Crèvecœur et de Sorbon, receveur pour le roi des aides et tailles en l'élection de Réthelois, auteur de la branche des Boucher de Crèvecœur et de Perthes, établie en Picardie. Guiot *Boucher*, père de Jacques et de Jean, vivait en 1533. Il était fils de Colin *Boucher*, écuyer, seigneur du fief de l'Echelle, et ce dernier, fils de Gui *Boucher*, avait pour aïeul Jean *Boucher*, écuyer, mentionné dans un titre des archives de la ville de Réthel du 18 septembre 1406 et dans un dénombrement de 1431 conservé aux archives de la chambre des comptes.

La généalogie des diverses branches de cette famille est insérée t. XI de l'*Histoire des Pairs et des anciennes familles de France*, et t. III des *Archives de la Noblesse*. (Voir aussi les Additions du t. IV, p. 2.)

DE BOUCHER, seigneurs de Plessis-sous-Barbaise, de Marcilly, famille originaire de Paris, 1492-1667. C. *De gueules, semé de croisettes d'argent; au lion du même, lampassé et armé de sable, brochant.*

Cette famille est une branche des Boucher, seigneurs d'Orsay, de Bouans, de Saint-Aubin, descendus d'Arnoul *Boucher*, trésorier des guerres, de condition libre, anobli avec sa femme et sa postérité par lettres du mois d'août 1397. Il était maître des comptes en 1400, et général sur le fait des aides en 1407. Jeanne *Gentien*, sa femme, était veuve de lui lors du testament de Luce Gentien, sa sœur, femme de noble homme et sage maître Nicole de Biencourt, conseiller au parlement, du 8 avril 1422.

BOUCHER, seigneurs de Vertron, de Chevry, de Momby, de Lignières, de Roffey, de Milly, de Flogny, de Chemilly, de Palis,

barons de la Chapelle, ont prouvé depuis 1505 et ont été maintenus en 1670. C. *D'argent, à 3 écrevisses de gueules.*

Cette famille est issue d'ancienne bourgeoisie de la ville de Sens.

LE **BOUCHERAT**, ou plutôt **BOUCHERAT**, seigneurs de la Rocatelle, de Nogent, de Pringy et d'Athies, 1515-1668. C. *D'azur, au coq d'or, crêté, becqué et membré de gueules.*

Le savant Nicolas Camusat dit que les Boucherat ont été affranchis en 1415, avec les Pougeoise, serfs de l'évêché de Troyes.

Jean *Boucherat*, procureur ordinaire du roi à Troyes, vivait le 19 juillet 1418.

Pierre *Boucherat* était marchand de sel à Troyes en 1471, et noble homme Pierre *Boucherat* maître de la monnaie à Chaalons en 1509 et 1515.

Les Boucherat de Paris, venus de Pont-sur-Seine, en Champagne, et dont était Louis *Boucherat*, comte de Compans, chancelier et garde-des-sceaux en France en 1685, portent les mêmes armes et paraissent une branche de la même famille, séparée vers le milieu du XVIe siècle.

BOULÉE, ancien nom de la maison DE **SÉROCOURT**. Voir cet article.

DE LA **BOULLAYE**, seigneurs de la Boullaye, de Fessanvilliers, du Petit-Bois de l'Or, de Grand-Han, etc., famille originaire du Perche, 1549-1698. L. *D'azur, au sautoir d'argent.*

LE **BOULLEUR**, sieurs du Plessis et d'Avrecourt, originaires du Perche, 1553-1669. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 boules du même.*

Il existe encore des branches de cette famille en Bourgogne et en Normandie. Cette dernière, aînée des autres, et connue sous les surnoms de seigneurs de Bellenoé et de Malnoé, a été maintenue le 25 novembre 1667. C. Elle porte le *chevron, accompagné de* 3 *boulets enchaînés d'argent.*

Jean *le Boulleur*, demeurant en la sergenterie de Periers, élection de Carentan, fut déclaré non noble et imposé aux tailles par Raimond de Montfant, commissaire du roi, en 1468.

DE **BOULOGNE**, *voyez* DE **BOLOGNE**.

DU **BOURG**, seigneurs de Blives, originaires d'Auvergne, ont prouvé leur filiation depuis 1527, que vivait Étienne *du Bourg*, leur auteur, écuyer, seigneur de Saillans et Malozat, frère puîné d'Antoine *du Bourg*, chancelier de France, et ont été maintenus en 1669. C. *D'azur, à 3 tiges d'épine affeuillées d'argent.*

Du Bouchet assure que le père du chancelier du Bourg (Anne

du Bourg) était notaire à la Queuille et à Châteauneuf du Drac, en Auvergne, et châtelain de ces lieux.

Honorable homme maître Antoine *du Bourg*, docteur ès-droits et procureur du pays et de la sénéchaussée d'Auvergne; et honorable et sage maître Étienne *du Bourg*, sieur de Palerne, contrôleur des aides en l'élection de Clermont, sont ainsi qualifiés dans un titre de 1551.

Une branche de cette famille existe en Gascogne sous la dénomination de seigneurs de Clermont, et une autre, celle des seigneurs de la Peyrouse et de Cavaignes, en Languedoc.

DE **BOURGEOIS**, sieurs de la Fosse, 1545-1670. C. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant et en pointe d'une rose, le tout du même.*

DE **BOURNONVILLE**, seigneurs de la Loge, de Châtillon-sur-Bar, d'Oiselet de St-Marceau, de Pocancy, de Marchère-au-Menil, etc., 1526-1667. C. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir.*

C'est une branche de l'illustre maison de Bournonville, dont la jonction n'est pas connue.

Nolin *de Bournonville*, écuyer, seigneur de Vernay, fournit le dénombrement de cette terre au duc de Bourgogne le 14 décembre 1450, au nom de Marguerite *de Currières*, sa femme.

Jacques *de Bournonville*, écuyer, seigneur de Bayon, passa, le 18 mars 1495, un traité avec Jacqueline de Lor, dame de Cernay, et Jean de Neufchâtel, son fils, au sujet de la franchise que Jacques de Bournonville prétendait sur la maison de Cernay.

DE **BOUTENAY**, *voyez* D'**HURY**.

DE **BOUTEVILLE**. Cette famille, éteinte depuis le commencement du XVIIIe siècle, avait été anoblie pour services militaires par Louis XIV, au mois de décembre 1670, et maintenue par M. Larcher en 1698. *D'azur, au dextrochère sortant d'une nue d'argent, tenant une épée du même garnie d'or, accostée de 2 cœurs d'argent.*

DE **BOUTILLAC**, sieurs d'Arçon, 1529-1667. C. *D'argent, à 3 barils de gueules, couchés.* Supports : deux lions d'or.

Philibert *Boutillac*, trésorier de France, nommé maître des comptes extraordinaire par lettres données à Orléans le 23 novembre 1463, épousa Marie *de Glimes*, dont il eut : 1° Jean, qui suit; 2° Antoine Boutillac, sieur d'Aspremont; 3° Philibert Boutillac, élu à Réthel en 1480; 4° François Boutillac, sieur d'Aspremont, trésorier en 1505; 5° et Antoinette Boutillac, femme de Jean *Baraton*.

Jean *de Boutillac*, sieur de Ressons et d'Arcy-les-Réthel, épousa

Marie *d'Aguerre*, fille de Gratien d'Aguerre et de Madelaine de Castres, et fut père d'autre Jean *de Boutillac*, seigneur d'Assy, vivant en 1529, par lequel commence la production de cette famille.

DE BOUZONVILLE, seigneur de Sery, maintenus en 1668. C. Quoique cette famille n'ait produit que depuis 1550, elle est d'ancienne chevalerie de Lorraine, et a pris son nom d'un fief situé à six lieues de Metz. *D'azur, à 3 bandes d'argent.*

BOY. Jean *Boy*, sieur du Fresne, lieutenant dans les chevau-légers de Mazarin, fut anobli par lettres du mois de mai 1662 (confirmées le 18 juin 1665) et maintenu en 1668. C. *D'azur, à 2 épées d'argent, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une rose et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

DE BRABANT, seigneurs de Villiers, de Marault, de Vezaignes, de Luzey, de Bussière, etc., 1419-1670. C. *De gueules, à la bande d'or, chargée d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent, et accompagnée de 2 huchets du même, enguichés d'or.*

Simon *Brabant*, de Chaumont en Bassigny, fut anobli au mois de mars 1361.

BRAUX, seigneurs de Fasnière, de St-Vallery, de Vitry-la-Ville, du Sorton, etc. Cette famille a produit sa filiation jusqu'à Pierre *Braux*, élu en l'élection de Chaalons, lequel avait été maintenu dans sa noblesse le 26 septembre 1527, après avoir justifié qu'il descendait de Jean *Braux*, son trisaïeul, anobli par le roi Charles V en 1366. M. de Caumartin rendit son jugement de maintenue en 1667. *De gueules, au dragon d'or.*

Il paraît que depuis l'anoblissement de cette famille en 1366, et sa maintenue en 1527, elle s'était livrée à des actes nombreux de dérogeance. Il y avait à Chaalons un proverbe peu favorable à sa noblesse. On disait : « Si chascun faisoit son mestier, maistre Pierre *Braux* seroit chaussetier. » On voit en effet que Pierre *Braux* se qualifie marchand à Chaalons dans des actes de 1495, 1534 et 1535, et un autre Pierre *Braux* (de la branche du Sorton), bourgeois, dans un titre du 5 janvier 1595. Enfin, très-peu de temps avant la maintenue de M. de Caumartin, Pierre *Braux*, sieur de St-Vallery, élu à Chaumont, avait été condamné comme usurpateur de noblesse par arrêt de la cour des aides du 13 août 1662, et inscrit au rôle des tailles le 3 mars 1664.

DE BRETEL, originaire de Suisse, seigneurs de Valentigny, ont prouvé depuis 1520, et ont été maintenus en 1668. C. *D'argent, à 3 merlettes de gueules; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or.*

DE **BREUZE**, seigneurs du Pré, famille originaire du Soissonnais, 1535-1698. L. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 abeilles du même.*

DE **BRIDOT**, seigneurs de la Motte, 1486-1669. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE **BRIE**, seigneurs du Bois-Gautier, de la Grange-Justin, de Champrond, etc., 1530-1667. C. *D'azur, à 2 haches d'armes adossées d'argent.* Cimier : un dextrochère, tenant une hache d'armes.

DE **BRIEL**, *voyez* **LAURENT** DE **BRIEL**.

DE **BRIENNE**, *voyez* DE **CONFLANS**.

DE **BRIQUEMAULT**, anciennement **PRÉGRIMAULT**, famille originaire du Gatinais, 1525-1667. C. *De gueules, à 3 fasces d'or; à la bande d'hermine, brochante sur le tout.*

Pierre *Prégrimault* était grenetier au grenier à sel de Gien en 1457 et 1466. En 1474 Jean *de Prégrimault*, bourgeois de Gien, se rendit caution de Charles *de Prégrimault*, grenetier au grenier à sel de la même ville.

DE **BRISEUR**, seigneurs de Pars, maintenus en 1670 sur titres remontant à 1527. C. *D'azur, à 2 têtes de bélier d'or en chef et une tête de maure bandée d'argent en pointe.*

DE **BRODART**, seigneurs de Branscourt, de Sausseuille, d'Ecly, etc. Cette famille avait été condamnée par arrêt de la cour des aides du 16 avril 1664. Il y avait, dit M. de Caumartin, inscription de faux contre deux actes des 24 septembre 1569 et 14 octobre 1581, produits par Nicolas *Brodart*, sieur de Branscourt. Mais M. Pussort, dont il était parent, le fit appeler de cet arrêt au conseil, où il fit passer sa preuve. Depuis, cette famille a été maintenue par M. Larcher, au mois de septembre 1697, sur titres remontant à 1500. *D'azur, à 3 fasces d'argent; au sautoir de gueules, brochant sur le tout.*

DU **BRUEIL**, *voyez* DE **MINETTE**.

BRULART, marquis de Sillery et de Genlis, 1542-1668. C. *De gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de 5 barillets de poudre de sable.*

Maître Jean *Brulart*, auteur de cette famille, est qualifié com-

---

BRUCHIÉ. Pantaléon *Bruchié*, avocat en parlement, et Pierre *Bruchié*, président en l'élection de Sezanne, ont fait, au mois de novembre 1667, une production de titres remontant à 1513, mais rejetée par M. de Caumartin. Ils portaient : *d'or, à 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.*



mis, avocat et conseiller de la prévôté et châtellenie de Chaalons, dans un acte du 28 février 1423, et procureur fiscal de l'archevêché de Reims en 1429. (Voyez ce que j'ai dit sur ses descendants, t. I, pp. 111, 112 du *Dictionnaire véridique*.)

DE **BRUNES**, seigneurs de Demon, de Bourdillon, de la Borde, etc., originaires du Gatinais, 1542-1668. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'une hure de sanglier du même, lampassée de gueules.*

DE **BRUNETEAU**, vicomtes de Chouilly, seigneurs du Ménil, etc. Cette famille, qui a produit depuis le 20 mars 1551, avait été condamnée par jugement de M. de Caumartin du 28 décembre 1667. Elle s'est pourvue au conseil-d'état où elle a été maintenue. *D'azur, au lion d'or, accosté de 2 piliers couronnés d'argent, et surmonté d'une étoile d'or.*

DE LA **BRUYÈRE**, seigneurs de Caumont, 1534-1667. *D'azur, au lion d'or, accompagné de 3 mouchetures de sable.*

BUDÉ, seigneurs d'Yerre, de Bressy, de la Motte-Saint-Loup, etc., 1432-1667. C. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 grappes de raisin de pourpre, tigées et feuillées de sinople.*

Regnauld *Budé*, habitant de Dieppe, fut anobli au mois de mai 1389.

Maître Guillaume *Budé*, maître des garnisons du roi, fut anobli par lettres datées de Maubuisson, près Pontoise, du mois de septembre 1399. C'est par Jean *Budé*, son frère, auquel ces lettres d'anoblissement furent communes, que commence la généalogie de cette famille, produite devant M. de Caumartin.

DU **BUISSON**, seigneurs de Lantreville et de la Maisonrouge, famille originaire du pays de Liége, 1559-1698. L. *D'azur, au chevron contrepotencé d'argent, rempli de sable, accompagné de 3 troncs écotés d'or; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.* Supports et cimier : trois lions de gueules.

DE **BURTEL**, sieurs de la Lande, 1529-1669. C. *D'argent, au lion de sable, lampassé de gueules.*

DE **BUSANCY** (premiers vicomtes), en Soissonnais, souche de la maison de Pavant. *Voyez* DE **PAVANT**. *D'argent, à 3 fasces de gueules; au chef échiqueté d'or et d'azur de 2 tires.*

DE **BUSSY**, seigneurs d'Ogny, 1531-1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE **BUTOR**, seigneurs de Montigny, originaires de Bourgogne, 1547-1668. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 coquilles de gueules; au franc canton d'azur* (1); *aux 2 et 3 d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople,* qui est DE BUTOR.

C.

DE **CABROL**, sieurs de Gaillot, -1670. C.

DE **CAHIER**, seigneurs de Frampas, famille originaire d'Anjou, 1494-1669. C. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'un croissant d'or, et accompagnée en chef de 3 fusées de sable, et en pointe d'un lion léopardé du même, lampassé de gueules.*

CANELLE, seigneurs de Sery, de la Lobbe, etc., 1479-1698. L. *D'azur, à 3 maillets d'or, bien ordonnés, surmontés d'un chevron qu'accompagnent deux étoiles du même.*

DE **CARENDEFFEZ**, seigneurs du Rosoy, de Chaudenay, d'Aizanville, etc., 1482-1669. C. *D'azur, à 6 besants d'argent.*

DE **CASTRES**, seigneurs de Vaux, de la Chaussée, vicomtes de Barbonval, originaires de Languedoc, 1530-1669. C. *D'azur, à 3 étoiles d'argent en fasce, surmontées d'un croissant du même.*

CAUCHET, *voyez* DE **BEAUMONT**.

CAUCHON, vicomtes de Puisieux, de Louvois, d'Unchère, comtes de Lery, barons de Sommièvre, de Neuflize, etc., 1348-1667-1670. C. *De gueules, au griffon d'or, aîlé d'argent.*

Voici les premiers degrés de cette famille d'après des titres authentiques.

Remi *Cauchon*, Ier du nom, mort avant le dernier février 1339, eut pour fils :

Jacques *Cauchon*, Ier du nom, qualifié orfèvre à Reims dans un compte du changeur de l'année 1399. Celui-ci fut père de :

Remi *Cauchon*, IIe du nom, licencié en droit, anobli avec Rose *Gibours*, sa femme, par lettres du roi Charles VI de l'année 1392.

---

(1) Ce sont les armes de l'ancienne maison DE BUHOR, en Poitou. Il n'y a rien dans les titres de celles de Butor qui l'autorise à cette usurpation d'armoiries.

DE CABARET, originaire de Hainaut. Claude et François *de Cabaret*, sieurs de la Crouillière, ont produit, au mois de juin 1667, depuis Philippe *de Cabaret*, leur quatrième aïeul, qualifié homme d'armes de M. le duc de Montpensier en Italie sous le roi Charles VIII, et naturalisé en 1495. Mais il n'y avait pas de duc de Montpensier sous Charles VIII, ni avant 1538, et comme il y avait inscription de faux contre plusieurs autres titres, M. de Caumartin a rejeté cette production et renvoyé les parties au conseil. Cette famille portait : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent.*



Jacques *Cauchon*, IIᵉ du nom, fils de Henri II, fut père de :

Guillaume *Cauchon*, grenetier au grenier à sel de Château-Porcien en 1465 et 1469. Ce dernier eut deux fils : 1° Jean, dont on va parler ; 2° et Jacques *Cauchon*, sieur de Verzenay.

Jean *Cauchon*, sieur de Dugny, médecin à Reims, ainsi qualifié sur son épitaphe dans l'église de St-Hilaire, où l'on a inutilement tenté de faire disparaître cette qualification, eut pour fils :

Noble et prudent homme Laurent *Cauchon*, licencié en lois, sieur de Verzenay.

Cette famille a formé dix branches, toutes riches et bien alliées. Elle a racheté par de nombreux et honorables services le malheur d'avoir produit le trop fameux évêque de Beauvais Pierre *Cauchon*, qui fit périr sur un bûcher Jeanne d'Arc, l'héroïne de la France, pour assouvir la haine des Anglais, dont il avait embrassé la cause avec un zèle fanatique.

DE CAUMONT, seigneurs de Brognon, d'Aire, de St-Morel, de Mutry, de Neufmaisons, etc., 1410-1670. C. *D'azur, à la roue d'or*. Supports : deux lions.

Cette famille est fort ancienne. Elle est originaire du Soissonnais, où est située, à une lieue de Chauny-sur-Aisne, la terre de Caumont, qui fut son berceau.

LE CERF, seigneurs des Chevaliers et de Prosne, 1497-1669. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

LE CERF, seigneurs de Favresse, de Cramant, d'Athies, etc., 1500-1669. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un cerf en repos aussi d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces d'or.*

DE CHALLEMAISON, seigneurs des Salles, d'Orson, de Bois-Bazin, de Chalautre-la-Grande, 1528-1668. C. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une rose d'or, entre deux molettes d'éperon du même.*

DE CHALONS, seigneurs de la Forge, du Pont-le-Borgne, de Toulouzon et de St-Martin, originaires de Lorraine, 1541-1698. L. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE CHAMISSOT, seigneurs de Villosne-sur-Meuse, d'Andevanne, de Sivry, etc., originaires de Lorraine, 1499-1670. C. *D'argent, à 5 trèfles de sable en sautoir, accompagnés à dextre et à senestre de deux mains renversées du même.*

DE CHAMPAGNE, seigneurs de Longvoisin, de l'Echelle, de Morcins, etc., 1524-1669. C. *D'azur, à la bande d'argent, accostée de 2 cotices contrepotencées d'or de douze pièces.*

Ces armes ont été prises par cette branche de Longvoisin, en ignorance de sa véritable origine, dans la persuasion qu'elle descendait des anciens comtes de Champagne. La branche des marquis de Suze et de Villaines, au Maine, n'a point participé à cette erreur, et a conservé ses véritables armoiries, qui sont : *de sable, fretté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules*.

Cette maison de Champagne, à qui la possession des baronnies de Mathefelon, de Duretal, de Tucé et de Luré donnait le titre de premier baron d'Anjou et du Maine, est issue, selon le Laboureur, des sires d'Arnay, puînés des anciens comtes du Maine. (Voir t. I, p. 155 du *Dictionnaire véridique*.)

DE **CHAMPIGNY**, seigneurs de Briel, du Ménil-Fouchard, de Balignicourt, etc., 1505-1669. C. *D'azur, à la croix d'argent, accompagnée au 1er canton d'une étoile du même.*

DES **CHAMPS**, seigneurs de Villers-le-Sec, de Traveron, du Charmoy, de Riel-Dessus, etc., 1531-1667. C. *D'azur, à 3 chardons d'or.*

Geoffroi *des Champs*, écuyer, assisté de son frère, messire Pierre *des Champs*, chevalier, seigneur de Saint-Aumont, épousa, par contrat du 20 septembre 1483, passé devant Étienne Darbour, notaire à Langres, Marguerite *du Fay*, fille d'Anglebert du Fay, chevalier, seigneur du Pallier, et en eut : Jacques *des Champs*, écuyer, seigneur de Rouilly, époux de Jeanne *de Foissy*, et David *des Champs*, écuyer, mari de Jeanne *d'Amoncourt*, lesquels firent un échange, le 20 mai 1520, de biens provenant des successions de leurs père et mère.

DES **CHAMPS DE MARCILLY**, seigneurs de Fontaines, de Vaux, de Montmarin, de Falaise, d'Olizy, de Vonc, de la Ferté-sur-Aisne, de Briquenay, d'Aspremont, de St-Javin, de Brieulle-sur-Meuse, d'Andevanne, de Neuville, de Châtillon, de Condé, d'Ivernaumont, etc., vicomtes et marquis de Marcilly, 1381-1670. C. *D'or, à 3 chevrons de sable, accompagnés de 3 annelets du même.*

DE **CHANDON**, seigneurs de Chanceaux, d'Avayé, de Dinechin, de Briailles, de Lanques, etc., originaires de Lyonnais, 1478-1667. C. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 trèfles de sable.*

Cette famille est fort ancienne. Elle a pris son nom d'une terre située près de Charlieu, en Roannais. Sibylle *de Chandon*, héritière de la branche aînée, vivait en 1295.

Il a été contradictoirement constaté que des membres de cette noble famille ont pris dans leurs actes la qualité de bourgeois de

Charlieu et de Mâcon dès l'année 1400, sans avoir cessé de jouir de tous les priviléges de la noblesse.

DE CHANTELOU, seigneurs de Blacourt, de Lihus, de Vaux-sous-Corbie, de Goussencourt, de Coupigny, etc., originaires du Beauvaisis, 1505-1667. C. *D'or, au loup de sable, accompagné de 3 tourteaux de gueules.*

DE CHARTOGNES, seigneurs de Tourteron, de la Folie, de Bretoncourt, vicomtes de Pernan, 1533-1667. C. *De gueules, à 5 annelets d'or en sautoir.* Tenants : deux sauvages de sable. Cimier : un sauvage issant du même, ayant sa massue d'or levée.

Cette famille, actuellement éteinte, avait pris son nom du fief de Chartognes, mouvant du comté de Réthel.

DE CHASTENAY, seigneurs de Lanty, de Villars-en-Azois, du Val de Dracy, d'Aizanville, de Bricon, barons de Rochefort, etc., 1225-1669. C. *D'argent, au coq de sinople, crêté, becqué, barbé, membré et couronné de gueules.*

Cette maison a marqué par les armes et par ses alliances. Son ancienneté est incontestable. Cependant, c'est par erreur que la production de titres admise par M. de Caumartin la fait descendre d'Everard de Chastenay, vivant en 1225. Il est prouvé que cet Everard était de la maison *de Chassenay*, près Bar-sur-Seine.

LE CHAT, seigneurs des Pavillons en Beauce, et de Sommermont en Perthois, famille originaire de Sologne, 1538-1668. C. *D'argent, à 3 fasces de gueules, accompagnées de 7 merlettes de sable, 3 au-dessus de la seconde fasce, 3 au-dessus de la dernière, et l'autre en pointe.*

DE CHAUMONT, seigneurs de Chaumont, de Quitry, de Saint-Cheron, de Villeneuve, d'Arthieul, etc., 1670. C. *D'azur, à 4 burelles de gueules.*

Les documents produits par cette maison devant M. de Caumartin tendent à la faire descendre des anciens seigneurs de Chaumont-en-Vexin, et par ceux-ci des comtes de Vexin, issus du sang de St-Arnoul et de Charlemagne. Mais cette descendance a été contestée par le P. Anselme et par les généalogistes qui l'ont suivi. Le P. Anselme a établi, t. I, p. 535 de l'*Histoire de la maison de France et des Grands-Officiers de la couronne*, que les seigneurs

---

CHARPENTIER. Henri *Charpentier*, lieutenant au régiment des gardes suisses dans la compagnie de Stoppa, fut anobli par lettres du mois de mai 1667, enregistrées à la cour des aides de Paris le 20 juillet, insinuées au greffe de l'élection de Vitry le 3 septembre suivant. Ces lettres ont été produites au mois d'avril 1668, à M. de Caumartin, qui n'a point prononcé sur l'état de cette famille. *Parti, au 1 d'argent, à la roue de gueules; au 2 d'azur, au lion d'or.*



de Chaumont-en-Vexin descendaient des derniers comtes de Vermandois, issus du roi Henri Ier, et il donne, de 1130 à 1250, une généalogie de ces seigneurs toute différente de celle des auteurs de la maison de Chaumont-Quitry. Enfin, t. VIII, p. 885 du même ouvrage, il ne remonte la filiation certaine de cette dernière maison qu'à Robert, surnommé le Roux, seigneur de Chaumont, de Quitry et de St-Clair (terres situées en Normandie), bienfaiteur de l'abbaye de St-Wandrille en 1179. C'est une ancienneté bien constatée de plus de 650 ans. Peu de familles illustres pourraient établir aujourd'hui une pareille preuve.

DE CHAVAGNAC, seigneurs de Chavagnac, d'Aubepeyre, de la Rouzière, de Tortépée, etc., originaires d'Auvergne, 1326-1669. C. *D'argent, à 2 fasces de sable; au chef d'azur, chargé de 3 roses d'or.*

Il est fait mention d'un Jean *de Chavagnac* qui était receveur des aides en haute Auvergne en 1423; mais comme il y a plusieurs familles de ce nom en Auvergne, il est probable que ce Jean est étranger à celle-ci, ou qu'il descendait d'une branche naturelle.

CHERTEMPS, seigneurs du Mousset, de Vaux et de Bergère, 1555-1668. C. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

Raoulin *Chertemps*, l'aîné, lieutenant du bailli de Reims, vivait en 1497.

Il y a eu des dérogeances dans cette famille. Jean *Chertemps* est qualifié marchand et bourgeois de Reims dans deux actes des 19 octobre 1514 et 26 avril 1525.

Ce fut probablement pour se relever de ces dérogeances que René *Chertemps*, sieur de Vaux et de Bergère, exempt des gardes-du-corps, impétra des lettres d'anoblissement au mois de mars 1613.

DE LA CHEVARDIÈRE, seigneurs de Jumont, de Fresty, de Novion, de Provisy, de Mesmont, etc., 1520-1669. C. *D'argent, à un rameau de fougère de sinople.*

Un descendant de cette famille est aujourd'hui imprimeur à Paris.

CHINOIR, vicomtes de Chambrecy, seigneur de Sillery et de Beine, famille qui remonte à Jean Chinoir, anobli en récompense de ses services militaires contre les Anglais et les Bourguignons par lettres-patentes du mois d'avril 1430. 1668. C. *De sable, au chevron d'argent, accompagné de 3 levriers naissants du même, colletés de sable.*

DE CHOISEUL, barons de Lanques, d'Ambonville, marquis de Beaupré et de Praslin, 1084-1670. C. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même.*

Cette grande et illustre famille est descendue des comtes de Bassigny. Voyez ce que nous avons rapporté sur son origine et ses diverses branches, au t. VI, pp. 159-172 de l'*Histoire des Pairs de France.*

DE CHOISY, seigneurs de Thieblemont, 1490-1669. C. *D'azur, au chef émanché d'or.*

LE CLERC, seigneurs du Buisson, de Vrainville et de Fredeaux. La production de cette famille, remontant à 1552, avait été rejetée par M. de Caumartin en 1667. Elle a passé à la seconde recherche en 1698. L. *D'azur, au lion d'or placé au flanc dextre, lampassé et armé de gueules ; à senestre deux épées d'argent en sautoir : deux étoiles d'or, l'une en chef et l'autre en pointe.*

LE CLERC, seigneurs de Morains. Cette famille tire son origine et sa noblesse de Jean *le Clerc*, seigneur de Morains, pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 17 août 1675, charge dont il eut les lettres de vétérance le 5 février 1696. Elle a été maintenue sur ce fondement en 1699. L. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, tigées et boutonnées de sinople.*

DE CLERGEAULT. Cette famille, renvoyée au conseil-d'état par M. de Caumartin, y fut maintenue par arrêt du 23 septembre 1670, en prouvant sa noblesse depuis Nicolas *Clergeault*, écuyer, sieur de la Roque en Languedoc, vivant en 1520...

DE CLERMONT D'AMBOISE, marquis de Renel, originaires d'Anjou, 1100-1670. C. *D'azur, à 3 chevrons d'or, le premier brisé.*

CLÉMENT, sieurs de l'Espine, de Malette, de la Motte-Belleval, de la Fosse. Cette famille, dont était Nicolas *Clément*, qualifié bourgeois de Chaalons en 1583, avait fait une production de titres remontant à 1535, et accueillie par M. de Caumartin. Mais le procureur du roi l'ayant assignée pour répondre à des actes de dérogeance récemment découverts, M. de Caumartin annula son jugement, et elle fut inscrite au rôle des tailles le 18 février 1668. *D'or, à 2 cors de chasse contreposés de sable, accompagnés en chef d'une étoile de gueules, et en pointe d'une rose du même.*

CLIQUET DE FLAMANVILLE, originaire de Chateauregnault et de Longchamp-outre-Meuse. Cette famille a produit depuis 1575, mais elle a été condamnée, le 15 mai 1667, à 200 livres d'amende et taxée à 3 livres de taille. Elle portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de léopard d'argent, et en pointe d'un léopard du même.*

DE CLIVIER, sieurs des Champs, de Viapre. Cette famille a produit depuis 1536 et a été condamnée les 18 juin et 8 novembre 1668. Elle portait : *d'azur, à 3 rencontres de bœuf d'or.*

Cette ancienne famille vient de s'éteindre en 1823, dans la personne du marquis de Clermont-Gallerande, pair de France, dernier rejeton de la branche aînée, laquelle avait survécu pendant un siècle à la branche de Clermont d'Amboise, éteinte en 1727. (Voyez le VI[e] volume de l'*Histoire des Pairs de France*, p. 183.)

CLOZIER, seigneurs de Souliers, famille anoblie par l'exercice d'une charge de secrétaire du roi dont fut pourvu Philippe-Eugène *Clozier* le 18 février 1677, et dans l'exercice de laquelle il mourut en 1686. Maintenue en 1699. L. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 croissants du même, et en pointe d'une merlette de sable, posée sur une branche d'olivier de sinople.*

DE **COCHET**, seigneurs de la Javages, de Gillocourt, de Russon, de Marchelles, etc., originaires de Picardie, 1544-1668. C. *De gueules, au chevron d'argent, chargé de 5 mouchetures de sable, et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or à 8 rais, celle en pointe surmontant une hure de sanglier au naturel.*

Cette famille ne doit pas être confondue avec celle DE COCHET DE SAVIGNY, originaire de Bourgogne, anoblie en la personne de Charles Cochet, secrétaire du roi près le parlement de Metz, et portant pour armoiries : *d'argent, au coq hardi de gueules, crêté, becqué, barbé et membré d'or.*

DE **COCKBORNE**, seigneurs de Coursenay, de Courtelon, de Puisseaux, barons de Villeneuve-au-Chemin, originaires d'Écosse, 1500-1667. C. *D'argent, à 3 coqs de gueules.*

Georges *Cockborne*, archer de la garde écossaise du roi, fut naturalisé par lettres du mois de mai 1481. Le roi Louis XI lui fit don du revenu de Moulin-le-Roi, en la vicomté de Conches, par lettres du 4 août 1482.

Jean *Cockborne*, aussi archer de la garde écossaise du roi, fut naturalisé par lettres du mois d'août 1507. Il descendait par divers degrés d'Alexandre *Cockborne*, archer de la garde écossaise du corps du roi Charles VI en 1407.

COIFFART, seigneurs de St-Benoît, d'Albaudières, d'Ormes, de Marcilly-le-Hayer, etc., 1537-1668. C. *De gueules, à 3 coiffes ardentes d'or.*

Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Troyes. Guyot *Coiffart* était lieutenant de la prévôté de cette ville en 1494, et Comon *Coiffart*, praticien en 1496. (*Coutumier général de France*, t. III, p. 277.)

DE **COLIGNON**, seigneurs de la Cour, de Blignicourt, etc., 1533-1667. C. *Coupé, au 1[er] d'or, au lion issant de sable, lampassé de gueules ; au 2 de gueules, au dextrochère de carnation, habillé*

d'azur, tenant un foudre de sable, accompagné au canton dextre inférieur d'un trèfle du même.

DE COLIGNY, seigneurs de Coligny, de Revermont, d'Andelot, de Crecia, ducs de Châtillon, etc., 1669. C. *De gueules, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'azur, armée et couronnée d'or.* Cimier : une aigle issante de même. Supports : deux levriers d'argent, colletés de gueules. Devise : JE LES ÉPROUVE TOUS.

Cette maison, qui a jeté un grand éclat dans l'histoire, tirait son origine des anciens comtes de Bourgogne, suivant Guichenon et du Bouchet. L'*Histoire des Grands-Officiers de la couronne* (t. VII, p. 144) en commence la généalogie à Manassès, seigneur *de Coligny,* en Franche-Comté, souverain du pays de Revermont, vivant en 1086, et marié à cette époque avec Adelaïs *de Savoie,* fille d'Amédée II, comte de Maurienne, et de Jeanne de Genève. Gaspard-Alexandre, comte *de Coligny,* dernier rejeton de cette illustre race, est mort à Reims le 14 mai 1694.

DES COLINES, seigneurs de Pocancy, originaires de Flandre, 1520-1668. C. *D'azur, au lion d'or.*

COLLET, sieurs de la Havetière, du Clos, de Morinville, de Longchamp, etc., 1504-1667. C. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles de gueules.*

COLLET. Antoine Collet, sieur du Quesnay, fut anobli pour services militaires par lettres du mois de mai 1668. Ses fils ont été maintenus par M. Larcher en 1698. Ils portaient les mêmes armoiries que les Collet du Clos.

COLLIN DE BARISIEN, originaire du Barrois, 1540-1699. L. *Tiercé en fasce, au 1 de sinople, à l'aigle d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent; au 2 d'argent, au 3 de sable, au lion léopardé d'or,* qui sont les armes des COLLIN; *au centre un écu d'azur, à une rose d'argent, suspendue par un lacs d'amour d'or à 3 écussons d'argent rangés en chef,* qui est DE BARISIEN.

Il y a une notice sur cette famille dans le 3e volume des *Archives de la Noblesse.*

DE COMBLES. Euchaire *de Combles,* marquis de Noncourt, Mathieu *de Combles,* seigneur de la Motte, avaient été condamnés par M. de Caumartin, les 7 et 8 novembre 1668, chacun à 2,000 livres d'amende, et taxés, le premier à 5 livres de taille, le second à 30 livres. Ils en ont appelé au conseil-d'état où ils ont été maintenus. Une autre branche, celle des seigneurs de Plichancourt et de Lorgerie, subsistait à Vitry-le-Français. D. Pelletier en rapporte la généalogie, dans son Nobiliaire de Lorraine et de Barrois, depuis

François *de Combles*, écuyer, né à Barcelonne (Catalogne), en 1435, seigneur en partie de Naives, surintendant des affaires du roi de Sicile, et gouverneur, capitaine, gruyer et maire d'Ancerville. *Écartelé, au 1 d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent; et sur l'écartelé une croix de sinople.*

Plusieurs familles, alliées à celle de Combles, en ont pris les armoiries, probablement parce qu'elles prétendaient de son chef à la noblesse utérine.

DE COMITIN, seigneurs de la Motte, de Sainte-Livière, de l'Ile-en-Rigaut, d'Angleber, etc., originaires de Syracuse, 1536-1668. C. *D'argent, à 6 yeux au naturel, rangés 2, 2 et 2.*

DE CONDÉ, seigneurs de Muire, de Vendières, de Forzy, de Virginy, de Coemy, etc., 1415-1668. C. *D'or, à 3 manches mal taillées de gueules.*

Jean *de Condé*, valet de chambre du roi Charles VI, fut anobli au mois de mars 1391; Paul de Condé le fut au mois de juillet 1396, et Nicolas et Richard *de Condé*, père et fils, reçurent des lettres de noblesse au mois de janvier 1397.

DE CONFLANS, seigneurs de Bouleuze, barons de Vezilly, 990-1670. C. *D'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.*

Cette maison est une branche apanagée des anciens comtes *de Brienne*, qui ont régné à Athènes, à Jérusalem et à Constantinople, et dont les rameaux ont possédé les comtés d'Eu et de Guines, de Bar-sur-Seine et la vicomté de Beaumont au Maine. Engilbert *de Brienne*, chevalier, vivant en 1112, troisième fils de Gautier I, comte de Brienne, et d'Eustachie, comtesse de Bar-sur-Seine, eut en apanage la terre *de Conflans*, située dans le diocèse de Châlons, et en prit le nom qu'il transmit à sa postérité. Des nombreuses branches formées par cette grande famille une seule est encore existante, celle des marquis d'Armentières.

DE CONIGHAN, anciennement CUNINGHAM, seigneurs d'Arcenay, d'Avirey-le-Bois, originaires d'Écosse, 1519-1698. L. *De sable, au pairle d'argent, accompagné en chef d'une étoile du même.*

DE CONSTANT, seigneurs de Trières, de Froidfossé, de la Malmaison, de Livry, etc., famille originaire d'Auvergne, 1557-1667. *De gueules, à 3 fasces d'or; au chef du même, chargé de 3 bandes de gueules.* Supports : 2 lions.

DE CONTET, seigneurs d'Aunay-sur-Marne. La noblesse de cette famille a éprouvé bien des contradictions. D'abord maintenue en 1667 sur une production de titres qui remontait à 1554, elle fut

condamnée le 31 mai 1670, par M. de Caumartin, qui rapporta sa maintenue d'après des preuves de dérogeance découvertes par le procureur du roi. Cette famille a demandé alors, et obtenu des lettres de relief et de confirmation de noblesse. *D'azur, à 3 moulinets d'argent, emmanchés d'or.* Supports : deux lions.

CONVERSEAU, *voyez* DE VIENNE.

LE CORDELIER, originaire de Valois. Jacques *le Cordelier,* seigneur de Chennevières et de Verneuil, a prouvé depuis Robert *le Cordelier,* seigneur de Chennevières, que Charles V, roi de France (mort en 1380), nomma son ambassadeur en Espagne, Navarre et Aragon, et a été maintenu en 1668. C. *D'azur, à 3 gerbes d'or; au franc-canton d'argent, chargé d'un lion de sable.*

LE CORDELIER. Antoine *le Cordelier,* demeurant à Sezanne, avait été condamné, comme usurpateur de noblesse, à 2,000 livres d'amende, le 27 juin 1667. Il fut admis à produire de nouveau, et a été déchargé du jugement prononcé contre lui.

DE CORDON, seigneurs de Veuxaules, de Champagne, de Montguyon, de la Chauvière, etc., originaires de Bretagne, 1271-1669. C. *D'hermine, à 2 fasces de gueules.*

CORNÉ. Pierre *Corné,* seigneur de la Cailletière, gouverneur des ville et château de Château-Porcien, fut anobli pour ses services militaires par lettres du mois d'août 1660. Son fils, Pierre Corné, fut maintenu en 1699. L. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au cor de chasse d'or; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle essorante d'argent; sur le tout une croix d'argent, chargée en cœur d'une merlette de sable.*

DE COSSON, seigneurs de la Croix-Mesmain, d'Espilly, etc., originaires de Poitou. Cette famille a produit depuis 1520, et a été condamnée à 1,800 livres le 12 mars 1668. La même production a passé dans la seconde recherche, et elle a été maintenue en 1699. L. *D'azur, au lion d'argent; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.*

LE COTHONNIER, sieurs de la Rue et de Longpré, famille originaire de Normandie, 1506-1667. C. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.*

DE COUCY, seigneurs de Polecourt, 1556-1668. C. *Fascé de vair et de gueules.*

Cet humble et dernier rameau d'une race puissante et fière, celle des sires de Coucy, vient de s'éteindre en 1824 en la personne de Jean-Charles, comte *de Coucy,* archevêque de Reims et pair de France. Les preuves de son extraction des sires de Coucy avaient

été faites au cabinet du St-Esprit en 1776. (Voyez l'*Art de vérifier les dates* et l'*Histoire des Pairs de France*, t. VI, p. 206.)

LE COURTOIS, seigneurs de Vaux, de Bressy, de Blégnicourt, de la Forêt, etc., originaires de Bourgogne. Cette famille a prouvé depuis Simon *le Courtois*, anobli par le roi Charles VI au mois de septembre 1396. 1668. C. *D'azur, à 3 mûres d'or.*

DE COUSSY, sieurs de Dogny, de Louvrigny, de Vélie, etc., 1539-1667. C. *D'argent, à 6 mouchetures d'hermine de sable; à la bordure de gueules, rebordée de sable.*

Cette famille, originaire d'Artois, et sur laquelle il existe des titres isolés depuis 1460, est totalement étrangère à la maison des sires de Coucy, l'origine, le nom et les armoiries de cette famille étant tout-à-fait distincts. Cette observation serait sans objet, si elle n'eût récemment changé l'orthographe de son nom, qu'elle signe actuellement *de Coucy.*

DE CRENEY, seigneurs du Petit-Ménil, de Chauménil, d'Arrentières, d'Engentes, 1554-1698. L. *D'azur, à une esse de moulin d'or, surmontée d'une étoile du même.*

DE LA CROIX, barons, marquis, puis ducs de Castries, barons de Plancy, vicomtes de Semoine, originaires de Languedoc, 1320-1670. C. *D'azur, à la croix d'or; au centre un croissant de gueules* pour brisure.

Cette ancienneté de 1320, admise par les d'Hozier, ne repose sur aucun titre. Guillaume *de la Croix*, vivant en 1476, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, puis nommé président en la cour des aides de Montpellier en 1487, est le premier auteur certain de cette famille. Elle s'est acquis par ses services et ses illustrations une gloire plus solide et plus incontestée que cette ancienneté chimérique. (Voyez l'*Histoire des Pairs de France*, t. VI, p. 225, et le *Dictionnaire véridique.*)

DE CUGNON, seigneurs du Hautmetz, de Vauzelles, de St-Benoît, 1518-1667. C. *De sable, à 3 étriers d'argent.*

DE CUISSOTTE, seigneurs de Gizaucourt, vicomtes de Plivôt, etc., 1447-1667. C. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 alérions d'argent,* qui est DE NAVE; *aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle d'or,* qui est de LE FOLMARIÉ; *sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même,* qui est DE CUISSOTTE.

La généalogie de cette famille est insérée dans le 1er volume des *Archives de la Noblesse.*

DE CULANT, seigneurs de Saint-Ouen, de Bernay, de Savins, de Lours, de Justigny, de Busserolles, du Perron, de Courgi-

vaux, originaires de Brie, 1440-1668. C. *D'argent, semé de tourteaux de sable; au sautoir engrêlé de gueules, brochant sur le tout.*

Cette famille, dont les seigneurs de Ciré, en Aunis, sont une branche, n'a rien de commun que le nom avec l'illustre maison de Culant en Berry, malgré le témoignage de le Laboureur. Sa filiation a été prouvée lors de la recherche depuis maître Guillaume *de Culant*, examinateur au Châtelet de Paris, lequel fit hommage au roi pour la seigneurie d'Artille, en Brie, en 1440.

La branche de Ciré avait remonté sa preuve à Guillaume *de Culant*, écuyer, huissier d'armes du roi et du duc de Guienne, vivant en 1382, avec Marguerite *de Dicy*, sa femme. Il possédait des biens qui furent achetés en cette année pour bâtir la Bastille à Paris. Cette branche a pris les armes de la maison de Culant, en Berry, savoir : *d'azur, semé d'étoiles d'or; au lion du même, brochant.*

DE CUSSIGNY, seigneurs, barons de Viange, de Lezines, de Jouy, 1438-1670. C. *De gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 écussons d'azur.*

Cette maison est fort ancienne, et a tenu long-temps un rang distingué parmi la noblesse de Lorraine et de Bourgogne. Elle a pris son nom de la terre de Cussigny, située à cinq quarts de lieue de Longwy, dans le Barrois. Guillaume et Aimonin *de Cussigny* vivaient en 1269.

D.

DE DAINVILLE, seigneurs du Bochet, de Guignicourt, de Lamecourt, 1546-1670. C. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 aiglettes d'or, et accompagnée de 3 larmes de sable.*

DE DALLES, seigneur de Hernicourt et de Balay, 1400-1667. C. *Coupé, au 1 bandé d'or et de gueules de 8 pièces; au 2 de gueules, à 3 membres d'aigle d'or.*

DE DAMAS, seigneurs d'Anlezy, de Marcilly, de Thianges, etc., 1247-1670. C. *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

Cette illustre famille descend des comtes de Forez par les sires de Beaujeu de la première race. Sa généalogie est insérée dans le ve volume des *Archives de la Noblesse*. Voyez aussi les *Additions* de ce vie volume pour un sceau très-important et récemment découvert dans Baluze, des armes de la première maison de Beaujeu, rectifiant le texte du P. Anselme adopté par tous les historiens.

DAMEDOR, originaire de Franche-Comté, seigneur de Molans, 1555-1697. L. *De gueules, à la croix patriarcale d'or, cantonnée de 4 trèfles du même.*

Louis *Damedor*, auteur de cette famille, était trésorier à Vesoul en 1550.

Cette famille, à laquelle on ne voit aucune possession noble jusqu'au milieu du XVIIe siècle, devint tout-à-coup si riche en terres qu'elle fut taxée aux francs-fiefs à l'énorme somme de 10,000 livres. Elle fut déchargée de cette taxe par arrêt des commissaires généraux du 17 janvier 1697.

DAMOISEAU, seigneurs de Mennemois et de la Bande, etc., 1559-1669. C. *D'azur, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.*

La branche aînée, établie en Bourgogne, prouve régulièrement depuis Philippe *Damoiseau*, homme d'armes, qui vivait sous Philippe-Auguste en 1200.

Le nom de cette famille, en latin *Domicellus*, qui était la qualité féodale des anciens seigneurs souverains de Commercy, lui a donné lieu de croire qu'elle descendait de cette grande maison, mais cette tradition n'est fondée sur aucune induction probable. Les damoiseaux de Commercy portaient : *d'azur, semé de croisettes recroisettées et fichées d'or; au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, brochant.*

DE **DAMPIERRE**, seigneurs de Lurey, d'Allement, du Verger, 1511-1670. C. *D'or, au chevron de gueules, chargé de 3 croissants d'argent, et accompagné de 3 croissants du second émail.*

DE **DAMPIERRE**, *voyez* **PICOT** et DU **VAL**.

LE **DANOIS**, seigneurs de Geoffreville, de Sorcy, vicomtes de Ronchères, 1468-1670. C. *D'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée d'or.*

Raoul *le Danois* était, en 1422, maître particulier de la monnaie à Orléans et Bourges.

DAVY, seigneurs de Touffreville, de Renneville, de la Pailleterie, originaires de Normandie, 1519-1667. C. *D'azur, à 3 aiglettes d'or, au vol abaissé, et au centre un annelet du même émail.*

Olivier *Davy*, écuyer, qui vivait en 1519, fut père d'autre Olivier *Davy*, qui déclara, en 1556, qu'il avait pour auteur un anobli, suivant une attestation des commissaires des francs-fiefs du 11 août 1471.

DEDUIT, seigneurs de Carouges et de Champguyon, 1527-1667-1668. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la merlette de sable; aux 2 et 3 de gueules, à l'étoile d'argent.*

DENIS, seigneurs de Vallecourt, de Thiernu, de Pargny, originaires de Thiérache, 1541-1668. *D'or, à la fasce de gueules.*

DENIS, seigneurs du Château-Brûle, originaires de Bourgogne, 1528-1669. C. *De gueules, à l'aigle éployée d'argent.*

DENISE, famille anoblie en 1632, et maintenue en 1670. C. *D'azur, à 3 compas d'argent; à la bordure engrêlée d'or.*

DE **DERMY**, seigneur de la Tour, de St-Pierremont, de Fontenoy, maintenus par arrêt du conseil-d'état du 16 mai 1669, sur production de titres remontant à 1564. 1697. L. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une étoile du même.*

DIDIER. Paul *Didier*, seigneur de Boncourt, lieutenant-colonel du régiment de Montcavrel, fut anobli en considération de trente années de services distingués, par lettres du mois de février 1657. Maintenu en 1669. C. *De gueules, à la bande d'argent.*

LE **DIEU**, seigneurs de Beaubuisson, de Ville-en-Tardenois, de la Fosse, 1504-1698. L. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 glands d'or.*

DORIGNY, *voyez* D'ORIGNY.

DOUCET, seigneurs de Courtuy, de Saint-Gobert, de Toulmont, originaires de Picardie, 1536-1669. C. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au bélier d'argent; aux 2 et 3 losangés d'argent et de sable.*

Gobert *Doucet*, garde du scel du bailliage de Vermandois, vivait en 1496. Son commis se rendit caution le 6 août de cette année pour Jean de Remond, grenetier à Soissons.

Antoine *Doucet*, sergent au bailliage de Vermandois, vivait le 16 octobre 1503.

DROUART, seigneurs de Vaux et de Vendières, 1484-1667. C. *De gueules, à 3 membres de griffon d'or; au chef du même.*

Il est fait mention dans cette preuve d'un hommage rendu, en 1505, à la *duchesse* d'Angoulême. Or, ce n'est que le 4 février 1514 qu'Angoulême a été érigé en duché.

DROUOT. François *Drouot*, condamné par M. de Caumartin le 14 février 1668, à 200 livres d'amende, appela de ce jugement au conseil-d'état, où il fut maintenu par arrêt du 11 juin 1671....

LE DIEU. Gilles *le Dieu*, seigneur de Farcy, de la ville de Château-Thierry, fut anobli pour ses services militaires au mois de février 1653. Il n'est point compris dans la recherche, sans doute parce que l'anoblissement fut révoqué. Il portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 glands du même, et en pointe d'une épée d'argent, garnie d'or.*

E.

d'ELTOUF de PRADINES, seigneurs de Juzancourt, barons de Tenance et de Conflans, originaires de Naples, 1189-1670. C. *Écartelé, aux 2 et 4 d'or, à 2 chevrons de sable, au lambel de gueules*, qui est d'Eltouf; *aux 1 et 3 contre-écartelés d'argent et de sable, à la bordure engrêlée de gueules*, qui est de Pradines.

Le nom de cette famille incontestablement ancienne, était *de le Toux*, et elle prouve bien sous ce nom depuis 1316, et le portait encore au XVIe siècle. Ce n'est que postérieurement qu'elle se fit appeler *de le Touf*, et enfin *d'Eltouf*, pour se faire descendre des *d'Eltufo* de Manfredano, au royaume de Naples, quoiqu'elle soit originaire de Bourgogne. Ce fut Charles (et non Pierre) d'Hozier qui fit valoir cette prétention devant l'intendant de Champagne. Voy. t. I, p. 353 du *Dictionnaire véridique*.

d'ESAIVELLES, *voyez* **AYVELLES**.

d'ERNECOURT, seigneurs de Vaux-la-Grande, de Remicourt, de la Neufville, barons de Montreuil, originaires du Barrois, 1535-1670. C. *D'azur, à 3 pals abaissés d'argent, surmontés de 3 étoiles d'or*.

Cette famille, sortie de la bourgeoisie de Bar, portait originairement le nom de le Vincent.

d'ESCAMUYN *aliàs* **d'ESCAMIN**, seigneurs de Boissy, de Louteville, de Blancheville, d'Orge, etc., originaires de l'Ile de France, 1545-1668. C. *D'azur, à 3 cors de chasse d'or, enguichés, liés et virolés d'argent*.

d'ESCANNEVELLE, en Réthelois, seigneurs de Coucy, de Savigny, de Vaux, d'Escordal, d'Arson, de Quilly, de Macheroménil, de Berlise, de Semide, de Marquigny, 1200-1667-1670. *D'argent, à 6 coquilles de gueules, 3, 2 et 1*.

d'ESCANNEVELLE, en Rèthelois, seigneurs de Warby, de Saint-Pierre, de Clefey, de Rocan, de Vincy, 1527-1670. *De sable, à 3 croissants bien ordonnés d'argent, surmontés de 3 billettes du même*.

l'ESCUYER, *voyez* **LESCUYER**.

d'ESPINOY, seigneurs de Vaux en Arrouaise, de Chavignon, d'Hardecourt, d'Estremont, originaires de Picardie, 1355-1667-1668. C. *D'azur, à 3 besants d'or en bande*.

C'est ici une preuve de faveur. Louis *d'Espinoy*, sieur de Cha-

vignon et d'Hardecourt, conseiller au présidial de Laon, qui en forme le cinquième degré, fut anobli par lettres du mois de juillet 1579.

d'ESSAULX, seigneurs de Balay, du Buisson, du Ménil, 1545-1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 levriers courants d'argent, colletés de sable, ceux en chef affrontés.*

d'ESTAING, comtes d'Estaing, 1200-1668. C. *De France, au chef d'or.*

Cette maison a pris son nom d'une ancienne baronnie située à sept quarts de lieue d'Espalion, en Rouergue. Elle est connue par les chartes depuis l'an 1001, et compte parmi les familles historiques. On sait qu'à la bataille de Bouvines, en 1214, Dieudonné *d'Estaing*, chevalier, remonta le roi Philippe-Auguste, qui avait été renversé de son cheval au plus fort de la mêlée, et sauva l'écu des armes de ce prince. Ce fut pour perpétuer sa reconnaissance d'un service aussi signalé que Philippe-Auguste lui concéda les armes de France (1), et voulut que cette distinction glorieuse passât à toute sa descendance. Cette illustre famille a fini bien tristement en la personne du comte d'Estaing, vice-amiral de France, qui termina une carrière glorieuse par une abjuration complète des principes de ses ancêtres, et périt en 1794, victime d'une révolution qu'il avait encensée et servie.

d'ESTIVAUX (2), seigneurs de Châtillon, de la Neuville, de Montgon, 1520-1668. C. *De gueules, à un tronc d'arbre d'or, sommé d'une merlette du même.*

d'ESTOCQUOIS, sieurs du Mont-Saint-Martin, de Verrey, de la Berlière, de Longchamps, 1493-1667. C. *D'azur, à 3 bandes d'or; la première sommée d'un lion issant du même.*

d'ESTRAC, seigneurs de Verpillière, d'Essoye, de Latrecey, de Ville-sur-Arce, originaires de Guienne, 1492-1669. C. *Écartelé d'or et de gueules.*

On a cru cette famille, illustre dès son établissement en Champagne, une branche de la maison *d'Astarac*, dont le nom s'est écrit long-temps *d'Estrac* et *d'Estarac*, et dont elle porte les armes.

---

(1) L'écu de France était alors semé de fleurs de lys sans nombre, et tel était aussi l'écu d'Estaing. Quand le roi Charles VI eut réduit les fleurs de lys à 3, la maison d'Estaing opéra le même changement dans l'écu de ses armes. (Voir une note à l'article DE MONTIGNY.)

(2) *d'Estival* dans quelques anciens titres.

F.

FAGNIER, seigneurs de Romecourt, de Vienne, de Moussy, de Glatigny, 1484-1699. L. *D'azur, au chevron d'or, chargé de 2 lions de gueules, et accompagné de 3 molettes d'éperon du second émail.*

DE FAILLY, originaire de Lorraine. Seize membres de cette noble et très-ancienne famille, tous possesseurs de terres seigneuriales, ont été maintenus en 1667 sur production de titres remontant à 1509. C. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 haches d'armes couchées du même.*

Guillaume *de Failly*, chevalier, gouverneur d'Arleux et de Paluel, épousa Antoinette *de Sassegnies*, avec laquelle il vivait en 1329.

Une branche de cette maison a existé en Cambresis sous la dénomination de seigneurs du Fay.

DE FAUGE, originaire de Savoie, seigneurs de St-Félix, de Charmoy, de Marcy, 1521-1699. L. *De gueules, au lion d'or.*

DE FAY D'ATHIES, seigneurs de Puisieux, de Bray, de Soizé, de Clamecy, de Belleville, comtes de Gilly, originaires de Picardie, 1556-1670. C. *D'argent, semé de fleurs de lys de sable.*

Cette maison tire son nom de la terre de Fay, située à deux lieues de Péronne, terre qu'elle possédait dès l'an 1200. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, t. II des *Archives de la Noblesse*, p. 55.)

DU FAY, *voyez* DE FULIGNY.

LE FEBVRE, seigneurs de Villacerf, des Chevaliers, de Sompsois, de Bouy, de la Chaise, de la Planche, de Montgon, etc., 1473-1667. C. *D'azur, à 3 pals d'or, celui du milieu chargé de 3 roses de gueules.*

DE FELIGNY, *voyez* DE FULIGNY.

FERET, seigneurs de Montlaurent, de Mezières-sur-Oise, d'Alincourt, originaires de Picardie, 1487-1667. C. *D'argent, à 3 fasces de sable.*

Aleaume *Feret*, receveur du bailliage d'Amiens, vivait le 27 juin 1396.

Antoine *Feret* était, le 28 décembre 1496, garde du scel de la prévôté de Chateau-Thierry.

Pierre *Feret*, acquéreur de la terre de Montlaurent le 16 septembre 1487, était maître d'hôtel de Pierre de Laval, archevêque de Reims en 1497.

DE **FERMONT**, seigneurs de Selle, de St-Morel, 1540-1667. C. *De gueules, à 3 tours d'or; à la bordure de sable.*

FERRY, *voyez* DE LA **ROCHETTE**.

DE LA **FERTÉ**. Louis *de la Ferté*, conseiller et procureur du roi en toutes les juridictions de Troyes, produisit devant M. de Caumartin, au mois de décembre 1666, les titres de sa filiation depuis Oudin *de la Ferté*, mort le 9 février 1399. Cette production ayant été rejetée, il se pourvut au conseil-d'état où il fut maintenu par arrêt du 5 mars 1671. 1698. L. *D'azur, à 3 têtes de cerf d'or.*

DE **FEUGRÉ**. Charles *de Feugré*, seigneur de Montainville, anobli pour ses services militaires par lettres du mois d'avril 1667, fut maintenu en 1670. C. *D'or, à la bande d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or, et accompagnée de 2 lionceaux de gueules, lampassés et armés d'azur.*

LE **FEVRE** DE **CORMONT**, seigneurs de Nuisement, des Bordes, 1525-1667. C. *Parti, au 1 d'azur, à 3 croisettes patées d'or; au 2 d'azur, à 2 léopards d'or.*

FILLETTE, seigneurs de Ludes, 1546-1667. C. *D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 trèfles de gueules, et accompagnée de 4 étoiles d'or, 3 en chef et une en pointe.*

Robert *Fillette*, bourgeois de Reims, vivait le 6 juin 1454.

Robinet *Fillette*, marchand à Reims, acte du 22 septembre 1462.

Georges *Fillette*, chaussetier à Reims en 1495.

Jacques *Fillette*, licencié en lois et bourgeois de Reims, fut anobli au mois d'août 1497.

Nicolas *Fillette*, grenetier au grenier à sel de Reims en 1517.

DE LA **FITE** DE **PELLEPORC**, seigneurs de Goussaincourt, 1273-1670. C. *D'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et armé de gueules; à la bordure d'or, chargée de 11 merlettes affrontées de sable.*

La généalogie de cette ancienne famille est insérée dans le tome VI de l'*Histoire des Pairs de France.*

DE **FLAVIGNY**, seigneurs de Chigny, de Ribauville, vicomtes de Renansart, barons d'Aubilly et de Sarcy, originaires de Picardie, 1384-1668. C. *Échiqueté d'or et d'azur.*

DE FINFE, originaire de Vermandois. François *de Finfe*, seigneur de la Grangette, produisit, au mois de juillet 1667, depuis Jean *de Finfe*, écuyer, seigneur de Cômes et d'Harzillemont, vivant le 12 octobre 1535. Mais M. de Caumartin rejeta cette production, et il fut taxé à 15 livres de taille. Il portait : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 têtes de maure de sable, tortillées du champ.*

DE **FLEURY**, originaire de Barrois, seigneurs de Sorcey et de Dommarie, 1532-1698. L. *D'azur, à 3 croix recroisettées et fichées d'or, et une étoile du même en cœur.*

DE **FLORINIER**, seigneurs des Marets, de Crèvecœur, etc., 1551-1670. C. *De sable, à 3 roses d'argent l'une sur l'autre; au pal de gueules, brochant.*

DE LA **FOLIE**, seigneurs de la Folie, de Charmes, de Montgon, originaires de Picardie, 1535-1670. C. *D'azur, à 3 roseaux rangés d'or, sommés chacun d'une merlette de sable, et soutenus d'une foi d'or.*

DE LA **FONTAINE**, seigneurs de Belêtre, de Neuvisy, 1535-1670. C. *De gueules, à la fasce d'or; au lambel d'argent.*

DES **FORGES**, seigneurs de Germinon, de la Motte, de Courtisols, originaires de Lorraine, 1413-1670. C. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de 5 croisettes fleuronnées et fichées de sable, et accompagné de 3 rencontres de cerf d'or.*

Jacques *des Forges*, licencié en lois, fut nommé, le 11 avril 1453, procureur au bailliage de Vitry, puis en 1473, lieutenant-général au même bailliage.

DE LA **FOUGÈRE**, sieurs de Brecy, d'Orey, etc., originaires de Provence, 1543-1668. C. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un rameau de fougère d'or; au chef du même, chargé de 7 mouchetures d'hermine de sable.* Tenants : deux sauvier. Cimier : un pin d'or.

DE **FOUQUET**, seigneurs de Richecourt, de Barizel, etc., en Champagne et en Picardie. *D'azur, à 2 étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

FOURAULT, seigneurs de Paroy, du Châtelet, de St-Hilaire, de Heronville, de Moivre, originaires de Lorraine. Cette famille a prouvé depuis Jean *Fourault*, seigneur de Paroy, licencié en lois, procureur-général au bailliage de Clermont, anobli par lettres-patentes d'Antoine, duc de Lorraine, du 18 septembre 1538. 1668. C. *D'argent, à 2 bandes d'azur, engrêlées de gueules.*

DE **FRANCE**, seigneurs de la Motte, de Montbenton, de la Tour, de Vendeuil, de la Montagne, originaires d'Artois, 1543-1667. C. *Fascé d'argent et d'azur; les fasces d'argent chargées de 6 fleurs de lys de gueules, 3, 2 et 1.*

Raulin *de France*, le premier auteur de cette famille, qualifié dans la maintenue écuyer, seigneur de la Motte, et vivant le 12 janvier 1543 (*v. st.*), était un laboureur fort riche du village de Crugny. Son petit-fils, Antoine, surnommé le capitaine *de France*,

parce qu'il avait été à l'armée, fut receveur de la terre de Crugny, dépendante de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, pour le cardinal de Guise.

Lès barons de Noyelles-Wion et de Bouckhout, comtes d'Hezecques, sont une branche de la même famille. Mais ces derniers remontent à Jean *France*, avocat du roi au bailliage d'Orléans, lequel fut anobli par Charles V en 1378.

DE **FRESNE**, seigneurs de Saint-Huruge, du Hameau, de Loisie, de Condé, etc., originaires d'Artois, 1548-1667. C. *D'argent, au lion de sable; à la bordure crénelée du même.*

DU **FRESNEAU**, seigneurs de Grand-Han, du Bois-de-Lor, de Cierges, etc., 1549. C. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé d'or, et accompagnée de 6 écussons d'argent, 3 rangés en chef et 3 en pointe bien ordonnés.*

Louis *du Fresneau*, auteur de cette famille, fut anobli en considération de ses services en 1488.

FRIZON, sieur de la Motte (Nicolas), anobli pour services militaires par lettres du mois de février 1686. 1698. L. *D'azur, à la bande de gueules, chargée d'une épée d'argent, garnie d'or.*

DE **FUCHSAMBERG**, *voyez* **RENART**.

DE **FULIGNY**, anciennement **FELIGNY**, seigneurs de Villabon et de St-Liebault, 1504-1668. C. *D'or, à la croix ancrée de sable, chargée de 5 écussons d'argent, bordés d'une engrêlure de gueules.*

L'ancienne maison de Fuligny, qui tirait son nom d'une terre située à deux lieues et demie de Bar-sur-Aube, avait eu pour auteur Francon, seigneur *de Fuligny*, chevalier banneret, lequel vivait du temps de la première croisade, et fut inhumé à Fuligny en 1100.

Jeanne, dame *de Fuligny*, héritière de cette maison, épousa, avant 1504, Antoine *du Fay*. Leurs descendants ont relevé le nom et les armes *de Fuligny*, et ce sont eux qui furent maintenus par M. de Caumartin en 1668. Cette seconde famille de Fuligny, titrée comtes de Sandaucourt et de Rochechouart, ayant épousé, en 1596, l'héritière de la branche de Damas de Villiers, a porté depuis cette époque le nom *de Fuligny-Damas*, et s'est éteinte en 1802.

DE **FUST**, seigneurs du Fresne, de Montbout, en Brie, 1501-1667. C. *Coupé, au 1 parti de gueules, au lion d'argent, couronné d'or, et d'or, au cœur enflammé de gueules; au 2 de gueules, au cœur d'or.*

G.

DE **GAALON**, seigneurs du Cairon, des Carreaux, des Preaux, d'Autigny, originaires de Normandie, 1436-1669. C. *De gueules, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

GADOUOT. Jacques *Gadouot*, seigneur de St-Georges, originaire de Bourgogne, sous-gouverneur des pages de la grande-écurie, fut anobli en considération de ses services par lettres du mois de janvier 1650, registrées au parlement de Dijon le 11 février suivant. En conséquence il fut maintenu par M. de Caumartin en 1668. *De gueules, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE **GALANDOT**, seigneurs de Suzennecourt, de la Doutre, de Balignicourt, 1468-1668. C. *D'azur, à 3 feuilles de lierre d'or.*

DE **GAYOT**, seigneurs de Pailleau, de la Grange-Migé, originaires de Bazois, 1493-1699. L. *D'azur, à 3 merlettes d'argent.* Deux branches de cette famille ont été maintenues, l'une en Orléanais le 16 avril 1641, l'autre en Bourgogne le 3 octobre 1668.

DE **GÉLÉE**, seigneurs de Champagne-les-Champigneulles, 1459-1670. C. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un os du même en pal, soutenu de 2 aigles, et en pointe une étoile, le tout d'or.*

LE **GENEVOIS**, barons, puis marquis de Blagny, 1500-1670. C. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 coquilles du même.* Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de Bar-sur-Aube et de Langres.

Guillaume *le Genevois* était élu à Langres en 1500, et Pierre *le Genevois*, grenetier au grenier à sel en 1511.

DE **GENLIS**, *voyez* **BRULART**.

DE **GEPS**, seigneurs de Villiers, de Normée, de Lintelle, de Flavigny, etc., 1454-1667. C. *D'azur, à 2 huchets adossés d'or, surmontés d'un heaume de profil d'argent.*

La maintenue porte que cette famille est originaire de Bavière.

Isabelle *Collinet*, fille de Jean *Collinet*, et femme de Jean *Geps*,

---

GALLOIS, originaire de Lorraine. Charles *Gallois*, seigneur de Rampont et de Sommancourt, produisit, au mois de juillet 1667, depuis Antoine *Gallois*, écuyer, seigneur de Rampont, près Verdun, en 1552, anobli par le duc de Lorraine. Mais cette production fut rejetée, et il fut condamné, le 19 mai 1668, à 2,000 livres d'amende et taxé à 10 livres de taille. Il portait : *parti de sable et d'argent; à 1 annelet chargé de 4 roses de l'un en l'autre.*

D. Pelletier a donné la généalogie de cette famille p. 274 de son *Nobiliaire de Lorraine.*



écuyer, fut affranchie par l'abbé et les religieux de Ste-Marie de Beaulieu en Argonne, le 14 mai 1456.

Jean *Geps* est qualifié bourgeois de Chaalons en 1473.

GERMAIN, originaire du Boulonnais, seigneurs de la Merle, de la Neuville, 1488-1697. L. *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.*

Il y a eu des lettres de relief de dérogeance accordées à cette famille le 23 août 1666.

DE **GERVAISOT**, seigneurs de la Folie, 1518-1698. L...

DE **GILLET**, seigneurs de Mairy et de Sivry, originaires de Mouzon, 1559-1668. C. *D'azur, à la tour d'argent, surmontée de 2 étoiles du même.*

GIRAULT, seigneurs de Vouecourt, de Genevrières, de Charmoille, originaires de Bourgogne, 1529-1668. C. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 croissants et en pointe d'un bouc saillant du même; à la bordure engrêlée d'or.*

GODET, seigneurs de Soudé, d'Aunay, de Tour-sur-Marne, vicomtes de Villauneuf, 1260-1670. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 pommes de pin d'or.*

Maintenue de faveur; famille de bourgeois, élus et receveurs des aides et tailles de Chaalons.

Nicolas *Godet*, sieur d'Aunay, prenait des dîmes à louage en 1552 et 1564, et Philibert *Godet* était marchand à Chaalons en 1566.

DE **GOGUÉ**, seigneurs de Maynault, de Moussonvilliers, de la Boissière, originaires du Perche, 1554-1668. C. *D'azur, au cygne d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croisettes d'or.*

DE **GOMBAULT**, seigneurs de Croquant, de la Marque, de Boisrigault, 1506-1698. L. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au levrier passant de sable, colleté d'argent.*

Il y a eu des lettres de relief de dérogeance pour cette famille datées du 30 mars 1640.

Pierre *Gombault* était praticien à Arcis-sur-Aube en 1496. (*Coutumier général*, t. III, p. 277.)

LE GOIX. Louis *le Goix*, sieur de St-Basle, produisit en 1667 depuis Guillaume *le Goix*, vivant le 24 novembre 1526, mais il fut condamné par jugement contradictoire du 18 mai 1668, à 800 livres d'amende. Il portait: *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 têtes de bélier d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 2 pairles d'argent.*

Guillaume *le Goix*, bourgeois de Chaalons en 1473. Marie Grossaine était veuve, en 1567, d'autre Guillaume *le Goix*, marchand de draps à Chaalons.

DE GONDRECOURT, seigneurs de Tourailles, de Colombey-la-Fosse, 1518-1668. C. *De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*

Marie *de Gondrecourt*, femme de Hugues *Fercaut*, de Varennes, obtint des lettres de noblesse au mois d'octobre 1371.

LE GORLIER, originaire de Picardie. Nicolas *le Gorlier*, sieur de Verneuil, trésorier de France en Champagne, produisit devant M. de Caumartin, en 1667, depuis Gilles le Gorlier, *écuyer* (1), vivant le 16 juin 1464. Cette production ayant été rejetée, il se pourvut au conseil, où il fut maintenu. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'or et accompagnée de 3 merlettes de sable.*

Pierre *le Gorlier*, cousin germain de Nicolas, fut condamné d'abord par arrêt de la cour des aides du 30 mai 1663, puis par jugement de M. de Caumartin du 6 septembre 1667, à quitter la qualité d'écuyer, et à payer 2,200 livres d'amende.

Colard *le Gorlier*, citoyen d'Amiens, obtint des lettres de rémission au mois de juin 1352.

Michelet *Gorlier*, bourgeois de Chaalons, vivait en 1473. Il est qualifié marchand et échevin de cette ville en 1502.

Jacques *Gorlier*, bourgeois et échevin de Chaalons, est mentionné avec Claude *Godet*, sa femme, en 1553 et 1560.

Charles *Gorlier*, marchand et bourgeois de Chaalons en 1588.

DE GORRON, seigneurs des Noz, de Beaulieu, du Châtelier, etc., originaires de Normandie. Cette famille descend de Barthélemi *de Gorron*, gentilhomme du prince de Conty et secrétaire du cardinal de Bourbon, anobli par lettres-patentes du mois de décembre 1593, enregistrées en la chambre des comptes de Rouen le 27 juillet 1594, et en la cour des aides le 30 mars 1598. Maintenue en 1668. C. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de gueules.*

DE GOUJON DE THUISY, barons de Pacy et de Challerange, seigneurs de Thuisy, sénéchaux héréditaires de Reims, 1200-1668. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même*, qui est DE GOUJON; *aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de 4 fleurs de lys d'argent*, qui est DE THUISY.

La généalogie de cette famille est imprimée dans le t. I de l'ouvrage de M. de Courcelles.

DE GOULART, originaire du Gâtinais, sieurs d'Invilliers, de Villeret, du Pressoir, de Tourailles, 1518-1697. L. *De sable, au*

(1) L'acte portait une autre qualification qui a été grattée.

lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 5 *fleurs de lys du même.*

DE **GRAFFEUIL**, vicomtes de Quatre-Champs et du Mont-Saint-Martin, originaires du Limosin, 1550-1667. C. *D'argent, à un houx de sinople, accosté en chef de* 2 *étoiles d'azur.* Supports : deux lions.

LE **GRAND**, seigneurs de Courtillot, d'Epothemont, etc., 1554-1670. C. *D'azur, à* 3 *fusées rangées d'or.*

DE **GRAND**, seigneurs de Beaumont, etc. Il y a des titres sur cette famille depuis 1313. Sa filiation a été régulièrement prouvée depuis 1549, et elle a été maintenue en 1668. C. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de* 3 *étoiles du même.*

La branche de Gronay portait la fasce *d'argent.* Les seigneurs d'Harment brisaient *d'une bordure d'or*, et les seigneurs de Marnay *d'une bordure d'argent.*

DE LA **GRANGE**, seigneurs de Montigny, de la Reculée, de Foullay, de Villedonné, de Dompremy, comtes d'Arquien et de Soulangis, originaires du Berry, 1464-1670. C. *D'azur, à* 3 *renchiers d'or.*

Cette maison a donné un maréchal de France, un grand-maître de l'artillerie, un cardinal et plusieurs chevaliers des ordres du Roi. Mais sa principale illustration, celle que très-peu de familles de simples gentilshommes ont partagée avec elle, est d'avoir donné une reine, Marie-Casimire *de la Grange d'Arquien*, épouse de Jean *Sobieski*, roi de Pologne, morte à Blois le 30 janvier 1716. Cette alliance a jeté un si grand éclat sur cette famille, que toutes celles qui lui étaient alliées se sont fait honneur de lui appartenir à un degré plus ou moins éloigné. Elle s'est éteinte à la fin du dernier siècle.

DE LA **GRANGE**, seigneurs de Billemont, de Courlandon, barons de Sommevesle, originaires de Valois, 1479-1668. C. *Losangé d'or et de sable; au franc-canton d'argent, chargé de* 9 *croissants de gueules*, 1, 3, 2 *et* 3, *et d'une étoile du même en cœur.*

LE **GRAS**, seigneurs de Guignicourt, de Vaubercey, de Fontaine, 1522-1667. C. *D'azur, à* 3 *roseaux d'or, surmontés chacun d'un besant du même; au chef vairé d'or et d'azur.*

LE **GRAS**, seigneurs de Nuisement, de Basprey, de Vouecourt, de Riocourt, de Maisoncelle, originaires de Picardie, 1523-1699. L. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de* 2 *étoiles du même, et en pointe d'une tête de maure de sable, bandée d'argent.*

DE **GREFFIN**, sieurs des Fourneaux en Réthelois, 1670. C. *D'azur, au chevron, accompagné de 3 étoiles d'or; au chef du même, chargé d'une branche de chêne de sinople.*

DU **GRETZ**, seigneurs de Metiercelin, de Mont-Saint-Père, de Humbauville, 1525-1670. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants du même.*

DE **GROULART**, seigneurs d'Andremont, de Hazinelle, du Sart, originaires du pays de Liége, 1481-1669. C. *D'azur, à 3 étoiles d'or.*

Cette famille, du pays de Franchimont, n'y était pas réputée noble. C'est à la recommandation du maréchal de Schomberg qu'elle a dû le jugement favorable de M. de Caumartin.

DE **GRUTHUS**, seigneurs de St-Morel, de la Gravette, de la Bruyère, du Châtelet, de Malassise, de Girondel, originaires d'Allemagne, 1555-1668. C. *D'argent, à l'aigle à la tête contournée de gueules, becquée et membrée d'azur, ayant sur l'estomac un écusson d'argent à la fasce d'azur.*

François-Louis *de Gruthus du Châtelet* fut condamné, avec Louis-Dominique Cartouche et six autres de leurs complices, à être rompus vifs sur la place de Grève à Paris, par arrêt du 26 novembre 1721.

DE **GRUY**, seigneurs du Mesnil-Fouchard, de la Folie et de Choisey, 1518-1669. C. *Parti, au 1 d'azur, à 3 pals d'or; au 2 d'azur, à l'étoile d'argent, surmontant un croissant du même; au chef d'or, chargé de 3 pals de gueules.*

GUENICHON, seigneurs d'Arrentières, de Suzennecourt, 1506-1667. C. *D'azur, au pont d'argent, maçonné de sable, posé sur une rivière du second émail.*

Maurice *Guenichon* était grenetier au grenier à sel de Marle en 1478 et 1484. Depuis il fut receveur des aides à Bar-sur-Aube.

On trouve aussi un Nicolas *Guenichon*, pâtissier à Troyes en 1553.

DE **GUERIN**, seigneurs de Poisieux, de Chappes, de la Roche-Gastevin, de Sainte-Croix, de Champvoisy, de Sauville, 1521-1668. C. *D'or, à 3 lionceaux de sable, lampassés, armés et couronnés de gueules.*

DU **GUET**, seigneurs d'Inaumont, d'Erville, de Taizy, d'Herbigny, etc., 1510-1669. C. *Écartelé, au 1 d'argent, à 4 cotices de gueules; aux 2 et 3 de gueules pleins; au 4 d'argent, au lion de gueules.*

Pierre *du Guet*, praticien à Saint-Florentin, suivant le procès-verbal des coutumes de Troyes du 24 octobre 1509.

DE **GUIGNE**, seigneurs de la Roche, de Blaincourt, de Frampas, originaires de Picardie, 1479-1668. C. *D'argent, à 3 maillets de gueules.*

GUILLAUME. Daniel *Guillaume*, seigneur de la Plante, de Courcelles et de Coligny, fut anobli pour services par lettres du mois de mars 1647, confirmées au mois de janvier 1667, et maintenu en 1669. C. *D'or, au loup-cervier de gueules, surmonté d'une fasce ondée d'azur.*

DE **GUMERY**, seigneurs du Chemin et de la Vacherie. Cette famille n'a produit que depuis 1602, mais elle a été maintenue en 1667, par M. de Caumartin, à raison de son service dans les gardes-du-corps. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'une gerbe de blé, le tout du même.*

DE **GUY DE HAUDANGER**, seigneurs de Sorcy, de Bautemont, d'Ambigny, de Villé, originaires du comté de Neufchâtel. Cette famille a été maintenue en 1669, C., sur la foi d'un certificat du gouverneur de la souveraineté de Neufchâtel, du 12 février 1647, attestant qu'elle y était réputée noble d'extraction. *De gueules, à la croix d'argent, accompagnée aux deux premiers cantons de 2 molettes d'éperons d'or.*

H.

DU **HAMEL**, seigneurs du Hamel, d'Allery, de Bourseville, de St-Remy, comtes du Hamel, originaires de Picardie, 1544-1668. C. *D'argent, à la bande de sable, chargée de 3 flanchis d'or.*

Voyez la généalogie de cette ancienne famille dans le t. IV des *Archives de la Noblesse.*

DE **HAMES**, seigneurs de Merval. Cette famille a prouvé par titres depuis 1542, et par documents historiques elle a remonté jusqu'en 1007, en se rattachant aux seigneurs de Hames, branche puînée des comtes de Guines en Flandre. Elle a été maintenue en 1668. C. *Vairé d'or et d'azur.*

GUILLEMIN. Jacques *Guillemin*, maître des requêtes de la reine et gouverneur du comté de Vertus, et Marc-Antoine *Guillemin*, bailli de Brienne, secrétaire de la reine régente, produisirent, en 1667, depuis Jean *Guillemin*, chevalier, seigneur de Martignicourt, capitaine de 50 lances et lieutenant pour le roi du pays conquis dans le Milanais. Mais, comme il y eut plusieurs inscriptions de faux contre les titres, M. de Caumartin les renvoya au conseil, quoique cette famille se prévalût d'un arrêt de la cour des aides du 11 septembre 1568 et d'un arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du 9 mars 1661. Ils portaient : *d'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.*



Cette famille est une branche bâtarde de la maison de Hames ou lui est tout à fait étrangère. Il n'y a aucune apparence que Claude *de Hames*, son auteur, fut fils légitime d'Antoine, seigneur *de Hames*, tandis que Marie *de Hames*, sa sœur, porta la riche succession de cette maison dans celle de Hallwyn sans que Claude en eût conservé la moindre partie.

du HAN, seigneurs de Beuillon, de Champigny, de Reine-Fontaine, de Cuzey, 1534-1670. C. *Losangé de gueules et d'or; au chef de gueules, chargé de 2 quintefeuilles d'or.*

du HAN de JENDUN, originaire d'Artois, seigneurs de Jendun, de Broyes, de Crèvecœur, de Mazerny, de Poix, etc. Jean *du Han*, seigneur de Jendun, de Veuze et Crèvecœur, conseiller aux conseils d'état et privé, secrétaire de la province de Limosin, secrétaire des armées du roi et conseiller-secrétaire de M. le vicomte de Turenne, maréchal-général des armées de France, fut maintenu par arrêt du conseil-d'état du 7 mai 1668 sur filiation prouvée depuis Gilles *du Han*, écuyer, garde-des-sceaux aux contrats et bailli de Réthelois en 1555 (1), et en 1569 et 1570 des souverainetés de Sedan, Raucourt et Jamets, fils d'Antoine *du Han*, écuyer, seigneur de Martigny, qualifié *cousin* par le duc et la duchesse de Lorraine dans des lettres du 7 février 1544. Le même arrêt du conseil-d'état rappelle des lettres de confirmation de noblesse des années 1661 et 1667, où le nom du Han est cité (sans filiation) depuis Georges *du Han*, qui, l'an 1122, vendit à Simon, duc de Lorraine, la sixième partie de la seigneurie de Neufchâtel. Cette famille fut en conséquence comprise au catalogue de la noblesse de Champagne par M. de Caumartin, au mois d'août 1668. *Tiercé en fasce; au 1 d'or, à 2 quintefeuilles de gueules; au 2 de gueules, à 6 losanges rangées d'argent; au 3 d'argent, à 3 merlettes bien ordonnées de sable.*

d'HANDRESSON, seigneurs de Bremeur, de St-Martin et de Livry, originaires d'Écosse, 1502-1668. C. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 croissants d'argent, et en pointe de 3 hures de sanglier d'or.*

---

(1) Arrêt de la plus insigne faveur. Ce Gilles *du Han* était simple notaire royal à Sainte-Ménéhould en 1555. Sa connaissance du droit le fit nommer par Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, son bailli de Sedan. Il fut l'un des commissaires chargés en 1568 de réviser les coutumes de cette principauté. Il y est constamment nommé *maître* Gilles du Han, bailli de Sedan, sans autre qualité, tandis que Pierre de Warigny, bailli de la terre de Raucourt, y est qualifié *écuyer*. (Voir le *Coutumier général de France*, t. II, pp. 820, 838.) C'est la faveur de Turenne qui a fait la fortune de cette famille.

DE **HARLUS**, seigneurs de Cramailles, de Savigny-sur-Orge, de Marlemont, de Vertilly, originaires de Valois, 1515-1668. C. *De sable, au lion d'argent, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.*

Cette famille s'est élevée par la finance. Jean *de Harlus*, receveur de Valois, eut pour femme Catherine *Regnault*, laquelle était veuve de lui en 1522.

D'**HARZILLEMOT**, seigneurs d'Harzillemont, de Branges, d'Arnicourt, etc., 1450-1668. C. *De gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable.*

Voyez ce que j'ai dit touchant l'origine de cette famille, dans la généalogie de la maison de Chastillon, t. XI de l'*Histoire des Pairs de France*, pp. 29 et suivantes, en opposition à l'opinion commune qui la faisait descendre de la maison de Chastillon, sur cette simple analogie d'armoiries.

DE **HAUDANGER**, *voyez* DE **GUY**.

DE **HAUDOUIN**, seigneurs de Champagne, de Grimprets, de Passy-sous-Grigny, originaires d'Anjou, 1518-1670. C. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes d'homme de carnation, chevelées de sable, et ayant un bandeau d'or.*

DE **HÉDOUVILLE**, seigneurs de Glanes, de Revillon, de Sapigneul, de Merval, etc., 1499-1668. C. *D'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.*

Cette très-ancienne famille est originaire de l'Ile de France, et a reçu son nom d'une terre située près de Chambly, possédée dès 1179 par Ives *de Hédouville*. On peut voir dans la *Science héroïque* de la Colombière, pp. 482-483, le récit du fameux pas d'armes de Sandricourt tenu devant le chateau de Sandricourt en 1493, par le chef de cette famille, Louis *de Hédouville*, chevalier, seigneur de Sandricourt, et auquel assistèrent les chevaliers les plus renommés à la cour de France.

Le chef de la maison de Hédouville est en possesion de la pairie.

D'**HEMERY**. Jean *d'Hemery*, valet de chambre du roi Henri IV et contrôleur extraordinaire des guerres, fut anobli au mois d'octobre 1594. Ses descendants ont été maintenues en 1697. L. *D'azur, au griffon d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 émerillons d'or.*

DE **HÉNAULT**, sieurs de Launay, originaires de Picardie, 1542-1669. C. *D'or, au chevron alaisé d'azur, accompagné de 3 têtes de maure de sable, bandées d'argent.*

DE **HENIN-LIÉTARD**, seigneurs d'Eppes, des Roches, de Semides, d'Espagne, 1453-1668. C. *De gueules, à la bande d'or.*

Cette illustre maison de Henin-Liétard, connue depuis l'an 1168, et dont la branche aînée fut élevée au rang des familles princières, est éteinte depuis la fin du XVIIIe siècle.

DE HÉRAULT, sieurs de Clesles et de Haut-Charnoy, originaires de Brie, 1509-1667. C. *D'azur, à 3 têtes de limier d'or; à la bordure de gueules.*

Jean *Hérault*, né à Sezanne, fut anobli par le roi Charles V en 1378.

DE HÉRISSON, seigneurs de Vigneux et de Courlemont en Brie, 1499-1669. C. *D'azur, à 3 roses d'argent.*

Pierre *Hérisson*, chevalier, maître d'hôtel du roi Charles VI, reçut de ce prince, en 1424, 2,000 livres pour payer sa rançon.

Autre Pierre *Hérisson* était écuyer d'écurie du roi Louis XI en 1471 et 1472.

DE HERMANT, seigneurs de Grandmaison, de Bonneuil, de Mraquigny, de Launoy, originaires de Bourgogne, 1448-1667. C. *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 2 de quatre étoiles du même, posées de 2 et 2, les deux dernières mouvantes de la croix; au 3 d'une fasce d'or, sommée de deux étoiles d'argent, mouvantes de la fasce; au 4 d'un pal d'or adextré de 2 étoiles d'argent, mouvantes de la croix, en sorte qu'on ne voit que 3 pointes des 8 étoiles mouvantes.*

DE HEUDÉ, seigneurs de Blacy. Cette famille a été maintenue par M. de Caumartin sur le fondement des lettres de noblesse accordées, le 3 septembre 1599, par le roi Henri IV, à Jean *de Heudé*, seigneur du Buisson, capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied, lettres registrées les 5 et 21 février 1601. *De gueules, à l'éléphant d'argent, appuyé contre un palmier terrassé d'or.*

DE HEZECQUES, seigneurs de Lombus, de Messincourt, de Juzancourt, de Saint-Pierremont, d'Inor, 1466-1669. C. *D'argent, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Famille fort ancienne, qui a eu pour berceau la terre de Hezecques, située près de Fruges, en Artois.

HENNEQUIN, seigneurs de Villermont, de Cramant, de Vieux-Dampierre, de Charmont, de Saint-Martin-des-Champs. Christophe *Hennequin*, chef de cette famille, président au grenier à sel de Châlons, fut condamné comme usurpateur, par M. de Caumartin, à 2,000 livres. Il produisit alors ses titres à la cour des aides de Paris qui les reconnut depuis 1455, et les enregistra par arrêt du 26 juillet 1680. *Vairé d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* (Voir la Préface sur les arrêts des cours des aides.)

Maîtres Nicolas et Michel *Hennequin*, échevins de la ville de Troyes, et Nicolas *Hennequin*, marchand de la même ville, assistèrent, le 29 octobre 1509, à la publication des coutumes de ce bailliage. (*Coutumier général de France*, t. III, p. 254.)

HOCART ou **HOCQUART**, seigneurs de Vaux, du Bois-de-Lor, de Felcourt, du Pavillon, de Montfermeil, de Coubion, de la Mothe, en Champagne, en l'Ile de France et en Bretagne, originaires du Réthelois. *De gueules, à 3 roses d'argent.*

La noblesse de cette famille avait été reconnue par sentence des élus de Réthel du 4 janvier 1536, et par jugement des commissaires aux francs-fiefs du 16 août 1641. Cependant Louis *Hocquart,* sieur de Felcourt, lieutenant-criminel à Vitry, ayant été assigné lors de la recherche, fut condamné comme usurpateur, par jugement de M. de Caumartin du 27 juillet 1667, et taxé à 2,000 livres d'amende. Cette taxe fut modérée à 900 livres dont le traitant toucha seulement 600, prix du mobilier de Louis Hocquart, que Claude de Vavray, son gendre, avait racheté pour cette somme. Le neveu de Louis, François *Hocart,* sieur de Felcourt, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, s'étant pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 4 mai 1684, fut maintenu sur cet unique fondement par M. Larcher en 1698. Un arrêt de la cour des aides de Paris, du 6 août 1760, a reconnu définitivement la noblesse de cette famille depuis Philippe *Hocart* ou *Hocquart,* mort vers l'année 1509.

DE **L'HOPITAL**, seigneurs de Visel, de la Roche, de Vieil-Arcy, de Plivot, du Castel, de la Chapelle, 1476-1668. C. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 écrevisses de gueules.*

Guillaume *de l'Hôpital,* bourgeois de Reims et seigneur des Fours-de-Fismes, et Augustin *de l'Hôpital,* demeurant à Reims en 1514, et contrôleur du grenier à sel de Portien, se rendirent caution, le 21 mars 1510, de Jean *de l'Hôpital,* receveur des aides à Reims.

HORDAL DU **LYS**, originaire de Lorraine. Un arrêt du conseil-d'état du 11 janvier 1657 a maintenu la noblesse de cette famille comme étant issue de Pierre du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans, 1698. L. *D'azur, à une épée d'argent garnie d'or, soutenant une couronne royale et accostée de 2 fleurs de lys du même.*

L'**HOSTE**, seigneurs de Dommartin, de Livry, de Vadenay, de Recy, 1536-1669. C. *D'or, à une tête de griffon d'argent.*

Jacques *l'Hoste* était, en 1463 et 1472, médecin et astrologien du roi à 240 livres de gages.

D'HOLIER, originaire de Périgord. Jean *d'Holier,* sieur de la Coste, a produit depuis Gui *d'Holier,* sieur de Guinasson, la Gorse, etc., vivant le 10 janvier 1540; mais cette production fut rejetée, et il fut condamné, le 26 août 1668, à 1,000 livres d'amende. Cette famille portait : *de sable, au lionceau d'argent en chef; à la cotice de gueules, chargée de 3 étoiles d'or, brochante.*

Anne *l'Hoste* était mariée, en 1534, avec François *Papillon*, marchand à Vitry.

DE HOUDREVILLE, seigneurs de Suzemont, de Rouvroy, etc., 1540-1670. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de* 2 *étoiles et en pointe d'un lion du même.*

DU HOUX, seigneurs de Cierges, de la Barre, du Vivier, du Jardin, du Bois-le-Comte, de Grimprets, originaires de Lorraine, 1550-1667. C. *De gueules, à* 3 *bandes d'argent, accompagnées de* 4 *annelets d'or en barre.*

D'HUEY, seigneurs de Villemorien et de Vougré, 1514-1669. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *tourterelles du même.*

L'HUILLIER, *voyez* LUILLIER.

HUMBELOT, seigneurs de Maulain et de Serqueux, famille descendue de Nicolas *Humbelot,* anobli pour services militaires par le duc de Lorraine le 23 février 1564. Maintenue en 1669. C. *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de* 3 *annelets d'or.*

HUOT, seigneurs de la Heraude, 1482-1669. C. *De gueules, à* 4 *cotices d'or; au chef du même, chargé de* 3 *roses de gueules.*

I.

D'IVORY, seigneurs d'Escordal, d'Ossignemont, de la Morteau, etc., originaires de Franche-Comté, 1476-1667. C. *De sable, à* 3 *besants d'argent.*

La généalogie de cette ancienne famille est insérée dans le 1[er] volume des *Archives de la Noblesse.*

J.

DE JOIBERT, seigneurs d'Aunay-le-Châtel, de Soulanges, 1465-1668. C. *D'argent, au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules, et accompagné de* 3 *roses du même.*

D'HURY DE BOUTENAY, seigneurs de Lanty, comtes de Hombourg. Cette famille a produit en 1667, depuis Savary *d'Hury de Boutenay,* qui vivait en 1460, et possédait la seigneurie de Buffy en Touraine. Mais tous les titres antérieurs à 1611 ayant été argués de faux, Charles-Étienne *d'Hury de Boutenay,* comte de Hombourg, fut condamné par jugement du 8 mars 1668. Depuis il mourut sans postérité. Cette famille prenait pour armoiries : *de gueules, à la bande d'argent, chargée de* 3 *étoiles de sable, et accompagnée de* 3 *lys d'or.* Supports : deux lions.



Claude *de Joibert*, sieur de la Boulaye, avait été condamné à la cour des aides le 22 juin 1663 et inscrit au rôle des tailles le 18 février 1664.

DE **JOYEUSE**, barons de Verpel et de Saint-Lambert, 1162-1669. C. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *palés d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé de* 3 *hydres d'or,* qui est DE JOYEUSE; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'argent, et une bordure de gueules, chargée de* 8 *fleurs de lys d'or,* qui est DE SAINT-DIDIER.

La maison de Joyeuse est une branche de l'illustre maison de Châteauneuf-Randon en Gévaudan. Elle porte le nom de Joyeuse depuis le mariage contracté au commencement du XIIIe siècle par Randon *de Châteauneuf* avec Vierne *d'Anduze*, dame de la baronnie de Joyeuse.

DE **JUIGNÉ**, seigneurs de la Broissinière, de Brein, de Laubinaye, 1226-1668. C. *D'argent, au lion de gueules, ayant la tête d'or.*

La terre de Juigné-sur-Loire, située à deux lieues et demie d'Angers, a donné son nom à cette famille. Philippe *de Juigné* vivait en 1200. Elle est fréquemment mentionnée dans les annales de l'Anjou et de la Bretagne.

JULLIOT DE LA **BURIE**, sieurs de Règes, 1540-1699. L. *D'azur, à la croix denchée d'or.*

L.

DE **LAIGLE** DE LA **MONTAGNE**, seigneurs de Champgerbault, originaires de Saintonge, 1550-1668. C. *De gueules, à l'aigle éployée d'argent.*

DES **LAIRES**, seigneurs de Montgon, de Sévéricourt, de la Morteau, 1501-1668. C. *D'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en chef de* 2 *croisettes patées et fichées d'argent.*

DE **LAISTRE**, seigneurs de Riaucourt, de la Rochette, de Provenchères, 1538-1667. C. *D'azur, à un vol d'or, surmonté d'un œil humain du même.*

LALLEMENT DE **LESTRÉE**, seigneurs de Cormont, de Sommesons, du Vaux, de Dommartin, de Bussières, d'Athies, 1529-1670. C. *De sable, au chevron, surmonté d'un besant et accompagné de* 3 *étoiles, le tout d'or.*

Un partage du 6 juin 1560 a été reconnu faux. Les auteurs de cette famille sont qualifiés bourgeois en 1473, marchands en 1551

et 1559, et receveurs des décimes communs de la ville de Chaalons en 1587.

DE **LANFERNAT**, originaires de Bourgogne, seigneurs de Marnay, 1540–1697. L. *D'azur, à 3 losanges d'or*. Tenants : deux sauvages.

LANGAULT, seigneurs de Breuvery, de Montjouy, de Marson, 1525–1670. C. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir*.

Pierre et Jacques *Langault*, auteurs de cette famille, n'ont jamais pris dans leurs actes d'autre qualité que celle de marchands à Chaalons.

LANGLOIS, seigneurs de Chevigny. Cette famille, originaire de la Rochelle, a prouvé devant M. de Caumartin, depuis le 7 août 1482, date d'un arrêt de la cour des aides de Paris qui reconnut sa noblesse et la maintint contre les habitants de Plivôt. *D'azur, à 3 roses d'or, tigées et feuillées de gueules*.

DE **LANTAGE**, seigneurs de Fuligny, de Banne, d'Aulnay, 1486–1668. C. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix d'or; aux 2 et 3 d'azur, au fer de moulin d'argent*.

La terre de Lantage, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située à cinq quarts de lieue de Chaource. Saint-Julien de Balleure, dans ses *Mélanges*, en donne la généalogie depuis Antoine *de Lantage*, qui vivait vers 1350.

François *de Lantage* (filleul de Pomponne de Bellièvre), fils naturel de Jean *de Lantage*, seigneur de Fuligny, a formé une branche bâtarde. Il fut reçu secrétaire du roi le 19 janvier 1660, et laissa deux fils, Pomponne et François *de Lantange*, lesquels ont eu postérité.

LARCHER, seigneurs d'Olizy, d'Esternay, originaires de Paris, 1508–1669. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même*.

Cette famille a été long-temps dans le commerce et le notariat de Paris. Renaud *Larcher*, marchand de poisson de mer, fut taxé à 20 écus pour sa part de l'emprunt fait sur cette ville, le 5 mars 1495, par le roi Charles VIII. (Voyez le *Dictionnaire véridique*.)

LARGENTIER, barons de Vaucemain, vicomtes de Neufchâtel, marquis de Belval et de l'Éguillon. Cette famille tire son origine et sa noblesse de Nicolas *Largentier*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 20 juillet 1602. Maintenue en 1670. C. *D'azur, à 3 chandeliers d'église d'or*.

DE **LAUNOY**, seigneurs de Launoy, de Jendun, de Wagnon, de Weuze, de Crèvecœur. Cette famille a pris son nom de la terre de Launoy, située à quatre lieues de Mézières. Elle a prouvé par titres originaux depuis 1416, et par copies collationnées depuis 1230, et a été maintenue en 1667. C. *D'argent, à 3 vergettes de gueules, accostées de 14 mouchetures d'hermine de sable, 4, 3, 3 et 4.*

LAURENT DE **BRIEL**, originaire de Barrois, seigneurs d'Autreville, 1517-1698. L. *D'azur, au chevron renversé d'or, et un cor de chasse du même, pendant du chevron par un lien de gueules.*

L'adjonction du nom *de Briel* à celui de *Laurent* a été autorisée par lettres-patentes du mois de janvier 1683.

DE **LAVAUX**, *voyez* **PETIT** DE **LAVAUX**.

DE **LEIGNIER**, seigneurs de Chardeny, de Coucy, de Berlize, d'Inaumont, de Létanne, 1517-1668. C. *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

Cette famille, pendant plusieurs générations, a changé l'orthographe de son nom en adoptant celui *de Ligny*.

DE **LENHARÉ**, seigneurs d'Erbes, de Monceaux, de Tiercelieu, de la Maison-Rouge, 1420-1667. C. *D'argent, à 2 cotices de sable.*

La terre de Lenharé, berceau de cette famille, est située à deux lieues de Fère-Champenoise. Par lettres du mois de mars 1408, Charles VI fit don à Gérard *de Lenharé*, damoiseau, fils de feu Georges, d'une somme de 200 livres.

LESCARNELOT, seigneurs de Noyen, de Breuvery, etc., originaires de Barrois. Cette famille a prouvé depuis Jean *Lescarnelot*, anobli par lettres du duc de Lorraine du 22 septembre 1539. Maintenue en 1668. C. *De gueules, à la molette d'éperon d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 croisettes recroisettées et fichées d'or.*

LESCUYER, seigneurs de Paris, de la Chanée, d'Hagnicourt, 1549-1667. C. *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

DE **LEYRIS**, originaire de Languedoc. Jean-Pierre *de Leyris*, sieur de Saint-Martin et de Richemont, produisit, au mois d'août 1667, depuis Vincent *de Leyris*, vivant le 20 septembre 1552, mais il fut condamné comme usurpateur par jugement du 28 septembre 1667, à 200 livres d'amende et taxé à 6 livres de taille. Cette famille a été relevée par un arrêt du conseil-d'état du 27 mai 1671, et maintenue en 1698. L. *De sable, à l'iris d'argent, surmonté d'une croisette et accompagné de 6 étoiles du même.*

LHOSTE, *voyez* L'**HOSTE**.

LHUILLIER, *voyez* **LUILLIER**.

DE **LIBAUDIÈRE**, seigneurs de Rougemont et de Brandonvilliers, 1510-1667. C. *D'azur, à 3 têtes d'aigle arrachées d'or.*

LE **LIEUR**, seigneurs de Laval, des Marchais, de la Logette, de Mallemain, en Normandie, en Soissonnais et en Champagne. Cette famille a prouvé depuis Jacques *le Lieur*, capitaine et maire de la ville de Rouen, anobli le 18 janvier 1364 (*v. st.*), et a été maintenue en 1668. C. *D'or, à la croix patée denchée d'argent et de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.*

Une branche de cette famille, fixée anciennement à Paris, a long-temps exercé les charges d'échevin et de quartinier de cette ville.

DE **LIGNEVILLE**, et aussi **LIGNIVILLE**, comtes d'Autricourt, 1197-1670. C. *Losangé d'or et de sable.*

Il y a quatre familles de haut parage et d'antique chevalerie qu'on appelle les *quatre grands chevaux de Lorraine*, parce qu'il fallait en descendre par les femmes pour avoir le droit d'entrer dans les assises ou états de Lorraine : ce sont les maisons du Châtelet, de Ligneville, de Haraucourt et de Lenoncourt. Celle de Ligneville descend par les sires *de Rozières* (nom qu'elle porta depuis 1197 jusque vers 1420) des anciens seigneurs *de Nancy*. La terre de Ligneville, principal domaine de cette maison au commencement du XV[e] siècle, et dont elle adopta le nom depuis cette époque, est située dans les Vosges, à deux lieues et demie de Darney. Les différentes branches de cette maison ont été élevées au rang de comtes du Saint-Empire par diplôme du 3 février 1620.

DE **LIGNY**, seigneurs de Vaucelles, de Vaux, de la Maison-Rouge, originaires de Poitou, 1506-1670. C. *De gueules, à la fasce d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 tires.*

DE **LIGOT**, seigneurs de la Boulaye, originaires de Touraine, 1542-1670. C. *D'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 trèfles d'argent.*

LIBORON. Simon *Liboron*, sieur de Viapre, gentilhomme servant ordinaire et écuyer de la grande-écurie du roi, produisit, au mois d'octobre 1667, depuis Simon Liboron, licencié ès-lois, élu maire de Troyes en 1496; mais ayant été réassigné depuis, pour répondre à divers titres découverts depuis et concernant l'origine de sa famille, M. de Caumartin le condamna comme usurpateur. Il portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes du même.*



DE **LIVRON**, marquis de Bourbonne et de Ville, 1278-1670. C. *D'azur, à 3 fasces de gueules; au franc-canton d'argent, chargé d'un roc d'échiquier de gueules.*

Charles d'Hozier dit que cette maison tire son nom de la terre de Livron, située près de Loriol, en Dauphiné. Mais, comme elle n'a de commencement connu qu'en Limosin et que la plupart de ses premières alliances sont avec des maisons du Quercy, on pense qu'elle a eu plus probablement pour berceau la terre de Livron, près Caylus. Elle s'est éteinte en 1728.

LOCART, seigneurs de Trancault, 1528-1668. C. *De sable, à 2 éperons d'argent l'un sur l'autre, le second contreposé.*

DE **LONGUEAU**, seigneurs de Parville, de Clérembault, de Saint-Michel, de St-Benoît-sur-Varennes, etc., originaires du Gatinais, 1508-1667. C. *D'or, fretté d'argent.*

DE **LONGEVILLE**, sieurs d'Écury, du Petit-Viapre, 1517-1698. L. *D'azur, à 2 chaînes d'or en sautoir; au centre un écusson de gueules, chargé de 2 fasces d'or.* Supports : deux aigles.

DE **LONGEVILLE**, *voyez* LE **ROY** DE **LONGEVILLE**.

DE **LONGUEIL**, seigneurs de Bistel, de l'Étang, etc., originaires de Normandie, 1415-1698. L. *D'azur, à 3 roses d'argent; au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules.*

Il est dit dans cette production que la maison de Longueil descend d'Adam *de Longueil*, lequel, ayant accompagné Guillaume, duc de Normandie, à la conquête d'Angleterre, se trouva à la bataille de Londres (d'Hastings) le 14 octobre 1066.

LUILLIER ou **LHUILLIER**, seigneurs de Saint-Mesmin, de Courlanges, d'Ursines, d'Orville, de Rouvenac, 1391-1670. C. *D'azur, à 3 coquilles d'or.*

Cette famille était fort anciennement dans le commerce et la bourgeoisie de Paris. Il en existe une branche en Languedoc. Celle de Champagne est éteinte.

LINAGE, seigneurs de Villers, de Sompsois, de Marne, de Nuisement, de Blacy, de Saint-Marc, de Morains. Cette famille avait produit par titres depuis 1439 et par documents depuis 1361, et M. de Caumartin l'avait maintenue en 1668. Mais, ayant découvert de nombreuses preuves de la dérogeance de cette famille, il rapporta son jugement, et la condamna, le 20 janvier 1670, comme descendue de marchands de draps en 1550, 1560, 1585 et 1593. Elle portait : *de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de 4 fleurs de lys du même.*

DE LUPCOURT, *voyez* MAHUET.



DU **LYON**, originaire de Bourgogne, 1556-1668-1670. C. *D'or, semé de croisettes de sable; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.*

Noblesse de francs archers.

M.

DE **MAILLART**, seigneurs de Landres, de Landreville, de Gruyères, originaires de Liége, 1489-1670. C. *D'azur, à l'écusson d'argent, sommé d'un lion issant du même.*

Suivant le *Miroir des Nobles de Hasbaye*, écrit par Hemricourt en 1398, p. 42, les armoiries des anciens Maillart, de Liége, étaient : *d'argent, à 4 burèles d'azur*. Ce sont celles de Gilles *Maillart*, de Liége, dont la fille épousa Jean *de Saint-Servais*, fille de messire Baudouin de Saint-Servais, chevalier.

DE **MAILLY**, seigneurs de Saint-Éloy, de Briauté, 1529-1670. C. *D'or, à 3 maillets de sinople; au filet de gueules brochant en barre.*

Cette branche naturelle de l'illustre maison de Mailly, en Picardie, a été formée par Guillaume, *bâtard* de Mailly, ainsi qualifié dans un hommage par lui rendu le 17 juillet 1508.

MAILLY, seigneurs de Vieville, de Dabancourt, 1564-1671-1699. C. et L. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or; en chef une trangle du même, surmontée de 3 étoiles aussi d'or.*

DE **MAIZIÈRES**, seigneurs de Véricourt, du Fresnoy, de la Mothe, d'Attencourt, 1499-1668. C. *De gueules, à 3 losanges d'argent; au chef du même.*

DE **MALCLERC**, originaire de Lorraine, seigneurs de Sommervilliers, de Dombasle, de Hénaménil, famille anoblie en 1528,

---

MAHUET, originaire de Lorraine. Frédéric *Mahuet*, seigneur de Haudonville et de la Brie, capitaine au régiment de Florinville, a produit, au mois de juillet 1668. depuis Jacques *Mahuet*, sieur de Malatour et de la Brie, anobli par le duc de Lorraine, en considération des vingt-cinq années de services, le 26 janvier 1599, en payant toutefois une finance de 1425. Mais la famille ayant négligé de faire confirmer cet anoblissement par le roi de France, M. de Caumartin la renvoya au conseil. Frédéric était fils de Christophe *Mahuet*, et ce dernier fils de Jacques, anobli, et frère de Blain *Mahuet*, seigneur de Champel-en-Voivre, dont les descendants, créés barons du St-Empire, comtes de Lupcourt et de Coiviller, furent maintenus en Lorraine, et revêtus des premières dignités à la cour des ducs. La branche de Champagne portait : *d'azur, à 3 besants d'or; au chef d'argent, chargé d'un léopard de gueules lampassé, armé et allumé de sable.*

maintenue en 1670, et éteinte en 1691. C. *De sable, à 2 jumelles d'argent.*

DE **MALVAL**, seigneurs de la Malmaison, famille anoblie en 1570, et maintenue en 1667. C. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 étoiles de sable, et accompagnée en chef d'un lion d'or.*

DE **MANCE**. Antoine et Claude *de Mance*, anoblis pour services militaires au mois de février 1658, ont été maintenus en 1669. C. *D'azur, à la mancine d'or, au fruit de sable, bordé de gueules.*

DE **MARC**, seigneurs de Brousseval, 1543-1667. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même; aux 2 et 3 de gueules, à la croix denchée d'argent.*

DE **MARCHEVILLE**, seigneurs de Seraumont et de Murtin, 1427-1667. C. *D'azur, à 5 besants d'argent, 2, 2 et 1.*

LE **MARGUENAT**, seigneurs de Vaubercey, de Prugny, de St-Parre, 1518-1668. C. *D'azur, à 3 bandes d'or; au chef du même, chargé de 3 roses de gueules.*

Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Troyes. (Voir le *Coutumier général*, t. III, p. 268.)

DE **MARISY**, seigneurs de Caruel, de Breviandes, de Jusanvigny, de Cervel, 1478-1667. C. *D'azur, à 6 mâcles d'or.*

Cette famille, d'ancienne bourgeoisie de la ville de Troyes, a rempli pendant plusieurs générations la charge de grenetier au grenier à sel de cette ville depuis 1511. Pierre *de Marisy*, chanoine de Chaalons, vivait en 1473.

DE LA **MARRE**, seigneurs de Sorbon, de St-Ferjeu, de Blouquenay. Charles et Claude *de la Marre* avaient été condamnés par arrêt de la cour des aides du 25 avril 1663 et inscrits au rôle des tailles le 18 février 1664. Charles produisit devant M. de Caumartin depuis l'année 1483 et fut maintenu en 1668. *D'argent, à 3 pals de gueules.*

MARTIN DE **CHOISEY**, originaire de Bourgogne, seigneurs de Choisey, de Dévot, de Barjon, de Pothenay, etc. Humbelot *Martin*, auteur de cette famille, fut anobli par le roi Charles V en 1365. Ses descendants ont été maintenus en 1668. C. *D'argent, à 3 martinets de sable; au chef du même, chargé de 3 coquilles du champ.*

DE **MARTINE**, *voyez* DE BAUVIÈRE.

DE **MARTINEAU**, originaire de Touraine. Gabriel *de Martineau* a produit,

MASSON, sieurs de la Giropade et de la Verpillière. Jean *Masson*, officier de la panneterie du roi, fut déclaré usurpateur et condamné, d'après diverses inscriptions de faux formées contre des actes des 18 avril 1512, 2 mai 1526, 14 septembre 1549 et 4 mai 1550. Il fit une production nouvelle au conseil-d'état remontant à Charles *Masson*, anobli pour services militaires par le duc de Lorraine le dernier février 1512, et fut maintenu par arrêt du 1er décembre 1670. Son fils, Jean-Charles *Masson*, sieur de la Verpillière, obtint un second arrêt confirmatif en 1718. *De gueules, à 3 chaînes d'argent, mouvantes d'un chef cousu d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

MATHÉ, *alias* **MATHEY**, sieurs de Dommartin-l'Estrée, de Chambly, d'Effrain et de Maffrecourt. Cette famille produisit depuis 1503; mais M. de Caumartin ayant reconnu qu'elle descendait de marchands de la ville de Chaalons, la condamna en 1667, et la fit imposer à la taille. Elle en appela au conseil, où elle fut maintenue ou plutôt anoblie par arrêt de 1671. *D'argent, au sautoir de gueules, chargé de* 5 *besants d'or.*

Hugues *Mathé*, marchand à Chaalons, vivait en 1577, et François *Mathé* est qualifié bourgeois de Chaalons, conseiller du roi et garde-des-sceaux du bailliage de Vermandois à Reims, dans un acte du 4 mai 1582.

DE **MAUBEUGE**, originaire de Picardie, seigneurs de Fuligny, de Couvron, de Sery, de Marvault, de Semide, de Villebrun, 1502-1668-1697. C. et L. *Vairé d'or et de gueules.*

DE **MAUJON**, seigneurs d'Ongues, de la Rothière, de Batilly, 1507-1669. C. *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

Maître Jean *Mojon* fut élu bailli de Senlis le 2 décembre 1420.

DE **MAUROY**. Voyez une notice sur cette famille dans les généalogies de ce volume.

---

au mois de juillet 1667, depuis Romain *Martineau*, écuyer, vivant le 18 septembre 1494, mais cette production fut rejetée. Il portait : *contrepalé d'or et de gueules; à la fasce d'azur, chargée de 3 roses d'argent, brochante sur le tout.*

MAUCLERC, originaire de Lorraine. Edme *Mauclerc*, sieur du Plessis et du Breuil, contrôleur de l'artillerie en Champagne et Brie, a produit depuis Edmond *Mauclerc*, premier héraut d'armes du duc de Lorraine, charge dont il fut pourvu le 3 octobre 1544. Mais sa production ne fut point admise. Un jugement contradictoire du 22 février 1668 condamna ledit Edme à 2,000 livres d'amende, et Jean et Louis *Mauclerc* chacun à 1,500 livres. Ils portaient : *d'azur, au verrou d'argent, accompagné de 3 trèfles de sable.*

DE MECQUENEM, sieurs d'Artaize. Jacques *de Mecquenem*, sieur d'Artaize, fut condamné comme usurpateur de noblesse par arrêt définitif de la cour des aides du 14 février 1664. En conséquence, cette famille n'a passé ni à

MÉDARD, seigneurs de Villeneuve-sur-Vingeanne, de Villiers-sur-Suize, de Vesaignes, famille anoblie par le duc de Lorraine le 22 août 1564 et maintenue en 1668. C. *D'or, à 3 roses de gueules; au chef cousu d'azur, chargé de 2 roses d'argent.*

DE **MEIEL**, seigneurs de Meielbourg, famille originaire d'Allemagne, anoblie en 1518 par l'empereur Maximilien, et maintenue par M. de Caumartin. *D'or, à 3 gobelets de vair miellés.*

DE **MELIN**, seigneurs de Franclieu, de Savigny, de Geraumont, originaires du pays de Liége, 1526-1669. C. *D'or, à 2 lions affrontés et couronnés de sable, lampassés et armés de gueules, surmontés de 3 merlettes du second émail.*

DE **MENISSON**, seigneurs de Charley, de Sainte-Maure, 1548-1697. L. *D'or, à la croix ancrée de sable.*

Jean *Menisson*, marchand à Troyes, d'où cette famille est originaire, fut présent à la publication des coutumes de ce bailliage le 29 octobre 1509. (*Coutumier général*, t. III, p. 254.)

DE **MERBRICH** (Jacques), sieur de Cheveuge, avait été condamné par défaut, le 18 mars 1669, à 500 livres d'amende, et taxé à 5 livres de taille. Il produisit et fut maintenu en 1670...

DE **MERGEY**, seigneurs des Forges, de Vendœuvres, d'Urville, de Bayel-sur-Aube. Cette famille, d'abord condamnée par défaut de produire le 26 janvier 1689, en appela au conseil, où elle fut maintenue. Une autre branche, *dite* de Chastelard, en Angoumois, fut également maintenue dans cette province. *D'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes pommetées du même.*

Jean *de Mergey* était procureur du roi au bailliage de Troyes en 1493.

DE **MERTRUS**, seigneurs de St-Ouen, de Pronay, de la Ville-au-Bois, 1492-1668. C. *D'azur, au lion d'or.*

Cette noblesse est d'ancienne race, et tire son nom d'un fief situé près de Montierender.

---

la recherche de 1666, ni à celle de 1696. *D'azur, à 2 sceptres fleurdelysés d'or, passés en sautoir.*

C'est ainsi que ces armes ont été déclarées par Jean *de Mecquenem*, sieur d'Artaize, et enregistrées fol. 323 de l'*Armorial général de Champagne*, créé en vertu de l'édit de 1696, registre où se trouvent les armoiries des nobles, des bourgeois et des marchands, et qu'il ne faut pas confondre avec le registre de la recherche commencée en la même année 1696.

Le 29 août 1770, un autre arrêt de la cour des aides de Paris a reconnu la noblesse de cette famille depuis l'année 1530.

Voir sur l'incompétence de la cour des aides, en matière d'instances de noblesse, les déclarations du roi et arrêts du conseil-d'état cités dans la *Préface*.

DE **MESGRIGNY**, marquis de Mesgrigny et de Vendeuvre, vicomtes héréditaires de Troyes, barons de Couchey, seigneurs de Villebertain, comtes d'Aunay, etc., 1349-1668. C. *D'argent, au lion de sable.*

La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le 1er volume de l'*Histoire des Pairs de France.*

DU **MESNIL**, seigneurs du Petit-Mesnil, de Chaumesnil, d'Arrentières, d'Engente, de Bourbonne, de Chambourg, 1503-1668. C. *D'azur, à 3 fasces d'argent.*

DE **MESSEY**, comtes de Mauvilly et de Bielles, barons de Braux, etc. Cette famille, qui subsiste en deux branches en Bourgogne et en Champagne, a produit depuis 1536 et a été maintenue par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, le 19 février 1669, et par arrêt du conseil-d'état du 13 septembre 1672. *D'azur, au sautoir d'or.*

Geoffroi *de Messey*, chevalier, et Jean *de Messey*, son fils, firent une donation à l'Hôtel-Dieu de Troyes en 1197, en y faisant recevoir religieux Salon *de Messey*, autre fils de Geoffroi. (*Arch. de l'Hôtel-Dieu de Troyes*, layette A, n° 4.)

Humbert *de Messey*, chevalier, donna 20 livres pour son anniversaire à l'abbaye d'Auberive, au mois de juillet 1255.

Guillaume *de Messey*, écuyer, épousa Philiberte *de Buxy*, fille de messire Raoul de Buxy, laquelle vendit à Robert II, duc de Bourgogne, la moitié du marché de Buxy par charte du 10 novembre 1287. (*Chambre des comptes de Bourgogne, inventaire de* 1448, *fol.* 94.)

Pierre *de Messey*, seigneur d'Estroyes, fut créé chevalier par le duc de Bourgogne dans la guerre contre les Liégeois, en 1468. (*Chambre des comptes de Bourgogne.*)

DE **MINETTE**, seigneurs de Saint-Vrain, de Viapre, de Hetz, de Bassignan. Nicolas *de Minette*, écuyer, archer des ordonnances du roi sous la charge du duc de Guise, obtint une ordonnance du prévôt de Vitry, le 21 janvier 1556, dans laquelle il est énoncé que

---

DE **MESMES**, originaire de Béarn, comtes d'Avaux. Cette maison a produit, au mois de janvier 1670, depuis Amanieu *de Mesmes*, chevalier, seigneur de Mesmes, au diocèse de Bazas, vivant en 1219; mais M. de Caumartin n'a point rendu de jugement sur cette production, quoique le comté d'Avaux fût situé en Champagne. *D'or, au croissant de sable.*

La généalogie de cette maison n'est authentique qu'à partir de Guillaume *de Mesmes*, avocat au parlement de Toulouse, père de Georges *de Mesmes*, vivant en 1480.

Voyez t. II, p. 232 du *Dictionnaire véridique.*

5

Philippe *de Minette*, son père, tué à la bataille de Marignan en 1515, était fils de Henri *de Minette*, époux de Marguerite *de Faux*, lequel fut commis en 1498 pour conduire les francs archers des doyennés de Vassy, de Saint-Dizier et de Joinville. Cette famille, qui a pris pendant plusieurs générations les noms *de Minette du Brueil*, ou *du Brueil de Minette*, a été maintenue en 1670. C. *D'or, fretté de gueules; vêtu d'or, au lion de gueules.*

LE **MIRE**, originaire de Bourgogne, seigneurs de Violaine et de la Courtille, 1559-1668. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 pommes de pin d'or.*

Alphonse *le Mire* était receveur à Amiens en 1420.

DE **MIREMONT**, seigneurs de Berrieux, de Lery, de Rosnay, de Gueux, de Noirval, de Lierval de Quatre-Champs, de Saint-Étienne, 1471-1667. C. *D'azur, au pal d'argent, fretté de sable et accosté de 2 fers de lance d'argent.*

DE **MISERAC**, seigneurs de Vaux, de Cramant, de la Maison-rouge, originaires de Vivarais, 1556-1668. C. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 merles du même, becqués, allumés et armés d'or, les deux en chef affrontés.*

MOET, seigneurs de Brouillet, d'Ogny, de Bronville, de la Fortemaison. Cette famille descend de Jean Moet, anobli par le roi Charles VII en 1446. Elle a été maintenue en 1668. C. *De gueules, à 2 lions adossés d'or, ayant leurs têtes contournées.*

DE **MOGEVILLE**, originaire de Lorraine. *Voyez* DE LA TOUR.

MOLÉ, seigneurs de Villy-le-Maréchal, barons de Poussé, comtes de Champlastreux, 1440-1668. C. *De gueules, à 2 étoiles d'or, et un croissant d'argent.*

Cette famille, dont le nom a jeté tant d'éclat sur la magistrature française, est sortie de la bourgeoisie et du haut commerce de la ville de Troyes au XV[e] siècle. Guillaume *Molé*, marchand de cette ville, a anobli sa race par son beau dévoûment envers sa patrie et son souverain légitime, le roi Charles VII, en chassant les Anglais de la ville de Troyes, avec le concours de Jean l'Esguisé, son beau-frère, évêque de ce diocèse.

La branche de Champlastreux, en possession de la pairie, et puînée de celle de Villy-le-Maréchal, avait adopté un chevron pour brisure. Elle porte : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent,* qui est de MOLÉ; *aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable*, qui est DE MESGRIGNY.

DU **MOLINET**. Pierre *du Molinet*, écuyer, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 10 novembre 1671, sur la production de ses titres remontant à Baudenet *du Molinet*, demeurant à Reims, lequel fut déchargé comme noble de l'imposition de l'aide par sentence des élus du 4 février 1443. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants du même ; au chef d'or.*

DE **MONARD**, originaire de la Marche, seigneurs de la Bussière et de Villefavard, 1503-1668. C. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 aiglettes d'azur.*

DU **MONCEAU**, seigneurs du Monceau, de Cussangy, 1549-1669. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE **MONCRIF**, originaire d'Écosse, 1517-1669. C. *D'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur ; au chef d'hermine.*

Cette famille s'est établie en France sous le règne de François Ier. Elle est de très-ancienne race écossaise, et possédait dans le XIIe siècle le château de Moncrif, situé dans le comté de Perth, à deux lieues d'Édimbourg et à l'embouchure de la rivière d'Yerne.

DE **MONGEOT**, seigneurs du Pré-Tranché, de la Boutillerie, de Germinon, 1557-1698. L. *D'azur, à une coquille d'argent, accompagnée de 3 glands d'or.*

DE LA **MONTAGNE**, *voyez* DE **LAIGLE**.

DE **MONTANGON**, seigneurs de Dienville, de Rouvroy, de Maisoncelles, de Crepy, 1508-1668. C. *Gironné d'or et d'azur de 6 pièces.*

DE **MONTARBY**, seigneurs de Charmoille, de Dampierre, de Fréville, originaires de Lorraine, 1460-1670. C. *De gueules, au chevron d'argent.*

La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le IIIe volume des *Archives de la Noblesse*.

DE **MONTGUYON**, seigneurs de Montguyon, d'Amagne, de Pouilly, de Germont, de Puiseux, de Bignicourt, de Gineau, 1523-1670-1699. C. *D'argent, à 3 têtes de maure de sable, bandées d'argent.*

DE **MONTIGNY**, seigneurs d'Atricourt, 1478-1668. C. *Burelé d'or et de gueules de douze pièces.*

Cette famille est connue depuis Giraud *de Montigny*, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne, qui vivait en 1236.

La branche aînée s'est éteinte dans la famille *le Mercier*, seigneurs de Chaumont-le-Bois et du Mont-St-Léger. Une autre branche s'est établie dans les Pays-Bas.

DE **MONTIGNY**, seigneurs de St-Eugène, de Neuvy, de Violaine, vicomtes de Savigny et de Montbernault, 1668. C. *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion naissant d'argent, brochant.*

Ces armoiries furent concédées par le roi Philippe-Auguste à Galois *de Montigny*, chevalier du Vexin (1), qui, portant l'oriflamme à la bataille de Bovines, fit un rempart de son corps au monarque français, lorsque celui-ci tomba de son cheval, et par sa valeur extraordinaire donna le temps à Tristan, écuyer du roi, de le remonter (2) et aux Français de venir secourir leur prince. Outre cette concession honorable, Philippe-Auguste, par lettres du mois de janvier 1215, fit don à Galois de Montigny de la terre de Garneville et des bois qui en dépendaient.

L'analogie des armes de Montigny avec celles de Soissons-Moreuil avait fait croire que la première en était une branche, ce qui est peut-être mieux fondé que la concession royale.

DES **MORELS** DE **MONTEVAL**, seigneurs de Mauvage, 1670. C. *De gueules, au château d'argent.*

DE **MORILLON**, seigneurs de Marne, de Pringy, de Reines-la-Brûlée, 1538-1670. C. *D'or, à la fasce de gueules, chargée de 2 filets ondés d'argent, et accompagnée de 3 trèfles de sable.*

Pierre *Morillon*, auteur de cette famille, que la maintenue mentionne en 1538, était maître de l'hôtellerie de la Couronne à Chaalons en 1525. Il fut élu échevin de cette ville en 1535. Il descendait de Henri *Morillon*, habitant du village de Tournay-la-Grange en 1358, et de Robert *Morillon*, qui fut nommé messager à pied du nombre des 18 de la chambre des comptes et du trésor le 14 juillet 1456.

DE **MOSSERON**, originaire de Brie, seigneurs de Mosseron, de Fligny, d'Amboise, de Chaumesnil, 1530-1668. C. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 trèfles et en pointe de 5 ancres du même.*

DE LA **MOTHE**, *voyez* DE **BERBIER** DU **METZ**.

DE LA **MOTTE**, seigneurs de la Cour, de Hancourt, d'Aulnay-sur-Ravel, de Crepy, d'Engente, de Braux-le-Comte, d'Arrentières, 1505-1668. C. *D'azur, au bâton noueux d'or en bande, accompagné en chef d'une étoile du même.*

---

(1) Comme les traditions appartiennent au premier occupant, Charles d'Hozier n'a point fait difficulté d'imputer celle-ci aux Montigny d'Atricourt.

(2) Pour concilier cette version avec celle de la maison d'Estaing, il faut admettre que ce furent à la fois Dieudonné d'Estàing et Tristan qui remontèrent Philippe-Auguste à cette sanglante journée.



DE MUSSAN, originaire de Picardie, seigneurs de Sapicourt, de Montgon, de Bretel, 1547-1669. C. *D'azur, à 3 fasces d'argent; à la hache d'armes du même en bande, brochante.*

DE MYON, barons de Gombervaux, ont prouvé depuis Jean, seigneur *de Myon*, près Salins, en Franche-Comté, vivant en 1200, et ont été maintenus en 1670. C. *Écartelé d'or et de gueules.*

N.

DE NARGONNE. Charles *de Nargonne*, baron de Mareuil, et Jules *de Nargonne*, sieur de Boissy, lieutenant-colonel du régiment de la Reine, ont été maintenus au mois d'août 1667, sur une preuve de deux degrés, quoique les édits et réglements prescrivissent de remonter au moins à l'année 1560. Au reste, cette famille s'allia à celle de Béthune en 1598, et à celle d'Angoulême-Valois en 1644. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de lion arrachées du même.*

NAUDIN, *voyez* DE VILLEMOR.

DE NETTANCOURT, originaire de Barrois, seigneurs de Nettancourt, comtes de Vaubecourt, barons d'Orne, de Choiseul et d'Haussonvillé, 1394-1668. C. *De gueules, au chevron d'or.*

La branche substituée aux nom et armes D'HAUSSONVILLÉ écartelait *d'or, à la croix de gueules, frettée d'argent.*

Nous avons donné la généalogie de cette ancienne maison dans le t. IIe de l'*Histoire des Pairs et des principales familles de France.*

DE NIGER, originaire de Savoie, seigneurs de Mannessard, 1518. C. *D'azur, au soleil d'or, surmontant une étoile du même; au chef d'argent, chargé de 3 têtes de maure de sable, accostées de 2 étoiles de gueules.*

NOEL, sieurs de Cernay et de Voulzy. Antoine *Noel*, sieur de Voulzy, a produit, au mois d'octobre 1667, depuis Jérôme *Noel*, écuyer, sieur de Cernay, intendant de la maison de Marie Stuart,

---

NEVELET, sieurs du Rousseau, de Montreaux, etc. Pierre *Nevelet*, trésorier de France, fils et petit-fils d'autres trésoriers de France, avait produit devant M. de Caumartin depuis Vincent *Nevelet*, écuyer, seigneur de la Dosche, vivant le 24 avril 1497. Mais comme ce même Pierre avait été marchand, il fut renvoyé au conseil. Il portait : *d'argent, au chevron d'azur; accompagné de 3 roses de gueules; au chef du même, chargé d'un lion léopardé d'or.*



reine d'Écosse, celui-ci déclaré noble par sentence des élus de Reims du 12 avril 1560. Mais cette production fut rejetée. Déjà, le 29 août de la même année 1667, Nicolas *Noel*, frère d'Antoine, avait été condamné à 2,000 livres d'amende. Après sa mort ses enfants produisirent de nouveau et furent définitivement maintenus. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 alérions d'argent.*

NOEL. Deux branches de cette famille, descendues de Pierre *Noel*, capitoul de Toulouse en 1595, ont produit dans la recherche de 1666. L'une, en Languedoc, a été maintenue par M. de Besons le 30 septembre 1669; l'autre, en Champagne, seigneurs de Courgerenne, de Buchères et de Verrières, qui comptait deux générations de trésoriers de France en Bourgogne, a produit au mois de décembre 1667, et a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du 2 juillet 1668. 1697. L. Elle porte : *d'azur, à la colombe d'argent volant en bande, becquée et membrée d'or ; à la bordure componée d'or et de gueules.*

La branche languedocienne porte : *d'azur, à la colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople, et accompagnée en chef de 3 étoiles d'or.*

DE NOEL, seigneurs de Conardins, du Plessis, de Briquenay, de Germinon, maintenus par arrêt du conseil-d'état du 11 avril 1669. 1698. L. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon, en pointe d'un lion aussi d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE NOGENT, seigneurs de la Colombière, d'Humbauville, d'Aubitré, de Breviande, 1479-1668. C. *De gueules, au chevron d'argent.*

Voyez sur cette très-ancienne famille le t. II[e] du *Dictionnaire de la Noblesse*, in-8°, p. 98.

DE NOIREFONTAINE, seigneurs de Noirefontaine, d'Yvor, du Buisson, de Plichancourt, 1467-1668. C. *De gueules, à 3 étriers d'or.*

La terre de Noirefontaine, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située dans les Ardennes, à deux tiers de lieue de Bouillon. De Hemricourt, qui écrivait en 1398, en fait mention p. 244 de son *Miroir des nobles de Hasbaye.*

DE NOUE, originaire de Valois, seigneurs de Noue, du Plessis, d'Ormoy, de Voucienne, de Cuy, de Marne-la-Maison, etc. Cette famille a prouvé depuis Guillaume, seigneur *de Noue*, chevalier, maître d'hôtel du roi, lequel vivait en 1305. Elle a été maintenue en 1670. C. *Échiqueté d'argent et d'azur ; au chef de gueules.*

DE LA NOUE, originaires de Brie, seigneurs de la Noue, des Granges, de la Forêt, de Blumerey, de Rumbersin, d'Engente, 1480-1668. C. *Échiqueté d'argent et d'azur.*

DE NOVION, seigneurs de Guignicourt, de Montcouvent, de Vez-sur-Vesle, de la Hazette, 1538-1668. C. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 colombes d'argent.*

Pierre *de Novion*, écuyer, seigneur de Guignicourt en 1538, eut de sa maîtresse Jeanne *le Vasseur* un fils naturel, Augustin *de Novion*, qui obtint des lettres de légitimation en 1556, et duquel est descendue cette famille.

DES NOYERS, seigneurs de Brechainville, de Hatroy, de Vannes, 1553-1668. C. *D'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable; à la bordure denchée de gueules.*

DE NUISEMENT, seigneurs de Dommartin, 1538-1670. C. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une laie de sable, tétée par 3 marcassins du même; au chef d'azur, chargé de 3 glands d'or.*

O.

D'ORCHIMONT, *voyez* DE BOHAN.

D'OREY, seigneurs d'Orey, au pays de Liége, de Mouzay, de la Neuville, de Bieuville, barons de Bolandre. Cette famille descend de Jean *d'Orey*, chevalier de la ville de Liége, mentionné dans un traité du 20 décembre 1364. Elle a été maintenue en 1668. C. *De gueules, semé de fleurs de lys d'or; à l'écusson d'azur en cœur.*

D'ORGE, originaire de Bassigny, seigneurs de Forfelières, de Recourt, d'Avrecourt, de Louvière, 1464-1667. C. *D'argent, à 3 fasces d'azur.*

Cette famille est ancienne. Elle a pris son nom d'une terre située à une lieue de Ville-sur-Aujon.

D'ORIGNY, anciennement DORIGNY, seigneurs de Cormont, de Saint-Remy-sur-Bussy et de Chalette, 1523-1668. C. *D'argent, à la croix de sable, chargée d'une losange du champ.*

Jean *d'Origny* était échevin de Chaalons en 1473.

Jean *d'Origny*, marchand à Chaalons, vivait en 1500.

Jacques *d'Origny*, élu de Nemours et bourgeois de Troyes, obtint, le 17 mars 1512, une permission pour une maison et une place à Troyes.

D'ORIOCOURT, originaire de Lorraine, seigneurs d'Oriocourt, d'Enfer, d'Aunoy, de Chanteraine, 1425-1669. C. *De gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Cette maison est d'ancienne chevalerie et passe pour une branche de celle d'Epinal. La terre d'Oriocourt, qu'elle eut en apanage, est située à deux lieues de Château-Salins.

D'ORJAULT, seigneurs de Coucy, 1449-1667. C. *D'or, à l'aigle de gueules.*

D'ORTHE, seigneurs de Faloise, du Mont-Saint-Martin, vicomtes de Voulzy, 1496-1667. C. *D'argent, au lion de gueules, ayant entre la tête et la queue une étoile d'azur.*

OUDAN. Jacques *Oudan*, sieur de Montmarson, reçu secrétaire du roi le 1er août 1648, a acquis la noblesse à sa famille par son décès dans l'exercice de cette charge le 6 décembre 1664. Ses fils, Jean et Nicolas Oudan, seigneurs de la Cressonnière, ont été maintenus sur ce fondement en 1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'un lion du même.*

P.

PAILLETTE, seigneurs de Humbersin, de Blumery et de la Motte, 1537-1669. C. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable.*

PAILLOT, sieurs de Loynes et de Saint-Léger. Cette famille est un exemple de noblesse utérine. Elle est connue depuis 1443. Elle fut maintenue dans son anoblissement par le ventre par sentence du 25 mai 1582, puis par arrêt de la cour des aides du 28 septembre 1621. Cette famille ayant dérogé n'a point figuré dans les recherches de 1666 et 1696, mais elle fut relevée de cette dérogeance par lettres-patentes du 31 mars 1718. *D'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et accompagné de 3 feuilles d'orme du même; au chef cousu de gueules, chargé de 3 couronnes d'or.*

DE PALLUAU, originaire de Paris, seigneurs de Vouarces. La charge de secrétaire du roi, exercée depuis 1549 jusqu'en 1593, a été le principe de la noblesse de cette famille et le fondement de sa maintenue en 1667. C. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 œillets ou aubifoins d'azur, tigés de sinople.*

DE PAMPELUNE, seigneurs d'Epothemont, d'Assencières. L'anoblissement de cette famille par Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne en 1267, fut confirmé en 1396, par le roi Charles VI, suivant une sentence du bailliage de Troyes du 9 avril 1554, et elle fut maintenue en 1668. C. *D'argent, au croissant d'azur, accompagné de 3 étoiles de gueules.*

La dernière de cette famille a épousé M. *Jacquinot*, qui depuis a ajouté à son nom celui *de Pampelune.*

PARCHAPPE, sieurs du Fresne, d'Aulnay, des Noyers, de Vinay. Cette famille descend de Jean Parchappe, grenetier au grenier à sel d'Épernay, anobli par lettres-patentes du roi Henri IV au mois d'août 1592. Elle fut maintenue en 1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 colombes d'argent.*

DE **PARIS**, seigneurs de Boissy, de Forferie, de la Ramée, etc., 1492-1667. C. *D'azur, à la tour d'or, surmontée d'un lambel du même, chargé de 3 roses d'azur.*

Jean *de Paris*, licencié en lois et en décrets, était conseiller du roi et bailli de Chaalons en 1473.

DE **PARIS**, seigneurs de Branscourt, du Pasquis, de Bourgogne, de Muire, 1480-1667. C. *De gueules, au sautoir denché d'or, cantonné de deux quintefeuilles et de deux besants du même.*

LE **PARMENTIER**, originaire de Picardie, seigneurs du Cauroy, de Bertincourt, de Mareuil, 1428-1697. L. *De gueules, à 2 épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, accostées de 2 mains du même; au lambel d'argent en chef.*

DE **PAROYE**, ancien nom de la maison DE **SAVIGNY**. Voyez ce dernier nom.

PASQUIER, originaire de Paris, sieurs de la Honville et de Valgrand, maintenus en 1668, sur le fondement de la charge de secrétaire du roi dont fut pourvu Florent Pasquier le 9 septembre 1597. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

DE **PAVANT**, seigneurs de Pavant, de la Croix, de Taissy, de Memont, de Vendeuil, de Nuisement, 1130-1668. C. *D'argent, à 3 fasces de gueules; au chef échiqueté d'or et d'azur de 2 tires.*

Il y avait en Champagne peu de familles plus considérables que celle de Pavant aux XIIIe et XIVe siècles. Elle descendait de l'illustre

---

PAPILLON, sieurs de Couvrot et de St-Martin-aux-Champs. Cette famille produisit, au mois de septembre 1667, depuis Claude *Papillon*, écuyer, coseigneur de St-Martin-aux-Champs, homme d'armes de la compagnie de M. de Vendôme en 1495, et M. de Caumartin rendit son jugement de maintenue. Mais sur des titres de 1554 et 1565 découverts depuis, et qui prouvaient que les auteurs de cette famille étaient marchands à Vitry-le-Français, la maintenue fut annulée, et les produisants condamnés comme usurpateurs de noblesse. Ils portaient : *d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une molette, et accompagné de 3 masses du même.*

PARISOT, sieurs de Montboyer, de Plesmont, etc., famille de la ville de Langres. Théophile *Parisot*, lieutenant-criminel au bailliage de Langres, fut condamné contradictoirement comme usurpateur de noblesse à 1,000 livres d'amende le 8 novembre 1668. Nonobstant cette condamnation, la généalogie de cette famille a été insérée dans le 5e registre de l'*Armorial* des d'Hozier. Elle porte : *d'azur, au lion d'argent, adextré en chef d'une étoile du même.*



maison *de Busancy*, en Soissonnais. Mathieu de Busancy, seigneur de Hartennes, fils puîné de Wermond, vicomte de Busancy, mort en 1218, épousa Adée, dame d'Ouchy et de Pavant, dont il eut Wermond, seigneur *de Pavant* et d'Ouchy du chef de sa mère, et d'Hartennes du chef de son père. Cette terre de Pavant, dont Wermond et sa postérité ont pris le nom, est située à deux lieues de Charly-sur-Marne.

DE PAYEN, originaire de Picardie, seigneurs de St-Georges, ont prouvé depuis 1548. C. *De gueules, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent.*

PAYEN, sieurs de Courcelles, originaires de Lorraine. Cette famille a prouvé depuis Martin Payen, anobli par Réné, roi de Jérusalem, duc d'Anjou et de Bar, le 8 septembre 1475. 1698. L. *Écartelé en sautoir d'azur et d'or, à 3 fasces de gueules brochantes sur le tout.*

DE PELLART, originaire de Beauce, seigneurs de Montigny, de Monceaux, de Servigny, 1458-1668. C. *D'argent, à l'aigle éployée de sable.*

Gaspard *Pelard*, arbalétrier, vivait en 1410.

PERRET, seigneurs de Subligny, de Fresnoy, de Bretonay, de la Brosse, de Puiseaux, 1529-1670, C., par suite d'un arrêt du conseil-d'état du 14 mars 1667. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 croissants d'argent, et en pointe de 3 trèfles d'or.*

Les titres des 30 juillet 1529, 5 juin 1565, et un transport de 1554, avaient été argués de faux. M. de Caumartin affirme qu'ils l'étaient effectivement, quoiqu'on les eût reçus au conseil.

LE PERRY, seigneurs de la Chauffie et du Mesnil-Fouchard, 1558-1670. C. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de 2 lions de gueules.*

PETIT, seigneurs de Verseilles, de la Marnotte, de Frette, de la Voisine, 1487-1669. C. *De gueules, au rencontre de cerf d'argent, ramé d'or.*

LE PETIT (Girard), sieur de Richebourg, fut maintenu par arrêt du conseil-d'état du 8 juillet 1669. C. *D'azur, à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en bas, cantonnées de 3 larmes du même, et d'un cœur d'or en pointe.*

PETIT DE LAVAUX, seigneurs de Rizaucourt et de Donnemarie, maintenus au conseil-d'état, le 11 juin 1669, sur une production remontant seulement à 1597. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 glands d'or; aux 2 et 3 d'or, semés de trèfles de sable, au lion*

du même, lampassé et armé de gueules, et au chef de gueules, chargé de 3 croissants d'or.

Cet arrêt fut obtenu par la faveur de M. Berbier du Metz, beau-père de l'impétrant.

LE PICART DU LYS, sieurs de Fulaine, maintenus comme descendus de Jean d'Arc du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans (1), en 1698. L. *D'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, soutenant une couronne royale et accostée de 2 fleurs de lys du même.*

LE PICART, sieurs d'Ascourt, issus de Jacques *le Picart,* sieur de Sauvillers, lieutenant-criminel au bailliage d'Amiens, anobli par le roi Henri III le 17 décembre 1588, et maintenus en 1669. C. *D'azur, à 2 haches d'armes d'argent en sautoir, accompagnées en pointe de 2 merlettes du même.*

LE PICART, originaire de Paris, seigneurs de Platteville, de Villevant, du Plessis-Robert, de Resigny, de Villefavreuse, de Montreuil, de Sevigny, de Cherelles, 1456-1670. C. *D'azur, au lion d'or.*

Cette famille est fort ancienne. Jean *le Picart* est nommé comme secrétaire du roi St-Louis dans les ordonnances que ce monarque fit au bois de Vincennes en 1261.

PICOT, seigneurs d'Amboile, vicomtes de Rosnay, barons, puis marquis de Dampierre, 1481-1669. C. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 falots du même, allumés de gueules; au chef du dernier émail.*

Cette famille, dont était le célèbre général de Dampierre, blessé mortellement en défendant le camp retranché de Famars en 1793, a été élevée à la pairie en 1819. (Voyez le *Dictionnaire véridique,* t. II, p. 318, et l'*Histoire des Pairs de France,* t. VIII, p. 132.)

DE PIEDEFER, originaire du Beauvaisis, seigneurs de St-Just, de Champlost, d'Auzolles, de Villemoiron, de Saint-Mard, 1410-1668. C. *Echiqueté d'or et d'azur.*

Robert *Piedefer,* commissaire au Châtelet de Paris en 1337, fut conseiller au parlement en 1345.

(1) Les lettres du roi Charles VII, qui concédaient ce privilége, sont datées de Meun au mois de décembre 1429. Elles furent accordées à Jacques d'Arc, père de la Pucelle d'Orléans, Isabelle, sa mère, Jacquemin, Jean d'Arc et Pierre-Petrelle, son frère. Tous furent anoblis, ainsi que leur lignage et descendance de l'un et l'autre sexes, issus en légitimes mariages.

PICART, sieurs de Saint-Germain et de Flavigny, condamnés le 13 mars 1668. Il y avait inscription de faux contre trois contrats de 1523, 1540 et 1545. Cette famille portait : *d'argent, à une jumelle de sable en fasce; au pal de gueules, brochant sur le tout.*



DE **PILLOYS**, originaire du Vexin, seigneurs d'Ableiges, du Boulay, 1413-1669. C. *De gueules, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de 4 molettes d'éperon du même.*

Le premier auteur de cette famille, Nicolas *Pilois*, vivant en 1413, était grenetier au grenier à sel d'Alençon, et Pierre *Pillois* était receveur des aides en Réthelois en 1511.

DU **PIN**, originaire de Bourgogne, sieurs d'Essay, de Villeneuve, de la Gerinière, de Dommartin, avaient été condamnés par arrêts de la cour des aides des 15 mars et 28 mai 1663. Ayant produit au conseil-d'état depuis 1550, ils furent maintenus par arrêt du 29 mai 1668. *De sable, à la fasce d'or, accompagnée de 6 roses du même.*

DE **PINGUENET** (Jean), sieur des Coulons, fut d'abord condamné par arrêt de la cour des aides du 17 janvier 1664, puis maintenu en 1668. C. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 oies au naturel.*

DE **PINTEVILLE**, seigneurs de Moncetz, de Vaugency, de Cernon, maréchaux héréditaires du comté-pairie de Chaalons, 1359-1670. C. *D'argent, au sautoir de sable; au lion d'or, lampassé et armé de gueules, brochant.*

La terre de Pinteville, berceau de cette noble et ancienne famille, est située à deux lieues et demie d'Etain, en Lorraine.

PINTHEREAU, sieurs de Boissise. Cette famille descend de Jean *Pinthereau*, conseiller et avocat du roi au bailliage de Chaumont en Vexin, anobli par lettres du mois de septembre 1649. Elle a été maintenue en 1667. C. *De gueules, à 6 molettes d'éperon d'or, 2, 2 et 2.*

PIOT DE **COURCELLES** (Éloi), de la ville d'Arcis-sur-Aube, fut anobli par lettres-patentes du mois de décembre 1744. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands tigés et feuillés du même.*

Cette famille, à peine anoblie, a déjà la modeste prétention de descendre des princes *Pio*, en Italie.

PITHOU, seigneurs de Champgobert, de Luyères, vicomtes de Thorotte, 1536-1668. C. *De vair, à la bande d'argent, accompagnée de 2 cotices du même.*

Papire Masson et le président de Thou, qui, pour être savants,

---

DE LA **PIERRE**. Philippe, sieur de la Tour et de Cuis, a produit depuis Pierre *de la Pierre*, homme d'armes de la compagnie du comte de Rochefort en 1559, mais cette production fut rejetée. Philippe *de la Pierre*, condamné par arrêt de la cour des aides du 1er janvier 1664, le fut également par M. de Caumartin le 12 mars 1668. Cette famille portait : *d'azur, à 3 larmes d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

n'étaient point généalogistes, ont cru que cette famille descendait d'un Guillaume *Pithou*, l'un des chevaliers du bailliage de Vire qui furent du voyage d'outre-mer en 1190. Le célèbre Pierre *Pithou* ne partageait point cette opinion exagérée sur l'ancienneté de sa race. Il savait que ses pères, simples laboureurs au village d'Arreux jusqu'en 1500, n'avaient point illustré leur nom aux croisades. Mais le lustre qu'il sut lui acquérir par ses connaissances et par le beau caractère qu'il montra durant les malheurs de la ligue compensait bien amplement l'avantage de cette ancienneté, alors même qu'elle n'eût point été chimérique.

DE LA **PLACE**, originaire du Dauphiné, seigneurs de Rougebois, de Pocancy, 1521-1668. C. *D'azur, à 3 fers de lance d'or.*

DE LA **PLANQUE**, seigneurs de la Crouillière, de Champluisant, de Champvoisy, 1511-1670. C. *D'azur, au lion d'or.*

DE **PLEURRE**, seigneurs de Marigny, de St-Quentin, de Romigny, marquis de Pleurre. Cette famille a prouvé sa descendance de Guillaume *de Pleurre*, bourgeois de Troyes, anobli par lettres-patentes du roi Charles VI du mois d'août 1410, et elle a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du 21 mars 1670. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 griffons d'or.*

DE **POINTES**, seigneurs de Chaudenay, de Pisseloup, d'Anrosey, de Velle, de Genevreuille, 1534-1669. C. *D'or, à 3 lionceaux de sable, couronnés d'or, lampassés et armés de gueules.*

DE **POIRESSON**, sieurs de Chamerande, de Morillon, de Crepy, 1472-1667. C. *D'azur, à 3 pals d'or.*

DE **POMPERY**, originaires de Brie, seigneurs de Lozeray, de Biercy, 1504-1699. L. *De gueules, à 3 coquilles d'argent.*

DE **PONSORT**, seigneurs de Grauve, de Vaux, 1559-1697. L. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même.*

DU **PONT**, originaire de Brabant, seigneurs de Nuisement, de Grivage, de Villiers, 1538-1667. C. *D'azur, à l'aigle d'or; au chef du même.*

DE **PONTS**, seigneurs de Renepont, d'Arrentières, de la Ville-au-Bois, de Massiges, etc. Cette famille a prouvé depuis 1428 que vivait Gillebin *de Pontibus*, son auteur, anobli par le roi Charles VI, au mois de juin 1422, à la recommandation du roi d'Angleterre. 1667. C. *De sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de 2 étoiles du second émail.*

de **PORCHIER**, seigneurs de Lonjour, du Claux, de la Veyssière, en Limosin, 1515-1668. C. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable, arrachées de gueules.*

de **PORTEBIZE**, originaire d'Anjou, sieurs du Bois-de-Soulers, 1517-1668. C. *D'azur, à 5 besants d'or,* 2, 2 *et* 1.

POTERAT, seigneurs de Batilly, de la Forge-Valleeons, de Thurey. Pierre *Poterat,* sieur de Batilly, fut condamné comme usurpateur de noblesse par jugement de M. de Caumartin du 13 février 1668, et taxé à une amende de 2,000 livres, modérée depuis à 500 livres. Son fils, Pierre *Poterat,* se pourvut au conseil-d'état, où il produisit depuis Pierre *Poterat,* écuyer, sieur de Vauclos, son quatrième aïeul, mort avant l'année 1553, et fut maintenu par arrêt du 15 décembre 1716. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.* Devise : PROSPERAT TUTE.

Nicolas *Poterat* était praticien à Troyes en 1509. (*Coutumier général,* t. III, pp. 254, 256.)

de **POUILLY**, originaire de Lorraine, seigneurs de Pouilly, de Cornay, de Fleville, de Lançon, 1443-1670. C. *D'argent, au lion d'azur.*

Cette famille est d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom d'un château situé à une lieue et demie de Metz, sur une hauteur au pied de laquelle coule la rivière de Seille. Tels sont les faits qui résultent de la preuve de 1670. Mais aujourd'hui cette famille ne s'en tient plus à cette excellente et incontestable origine. Elle prétend descendre d'Autbert d'Ardennes (supposé fils de Godefroi l'ancien, duc de Lothier), époux de Mathilde, dame de Pouilly-sur-Saône, supposée fille de Landri, comte de Nevers, dont on fait descendre Landri Ier et Landri II, seigneurs de Pouilly (-sur-Saône), le dernier père de Hugues de Pouilly-sur-Saône, et celui-ci d'Étienne d'Ardennes, seigneur de Pouilly-sur-Saône, qui, dit-on, fit bâtir le château de Pouilly sur la Meuse, et un autre château appelé Pouilly-le-Fort, près de la ville de Melun.

Quand une famille met en évidence de pareilles prétentions, elle provoque d'elle-même le doute et jette l'incertitude la plus fâcheuse sur les titres réels qui fondent sa possession d'état.

POPIN, sieurs des Bas-Bocqueteaux. Robert *Popin*, né en 1560, produisit ses titres de noblesse en 1667, c'est-à-dire à l'âge de 107 ans. Le premier de ces titres était une sentence de maintenue de privilèges de noblesse rendue en l'élection d'Epernay en faveur de son aïeul le 24 juillet 1487. Sa production ne fut point admise. Du reste, il n'avait point d'enfants, et son frère, Nicolas *Popin*, mari de Jacqueline *Moet*, était décédé sans postérité. Ils portaient : *d'azur, au lion d'or, posant sa patte dextre sur une gerbe de blé du même.*



DE **PRADINES**, *voyez* D'**ELTOUF**.

DES **PREZ**, seigneurs de Machilliers, de Crassy, de Seligny, en Faucigny et au pays de Gex, famille qui dès 1300 figurait parmi la noblesse de Savoie. Elle a prouvé régulièrement depuis 1480, et a été maintenue en 1670. C. *D'azur, au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.*

DE **PROSPE**, originaire de Franche-Comté, seigneurs de Fresnel, 1546. C. *De sable, à 2 casques affrontés d'argent, posés aux* 1er *et* 4e *quartiers, et deux mains de carnation aux* 2e *et* 3e, *tenant chacune une palme de sinople.*

DU **PUIS**, originaire de Barrois, seigneurs de Gerry, de Loisey, de Dagonville, de Lezeville, de Valsargues, 1552-1668. C. *D'azur, au chef émanché d'or.*

DU **PUIS**, seigneurs d'Aunizeux, de la Chapelle, du Mesnil-la-Caurre, 1522-1670. C. *De gueules, au lion d'or.*

Q.

DE **QUANTEAL**, originaire de Franche-Comté. Nicolas *de Quanteal*, docteur en médecine, fut maintenu en 1667, sur la preuve de sa descendance de Humbert *de Quanteal*, premier médecin de Philippe, duc de Bourgogne, anobli par ce prince le 6 mai 14.. *De gueules, à la croix d'or, chargée de 8 losanges du champ, et au centre d'un écusson d'argent à 3 bandes d'azur.*

QUINOT, seigneurs de Longsaulx, de Marne, 1547-1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même et surmonté d'un croissant d'argent.*

Nicolas *Quinot*, qualifié, en 1547, écuyer, seigneur de Longsaulx, était notaire à Pigny en 1533 et 1536.

R.

DE **RABUTIN**, originaire de Bourgogne, seigneurs de Rabutin, d'Epiry, de Balorre, barons de Chantal, comtes de Bussy, 1147-1670. C. *Cinq points d'or équipolés à quatre de gueules.*

On voyait encore avant la révolution, dans le comté de Charolais, les ruines du château de Rabutin, berceau de cette race antique, dont les descendants jouèrent un rôle si brillant à la cour des premiers ducs de Bourgogne. Le nom de Rabutin n'a plus d'écho que

dans l'histoire. M[me] de Sévigné était le dernier rejeton de la branche aînée. Celle des comtes de Bussy s'est éteinte au milieu du XVIII[e] siècle.

DE **RACINE**, originaire de Beauce, sieurs de Forgirard, de Berges et de Blondefontaine, 1506-1670. C. *D'azur, à 3 mains senestres d'or.*

RAGUIER, seigneurs d'Esternay, barons et marquis de Poussé, comtes d'Esclavolles, 1413-1668. C. *D'argent, au sautoir de sable, cantonné de 4 perdrix au naturel.*

Hemond *Raguier*, chef de cette famille, argentier de la reine Isabeau de Bavière, fut anobli au mois d'avril 1404.

DE **RAINCOURT**, originaire de Franche-Comté, seigneurs de Raincourt (près Jussey), de Sambourg, de Plouy, de la Bergerie, de Baleure, 1494-1669. C. *De gueules, à la croix d'or, cantonnée de 8 billettes du même.*

DE LA **RAMA**, seigneurs d'Enfer, du Plessis, de Vendières, 1500-1670. C. *D'azur, au lion d'or, accompagné de 5 fers de lance du même.*

DE **RAMEREU**, sieurs de Brandouvilliers, de Greux, maintenus par jugement de M. de Caumartin du 4 février 1672. *D'azur, à 4 rameaux de laurier d'or, accompagnés aux 1[er] et 4[e] cantons d'une tête de lion du même.*

RAULET, originaire de Beauce. Cette famille a prouvé depuis le 4 avril 1526, date d'une sentence de l'élection de Chaalons, par laquelle furent entérinées les lettres que le roi François I[er] avait accordées à Claude *Raulet*, bailli de Chaalons et du comté de Vertus, et lieutenant du bailli de Vitry au ressort de Passavant, pour le relever de la dérogeance où il était tombé par les fonctions de ses charges. *D'azur, au lys au naturel; au chef d'or, chargé de 3 taus de gueules.*

RAVAULT, originaire de Bourgogne, seigneurs d'Avon, de Bercenay, de Souin, 1547-1668. C. *D'azur, à 3 cygnes d'argent.*

RAVAULX. Roland *Ravaulx*, seigneurs de Lonnoy, ayant obtenu le 19 mars 1667 les lettres d'honneur de la charge de conseiller au parlement de Metz, dont il avait été pourvu le 3 avril 1647,

---

DU **RAGET**, sieurs de Champbonin. Cette famille est connue depuis Étienne *du Raget*, sieur de Saint-Basile, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise. Mais des dérogeances attirèrent sur cette famille deux arrêts de condamnation rendus par la cour des aides les 1[er] mars 1663 et 18 janvier 1664. Elle a obtenu des lettres de relief et d'anoblissement en tant que de besoin au mois de juin 1772. *D'azur, au lion d'argent, accompagné en chef de 3 étoiles d'or, et en pointe d'une rose du même.*

M. de Caumartin le maintint noble en 1668 sur le fondement des privilèges affectés à cette charge. *D'argent, au cheval de sable, chargé de 3 molettes d'éperon d'argent; au chef de sable.*

DE **RAVENEL**, originaire de Picardie, seigneurs de Fouilleuse, de Rantigny, de Verdelot, de Vindé, marquis de Sablonnières, 1484-1667. C. *De gueules, à 6 croissants d'or, 2, 2 et 2, chacun surmonté d'une étoile du même, et une 7e étoile en pointe.*

Jean *Ravenel*, écuyer, était capitaine de Montereau en 1459.

DE **RAVIGNAN**. Cette famille a été maintenue par M. de Caumartin sur une preuve de cinq degrés remontant à 1530. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, et passées en sautoir, la pointe en bas.*

DE **REANCE**, originaire de l'Armagnac, seigneurs de Taillancourt, de Traveron, d'Auranville, 1505-1669. C. *D'azur, à la croix d'or.*

DES **RÉAUX**, originaire du Bourbonnais, seigneurs de Coclois, etc., 1451-1667. C. *D'or, au léopard-lionné et monstrueux de sable, à tête humaine de carnation, chevelée et barbée de sable.* Devise : SIC FORTIS UT HUMANUS.

Voyez une notice sur cette famille t. v de cet ouvrage.

DE **RÉCICOURT**. François de Récicourt, écuyer, sieur d'Arcicourt, major du régiment du Bordage, cavalerie, fut anobli par lettres du mois de février 1695, et maintenu en 1699. L. *D'argent, à un sauvage de sable, ceint et couronné de lauriers de sinople, tenant sur son épaule une masse d'armes d'or.*

DE **REMOND**, originaire de Bourgogne, seigneurs des Cours, de Breviande, de la Renoulière, etc., 1521-1698. L. *De gueules, à 3 roses d'or.*

DE **REMONT**, seigneurs d'Arnicourt, de Sorbon, de Semeuse, de Fontaines, de Radouey, de Letanne, de Sery, d'Harzillemont, 1485-1667. C. *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; au franc canton d'argent, chargé d'une merlette de sable.*

RENART DE **FUCHSAMBERG**, originaire de Saxe, seigneurs d'Amblimont, de Moucy, de la Tournelle, 1436-1667. C. *D'argent, au chêne de sinople, fruité d'or; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles du champ.*

DE **REGNARD**, sieurs de St-Martin, de Villetard. Cette famille a produit en 1668 depuis Jean *de Regnard*, sieur de Chaumont, au bailliage de Caux, maréchal-des-logis de la duchesse de Nivernais en 1554; mais cette production fut rejetée. Cette famille portait : *de gueules, au léopard d'or.*

Toute la preuve de cette famille a été faite sur faux titres depuis le commencement jusqu'au contrat de mariage du 2 novembre 1664 de Charles-Albert *Renart*, grand-maître des eaux et forêts au département de Metz, avec Marie *de Saint-André*. Ledit Charles-Albert, *dit* de Fuchsamberg (c'est-à-dire *Renard de Montagne*), avait été successivement commis sous le cardinal Mazarin et le grand Colbert; son aïeul, Aubri *Renart*, était maître de la forge de Belval. Ce dernier a cette qualité dans le bail de la seigneurie de Maucourt qu'il prit pour quatre ans par acte passé devant Potheau, notaire à Busancy, le 30 novembre 1601. Il est qualifié bourgeois de Mouzon dans deux baux de la forge de Belval qui furent passés à son profit les 10 mai 1611 et 20 juillet 1612, et ratifiés le 18 août de cette dernière année par sa veuve, Geneviève *Bayard*, stipulant pour elle et pour maître Jean *Renart*, son fils, avocat à Sainte-Ménéhould. (*Cabinet de l'ordre du St-Esprit, vol.* II *de Champagne, fol.* 316.)

DE RENAUT DES LANDES, originaire de Bretagne, comtes de Vignory, 1469-1670. C. *D'argent, au sautoir de gueules, accompagné en chef d'une croisette de sable.*

On a prétendu que Pierre *de Renaut*, comte de Vignory, gouverneur de Trèves, mort d'une chute de cheval en 1675, sans postérité, était fils d'un maître d'école nommé Guillaume *de Renaut*. On assurait encore que ce comte de Vignory, homme plein d'habileté, avait fabriqué lui-même sa généalogie, et s'était rattaché aux anciens Renaut en Bretagne, seigneurs du Plessis et de Penhouet.

DE RENTY, originaire d'Artois, seigneurs de Renty, de Seneghen, barons de Landelles, 1169-1669. C. *D'argent, à 3 doloires de gueules, celles en chef adossées.*

Cette maison a été puissante et illustre. L'héritière de la branche aînée en a porté les principaux domaines dans la maison de Croy en 1350.

DE RENUSSON, originaire de Lorraine, seigneurs de Renusson, de Tremont, barons des Canaux, 1526-1699. L. *D'azur, à 3 alérions d'argent bien ordonnés, et une étoile d'or en chef.* Supports : deux aigles. Cimier : un alérion.

DE RICHEBOURG, seigneurs de Pouan, de Courcelles, de Fresnoy, 1393-1668. C. *D'argent, à la bande de gueules.*

DE RICHELET (Jean), sieur du Hochet, fut anobli pour services militaires par lettres du mois de février 1661, confirmées le 8 juin 1665, et en conséquence il fut maintenu en 1667. C. *D'azur, à 3 barils d'or.*

DE **RIENCOURT**, originaire de Picardie, seigneurs de Parfondru, de la Croix, de Dronay, 1460-1698. L. *D'argent, à 3 fasces de gueules, frettées d'or.*

Voir sur cette ancienne maison le t. II des *Archives*, *Nobiliaire de Picardie*, p. 73.

DE **RIMBERT**, originaire de Picardie, seigneurs de Toully, d'Arreux, 1551-1668. C. *D'azur, à 3 bandes d'argent, accompagnées en chef d'une étoile du même.*

LE **ROBERT**, originaire de Bourgogne, seigneurs de Pancy et des Bordes-Lantage, 1448-1668. C. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses du même.*

DE LA **RIVIÈRE**, seigneurs de Valcontant et de Neufmaison, 1559-1670. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 annelets du même.*

DE LA **ROBINIÈRE** (Louis-Philippe), brigadier des chevau-légers du Dauphin, avait été condamné comme usurpateur par M. de Caumartin le 27 juin 1667. Mais des lettres de cachet du 21 septembre suivant le relevèrent de cette condamnation.

DE **ROCHEREAU**, originaire d'Anjou, seigneurs de Hauteville, 1536. C. *D'azur, à la herse d'or.*

Louis *Rochereau* fut établi receveur-général des finances à Reims le 31 mars 1557.

DE LA **ROCHETTE**, seigneurs de Colombey, de Nogent, d'Epenan, de Sercey, 1250-1670. C. *De gueules, à 3 quintefeuilles d'argent.*

Le nom de cette famille était FERRY, récent et anobli à Chaumont. Elle s'est entée sur l'ancienne maison de la Rochette, en Bourgogne; du reste elle est éteinte.

DE **ROMECOURT**, originaire de Lorraine, seigneurs de Marault, de Suzemont, comtes de Romecourt, 1479-1669. C. *D'or, à l'ours passant de sable, allumé d'argent.*

Cette ancienne famille a pris son nom d'une terre située au pays Messin à quatre lieues de Marsal. Le titre de comte de Romecourt a été affecté à l'une de ses terres en Champagne par lettres-patentes du mois de juillet 1670, registrées au parlement de Paris le 8 avril 1675.

DE **ROUCY**, seigneurs du Bois, de Manre, de Marvaux, barons de Termes, 1385-1670. C. *De gueules, au chou d'or.*

La famille dont il est question ici est une branche cadette de l'illustre maison des comtes de Roucy de la seconde race. Elle a pour auteur :

Hilduin Ier, comte *de Montdidier*, d'Arcies et de Rameru, qui vivait en 948, et laissa de sa femme, nommée *Hervoie* :

1° Hilduin II, qui suit ;

2° Manassès, évêque de Troyes, décédé en 993.

Hilduin II, comte *de Montdidier*, d'Arcies et de Rameru, fit un voyage à la Terre-Sainte, en 992, avec Azo, abbé de Montierender. Il eut aussi deux fils :

1° Hilduin III, qui a continué la postérité ;

2° Manassès, que Charles d'Hozier, d'après Blondel, fait auteur de la maison des comtes de Dammartin, mais sans aucune preuve. Suivant une observation du savant M. Levrier, Manassès, comte de Dammartin, était seulement neveu, par une sœur, de Hilduin II, comte de Montdidier. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, t. XI, p. 435.)

Hilduin III, comte d'Arcies et de Rameru en 1030, laissa de sa femme *Lesceline* : Hilduin IV, comte *d'Arcies* et de Rameru. Celui-ci fut présent, le 23 mai 1050, au couronnement du roi Philippe Ier à Reims. Il était marié, en 1060, avec Alix, comtesse *de Roucy,* héritière de la première race, fille d'Ebles Ier, comte de Reims et de Roucy, petite-fille du comte Gilbert, et arrière-petite-fille de Renaud I, comte de Roucy et de Reims. C'est du mariage d'Hilduin IV et de la comtesse Alix que sont descendues toutes les branches de la maison de Roucy, rapportées t. VIII, p. 862 de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*. L'aînée, dite des comtes de Roucy, s'est fondue par mariage, vers l'an 1190, dans la maison *de Pierrepont*. Cette dernière, en prenant le nom de Roucy, conserva néanmoins ses armes paternelles, qui étaient : *d'or, au lion d'azur*. Cette troisième race des comtes de Roucy a pris fin en la personne du comte Jean IV, tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. Les seigneurs de Pierrepont, en Laonnais, dont elle tirait son origine, florissaient à la fin du XIe siècle. Ingobrand, sire *de Pierrepont,* leur premier auteur connu, est mentionné dans une charte de 1090.

La branche de Roucy de Manre, représentant les comtes de la seconde race, existe encore en Champagne.

DE LA **ROUÈRE**, seigneurs de Chamoy, de Vaucemain, de St-Sulpice, de Sommeval, de Fetigny, 1510-1667. C. *D'argent, à la croix ancrée, losangée d'or et de sable.*

Dans sa production de titres, cette famille se prétend originaire d'Italie. Cela peut être, mais elle ne descend point de l'illustre maison de la Rovere qui a donné deux papes et des doges à la république de Gênes.

DE **ROUGEMONT**, seigneurs de Chazeuil, 1323-1669. C. *D'or, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur.*

La terre de Rougemont, située à quelque distance de l'Armançon, à deux lieues un quart ouest-nord-ouest de Ste-Ménéhould, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie dont les seigneurs de Chazeuil, maintenus en Champagne, sont une *branche naturelle* suivant M. de Beaujon.

ROUSSEL, seigneurs de la Tourterelle. Cette famille a prouvé depuis Jean *Roussel*, dit *le Suipa*, anobli par le roi Charles VI le 29 novembre 1397. Il y a eu des lettres de relief de dérogeance pour ses descendants le 8 juin 1675, et ils ont été maintenus en 1698. L. *D'argent, au fer de moulin d'azur, accompagné de deux palmes du même.*

DE **ROUVOIRE**, sieurs de Lantage, des Bordes, de Vougrey, 1530-1669. C. *De sable, au lion d'or, lampassé et couronné de gueules.*

LE **ROY** DE **LONGEVILLE**, sieurs de Châtres, de Viapre-le-Petit, 1507-1670. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes du même; au chef d'argent, chargé de 3 gerbes de sinople.*

DE LA **RUE**, originaire du Limosin, seigneurs d'Ormoy, de Fresnay, des Ursins, barons du Tour, 1490-1667. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges d'argent.*

Marc *de la Rue*, baron du Tour en Champagne, sieur de la Boissière, maître des comptes et élu maire de la ville de Tours en 1536, laissa de Claude *Godin*, sa femme, Renée *de la Rue*, épouse de Gabriel *du Raynier*, sieur de Droué.

S.

DE **SACQUESPÉE**, originaire d'Artois, sieur des Coulons et de Voipreux, 1504-1667. C. *De sinople, à l'aigle d'or, becquée et armée de gueules, tirant de son bec une épée d'argent, garnie d'or, de son fourreau de sable posé en bande sur son estomac.*

Simon *Sacquespée*, bourgeois de la ville d'Arras, fut anobli le 5 février 1376.

Jean *Sacquespée* était receveur des aides d'Artois en 1409, et trésorier du duc de Bourgogne en 1410.

Voyez t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 77.

DE ROZIÈRE (Humbert), sieur d'Arbigny, produisit au mois d'août 1667 depuis Jacques *de Rozière*, écuyer, vivant le 18 juillet 1510. Mais sa production fut rejetée. Il portait : *de sable, à 3 comètes d'argent.*



SAGUEZ, sieurs de la Baume, 1431-1698. L. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 cors de chasse d'argent.* Famille éteinte.

DE **SAHUGUET**, originaire de Bearn, seigneurs marquis de Termes, 1543-1667. C. *De gueules, à 2 épées d'or, la pointe en bas, accompagnées en chef d'une coquille d'argent, et en pointe d'un croissant du même.* Supports : deux lions.

DE **SAILLANT**, originaire de Provence, seigneurs du Hamel, de Mussancourt et d'Herbigny, 1551-1668. C. *Vairé d'or et d'azur; à bande de gueules, brochante sur le tout.*

DE **SAINT-AVY**, originaire de Berry, seigneurs d'Aiguesmortes, d'Argy, 1463-1670. C. *D'azur, à 3 fasces d'argent, accompagnées en chef de 3 besants du même.*

Jean, seigneur *de Saint-Avy*, épousa Madelaine *du Peschin*, fille d'Imbaut du Peschin et de Blanche le Bouteiller. Il en eut :

Bertrand *de Saint-Avy*, auquel Charles VII fit don de 200 livres tournois en 1425. Il est qualifié sénéchal de la Marche en 1432. Il avait épousé Jeanne *d'Aubusson de la Feuillade*. On le dit père d'Antoine de St-Avy, seigneur d'Aiguesmortes en 1463.

DE **SAINT-BELIN**, seigneurs de Blezy, de Thivet, de Vaudrémont, comtes de Bielles. Cette famille a produit des documents depuis 1200, mais sa filiation n'est justifiée par titres que depuis 1459, ce qui l'a empêchée d'obtenir les honneurs de la cour, quoiqu'elle eût été fort distinguée en Champagne et en Lorraine par ses charges et ses alliances, 1669. C. *D'azur, à 3 têtes de bélier d'argent.*

DE **SAINT-BLAISE**, barons de Changy et de Troissy, 1467-1669. C. *D'azur, à la pointe d'argent.*

DE **SAINT-CHÉRON**, *voyez* D'**ANGLURE**.

DE **SAINT-PRIVÉ**, seigneurs de Blaisy, d'Arrigny, 1457-1667. C. *D'argent, au sautoir de gueules, bordé d'une denchure de sable.*

DE **SAINT-QUENTIN**, seigneurs de Celles, de Chevrières, de Wauzelles, de la Cour du Terrier, 1450-1668. C. *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'une souche d'arbre de gueules, et accompagnée en chef de 3 molettes d'éperon du second émail.* Tenants : deux chevaliers armés de toutes pièces, l'épée haute et la visière baissée. Cimier : un dextrochère sortant d'une nue et tenant une épée.

DE **SAINT-SAUFLIEU**, seigneurs d'Erquery, du Châtelier, du Parc, de Marchefroy, 1512. C. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 14 croisettes du même, 4 dans chaque canton supérieur et 3 dans chaque canton de la pointe.*

Jean *de Saint-Sauflieu*, chevalier, vivait en 1466.

Cette maison tire son nom de la terre de Saint-Sauflieu, distante de deux lieues et demie d'Amiens.

DE SAINT-REMY, *voyez* DE VALOIS DE SAINT-REMY.

DE SAINT-VINCENT, originaire du pays Basque, seigneurs d'Aunoy, de Jouy, de Sorcy, de Signeville, de Colombey et de la Tour de Marey, 1520-1670. C. *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la vache de gueules, accolée et clarinée de sable; au franc-canton senestre d'azur, chargé d'une croix potencée d'or; aux 2 et 3 d'or, à la cloche de gueules.*

DE SAINT-VINCENT, seigneurs de Letanne, de Vincy, de Neuvisy, de Mervaulx, de la Neufville, de Pouilly, 1540-1668. C. *D'azur, au lion d'or.*

DES SALLES, originaire de Béarn, seigneurs de Coucey, de Gombervaux, barons de Gouhecourt et de Roltay, comtes de Mont-Saint-Jean au pays de Luxembourg, 1465-1670. C. *D'argent, à la tour donjonnée de sable.*

DE SALSE, originaire de Catalogne, seigneurs de Lers, de la Canourgue, de Montgiron, de Roquevieille, de Balay, de Dommely, 1515-1667. C. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DE SALUCES, originaire de Savoie, seigneurs de la Motte, des Granges, de Bailly, des Fossés, ont prouvé depuis Auguste *de Saluces*, chevalier de l'ordre du Roi, fils naturel de Jean-Louis, dernier marquis souverain de Saluces, lequel fut légitimé par lettres du mois de décembre 1566. 1667. C. *D'argent, au chef d'azur.*

Auguste, ou plutôt César-Auguste, marquis de Saluces, héritier universel et testamentaire de Jean-Louis, marquis de Saluces, son père, appelé en France par le roi Charles IX, qui le fit chevalier de son ordre et gentilhomme ordinaire de sa chambre, épousa, le 18 avril 1567, Marie *Bouette de Blemur*, fille d'un conseiller au parlement de Paris, de laquelle il eut pour fille unique Catherine-Charlotte *de Saluces*, mariée, par contrat du 17 mai et ratifié le 9 juin 1586, avec Jean *de Lur*, vicomte d'Uza. Dans ce contrat, Auguste, marquis de Saluces, s'exprime ainsi : « Attendu que je » n'ai d'autres enfants que ladite demoiselle, ma fille, s'il plaît à » Dieu donner lignée à madite fille, je veux que le deuxième enfant

---

DE LA SALLE, originaire de Gascogne. Bertrand *de la Salle*, sieur de Janse et de Malroy, capitaine au régiment de Thibaut, produisit depuis Olivier *de la Salle*, seigneur de Janse, qui vivait le 17 février 1528, mais il fut condamné le 16 mars 1669, et taxé à 5 livres de taille. *D'azur, à 3 fasces d'or.*



» qui viendra d'elle porte les *nom et armes de Saluces*. » Son testament, du 19 novembre 1586, rappelle expressément cette volonté.

Cependant, ce même Auguste, dernier marquis de Saluces, avant son passage en France, avait eu d'Antonina *Provana de Valfrenière*, d'une très-noble famille du marquisat de Saluces, deux fils, Jean-Louis et Gabriel *de Saluces*, le premier, auteur de la branche maintenue en Champagne le 30 juin 1667. Ces deux frères se présentèrent, en 1609, vingt-deux ans après la mort d'Auguste de Saluces (1587) pour être admis à sa succession comme ses enfants légitimes, à l'exclusion de la vicomtesse d'Uza. De là un procès célèbre. Le parlement de Paris, par arrêt du 21 juillet 1611, les débouta de leur demande; mais par un autre arrêt du 6 juillet 1613, il leur fut alloué une pension alimentaire et viagère de 600 livres, à partager entre eux par moitié, pension qu'Honoré de Lur-Saluces amortit moyennant 3,000 livres le 6 janvier 1621.

Les descendants de Jean-Louis de Saluces renouvelèrent leurs prétentions en 1773; mais un arrêt du 22 août 1775 mit fin à ce long procès, sans cependant décider la question de leur état, en sorte que la légitimité de Jean-Louis et de Gabriel de Saluces est restée indécise, n'ayant été ni prouvée ni juridiquement reconnue.

DE SANDRAS, seigneurs du Metz, de Pouilly, du Brueil, 1516-1668. C. *D'argent, à 3 charbons de sable, ardents de gueules*. Supports et cimier : trois licornes. Devise : SIC TENDO SURSUM.

SANGLIER, originaire du Poitou, seigneurs de Montreuil-Bellay, de Boisrogues, de la Fontaine, etc. Jean Sanglier a été maintenu en 1668, sur la production de sa généalogie, établie depuis Renaud *Sanglier*, chevalier, mort en 1278, lequel, y est-il dit, descendait par divers degrés de Pierre *Sanglier*, chevalier, vivant en 1096. Mais la production de titres à l'appui ne remonte qu'à 1565. C. *D'argent, au sanglier de sable; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or*.

Guillaume *Sanglier*, écuyer, valet de chambre du roi en 1400, était écuyer d'honneur en 1422, époque à laquelle Charles VI lui fit donner un cheval et l'envoya au pont de Meulan, en la compagnie du seigneur d'Estissac.

Jean *Sanglier* était, en 1422, physicien (médecin) du régent (le duc de Bedfort), et Blanc *Sanglier*, écuyer, valet de chambre de ce prince à la même époque.

DU SART, originaire de Valois, seigneurs de la Tournelle, de Germaincourt, de Halignicourt, vicomtes de Mutigny et de Thury. Cette famille a produit les titres de sa filiation depuis l'année 1446, et la remonte par témoignages historiques jusqu'à Raoul *du Sart*,

qui, l'an 1198, fut témoin avec Guillaume de Garlande, Barthélemi de Roye et Aubert de Hangest, à un traité fait entre le roi Philippe Auguste et le comte de Saint-Pol, traité dont se rendit garant Gaucher III, seigneur de Chastillon. Elle fut maintenue sur cette preuve en 1670. C. *De gueules, à la bande vivrée d'argent.*

La terre du Sart, dont cette maison d'ancienne chevalerie tire son nom, est située sur la rivière de Serres, à trois lieues N.-O. de Laon.

DE SAULCIÈRES, originaire du Luxembourg, seigneurs et barons de Tenance et de Champignelles, 1480-1668. C. *De gueules, au lion couronné d'or.*

Cette famille, portant un lion dans ses armes, avait pensé, sur ce simple indice, qu'elle descendait d'un puîné des anciens comtes de Réthel, mais cette tradition n'a pas eu de suite.

DE SAULX, seigneurs de Frampas, d'Arrentières, d'Engente, 1482-1668. C. *D'azur, au lion d'or.*

Une enquête du 17 mars 1555 constate la noblesse d'extraction de cette famille.

DE SAVIGNY, originaire de Lorraine, seigneurs de Savigny, de Hennecourt, de Hadonvilliers, de Tonnoy, de Dombasle, maréchaux héréditaires de Barrois et de Lorraine, comtes d'Etoges, marquis du Bellay. Cette maison illustre a été maintenue en 1670, C., après avoir prouvé sa descendance d'André *de Paroye*, seigneur de Hadonvilliers, époux de Polie *de Pulligny*, avec laquelle il vivait en 1293. Dans l'épitaphe de Wary *de Paroye*, leur fils, seigneur de Savigny et de Vergeville, décédé en 1353, il est dit qu'André de Paroye, son père, descendait des comtes de Metz, de Lunéville et de Habsbourg (maison d'Alsace dont les ducs de Lorraine étaient issus). Mais cette épitaphe est-elle bien du XIV[e] siècle? Cette maison ajoutait à son nom celui *d'Anglure* par une substitution de l'année 1572, et à ceux-ci le nom *du Bellay* par une autre substitution de l'année 1602. *Écartelé, au 1 d'or, semé de grillets d'argent, soutenus de croissants de gueules,* qui est D'ANGLURE; *au 2 de gueules, à 3 lionceaux couronnés d'or,* qui est DE SAVIGNY; *au 3 de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé d'une merlette de sable,* qui est DE CHASTILLON-SUR-MARNE (brisé); *au 4 d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, 3 en chef posées 2 et 1, et 3 en pointe rangées dans le sens de la bande,* qui est DU BELLAY.

DE SAVIGNY, seigneurs de Savigny-sur-Aisne, en Réthelois, de Mont-Cheutin, du Bois-d'Huval, de Blanzy, 1516-1667. C. *Gironné d'azur et d'or de 12 pièces; en cœur un écusson de gueules, chargé d'une bande d'hermine.*

Gaucher, seigneur *de Savigny-sur-Aisne*, était marié, en 1464, avec Jeanne *des Champs*, fille de Jacques des Champs, seigneurs d'Olizy, et de Baeette de Vaux. Il pouvait être fils d'autre Gaucher *de Savigny*, époux de Marie *de Griboval*.

Ferri *de Savigny*, chevalier, vivait en 1469.

Philippot *de Savigny* épousa Catherine *de Gernicourt*, fille de Simon de Gernicourt, seigneur de Gernicourt-sur-Aisne, et de Gillette de Waziers.

DE SCHULEMBERG, originaire d'Allemagne, seigneurs de Schullembourg, comtes de Montdejeu. Jean de Schulemberg, comte de Montdejeu, maréchal de France, a été maintenu en 1669, C., après avoir produit ses titres depuis 1483, et une généalogie dressée d'après celle de l'abbé le Laboureur, remontant à Warnier, Ier du nom, seigneur de Schullembourg, chevalier, qui vivait en 1214. *De sable, au chef cousu d'azur, chargé de 4 épées rangées d'argent, garnies d'or.*

Le véritable nom de cette famille, éteinte depuis long-temps, était LE PAGE DE CHULDEBERG, comme on le voit par des actes de 1483, 1488, 1508. C'est vainement que le Laboureur, dans la généalogie qu'il a faite pour les preuves du maréchal pour l'ordre du St-Esprit, a cherché à identifier cette famille avec celle *de Schulemberg* ou *Schullembourg*. Le P. Anselme a bien senti cette difficulté, aussi n'a-t-il commencé la généalogie du maréchal qu'à Aloph de Schulemberg, homme d'armes des ordonnances du roi, lequel fut naturalisé au mois de janvier 1488.

DE SÉROCOURT, originaire de Barrois, seigneurs de Romain, d'Isse, de Belmont, d'Ourches, barons de Sérocourt, 1252-1669. C. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de 7 losanges du même, 4 en chef et 3 en pointe.*

Cette maison, qui s'est éteinte vers la fin du XVIIe siècle, portait originairement le nom de BOULÉE. La terre de Sérocourt, qui donnait à ses possesseurs le rang de barons, est située à deux lieues de Darney.

DE SERPES, seigneurs de Leuze, de Neuville, d'Escordal, d'Athis, 1547-1668. C. *D'argent, au pal de gueules, chargé de 3 chevrons d'or.*

DE SERREY, seigneurs de St-Broin, de Courcelles-au-Val-Daisnon, de Sarcey, de Champy, de Châtoillenot, 1435-1699. L. *D'argent, à la bande ondée de gueules, chargée de 3 serres d'or, et accompagnée de 2 têtes de loup de sable.*

DE SILLERY, *voyez* BRULART.

DE **SIMONNET**, sieurs de Singly et de la Lobbe, en Rételois. Jacques-Maximilien et Nicolas *de Simonnet* avaient été condamnés contradictoirement comme usurpateurs de noblesse, par jugement du 24 mai 1668, chacun à 500 livres d'amende, et taxés à 3 livres de taille. Ils en appelèrent au conseil-d'état, où sur la production de leurs titres depuis Guiot *de Simonnet*, premier écuyer de Valentine, duchesse de Milan, qu'il suivit en France lorsqu'elle vint épouser le duc d'Orléans, en 1389, ils furent maintenus par arrêt du 11 juin 1671. *De gueules, à 3 cœurs d'argent, surmontés de 3 étoiles du même.*

Christophe *Simonnet*, avocat à Troyes, figure avec les praticiens et le tiers état dans le procès-verbal des coutumes de Troyes en 1509.

SIMONY, originaire de Sienne, seigneurs de Villeneuve-au-Fresne, de Germainvilliers. François *Simony*, auteur de cette famille, vint de Sienne s'établir en France. Il demeurait à Châtillon-sur-Seine en 1497. Claude et Hector *Simony*, ses petits-fils, furent anoblis par Charles, duc de Lorraine, le 23 novembre 1571, avec permission de porter les armoiries de Marguerite *de Combles*, leur aïeule maternelle. Cette famille a été maintenue en 1670. C. *Écartelé, au 1 d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent; une croix de sinople brochante sur l'écartelé.*

DE **SOISSONS**, seigneurs de Pothières, de Vaulnault, d'Ormery, de Champmolin, 1527-1667. C. *De sable, à 2 cotices d'argent, accompagnées de 2 besants du même.*

Maître Jean *de Soissons*, conseiller du roi au bailliage de Vermandois, et Pierre *de Soissons*, son frère, furent légitimés et anoblis au mois de mai 1386.

DE **SOISY**, seigneurs des Granges, des Marets, d'Artonges, de Villefontaine, 1487-1667. C. *D'argent, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'or.*

DE **SOMMIÈVRE**, seigneurs des Isles, vicomtes, puis comtes de Lignon, seigneurs de Bussy, de Juilly, de Montbras, 1401-1669. C. *D'azur, à deux rencontres de cerf d'or.*

Cette famille est ancienne et très-distinguée. Elle a pris son nom de la terre de *Somme-Yèvre*, située à la source de la Yèvre, à quatre lieues est de Chaalons, et à quatre lieues sud-sud-ouest de Sainte-Ménéhould. C'est ainsi que son nom est écrit dans ses plus anciens titres, et ce n'est même qu'à partir du XVIe siècle qu'on l'écrivit plus communément *Sommièvre*. Deux de ses branches se sont établies l'une en Auvergne et l'autre en Languedoc.

Aubert *de Sommyèvre*, chevalier, épousa Barbe *de Versin*. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Chaalons, où il avait

fondé, en 1299, à son retour de la Terre-Sainte, la chapelle de Ste-Barbe, avec Louis *de Sommyèvre* son frère.

DE **SOMPSOIS**, seigneurs de Vaudrimont, de Millery, de Chanteraine, de Monceaux, 1485-1668. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de gerfaut du même.*

Cette famille est fort ancienne. La terre de Sompsois, qui lui a donné son nom, est située à trois lieues un quart de Vitry-le-Français.

DE **SONS**, originaire de Picardie, seigneurs de Pommery, de Ronquerolles, 1367-1668. C. *De gueules, fretté d'or; au franc-canton d'azur, chargé d'une anille d'argent.* Supports et cimier : trois léopards lionnés.

Voir sur l'origine de cette ancienne maison le t. III des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire de Soissonnais*, p. 88. Il y a inversion d'émaux pour le champ et le fretté.

DE **SORNY**, seigneurs de Vandenesse, des Grelets, 1556-1669. C. *De gueules, à 3 coutres ou fers de charrue d'argent.*

La terre de Sorny, dont cette ancienne famille a pris son nom, est située à deux lieues de Soissons.

DE **SOUFFLIER**, seigneurs de Vaudancourt, de Broussy, du Clos, 1500-1667. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 soucis d'or.*

SOULAIN, originaire de Normandie, seigneurs de la Pothière, de Violaine, 1517-1667. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du second émail.*

DE **SUGNY**, seigneurs, puis vicomtes de Sugny, 1526-1667. C. *D'argent, à la bordure d'azur; au bâton noueux de gueules, brochant sur le tout.*

Cette ancienne famille tire son nom du village de Sugny, situé à une lieue de la rive gauche de l'Aisne, et à cinq lieues sud-est de Réthel.

T.

DE **TABOURET**, seigneurs de Crepy et de Montsaujon, 1558-1669. L. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 coquilles d'argent, et en pointe d'une aigle essorante du même.*

DE **TANCE**, originaire du Milanez, seigneurs de Frampas, de la Mothe d'Orçon, de Longchamp, 1549-1667. C. *D'azur, à 3 épis de blé d'or, rangés.*

DE **TANNOY**, *voyez* DE **THANNOIS**.

DE **TASSIN**, originaire de Brie, seigneurs de la Noue, de Monceaux, des Deserts, 1510-1667. C. *De gueules, au soleil d'or; en chef, 4 grains de froment d'argent rangés en fasce, et un croissant du même en pointe.*

DE **TERRUVELLES**, originaire d'Allemagne. Jean-Ernest *de Terruvelles*, seigneurs d'Etrepigny, obtint des lettres-patentes de naturalisation et d'anoblissement au mois d'août 1661, confirmées le 10 septembre 1664, et fut maintenu sur ce fondement en 1667. C. *Écartelé; au 1 et 4 coupés d'or, à une branche de chêne de gueules, et de sable, à une couronne d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 trèfles d'argent.*

DE **THANNOIS**, anciennement DE LA **BARBE**, originaire du Verdunois, seigneurs de Louvercy, de Livry, des Grandes-Loges, d'Autrecourt, 1510-1668. C. *D'azur, à 3 bandes d'or.*

DE **THELIN**, originaire d'Auvergne, seigneurs de Gumont et de Villiers, 1542-1668. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 plantes de lin au naturel.*

THOMAS DU **VAL**, seigneurs d'Aprey, 1556-1670. C. *D'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 merlettes du même.*

DE **THOMASSET**, originaire de Savoie, famille anoblie par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le 4 avril 1598. 1699. L. *De gueules, au pélican d'argent.*

THOMASSIN, seigneurs de Semilly, de Challevraine, de Donjeux, de la Neufville, d'Ambly, de Mortault, de Fredeau, 1486-1668. C. *D'argent, au pin de sinople, sommé d'une merlette de sable.*

Jean *Thomassin* était, en 1432, garde de la prévôté d'Andelot, et Simon *Thomassin* signa un acte, le 23 février 1511, comme notaire au même lieu.

C'est François Thomassin, seigneur de Mortault et de Fredeau, subdélégué de l'intendant en l'élection de Joinville, qui a fait passer sa famille, quoiqu'elle ne fût pas noble.

DU **THYSAC**, seigneurs de Lichecourt, des Verreries, de Sarrau, de la Rothière, en Bourgogne et en Champagne, 1431-1670. C. *D'azur, à 3 glands versés d'or.*

DE LA **TOUR** DE **MOGEVILLE**, originaire de Lorraine, seigneurs de Beaumont, de Pierrefontaine, d'Artaize, de Mogeville,

---

THOMAS, originaire de Normandie. Quentin *Thomas*, sieur d'Arsy et de la Perelle, a produit depuis Martin *Thomas*, sieur de Coursy, vivant le 17 juin 1517; mais cette production ne fut pas admise et il fut condamné comme usurpateur de noblesse le 13 février 1668. Il portait : *de gueules, à 3 coutelas d'argent, tenus par trois mains du même.*

de Chevières, etc., en Ardennes, 1530-1667. C. *D'azur, au cygne d'argent.*

DE TOURNEBULLE, originaire d'Écosse. Deux branches de cette famille ont prouvé depuis 1521 et 1554, et ont été maintenues en 1668 et 1670. C. *D'argent, à 3 têtes de buffle de sable.*

DE LA TRANCHÉE, originaire de Picardie, seigneurs de Savigny, 1493-1667. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 fleurs de lys d'or.*

DE TRAVES, *voyez* DE CHOISEUL.

DE TRESTONDAN, originaire de Franche-Comté, seigneurs de Genevrières, barons de Percey, marquis de Trestondan, par érection du mois de mai 1714, 1325-1669. C. *D'azur, à 3 chevrons d'or, couchés en bande, entre deux cotices du même émail.*

Cette maison est d'ancienne chevalerie et tire son nom de la seigneurie de Trestondan, mouvante de l'archevêché de Besançon.

Le 6 septembre 1325, Pierre *de Trestondan*, damoiseau, et Jean *de Trestondan*, chevalier, son oncle, fondèrent la chapelle *dite* de Trestondan, en l'église de Bellemont, sous l'invocation de la vierge et de St-Georges, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs.

TRISTAN, seigneurs de Caumont, de Nauroy, maintenus en 1669, C., comme issus de Jean *Tristan*, seigneur de Muison, gendarme de la garde du roi, anobli pour ses services militaires par lettres du mois de septembre 1651, confirmées en 1666 et 1667. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même, et en pointe de 3 roses d'argent.*

DU TROUSSET, originaire du Cambrésis, seigneur de Wallincourt, de Renoncourt, de Rhinville, d'Estrées, 1529-1670. C. *De sinople, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.* Tenants : deux sauvages de carnation, portant en écharpe une trousse garnie de flèches. Cimier : un sauvage issant, tenant de la main dextre une flèche et de la senestre un arc.

TRUC, originaire du marquisat de Saluces, seigneurs d'Omey, de Vanault-le-Châtel, etc. Jérôme *Truc*, premier gentilhomme de Louis, dernier marquis de Saluces, ayant contribué à la réunion de cette souveraineté à la France, puis à la défense de Chaalons contre les religionnaires, fut anobli par lettres du roi Charles IX du 26 janvier 1574, confirmées par Louis XIV en 1645 et 1665. 1668. C. *D'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et accompagné de 3 palmes du même.*

V.

DE VAIVRE, originaire de Franche-Comté, seigneurs de Vaivre, de Fontaine, d'Eclance, de Recey, 1482-1670. C. *D'argent, au sautoir de sable, chargé de 5 mâcles d'or.*

La terre de Vaivre, berceau de cette ancienne famille, est située à deux lieues et demie de Poligny.

DU VAL, *voyez* THOMAL DU VAL.

DU VAL, seigneurs de Villemoron, de Pralay, de Rivière, de Mussiot, de Mornay, 1520-1667. C. *D'azur, à la bande d'argent.*

DU VAL, seigneurs de Recoude, de Desirée, de Mornay, de Thaas, d'Ognes, de Chamesseaux, 1508-1667. *D'azur, à la fasce d'argent.*

Tout annonce que cette famille et la précédente ont la même origine.

DU VAL DE DAMPIERRE, originaire de Normandie, seigneurs de Most, de Mondreville, barons de Ham, seigneurs et comtes de Dampierre-le-Châtel, 1669. C. *De gueules, au buste de licorne d'argent.*

La production admise par M. de Caumartin porte que cette famille descend de Guillaume *du Val*, venu d'Écosse en France au service de François I[er]; ce Guillaume *du Val*, père d'Étienne du Val, seigneur de Mondreville et de Most, successivement maître d'hôtel des rois Charles IX et Henri III, gentilhomme ordinaire de la chambre et conseiller d'état.

Cette origine d'Écosse, sur le fondement de laquelle cette famille écrit son nom DU VALK depuis le milieu du dernier siècle, est une chimère. Guillaume *du Val*, sieur de Most en la paroisse de Fontenay-le-Painel en Normandie, épousa Jeanne *Mobleaux*, dont est né Étienne *du Val*, seigneur de Mondreville et de Most, lequel fut anobli par lettres patentes du roi Henri II du mois de mars 1548. Il obtint des lettres de relief de dérogeance le 9 septembre 1553. Dans un acte du 14 mars 1558, il est énoncé et qualifié Étienne du Val, seigneur de Mondreville, conseiller du roi, son receveur-général de Normandie, de l'augmentation des finances de la gendarmerie, et garde du scel aux obligations de la vicomté de Caen.

VALLEROT, sieur de Flameran, 1670. C.....

DE VALOIS DE SAINT-REMY, barons de Saint-Remy et de Fontette. Il n'y a pas eu de jugement de maintenue de noblesse ni de condamnation prononcé sur cette famille. Seulement le 6 mai 1776, M. d'Hozier a délivré un certificat généalogique constatant qu'elle descend de haut et puissant sei-

de **VARISQUE**, seigneurs de Vernonvilliers, de Beauregard, de Humbersin, de Romesnil, 1527–1668. C. *D'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 étoiles du même.*

de **VASSAN**, marquis de Vassan et de Puiseux, 1403–1669. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même.*

Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Soissons, où elle a eu des collecteurs et receveurs des aides. Alain *de Vassan*, mari d'Isabelle *de Marisy*, est qualifié marchand à Soissons dans un acte du 23 janvier 1521, et son fils aîné, Jean *de Vassan*, ajusteur

---

gneur Henri *de Saint-Remy*, appelé *Monsieur*, fils naturel du roi Henri II et de Nicole *de Savigny*, laquelle dans son testament du 12 janvier 1590, déclare que le feu roi Henri II avait fait don en 1558 audit Henri, *Monsieur*, son fils, de la somme de 30,000 livres, dont elle avait donné quittance au roi Henri III le 26 février 1577. Henri de Saint-Remy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, et gouverneur de Châteauvillain, épousa, le 31 octobre 1592, Catherine *de Luze*, dont il eut René *de Saint-Remy*, chevalier, baron de Fontette, gentilhomme de la chambre du roi, marié, le 15 avril 1646, avec Jacquette *Breveau*. Il en eut plusieurs fils, entre autres : Pierre-Jean *de Saint-Remy de Valois*, chevalier, seigneur de Fontette, major du régiment de Bachivilliers, cavalerie, qui s'allia, le 18 janvier 1683, avec Charlotte *de Chaslus*, dont il laissa : Nicolas-René *de Saint-Remy de Valois*, chevalier, baron de Saint-Remy, garde-du-corps du roi, marié, le 4 mars 1714, avec Élisabeth *de Vienne*, fille de Nicolas-François de Vienne, chevalier, baron de Fontette, conseiller du roi, président, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bar. Jacques *de Saint-Remy de Valois*, né de ce mariage à Fontette le 22 décembre 1714, baron de Saint-Remy, épousa à Langres, le 14 août 1755, Marie *Josel*, sa servante, et mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris le 16 février 1762, laissant un fils et deux filles : 1° Jacques *de Saint-Remy de Valois*, né à Langres le 5 février 1755, légitimé par le mariage de son père, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate *la Surveillante*. C'est à lui que M. d'Hozier délivra le certificat de noblesse du 6 mai 1776. Il mourut sans postérité à l'île Bourbon le 5 mai 1785 ; 2° Jeanne *de Saint-Remy de Valois*, née à Fontette le 22 juillet 1756, mariée, au mois de juin 1780, avec Marc-Antoine-Nicolas *de la Motte*, mousquetaire de la première compagnie, gendarme de la garde de M. le comte d'Artois. C'est la fameuse comtesse de la Motte qui escroqua avec tant d'audace et d'habileté le collier de seize cent mille livres des joailliers Boehmer et Bassange, sous prétexte qu'il était demandé par la reine, par l'entremise du cardinal de Rohan. Un arrêt du parlement de Paris, du 31 mai 1786, condamna cette intrigante à être fouettée et marquée sur les deux épaules, puis à être renfermée le reste de ses jours à la Salpêtrière. Elle s'échappa de sa prison et alla rejoindre à Londres son mari, qui avait été condamné par contumace aux galères à perpétuité. Elle mourut le 23 août 1791, après avoir publié des mémoires infâmes contre la reine ; 3° Marie-Anne *de Saint-Remy de Valois*, née à Fontette le 20 octobre 1757. Cette infortunée, confondue un moment avec sa sœur, fut arrêtée et conduite à Paris le 24 janvier 1794. L'erreur ayant été reconnue, elle fut mise en liberté.

Il existe encore sous le nom *de Valois de Saint-Remy* deux rameaux de cette famille à Troyes et dans les environs. Elle porte : *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or.*

des poids et mesures de la ville de Troyes. (Voyez pour plus de détails le *Nobiliaire de Soissonnais*, p. 93.)

DE **VASSINHAC** (on prononce VASSIGNAC), marquis et comtes d'Imécourt, originaires du bas Limosin, 1220-1670. C. *D'azur, à la bande d'argent, bordée de sable.*

Cette très-ancienne famille est connue depuis l'an 1011. Sa généalogie est imprimée dans le t. IX de l'*Histoire des Pairs de France.*

DE **VAUCLEROIS**, originaire de Brie, seigneurs de Vauclerois, de Courmas, de Neuflize, en Champagne et au pays de Luxembourg, 1480-1668. C. *D'argent, à l'anille* (fer de moulin) *de sable.*

DE **VAUDREY**, barons de Sains et de St-Mesmin, vicomtes de Courtieux, marquis de Saint-Phalle, 1449-1670. C. *Coupé émanché de gueules sur argent.* Devise : J'ai VALU, VAUX ET VAUDRAY (1).

Cette noble et illustre famille, récemment éteinte, avait pris son nom de la terre de Vaudrey, châtellenie située près d'Arbois, à trois lieues et demie de Dôle, que possédait en 1075 Charles, sire *de Vaudray,* chevalier, lequel jouissait d'une grande faveur à la cour de Hugues Ier, duc de Bourgogne. Philibert *de Vaudrey,* chevalier, grand-maître de l'artillerie du duc Philippe-le-Bon et gouverneur d'Auxerrois, vivait en 1440. Ses descendants ont donné plusieurs généraux au service de Bourgogne, d'Espagne, de France et de l'Empire.

DE LA **VEFVE**, seigneurs de Vouzy, de Nauroy, de Metiercelin, de Sompsois, 1480-1670. C. *D'argent, au rencontre de buffle de gueules, bouclé de sable, surmonté de 2 étoiles du second émail.*

Cette famille existait dans la bourgeoisie de St-Dizier au XIVe siècle, et même avant la révolution il en existait encore une branche qui faisait le commerce dans le faubourg de la Noue. La noblesse de la branche de Champagne est utérine. Elle procède de l'alliance de Pierre *de la Vefve*, lieutenant du bailli de St-Dizier, avec Marie *des Abbez,* fille de Simon des Abbez et de Marguerite d'Ambonnay, celle-ci fille de Renaud d'Ambonnay, bourgeois de Reims, anobli au mois de novembre 1364. Cette filiation est rappelée dans une sentence de l'élection de Chaalons du 27 février 1528, portant confirmation de noblesse en faveur de Louis *de la Vefve*, écuyer, seigneur de Vouzy.

Jacques *de la Vefve,* procureur du roi au bailliage de St-Dizier, vivait en 1509. (*Coutumier général,* t. III, p. 330.)

---

(1) Un plaisant ajouta : RIEN. Il ignorait sans doute que cette devise faisait allusion aux noms des trois plus anciennes terres de cette famille.

DE **VEILLART**, originaire de Normandie, seigneurs de la Queue, du Franc, d'Oches, de Sainte-Vertu, 1535-1669. C. *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une hure de sanglier au naturel, et dans les autres cantons de 3 besants d'argent.*

DE **VENOIS**, originaire de Normandie, seigneurs de Venois, de Nuisement, de Brecot, d'Ourches, 1382-1669. C. *D'or, à 6 fleurs de lys de sable.*

Cette famille a pris son nom de la terre de Venois, près de Caen. La branche aînée, *dite* des comtes de Venois d'Amfreville, a fait les preuves de la cour en 1781.

LE ou DE **VERGEUR**, vicomtes de Cramailles, barons de Challerange, comtes de Saint-Soupplet, 1430-1668. C. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 mouchetures de sable, et accompagnée de 3 étoiles couronnées d'or.* Cimier : un homme armé d'argent, issant du timbre, tenant de sa main dextre un cimeterre levé sur l'épaule et de la senestre un bouclier.

Raoul *le Vergeur,* seigneur de Perthes, qui forme le second degré de cette production, fut anobli par le roi Charles VII au mois de novembre 1446. (*La Roque.*) Cette famille, distinguée par ses services et ses alliances, est éteinte. On ne comprend pas que Charles d'Hozier la fasse descendre d'Antoine *de Vergié,* maréchal de Bourgogne en 1380.

DE LA **VERNE**, sieurs de Corbeton. Cette famille descend de Jacques *de la Verne,* que le prétendu Charles X (le cardinal de Bourbon) anoblit en 1590, et qui depuis fut décapité par ordre du duc de Mayenne, pour avoir voulu remettre la ville de Dijon au roi Henri IV. Jacques *de la Verne,* son petit-fils, fut maintenu au conseil-d'état en considération des services de son aïeul. *D'azur, à 3 demi-vols d'or, mouvants d'une rose de gueules en abîme.*

DE **VERNEUIL**, seigneurs d'Orcomte et du Plessis, 1515-1668. C. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, senestré en chef de 3 étoiles d'or bien ordonnées.*

DE **VERRIÈRES**, en Champagne et en Lorraine, seigneurs de la Forge-Maillart, d'Harmonville, d'Affleville, de Meligny, 1259-1670. C. *De gueules, au chef d'argent, chargé de 3 annelets de gueules et de 4 mouchetures d'hermine de sable.*

DE **VERRINES**, seigneurs de Bouy et de Règes. Deux sœurs, seuls rejetons de cette famille, ont produit depuis 1550 et ont été maintenues en 1668. C. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 perdrix affrontées d'or, et en pointe d'un mouton d'argent.*

DE **VEYNE**, originaire de Picardie. Jacques *de Veyne,* seigneur de Villiers-le-Tourneur, fut anobli au mois de juin 1643, pour ses services militaires et diplomatiques, anoblissement confirmé le 12 mars 1666. Il fut maintenu en 1667. C. *De gueules, à 2 chevrons échiquetés d'or et de sinople.*

DE **VIEILSMAISONS**, originaire de Brie, seigneurs de Vieilsmaisons, de Saint-Bon, de Villers-sur-Marne, 1460-1668. C. *Losangé d'argent et d'azur; au chef de gueules.*

DE **VIENNE**, seigneurs de la Tuilerie, de Fontenay, de Rochetaillière, de Presles, de Plancy, comtes de Vienne. Louis *de Vienne,* sieur de Giraudot, lieutenant particulier à Troyes, Louis *de Vienne,* sieur de Rochetaillière, et Antoine *de Vienne,* sieur de Presles, ont produit des titres depuis 1395 et ont été maintenus en 1669. C. *D'argent, à l'aigle de sable.*

Tous les titres de cette production jusqu'au milieu du XVI[e] siècle sont faux ou falsifiés. Cette famille ne remonte pas au-delà de Jean CONVERSEAU, dit DE VIENNE, habitant de Piney, marié à Madelaine *Factet,* fille d'un hôtelier de la ville de Troyes. Ils eurent trois fils, Antoine, François et Joseph de Vienne, que le roi Henri IV anoblit au mois de septembre 1594, pour avoir contribué à remettre la ville de Troyes en son obéissance. D'Antoine de Vienne est descendue la branche de Giraudot, et de François celle de la Tuilerie.

DE **VIENNE**, originaire de Savoie, seigneurs d'Outreval, de Branges. Famille descendue de Raoul *de Vienne,* écuyer, seigneur du Grand-Outreval, clerc d'office de la duchesse de Savoie en 1540 et 1548, puis valet de chambre de cette princesse en 1570. Ses descendants ont été maintenus en 1670. C. *De gueules, à l'aigle d'or.*

Ce sont les armes de la grande et illustre maison de Vienne, en Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec ces deux petites familles.

DE LA **VIENNE**, seigneurs de Minecourt, de Thouange, 1465-1668. C. *De gueules, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de 3 merlettes du même.*

Selon Charles d'Hozier, cette preuve a passé par faveur. « J'en tiens les titres douteux », ajoute-t-il, à la marge de la production.

DU VEZIER (André), sieur d'Artillot, produisit en 1667, depuis Pierre *du Vezier*, écuyer, archer de 14 garde-du-corps du roi Charles VIII, vivant le 10 mai 1531 (Charles VIII était mort en 1498); mais il fut condamné par M. de Caumartin en 1686, et taxé à 3 livres de taille. Il portait : *d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; au chef cousu du même, chargé d'une étoile et de 2 têtes de paon d'argent.*

DE VIGNACOURT, *voyez* DE WIGNACOURT.

VIGNIER, originaire de Bourgogne, marquis des Riceys et de Hauterive, 1406-1668. C. *D'or, au chef de gueules; à la bande componée d'argent et de sable, brochante sur le tout; l'écu environné d'une bordure d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

Cette famille descend de Jean *Vignier,* qui, avec Guillemette *Boudot,* sa femme, furent anoblis à la prière du duc de Bourgogne au mois d'avril 1418.

DE VIGNOLLES, seigneurs d'Urcel, de St-Mard, originaires du Soissonnais, 1468-1667. C. *D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de* 3 *coquilles d'or.*

DE VILLELONGUE, seigneurs de Neuvisy, de Chevrières, de Montchovet, 1533-1667. C. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, au loup passant de sable; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à la gerbe d'or.*

DE VILLEMOR, seigneurs de Cranné, de Fontvanne, de Villemoiron, barons de St-Cyr et des Vaux-Germains, 1546-1668. C. *D'azur, au massacre de cerf d'or, surmonté d'une étoile du même.*

Christophe *de Villemor,* seigneur de Cranné, par lequel commence cette production (1546), était fils de Simon *de Villemor,* notaire à Troyes, lequel assista en cette qualité (praticien) à la publication des coutumes de ce bailliage le 29 octobre 1509. (*Coutumier général,* t. III, p. 254.) Claude *de Villemor,* frère de Simon, clerc-auditeur des comptes, vivait le 6 février 1523.

Antérieurement cette famille s'appelait NAUDIN. Gillet *Naudin* ayant acheté une portion de la terre *de Villemor,* près Estissac, en Champagne, ses descendants en prirent le nom.

Il y a une branche de cette famille en Poitou.

DE VILLEPROUVÉE, seigneurs de Villeprouvée et barons de Trèves, en Anjou, seigneurs du Ménil-Chalain, de la Harderie, des Barres, de Martray, en Champagne, 1356-1668. C. *De gueules, à la bande d'argent, accostée de* 2 *cotices d'or.*

Cette preuve n'est régulière qu'à partir de Pierre *de Villeprouvée,* pourvu le 10 décembre 1497 de l'office de receveur des tailles en l'élection de Troyes.

DE VILLIERS, seigneurs de Villiers en Bourgogne, de Vimpelles, de Bouy, de Fleury, de Neuilly, de Laines-au-Bois, 1439-1668. C. *D'azur, à* 3 *croissants d'argent.* Supports : deux licornes.

La terre de Villiers, qui a donné le nom à cette famille, relevait de l'archevêché de Sens.

DE VILLIERS, en Réthelois, seigneurs de Chevrières, de Bailla, de Corbon, 1527-1667. C. *D'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

DE VILLIERS DE BARBAIZE, en Réthelois, seigneurs de Verrières, d'Etrepigny, de Barbaize, de Pouilly, de Landreville, 1470-1668. C. *De sable, semé de fleurs de lys d'argent.*

Cette maison est d'origine de chevalerie. Elle possédait anciennement le fief de Villiers, situé à trois lieues de Mezières, et connu aujourd'hui sous le nom de Villiers-le-Tilleux.

La conformité de ces armoiries avec celles des Villiers de Chevrières et les possessions des deux familles dans le même pays, donnent lieu de croire qu'elles ont une origine commune.

DE VILLIERS, originaire de Lorraine, seigneurs de Villiers-sous-Parey, de Boureulles, famille éteinte, qui a prouvé depuis 1511 et a été maintenue en 1669. C. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagné de 3 annelets du même.*

Le nom primitif de cette famille était WARION. On le trouve dans ses actes jusques vers 1580.

DE VILLIERS (Louis), seigneur de Signeville, major du régiment de Dampierre, fut anobli pour ses services par lettres du mois de décembre 1674 et maintenu en 1698. L. *Parti d'argent et de sable, au chevron de l'un à l'autre; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé de sable.*

VINCENT D'ERNECOURT, *voyez* D'ERNECOURT.

DE VITEL, sieurs de Villemoyenne, de Preny, 1516-1668. C. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même.*

Antoine et Michel *de Vitel*, le premier avocat, le second notaire, furent présents, le 5 mars 1493, au procès-verbal de la coutume de Troyes.

W.

DE WARIGNY, seigneurs de Warigny en Réthelois, d'Escordal, de Wagon, de Raucourt, de Suzanne, vicomtes de Warigny, 1201-1670. C. *D'argent, à 3 hures de sanglier de sable.*

WARION, *voyez* DE VILLIERS.

DE WIGNACOURT, originaire de Picardie, seigneurs de Warnecourt, 1468-1667. C. *D'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.*

Voir pour plus de détails le *Nobiliaire de Soissonnais*, p. 100.

Y.

D'Y DE SERAUCOURT, originaire de Picardie. Antoine *d'Y* (ou plutôt DEY, qui est le véritable nom de cette famille), lieutenant-

criminel à Reims et subdélégué de M. de Caumartin, fit admettre par cet intendant sa preuve de noblesse depuis Michel, seigneur *d'Y*, près Péronne, châtelain de Falvy, son cinquième aïeul, rappelé dans un contrat de vente passé le 7 novembre 1489, au profit de Michel et Robert *d'Y*, ses fils. *D'azur, à 3 chevrons d'or.*

Michel *Dy* était receveur des aides à St-Quentin en 1500, et Robert *Dy*, son frère, receveur des tailles au même lieu en 1499 et 1500. Leur père Michel *Dey* était tabellion royal au même lieu. Enfin Robert *Dey* était prévôt de St-Quentin en 1556. (*Coutumier général*, t. II, p. 547.)

Z.

DE ZEDDES, originaire d'Allemagne, seigneurs de Mongey, de Longchamp, de Vaux, 1548-1697. L. *D'or, à la wolsengel* (espèce de Z), *ou attrape-loup de gueules.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME TROISIÈME.

Art. DE DION, p. 3, *ajoutez :* Simon *de Dion*, vivant en 1340. Jean *de Dion*, gouverneur d'Artois et de Boulonnais, vivait en 1339. (*Chambre des comptes de Brabant*, 1934. *L. de Mullendorf.*) Froissard, dans ses *Chroniques*, liv. 1, partie 1re, p. 187, 188 (édition de Buchon), fait mention sous l'année 1343, de Philippe et d'Arnoul *de Dion*, capitaines de la Monzie, de l'Isle et de Riberac, le premier pris par les Anglais, puis mis en liberté.

Pag. 4, *ajoutez* : Catherine de Dion, mariée, vers 1400, avec Jean *van Zelleke*; et autre Catherine de Dion, femme d'Éverard *T'Serclaes*, vers 1450.

Pag. 8, art. 5e. Marie de Dion, épouse d'Antoine de Glimes, eut pour fils : Gervais *de Glimes*, seigneur de Limelette, de Louvranges, de Vaux, etc.; grand-bailli de Cambresis en 1564. (*Hist. du Cambresis*, par Jean le Carpentier, 3e partie, pag. 18.)

Pag. 9, lig. 26, après 1621, *ajoutez* ce renvoi : (*Supplément aux trophées de Brabant*, t. 1, p. 128).

Pag. 16, degré XI, *ajoutez* ce qui suit :

Lettres patentes d'érection à la baronnie de DION-WANDONNE (1761).

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les titres et dignités accordés aux propriétaires des terres sont les marques les plus éclatantes de notre satisfaction, et un engagement nouveau pour ceux à qui nous les accordons. Ce double motif nous a déterminé à reconnaître les services des ancêtres de notre cher et bien-amé Louis-François-Jérome *de Dion*, chevalier, seigneur

de Wandonne, et ceux que nous rendent actuellement quatre de ses frères, dont deux dans le régiment de la Marine, un dans les gardes wollonnes, et Louis-François *de Dion* dans celui de la Marck que nous avons détaché pour commander au cap Français, en attribuant à la terre que possède l'aîné un titre de dignité qui, passant à ses descendants, les engage à suivre les exemples qu'ils trouvent dans leur famille. Dès le XIII[e] siècle, elle était recommandable et occupait les places les plus importantes. Jean *de Dion* était gouverneur de Cambray; un autre de Bouchain; et ses alliances contractées avec les maisons les plus distinguées sont des preuves de la plus haute considération. En 1481, Philippe *de Dion* épousa Blanche *de Lalaing*, dame de Wandonne et Coupelle, fille de Jean, chevalier de la Toison-d'Or, et de Jeanne de Créquy. Leur petit-fils, gouverneur de Louvain, épousa Charlotte *de Lens*. Elle tient aux maisons de Roisin, de Mérode, d'Alsace, de Guines, Namur, la Viefville, Montmorency, Spinola, Croy, Wignacourt. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons créé, érigé, élevé et décoré, et par ces présentes signées de notre main créons, érigeons, élevons et décorons en titre et dignité de baronnie lesdites terre, seigneurie et paroisse de Wandonne, située en Artois, pour ladite terre, circonstances et dépendances être tenues et possédées par le sieur Louis-François-Jérôme *de Dion*, audit nom, titre et dignité de baronnie *de Dion-Wandonne*, pleinement, paisiblement et perpétuellement, et par ses successeurs, seigneurs et propriétaires de ladite terre et baronnie. Voulons et nous plaît qu'en conséquence ils puissent se dire, nommer et qualifier barons de Dion-Wandonne en tous actes, tant en jugement que dehors, qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, prérogatives, prééminences en fait de guerre, assemblées d'états et de noblesse et autres avantages et priviléges dont jouissent ou doivent jouir les autres barons de notre royaume, encore qu'ils ne soient ici particuliè-

rement exprimés. Voulons que tous vassaux, arrière-vassaux, justiciers et autres tenant noblement ou en roture des biens mouvants et dépendants de ladite baronnie de Dion-Wandonne, les reconnaissent pour barons, qu'ils fassent les foi et hommage, fournissent leurs aveux et dénombrements, le cas y échéant, sous lesdits nom, titre et qualité de baron de Dion-Wandonne, et que les officiers exerçant la justice de ladite baronnie et de ses dépendances intitulent à l'avenir leurs sentences et autres actes et jugements desdits nom, titre et qualité de baron, sans toutefois aucun changement ni mutation de ressort et de mouvances et augmentation de justice et connaissance des cas royaux qui appartiennent à nos baillis et sénéchaux, et sans que pour raison de ladite présente érection il puisse être en rien innové dans les droits de justice en ce qui concerne la mouvance desdites terres, et ne paieront ledit baron de Dion-Wandonne et ses successeurs envers nous et leurs vassaux et tenanciers envers eux, autres et plus grands droits que ceux dont ils sont actuellement tenus. Si donnons en mandement à nos amés et féaux président et gens tenant notre conseil provincial d'Artois, séant à Arras, président-trésorier de France, généraux de nos finances à Lille et autres, nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ledit sieur Louis-François-Jérôme de Dion, baron de Dion-Wandonne et ses successeurs, seigneurs et propriétaires de ladite baronnie de Dion-Wandonne, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement et nonobstant toutes choses à ce contraires, sauf toutefois notre droit entre autres choses et l'autrui en tout, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles au mois de février, l'an de grâce mil sept cent soixante et un, et de notre règne le quarante-sixième. Signé Louis. Par le roi, le duc *de Choiseul*, et en marge se trouve ledit visa, signé Louis.

Le 1er février 1786, le même Louis-François-Jérôme, baron de Dion-Wandonne, fournit l'aveu et dénombrement de sa baronnie au comte de la Tour-d'Auvergne et d'Apchier, seigneur de Créquy, aveu et dénombrement où sont rappelés ceux fournis par ses ancêtres à ladite seigneurie de Crequy les 24 octobre 1441, 6 mai 1604, 4 janvier 1665, 15 mars 1689, 28 janvier 1708, et 23 septembre 1741.

Page 17, art. 2° Charles-Edmond-Joseph, chevalier de Dion, a eu un garçon et 6 filles; et art. 3° Henri-Tranquillain-Joseph de Dion a eu 3 garçons et une fille.

Page 18, ligne 2, à la marge, les armes de *Bicknell* sont : *De sable, à l'écusson d'argent, accompagné de* 8 *merlettes du même en orle.*

Même page, ligne 27, Joseph-Tranquillain de Dion a épousé, le 29 messidor an XII (18 juillet 1804), Augustine-Henriette-Joséphine *Poujol*, fille d'Adrien-Florimond Poujol et de Marguerite le Fort, d'Amiens. Il est mort sans enfants le 1er brumaire an XIV (23 octobre 1805).

Page 19, fin de l'art. de Jean-Baptiste-Marie, baron de Dion-Ricquebourg, il faut ajouter qu'il est mort à Reims au mois d'octobre 1830.

Page 23, ligne 13, il faut ajouter : le comte de Dion est mort à Fribourg le 6 avril 1834.

TOME QUATRIÈME.

Art. DE GONTAMINE (réimprimé), page 5, lig. 15 de la note; après de Montburon, *ajoutez* : De Montferrand.

Page 9; à la marge, il faut établir ainsi les armoiries de la famille DE GONDOIN : D'or, au phénix de sable

sur son immortalité de gueules, fixant un soleil du même mouvant en chef de l'angle dextre.

Même page, lig. 5; après Louis XIII, *ajoutez* : Qui, le 13 mars, passa les Alpes, à pied, à la tête de ses troupes, à travers les neiges et frimas, força les trois barricades qui défendaient ce passage important, et pénétra à l'improviste en Italie.

Même page, lig. 26; après son parent, *ajoutez en note* : D'Avignon, d'azur, à trois aiglettes d'or, 2 et 1. Cette parenté, qui s'est renouvelée à un degré plus prochain dans des temps postérieurs, avait pris naissance dans le mariage de Pierre de Gondoin (cousin issu de germain de François de Contamine, père de Bon, et conseiller-maître en la chambre des comptes de Grenoble) avec Marguerite d'Avignon, sœur de Guillaume d'Avignon ici mentionné. (Voir l'*Armorial de la généralité de Grenoble, fol.* 45, à la bibliothèque du Roi.)

Même page, lig. 28; après maison du Roi, *ajoutez* : Sur la démission du marquis de Brissac, son oncle.

Même page, lig. 29, par Louis XIV, note (1); au lieu de cette note, substituez la suivante : Les provisions sont du 8 janvier 1715; et la permission de porter la grand'croix du même ordre lui fut accordée par lettres de Louis XV, du 20 juillet 1716, en quittant la majorité des gardes-du-corps. (Voir la *Chronologie historique militaire, par Pinard, in-4°, t. IV, pp.* 358, 359. Voir aussi les *Mémoires historiques concernant l'ordre de Saint-Louis*, 1785, *tables chronologiques, article* d'Avignon.) On a son portrait peint par ordre de Louis XIV, qui lui en fit présent.

Page 16, lig. 9 des notes; au lieu de lieutenant-général pour Sa Sainteté, *lisez* : Lieutenant du magistère près Sa Sainteté.

Art. de la Roue-Harenc, p. 2, il faut ajouter : Guillaume *de la Roue* souscrivit, en 1096, avec Dalmas

de Roannais, la charte d'une donation pieuse faite à l'archevêque de Lyon par Guillaume III, comte de Forez, lors de son départ pour la Terre-Sainte. (*Hist. de Forez*, par M. Bernard, in-8°, 1835, t. I, p. 130.)

Page 4, art. 1°, de Bertrand, sire de la Roue, il faut ajouter : il fut le second signataire d'un traité d'alliance conclu, le 11 février 1314 (*v. st.*), entre les nobles du comté de Forez et ceux du comté de Champagne, pour s'opposer à l'émission de monnaies altérées et aux subventions vexatoires faites par le roi Philippe-le-Bel. Bertrand de la Roue était lieutenant du comte de Forez, Jean Ier, en 1327, pendant l'absence de ce prince, alors en Albigeois. Maragde *de Chateauneuf*, sa veuve, rendit hommage au comte de Forez, en 1331, pour les châteaux de Montpeloux et de la Roue. (*Même hist. de Forez*, pp. 286, 299.)

Art. du Temple, page 2; il faut ajouter : Charles *du Temple*, qui était secrétaire du roi Charles VI avec Guillaume de Vitry, Ligier d'Angennes, Jean de Montreuil, etc., en 1388. (État de la maison de Charles VI, dressé à Vernon en février 1388 (*v. st.*) en présence de ce prince et des ducs de Touraine et de Bourbon, faisant partie du *Recueil des ordonnances et états des maisons des rois, reines, princes et princesses de France*, fol. 539, à la bibliothèque du Roi, *Suppléments français*, n° 2340.)

Page 4, art. B., lig. 2; au lieu de : et de N.... d'Illiers, *dite* la Bellevenue, *lisez* : et de Bellevenue d'Illiers. Même page, lig. 9 de la note, au lieu de : André Favy, *lisez* : André Favyn.

Page 6, lig. 5 en remontant, art. 2° Jacques-François du Temple, baptisé le 2 novembre 1677, *ajoutez* : mousquetaire du roi.

Page 9, lig. 2, art. de Charles-David, *ajoutez* : maire de la ville de Château-Thierry, sous Louis XVIII.

Page 10, il faut ainsi rétablir l'article du fils aîné de François-Marie du Temple de Rougemont :

1° François-Adolphe, comte du Temple de Rougemont, chevalier, né le 12 novembre 1798, chevau-léger de la garde du roi en 1814, capitaine au 16e régiment de chasseurs le 31 octobre 1826. Il a donné sa démission par refus de serment après les journées de juillet 1830. Il a épousé, le 23 mai 1829, Marie-Louise-Cécilia *Arlault d'Affonville*, fille de Louis Arlault d'Affonville et de Cécile-Caroline Vallet de la Navrette, et petite-fille de Louis Arlault d'Affonville, écuyer, capitaine d'artillerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1788. François-Adolphe du Temple de Rougemont a été créé comte héréditaire, après preuve de noblesse, par diplôme du 30 décembre 1836.

TOME CINQUIÈME.

Art. DE CHASSY, page 2, Guillaume *de Chacy* reçut un aveu et dénombrement de Guillaume Anscaux, bourgeois de Varzy, en 1311. (*Inventaire des titres de Nevers*, à la bibliothèque du roi, fol. 745.)

Page 3, Perrin de Chassy, fils de Guillaume de Chassy, était sous la tutelle d'Étienne de Sarre, écuyer, lorsque celui-ci fournit un aveu en 1330, pour le droit que son pupille avait sur quelques hommes taillables (*id. fol.* 433).

Jean *de Chacy*, au nom de Jacquette d'*Anlezy*, sa femme, fit hommage pour les terres et châteaux des Marais et de Jailly, en 1382 et 1386 (*id. fol.* 734, 903, 915).

Gniot *de Chassy* fournit le même hommage pour les Marais et Jailly, en 1406, et pour sa maison de Saint-Andolin, en 1407 (*id. fol.* 747, 904, 1362).

Art. LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, page 23, lig. 24, 10 juillet 1181, *lisez :* 1811; lig. 26, au 118e, *lisez :* au 108e; page 24, il faut ajouter : 12° Jeanne-Françoise-Marie, née le 14 avril 1825.

Art. DE DAMAS, planche des sceaux, n° 3, et page 15 du texte, c'est à tort que tous les généalogistes ont pensé et écrit que les sires de Beaujeu de la première race portaient un *lambel* brochant sur le lion de leurs armes. Cette erreur, qui nous été transmise, est réfutée par une charte de 1278, rapportée page 290 des *Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze. Cette charte est de Humbert *de Beaujeu*, seigneur de Montpensier, connétable de France, chef de la première maison de Beaujeu, depuis l'extinction de la branche aînée, dont sa cousine germaine Isabeau, dame de Beaujeu, porta les biens dans la maison de Forez par son mariage, en 1247, avec Renaud Ier, comte de Forez. Ce sont les sires de Beaujeu issus de ce mariage qui ajoutèrent un *lambel* à leurs armes, pour se distinguer de la première race de Beaujeu, continuée par la branche de Montpensier, laquelle portait seulement *un lion*. C'est ce que témoigne le scel et le contre-scel du connétable Humbert de Beaujeu-Montpensier appendus à cette charte de 1278, et que Baluze a fait graver dans son ouvrage. L'écu de Humbert est figuré trois fois, sur son bouclier, sur la housse de son cheval et sur son scel secret; et partout on distingue parfaitement un *lion* sous lambel, écu entièrement semblable à l'écu primitif des Damas, puînés des sires de Beaujeu de la première race.

Page 11, note (1), lig. 7 (le lion), *lisez* : (un dauphin), et supprimez les trois dernières lignes de cette note.

Page 24, note (1). Les armes primitives de la maison d'Apchon-Comptor étaient 4 *fasces* ou *burelles*. Elles sont ainsi gravées dans les *Preuves de la maison d'Auvergne*, par Baluze, page 496, sur le scel et le contre-scel de Bertrand *Comptor*, au bas d'un acte du 3 décembre 1233, par lequel il transmet par échange les châteaux de Chaslus et de Revel à Bernard de la Tour. Le sceau à *la croix, cantonnée de 2 pièces de monnaie, d'une hache d'armes et d'une nonne*, que nous avons cité, se rapporte sans doute

aux fonctions attachées à la comptorie inféodée à cette ancienne famille. Quant au *semé de fleurs de lys* qu'elle porta plus tard, il y a toute apparence que ce fut une concession du roi Saint-Louis, qui en fit un grand nombre de semblables à des barons qui l'accompagnèrent, en 1250, à sa première croisade.

Art. DE FERRIER DU CHATELET, page 3, lig. 18, Malanney, *lisez* : Malarmey. Page 5, lig. 18, collection, *lisez* : collation. Page 9, lig. 30, Binet, *lisez* : Prinet. Page 19, lig. 12 de la note (1), des Magnin de Besançon, *lisez* : des Magnin de Beaume. Page 20, lig. 5, née à Pesmes, *lisez* : né à Pesmes. Page 22, lig. 6, au lieu du 5 janvier 1833, *lisez* : 5 janvier 1834.

Art. DE MAILLÉ, page 21, il faut ajouter les armoiries *de Montbason* qui sont : *de gueules, au lion d'or.*

Art. DE MALMAZET, page 5 des *additions*, lig. 5 en remontant, noble Jean de Malmazet, Ier du nom, *lisez:* noble Jean de Malmazet, IIe du nom.

Page 7, note (1), une proche parente de cette dame, *lisez :* un proche parent de cette dame.

Page 8, note (1), commençant par ces mots : Cette qualification a toujours appartenu à cette famille. Cette note doit commencer comme il suit : Comme ses prédécesseurs, il resta feudataire du Saint-Siége, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier : cette qualification a toujours appartenu à cette famille depuis la succession de, etc., etc.

Page 9, après ces mots qui terminent la note (1), « dont partie des faubourgs fût bâtie par les tenanciers de Tournon, » *ajoutez :* Le possesseur de cette terre était en même temps co-seigneur de Mirabel et de Saint-Germain, paroisses voisines dont les directes avaient suivi la possession féodale du comté de Villeneuve de Berg, depuis sa fondation.

Une branche cadette de la famille de Malmazet, séparée très-anciennement, existait encore au milieu du XVIe siècle. Guillemette *de Malmazet,* qui en était

issue, épousa, vers 1560, Jacques *de la Farelle* (1), dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament le 6 mars 1589. C'est de ce mariage que sont sortis MM. de la Farelle de Vedelenc, à Nismes. (Voyez les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais, *Jugements sur la noblesse du Languedoc*, 2e partie, page 167, et *Dict. de la noblesse*, par La Chenaye des Bois, in-4°, t. VI, page 252.)

TOME SIXIÈME.

Art. Couffon, page 3, lig. 3 en remontant, d'Airi, *lisez :* d'Aire.

Art. Goethals, page 1, description des armoiries, après ces mots : Trois bustes de vierge, on lit ceux-ci : *posées* de front, *habillées* d'azur, *chevelées* d'or ; il faut écrire : *posés*, *habillés*, *chevelés*. Page 2, note (2), lig. 2 en remontant, Gotthal, *lisez* : Goothall. Page 19, note (2), lig. 9, *consiliari, lisez : consiliarii*. Page 22, lig. 4, Lancelot, mariée, *lisez* : marié.

Art. du Prat, page 25, degré XI, lig. 7, au lieu : et du Mazet, *lisez* : et de Mayet de Montagne. Page 26, XIIe degré. Le comte du Prat a émigré et fait partie de la coalition d'Auvergne à l'armée des princes.

Page 29, note (2), de Saint-Gortais, de Ferreguin, *lisez* : de Saint-Gorlais, de Ferrequin. Page 33, degré XII, lig. 4 et 5, né le 8 janvier 1749, *lisez* : 1745. Page 34, lig. 11 en remontant, de la Foëze, *lisez* : de la Poëze.

Page 36, article 3° Pauline-Cécile du Prat, *ajoutez* : décédée sans alliance, à Versailles, le 26 février 1839.

---

(1) *De la Farelle*, très-ancienne famille noble du Languedoc, connue depuis Bertrand de la Farelle, lequel fit son testament le 7 juillet 1230. Elle existait en trois branches en 1669. *D'azur, à une tour donjonnée de 3 pièces d'argent, maçonnée de sable.*

TABLE GÉNÉRALE.

Nota : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.



W.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU SIXIÈME VOLUME.